
France, portrait social

Édition 2013



Coordination	Magali Befly, H�el�ene Guedj
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directeur de la collection	St�ephane Tagnani
Relecture	Sophie Planson, Jean-Philippe Rathle
Composition	<p>Coordination �dith Hou�el</p> <p>Maquette Sylvie Couturaud, �dith Hou�el, Catherine Kohler, Pascal Nguyen, Rose Pinelli-Vanbauce, Brigitte Rols, Pierre Thibaudeau</p>
Couverture	<p>Coordination Sophie Planson</p> <p>Conception et r�ealisation Ineiaki Global Design</p>
�diteur	Institut national de la statistique et des �tudes �conomiques 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 <i>www.insee.fr</i>

  Insee 2013 « Reproduction partielle autoris e sous r serve de la mention de la source et de l'auteur ».

Contribution

Insee :

Jérôme Accardo, Séverine Arnault, Magali Befly, Vanessa Bellamy, Catherine Borrel, Jocelyn Boussard, Pascale Breuil-Genier, Chantal Brutel, Guillemette Buisson, Marie-Émilie Clerc, Fabienne Daguët, Zohor Djider, Sébastien Durier, Vincent Gombault, Hélène Guedj, Roselyne Kerjosse, Élodie Kranklader, Pierre Lamarche, Bertrand Marc, Daniel Martinelli, Luc Masson, Christophe Michel, Nathalie Missègue, Muriel Moisy, Nathalie Morer, Thomas Morin, Sébastien Picard, Juliette Ponceau, Nathan Rémila, Marie Rey, Laurence Rioux, Hélène Soual, Juliette Stehlé

Ministère de la Culture et de la Communication (Deps) :

Marie Gouyon, Frédérique Patureau

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (SOeS) :

Gwendoline Volat

Ministère des Affaires sociales et de la Santé (Drees) :

Lucie Calvet, Marie-Cécile Cazenave, Nicolas De Riccardis, Jonathan Duval, Lucie Gonzalez, Tania Lejbowicz, Axel Renoux

Ministère de l'Éducation nationale (Depp) :

Jean-Pierre Dalous, Florence Defresne, Martine Jeljoul, Isabelle Robert-Bobée

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGRI/DGSIP-SIES) :

Agathe Dardier, Nadine Laïb

Ministère de la Justice (SDSE) :

Thérèse Ferré, Rémi Josnin

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (Dares) :

Thomas Coutrot, Ceren Inan, Claire Letroublon, Corinne Mette, Mathilde Pak, Véronique Rémy, Brigitte Roguet

Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Les sites internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euros
k	Millier
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

Édition
2013

France, portrait social

Vue d'ensemble

Portrait de la population

Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? 11

Marché du travail

Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de 0,7 %
en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé
contre + 0,3 % dans le public 25

Revenus

Les durées d'emprunts s'allongent pour les plus jeunes 45

La redistribution : état des lieux en 2012 55

Conditions de vie

Entre 2005 et 2011, les taux d'effort des locataires se sont accrus,
ceux des propriétaires sont restés stables 69

Les jeunes conjuguent bonne santé et comportements à risque 79

Dossiers

Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? 93

Emploi, conditions de travail et santé des 30-50 ans :
des trajectoires contrastées entre 2006 et 2010 111

La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés 127

Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques,
des disparités de revenus marquées 143

Fiches thématiques

1. Économie générale

1.1 - Environnement macroéconomique	166
1.2 - Opinion des ménages sur la situation économique	168

2. Population, éducation

2.1 - Démographie	172
2.2 - Ménages et familles	174
2.3 - Population immigrée	176
2.4 - Parité entre hommes et femmes	178
2.5 - Population scolaire et universitaire	180
2.6 - Diplômes	182
2.7 - Dépenses d'éducation	184

3. Emploi, salaires

3.1 - Formation et emploi	188
3.2 - Population active	190
3.3 - Emploi	192
3.4 - Chômage	194
3.5 - Politiques du marché du travail	196
3.6 - Durée et conditions de travail	198
3.7 - Salaires du secteur privé et des entreprises publiques	200
3.8 - Salaires de la fonction publique	202

4. Revenus, niveaux de vie

4.1 - Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages	206
4.2 - Niveaux de vie	208
4.3 - Pauvreté monétaire	210
4.4 - Protection sociale	212
4.5 - Consommation et épargne des ménages	214

5. Conditions de vie

5.1 - Logement	218
5.2 - Dépenses de logement	220
5.3 - État de santé de la population	222
5.4 - Dépenses de santé	224
5.5 - Culture et loisirs	226
5.6 - Vie sociale et vie publique	228
5.7 - Insécurité, délinquance	230
5.8 - Justice	232

6. Cadrage européen

6.1 - Démographie	236
6.2 - Éducation	238
6.3 - Emploi et chômage	240
6.4 - Salaires et revenus	242
6.5 - Protection sociale	244
6.6 - Consommation et conditions de vie	246

Annexes

Indicateurs d'inégalités sociales	251
Chronologie	257
Organismes cités dans l'ouvrage	275
Liste des dossiers antérieurs	277

Vue d'ensemble

Portrait
de la population

Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?

Agathe Dardier, Nadine Laïb et Isabelle Robert-Bobée*

Un quart des jeunes entrés en 6^e en 1995 n'ont pas terminé avec succès leur formation dans l'enseignement secondaire. Ils sont « décrocheurs ». Parmi eux, huit sur dix n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire et deux sur dix ont un BEP ou un CAP, mais ont échoué dans la formation qu'ils ont poursuivie ensuite.

Les jeunes décrocheurs ont souvent eu des difficultés scolaires et sont souvent d'origine sociale modeste, mais pas tous. On distingue trois grands profils de décrocheurs : des jeunes au faible niveau d'études qui ont massivement redoublé au collège (près de la moitié des décrocheurs) ; des jeunes avec un bon niveau d'études à l'entrée au collège, mais qui échouent au CAP, au BEP ou au baccalauréat (un tiers des décrocheurs) ; et des jeunes qui sont passés par des enseignements spécialisés au collège (section d'enseignement général et professionnel adapté - SEGPA - notamment) (un cinquième des décrocheurs).

Parmi les bacheliers poursuivant des études supérieures, un sur cinq n'obtient pas de diplôme du supérieur. Là aussi, le niveau scolaire et les origines sociales jouent un rôle, mais pas seulement. L'orientation et la situation financière des étudiants semblent également conditionner l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour le système éducatif qui doit œuvrer pour assurer une meilleure insertion professionnelle aux jeunes qui en sortent. Les premiers concernés sont les jeunes les moins diplômés, qui connaissent des taux de chômage élevés (47 % par exemple pour les jeunes sans diplôme sortis depuis peu du système éducatif, *encadré 1*). La France s'inscrit à ce titre dans la stratégie européenne « Europe 2020 » qui vise à réduire le taux d'abandon scolaire (objectif de 10 % au plus du taux de sortants précoces, *encadré 1*), à améliorer les niveaux d'éducation et à favoriser l'insertion sociale. Cette priorité a été réaffirmée dans la loi sur la refondation de l'école de juillet 2013.

Selon le code de l'Éducation, un décrocheur est un élève qui quitte un cursus de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme finalisant cette formation : c'est, par exemple, un élève qui a suivi un cursus menant à un CAP ou à un BEP sans en obtenir le diplôme. Cet élève peut aussi avoir quitté l'école au niveau du collège (avec ou sans le brevet¹). Le décrocheur peut aussi être un élève diplômé d'un CAP ou d'un BEP qui entame un parcours menant au baccalauréat professionnel ou technologique mais qui quitte le lycée sans l'obtenir. Ces élèves ont « décroché » d'une formation de l'enseignement secondaire.

Cette définition des décrocheurs n'inclut pas les étudiants qui commencent des études dans l'enseignement supérieur mais qui n'en valident aucun diplôme (*encadré 2*). Par ailleurs, les décrocheurs ne sont pas des « sortants sans diplôme » (*encadré 1*). Ils peuvent en effet avoir un CAP ou un BEP en poche, et décrocher avant de valider le baccalauréat auquel ils prétendent.

L'abandon des études au collège ou au lycée relève de multiples facteurs interdépendants, parmi lesquels les résultats scolaires, l'environnement familial et la relation à l'école. À niveau

* Isabelle Robert-Bobée, Depp ; Agathe Dardier, Nadine Laïb, SIES.

1. Rappelons que le diplôme national du brevet, communément appelé brevet des collèges, n'est pas considéré comme un diplôme du secondaire.

scolaire donné, les risques de décrochage ne sont pas les mêmes selon le milieu social, les aspirations du jeune et de sa famille, ou bien encore selon sa valorisation du monde du travail par rapport à l'école [Glasman, 2011].

Grâce au suivi d'élèves entrés en 6^e en 1995 (panel 1995 de la Depp, encadré 3), la présente étude s'attache à décrire la variété des profils des décrocheurs définis comme tels par le code de l'Éducation en 2010. La diversité des situations rencontrées appelle différentes solutions de prévention du décrochage mais aussi de « raccrochage » des jeunes afin de leur permettre de finir leur formation et d'obtenir un diplôme.

Encadré 1

Décrocheurs, sortants sans diplôme, sortants précoces : des concepts différents pour appréhender le faible niveau d'études

Le code de l'Éducation comprend un article (L313-7) sur les jeunes n'ayant pas atteint un niveau de qualification minimum, niveau qui est défini par le décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010. En ce sens, les jeunes « décrocheurs » sont les jeunes qui ont quitté un cursus de formation de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme visé par cette formation : ils ont suivi un cursus de lycée sans obtenir le baccalauréat, ou bien un cursus menant à un CAP ou à un BEP (ou équivalent) sans en obtenir le diplôme, ou ils ont quitté l'école au niveau du collège (avec ou sans le brevet).

D'après le panel 1995 (encadré 3), en France métropolitaine, on estime à près d'un quart (23 %) la part des jeunes entrés en 6^e en 1995 qui ont décroché au sens du code de l'Éducation. Parmi ces décrocheurs, environ un sur cinq a un diplôme en poche (CAP ou BEP). Les autres (quatre sur cinq) sont sortis du système éducatif sans diplôme (i.e. aucun diplôme ou avec seulement le brevet des collèges). Cette proportion est cohérente avec ce qui est estimé à partir de l'enquête Emploi, non pas sur les entrants en 6^e en 1995, mais sur le flux des sorties du système éducatif une année donnée.

À partir de l'enquête Emploi de l'Insee, en France métropolitaine, on estime à 16 % la proportion des sortants de formation initiale qui quittent le système éducatif sans diplôme de l'enseignement secondaire (moyenne estimée sur les sortants en 2009, 2010 ou 2011) : 9 % n'ont aucun diplôme et 7 % ont seulement le brevet des collèges. Cet indicateur est mesuré au plus près de la sortie des études, pour suivre les évolutions chaque année de cette population qui a de grosses difficultés à s'insérer sur le marché du travail. En 2012, parmi les jeunes sans diplôme sortis de formation initiale depuis un à quatre ans et présents sur le marché du travail, 47 % sont au

chômage et 53 % ont un emploi. Ces taux sont respectivement de 10 % et de 90 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur (*Formations et Emploi*, coll. « Insee Références »).

Pour comparer la situation de la France avec les autres pays européens, des indicateurs ont été mis en place suite au sommet de Lisbonne en 2000 dont un indicateur mesurant les « sortants précoces ». Il s'agit d'un indicateur calculé à partir des enquêtes européennes sur les forces de travail (*labour force survey*), dont la déclinaison française est l'enquête Emploi. Cet indicateur mesure la part des jeunes de 18-24 ans qui ne possèdent pas de diplôme de l'enseignement secondaire (ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat) et qui ne sont ni en formation ni en études. Depuis 2003, cette proportion varie autour de 12 % en France métropolitaine. En 2012, en moyenne pour l'Europe, elle s'élevait à près de 13 %.

La part des sortants précoces parmi l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans et la part des sans-diplômes parmi le flux de sortants d'une année donnée sont deux indicateurs communément utilisés en France pour mesurer le faible niveau d'études [Le Rhun, 2012].

Un autre indicateur était utilisé en France pour mesurer le faible niveau d'études. Il s'agissait des sortants sans qualification, qui quittaient le système éducatif au niveau de formation VI ou Vbis, c'est à dire au collège ou sans atteindre une année terminale de formation au CAP ou au BEP. Le nombre de sortants sans qualification a fortement diminué. Ils étaient autour de 40 000 en 2005. Mais les jeunes sans diplôme, même « qualifiés » au sens défini ici, ont de grandes difficultés à trouver un emploi. Cet indicateur a donc été remplacé par une approche par diplôme devant constituer un bagage minimum, plutôt que par classe de sortie [Dubois et Léger, 2010].

200 000 jeunes inscrits en 6^e en septembre 1995 ont décroché du système scolaire

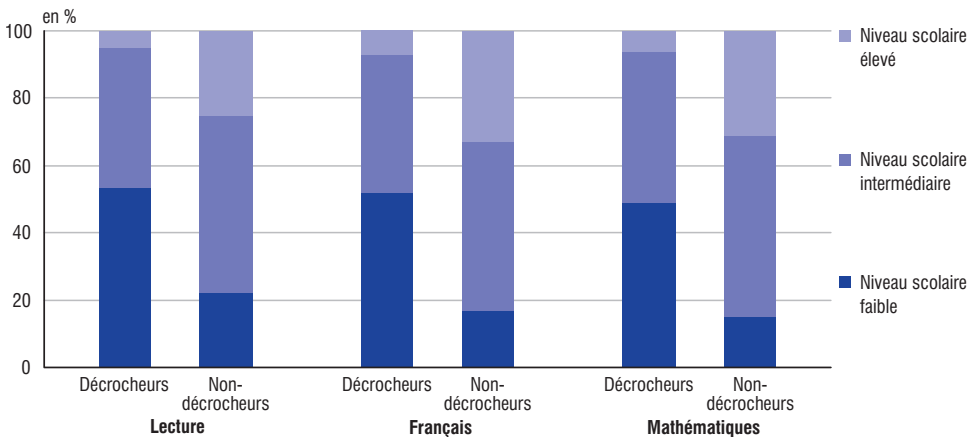
Parmi les 800 000 jeunes inscrits en 6^e à la rentrée scolaire 1995-1996 en France métropolitaine, on estime à environ 200 000 le nombre de ceux qui ont décroché de l'enseignement secondaire, dont 40 000 sont diplômés d'un CAP ou d'un BEP. Ce sont donc près d'un quart des jeunes entrés en 6^e en 1995 qui ont décroché du système éducatif. Parmi eux, huit sur dix n'ont aucun diplôme du secondaire, précisément 53 % n'ont aucun diplôme et 26 % ont seulement le brevet des collèges ou le certificat de formation générale². Deux sur dix ont en revanche obtenu un CAP ou un BEP avant de poursuivre, sans succès, d'autres formations.

Des difficultés scolaires marquées dès leur entrée en 6^e

Les décrocheurs se distinguent des autres élèves non seulement par leurs difficultés scolaires mais aussi par leur origine sociale.

Parmi les non-décrocheurs, un quart étaient de bons³ élèves en lecture à l'entrée en 6^e et environ un tiers étaient de bons élèves en mathématiques ou en français (figure 1). Parmi les décrocheurs, seuls 5 % étaient de bons lecteurs, 6 % avaient un bon niveau en mathématiques et 7 % un bon niveau en français. À l'inverse, la proportion des jeunes en grande difficulté par rapport aux acquis scolaires dans ces domaines est élevée : la moitié des décrocheurs avaient des résultats inférieurs au quart des notes les plus faibles. Ce moindre niveau se retrouve également en fin de collège : seuls 31 % des décrocheurs ont obtenu le diplôme du brevet, contre 77 % des non-décrocheurs.

1. Niveau scolaire à l'entrée en 6^e des décrocheurs et des non-décrocheurs



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 53 % des élèves décrocheurs avaient un niveau scolaire faible en lecture à l'entrée en 6^e, contre 22 % des élèves non décrocheurs.

Note : pour déterminer le niveau scolaire des élèves, on utilise les résultats aux épreuves nationales d'évaluation à l'entrée en 6^e. Si le score de l'élève fait partie des 25 % de scores les plus élevés alors son niveau scolaire est dit « élevé » ; à l'inverse, si son score fait partie des 25 % de scores les plus faibles, son niveau scolaire est dit faible. Si son score se situe entre ces deux extrêmes, son niveau scolaire est dit intermédiaire.

Source : Depp, panel d'élèves 1995.

2. Le certificat de formation générale (C.F.G.) valide des acquis de base dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves des enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA) et de 3^e d'insertion, enseignements spécifiques au collège pour des jeunes ayant des difficultés dans les apprentissages.

3. Sont considérés ici comme de « bons » élèves en mathématiques, en français ou en lecture, les élèves dont les résultats aux épreuves nationales d'évaluation à l'entrée en 6^e sont dans le premier quart des scores obtenus à ces épreuves.

Un autre indicateur de difficultés scolaires distingue aussi très nettement les deux populations : le passage par des classes spécifiques au collège (*figure 2*). Ces classes sont par exemple : les 4^e et 3^e technologiques ; les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) qui accueillent au collège des jeunes ayant des difficultés particulièrement marquées dans les apprentissages attendus à l'école primaire, pour leur permettre d'acquérir ces connaissances et de construire leur projet de formation ; les classes de pré-apprentissage qui permettent aux jeunes de découvrir un environnement professionnel pour préparer

2. Caractéristiques des parcours scolaires, des niveaux scolaires des jeunes et de leur environnement familial

en %

	Décrocheurs de l'enseignement secondaire				Non-décrocheurs
	Ensemble	3 groupes de la typologie			
		« Faible niveau scolaire »	« De bons élèves »	« Passage par des classes adaptées au collège »	
Répartition des élèves	23	11	8	5	77
Répartition des décrocheurs	100	46	33	21	///
Parcours scolaire					
Entrée en 6 ^e à 12 ans ou plus	45	35	25	99	13
Classe de sortie du système éducatif					
Collège	17	23	1	26	0
CAP 1 ^{re} année	7	6	2	15	0
2 ^e année	11	10	4	25	6
BEP 1 ^{re} année	11	12	8	12	0
2 ^e année	18	21	13	20	8
Classe de 1 ^{re}	14	12	24	1	0
Classe de terminale	23	16	48	1	86
Classes adaptées : est passé au moins une année par une classe de formation adaptée					
Classes adaptées au primaire ¹	15	9	6	40	4
Classes spécialisées au collège ²	37	37	13	76	8
dont : 4 ^e ou 3 ^e technologique	15	19	7	19	4
SEGPA (classe de collège ou de CAP)	9	0	0	44	1
Redoublement					
Au moins une classe de collège	55	98	23	12	24
Résultat des épreuves d'évaluation à l'entrée en 6^e					
Niveau élevé en français ³	7	3	16	0	33
Niveau élevé en lecture ³	5	2	14	0	25
Niveau élevé en mathématiques ³	6	3	14	1	31
Niveau faible en français ⁴	52	55	29	80	17
Niveau faible en lecture ⁴	53	60	27	77	22
Niveau faible en mathématiques ⁴	49	52	27	76	15
Environnement familial					
Famille de 4 enfants ou plus	29	27	22	44	15
Père cadre	5	5	6	1	18
Père ouvrier	48	46	45	58	31
Souhait de la famille en termes de poursuite des études du jeune					
Aller au moins jusqu'au baccalauréat ⁵	35	31	51	16	65
Caractéristique de l'élève					
Fille	40	38	46	35	52
Taux de réponse à l'enquête Famille (1998)	81	80	86	76	90
Taux de réponse à l'enquête Jeunes (2002)	57	55	71	41	87

1. Passage au moins d'une année en classe d'intégration scolaire (handicap), d'initiation (élèves non francophones), classe d'adaptation ou regroupement d'adaptation (calcul hors non réponse).

2. SEGPA, pré-apprentis, 4^e et 3^e technologiques, 4^e et 3^e agricoles, classes relais, etc.

3. Score supérieur au quart des scores les plus élevés (quartile déterminé sur l'ensemble des élèves).

4. Score inférieur au quart des scores les plus faibles (quartile déterminé sur l'ensemble des élèves).

5. La question posée aux parents dans l'enquête Famille (*encadré 3*) est : « dans les années à venir, quelle orientation souhaitez-vous pour votre enfant ? » (calcul hors réponse « ne sait pas encore »).

Champ : France métropolitaine.

Note : les variables utilisées pour réaliser la classification sont celles présentées dans le tableau auxquelles s'ajoute le diplôme obtenu (CAP ou BEP), mais à l'exclusion des variables familiales et sociodémographiques (souhaits de la famille, environnement familial et caractéristique de l'élève).

Source : Depp, panel d'élèves 1995.

Échec des bacheliers dans l'enseignement supérieur

Contrairement à l'enseignement secondaire, il n'y a pas de définition légale du décrochage dans l'enseignement supérieur. Nous avons retenu ici une analyse en termes d'échec à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur pour les jeunes ayant suivi une formation dans le supérieur, et non l'abandon précoce des études puisqu'ici, tous les jeunes ont au minimum le baccalauréat.

Environ 500 000 des 800 000 jeunes entrés en 6^e en 1995 ont obtenu le baccalauréat (62 %). 87 % de ces bacheliers se sont ensuite engagés dans l'enseignement supérieur ; près d'un sur cinq en est sorti sans diplôme. Bien qu'élevée, cette part est inférieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (30 %) [OCDE, 2012]. Ces bacheliers sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur quittent assez rapidement les études : un peu plus d'un quart d'entre eux sortent après la première année de formation, et les deux tiers ne vont pas au-delà d'une deuxième année dans l'enseignement supérieur.

Les pouvoirs publics sont préoccupés par la situation de ces jeunes. Quand ils quittent l'enseignement supérieur sans un diplôme du supérieur, les bacheliers généraux et technologiques, ou professionnels issus des spécialités tertiaires, subissent, en effet, souvent une trajectoire professionnelle constituée de chômage et d'emploi à durée limitée [Gury et Moullet, 2007]. Afin de définir des moyens d'actions pour lutter contre ce type de décrochage, il est nécessaire de déterminer qui sont les étudiants sortant sans diplôme, ainsi que les facteurs qui favorisent leur échec dans les études supérieures (*encadré 3*).

Les bacheliers sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur ont rencontré des difficultés scolaires dès l'enseignement secondaire...

Les compétences acquises dès l'enseignement primaire ou secondaire (collège et lycée) sont essentielles pour obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. 76 % des étudiants sortis sans diplôme du supérieur ont redoublé avant l'obtention de leur baccalauréat, soit une proportion comparable à celle des élèves qui n'ont pas accédé à l'enseignement supérieur, mais deux fois plus élevée que celle des diplômés de l'enseignement supérieur.

En raison de la similitude de leurs résultats scolaires, les non-accédants à l'enseignement supérieur et les bacheliers sortis sans diplôme du

supérieur s'étaient orientés vers les mêmes types de baccalauréat. Les étudiants sortis sans diplôme sont plutôt des bacheliers technologiques, et de plus en plus des bacheliers professionnels, comme ceux qui ne font pas d'études supérieures. Or, les chances de réussite varient fortement selon le baccalauréat obtenu : en moyenne, la probabilité de sortir sans diplôme du supérieur s'élève à 5 % pour les bacheliers généraux ; elle est comprise entre 12 % et 27 % pour les bacheliers technologiques (selon la série), et atteint près de 40 % chez les bacheliers professionnels. Ces derniers quittent plus rapidement l'enseignement supérieur également parce que leurs compétences acquises dans le secondaire sont plus directement valorisables sur le marché du travail [Gury et Moullet, 2007].

Au-delà du niveau scolaire, le milieu social, notamment par l'intermédiaire des ressources financières et du capital culturel, joue un rôle dans la réussite étudiante. 70 % des bacheliers sortis sans diplôme du supérieur et 80 % des jeunes qui n'ont pas poursuivi leurs études au-delà du baccalauréat ont des parents diplômés au maximum d'un BEP. 6 sur 10 viennent d'un milieu où le chef de famille est ouvrier ou employé. *A contrario*, un tiers des détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont des parents titulaires d'au moins un bac+2, et la moitié sont professions intermédiaires ou cadres. La composition sociale des étudiants sortis sans diplôme et celle des non-accédants à l'enseignement supérieur sont relativement proches.

... mais ce sont aussi les difficultés propres à l'enseignement supérieur qui conduisent à la sortie sans diplôme

Au-delà du niveau scolaire dans le secondaire et de l'environnement social et culturel des jeunes bacheliers, d'autres facteurs liés au parcours dans l'enseignement supérieur lui-même influencent fortement l'obtention ou non d'un diplôme du supérieur. C'est le cas tout particulièrement de l'orientation en première année. Les bacheliers inscrits en première année de BTS ou de licence sortent plus souvent sans diplôme que les inscrits en DUT ou en classe préparatoire aux grandes écoles (respectivement 29 % et 19 % contre 7 % et 2 %). Ces écarts de réussite s'expliquent en partie par la sélection à l'entrée des meilleurs étudiants dans certaines

Encadré 2 (suite)

formations. Toutefois, à niveau scolaire équivalent, les inscrits en première année de BTS ou de DUT ont moins de chances de sortir sans diplôme que les inscrits en licence, probablement en raison d'un enseignement plus encadré et d'un suivi plus personnalisé. L'université est aussi plus souvent un choix par défaut : 18 % des étudiants en première année de licence ne sont pas dans la filière de leur choix alors que c'est le cas de 8 % des jeunes inscrits dans les autres voies de l'enseignement supérieur. Ainsi, pour augmenter les chances de réussite, la formation suivie doit correspondre au souhait de l'étudiant : toutes choses égales par ailleurs, 30 % des jeunes qui ne sont pas inscrits dans la filière de leur choix sortent sans diplôme, contre 17 % des autres étudiants. Lorsque le choix d'orientation est fondé sur l'intérêt pour le contenu des enseignements, la réussite est plus grande que si la motivation principale est simplement l'adéquation entre la formation et le baccalauréat obtenu. D'ailleurs, les étudiants sortis sans diplôme se distinguent principalement des non-accédants à l'enseignement supérieur par leur envie de faire des études supérieures, tout comme les diplômés.

La moitié des étudiants sortis sans diplôme ont rencontré des difficultés à suivre les cours peu avant leur sortie, et ce résultat est vérifié quelle que soit la motivation des étudiants. Les difficultés scolaires peuvent être rencontrées dès l'école

primaire et continuer dans l'enseignement supérieur, mais elles surviennent parfois uniquement après le baccalauréat. En effet, toutes choses égales par ailleurs, et en particulier à niveau scolaire donné dans l'enseignement secondaire, les étudiants qui rencontrent des difficultés scolaires à suivre leurs enseignements uniquement la dernière année de formation ont une probabilité de sortir sans diplôme de 16 %, alors qu'elle est de 6 % pour ceux qui ne font pas face à cette difficulté.

L'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur dépend également des ressources dont les jeunes disposent. À niveau scolaire donné, les étudiants dont la famille ne peut pas participer au financement des études réussissent moins bien que ceux ayant une famille pouvant assumer le coût des études supérieures. La bourse joue un rôle protecteur : les boursiers ont moins de risques de sortir sans diplôme. Moins aidés financièrement par leur famille, les étudiants sortis sans diplôme cumulent plus souvent emploi et études. Or, à niveau scolaire et formation équivalents, le fait de travailler plus de 15 heures par semaine est très pénalisant dans la réussite des études [Beffy *et al.*, 2009]. En effet, il double le risque de sortir sans diplôme. 33 % des étudiants qui ont un emploi de plus de 15 heures par semaine n'obtiennent pas de diplôme, contre 17 % pour les autres.

Caractéristiques des étudiants selon l'accès à l'enseignement supérieur et au diplôme

en %

	Pas accès à l'enseignement supérieur	Accès à l'enseignement supérieur, sans obtention d'un diplôme	Accès à l'enseignement supérieur et obtention d'un diplôme
Catégorie socioprofessionnelle du chef de famille			
Chefs d'entreprise, cadres, professions intellectuelles	8	15	31
Professions intermédiaires	17	16	21
Employés	19	19	13
Ouvriers	43	38	23
Autres: agriculteurs, retraités, etc.	13	12	12
Retard au baccalauréat			
À l'heure	26	23	62
Un an de retard	46	46	29
Deux ans ou plus	28	31	10
Baccalauréat			
Général	11	30	68
<i>dont : baccalauréat S</i>	3	10	34
Technologique	22	46	28
Professionnel	67	24	4

Champ: France métropolitaine, entrants en 6^e en 1995, ayant obtenu un baccalauréat et hors étudiants en médecine, pharmacie ou odontologie.

Note : les étudiants en médecine, pharmacie et odontologie ne sont pas pris en compte car la durée de suivi des élèves entrés en 6^e n'est pas suffisante pour savoir s'ils ont ou non obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Source : Depp-SIES, panel d'élèves 1995.

ensuite leur entrée en formation par apprentissage (alternance de périodes en entreprise et de période en centre de formation) ; la 3^e d'insertion, classe à effectif réduit réservée aux élèves en grande difficulté scolaire ou en voie de décrochage scolaire (absentéisme) ; ou enfin la 4^e d'aide et de soutien qui vise, par petits groupes ou par des pédagogies adaptées, à aider des élèves en grandes difficultés à acquérir les compétences suffisantes pour poursuivre leur scolarité. 37 % des décrocheurs ont fréquenté à un moment ou un autre de leur parcours scolaire une classe de ce type contre seulement 8 % des non-décrocheurs. Il s'agit le plus souvent de classes technologiques de collège (15 % des décrocheurs sont passés par ce type de formation), de SEGPA (9 %), de 4^e d'aide et de soutien (6 %) ou de 3^e d'insertion (6 %).

Des origines sociales plutôt modestes

Les décrocheurs se distinguent aussi par leur origine sociale. La proportion d'enfants de cadres est bien plus faible parmi les décrocheurs que parmi les non-décrocheurs (5 % contre 18 %), et la proportion d'enfants d'ouvriers y est, à l'inverse, plus élevée (48 % contre 31 %). Leurs mères sont aussi moins diplômées : seules 15 % des mères d'enfants décrocheurs ont le baccalauréat, contre 39 % des mères d'enfants qui n'ont pas décroché. Ce sont par ailleurs plus souvent des enfants de familles nombreuses (29 % vivent dans une famille de 4 enfants ou plus, contre 15 % pour les non-décrocheurs), et un peu plus souvent des garçons (60 % contre 48 %).

En lien avec leurs origines sociales modestes, les décrocheurs vivent dans des familles moins aisées financièrement (60 % ont des revenus jugés insuffisants par leurs familles pour poursuivre des études, contre 44 % pour les non-décrocheurs). Les ambitions scolaires sont moindres également : seul un tiers des décrocheurs vit dans une famille qui avait pour ambition de mener le jeune au moins jusqu'au baccalauréat, contre deux tiers pour les enfants non décrocheurs (*figure 2*).

Les jeunes décrocheurs ont aussi, en moyenne, connu un parcours de vie plus difficile que les jeunes n'ayant pas décroché. Ils sont plus nombreux à avoir rencontré des problèmes de santé ayant perturbé leur scolarité (21 % contre 13 %), un événement grave (décès, maladie ou accident grave) survenu à l'un de leurs parents (22 % contre 15 %), ou encore le divorce ou la séparation de leurs parents (24 % contre 18 %).

Un décrocheur sur deux quitte une formation au niveau du CAP ou du BEP

La disparité des niveaux scolaires des décrocheurs à l'entrée en 6^e va de pair avec la diversité de leur classe de sortie du système éducatif. Un sur six (17 %) a quitté l'école dès le collège. La moitié a quitté une formation menant au CAP (18 %) ou au BEP (29 %), et près de 40 % ont fini leurs études dans une classe menant au baccalauréat (23 % en classes menant à un baccalauréat général ou technique, 14 % dans une classe menant au baccalauréat professionnel). La sortie avant même la fin du cursus de formation est fréquente : un tiers des décrocheurs ont quitté leur formation avant sa dernière année. Ils ont par exemple quitté l'école en seconde ou en première dans un cursus menant au baccalauréat, ou bien en première année de CAP ou de BEP (*figure 2*).

Les parcours ont pu parfois être contraints. Les décrocheurs déclarent plus souvent des refus de leurs vœux d'orientation (37 % contre 22 % pour les non-décrocheurs). Ces refus concernent surtout le choix d'orientation au moment du passage en 2^{de} ou le choix de la spécialité professionnelle, alors que pour les non-décrocheurs, c'est plus souvent pour le choix d'orientation en classe de 1^{re}.

Afin de compléter cette première analyse, une typologie a été réalisée à partir de variables caractérisant les parcours des jeunes avant leur sortie du système éducatif (*encadré 3*). Cette méthode statistique permet de constituer des groupes de jeunes décrocheurs aux parcours proches.

Trois grands profils de décrocheurs sont ainsi mis en évidence. Le premier groupe, majoritaire, regroupe près de la moitié des décrocheurs, principalement des jeunes au faible niveau d'études, qui ont massivement redoublé au collège (*figure 2*). Le deuxième groupe, représentant un tiers des décrocheurs, est constitué de jeunes de bon niveau scolaire à l'entrée au collège, mais qui échouent dans les formations menant soit au CAP, au BEP ou au baccalauréat. Le troisième groupe rassemble un cinquième des décrocheurs : il est constitué de jeunes qui sont passés au collège par des classes d'enseignement spécialisées dans la formation des jeunes en difficultés scolaires, essentiellement des SEGPA et des classes technologiques ; ils redoublent ainsi peu au collège. Toutefois, ces élèves ont souvent redoublé au primaire et entrent tous au collège à 12 ans ou plus.

La moitié des décrocheurs : des élèves en difficultés scolaires dès la 6^e et qui redoublent massivement au collège

Le premier groupe comprend des élèves qui présentaient dès leur entrée en 6^e de fortes difficultés dans les acquis scolaires et qui ont quasiment tous redoublé au moins une classe au collège, souvent dès la 6^e (38 %) ou la 5^e (33 %). C'est le profil le plus courant des décrocheurs, puisque près de la moitié (46 %) d'entre eux en font partie.

Leur niveau scolaire est faible à l'entrée en 6^e. Plus de la moitié y avaient alors des résultats dans le quart le plus faible des scores à l'évaluation nationale à l'entrée au collège, que ce soit en mathématiques ou en français, et 60 % étaient parmi les élèves les plus faibles en lecture. 30 % d'entre eux ont redoublé au primaire, et 37 % sont passés par des classes adaptées de collège. Les jeunes qui composent ce premier groupe ont quitté l'école le plus souvent dès le collège (23 %), ou lors d'une formation menant au CAP (10 % en dernière année de CAP et 6 % en première année) ou au BEP (21 % en dernière année de BEP et 12 % en première année). Les autres ont quitté l'école en classe de terminale professionnelle (6 %) ou technologique (6 %) ou avant d'atteindre la terminale. Ils sont issus de milieux peu favorisés : la moitié d'entre eux ont un père ouvrier et 60 % une mère sans diplôme. Aller jusqu'au baccalauréat n'était pas une priorité (seul un tiers des familles avaient ce souhait pour les enfants de ce groupe).

Deux profils se distinguent au sein de ce groupe, selon leurs classes de sortie : essentiellement en classes menant au CAP ou au BEP d'un côté, avec des élèves ayant de grosses difficultés dans les acquisitions des compétences en français, lecture et mathématiques ; et les autres décrocheurs, sortis donc soit en collège, soit en formation menant au baccalauréat. Ces deux sous-groupes se différencient en termes d'origine sociale : il y a un peu plus d'enfants d'ouvriers parmi le groupe des décrocheurs en CAP ou en BEP que parmi les autres (50 % contre 40 %) et moins de mères ayant le baccalauréat (9 % contre 26 %).

De bons élèves parfois, qui ont souvent connu des événements personnels difficiles

Les jeunes du deuxième groupe, soit un tiers des décrocheurs, ont le plus souvent décroché dans un cursus préparant au baccalauréat. C'est dans ce groupe que l'on trouve le plus de diplômés : 43 % ont en effet un CAP ou un BEP. Deux sous-groupes se dégagent.

L'un, avec 11 % des décrocheurs, regroupe plutôt des jeunes qui sont allés directement au lycée après leur classe de 3^e pour suivre des études menant au baccalauréat général ou technologique. Ces 11 % de jeunes décrocheurs avaient un bon niveau scolaire à l'entrée

en 6^e : un cinquième étaient dans le premier quart des scores à l'évaluation nationale en lecture, un tiers étaient dans le premier quart des scores en mathématiques et un quart dans le premier quart des scores en français. De ce point de vue, ils ne se différencient pas vraiment des jeunes non décrocheurs. Ils ont quasiment tous eu le brevet et n'ont jamais redoublé au collège. C'est le sous-groupe dans lequel il y a le plus de filles (52 %), d'enfants de cadres (13 %), de mères diplômées du baccalauréat (32 %) et de familles de 2 enfants (43 %). La très grande majorité des parents souhaitaient que leur enfant aille jusqu'au baccalauréat (72 %). Ces jeunes décrocheurs bons élèves ont quitté le plus souvent l'école en classe de terminale, générale pour la moitié d'entre eux, ou technologique pour un tiers, et plus rarement en première (7 % en première générale et 7 % en première technologique) ou en seconde (10 %). Une part non négligeable de ces jeunes décrocheurs qui étaient pourtant de bons élèves en 6^e a vécu des événements personnels difficiles : un cinquième a eu des problèmes de santé ayant perturbé sa scolarité (un sur dix pour les non-décrocheurs), un quart a connu le divorce ou la séparation de ses parents (un sur cinq pour les non-décrocheurs) et un quart un événement grave survenu à ses parents (décès, maladie ou accident grave) (15 % pour les non-décrocheurs). Ils ont aussi connu plus de refus de leur choix d'orientation (38 %) que les non-décrocheurs (22 %), notamment lors du choix de la section de première.

L'autre sous-groupe, comprenant 22 % des décrocheurs, se caractérise par une très forte proportion de jeunes qui ont déjà un CAP ou un BEP mais, bien que poursuivant leurs études, n'obtiennent pas leur BEP (après leur CAP) ou leur baccalauréat professionnel. Ce sous-groupe est constitué de jeunes de niveau scolaire à l'entrée au collège plus faible, et ayant connu plus de redoublements au primaire (27 %) et au collège (34 %). À l'entrée en 6^e, seuls 7 % étaient dans le premier quart des scores en mathématiques et 11 % dans le premier quart des scores en français ou en lecture. Leur parcours scolaire est plutôt orienté vers les formations professionnelles que générale et technologique. Ces jeunes ont le plus souvent décroché en classe de terminale professionnelle (22 %), en première professionnelle (16 %), ou en BEP (19 % en dernière année de BEP et 12 % en première année). Les autres ont décroché en première (10 %) ou terminale technologique (13 %) (y compris brevet de technicien) ou en CAP (8 %).

Les deux sous-groupes se rejoignent sur l'âge à la sortie du système éducatif, malgré des parcours différents (respectivement 18,8 et 19 ans), parce que dans un premier cas l'orientation vers un cursus devant mener au baccalauréat s'est accompagné de très peu de redoublement, alors que dans l'autre cas, l'orientation vers un cursus professionnel court, de CAP ou BEP par exemple, s'est accompagné de plus de redoublements en primaire et au collège, ce qui a allongé la durée passée à l'école.

Les jeunes décrocheurs passés par des classes spécialisées au collège

Dans le troisième groupe de décrocheurs (21 % des décrocheurs), tous entrent en 6^e âgés de 12 ans ou plus. Rares sont ceux qui ont poursuivi des études menant au baccalauréat. Leur niveau scolaire à l'entrée au collège était très faible : presque aucun jeune de ce groupe n'avait des scores en lecture, en français ou en mathématiques dans le meilleur quart, et environ 80 % étaient dans le dernier quart. Parmi l'ensemble de ces jeunes, au très faible niveau scolaire, beaucoup sont issus de familles nombreuses (44 % vivent dans une famille de 4 enfants ou plus). Ils ont aussi plus souvent que les autres jeunes décrocheurs un parent de nationalité étrangère (24 % ont un père de nationalité étrangère et 20 % ont une mère de nationalité étrangère). Seulement un tiers sont des filles.

Les trois quarts des élèves de ce groupe sont passés au collège par des classes spécialisées. Deux types de parcours peuvent être distingués : un premier tiers regroupe des jeunes qui sont tous passés par une classe de SEGPA, le plus souvent dès la 6^e. Dans ce premier sous-groupe, le

redoublement au collège est quasi inexistant. Les deux autres tiers comprennent aussi des jeunes passés par une ou plusieurs classes spécialisées au collège (65 % d'entre eux sont passés par au moins une de ces classes), mais pas nécessairement par des classes de SEGPA (18 %). On trouve des jeunes passés par des classes technologiques de collège (26 %), en 3^e d'insertion (12 %), en 4^e d'aide et de soutien (11 %) ou par un dispositif de préapprentissage (9 %). Pour ces jeunes, le redoublement est plus fréquent les premières années de collège (38 % de redoublants dans ce groupe en 6^e et 33 % en 5^e).

Le premier sous-groupe d'élèves, passés exclusivement par une classe de SEGPA, a quitté le plus souvent le système éducatif en classe de CAP (60 %), ou dès le collège (40 %). Ceux de l'autre sous-groupe ont décroché en BEP (43 %), en CAP (31 %) ou plus rarement dès le collège (24 %). Les ambitions scolaires des parents de ces derniers étaient plus élevées : 21 % souhaitaient que leur enfant aille au moins jusqu'au baccalauréat, contre 6 % des parents du premier sous-groupe. ■

Encadré 3

Source et méthode

Le panel des élèves entrés en 6^e en 1995-1996 ou « Panel 1995 »

Le « Panel 1995 » de la Depp est constitué d'élèves scolarisés en 6^e (y compris en classe de SEGPA) à la rentrée scolaire 1995-1996 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine. La description fine de la scolarité au fil de chaque année scolaire permet de reconstituer les critères adoptés pour définir le décrochage au sens du code de l'Éducation. Les effectifs suivis dans le panel (près de 3 600 jeunes décrocheurs) sont suffisants pour décrire statistiquement les caractéristiques et la diversité de cette population.

En complément des informations recueillies auprès des chefs d'établissements des classes de 6^e, deux enquêtes ont été menées, l'une en 1998 auprès des familles des jeunes et l'autre en 2002 auprès des jeunes eux-mêmes, à des âges où ils atteignent les dernières années de scolarité dans l'enseignement secondaire.

– L'enquête Famille de 1998 interroge les parents pour mieux connaître l'environnement familial ainsi que les représentations de la famille sur l'école et sur l'avenir scolaire du jeune. Le taux de réponse est élevé, y compris parmi les décrocheurs. L'exploitation des variables de l'enquête Famille est réalisée sur les seuls répondants, après pondération.

– L'enquête Jeunes de 2002 a interrogé les jeunes du panel sur la représentation qu'ils ont de leur avenir, de leurs aspirations, etc. Le taux de réponse parmi les décrocheurs est faible (57 % contre 87 % pour les non-décrocheurs) et très variable d'un groupe à l'autre de la typologie. Les résultats issus de cette enquête sont donc potentiellement fragiles. Les pourcentages ont été

calculés à partir des seuls répondants, après pondération.

Les bacheliers du panel d'entrants en 6^e en 1995 ont fait l'objet de la part du système d'information et des études statistiques (SIES, service statistique du ministère en charge de l'enseignement supérieur) d'une interrogation individuelle annuelle, par voie postale et téléphonique. Les informations recueillies sur les études qu'ils suivent, leurs motivations, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leurs projets, leur situation personnelle, permettent d'analyser les sorties sans diplôme de l'enseignement supérieur. Les élèves ont été interrogés tant qu'ils poursuivaient des études ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme du supérieur.

Typologie des décrocheurs de l'enseignement secondaire

Une typologie a été mise en œuvre pour analyser et quantifier la diversité des profils des décrocheurs.

Il s'agit d'une classification ascendante hiérarchique permettant de regrouper les parcours scolaires qui se ressemblent le plus, parcours appréhendés ici à partir des classes fréquentées chaque année entre 1995-1996 et 2006-2007. En pratique, la quasi-totalité des jeunes décrocheurs avait déjà quitté le système scolaire en 2003-2004. La classification a été réalisée à partir de neuf variables caractérisant les parcours des jeunes avant leur sortie de l'éducation : âge à l'entrée en 6^e ; redoublement au collège, niveau de lecture à l'entrée en 6^e, passage par une classe d'enseignement adapté en SEGPA, passage par une 4^e ou 3^e technologique, obtention d'un CAP,

Encadré 3 (suite)

obtention d'un BEP, passage par une classe de lycée générale ou technologique, passage par une classe de lycée professionnel (CAP, BEP, bac pro.). La classification a été précédée d'une analyse des correspondances multiples (ACM) sur ces variables et a été menée à partir des coordonnées des projections de ces variables sur les trois premiers axes factoriels, qui résument 53 % de l'inertie totale.

La classification définit trois groupes pertinents (trois classes), qui se distinguent nettement les uns des autres. Au sein de ces groupes, on peut différencier des sous-groupes qui complètent l'analyse (six classes). Des variables dites supplémentaires, qui n'interviennent pas dans la constitution des groupes, permettent ensuite de décrire les caractéristiques de chaque groupe et sous-groupe, pour mieux comprendre en quoi ils sont proches ou éloignés.

Analyse toutes « choses égales par ailleurs » de l'échec dans l'enseignement supérieur

L'analyse de l'échec des bacheliers dans l'enseignement supérieur repose sur une modélisation logistique (analyse « toutes choses égales par ailleurs ») de l'accès à l'enseignement supérieur et de la sortie sans diplôme. La

modélisation de l'accès à l'enseignement supérieur s'appuie sur cinq caractéristiques liées au parcours dans l'enseignement secondaire : la situation économique perçue par la famille, la situation des parents face à l'immigration, la série et la mention obtenue au baccalauréat, et le souhait de poursuivre des études supérieures. La modélisation logistique concernant la sortie sans diplôme de l'enseignement supérieur a été réalisée à partir de seize variables caractérisant le parcours dans l'enseignement supérieur : la situation économique perçue par la famille, la série, la mention obtenue, et le retard au baccalauréat, le souhait de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, la formation choisie lors de la première et de la dernière inscription dans l'enseignement supérieur, les raisons de l'orientation prise après le baccalauréat, la satisfaction liée au contenu des études lors de la première et de la dernière année d'inscription, la satisfaction liée à l'encadrement des cours lors de la dernière année d'inscription, les difficultés à suivre les enseignements lors de la dernière année d'inscription, les ressources financières lors de la dernière année d'inscription : travail de plus de quinze heures, travail occasionnel, bourse, apprentissage.

Pour aller plus loin

Afsa C., « Qui décroche ? », *Document de travail série études* n° 012-E01, Depp, 2012.

Beffy M., Fougère D. et Maurel A., « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Économie et statistique* n° 422, Insee, 2009.

Bouhia R., Garrouste M., Lebrère A., Ricroch L. et de Saint Pol T., « Être sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques, quel parcours, quel destin ? » *Économie et statistique* n° 443, Insee, 2011.

Caille J.P., « Qui sort sans qualification du système éducatif ? », *Éducation et Formation* n° 57, DPD, 2000.
Depp, *État de l'école* n° 22, 2012.

Dubois M. et Léger F. « La baisse des sorties sans qualification, un enjeu pour l'employabilité des jeunes », *Note d'information* n° 10.12, Depp, 2010.

Le Rhun B., « Sortants sans diplôme et sortants précoces - deux estimations du faible niveau d'études des jeunes » *Note d'information* n° 12.15, Depp, 2012.

Glasman D., « Le processus de déscolarisation », 2011 (accessible en ligne sur le site : www.ac-creteil.fr/enseignements-mercredisdecreteil-videosdecrochages.html).

Gury N. et Moullet S., « L'insertion des non diplômés de l'enseignement supérieur : réversibilité d'un échec et imbrication entre trajectoires scolaire et professionnelle », Ruptures et irréversibilités dans les trajectoires. Comment sécuriser les parcours professionnels ? XIV^{es} journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, *Relief* n° 22, Cereq, 2007.

Lemaire S., « Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 », *Notes d'information* n° 12.05, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, SIES, juin 2012.

OCDE, « Regards sur l'éducation 2012 : les indicateurs de l'OCDE », édition 2012.

Poulet-Coulibando P., « L'environnement social et familial des jeunes non qualifiés », *Éducation et Formation* n° 57, DPD, 2000.

Vue d'ensemble

Marché du travail

Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de 0,7 % en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé contre + 0,3 % dans le public

Bertrand Marc, Nathalie Missègue, Thomas Morin, Nathan Remila, Laurence Rioux*

De 1995 à 2011, le revenu salarial augmente en moyenne de 0,7 % par an en euros constants. Il ralentit depuis 2008, et baisse de 0,2 % en 2011, de manière plus prononcée pour les salariés de la fonction publique et les seniors. Le revenu salarial est la somme de tous les salaires perçus par une personne au cours d'une année. Les écarts de revenu salarial entre salariés sont élevés : le quart des personnes aux revenus salariaux les plus élevés perçoit en moyenne dix fois plus que le quart de celles qui ont les revenus salariaux les plus faibles. Sur l'ensemble de la population, les différences de durée d'emploi sur l'année (contrats courts, temps partiels) expliquent 85 % de ces écarts, les différences de salaire horaire 15 %.

En 2011, les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur de 24 % à celui des hommes. Les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes persistent malgré une diminution pendant la crise. Les écarts de salaire horaire expliquent près de la moitié des écarts de revenu salarial entre hommes et femmes. Si la part des femmes parmi les cadres augmente, la ségrégation par secteur d'activité perdure.

Le revenu salarial est la somme de tous les salaires, nets de toutes cotisations sociales¹, perçus par une personne au cours d'une année donnée, dans des entreprises du secteur privé ou dans la fonction publique. Le revenu salarial permet d'avoir une vision plus large des disparités salariales que le seul salaire horaire offert par le ou les employeurs au cours de l'année, puisqu'il dépend non seulement de ce dernier, mais aussi du volume d'emploi, correspondant au nombre d'heures rémunérées sur l'année. Pour tenir compte à la fois de la durée des contrats de travail (qui permet d'intégrer les CDD) et de la quotité (qui permet d'intégrer les salariés à temps partiel) dans les disparités de revenu salarial, on exprime ce volume d'emploi comme la durée en jours équivalent-temps plein (EQTP), pendant laquelle un salarié a un contrat de travail sur une année².

En 2011, en France métropolitaine, 24,5 millions de personnes ont occupé un emploi salarié (hors salariés des particuliers-employeurs et de l'agriculture) à un moment ou à un autre de l'année, d'après les déclarations annuelles de données sociales (DADS) et le système d'information des agents des services publics (SIASP) (*encadré 1*). Certaines personnes ayant occupé plusieurs emplois salariés successivement ou en même temps, cela représente au total sur l'année 26,7 millions d'emplois différents. Certains de ces emplois n'ont duré qu'une partie de l'année, d'autres sont à temps partiel. Ainsi, ces 26,7 millions d'emplois en représentent 19,1 millions en équivalent-temps plein (EQTP).

* Bertrand Marc, Nathalie Missègue, Thomas Morin, Nathan Remila, Laurence Rioux, Insee.

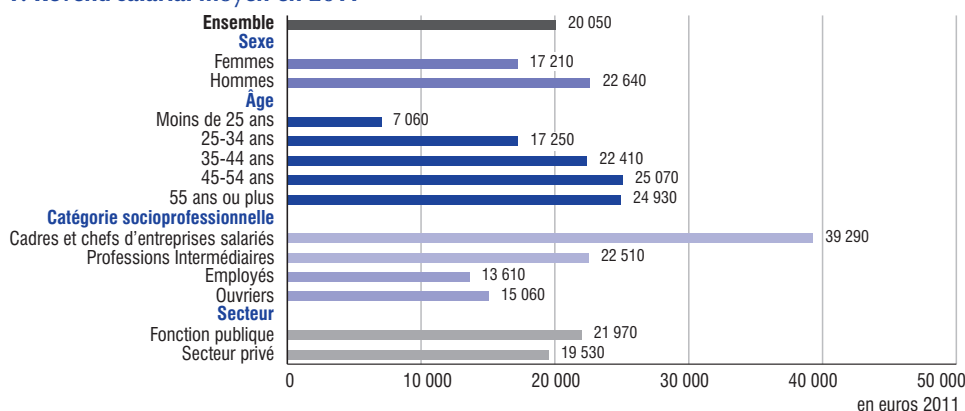
1. Au sens large, donc nets de contribution sociale généralisée – CSG – et contribution au remboursement de la dette sociale – CRDS.

2. Un salarié à temps complet a une durée d'emploi de 360 jours EQTP s'il est en emploi toute l'année et de 180 jours EQTP s'il est en emploi la moitié de l'année ; un salarié à mi-temps a une durée d'emploi de 180 jours EQTP s'il est en emploi toute l'année, et de 90 jours EQTP s'il est en emploi la moitié de l'année.

En 2011, les salariés ont perçu en moyenne 20 050 euros de revenu salarial

En 2011, le revenu salarial moyen sur l'ensemble de la population salariée³ s'établit à 20 050 euros annuels (figure 1). Cette moyenne recouvre des situations très hétérogènes. Ainsi, au cours de l'année 2011, un quart des salariés a perçu moins de 9 792 euros de revenu salarial net par an (1^{er} quart, soit 0,76 Smic dans l'année). Le revenu salarial moyen de ces 25 % de salariés les moins payés est de 4 056 euros par an (figure 2). Un 2^e quart de salariés a perçu un revenu salarial compris entre 9 792 euros et 17 951 euros. Un 3^e quart de salariés a perçu un revenu salarial compris entre la médiane et 25 237 euros. Le revenu salarial moyen du dernier quart (les 25 % de salariés les mieux payés) s'élève à 40 350 euros, soit 10 fois plus que le revenu salarial moyen des 25 % de salariés les moins payés.

1. Revenu salarial moyen en 2011



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Lecture : en 2011, les employés ont perçu en moyenne un revenu salarial de 13 610 euros.

Source : Insee, DADS et SIASP, exploitation au 1/12.

2. Salaire journalier et durée d'emploi selon l'échelle du revenu salarial annuel

	1995				2011			
	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
	< 7 873 €	7 873 - 16 073 €	16 073 - 23 413 €	> 23 413 €	< 9 792 €	9 792 - 17 951 €	17 951 - 25 237 €	> 25 237 €

Salaire journalier moyen¹

en euros 2011	38,5	41,8	56,4	105,1	44,2	46,3	60,8	114,4
en % du Smic	121	131	177	330	124	129	170	320

Durée d'emploi annuelle moyenne (en jours EQTP)

	80	302	345	350	92	315	349	353
Revenu salarial moyen annuel								
en euros 2011	3 064	12 604	19 474	36 779	4 056	14 572	21 236	40 350
en % du Smic	27	110	170	321	31	113	165	313

1. Le salaire journalier moyen est calculé sur l'ensemble de la durée des contrats et pas seulement sur les jours ouvrés. Il est donc comparable avec un revenu annuel divisé par 360 jours ou un revenu mensuel divisé par 30 jours. Par contre, il n'est pas comparable avec un salaire par jour ouvré qui correspondrait à un salaire horaire multiplié par un nombre d'heures par jour.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Lecture : en 2011, le quart des personnes aux revenus salariaux les plus faibles (1^{er} quart) perçoit en moyenne 4 056 euros par an, contre 40 350 euros en moyenne pour le quart des personnes au revenu salariaux les plus élevés (4^e quart). En 1995, le revenu salarial moyen était de 3 064 euros dans le 1^{er} quart et de 36 779 euros dans le 4^e quart.

Source : Insee, DADS, fichiers de paie des agents de l'État et SIASP, exploitation au 1/12 en 2011, au 1/25 en 1995.

3. Dans l'ensemble de l'article, les « salariés » s'entendent comme les personnes ayant perçu un salaire au moins un jour dans l'année.

En 2011, le revenu salarial moyen atteint 19 530 euros annuels pour les personnes travaillant principalement dans le secteur privé et les entreprises publiques, contre 21 970 euros dans les trois versants de la fonction publique. L'écart de revenu salarial de 12 % entre public et privé vient principalement d'une plus grande stabilité des emplois (la durée d'emploi sur l'année dans la fonction publique est en effet supérieure de 10 % à celle du privé) et, dans une moindre mesure, d'un salaire horaire plus élevé de 2 %. Les écarts de salaire horaire entre public et privé s'expliquent pour l'essentiel par des différences de qualification des emplois⁴.

En 2011, les disparités de revenu salarial s'expliquent pour 85 % par des disparités de durée d'emploi et pour 15 % par des disparités de salaire horaire

En 2011, les disparités de revenu salarial sur l'ensemble de la population s'expliquent pour 15 % par des disparités de salaire horaire et pour 85 % par des disparités de durée d'emploi dans l'année (*encadré 2*). La durée d'emploi en EQTP des salariés du 1^{er} quart (les 25 % de revenus salariaux les plus bas) atteint environ un trimestre sur l'année en moyenne : soit ils n'ont été en emploi qu'une partie de l'année, parce qu'ils alternent périodes d'emploi et périodes de chômage, ou bien parce qu'ils sont entrés ou sortis du marché du travail en cours d'année (cas des étudiants et des retraités, *encadré 3*) ; soit ils ont un emploi stable mais à temps partiel. Ainsi, entre les salariés du 1^{er} quart et ceux du 2^e quart, les différences de durée d'emploi expliquent presque l'intégralité des écarts de revenu salarial moyen. Les seconds perçoivent en moyenne un salaire horaire seulement 4 % plus élevé que les premiers (1,29 fois le Smic contre 1,24 fois le Smic), mais ils ont une durée d'emploi trois fois supérieure (315 jours EQTP en moyenne sur l'année contre 92). À l'inverse, les différences de revenu salarial entre les salariés des 3^e et 4^e quarts proviennent pour la majeure partie de différences de salaire horaire. Les salariés du 4^e quart perçoivent en moyenne un salaire horaire près de deux fois plus élevé que ceux du 3^e quart : 3,2 fois le Smic contre 1,7.

Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de 0,7 % en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé contre + 0,3 % dans le public

De la fin des années 1970 au milieu des années 1990, le revenu salarial moyen dans le secteur privé et les entreprises publiques avait reculé à un rythme de - 0,3 % par an en euros constants (c'est-à-dire corrigé de l'évolution des prix). Cette baisse était, pour une bonne part, imputable au doublement du taux de cotisations sociales salariées portant sur le salaire brut au cours de cette période. À l'inverse, de 1995 à 2011, sur l'ensemble de la population salariée, le revenu salarial moyen augmente légèrement. En euros constants, il progresse de 17 980 à 20 050 euros, soit une croissance de + 0,7 % en moyenne par an. Cette hausse résulte en premier lieu d'une légère augmentation du salaire journalier net en EQTP⁵ (+ 0,5 % en moyenne annuelle en euros constants). En deuxième lieu, elle s'explique par un allongement de la durée d'emploi en jours EQTP dans l'année (+ 0,2 % en moyenne annuelle, soit au total + 8 jours EQTP⁶).

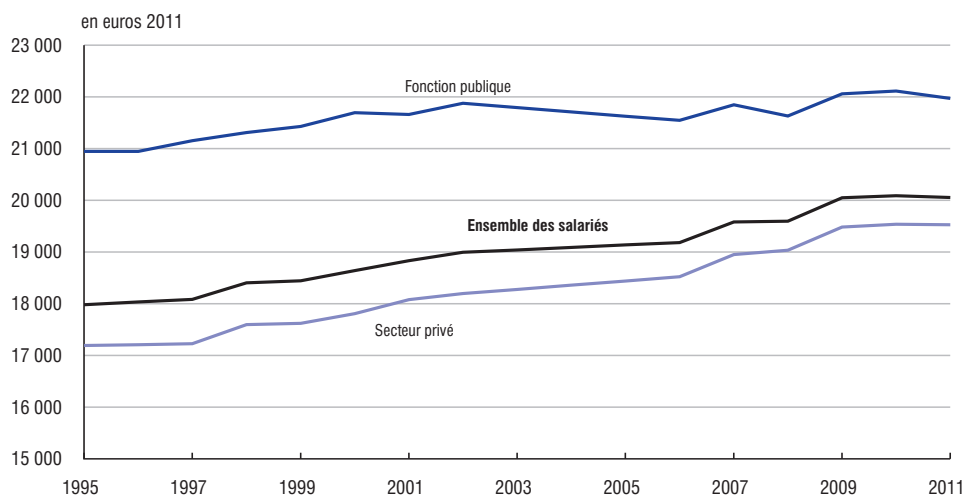
4. Ainsi dans la fonction publique d'État, près de deux titulaires sur trois sont de catégorie A (globalement équivalente aux cadres), alors que moins d'un salarié sur six est cadre dans le privé.

5. Le salaire journalier en EQTP est le revenu qu'un salarié retire d'une journée en EQTP pendant laquelle il a un contrat de travail. Il est passé de 66,81 euros en moyenne en 1995 à 72,36 euros en 2011 en euros constants. L'absence dans la fonction publique d'État de nombre d'heures rémunérées renseigné jusqu'en 2009 empêche de raisonner en termes de salaire horaire sur longue période (*encadré 2*).

6. L'évolution de la durée d'emploi en EQTP ne doit pas être interprétée comme celle du nombre d'heures effectivement travaillées : le nombre d'heures correspondant à un temps plein a baissé sur la période avec le passage aux 35 heures.

Sur la période 1995-2011, le revenu salarial a augmenté en moyenne plus rapidement pour les salariés travaillant principalement dans le secteur privé et les entreprises publiques que pour ceux travaillant principalement dans les 3 versants de la fonction publique, avec un taux de croissance en euros constants de + 0,8 % par an en moyenne contre + 0,3 % (figure 3). La durée d'emploi en jours EQTP a progressé de 0,2 % par an dans le secteur privé contre 0,1 % dans le secteur public. Le salaire journalier en EQTP, quant à lui, a évolué plus fortement à la hausse dans le privé (+ 0,6 %) que dans le public (+ 0,2 %). L'écart de salaire journalier en EQTP qui était de près de 10 % au milieu des années 1990 au bénéfice de la fonction publique s'est réduit à 2 %. De ce fait, en 2011, l'écart de revenu salarial entre public et privé s'explique essentiellement par une durée d'emploi sur l'année supérieure de 10 % dans la fonction publique du fait de la plus grande stabilité des emplois.

3. Évolution du revenu salarial dans le secteur privé et la fonction publique de 1995 à 2011



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Lecture : en 2011, le revenu salarial moyen sur l'ensemble de la population salariée s'établit à 20 050 euros. Il atteint 19 530 euros dans le secteur privé et les entreprises publiques contre 21 970 euros dans l'ensemble des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière).

Note : en raison d'un problème d'intégration des déclarations des agences d'interim, les données ont été corrigées entre 2003 et 2005.

Source : Insee, DADS, fichiers de paie des agents de l'État et SIASP, exploitation au 1/12 depuis 2002, au 1/25 avant.

En 2011, le revenu salarial stagne dans le secteur privé et baisse de 0,7 % dans la fonction publique

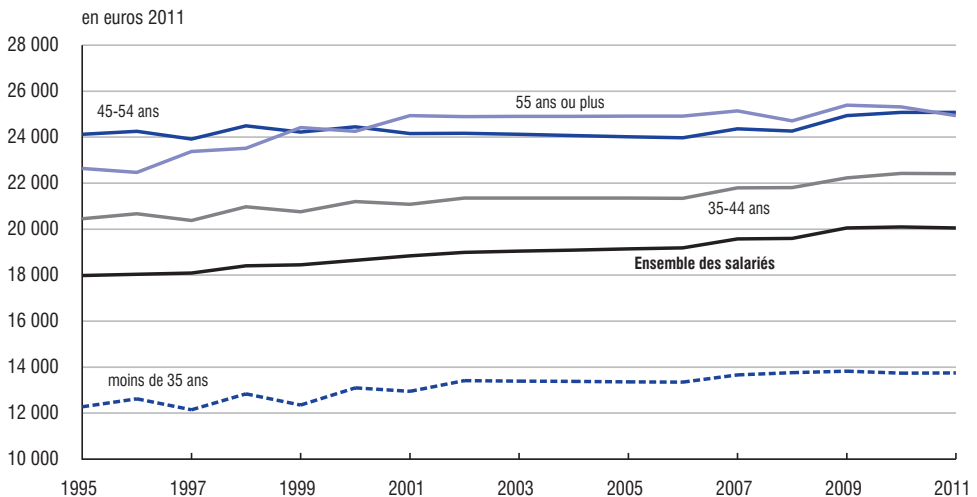
Le lien entre revenu salarial et conjoncture est complexe : les périodes marquées par un retournement conjoncturel à la baisse ou à la hausse peuvent se traduire par un surcroît d'emplois qui ne durent qu'une partie de l'année, de sorte que le revenu salarial peut ralentir ou diminuer. Le retour de la croissance en 2010 s'était ainsi accompagné d'un net ralentissement du revenu salarial. En 2011, la légère accélération de la croissance (PIB en volume en hausse de 2,0 % contre 1,7 % en 2010) n'empêche pas une faible baisse du revenu salarial, de 0,2 %. Cette baisse est plus forte dans la fonction publique : le revenu salarial stagne dans le secteur privé, alors qu'il diminue de 0,7 % dans la fonction publique. Le revenu salarial retrouve ainsi son niveau de 2009 en euros constants.

Dans le secteur privé, le salaire journalier en EQTP en euros constants augmente légèrement (+ 0,3 %), mais la durée d'emploi en EQTP évolue à la baisse. De fait, l'emploi est dynamique au 1^{er} semestre 2011, mais, suite au retournement conjoncturel lié à l'aggravation de la crise des dettes souveraines durant l'été 2011, il se dégrade au 2nd semestre. Le secteur de l'intérim, très créateur d'emplois au 1^{er} semestre 2011, est le premier à subir le retournement. Ce retournement pèse sur le revenu salarial moyen de 2011, car ces personnes n'ont travaillé qu'une partie de l'année.

Dans la fonction publique, la baisse de revenu salarial en 2011 vient, à l'inverse, d'une diminution du salaire horaire, la durée d'emploi en EQTP demeurant stable. La baisse du salaire journalier en EQTP s'explique d'abord par le gel du point d'indice de la fonction publique depuis juillet 2010. En 2011, la valeur du point d'indice de la fonction publique ayant moins augmenté que les prix (+ 0,25 % en moyenne annuelle contre + 2,1 % pour les prix), le traitement indiciaire brut des titulaires a baissé en euros constants. La hausse des primes et rémunérations annexes n'a pas suffi à compenser la baisse du traitement indiciaire brut, de sorte que le salaire brut a diminué. Par ailleurs, du fait du relèvement de 0,27 point du taux de cotisation pour la retraite des fonctionnaires, le salaire net baisse davantage que le brut.

Dans la fonction publique, la baisse de revenu salarial se produit en moyenne sur l'ensemble des 35 ans ou plus, mais elle est plus marquée pour les seniors (- 2,3 %) qui se trouvent plus souvent au sommet de la grille salariale et bénéficient moins souvent de promotions ou d'un changement d'échelon. Dans le secteur privé, c'est pour les plus jeunes (moins de 35 ans) et surtout les 55 ans ou plus que le revenu salarial est orienté à la baisse (- 1,1 % pour les seniors). Il continue à croître pour les catégories d'âges intermédiaires (35-54 ans). Avec une baisse de revenu salarial plus prononcée pour les seniors à la fois dans la fonction publique et dans le secteur privé, le revenu salarial moyen des 55 ans ou plus redevient inférieur à celui des 45-54 ans en 2011, pour la première fois depuis 2001 (figure 4).

4. Évolution du revenu salarial par tranche d'âge de 1995 à 2011



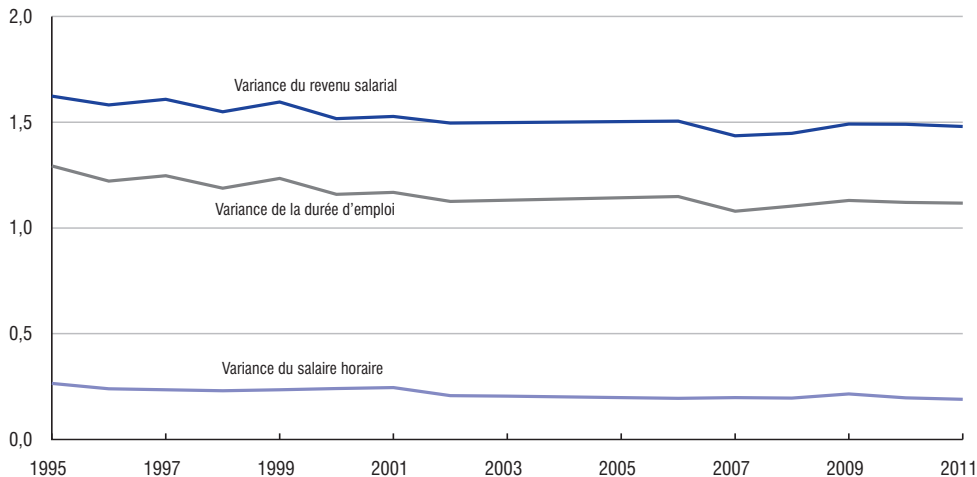
Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires.
 Lecture : en 2011, le revenu salarial moyen sur l'ensemble de la population salariée s'établit à 20 050 euros. Il atteint 13 750 euros pour les moins de 35 ans contre 25 070 euros pour les 45-54 ans.
 Note : en raison d'un problème d'intégration des déclarations des agences d'interim, les données ont été corrigées entre 2003 et 2005. Avant 2001, seuls les salariés nés les années paires sont étudiés. Le champ présente donc des irrégularités selon que l'année est paire ou impaire.
 Source : Insee, DADS, fichiers de paie des agents de l'État et SIASP, exploitation au 1/12 depuis 2002, au 1/25 avant.

La tendance à la baisse des disparités de revenu salarial observée depuis 1995 marque une pause depuis 2007

Sur la période 1995-2011, le revenu salarial moyen dans le 1^{er} quart (25 % de revenus salariaux les plus faibles) de l'ensemble des salariés du privé et du public a augmenté plus vite que celui des autres quarts : + 1,8 % en moyenne annuelle en euros constants contre + 0,9 % dans le 2^e quart et environ + 0,6 % dans les deux suivants. Les disparités de revenu salarial ont donc légèrement baissé sur la période. Ainsi, le rapport entre le revenu salarial moyen des 25 % de salariés les mieux payés et celui des 25 % de salariés les moins payés a reculé de 12 à 10. Toutefois, cette évolution marque une pause depuis 2007. Si l'on s'intéresse au 1 % de revenus salariaux les plus élevés, on constate même que leur part dans la masse salariale a progressé depuis 1995 (encadré 4).

La baisse des disparités de revenu salarial depuis 1995 s'explique en premier par un rapprochement des durées d'emploi en EQTP (de 14 % mesuré en termes de variance, figure 5). Si la durée d'emploi en EQTP augmente dans tous les quarts, cet effet a été beaucoup plus sensible dans les deux premiers. Pour les salariés du 1^{er} quart, la durée d'emploi en EQTP augmente ainsi de 0,90 % en rythme annuel (soit + 12 jours EQTP au total entre 1995 et 2011). Pour les salariés du 2^e quart, elle augmente de 0,27 % en rythme annuel (soit + 13 jours EQTP au total). Pour les salariés des 3^e et 4^e quarts, la hausse est limitée à 0,06 % (soit environ + 3 jours EQTP). Néanmoins, depuis 2007, les disparités de durée d'emploi en EQTP ont cessé de diminuer⁷.

5. Évolution de la variance du revenu salarial et de ses composantes entre 1995 et 2011



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Lecture : les disparités de revenu salarial sur l'ensemble de la population, mesurées en termes de variance, s'expliquent essentiellement par des disparités de durée d'emploi dans l'année. Sur la période 1995-2011, les disparités de revenu salarial ont légèrement baissé.

Note : en raison d'un problème d'intégration des déclarations des agences d'interim, les données ont été corrigées entre 2003 et 2005. La variance du revenu salarial ici calculée est celle du logarithme du revenu salarial.

Source : Insee, DADS, fichiers de paie des agents de l'État et SIASP, exploitation au 1/12 depuis 2002, au 1/25 avant.

7. Ce résultat est vérifié que les disparités soient mesurées en termes de variance ou comme le ratio de la durée moyenne dans le quatrième quart sur la durée moyenne dans le premier quart.

Le recul des disparités de revenu salarial vient dans une moindre mesure de la baisse des écarts de salaire journalier en EQTP. Les salaires journaliers en EQTP moyens dans les deux premiers quarts ont progressé un peu plus vite que ceux dans les deux derniers quarts. Le rapport entre le salaire journalier en EQTP moyen des 25 % de salariés les mieux payés à l'heure et celui des 25 % les moins payés a très légèrement baissé (- 5 %) jusqu'en 2007. Depuis cette date, il reste globalement stable, oscillant autour de 2,6 selon la conjoncture économique.

Sur longue période, hausse de la durée d'emploi en EQTP des salariés qui ne sont pas à temps complet sur l'année

La durée d'emploi en EQTP des salariés « non à temps complet » sur l'année (c'est-à-dire à temps partiel ou qui ont travaillé une partie de l'année seulement⁸) a augmenté de 0,9 % en rythme annuel de 1995 à 2011 (soit + 23 jours EQTP sur l'ensemble de la période). Cependant, l'évolution n'est pas uniforme sur la période : si la durée d'emploi des salariés « non à temps complet » s'accroît entre 1995 et 2007 (+ 29 jours EQTP), elle chute de 2007 à 2009 (- 10 jours EQTP) et repart à la hausse depuis (+ 4 jours EQTP). Au sein des salariés « non à temps complet », la situation des temps partiels se distingue de celle des temps complets en emploi une partie de l'année seulement.

Pour les salariés à temps partiel, la forte augmentation de la durée d'emploi en EQTP sur l'ensemble de la période 1995 à 2011 (+ 28 jours) se traduit par la hausse d'un cinquième de la quotité de travail⁹. Celle-ci résulte à la fois de la hausse de la quotité des contrats et de l'augmentation du nombre d'employeurs par salarié (en simultané ou successivement sur l'année). Par ailleurs, la durée d'emploi en EQTP des temps partiels apparaît peu sensible à la conjoncture : elle a très peu diminué entre 2007 et 2009 et est quasiment revenue en 2011 à son niveau de 2007.

Pour les salariés à temps complet qui ont travaillé une partie de l'année seulement, c'est le nombre de jours pendant lesquels ils ont un contrat de travail qui augmente fortement sur l'ensemble de la période 1995-2011 (+ 17 jours). Cette variable est très sensible aux évolutions conjoncturelles. Ainsi, elle a fortement progressé pendant la deuxième moitié des années 1990, a brutalement chuté entre 2007 et 2009 (- 17 jours), mais repart à la hausse en 2011 (+ 5 jours).

Si en 2011, la durée moyenne d'emploi en EQTP a évolué à la baisse pour l'ensemble des salariés, cela résulte d'effets de composition. Même si la durée d'emploi progresse aussi bien pour les temps partiels que pour les temps complets qui ont travaillé une partie de l'année seulement, la hausse de la proportion des salariés « non à temps complet » sur l'année parmi l'ensemble des salariés se traduit par une légère diminution de la durée moyenne d'emploi en EQTP.

8. Ces salariés sont plus souvent dans les deux premiers quarts de la distribution de revenu salarial.

9. Les salariés à temps partiel dont le nombre d'heures prévues au contrat n'aurait pas changé lors du passage de leur entreprise à la semaine de 35 heures connaissent une hausse « mécanique » de leur quotité de travail par rapport aux salariés à temps complet, qui participe à la hausse d'un cinquième de la quotité entre 1995 et 2011. L'importance de cette hausse « mécanique » est difficile à chiffrer du fait de la rupture de la chaîne de traitement des données DADS intervenue en 2002.

Les écarts de salaire horaire expliquent près de la moitié des écarts de revenu salarial entre hommes et femmes

En 2011, les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur de 24 % à celui des hommes. Cette différence est imputable à un temps de travail moindre et à des écarts de salaire horaire. Ces écarts de salaire horaire peuvent eux-mêmes s'expliquer par les caractéristiques des emplois occupés, par celles des personnes concernées ou d'autres facteurs non pris en compte dans le modèle (parmi lesquels la « pure » discrimination salariale). La décomposition de Oaxaca-Ransom propose une mesure de ces différents éléments (*encadré 2*). Selon cette décomposition, en 2011, les différences de durée d'emploi en EQTP sur l'année expliquent 52 % de l'écart de revenu salarial. Les écarts de salaire horaire moyen sur l'année expliquent 48 % (*figure 6*).

Les différences de temps de travail se décomposent elles-mêmes en un écart de nombre de jours travaillés dans l'année et un écart de quotité de temps de travail¹⁰. Les différences de quotité de temps de travail entre hommes et femmes expliquent plus d'un tiers de l'écart de revenu salarial. En particulier, les petits temps partiels (inférieurs ou égaux à un travail à mi-temps) en expliquent la plus grande partie (soit 22 points sur les 36), alors même que moins de 10 % des salariés occupent des petits temps partiels. Mais près de 60 % des petits temps partiels sont occupés par des femmes. En 2011, les femmes travaillent en moyenne 304 jours contre 308 pour les hommes : cet écart de nombre de jours en emploi dans l'année explique 15 % de l'écart du revenu salarial entre hommes et femmes.

6. Répartition de l'écart de revenu salarial entre femmes et hommes en 2011

Caractéristiques de l'emploi et du salarié		en %
Écart de temps de travail		52
Quotité		36
Moins de 50 %		22
De 50 % à 75 %		10
De 75 % à 99 %		4
100 %		<i>Réf.</i>
Nombre de jours de travail		15
Écart de salaire horaire		48
Secteur d'activité		7
Industrie		3
Construction		2
Commerce		0
Services		<i>Réf.</i>
Fonction publique d'État		-1
Fonction publique hospitalière		1
Fonction publique territoriale		1
Catégorie socioprofessionnelle		6
Ouvrier		-1
Employé		<i>Réf.</i>
Profession intermédiaire		-3
Cadres		8
Artisan, commerçant, chef d'entreprise		2
Autres variables explicatives¹		1
Part non expliquée²		34
Ensemble		100

1. Diplôme, âge, ancienneté dans l'emploi actuel, ancienneté dans le panel tous salariés, région, poste unique dans l'année, nombre d'enfants.

2. La part non expliquée fait partie des écarts de salaire horaire. Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires. Lecture : le secteur d'activité explique 7 % de l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes.

Note : dans les calculs, on utilise le logarithme du revenu salarial. Source : Insee, DADS, SIASP (exploitation au 1/12) et échantillon démographique permanent.

10. Le nombre de jours correspond à la durée pendant laquelle une personne a été en emploi. La quotité correspond au fait d'occuper un emploi à temps plein ou à temps partiel. Par exemple, une quotité de temps de travail de 0,75 correspond à un emploi à trois-quarts temps. La quotité maximale est de 1, même si une personne effectue des heures supplémentaires.

Les écarts de salaire horaire moyen expliquent 48 % des écarts de revenu salarial entre hommes et femmes. Parmi ces 48 %, 14 points sont expliqués par les caractéristiques des personnes et des postes qu'elles occupent. Ainsi, les femmes sont sous-représentées dans les secteurs de l'industrie et de la construction où le revenu salarial moyen est plus élevé que dans les activités de service. En revanche, elles sont surreprésentées dans des secteurs moins rémunérateurs comme le commerce, l'action sociale ou la fonction publique hospitalière. Cette différence de structure par secteur explique 7 % de l'écart de revenu salarial, dont 3 points pour l'industrie et 2 points pour la construction. De plus, 13 % des femmes sont cadres contre 18 % des hommes. *In fine*, la répartition par catégorie socioprofessionnelle explique 6 % de l'écart de revenu salarial. Ces différences de structure par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité peuvent être elles-mêmes issues de diverses formes de ségrégation, sur le marché du travail (barrière dans l'accès à certains emplois) ou en amont (orientation dans les filières éducatives).

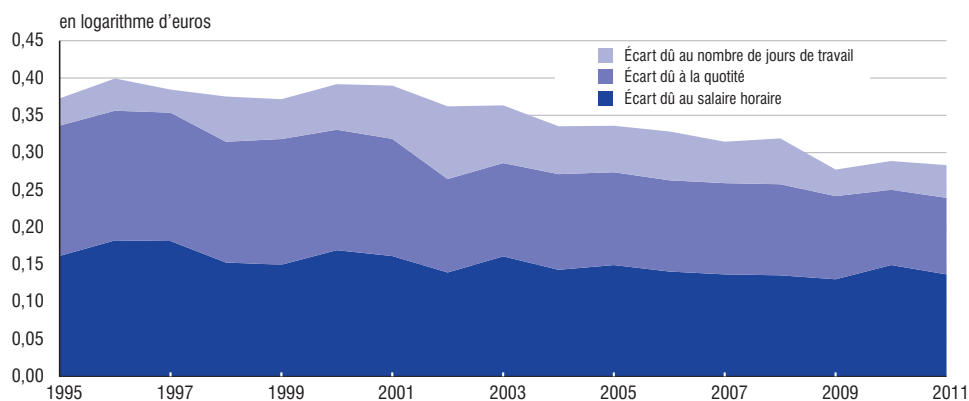
D'autres caractéristiques ont été prises en compte mais n'expliquent pas l'écart de revenu salarial homme-femme, comme le diplôme, l'âge, la région ou encore le nombre d'enfants. Les différences liées à l'ancienneté¹¹ sur le marché du travail semblent aussi négligeables.

Une fois prises en compte les caractéristiques observées de l'emploi et celles de la personne, 34 % de l'écart de revenu salarial total reste non expliqué. Cet écart peut être imputé à des discriminations professionnelles, mais aussi aux limites du modèle qui ne couvre pas tous les déterminants du revenu salarial, notamment en termes de finesse concernant l'analyse des qualifications ou des postes occupés.

Avec la crise, baisse des écarts de revenu salarial entre hommes et femmes

Entre 1995 et 2008, avant la grande récession, les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes ont eu tendance à baisser (*figure 7*). Ce rapprochement s'explique principalement par une réduction régulière sur l'ensemble de la période des écarts de quotité de travail.

7. Décomposition de l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes : temps de travail et salaire horaire



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Lecture : en 2009 les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes ont baissé de 13 %.

Note : il s'agit des écarts de logarithme du revenu salarial.

Source : Insee, DADS et SIASP (exploitation au 1/12) et échantillon démographique permanent.

11. Les mesures de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle sont imparfaites : nous utilisons l'ancienneté dans l'entreprise d'après le panel DADS et la date d'entrée de l'individu dans ce panel.

En 2009, avec la crise économique, l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes a diminué fortement (*figure 8*), cette fois principalement sous l'effet d'une baisse des écarts de temps de travail : le nombre de jours moyens travaillés diminue pour les hommes (- 0,1 %), alors qu'il augmente pour les femmes (+ 0,9 %). Pour les hommes, la baisse du nombre de jours travaillés s'explique par une augmentation du chômage partiel et la forte chute des missions d'intérim dans l'industrie et la construction. La proportion d'hommes travaillant moins d'un mi-temps augmente. Parallèlement, la durée d'emploi en EQTP moyenne des femmes augmente en 2009 alors que leur proportion dans l'emploi diminue. Cela suggère que des emplois de courte durée occupés par des femmes ont été détruits en 2008. Les salariées qui les occupaient ne comptent plus dans le calcul du revenu salarial moyen en 2009, car elles n'ont pas travaillé du tout au cours de l'année.

8. Évolution de la répartition de l'écart de revenu salarial entre femmes et hommes

en logarithme d'euros

	1999-2001	2004-2006	2009-2011
Écart dû au temps de travail	0,22	0,19	0,14
Quotité	0,16	0,13	0,11
Nombre de jours de travail	0,06	0,06	0,04
Écart dû au salaire horaire	0,16	0,14	0,14
Secteur d'activité	0,02	0,03	0,02
Catégorie socioprofessionnelle	0,02	0,03	0,02
Autres variables explicatives ¹	0,01	0,00	0,00
Part non expliquée ²	0,11	0,08	0,10
Ensemble	0,38	0,33	0,28

1. Diplôme, âge, ancienneté dans l'emploi actuel, ancienneté dans le panel tous salariés, région, poste unique dans l'année, nombre d'enfants.

2. La part non expliquée fait partie des écarts de salaire horaire.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Lecture : les écarts de secteur d'activité expliquent 0,02 logarithme d'euros de l'écart du logarithme du revenu salarial en moyenne entre 2009 et 2011.

Source : Insee, DADS et SIASP (exploitation au 1/12) et échantillon démographique permanent.

La réduction des écarts de revenu salarial en 2009 est aussi due à la baisse de la part variable du salaire des cadres du secteur privé et à l'augmentation concomitante du revenu salarial des salariés non cadres, en partie sous l'effet mécanique de la destruction dès la mi-2008 d'emplois d'ouvriers et d'employés peu qualifiés et à faible salaire. Les postes de cadres étant majoritairement occupés par des hommes, la baisse des écarts de revenu salarial entre cadres et non-cadres réduit les écarts entre hommes et femmes. Au total, la catégorie socioprofessionnelle cadre expliquait 13 % de l'écart de revenu salarial en 2008 ; elle n'en explique plus que 8 % en 2009¹².

La part de l'écart de revenu salarial non expliquée par les composantes du modèle augmente fortement en 2009, malgré la chute de l'écart total.

La forte ségrégation par secteur d'activité perdure

La répartition différente des hommes et des femmes par secteur d'activité explique 7 % des écarts de revenu salarial en 2011, soit deux fois plus que 15 ans auparavant. En 15 ans, la parité n'a guère progressé au sein des secteurs d'activité : les femmes sont toujours surreprésentées dans les fonctions publiques territoriale ou hospitalière ou dans les activités de services, dont les

12. En 2009, le codage de la catégorie socioprofessionnelle a été modifié dans les DADS : on passe d'un calcul d'une catégorie socioprofessionnelle (CS) sur 2 positions à un calcul d'une profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) sur 4 positions. La précision du codage s'en trouve améliorée. Cette modification peut avoir joué sur l'estimation du rendement du statut de cadre.

revenus salariaux, toutes choses égales par ailleurs, sont inférieurs à ceux des secteurs à prédominance masculine (industrie, construction). Ainsi, le secteur d'activité n'a pas contribué à la baisse tendancielle des écarts de revenu salarial entre hommes et femmes depuis 15 ans.

En conséquence, en 2011, le secteur d'activité explique une plus forte part de l'écart de revenu salarial que la catégorie socioprofessionnelle. Certes, les femmes sont toujours minoritaires parmi les cadres. Mais cette catégorie se féminise : 41 % des postes de cadres sont occupés par des femmes en 2011 contre 34 % en 1995.

Les écarts de revenu salarial dus aux différences d'âge entre hommes et femmes sont négligeables. La progression régulière du taux d'activité des femmes depuis les années 1960 avait produit une dissymétrie entre l'âge moyen des salariés et des salariées. Les écarts de revenu salarial étaient accentués par le fait que les femmes étaient plus jeunes. Cette dissymétrie s'est résorbée dans les années 2000. ■

Pour aller plus loin

Salaires

- Morin T., Rémila N., « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes », *Insee Première* n° 1436, mars 2013.
- Meurs D., Ponthieux S., « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », *Économie et statistique* n° 398-399, mars 2007.
- Oaxaca Ronald L., Ransom Michael R., « On discrimination and the decomposition of wage differentials », *Journal of Econometrics*, Elsevier, vol. 61, 1994.

Niveaux de vie des salariés

- Quatre facteurs permettent de rendre compte de l'essentiel des inégalités de niveau de vie entre salariés : le salaire horaire net, le volume de travail rémunéré, la composition du ménage dans lequel ils vivent et les revenus individuels apportés par les autres membres du ménage.
« Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi », *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
-

La mesure du revenu salarial selon les sources : enquête et sources administratives

Les études habituellement publiées par l'Insee sur les salaires s'appuient sur des sources administratives, les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les fichiers de paie des agents de l'État, et le système d'information des agents des services publics (SIASP).

Les déclarations annuelles de données sociales

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est un formulaire administratif que doivent remplir chaque année tous les employeurs, à destination des administrations sociales et fiscales. Les employeurs communiquent via ces déclarations le montant des rémunérations salariales versées à chaque salarié. Le champ des DADS exploitées par l'Insee recouvre l'essentiel du secteur privé et des entreprises publiques (hors salariés des particuliers-employeurs), et les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Les fichiers de paie de la fonction publique d'État et le système d'information des agents des services publics

Jusqu'à l'exercice 2008, les fichiers de paie de la fonction publique d'État constituent la source de référence sur les rémunérations des agents de l'État (ministères civils et établissements publics administratifs). À partir de l'année de référence 2009, les rémunérations dans les 3 versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) sont connues grâce au système d'information des agents des services publics (SIASP), produit par l'Insee.

Avertissement

Un changement majeur de chaîne de production des DADS a eu lieu en 2002. Ce changement a notamment affecté le mode de redressement du nombre de jours rémunérés dans l'année et amélioré la précision des variables décrivant l'emploi occupé, par exemple la répartition temps partiel/temps complet. Ces améliorations

rendent parfois délicates les comparaisons d'une période à l'autre et peuvent engendrer des ruptures de séries ou la présence de points aberrants. De plus, suite à des problèmes d'intégration des données en provenance des agences d'intérim en 2003, 2004 et 2005, les postes des intérimaires ont été mal renseignés ces trois années, ce qui peut affecter le revenu salarial et la décomposition entre salaire horaire et durée d'emploi en jours EQTP. Dans les figures 3, 4 et 5 présentées ici, on a choisi de lisser les évolutions entre 2002 et 2006. Le passage à SIASP en 2009 a pu entraîner des ruptures de séries entre 2008 et 2009 pour la fonction publique et en particulier pour la fonction publique d'État.

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) s'appuient sur un échantillon représentatif des ménages dits « ordinaires » (hors logements en collectivité) en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi en continu depuis 2002, et sur leurs déclarations fiscales. Ces dernières comprennent en particulier les « salaires et traitements » perçus par les salariés au cours de l'année. L'exploitation des ERFS dans l'encadré 3 permet d'inclure d'autres sources de revenus, par exemple des indemnités durant des périodes de chômage.

Mesurer un revenu salarial comparable entre sources administratives sociale et fiscale

Le rapprochement des DADS pour le privé et de SIASP pour la fonction publique permet d'affecter à chaque salarié, via son identifiant, l'ensemble des salaires qu'il a effectivement perçus au cours de l'année, même s'il a cumulé un emploi dans la fonction publique et un autre dans le privé. Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) indiquent également le montant des salaires perçus (et déclarés à l'administration fiscale) par chaque salarié au cours de l'année, qu'il ait ou non cumulé plusieurs emplois.

Méthodologie

La décomposition du revenu salarial

En pratique, le revenu salarial perçu dans l'année par un salarié peut se décomposer comme le produit d'un salaire horaire moyen sur l'année et d'un nombre d'heures rémunérées sur l'année. La durée rémunérée annuelle en heures a l'avantage de tenir compte à la fois de la durée du contrat en jours (qui permet de mettre en évidence les contrats courts) et de la quotité (qui permet d'intégrer les temps partiels). De manière équivalente en termes de mesure des inégalités, le revenu salarial peut se décomposer comme le produit d'un salaire journalier en équivalent-temps plein (EQTP, c'est-à-dire le salaire que toucherait le salarié en une journée s'il travaillait à temps complet pour le même salaire horaire) et d'une durée d'emploi en jours EQTP sur l'année.

Sur le champ des déclarations annuelles de données sociales (DADS), qui prennent en compte les secteurs d'activité du privé et les fonctions publiques territoriale et hospitalière, et pour lesquelles le nombre d'heures rémunérées est disponible, on note :

RS revenu salarial annuel

nbh nombre d'heures rémunérées sur l'année

sal_h salaire horaire

DP nombre de jours rémunérés

DP_{EQTP} nombre de jours rémunérés en équivalent temps plein

med_{TP} médiane du nombre d'heures rémunérées des salariés à temps complet présents toute l'année

$quot$ quotité de travail (1 pour les salariés à temps complet)

sal_j salaire journalier en EQTP

La décomposition du revenu salarial s'écrit :

$$RS = sal_h \times nbh$$

La quotité de travail correspond à la proportion (entre 0 et 1) du nombre d'heures rémunérées par jour travaillé par rapport à un salarié à temps complet :

$$quot = \frac{nbh}{med_{TP}} \times \frac{360}{DP} \text{ ou } 1 \text{ pour les salariés à temps complet}$$

Le nombre de jours rémunérés en équivalent-temps plein correspond au nombre de jours que travaillerait le salarié s'il était à temps complet avec le même nombre d'heures total :

$$DP_{EQTP} = quot \times DP$$

Le salaire que toucherait le salarié en une journée s'il travaillait à temps complet pour le même salaire horaire est donc :

$$sal_j = \frac{sal_h \times med_{TP}}{360} = \frac{RS}{nbh} \times \frac{med_{TP}}{360} = \frac{RS}{quot \times DP} = \frac{RS}{DP_{EQTP}}$$

Ce qui correspond bien à la décomposition voulue :

$$RS = sal_j \times DP_{EQTP}$$

Sur le champ de la fonction publique d'État, le nombre d'heures rémunérées n'est pas renseigné jusqu'en 2009, mais DP_{EQTP} , le nombre de jours rémunérés en équivalent-temps plein, l'est. On peut alors définir, comme sur le champ des DADS :

$$quot = \frac{DP_{EQTP}}{DP} \text{ ou } 1 \text{ pour les salariés à temps complet}$$

$$sal_j = \frac{RS}{DP_{EQTP}}$$

Il faut souligner que la durée de rémunération DP_{EQTP} est mesurée en jours EQTP : ainsi, cette mesure dépend de la médiane du nombre d'heures des salariés à temps complet. Lors du passage à la semaine de 35 heures, cette médiane est passée de 2 028 heures par an (soit 39 heures par semaine) à 1 820 heures par an (soit 35 heures par semaine). Pour un salarié à temps complet passant à la semaine de 35 heures sans diminution de salaire mensuel (ce qui est le cas général), ni le salaire journalier en EQTP, ni la durée en emploi en jours EQTP ne changent : la décomposition du revenu

Encadré 2 (suite)

salarial en salaire journalier en EQTP et en durée en emploi en jours EQTP n'est pas affectée par la réduction du temps de travail (c'est notamment pourquoi on utilise ce concept dans cet article pour décomposer les évolutions de revenu salarial). En revanche, le salaire horaire aura, lui, augmenté, si bien que la décomposition en salaire horaire et en nombre d'heures rémunérées est affectée par la réduction du temps de travail. La hausse du salaire journalier EQTP sur la période 1995-2011 est donc mécaniquement inférieure à celle du salaire horaire sur la même période.

La connaissance des durées d'emploi permet de proposer une décomposition du niveau du revenu salarial, mais aussi de sa variabilité en coupe transversale. Pour cela, en passant au logarithme et aux variances, on écrit :

$$\text{Var}(\log(\text{RS})) = \text{Var}(\log(\text{sal}_j)) + \text{Var}(\log(\text{DP}_{\text{EQTP}})) + 2\text{Cov}(\log(\text{sal}_j), \log(\text{DP}_{\text{EQTP}}))$$

et comme sal_j est proportionnel à sal_h , c'est équivalent à

$$\text{Var}(\log(\text{RS})) = \text{Var}(\log(\text{sal}_h)) + \text{Var}(\log(\text{DP}_{\text{EQTP}})) + 2\text{Cov}(\log(\text{sal}_h), \log(\text{DP}_{\text{EQTP}}))$$

Cette décomposition nous permet donc d'expliquer les disparités du revenu salarial par les disparités de ses deux composantes : le salaire horaire (ou de manière équivalente le salaire journalier en EQTP) et la durée d'emploi sur l'année.

Les contributions des covariances sont négligeables et non représentées graphiquement.

Comment décomposer les écarts de revenu salarial ?

Pour décomposer l'écart salarial qui existe entre les femmes et les hommes, il faut mesurer ce qui, dans cet écart, relève des différences entre les caractéristiques des deux groupes (diplôme, type d'emploi occupé, etc.) ou « part expliquée de l'écart », et ce qui a pour origine une différence de la valorisation de ces caractéristiques entre les deux populations, dite « part non expliquée » (ou discrimination salariale). Si toutes les caractéristiques pertinentes étaient prises en compte et que la structure des deux populations était la même pour l'ensemble des variables considérées (niveau de diplôme, expérience, emplois, etc.), tout écart salarial ne pourrait provenir que d'un écart de valorisation de ces caractéristiques. À l'inverse, si les valorisations étaient similaires, l'écart de salaire moyen résulterait entièrement d'effets de structure. Ceux-ci peuvent d'ailleurs être eux-mêmes issus de diverses formes de ségrégation, sur le marché du travail ou en amont.

[Ronald L. Oaxaca et Michael R. Ransom (1994)] proposent une formulation générale :

$$\overline{W}^M - \overline{W}^F = \beta^* \left(\overline{X}^M - \overline{X}^F \right)' + \overline{X}^{F'M} \left(\hat{\beta}^M - \beta^* \right) + \overline{X}^{F'F} \left(\beta^* - \hat{\beta}^F \right)$$

\overline{W}^M correspond à la moyenne du **logarithme** du revenu salarial des hommes et \overline{X}^M est le vecteur des caractéristiques moyennes des hommes (les variables explicatives introduites dans le modèle de régression¹). \overline{W}^F correspond aux rendements des caractéristiques des hommes.

Le premier terme, $\beta^* \left(\overline{X}^M - \overline{X}^F \right)'$, représente l'écart des différences des caractéristiques des hommes et des femmes valorisé par la « norme » que représente β^* . R. Oaxaca et M. Ransom proposent d'utiliser les rendements estimés pour l'ensemble de la population des salariés, hommes et femmes réunis, comme norme de rendement des caractéristiques β^* .

Les second et troisième termes mesurent respectivement le supplément de rendement dû au fait d'être un homme, par rapport à la norme, et le déficit de rendement des caractéristiques dû au fait d'être une femme. Leur addition correspond à la part non expliquée de l'écart salarial.

1. Les variables explicatives du modèle de régression sont : la quotité, le nombre de jours de travail, le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, l'âge, l'ancienneté dans l'emploi actuel, l'ancienneté dans le panel tous salariés, la région, le fait d'occuper un poste unique dans l'année, le nombre d'enfants.

Des compléments importants aux revenus salariaux les plus faibles : allocations chômage et pensions de retraite

Outre le revenu tiré de leur activité salariée (revenu salarial), les salariés peuvent avoir d'autres sources de revenus individuels au cours de l'année (période de chômage indemnisé, par exemple¹). En 2011, d'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), 21 % des salariés perçoivent à titre individuel au moins un autre type de revenus en plus de leur revenu salarial. Les revenus complémentaires les plus fréquemment perçus par les salariés sont liés à des épisodes de chômage et à la retraite. Ainsi 13 % des salariés ont touché des allocations chômage au cours de l'année 2011 et 7 % des pensions et retraites (départ en retraite dans l'année ou bien cumul emploi-retraite). Par ailleurs, 3 % ont perçu des revenus d'activité indépendante : changement de statut professionnel en cours d'année ou encore exercice de l'activité en tant que salarié et indépendant (par exemple un médecin exerçant à la fois en clinique et en libéral).

Bien que la masse des revenus individuels des salariés soit constituée quasi exclusivement de salaires (92 %), il est toutefois important de prendre en compte les autres types de revenus individuels perçus pour apprécier les disparités de revenus globaux entre salariés. Ces derniers modifient en effet l'échelle des revenus perçus, plus particulièrement dans le bas de la distribution des revenus salariaux. Par exemple, les salariés ayant travaillé un faible nombre d'heures sur l'année ont plus souvent connu une autre situation que celle de salarié (chômage, retraite), situation qui a pu générer d'autres revenus expliquant ainsi la faiblesse de leur revenu salarial.

Un tiers des salariés aux plus faibles revenus salariaux ont perçu des allocations chômage

Un bas revenu salarial peut bien sûr être lié au travail à temps partiel : en 2011, 52 % des salariés situés dans le 1^{er} quart de revenu salarial occupent un emploi à temps partiel, contre 20 % de ceux du 2^e quart et 7 % pour ceux se trouvant au-dessus de la médiane. De plus, percevoir des allocations chômage, des retraites ou des revenus non salariaux est plus fréquent pour les salariés ayant un bas revenu salarial (inférieur au 1^{er} quartile). Ainsi, un peu plus de la moitié des salariés aux revenus

salariaux les plus faibles (1^{er} quart de revenu salarial) ont eu d'autres revenus liés à l'activité cette année-là. Ce sont le plus souvent des allocations chômage (34 %), mais aussi des retraites (15 %) ou encore des revenus d'indépendant (5 %). Dans le 2^e quart de salariés, 19 % ont perçu de tels revenus en plus de leur revenu salarial et c'est le cas de seulement 7 % des salariés des deux quarts supérieurs. Mécaniquement, ajouter ces autres revenus aux salaires va davantage relever les revenus du bas de l'échelle. Ainsi, en 2011, intégrer ces autres revenus relève le 1^{er} quartile de revenu de l'ensemble des salariés de 26,3 % alors que la médiane est majorée de 5,5 % et le 3^e quartile de 4,3 % (figure). En outre, la prise en compte de ces autres sources de revenu réduit la dispersion des revenus, le rapport interquartile passant de 2,4 à 2,0.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir des revenus salariaux peu élevés : elles connaissent davantage de temps partiel et d'interruptions d'emploi dans l'année. Aussi, quand on ajoute revenus d'indépendant, allocations chômage et retraites, le 1^{er} quartile de revenu augmente plus fortement pour les femmes que pour les hommes (32 % contre 14 %). Pour autant, les écarts de revenus entre hommes et femmes persistent. Ainsi, si le 1^{er} quartile de revenu salarial des femmes est inférieur de 40 % à celui des hommes, l'écart est de 31 % si l'on ajoute au revenu salarial les autres revenus liés à l'activité.

Le faible revenu salarial des salariés âgés de 55 ans et plus est très lié aux pensions de retraites perçues

Prendre en compte les autres revenus individuels perçus dans les revenus des salariés modifie plus l'échelle des revenus des salariés de moins de 25 ans et de ceux de plus de 55 ans que celle des salariés d'âges intermédiaires. C'est en début de vie active que les salariés sont le plus touchés par le chômage² et qu'ils alternent plus souvent périodes d'emploi et de chômage. Ainsi, 22 % des salariés de moins de 25 ans ont touché des allocations chômage en 2011, contre 13 % des salariés plus âgés. Les allocations chômage, notamment, permettent d'augmenter plus fortement les revenus des salariés les plus jeunes (+ 24 % pour le 1^{er} quartile de revenu après ajout des

1. Ceci est d'autant plus vrai que l'on définit ici les salariés de manière « extensive » comme les personnes qui ont un salaire quel qu'en soit le montant à un moment ou à un autre de l'année.

2. Voir fiche 3.4.

Encadré 3 (suite)

autres revenus au revenu salarial, contre + 15 % pour la médiane).

En fin de vie active, ce sont essentiellement les pensions de retraites qui complètent le revenu salarial : 30 % des salariés de plus de 55 ans ont perçu une pension de retraite dans l'année. Rajouter ces revenus a un impact plus important en bas de l'échelle des revenus salariaux des salariés les plus âgés puisque des départs en retraite intervenant dans l'année peuvent expliquer la faiblesse du revenu salarial. Le 1^{er} quartile de revenu salarial des salariés âgés de plus de 55 ans est faible au regard de celui des salariés de 45-55 ans (il lui est inférieur de 48 %). Une fois complété des autres revenus liés à l'activité, notamment les pensions de retraites, le 1^{er} quartile de revenu des salariés les plus âgés est comparable à celui des salariés de 45 à 55 ans. Ainsi, la réduction de la dispersion des revenus

est plus forte pour les salariés âgés que pour les autres classes d'âge dès lors que l'on complète le revenu salarial avec les autres sources de revenus (le rapport interdécile est réduit de moitié pour les salariés âgés de plus de 55 ans).

Plus touchés par le chômage que les autres salariés, les ouvriers et les employés sont plus nombreux à avoir perçu des allocations chômage en plus de leur revenu salarial en 2011 : 19 % des ouvriers et 16 % des employés, contre 8 % des autres salariés. Compte tenu des autres revenus liés à l'activité, les indemnités chômage notamment, la majoration du revenu est mécaniquement bien plus importante dans le bas de l'échelle des revenus des employés et ouvriers. Pour autant la hiérarchie entre catégories socioprofessionnelles en termes de revenu lié à l'activité reste du même ordre que celle du revenu salarial quand on inclut les autres sources de revenus.

Effet de l'intégration des revenus d'activité indépendante, des allocations chômage et des pensions de retraite en 2011

	Augmentation (en %) du...				Le rapport inter-quartile (Q3/Q1) passe de :
	Revenu moyen	Revenu médian	1 ^{er} quartile (Q1)	3 ^e quartile (Q3)	
Sexe					
Hommes	9,0	5,4	14,4	4,9	2,1 à 1,9
Femmes	8,9	5,4	32,1	3,9	2,7 à 2,1
Catégorie socioprofessionnelle					
Cadres	7,4	3,9	7,4	4,7	1,9 à 1,8
Professions intermédiaires	6,8	3,3	8,7	2,8	1,7 à 1,6
Employés	10,0	5,4	34,1	3,1	2,5 à 1,9
Ouvriers	9,2	4,6	32,2	2,6	2,1 à 1,7
Âge					
Moins de 25 ans	8,0	15,2	23,7	2,4	3,6 à 3,0
25 à 34 ans	5,4	2,8	17,6	1,3	2,0 à 1,8
35 à 44 ans	5,0	2,6	9,1	2,3	2,0 à 1,9
45 à 54 ans	5,5	3,5	9,7	3,1	2,1 à 2,0
55 ans ou plus	27,0	22,6	113,6	14,2	4,0 à 2,1
Ensemble	9,0	5,5	26,3	4,3	2,4 à 2,0

Champ : France métropolitaine, personnes déclarant des salaires en 2011.

Lecture : en intégrant les revenus d'activité indépendante, les allocations chômage et les pensions de retraite, le 1^{er} quartile de la distribution des revenus individuels est supérieur de 14,4 % au 1^{er} quartile de la distribution du revenu salarial pour les hommes.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

Les très hauts revenus salariaux

En France de 1995 à 2011, le rapport entre le revenu salarial moyen des 25 % (respectivement 10 %) de salariés les mieux payés et celui des 25 % (respectivement 10 %) de salariés les moins payés a diminué. L'étude des 1 % de revenus salariaux les plus élevés permet d'enrichir l'analyse des inégalités.

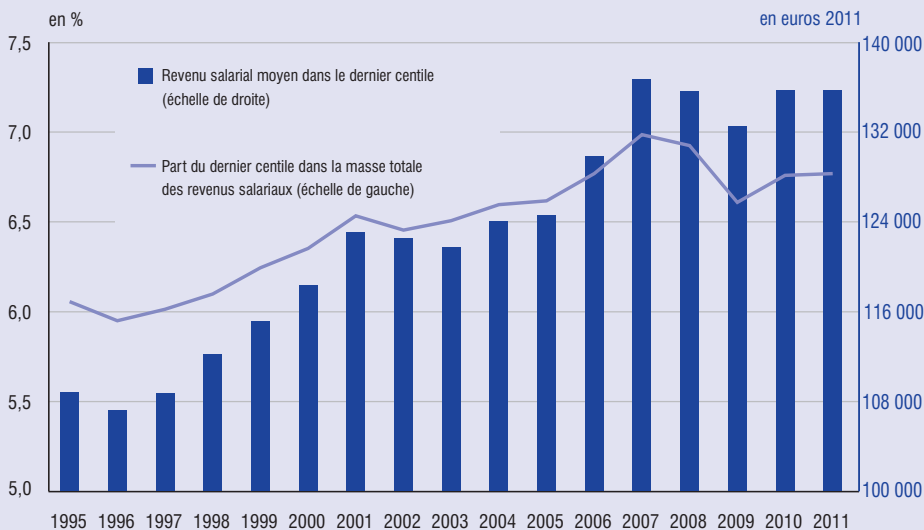
En 2011, une personne qui a perçu un revenu salarial supérieur à 82 178 euros fait partie des 1 % de salariés les mieux rémunérés. Les salariés de ce dernier centile ont perçu en moyenne 135 606 euros de revenu salarial, soit 2,4 fois plus que le revenu salarial moyen des salariés du dernier décile et 7,6 fois plus que le revenu salarial médian. Cette population est très masculine : en 2011, les femmes représentent seulement 16 % des salariés du dernier centile de revenu salarial. Néanmoins cette proportion est en augmentation sur la période 1995-2011 : en 1995, les femmes ne représentaient que 9 % des 1 % de salariés les mieux rémunérés. Par ailleurs, en 2011, 85 % des salariés du dernier centile de la distribution de revenu salarial travaillent dans

le secteur privé (79 % de l'ensemble des salariés travaillent dans le secteur privé).

Au cours de la période 1995-2011, la distribution de revenu salarial au-dessus de la médiane et jusqu'au 99^e centile inclus ne s'est pas déformée. Les revenus salariaux moyens ont évolué à peu près parallèlement, à un rythme annuel d'environ + 0,5 % : c'est vrai pour le 3^e quart, le 4^e quart, le dernier décile, le 91^e centile, etc., et le 99^e centile. En revanche, le revenu salarial moyen dans le 1 % de salariés les mieux rémunérés croît plus rapidement, de 1,4 % par an en moyenne en euros constants.

Entre 1995 et 2011, la part dans la masse salariale totale du 1 % de revenus salariaux les plus élevés est passée de 6,1 % à 6,8 % (figure). En 2007, cette part était montée à 7 %, mais elle a baissé à 6,6 % suite à la crise, avant de repartir légèrement à la hausse en 2010. En 2011 elle reste stable. Ainsi les écarts de revenu salarial entre les 1 % de salariés les mieux rémunérés et les autres ont fortement augmenté entre 1995 et 2007 et se sont à peu près stabilisés depuis.

Part du dernier centile dans la masse totale des revenus salariaux



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs, salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Lecture : en 2011, les 1 % de salariés les mieux payés (dernier centile) ont capté 6,8 % de la masse totale des revenus salariaux. Les salariés du dernier centile ont perçu en moyenne 135 606 euros en 2011. En 1995, ils captaient 6,1 % de la masse totale des revenus salariaux.

Source : Insee, DADS, fichiers de paie des agents de l'État et SIASP, exploitation au 1/12 depuis 2002, au 1/25 avant.

Vue d'ensemble

Revenus

Les durées d'emprunts s'allongent pour les plus jeunes

Marie-Émilie Clerc, Pierre Lamarche*

Entre 2005 et 2011, l'endettement des ménages a fortement augmenté, essentiellement du fait de la hausse des crédits à l'habitat. La proportion de ménages endettés est restée stable : un ménage sur deux détient un crédit à la consommation ou immobilier, soit environ 14 millions de ménages en 2011. Mais, en lien avec la hausse des prix de l'immobilier, le montant moyen restant à rembourser au titre des crédits à l'habitat a crû de 58 % entre 2005 et 2011. Toutefois, le poids des remboursements mensuels pour les ménages reste stable sur cette période. La hausse a donc été financée par un allongement de la durée des emprunts, en particulier ceux des primo-accédants.

L'endettement à la consommation permet aux ménages moins aisés de pallier une faiblesse de leurs revenus, et d'améliorer leurs conditions de vie ; pour autant, les ménages endettés uniquement à la consommation se restreignent plus que les autres dans leurs dépenses de consommation. En 2011, 40 % d'entre eux déclarent ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances au cours des douze derniers mois, contre 28 % parmi les autres ménages.

Les quinze dernières années ont été marquées par une hausse importante des prix de l'immobilier, combinée à de faibles taux d'intérêt. Ces deux éléments ont largement contribué à augmenter le recours au crédit immobilier, ce qui s'est traduit par une augmentation des montants restants dus par les ménages aux établissements de crédit. Par ailleurs, la hausse plus modérée des revenus, associée à la crise qui a touché l'économie mondiale à partir de 2008, a pu favoriser un recours au crédit à la consommation, les ménages compensant de faibles revenus par un endettement accru pour financer leur consommation.

Un accroissement des montants d'endettement

De 2005 à 2011, l'endettement total des ménages s'est nettement accru, prolongeant un mouvement qui a débuté à la fin des années 1990. La hausse est essentiellement portée par la croissance de l'endettement pour l'habitat : celui-ci est passé de 442 milliards d'euros début 2005 à 800 milliards d'euros début 2011. Les encours de crédits (c'est-à-dire la somme du capital restant à rembourser par les ménages) pour la consommation ont progressé à un rythme beaucoup moins soutenu, passant de 129 milliards à 163 milliards d'euros. Sur la même période, le revenu disponible brut des ménages est passé de 1 109 à 1 326 milliards d'euros.

D'après l'enquête sur les Ressources et conditions de vie des ménages (dispositif SRCV - encadré 1), le nombre de ménages endettés a augmenté de 6 % entre 2005 et 2011, pour autant, la part des ménages endettés en France métropolitaine est restée stable sur cette période, à hauteur de 50 % (figure 1). Au total, environ 14 millions de ménages sont endettés en 2011. Leurs profils sont variés ; en particulier les ménages endettés pour l'habitat se distinguent de ceux détenant des crédits à la consommation [Lamarche et Salembier, 2013]

* Marie-Émilie Clerc, Pierre Lamarche, Insee.

(encadré 2). Entre 2005 et 2011, la part de ménages endettés pour un motif immobilier est passée de 30 % à 32 % (figure 2) ; celle des ménages endettés pour un motif de consommation de 30 % à 29 % (figure 3).

Le montant moyen du capital restant dû par les ménages a, en revanche, fortement augmenté sur la période, passant de 45 600 euros courants en 2005 à 70 200 euros en 2011 (+ 54 %) (figure 4). La hausse est tirée par les crédits à l'habitat dont l'encours par ménage endetté est passé de 58 400 euros en 2005 à 92 300 euros en 2011, soit une hausse de 58 %, tandis que l'encours de crédits à la consommation par ménage endetté a augmenté plus modérément, de 20 %¹.

1. Proportion de ménages endettés à titre privé

	en %						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ménages endettés à titre privé	50	50	50	50	51	49	50
pour l'immobilier	30	30	29	30	31	31	32
pour la consommation	30	31	31	31	30	29	29
pour les deux motifs	11	11	11	11	11	10	10

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2011.

2. Ménages endettés à titre privé pour l'immobilier selon l'âge

	en %						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 30 ans	17	18	16	21	19	20	20
De 30 à 39 ans	48	50	50	48	50	49	51
De 40 à 49 ans	50	48	48	49	49	47	49
De 50 à 59 ans	40	37	34	37	36	38	38
De 60 à 69 ans	21	20	21	23	25	24	24
70 ans ou plus	4	3	4	5	6	6	7
Ensemble	30	30	29	30	31	31	32

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2011, 51 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans sont endettés pour l'immobilier.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2011.

3. Ménages endettés à titre privé pour la consommation selon l'âge

	en %						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 30 ans	42	42	41	41	40	37	34
De 30 à 39 ans	44	43	45	42	41	38	39
De 40 à 49 ans	40	41	39	41	41	39	38
De 50 à 59 ans	32	33	32	34	35	33	34
De 60 à 69 ans	20	23	23	25	22	22	23
70 ans ou plus	7	7	7	8	8	7	9
Ensemble	30	31	31	31	30	29	29

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2011, 29 % des ménages sont endettés pour la consommation.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2011.

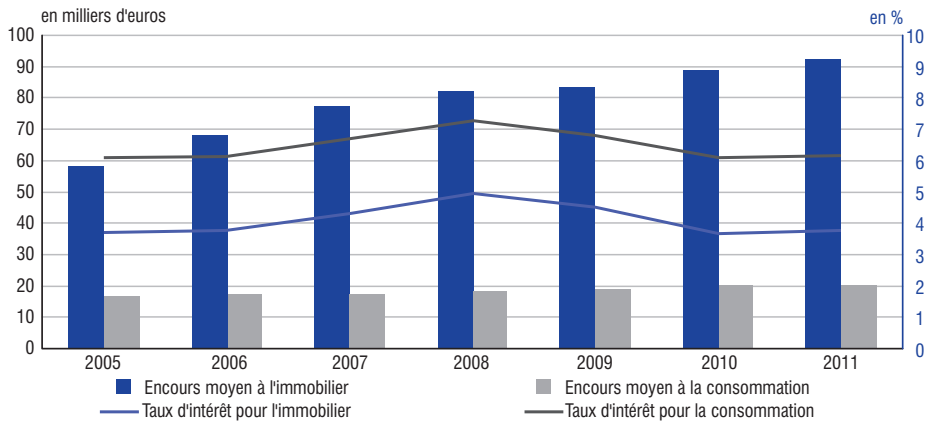
Encadré 1

Sources

Les données de cette étude proviennent de deux enquêtes différentes. La première est le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie des ménages), qui est un dispositif d'enquêtes annuelles, pour lesquelles 12 000 ménages environ sont interrogés sur leurs revenus et leurs conditions de vie. La seconde est l'enquête Patrimoine, dont la dernière édition a eu lieu fin 2009 début 2010, et qui a interrogé un échantillon de 15 000 ménages sur leur patrimoine, ainsi que sur les dettes qu'ils ont contractées.

1. Sur la même période, l'indice des prix à la consommation a crû de 10 %.

4. Évolution des encours et des taux d'intérêt selon le motif d'endettement entre 2005 et 2011



Champ : France.

Lecture : en 2005, les ménages endettés pour un motif immobilier devaient en moyenne 58 400 euros au titre de leurs crédits à l'immobilier. Les crédits à l'immobilier étaient contractés cette année pour un taux d'intérêt moyen de 3,69 %.

Source : Banque de France.

Encadré 2

Profil des ménages endettés suivant le motif d'endettement

L'endettement suit une logique de cycle de vie : les ménages s'endettent essentiellement en début et en milieu de vie. Ainsi, environ 70 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 49 ans sont endettés à titre privé contre 47 % des ménages les plus jeunes et 59 % des ménages de 50 à 59 ans. Cette part de ménages endettés diminue plus encore pour les âges plus avancés : 42 % des ménages de 60 à 69 ans et seulement 15 % des ménages de 70 ans ou plus sont endettés.

En fonction du type d'endettement, la proportion de ménages endettés varie également selon l'âge, mais également selon d'autres caractéristiques sociodémographiques telles que le niveau de vie.

Ménages endettés à la consommation

Les ménages endettés pour la consommation sont essentiellement des ménages jeunes. Étant en début de cycle de vie, ils disposent de revenus plus faibles et doivent bien souvent financer leur consommation par l'endettement. Le niveau de vie est ainsi particulièrement déterminant pour le recours au crédit à la consommation. Ainsi, la part d'endettés à la consommation s'accroît puis décroît avec le revenu : un quart des ménages du 1^{er} quintile de niveau de vie contre 35 % des ménages du 3^e quintile, et 23 % du dernier quintile. Par ailleurs, la catégorie socioprofessionnelle présente elle aussi des différences en

termes d'endettement : les ouvriers, les professions intermédiaires et les employés sont plus souvent endettés à la consommation que les autres. Enfin, les familles monoparentales sont plus souvent endettées à la consommation que les autres types de ménage. Ces différences sont en fait révélatrices d'écart de revenus mais aussi de phénomènes d'autocensure entre ces diverses catégories [Lamarche et Salembier, 2013]. Par exemple, les ouvriers, les indépendants ou encore les inactifs renoncent plus souvent d'eux-mêmes à demander un crédit que d'autres catégories, en pensant que ce crédit leur sera refusé.

La part de ménages endettés pour la consommation évolue par ailleurs au cours du temps selon l'âge de la personne de référence. Entre 2005 et 2011, elle diminue chez les ménages les plus jeunes (ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans), passant de 42 % à 34 %. Elle diminue également pour les ménages dont la personne de référence est âgée entre 30 et 39 ans mais dans une moindre mesure (de 44 % à 39 % entre 2005 et 2011). Cette baisse a été plus particulièrement marquée en 2010 et en 2011. Cela s'explique entre autres par le recul de la diffusion des cartes de grands magasins (Observatoire des crédits aux ménages, 23^e rapport annuel). À l'inverse, la part des ménages endettés à la consommation augmente un peu chez les plus de 50 ans.

Encadré 2 (suite)

Ménages endettés à l'habitat

Les ménages endettés pour l'habitat sont essentiellement des ménages d'âge intermédiaire. En effet, l'acquisition de la résidence principale intervenant surtout en milieu de vie, les ménages les plus souvent endettés pour l'habitat sont des ménages entre 40 et 49 ans. Le remboursement de ce type de crédit est souvent associé à des mensualités élevées ; les ménages qui s'endettent pour l'immobilier sont ainsi des ménages disposant d'un niveau de vie élevé. En 2011, plus de la moitié des ménages endettés uniquement pour l'habitat appartiennent aux deux derniers quintiles de niveau de vie.

La part de ménages endettés pour l'habitat s'accroît avec le niveau de vie : en 2011, parmi les 20 % (ou dernier quintile) de ménages à plus haut niveau de vie, 45 % sont endettés pour l'habitat contre 13 % pour les ménages les moins bien dotés. Ce sont plus souvent les cadres et les professions intermédiaires qui s'endettent pour l'immobilier. Par ailleurs, les couples avec enfant(s) sont beaucoup plus fréquemment endettés pour ce

motif, l'acquisition d'un logement étant une étape importante pour ce type de ménage.

Si la part de ménages endettés pour l'habitat reste stable entre 2005 et 2011 pour les classes d'âge intermédiaires, la proportion de ménages en début et en fin de cycle de vie endettés pour ce motif a légèrement augmenté sur la période. Du fait de la hausse des durées d'emprunt et de la baisse des taux d'intérêt, les jeunes ont pu anticiper leur achat immobilier. Les ménages plus âgés, une fois la résidence principale acquise, s'endettent eux bien souvent pour réaliser de gros travaux dans leur domicile, surtout lorsqu'ils occupent ce dernier depuis un certain temps. Ainsi, l'augmentation de la proportion de ménages endettés pour la réalisation de gros travaux dans la résidence principale explique en partie la hausse de la proportion de ménages endettés parmi les plus âgés. Entre 2005 et 2011, l'endettement pour gros travaux a augmenté de 5 points pour les 60-69 ans et de 4 points pour les 70 ans ou plus.

Caractéristiques des ménages endettés pour des motifs privés

en %

	Ménages non endettés	Ménages endettés...			Ensemble des ménages
		...uniquement à la consommation	...à l'immobilier et à la consommation	...uniquement à l'immobilier	
Âge de la personne de référence du ménage					
Moins de 30 ans	11,2	15,6	6,8	6,6	10,5
De 30 à 39 ans	9,3	18,5	28,2	25,0	16,3
De 40 à 49 ans	11,5	21,9	31,7	28,0	19,0
De 50 à 59 ans	14,4	19,7	22,1	20,9	17,6
De 60 à 69 ans	18,4	15,9	7,9	14,2	16,0
70 ans ou plus	35,1	8,5	3,4	5,4	20,6
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage					
Agriculteur	1,2	0,9	1,0	1,6	1,2
Artisan, commerçant, industriel	3,1	3,5	6,1	8,0	4,6
Profession libérale	0,8	0,6	1,5	2,1	1,1
Cadre	6,2	6,4	16,7	19,7	10,2
Profession intermédiaire	9,3	17,8	28,8	24,5	16,1
Employé	10,6	20,0	14,4	10,1	12,6
Ouvrier qualifié	6,5	16,7	15,5	11,9	10,5
Ouvrier non qualifié	4,4	7,2	3,9	2,7	4,5
Retraité	43,0	19,3	10,1	15,8	29,5
Autre inactif	14,9	7,7	2,2	3,7	9,9
Type de ménage					
Personne seule	48,3	26,3	10,0	18,6	34,0
Famille monoparentale	7,4	12,9	4,5	7,1	8,0
Couple sans enfant	29,1	27,2	23,9	27,7	27,9
Couple avec enfant(s)	12,5	30,9	60,1	44,3	27,6
Ménage complexe	2,7	2,8	1,4	2,3	2,5
Niveau de vie des personnes du ménage					
1 ^{er} quintile	27,0	21,8	7,6	8,2	20,0
2 ^e quintile	21,2	25,9	14,9	14,4	20,0
3 ^e quintile	17,8	24,4	23,5	19,6	20,0
4 ^e quintile	16,2	16,7	29,5	27,0	20,0
5 ^e quintile	17,8	11,1	24,5	30,7	20,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, parmi les ménages endettés uniquement à la consommation, 15,6 % sont des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Cette augmentation des encours moyens d'emprunts à l'habitat est expliquée par deux facteurs : d'une part l'augmentation des prix dans l'immobilier, et d'autre part la faiblesse des taux d'intérêt. Entre début 2005 et début 2011, l'indice des prix des logements anciens a crû de 29 %, soit environ 4 % par an, expliquant pour partie la hausse des encours de crédits pour l'acquisition de biens immobiliers.

Dans le même temps, le revenu disponible moyen a augmenté de seulement 12 %. Les ménages accédants à la propriété au cours de cette période ont par conséquent dû accroître leur montant d'endettement plus fortement que n'a augmenté leur revenu. Par ailleurs, les taux d'intérêt pour l'habitat (taux moyens constatés sur l'ensemble des crédits nouveaux toutes durées d'emprunt confondues) atteignent en novembre 2005 leur plus bas niveau à 3,48 %, pour remonter jusqu'en décembre 2008 à 5,32 %. Ils baissent à nouveau pour se situer à 3,43 % en décembre 2010. La faiblesse des taux d'intérêt sur une partie de cette période a certainement contribué à ce que les ménages accédants s'endettent pour des montants plus élevés. En particulier, les ménages ont pu, à capacité de remboursement donnée, s'endetter sur des durées plus longues.

Compte tenu de la plus faible progression de leurs revenus, les ménages ont dû trouver d'autres manières de financer leurs emprunts. Se posent alors la question de la soutenabilité de leur dette ainsi que celle de la charge d'endettement. Autrement dit, les ménages ont-ils vu leur dette s'accroître au regard de leur patrimoine ? Peuvent-ils toujours assumer les charges de remboursement de leurs emprunts au vu de leurs revenus ?

Le rapport entre crédits à l'habitat et biens immobiliers des ménages reste stable ces dernières années

Pour juger de la soutenabilité de l'endettement des ménages, une première approche est de le rapporter au patrimoine brut détenu. Globalement, ce rapport a peu évolué depuis le début des années 2000, oscillant entre 10 % et 11 %. De la même manière, le rapport entre la masse d'actifs immobiliers détenus par les ménages et leur endettement pour l'habitat reste stable, autour de 11 %. Ainsi, l'accroissement de la valeur des logements compense l'alourdissement de l'endettement des ménages sur la période.

D'après l'enquête Patrimoine 2010 (*encadré 1*), les trois quarts des encours de crédits sont détenus par les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans. Pour la moitié des ménages de moins de 30 ans endettés pour l'immobilier, les crédits à l'habitat constituent plus des trois quarts du patrimoine immobilier détenu ; ces crédits représentent moins de 3 % du patrimoine immobilier pour la moitié des ménages de plus de 70 ans endettés pour l'immobilier.

Le poids des charges de remboursement reste stable malgré la hausse des sommes empruntées...

La charge de remboursement qui pèse sur les ménages endettés s'évalue par le taux d'endettement, qui rapporte les mensualités de remboursement au revenu disponible du ménage. Ce ratio, calculé sur l'ensemble des remboursements, ne s'accroît pas entre 2005 et 2011. En 2011, le taux d'endettement est supérieur à 17 % pour la moitié des ménages endettés et dépasse 36 % pour les 10 % de ménages endettés supportant les plus lourdes charges de remboursement.

Entre 2005 et 2011, le poids de l'endettement est stable pour toutes les catégories d'âge. Néanmoins, il est variable aux différents âges de la vie et selon le niveau de vie. Ce sont les ménages endettés dont la personne de référence est âgée entre 30 et 39 ans qui supportent les charges de remboursement les plus élevées. Pour la moitié de ces ménages, le taux d'endettement est supérieur à 22 %.

Par ailleurs, le taux d'endettement varie selon le niveau de vie mais seulement pour l'endettement à l'habitat. Ainsi, en 2011, les ménages endettés pour l'habitat appartenant au plus haut quintile² de niveau de vie consacrent 18 % de leur revenu disponible au remboursement de leurs emprunts, contre 30 % pour les ménages appartenant au quintile le plus modeste (*figure 5*).

5. Proportion de ménages endettés et taux d'endettement médian selon le niveau de vie

en %

Niveau de vie	Part de ménages endettés pour...		Taux médian d'endettement relatif à...	
	...l'immobilier	...la consommation	...l'immobilier	...la consommation
1 ^{er} quintile	13	24	30	12
2 ^e quintile	23	32	25	12
3 ^e quintile	33	35	23	14
4 ^e quintile	44	31	23	15
5 ^e quintile	45	23	18	13
Ensemble	32	29	22	13

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2011, 45 % des ménages appartenant au dernier (5^e) quintile de niveau de vie sont endettés pour l'immobilier.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Les mensualités de remboursement comprennent à la fois le remboursement du capital emprunté et le paiement des intérêts. D'après l'enquête Patrimoine, en 2010, les intérêts représentent plus de 31 % des remboursements pour la moitié des ménages détenant un crédit immobilier. Cette part décroît mécaniquement avec l'ancienneté de l'emprunt : pour les emprunts de moins de trois ans, la part médiane consacrée au remboursement d'intérêts est de 45 % ; elle est de 30 % pour les emprunts souscrits depuis une durée comprise entre 5 et 10 ans, et de 15 % pour les emprunts souscrits depuis plus de 10 ans.

... les durées d'emprunt ayant augmenté sensiblement chez les ménages jeunes

Si la hausse des montants empruntés par les ménages entre 2005 et 2011 ne semble pas avoir eu d'effet sur les taux d'endettement, elle a cependant eu pour contrepartie une hausse des durées d'emprunt à l'habitat des ménages. Un des principaux leviers par lequel les ménages financent la hausse des prix de l'immobilier est ainsi l'accroissement de la durée d'emprunt. C'est particulièrement vrai pour les ménages primo-accédants, qui n'ont pas encore bénéficié de la hausse des prix, et qui doivent consentir un effort d'endettement supplémentaire pour accéder à la propriété. Ainsi, la hausse des durées d'emprunts est particulièrement marquée chez les plus jeunes, qui sont les plus susceptibles d'être primo-accédants. Par exemple, en 2005, les ménages de moins de 30 ans endettés pour leur

2. Ici, les quintiles sont entendus comme les cinq groupes de ménages égaux en taille, séparés par quatre valeurs-seuils de niveau de vie. Le dernier quintile représente ainsi les 20 % des ménages disposant des niveaux de vie les plus élevés.

résidence principale étaient endettés pour plus de 20 ans dans un cas sur deux, contre 25 ans en 2011 (*figure 6*). De même pour les 30-39 ans, la durée médiane d'emprunt a progressé de 4 ans entre 2005 et 2011.

6. Médianes des durées initiales de remboursement des crédits pour la résidence principale selon l'âge

	en années						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 30 ans	20	20	24	25	25	25	25
De 30 à 39 ans	16	18	18	20	20	20	20
De 40 à 49 ans	16	15	15	15	16	17	17
De 50 à 59 ans	15	15	15	14	13	15	15
De 60 à 69 ans	12	12	12	10	10	10	10
70 ans ou plus	8	9	10	7	6	6	5
Ensemble	15	15	16	16	16	16	16

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2005, la moitié des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans sont endettés pour leur résidence principale sur une durée de plus de 20 ans.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2011.

À l'inverse, les ménages plus âgés s'endettent pour leur résidence principale sur des durées plus courtes en 2011 qu'en 2005 : ainsi, les ménages de 60 à 69 ans endettés pour leur résidence principale doivent pour la moitié d'entre eux rembourser leurs crédits sur moins de 12 années en 2005, contre 10 en 2011. Ce constat est le même pour les ménages de 70 ans ou plus (la durée médiane est passée de 8 ans en 2005 à 5 ans en 2011). Cette baisse de la durée d'emprunt pour les plus âgés est liée au fait que ces ménages, lorsqu'ils s'endettent pour leur résidence principale, s'endettent désormais plus souvent pour financer de gros travaux plutôt qu'une acquisition. Les prêts pour de gros travaux sont en général des emprunts plus courts. Ainsi, en 2005, 38 % des ménages de 60 à 69 ans endettés pour un motif immobilier avaient contracté un crédit pour de gros travaux, contre 57 % en 2011. Les ménages de 70 ans ou plus endettés pour l'immobilier étaient pour leur part 80 % à être endettés pour de gros travaux en 2011, contre 53 % en 2005. Par conséquent, en 2011, 11 % des ménages de 60 à 69 ans étaient endettés pour financer de gros travaux sur leur résidence principale (*encadré 2*). De la même manière, les ménages de plus de 70 ans sont 5 % à financer de gros travaux par un emprunt.

Si l'allongement de la durée des emprunts a permis de financer la hausse des montants empruntés par les ménages, les charges liées au remboursement des emprunts contractés induisent un effort financier qui peut s'avérer conséquent pour les ménages endettés. Cet endettement peut avoir des conséquences sur les conditions de vie des ménages ; les ménages endettés sont en effet plus susceptibles de subir des privations, comme restreindre leur consommation, ou rencontrer des difficultés pour payer les factures courantes.

Les ménages endettés pour la consommation déclarent plus de privations

Les ménages endettés à l'habitat disposent en général d'un niveau de vie plus élevé que l'ensemble de la population, contrairement aux ménages endettés pour la consommation. Ainsi, les ménages endettés uniquement à la consommation disposent en moyenne d'un revenu disponible de 32 400 euros et d'un niveau de vie de 20 400 euros en 2011, tandis que les ménages endettés uniquement à l'habitat ont en moyenne un revenu disponible de

50 100 euros et un niveau de vie de 29 200 euros. Les ménages endettés pour l'habitat sont en général des ménages en milieu de vie, disposant de revenus plutôt élevés et ayant accès à une épargne financière plus importante (*encadré 2*). En revanche, les ménages endettés pour la consommation sont des ménages plutôt jeunes, ayant des revenus plus faibles, et qui donc recourent au crédit à la consommation pour financer leurs besoins. À niveau de vie équivalent, les ménages endettés à la consommation ont, fort logiquement, une probabilité plus élevée de subir une ou plusieurs privations que les ménages non endettés.

Les ménages endettés pour l'habitat sont peu susceptibles de faire face à un nombre important de privations matérielles en dépit d'un alourdissement de leur endettement. En revanche, les ménages endettés pour un motif de consommation font souvent face à des difficultés temporaires pour financer leurs dépenses de vie courante, et les crédits à la consommation sont un moyen de pallier les privations qu'ils doivent bien souvent consentir. Ainsi, parmi les ménages endettés uniquement à la consommation, deux sur cinq n'ont pas les moyens financiers de remplacer un meuble hors d'usage et un sur cinq ne peut pas acheter de vêtements chauds (*figure 7*).

7. Proportion de ménages déclarant une privation

en %

	Ménages non endettés	Ménages endettés ...			Ensemble des ménages
		...uniquement à la consommation	...à l'immobilier et à la consommation	...uniquement à l'immobilier	
Insuffisance des ressources					
Être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus	1	4	35	20	9
Avoir été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois	7	28	19	9	12
Avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage	18	32	15	10	19
Puiser dans ses économies pour équilibrer le budget	29	41	43	38	34
Ne disposer d'aucune épargne	15	19	9	7	14
Considérer sa situation financière comme difficile	17	32	18	11	18
Retards de paiement : avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des douze derniers mois					
Des factures d'électricité ou de gaz	5	13	5	3	6
Des loyers	4	12	0	0	4
Ses impôts	2	8	3	1	3
Restrictions de consommation					
Maintenir le logement à la bonne température	7	9	4	4	7
Se payer une semaine de vacances	31	40	20	17	28
Remplacer des meubles	29	41	21	17	28
Acheter des vêtements chauds	14	20	8	7	13
Acheter de la viande	9	11	5	4	8
Recevoir parents ou amis	13	15	5	5	11
Offrir des cadeaux au moins 1 fois par an	11	13	4	4	9
Posséder deux paires de chaussures	8	13	5	4	8
Ne pas faire de repas par manque d'argent (au moins 1 fois au cours des 2 dernières semaines)	3	7	1	1	3
Difficultés de logement					
Surpeuplement	12	14	4	4	10
Pas de salle de bains	1	1	0	0	1
Pas de toilettes	1	1	0	0	1
Pas d'eau chaude	1	0	0	0	0
Pas de système de chauffage	6	4	3	4	5
Logement trop petit	10	17	9	7	10
Difficulté à chauffer	27	30	20	19	25
Humidité	11	16	7	7	11
Bruit	19	26	15	14	19

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, 43 % des ménages endettés à la consommation et à l'immobilier déclarent puiser dans leurs économies pour équilibrer leur budget.

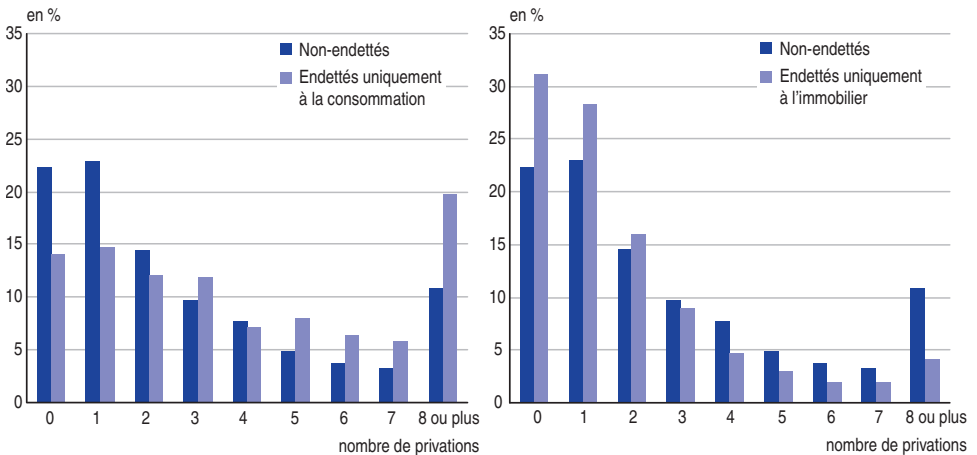
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Dans le dispositif SRCV, les ménages sont interrogés sur une liste de 27 privations, regroupées en 4 grandes catégories : insuffisance des ressources, retards de paiements (factures, impôts, loyers), restriction de consommation et difficultés de logement. Ces privations permettent par la suite de définir un concept de pauvreté en conditions de vie : un ménage est dit pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule 8 privations ou plus. 20 % des ménages uniquement endettés au titre de la consommation sont pauvres en conditions de vie contre 11 % des ménages non endettés. De manière générale, les ménages uniquement endettés au titre de la consommation déclarent en moyenne plus de privations (4,3) que les ménages endettés uniquement au titre de l'habitat (1,9). Les ménages non endettés, pour leur part, déclarent en moyenne 2,9 privations, soit un peu plus que les ménages endettés pour l'habitat.

Presque toutes les privations sont plus fréquentes chez les ménages endettés uniquement à la consommation que chez les autres (figure 7). Par exemple, 28 % des ménages endettés uniquement pour un motif de consommation ont été en découvert bancaire au cours des douze derniers mois contre 7 % pour les ménages non endettés. Les ménages endettés à la consommation sont aussi plus nombreux à ne pas pouvoir partir une semaine en vacances une fois par an (40 % contre 31 % pour les non-endettés) ou à avoir des difficultés à chauffer leur logement (30 % contre 27 %).

Les ménages endettés uniquement pour la consommation déclarent plus souvent un nombre important (supérieur à 2) de privations (figure 8). Le fait que les ménages endettés à la consommation puissent être moins nombreux à déclarer un nombre faible de privations (une ou deux) peut provenir du fait que ces ménages ne recourent à l'endettement qu'à partir d'un nombre important de privations ; cela peut également être le résultat de contraintes de crédits auxquelles ils font face.

8. Nombre de privations déclarées selon le motif de l'endettement



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, 19,8 % des ménages endettés uniquement à la consommation déclarent 8 privations ou plus, ce qui correspond au taux de pauvreté en conditions de vie pour cette population.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Dans le cas de l'endettement à l'habitat, c'est l'inverse : les ménages endettés uniquement à l'habitat sont moins nombreux à déclarer un nombre important de privations que les ménages non endettés. Par contre, ils sont plus fréquemment sujets à des privations en petit nombre (une ou deux), ce qui peut être vu comme le résultat d'un effort financier pour rembourser les crédits en cours. Cet effort se traduit également par des charges de

remboursement élevées. En 2011, les charges de remboursement représentent plus de 20 % du revenu disponible pour la moitié des ménages endettés uniquement pour l'habitat. Ainsi, parmi les privations les plus souvent citées par ces ménages, celles ayant trait à l'insuffisance des ressources reviennent le plus souvent : 38 % des ménages endettés uniquement pour l'habitat déclarent devoir puiser dans leurs économies pour équilibrer leur budget. De manière générale, cette privation revient très fréquemment parmi les ménages, endettés ou non. Par ailleurs, les ménages endettés uniquement à la consommation déclarent pour leur part plus fréquemment d'autres types de privations ayant un lien avec l'insuffisance des ressources financières : avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage (32 %) ou encore considérer sa situation financière comme difficile (32 %). ■

Pour aller plus loin

Endettement

- Lamarche P. et Salembier L., « L'endettement privé des ménages », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Dauphin L., « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *Insee Première* n° 1352, mai 2011.
- Observatoire des crédits aux ménages, *Tableau de bord du 23^e rapport annuel*, 25 janvier 2011.
- Houdré C., « L'endettement des ménages début 2004 : disparités selon le revenu, surtout pour l'habitat », *Insee Première* n° 1131, avril 2007.

Pauvreté en conditions de vie

- Godefroy P. et Missègue N., « Pauvretés monétaires et en terme de conditions de vie : sur cinq années un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- Godefroy P. et Ponthieux S., « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2010.

La redistribution : état des lieux en 2012

Marie-Cécile Cazenave, Jonathan Duval, Tania Lejbowicz, Juliette Stehlé*

Les prestations sociales et les prélèvements réduisent les écarts de revenus dans la population. En 2012, les prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) contribuent pour un peu moins des deux tiers à cette réduction et les prélèvements pour un peu plus d'un tiers, en grande partie par le biais de l'impôt sur le revenu. Par rapport à 2011, la contribution des prélèvements à la réduction des écarts de revenu progresse de 2 points, essentiellement en raison d'une hausse importante des recettes de l'impôt sur le revenu.

Les personnes résidant en France peuvent percevoir des prestations sociales, au titre de leur situation familiale (allocations familiales par exemple) ou sociale (minima sociaux, allocations logement). Elles acquittent d'autre part des cotisations et des contributions sociales visant à financer ces prestations, ainsi que des impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation).

Cet article s'intéresse à la façon dont ces transferts modifient les inégalités relatives de niveau de vie dans la population en 2012. Le champ d'analyse est celui de la redistribution monétaire et exclut à ce titre la redistribution opérée par la fourniture directe par les administrations publiques de certains services aux ménages (éducation, santé - encadré 1). Il ne comprend pas l'ensemble des transferts sociaux et notamment ceux qui s'inscrivent dans une logique de garantie de revenus différés (retraite et chômage), qu'il s'agisse des prestations ou des prélèvements qui y sont affectés. Il ne comprend pas non plus les impôts indirects acquittés par les ménages (par exemple la TVA). Le bilan redistributif que l'on dresse serait logiquement différent si l'on retenait un champ plus étendu que celui du présent article.

L'analyse s'appuie sur le modèle de microsimulation Ines (encadré 2), qui détermine ce qui est versé et ce qui est prélevé à chaque ménage¹ à partir d'un échantillon représentatif des personnes vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine². Ce modèle permet une analyse fine de la législation sociale et fiscale, par nature complexe du fait des multiples objectifs auxquels elle répond et de l'interdépendance des dispositifs.

La redistribution monétaire divise par deux le rapport entre le niveau de vie des 20 % des personnes les plus aisées et celui des 20 % les plus modestes

Pour mesurer l'impact des prélèvements et des prestations sur la répartition des richesses, le revenu avant redistribution d'un ménage (c'est-à-dire avant d'acquitter des prélèvements et de percevoir des prestations sociales) est comparé au revenu après redistribution, appelé

* Marie-Cécile Cazenave, Jonathan Duval, Tania Lejbowicz, Drees ; Juliette Stehlé, Insee.

1. Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

2. Les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention) ne sont pas dans le champ de cette étude. Le champ de l'étude ne couvre pas non plus les ménages dont la personne de référence est étudiante ou dont le revenu déclaré est strictement négatif.

revenu disponible. Pour comparer des ménages de taille différente, on utilise la notion de niveau de vie, en rapportant le revenu disponible au nombre d'unités de consommation du ménage³. Le niveau de vie correspond au revenu après redistribution par unité de consommation. Par extension, le revenu avant redistribution par unité de consommation est appelé niveau de vie avant redistribution ou niveau de vie initial.

Avant redistribution, le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 55 300 euros par an, soit 7,6 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (7 300 euros par an). Après redistribution, ce rapport est de 4,0 : le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes a augmenté de 55 % et celui des 20 % les plus riches a diminué de 20 %. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie moyen avant redistribution de l'ordre de 4 100 euros par an tandis que les 10 % les plus aisés reçoivent 72 200 euros par an et par unité de consommation, soit 17,6 fois plus. Après redistribution, ce rapport passe de 17,6 à 5,7. Cette réduction des écarts de niveau de vie a pour effet de resserrer la distribution globale des niveaux de vie autour de la moyenne (figure 1).

Encadré 1

Le champ et les concepts de la redistribution

Dans son sens le plus large, la redistribution s'opère à travers l'ensemble des prélèvements sur les revenus des ménages et l'ensemble des prestations qui leur sont versées, qu'elles le soient sous forme monétaire ou en nature (services publics). Compte tenu de la source utilisée (enquête Revenus fiscaux et sociaux), la redistribution examinée ici ne concerne que la redistribution des revenus opérée par la fiscalité directe et les prestations sociales sous forme monétaire dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux).

Sont ainsi exclues de l'analyse les prestations visant le remplacement d'un revenu d'activité, telles que les pensions de retraite, les allocations chômage et les indemnités journalières d'assurance maladie. Celles-ci sont très fortement associées à une logique de contributivité (les montants perçus dépendant des droits ouverts par les cotisations) et par conséquent, le caractère redistributif à l'échelle individuelle ne s'apprécierait de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie. Dans la présente analyse, elles sont comptabilisées en amont de la redistribution, dans les revenus avant redistribution. Par cohérence, les prélèvements affectés au

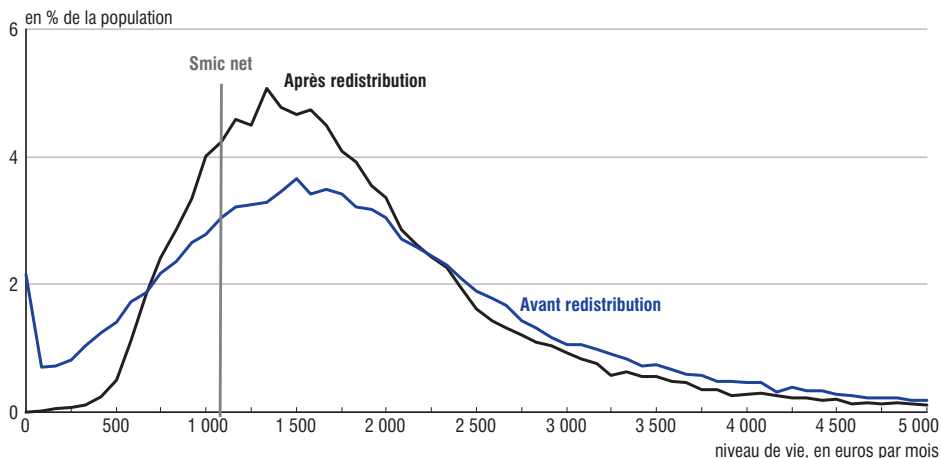
financement de ces risques ne sont pas non plus inclus dans le bilan redistributif, même si ces instruments ne pèsent pas uniformément sur tous les revenus et ne sont donc pas neutres en matière de redistribution [Albouy *et al.*, 2013].

Sont aussi exclues les prestations en nature. Les ménages bénéficient en effet d'un certain nombre de services rendus par les administrations publiques qui contribuent à l'amélioration « indirecte » de leur niveau de vie. Ce sont des services fournis gratuitement ou à un prix très inférieur à leur coût de production. Ils contribuent à modifier les inégalités de richesse en évitant aux personnes d'acheter le service au prix du marché. Les administrations publiques fournissent de nombreux services collectifs (justice, sécurité) ou individualisables ; les deux principaux services en nature individualisables sont l'éducation et la santé. Il est possible d'étudier la redistribution opérée par ces services en nature [Bonnefoy *et al.*, 2010 ; Duval et Lardelier, 2012], mais ce n'est pas l'objet de cet article.

Sont enfin exclus certains impôts, en particulier les impôts indirects. Les ménages acquittent en effet des impôts indirects sur leurs dépenses de consommation (TVA, TIPP par exemple) et d'investissement (taxes sur les transactions

3. À lui seul, le revenu disponible ne permet pas de rendre compte des « économies d'échelle » réalisées au sein d'un même ménage, à travers le partage des pièces communes (cuisine, salle de séjour, etc.) ou d'équipements divers (réfrigérateur, lave-linge, etc.). Il est dès lors plus pertinent de rapporter ce revenu disponible au nombre d'unités de consommation, plutôt qu'au nombre de personnes du ménage. Ainsi, pour calculer le niveau de vie des personnes au sein d'un même ménage, on utilise l'échelle d'équivalence des unités de consommation qui attribue 1 unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité de consommation à toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus, et 0,3 unité de consommation à tout enfant de moins de 14 ans. Cette échelle d'équivalence, dite de l'« OCDE modifiée », a été estimée à partir de l'analyse de la consommation de ménages de compositions différentes.

1. Distribution des niveaux de vie avant et après redistribution monétaire en 2012



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : avant redistribution, 3 % des personnes ont un niveau de vie annuel équivalent à un Smic net (1 117 euros par mois par unité de consommation). Après redistribution, elles sont 4,5 %.

Note : les personnes ayant un niveau de vie au-delà de 5 000 euros par mois ne sont pas représentées sur cette figure, elles représentent environ 4 % de la population avant redistribution et 2 % après.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010 (actualisée 2012), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

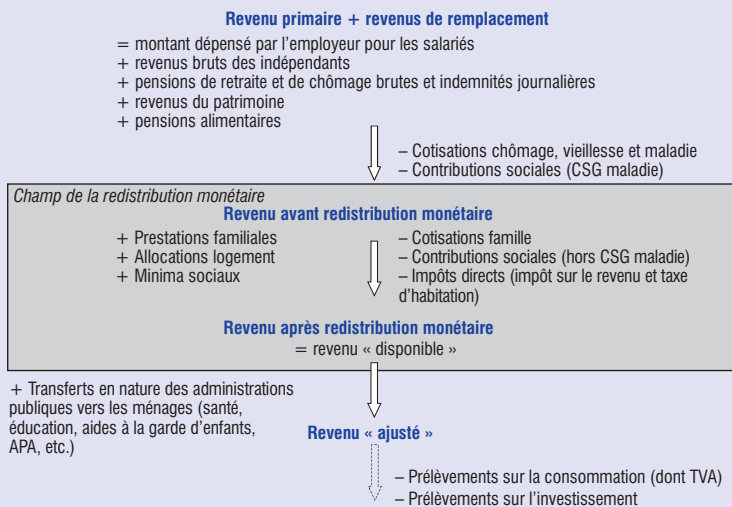
Encadré 1 (suite)

immobilières ou les gros travaux par exemple) non pris en compte ici.

Le périmètre du revenu disponible dans le modèle Ines répond au souhait de se rapprocher du revenu disponible tel qu'il est défini dans l'ERFS pour calculer le taux de pauvreté. Ainsi par rapport à la vue d'ensemble sur la redistribution publiée dans *France, portrait social* édition 2012, le champ des prélèvements et prestations pris en compte a été

légèrement modifié : les aides à la garde, les bourses scolaires et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ont été exclues de l'analyse. Les taxes diverses au titre du logement, transport et apprentissage payées par les employeurs et proportionnelles au salaire brut des employés sont quant à elles retirées du revenu avant redistribution au motif qu'il s'agit de taxes payées à l'État par les entreprises et qu'elles ne financent pas de prestations sociales.

Schéma récapitulatif des différents concepts de revenu et contours du champ de la redistribution



Le modèle Ines

Le principe de la microsimulation consiste à appliquer la législation socio-fiscale à un échantillon représentatif de la population. Le modèle de microsimulation Ines, développé par la Drees et l'Insee, est adossé à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui réunit les informations sociodémographiques de l'enquête Emploi, les informations administratives de la Cnaf et le détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. L'échantillon est représentatif de la population vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire (logement non collectif). Les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2010 sont recalées à partir des données de l'enquête Emploi et des estimations de la population issues du recensement afin de refléter la structure de la population en 2012. De même, pour refléter la situation de 2012, les revenus d'activité et de remplacement sont recalés en utilisant les évolutions 2012/2010 fournies par les dernières données fiscales et sociales disponibles. On calcule pour chaque ménage les différents transferts monétaires (selon sa composition familiale, l'activité de ses membres et son revenu imposable).

L'étude menée correspond à une analyse statique des transferts monétaires qui permet d'évaluer la modification de la répartition des revenus opérée par les transferts socio-fiscaux à une date donnée. Le modèle Ines permet également d'estimer, au premier ordre, l'impact d'une modification des transferts en termes de réduction des inégalités et de gagnants/perdants. Il ne tient en effet pas compte des changements de comportement des ménages en matière de participation au marché du travail ou de fécondité que pourraient induire les évolutions des dispositions de la législation socio-fiscale.

Le modèle Ines ne modélise pas non plus les mécanismes de détermination des loyers entre locataires et propriétaires et de salaires entre salarié et employeur. On considère ici que les exonérations de charges bénéficient en intégralité aux travailleurs dont le salaire est ciblé par ces mesures. De même, les allocations logement bénéficient aux ménages qui les perçoivent et ne sont pas captées par les propriétaires (par des hausses de prix). Ces questions d'incidence fiscale sont présentées notamment dans l'ouvrage « *Tax incidence* » [Fullerton et Metcalfe, 2002] et explorées dans [Eidelman *et al.*, 2011].

Différentes hypothèses de report de charge et leur impact sur les résultats y sont étudiées.

Le modèle Ines simule les prélèvements sociaux et fiscaux directs, comprenant la CRDS, la CSG hors maladie, les autres prélèvements sociaux sur les revenus du capital (prélèvement social, contribution additionnelle et prélèvement de solidarité), l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les cotisations famille qui, contrairement aux autres cotisations, n'ont pas vocation à garantir le remplacement d'un revenu d'activité.

Les prestations sociales simulées comprennent :

- les aides au logement ;
- les minima sociaux en vigueur l'année 2012 : il s'agit du revenu de solidarité active (RSA) dans sa partie dite « socle », de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) et de ses compléments, des allocations du minimum vieillesse et de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)¹ ;
- le RSA dans sa partie dite « activité », c'est-à-dire versé en complément des revenus d'activité perçus ;

- les prestations familiales, composées des prestations familiales légales (hors allocations de logement familial, regroupées avec les autres allocations de logement, et hors allocation journalière de présence parentale, intégrée en amont dans l'ERFS avec les revenus de remplacement). Certaines de ces prestations sont attribuées sous conditions de ressources : prime à la naissance ou à l'adoption et allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), complément familial et allocation de rentrée scolaire (ARS); d'autres sans conditions de ressources : allocations familiales (AF), complément libre choix d'activité (CLCA) de la Paje, allocation de soutien familial (ASF), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

L'inobservabilité dans l'enquête des paramètres nécessaires au calcul de certaines prestations limite le champ de la redistribution examinée. Les principales omissions concernent le RSA « jeunes », les taxes et aides locales (en dehors de la taxe d'habitation) et l'impôt de solidarité sur la fortune.

L'ensemble du modèle a connu une refonte importante en 2011. À cette occasion de légères modifications méthodologiques dans la technique de simulation ont été effectuées produisant, à la marge, des différences sur certains transferts.

1. Les trois minima sociaux restant (l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation temporaire d'attente et l'allocation équivalent retraite) sont comptabilisés dans le revenu net, au sein des revenus de remplacement. Ils sont donc, de fait, inclus dans le revenu disponible mais ne sont pas identifiés comme appartenant au champ de la redistribution.

Ainsi, la proportion de personnes au niveau de vie inférieur à 1 000 euros par mois⁴ diminue de 5 points (de 22 % avant redistribution à 17 % après) tandis que celle ayant un niveau de vie plus proche de la moyenne, par exemple compris entre 1 000 et 2 000 euros par mois, augmente de 12 points (passant de 40 % avant redistribution à 52 % après).

Les prestations réduisent davantage les inégalités de niveau de vie que les prélèvements

Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous avec la même intensité à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités de revenus, est fonction de deux critères.

Le premier critère est la progressivité du transfert (*figure 2, colonne B*). Un prélèvement est progressif s'il représente une part croissante du revenu lorsque celui-ci augmente, c'est-à-dire si son montant est plus que proportionnel au revenu initial. Pour sa part, une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît. Plus un transfert est progressif, plus il modifie la distribution des niveaux de vie au profit des plus modestes, donc, plus il participe à la redistribution opérée par le système. Tous les prélèvements ne sont pas progressifs : l'impôt sur le revenu l'est mais les prélèvements proportionnels ne le sont pas⁵ et les prélèvements forfaitaires sont même dégressifs⁶. De leur côté, les prestations sont généralement progressives (même forfaitaires, elles représentent une part

2. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2012

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %)	Progressivité	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
	(A)	(B)	(C)
Prélèvements	- 15,0	2,1	37,0
Financement de la protection sociale	- 7,7	0,7	5,9
Cotisations sociales ¹	- 4,0	0,5	2,6
Contributions sociales	- 3,6	0,8	3,4
Impôts directs	- 7,3	3,7	31,1
Impôt sur le revenu (y c. PPE et crédits d'impôt)	- 5,8	4,7	31,6
Taxe d'habitation	- 1,5	- 0,3	- 0,5
Prestations	6,1	9,0	63,0
Prestations familiales	3,0	7,2	25,3
Allocations familiales	1,6	6,2	11,6
Autres prestations familiales ²	1,4	8,3	13,7
Aides au logement	1,5	10,8	18,5
Minima sociaux³ et RSA activité	1,5	10,9	19,2
Niveau de vie	100,0	///	100,0

1. Les cotisations sociales retenues ici regroupent les cotisations patronales et salariales famille.

2. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

3. Partie « socle » du revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les prestations représentent en moyenne 6,1 % du niveau de vie et contribuent pour 63 % à la réduction des inégalités.

Note : la colonne (A) représente le rapport moyen entre le prélèvement ou la prestation considéré et le niveau de vie. La colonne (B) estime la progressivité du transfert via la différence entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliés par 10 par souci de lisibilité). La colonne (C) estime les contributions (en %) de chaque transfert à la réduction des inégalités : (A)x(B) exprimé en pourcentage.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010 (actualisée 2012), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

4. À titre indicatif, le seuil de pauvreté monétaire valait 964 euros par mois en 2010 (dernière donnée disponible en juillet 2013, date de rédaction de l'article), soit 1 004 euros par mois en euros 2012.

5. Ils peuvent même être dégressifs si l'assiette sur laquelle ils sont prélevés est dégressive avec les revenus.

6. Un prélèvement est dégressif s'il représente une part décroissante du revenu initial lorsque celui-ci augmente (c'est l'inverse de progressif).

décroissante du revenu quand celui-ci augmente) mais certaines le sont davantage que d'autres : elles peuvent être plus ou moins ciblées sur les niveaux de vie les plus faibles et de ce fait, être plus ou moins progressives. La progressivité des transferts est mesurée par un indice de Gini⁷ : plus l'indice de Gini est élevé, plus le transfert est progressif.

Le second critère est le poids du transfert dans le revenu disponible global des ménages (*figure 2, colonne A*). Dans une optique de réduction globale des inégalités de revenus, plus la masse financière totale distribuée par un transfert est élevée, plus son influence sur la distribution des niveaux de vie est grande, car le nombre de ménages concernés est alors important et/ou leur revenu disponible substantiellement modifié par le transfert. À titre d'exemple, le complément familial, prestation familiale sous conditions de ressources destinée aux familles de trois enfants ou plus, représente une part non négligeable du revenu disponible des ménages qui le perçoivent. Toutefois, ceux-ci sont peu nombreux, si bien qu'au total, le complément familial n'est pas un instrument majeur de réduction des inégalités de revenus.

La combinaison de ces deux critères détermine la réduction totale des inégalités due à chaque transfert (*figure 2, colonne C*).

Globalement, les prélèvements jouent un rôle moins important que les prestations dans la réduction des inégalités de niveau de vie : ils représentent une part plus importante dans le niveau de vie des ménages mais sont bien moins progressifs que les prestations dans leur ensemble. En 2012, les prélèvements ont contribué à la réduction des inégalités à hauteur de 37 %, soit une augmentation de 2 points par rapport à l'année 2011 (35 %)⁸. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse importante des recettes de l'impôt sur le revenu et des contributions sociales en 2012 (*encadré 3*).

Toutes les prestations, qu'elles soient ou non sous conditions de ressources, diminuent les inégalités de niveaux de vie

Les prestations familiales dans leur ensemble représentent la moitié des dépenses totales de prestations sociales et participent pour 25 % à la réduction des inégalités de niveau de vie.

Les allocations familiales, délivrées sans conditions de ressources, ont un pouvoir redistributif *a priori* limité par l'absence de ciblage. Distribuées à toutes les familles ayant au moins deux enfants à charge, elles font partie des prestations sociales que même les personnes les plus aisées peuvent percevoir. Elles participent pourtant à elles seules à un peu moins de 12 % de la réduction des inégalités de niveau de vie. Ceci s'explique d'abord par l'importance des masses financières en jeu. Leur efficacité en matière de redistribution est ensuite renforcée par le fait que les ménages qui ont des enfants sont plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie.

Les autres prestations familiales⁹, dont certaines sont versées sous conditions de ressources, ont *a priori* un pouvoir redistributif plus important. Effectivement, bien que les montants distribués soient globalement légèrement plus faibles que pour les allocations familiales, elles opèrent une redistribution plus importante (près de 14 % contre près de 12 %). Le ciblage exercé par les conditions de ressources joue son rôle (la progressivité de ces prestations est plus élevée que pour les allocations familiales), même si les conditions de ressources ne sont pas toutes très restrictives : par exemple, 84 % des familles élevant un enfant de moins de 3 ans

7. Plus exactement, il s'agit d'un indice de pseudo-Gini, mesure statistique de la concentration. Bien qu'il s'agisse de l'indicateur d'inégalité le plus répandu, il en existe d'autres comme l'indice de Theil ou le ratio interquintile.

8. À champ comparable. Par rapport à la vue d'ensemble sur la redistribution publiée dans *France, portrait social* édition 2012, le champ des prélèvements et prestations pris en compte a été légèrement modifié pour se rapprocher du concept de revenu disponible usuel, servant à calculer le taux de pauvreté (*encadré 1*).

9. Elles regroupent le complément familial, l'allocation de base et le complément libre choix d'activité de la Paje, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de soutien familial et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

peuvent bénéficier de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Les montants perçus élèvent substantiellement le niveau de vie des familles concernées.

Au total, les prestations familiales jouent un rôle redistributif important. C'est particulièrement le cas pour les 20 % des personnes les plus modestes puisqu'elles constituent globalement 14 % de leur niveau de vie, contre 3 % en moyenne dans la population.

En 2012, la seule mesure qui ait été prise en matière de prestations familiales est la majoration de 25 % du montant de l'allocation de rentrée scolaire (encadré 3). Il varie selon l'âge des enfants, et s'établit par exemple à 356 euros par enfant de 6 à 10 ans en 2012. Versée sous

Encadré 3

Les principales modifications des prélèvements et prestations intervenues en 2012

En 2012, comme chaque année, des modifications législatives ont affecté les prélèvements et prestations simulés dans Ines. Cet encadré en décrit les principales, qui ont porté sur l'impôt sur le revenu, sur les prélèvements sociaux et sur certaines prestations - l'allocation de rentrée scolaire, le « minimum vieillesse » et l'allocation aux adultes handicapés, dont le montant a été revalorisé au-delà de la seule prise en compte de l'inflation.

Plusieurs modifications législatives ont concerné le calcul de l'impôt sur le revenu (IR). Ainsi entre 2011 et 2012, le rendement net de l'impôt a augmenté de 17,3 %, soit près de 9 milliards d'euros, principalement imputables aux mesures nouvelles [Larrieu *et al.*, 2013]. Tout d'abord, les seuils des tranches d'imposition n'ont pas été revalorisés entre 2011 et 2012, alors qu'ils étaient habituellement indexés sur l'inflation. Ensuite, une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus a été mise en place en 2012. Elle est due par les contribuables dont le revenu fiscal de référence (RFR) excède 250 000 euros pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ou 500 000 euros pour un couple soumis à une imposition commune. Son taux est fixé à 3 % sur la fraction du RFR qui excède 250 000 euros (personne seule) ou 500 000 euros (couples) et 4 % sur la fraction du RFR qui excède 500 000 euros (personne seule) ou 1 000 000 euros (couples). Dans le même temps, les modalités d'imposition à l'IR des foyers fiscaux changeant de situation matrimoniale en cours d'année ont été revues. Jusqu'en 2012, les personnes se mariant ou divorçant dans l'année devaient produire une déclaration chacun pour la période de l'année pendant laquelle ils étaient célibataires ou divorcés et une déclaration commune pour la période de l'année pendant laquelle ils étaient mariés. À partir de 2012, les mariés et pacés ont le choix entre une déclaration commune ou deux déclarations séparées, pour l'ensemble de l'année,

alors que les divorcés doivent faire deux déclarations séparées. L'impact de cette mesure, qui pour des raisons techniques n'est pas prise en compte dans le modèle Ines, est estimé à 1 milliard d'euros [Larrieu *et al.*, 2013]. Enfin, plusieurs autres mesures ont modifié le calcul de l'impôt sur le revenu : les montants des crédits et réductions d'impôt ont été dans leur grande majorité diminués de 10 %, tandis que les taux du prélèvement forfaitaire libératoire auxquels peuvent être soumis certains revenus du capital ont été augmentés (de 19 % à 21 % sur les plus-values de cession de valeurs mobilières par exemple). Par ailleurs, depuis 2008, le barème de la PPE est gelé, ce qui se traduit entre 2011 et 2012 par une baisse d'environ 8 % de la dépense au titre de la PPE prévue dans le projet de loi de finances.

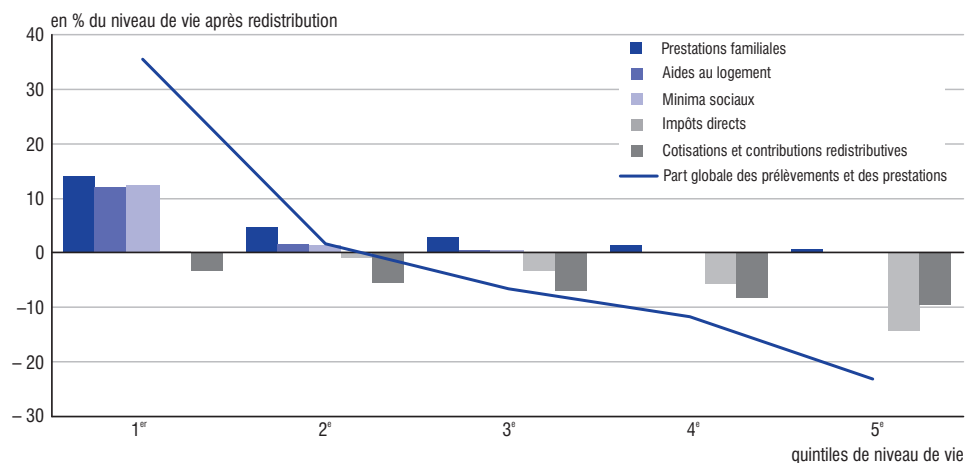
Les prélèvements sociaux (cotisations et contributions sociales) ont également augmenté sous l'effet de différentes mesures. Cette hausse résulte d'abord de l'élargissement de l'assiette de la CSG et de la CRDS sur les revenus d'activité : jusqu'en 2012, avant d'être imposés au taux de 7,5 %, ces derniers bénéficiaient, au titre des frais professionnels, d'un abattement de 3 %, qui a été réduit à 1,75 %. Elle s'explique ensuite par l'augmentation du prélèvement social sur les revenus du capital : celui-ci a été porté de 2,2 % à 3,4 % pour les produits de placement au 1^{er} octobre 2011 puis à 5,4 % à partir du 1^{er} juillet 2012 ; il a été porté à 5,4 % pour les produits du patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2012. Enfin, les réductions de cotisations salariales et déductions forfaitaires de cotisations patronales (pour les entreprises de plus de 20 salariés) sur les heures supplémentaires ont été supprimées à partir de septembre 2012.

Enfin, certaines prestations ont vu leur montant revalorisé au-delà de la seule prise en compte de l'inflation : l'allocation de rentrée scolaire de + 25 %, le « minimum vieillesse » de + 4,7 % et l'allocation aux adultes handicapés de + 4,4 %.

conditions de ressources lors de la rentrée scolaire, cette allocation bénéficie à la moitié (49 %) des familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Sa revalorisation a toutefois eu un effet très limité sur le niveau de vie des ménages modestes : elle a augmenté de 0,3 % les revenus annuels des 20 % des personnes les moins aisées.

Les aides au logement contribuent pour 19 % de la réduction des inégalités. Particulièrement ciblées, ce dont témoigne leur indice de progressivité élevé, elles apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent (2 400 euros par an en moyenne par ménage allocataire). Elles concernent de fait quasi exclusivement les personnes du 1^{er} quintile de niveau de vie (les 20 % les plus modestes). Globalement, les aides au logement représentent 1 350 euros par an par unité de consommation pour les personnes du 1^{er} quintile (allocataires ou non), soit 12 % de leur niveau de vie (*figure 3*).

3. Part des différents transferts dans le niveau de vie des ménages en 2012



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : la somme des prélèvements acquittés et des prestations perçues représente 35 % du niveau de vie des personnes du 1^{er} quintile de niveau de vie (les 20 % des personnes les plus modestes). Ce gain se décompose en plusieurs éléments : les prestations familiales perçues représentent 14 % de leur niveau de vie après redistribution, le versement d'aides au logement 12 %, les minima sociaux reçus également 12 %. Les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) ne modifient presque pas le niveau de vie des personnes du 1^{er} quintile. Enfin, les cotisations et contributions représentent 3 % de leur niveau de vie.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010 (actualisée 2012), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Destinés à garantir un minimum de ressources, les minima sociaux¹⁰ sont par nature les prestations sociales les plus ciblées : ils sont réservés aux personnes les plus pauvres et contribuent par leur ciblage à plus de 19 % de la réduction globale des inégalités. Ils représentent ainsi 12 % du niveau de vie moyen des personnes du 1^{er} quintile de niveau de vie et même 22 % de celui des personnes du 1^{er} décile. L'importance des minima sociaux dans le niveau de vie des 20 % de personnes les plus modestes est en progression ces quatre dernières années. Globalement, les minima sociaux participent au niveau de vie de l'ensemble des personnes du 1^{er} quintile à hauteur de 1 410 euros par an (*figure 4*), contre 920 euros en 2008 [Marical, 2009] (ce qui représentait 9 % de leur niveau de vie moyen d'alors). Ce poids accru des minima sociaux est imputable à la revalorisation progressive de certains minima : les montants du minimum vieillesse (Aspa) et l'allocation adulte handicapé (AAH) ont augmenté

10. Il s'agit du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) et de ses compléments, des allocations du minimum vieillesse (Aspa) et de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

4. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2012

en euros par UC

	Fractiles de niveau de vie avant redistribution ¹							Ensemble
	D1	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	D10	
Revenu avant redistribution (A)	4 128	7 266	15 591	21 474	28 623	55 292	72 195	25 649
Prélèvements	- 165	- 333	- 1 010	- 2 066	- 3 501	- 10 707	- 15 886	- 3 523
Financement de la protection sociale	- 209	- 369	- 857	- 1 420	- 2 073	- 4 304	- 5 716	- 1 804
Cotisations sociales ²	- 101	- 196	- 457	- 763	- 1 146	- 2 195	- 2 819	- 951
Contributions sociales	- 108	- 173	- 400	- 657	- 927	- 2 109	- 2 898	- 853
Impôt directs	45	36	- 154	- 646	- 1 427	- 6 404	- 10 170	- 1 719
Impôt sur le revenu (y c. PPE et crédits d'impôt)	76	103	71	- 295	- 971	- 5 735	- 9 409	- 1 365
Taxe d'habitation	- 32	- 67	- 225	- 351	- 456	- 669	- 761	- 354
Prestations	5 985	4 332	1 266	736	480	335	345	1 430
Prestations familiales	1 925	1 575	775	560	396	285	298	718
Allocations familiales	881	737	387	292	236	244	264	379
Autres prestations familiales ³	1 044	839	388	268	160	42	34	339
Aides au logement	1 831	1 350	273	77	38	18	18	351
Minima sociaux⁴	2 229	1 406	218	100	46	31	29	360
Revenu disponible (B)	9 948	11 266	15 847	20 145	25 602	44 919	56 654	23 556
Taux de redistribution (B-A)/A	141,0	55,0	1,6	- 6,2	- 10,6	- 18,8	- 21,5	- 8,2

1. Q1 : 20 % des personnes les plus modestes, ..., Q5 : 20 % des personnes les plus aisées ; D1 : 10 % des personnes les plus modestes, ..., D10 : 10 % des personnes les plus aisées.

2. Les cotisations sociales retenues ici regroupent les cotisations patronales et salariales famille.

3. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

4. Partie « socle » du revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes du 3^e quintile de niveau de vie avant redistribution ont acquitté en moyenne 295 euros d'impôt sur le revenu par an et par unité de consommation.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010 (actualisée 2012), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

d'environ 20 % entre 2008 et 2012. Ce poids a également augmenté sous l'effet de la crise économique, les minima sociaux jouant un rôle d'amortisseur en cas de perte de revenu¹¹.

Les prélèvements réduisent plus particulièrement le niveau de vie des ménages les plus aisés

Du côté des prélèvements, 85 % de la réduction des inégalités de niveau de vie est réalisée par l'impôt sur le revenu (en incluant la prime pour l'emploi) qui représente, en masse, un tiers des prélèvements pris en compte dans cette étude (*encadré 1*). L'impôt sur le revenu modifie significativement la distribution des niveaux de vie grâce à sa progressivité ; il est d'ailleurs le prélèvement le plus progressif. Les personnes des deux premiers quintiles sont en effet non imposables, sauf exceptions¹², et la baisse de niveau de vie est plus forte pour les ménages du dernier quintile que pour les ménages des 3^e et 4^e quintiles (*figure 4*).

En 2012, plusieurs mesures ont contribué à augmenter la masse d'impôt sur le revenu acquittée par les ménages. Le modèle Ines permet d'isoler l'effet de quatre des principales mesures : le « gel » du barème, la mise en place d'une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, la hausse des taux du prélèvement libératoire forfaitaire auxquels sont soumis certains revenus du capital et la diminution de 10 % du montant d'une partie des crédits et réductions d'impôt (voir *encadré 3* pour une description de ces mesures). Ces mesures

11. Une partie de la différence vient également des modifications apportées au modèle. En particulier la définition du revenu disponible a été modifiée depuis [Marical, 2009] (voir *encadré 1*).

12. Le calcul de l'impôt sur le revenu se fait au niveau du foyer fiscal, dont les contours ne correspondent pas forcément à ceux du ménage.

expliquent plus de 3 milliards d'euros de recettes supplémentaires d'impôts collectés en 2012. Près de 60 % de cette hausse est acquittée par les 20 % des ménages les plus aisés. Les ménages des 3^e et 4^e quintiles acquittent quant à eux plus de 30 % de cette hausse, notamment en raison du « gel » du barème. Par ailleurs, le « gel » du barème de la prime pour l'emploi a été poursuivi.

La taxe d'habitation est un prélèvement globalement légèrement dégressif acquitté par 83 % des ménages. Cet accroissement des inégalités est toutefois réduit par les exonérations dont bénéficient les ménages les plus modestes. Au total, elle contribue à accroître très légèrement les inégalités de revenu (contribution négative à la réduction des inégalités de 0,5 %).

Les cotisations sociales prises en compte dans la redistribution monétaire ne représentent qu'une partie des cotisations sociales puisque sont exclues celles affectées à des prestations hors du champ retenu ici, et notamment celles des risques maladie, chômage et retraite (*encadré 2*). Bien que proportionnelles en première approximation aux revenus d'activité, elles sont en fait légèrement progressives. Ceci s'explique par les allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires et le taux d'emploi moins élevé des personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie. La contribution des cotisations sociales à la réduction des inégalités est toutefois relativement faible (2,6 % de la réduction totale).

Les contributions sociales prises en compte ici (CSG hors composante maladie, CRDS et contributions supplémentaires sur les revenus du patrimoine) ont une base d'imposition plus large que les cotisations, puisque les revenus de remplacement (chômage, retraite, indemnités journalières) et les revenus du patrimoine y sont aussi soumis. Comme les cotisations sociales, elles sont légèrement progressives. En effet, les personnes en bas de l'échelle des revenus disposent plus souvent de revenus de remplacement (indemnités chômage, retraite) soumis à des taux plus faibles que les revenus du travail et parfois exonérés¹³. À l'inverse, les personnes plus aisées perçoivent plus souvent des revenus du patrimoine, soumis à des taux de contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contribution additionnelle et prélèvement de solidarité) plus élevés que les autres sources de revenus. D'un poids plus faible que les cotisations, les contributions sociales contribuent à hauteur de plus de 3 % à la réduction des inégalités de niveau de vie. ■

13. Pour la CSG (y compris maladie), les revenus d'activité sont soumis au taux de 7,5 % sur 98,25 % du salaire brut, les revenus du patrimoine (hors intérêts de certains livrets d'épargne qui s'en trouvent exonérés) au taux de 8,2 % tandis que pour les indemnités d'assurance maladie, les pensions de retraite et d'invalidité le taux est de 6,6 % et pour les allocations chômage le taux est de 6,2 %. Les taux sur les revenus de remplacement peuvent en outre être réduits à 3,8 % ou supprimés dans certaines situations. Le taux de CRDS est le même quel que soit le type de revenu, il est fixé à 0,5 % avec un dispositif d'exonération pour les revenus de remplacement déjà exonérés de CSG.

Pour aller plus loin

Bonnefoy V., Cazenave M-C., Eidelman A., Razafindranovona T., « La redistribution en 2009 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2010.

Duval J., Lardellier R., « La redistribution verticale induite par l'assurance maladie », in *Les comptes nationaux de la santé 2011*, coll. « Études et statistiques », 2012, Drees.

Eidelman E., Langumier F., Vicard A., « Progressivité des prélèvements obligatoires acquittés par les ménages : évolution entre 1990 et 2009 », Rapport particulier du CPO, 2011.

Fullerton D., Metcalf G. « Tax incidence » in *Handbook of Public Economics*, 2002.

Albouy V., Lenglard F., Stehlé J., « Analyse redistributive des transferts de protection sociale » in *Rapport d'étape sur la clarification et la diversification du financement des régimes de protection sociale*, Haut Conseil du financement de la protection sociale, 2013.

Marical F., « Les mécanismes de réduction des inégalités de revenus en 2008 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Larrieu S. et al., « Les comptes des administrations publiques en 2012 », *Insee Première* n° 1446, mai 2013.

Vue d'ensemble

Conditions de vie

Entre 2005 et 2011, les taux d'effort des locataires se sont accrus, ceux des propriétaires sont restés stables

Jérôme Accardo et Élodie Kranklader*

Les locataires du secteur libre comme les propriétaires accédants consacrent en 2011 plus du quart de leur revenu à leurs dépenses de logement. Parmi ces ménages, environ un sur cinq dépense plus de 40 % de son revenu pour son logement. Les ménages dont le taux d'effort est élevé sont le plus souvent retraités. De 2005 à 2011, le taux d'effort des locataires s'est accru de 2,5 points, tandis que celui des propriétaires reste stable.

Pour les ménages, le logement constitue un poste de dépenses parmi les plus importants du budget : ils y consacrent en moyenne 18,3 % de leur revenu avant impôt. La dépense de logement brute pour la résidence principale recouvre le loyer ou les remboursements de prêts immobiliers, les dépenses de chauffage et d'éclairage (regroupées sous le terme de dépenses d'énergie pour le logement), mais aussi tout un ensemble de dépenses diverses, comme les dépenses d'eau, d'ascenseur, de gardiennage, d'entretien du logement et enfin les impôts sur la résidence principale (taxe d'habitation, taxe foncière). Les gros travaux d'entretien et d'équipement de la résidence principale ne sont en revanche pas inclus ici. La dépense nette est obtenue en déduisant de la dépense brute les aides personnelles au logement. L'enquête Budget de famille réalisée en 2011 (*encadré 1*) permet de décrire la situation des ménages en France métropolitaine en matière de dépenses de logement, de préciser leur taux d'effort (*encadré 2*) et son évolution depuis 2005.

Les propriétaires accédants dépensent pour leur logement trois fois plus que les autres propriétaires, les locataires du secteur libre près de 40 % de plus que ceux du secteur HLM

Naturellement, le niveau de la dépense de logement, comme la part respective des dépenses d'énergie, d'impôts et autres charges, varie fortement selon le statut d'occupation du logement par le ménage : locataire (du secteur libre ou du secteur HLM) ou bien propriétaire (accédant ou sans charges de remboursements).

Ce sont les ménages accédants qui dépensent en moyenne le plus pour leur logement, avec 13 700 euros annuels (*figure 1*). D'une part, à la différence des autres propriétaires, ils doivent rembourser leurs prêts pour l'achat de la résidence principale. D'autre part, comparés aux locataires, leurs remboursements (principal et intérêts) sont en moyenne plus élevés que les loyers, les aides au logement dont ils bénéficient sont en moyenne plus faibles et, en sus de la taxe d'habitation, ils doivent en tant que propriétaires acquitter la taxe foncière.

Il convient cependant de rappeler que les mensualités des accédants n'ont pas la même nature économique qu'un loyer : elles permettent la constitution du patrimoine immobilier du

* Jérôme Accardo, Élodie Kranklader, Insee.

1. Les dépenses annuelles de logement des ménages selon leur statut d'occupation du logement

	Locataires du secteur...				Propriétaires			
	...libre ¹		...HLM		accédants ²		sans charges de remboursements ²	
	Montant (en k€)	Part de la dépense (en %)	Montant (en k€)	Part de la dépense (en %)	Montant (en k€)	Part de la dépense (en %)	Montant (en k€)	Part de la dépense (en %)
Loyers (réels) / Remboursements (y c.intérêts)	6,3	72	4,3	62	9	65	///	///
Énergie	1,2	14	1,4	21	2,1	15	2	44
Autres dépenses ³	0,8	9	0,9	13	1,3	9	1,1	24
Taxe d'habitation	0,4	5	0,3	6	0,7	5	0,7	15
Taxe foncière	///	///	///	///	0,8	6	0,8	17
Dépense de logement brute	8,7	100	6,9	100	13,9	100	4,6	100
Aides personnelles au logement (A)	-1,2	-14	-1,4	-20	-0,2	-1	0	0
Dépense de logement nette (B)	7,5	86	5,4	80	13,7	99	4,6	100
Revenu total (avant impôts) (C)	28,9	///	24,9	///	51,3	///	44,4	///
Taux d'effort (en %) (B/[C-A])	///	27	///	23	///	27	///	11
Répartition des ménages (en %)	///	23,7	///	15,3	///	19,1	///	41,9

1. Bailleurs personnes physiques, hors usufruitiers et logés gratuitement.

2. Hors loyers imputés.

3. Autres dépenses : charges locatives, entretiens, petits travaux, assurances, frais de personnel, frais d'agence, etc.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, hors locataires du secteur social non HLM et d'autres personnes morales.

Sources : Insee, enquête Budget de famille 2011 ; SOeS, Comptes du logement 2011.

Encadré 1

L'enquête Budget de famille et ses évolutions entre les éditions 2005 et 2011

Réalisées depuis 1979 à un rythme environ quinquennal, les enquêtes Budget de famille fournissent une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services. Elles interrogent environ 10 000 ménages par l'intermédiaire de questionnaires et de carnets de comptes dans lesquels les ménages doivent reporter toutes les dépenses effectuées sur une période donnée.

Les deux dernières enquêtes Budget de famille se sont déroulées en 2005 et en 2011. Entre les deux dates, le protocole de l'enquête a connu deux modifications notables :

- le questionnement sur les dépenses du ménage a été optimisé, de façon à limiter la durée de l'enquête, qui a été réduite d'un tiers. Le module relatif aux dépenses de logement a donc évolué. Les changements ont cependant été limités et les résultats restent comparables, en ligne avec les données macroéconomiques des Comptes du logement ;

- le protocole de mesure des revenus a en revanche fondamentalement changé. En 2005, on questionnait directement le ménage sur chaque composante de son revenu. En 2011, son revenu est celui porté dans la déclaration fiscale du ménage, complété des prestations sociales

versées par les différents organismes sociaux et par une estimation des revenus du patrimoine exonérés d'impôt (ou soumis à un prélèvement libératoire). La mesure par sources administratives conduit à une distribution du revenu très proche de la mesure par enquête auprès des ménages, mais les niveaux diffèrent sensiblement : par exemple, le revenu médian déclaré en 2005 dans l'enquête Budget de famille est environ 17 % inférieur à celui observé dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de la même année.

Il est donc nécessaire de contrôler l'effet lié au passage en 2011 à la source fiscale, pour éviter que la sous-estimation du revenu en 2005 ne conduise à une surestimation du taux d'effort pour cette année-là et donc à la sous-estimation de son évolution entre 2005 et 2011. On a ainsi redressé les revenus déclarés en 2005 dans l'enquête Budget de famille en calant chaque centile de la distribution du revenu total sur le centile correspondant de la distribution du revenu total de l'ERFS 2005. Ce faisant, on fait donc l'hypothèse que les ménages de l'enquête se classent de la même façon selon le revenu qu'ils ont déclaré dans l'enquête et celui issu des fichiers administratifs sociaux et fiscaux.

ménage accédant et la part correspondant au remboursement du principal représente, à ce titre, de l'épargne.

Les locataires du secteur libre viennent en seconde position avec une dépense moyenne annuelle de 7 500 euros environ, soit 55 % de la dépense des accédants ou 60 % avant déduction des aides au logement. Les locataires du secteur HLM ont une dépense nette encore inférieure (environ 5 400 euros) à la fois parce que leur dépense brute est 20 % plus basse que dans le secteur libre, et parce qu'ils reçoivent des aides au logement en moyenne 17 % plus élevées.

Les propriétaires sans charges de remboursements pour l'achat de leur résidence principale (propriétaires dits « SCR » dans cette étude) ont, sans surprise, la dépense de logement la plus faible (4 600 euros annuels). En l'absence de loyers ou de remboursements de prêts immobiliers, c'est l'énergie qui constitue pour eux le premier poste de dépenses de logement.

Encadré 2

Les différentes définitions du taux d'effort

De façon générale, un taux d'effort est un ratio entre des dépenses de logement du ménage et tout ou partie de ses ressources. Il vise à exprimer la capacité du ménage à financer ses conditions de logement. Il doit permettre notamment de repérer les ménages susceptibles d'éprouver des difficultés budgétaires à se maintenir dans leur logement. La définition adoptée dans notre étude rapporte l'ensemble des dépenses de logement (loyers, charges, énergie, taxes sur la résidence principale) nettes des aides au logement que reçoit le ménage, au revenu courant, avant impôt, net de ces aides. Il mesure à quel point la situation de logement du ménage est une cause de fragilité budgétaire, autrement dit le risque que le ménage ne puisse plus assurer cette charge, ou qu'il soit conduit à des arbitrages au détriment d'autres dépenses essentielles (santé, alimentation, etc.).

Dans cette étude, seules les aides personnelles sont prises en compte. Les autres aides (par exemple comme les abattements fiscaux dont bénéficient certains accédants) ne sont en effet généralement pas identifiées dans les enquêtes Budget de famille. Cependant, les remboursements des accédants incluant des intérêts d'emprunts, le taux d'effort calculé prend en compte l'effet d'un éventuel prêt à taux zéro dont le ménage accédant a pu bénéficier.

Ainsi défini, le taux d'effort a le mérite de rester proche de la façon dont l'opinion courante appréhende le poids budgétaire du logement. En revanche, faute de traiter les remboursements des ménages accédants comme de l'épargne et non de la consommation de logement, il ne peut s'interpréter comme un indicateur d'inégalité devant le logement.

D'autres définitions sont envisageables, qui se distinguent selon le périmètre retenu pour les

dépenses et pour les ressources. L'interprétation normative d'un taux d'effort dépend de la définition retenue. De ce point de vue, la plus rigoureuse consiste à suivre l'approche économique qui exclut des dépenses de logement d'un ménage accédant ses remboursements de prêts immobiliers, mais qui considère que tout ménage propriétaire se verse à lui-même le loyer qu'il paierait s'il était locataire de son logement (ce qui réhausse d'un même montant, appelé loyer imputé, sa dépense de consommation et son revenu). Cette approche conduit à des taux d'effort identiques à ceux de l'étude pour les locataires, mais de l'ordre de 22 % pour les accédants et 24 % pour les propriétaires SCR (contre respectivement 27 % et 10 % dans notre étude).

On peut aussi, suivant la dernière étude disponible consacrée par l'Insee au taux d'effort, rapporter le total du loyer ou remboursement d'emprunt, dépenses d'énergie pour le logement, charges et taxes sur la résidence principale, net des aides au logement, au revenu total du ménage [Arnault et Crusson, 2012]. À la différence de ce qui est retenu dans notre étude, cette définition ne déduit pas les aides personnelles au logement du revenu du ménage. Par rapport aux résultats présentés ici, l'approche aboutit à des taux d'effort de 1 à 2 points inférieurs pour les locataires et pratiquement inchangés pour les propriétaires.

Les différences de définition conduisent ainsi à des différences de niveau.

En évolution, en revanche, elles fournissent des conclusions identiques : entre 2005 et 2011, le taux d'effort des propriétaires est resté à peu près stable, celui des locataires a augmenté d'environ 2,5 points.

Les dépenses de logement, que ce soit le loyer, les charges de remboursements, l'énergie et, mais dans une moindre mesure, les autres dépenses, sont largement déterminées par la taille du logement, elle-même très liée au type d'habitat. Les propriétaires, accédants ou SCR, occupent plus fréquemment des maisons individuelles et vivent en moyenne dans 110, resp. 111 m². Les locataires résident plus souvent dans des appartements et leurs logements sont en moyenne beaucoup plus petits : 65 m² dans le secteur libre et 68 m² dans le secteur HLM. Ces différences contribuent très fortement à l'écart de dépense brute des aides (c'est à dire avant déduction des aides au logement) entre accédants et locataires du secteur libre : les premiers dépensent 60 % de plus que les seconds pour l'ensemble du logement, mais 3 % de moins par mètre carré.

Les locataires du secteur libre comme les propriétaires accédants consacrent plus d'un quart de leur revenu à leurs dépenses de logement

Le taux d'effort est défini ici comme le rapport entre la dépense de logement, nette des aides au logement, et le revenu avant impôt du ménage, lui aussi net de ces aides. Le taux d'effort mesure ainsi la charge que le logement fait peser sur le budget d'un ménage (*encadré 2*).

Les propriétaires SCR ont le taux d'effort le plus faible : ils dépensent 11 % de leur revenu (avant impôt et hors aides au logement) pour leur logement. À l'opposé, les ménages accédants et les locataires du secteur libre affichent un taux d'effort moyen de 27 %. Le taux d'effort des locataires du secteur HLM est un peu moins élevé (23 %). Les écarts de taux d'effort entre locataires et accédants sont nettement plus réduits que les écarts de dépenses de logement. De fait, les différences sur les revenus tendent à contrebalancer celles sur les dépenses. En d'autres termes, accédants et locataires déboursent proportionnellement autant pour se loger¹.

Le phénomène ne joue pas entre propriétaires SCR et locataires : les premiers non seulement dépensent moins que les seconds, mais bénéficient également d'un niveau de revenu très supérieur. Leur taux d'effort est ainsi plus de 2 fois plus faible. En revanche, le revenu des propriétaires SCR est 15 % plus faible que celui des accédants ; il s'agit en effet majoritairement (58 % des cas) de ménages dont la personne de référence est retraitée, tandis que les ménages accédants sont à 95 % des actifs. Cet écart de revenu est, toutefois, trop faible au regard de la différence de dépenses pour gommer les écarts de taux d'effort.

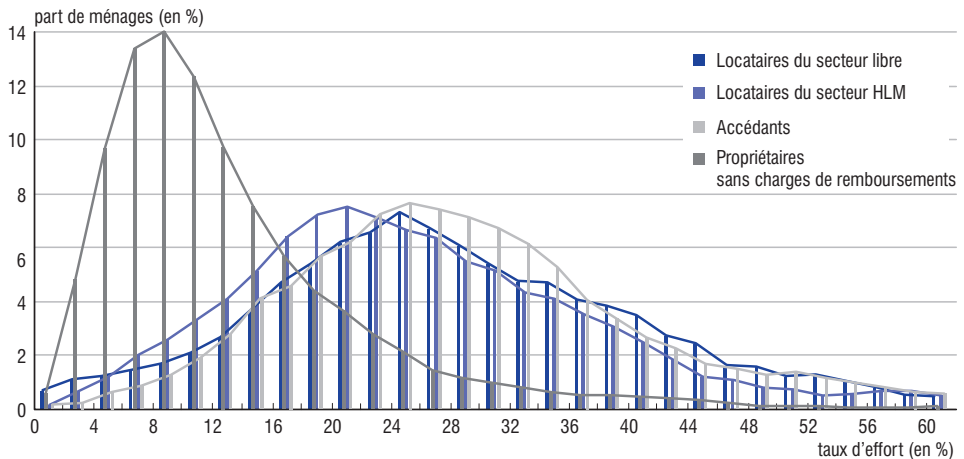
Dans le secteur libre, plus d'un ménage locataire sur cinq dépense plus de 40 % de son revenu pour son logement

Les taux d'effort des ménages sont plus ou moins différents de la valeur moyenne selon le statut d'occupation du logement (*figure 2*) : en raison d'un taux moyen déjà bas (11 %), on n'observe que peu de ménages propriétaires SCR dont le taux d'effort soit très en dessous de cette valeur. De sorte que pour 50 % de ces propriétaires, le taux d'effort reste à moins de 5 points de ce taux moyen. Parmi les locataires et les accédants, en revanche, deux tiers des ménages ont un taux d'effort qui s'écarte d'au moins 5 points du taux d'effort moyen de leur catégorie.

Les organismes prêteurs chargés d'étudier les dossiers d'emprunts sont généralement d'avis que les remboursements d'un ménage accédant ne doivent pas dépasser le tiers de ses revenus.

1. Avec la différence, essentielle du point de vue économique, que les premiers « conservent » les deux tiers de cette dépense, qui représentent alors de l'épargne (*encadré 2*).

2. Distribution du taux d'effort selon le statut d'occupation du logement en 2011



Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires hors locataires du secteur social non HLM et d'autres personnes morales.

Lecture : chez les propriétaires sans charges de remboursements, 5 % des ménages font face à un taux d'effort compris entre 2 % et 4 %.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

Dans la suite de cette étude, les ménages dont les dépenses de logement (nettes) dépassent 40 % de leur revenu (hors aides au logement) sont considérés comme des ménages à taux d'effort élevé, plus susceptibles que les autres de connaître des difficultés pour financer ces dépenses.

Environ 18 % des ménages accédants, 15 % des ménages locataires en HLM, et 22 % dans le secteur libre supportent un taux d'effort élevé. En revanche, moins de 4 % des propriétaires SCR sont dans ce cas.

Des taux d'effort élevés en premier lieu à cause de revenus faibles

Par construction, un taux d'effort peut être élevé à cause d'une forte dépense de logement ou à cause d'un bas niveau du revenu (hors aides au logement). De fait, on constate que pour un statut d'occupation du logement donné (locataire, accédant, etc.), les ménages qui supportent des taux d'effort élevés sont surtout des ménages disposant de faibles revenus. En effet, les dépenses de logement varient nettement moins que les revenus à statut d'occupation donné² (figure 3).

Le rôle déterminant du revenu est particulièrement net chez les locataires. Dans le secteur HLM, les ménages à taux d'effort élevé ont en moyenne une dépense de logement nette identique à celle des autres ménages en HLM. En revanche, leur revenu est plus de deux fois plus faible (l'aide au logement y pèse d'ailleurs trois fois plus lourd) ; c'est pour cette raison qu'ils supportent un taux d'effort deux fois plus élevé que la moyenne. Dans le secteur libre, les écarts entre les ménages à taux d'effort élevé et les autres sont un peu moins marqués mais la conclusion reste identique.

Chez les accédants, le rôle du revenu est important mais doit être davantage nuancé : les ménages à taux d'effort élevé perçoivent un revenu qui n'atteint que 58 % de celui des autres ménages accédants, mais leur dépense de logement est aussi 31 % plus élevée. Pourtant la surface de leur logement est, en moyenne, sensiblement plus faible (103 m² contre 111 m²).

2. L'essentiel de ces variations sur les dépenses étant d'ailleurs une conséquence des différences de surfaces habitables, comme mentionné plus haut.

3. Caractéristiques des ménages à taux d'effort élevé

	Accédants			Locataires du secteur...							
	Ensemble	Taux d'effort		Ensemble	...HLM		...libre		Ensemble	Taux d'effort	
		≤40 %	>40 %		≤40 %	>40 %	≤40 %	>40 %			
Répartition des ménages (en %)	100	82	18	100	85	15	100	78	22		
Dépense nette de logement (k€)	13,7	13,0	17,0	5,4	5,3	6,0	7,5	7,2	8,4		
Revenu (k€)	51,3	55,4	32,3	24,6	26,6	13,5	28,7	32,2	16,9		
Taux d'effort (%)	27	24	53	23	21	52	27	23	54		
Part de l'APL dans le revenu (%)	0,4	0,3	0,5	5,8	5,0	14,1	4,2	3,6	8,0		
Âge moyen de la personne de référence	42,8	42,6	44,1	49,9	49,1	54,7	42,9	40,9	49,3		
Surface (m ²)	109,7	111,3	102,6	67,8	68,1	65,7	64,5	64,2	65,6		
Nombre de personnes dans le ménage	3,1	3,1	3,1	2,3	2,4	1,8	2,0	2,0	2,0		
Catégorie sociale de la personne de référence											
Agriculteurs	1,3	1,3	1,3	0,1	0,1	0,1	0,6	0,5	1,0		
Artisans, com., chefs entrep.	7,7	7,3	9,7	1,6	1,7	1,1	4,1	4,1	4,1		
Cadres sup., prof. libérales	24,7	26,4	16,4	3,2	3,6	1,1	14,1	16,2	6,2		
Professions intermédiaires	27,3	27,8	24,9	13,0	14,3	6,2	21,2	22,5	16,3		
Employés	14,8	13,7	20,2	22,4	21,8	25,6	18,0	18,4	16,5		
Ouvriers	18,2	18,3	17,7	26,0	28,4	13,4	20,3	21,8	14,7		
Retraités ¹	5,0	4,5	7,4	26,2	23,6	39,9	17,1	12,4	34,8		
Autres inactifs	0,6	0,5	1,1	7,3	6,5	11,5	4,5	4,0	6,4		
Situation vis-à-vis de l'emploi de la personne de référence											
En emploi	92,0	92,8	88,1	56,6	62,3	26,7	67,6	73,2	46,5		
Au chômage	2,1	1,8	3,6	9,3	6,9	21,9	8,8	8,8	8,8		
Retraités	5,1	4,6	7,5	25,6	22,7	40,8	17,5	12,5	36,3		
Autres	0,9	0,7	1,9	8,5	8,0	11,1	6,1	5,5	8,4		

1. Le classement d'une personne dans la catégorie socioprofessionnelle « retraités » dépend de sa classification socioprofessionnelle antérieure et ne coïncide pas nécessairement avec le classement selon la situation d'emploi.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires hors locataires du secteur social non HLM et d'autres personnes morales.

Lecture : les ménages accédants ont une dépense annuelle moyenne de logement nette des aides de 13 700 euros ; pour ceux dont le taux d'effort est supérieur à 40 % du revenu (net des aides personnelles au logement), cette dépense est de 17 000 euros.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

Ainsi, pour chaque mètre carré de leur logement, ils dépensent une fraction de leur revenu (aides au logement déduites) deux fois plus élevée que celle des autres accédants. Cette différence de dépense correspond à des remboursements plus élevés (les autres dépenses, notamment l'énergie, étant comparables entre les deux groupes d'accédants). Elle s'explique sans doute par de moindres apports à l'achat, mais aussi, en tout cas pour partie, par un prix du logement plus élevé. Les accédants à taux d'effort élevé tendent en effet à être aussi des accédants plus récents : l'ancienneté moyenne de l'acquisition est de 6,4 ans pour les premiers contre 7,4 pour les seconds. Cet écart d'un an implique, en raison de la hausse prononcée des prix de l'immobilier au cours des années 2000, qu'en moyenne les accédants à haut taux d'effort ont acheté à des prix plus élevés.

Les ménages retraités surreprésentés dans les ménages à taux d'effort élevé

Si un taux d'effort élevé est en premier lieu associé à des revenus plus faibles, pour les locataires comme les propriétaires, l'origine de ces revenus plus faibles varie selon le statut d'occupation du logement. Ainsi les ménages accédants à taux d'effort élevé sont très majoritairement des ménages d'actifs. Si leur revenu est plus bas que les autres ménages accédants, c'est avant tout parce qu'ils occupent des professions en moyenne moins bien rémunérées. Les ménages dont la personne de référence est cadre supérieur ou profession libérale y sont

moins fréquents que parmi les autres accédants (16 % contre 26 %). À l'inverse les employés y sont surreprésentés (20 % contre 14 %). Par ailleurs, peu d'entre eux sont au chômage. Le chômage n'est pas non plus un facteur explicatif pour les locataires du secteur libre. Que le taux d'effort soit élevé ou non, la part des ménages dont la personne de référence est au chômage est très semblable (de l'ordre de 9 %). Dans le secteur HLM en revanche, les ménages à taux d'effort élevé sont beaucoup plus touchés par le chômage que les autres (22 % contre 7 %).

Les ménages locataires à taux d'effort élevé, qu'ils relèvent du secteur libre ou du secteur HLM, comptent beaucoup de retraités. Les ménages dont la personne de référence est retraitée constituent ainsi plus de 40 % des ménages du secteur HLM supportant un taux d'effort élevé, soit une proportion presque deux fois supérieure à celle observée parmi les ménages à taux d'effort plus bas (23 %). Dans le secteur libre, le contraste est encore plus marqué : 36 % contre 13 %. Le revenu des ménages retraités est d'autant plus faible, relativement aux autres ménages, qu'ils sont plus fréquemment des ménages d'une personne, donc avec un seul revenu, alors que les dépenses de logement des personnes vivant seules ne sont que marginalement plus faibles que celles des ménages dans lesquels plusieurs personnes ont des revenus. Les ménages locataires les plus âgés font ainsi plus souvent que les autres face à des dépenses de logement très importantes relativement à leur revenu. Et parmi eux, les femmes seules sont les plus exposées : les retraitées vivant seules constituent 20 % des ménages locataires à taux d'effort élevé, alors qu'elles représentent moins de 10 % de l'ensemble des locataires.

Chez les ménages locataires à taux d'effort élevé, la part des dépenses de logement dans la consommation (c'est à dire la dépense moins l'épargne) est environ 10 points plus élevée à ce qu'elle est chez les autres locataires. Cet écart est compensé par des dépenses proportionnellement plus basses sur d'autres postes comme les transports, les loisirs et la culture ou les dépenses d'hôtels et de restaurants. Ce constat reflète aussi la surreprésentation des seniors parmi ces ménages ; les enquêtes de budget montrent en effet que les plus âgés dépensent relativement moins dans ces postes que la moyenne des ménages [Herpin et Michel, 2012]. Chez les accédants, la structure de consommation diffère peu entre les ménages à taux d'effort élevé et les autres. Mais l'épargne financière des premiers est en revanche beaucoup plus faible.

Des taux d'efforts plus stables pour les propriétaires que pour les locataires

Mesurer l'évolution des taux d'effort entre les deux dernières enquêtes Budget de famille est un exercice délicat en raison des changements de méthodologie qui sont intervenus entre les éditions 2005 et 2011 (*encadré 1*). Néanmoins, en complétant ces enquêtes par des données issues de la comptabilité nationale ou de source fiscale il est possible de rendre comparable les résultats des deux enquêtes. Si les taux d'effort chez les accédants et les propriétaires sont plutôt stables, ceux des locataires sont en hausse d'environ 2,5 points entre 2005 et 2011 (*figure 4*).

4. Évolution de la dépense de logement, du revenu et du taux d'effort entre 2005 et 2011

	Dépense nette de logement (en %)	Revenu avant impôt (en %)	Taux d'effort (en points)
Locataires du secteur libre	+ 18,4	+ 7,5	+ 2,5
Locataires du secteur HLM	+ 16,2	+ 4,8	+ 2,3
Accédants	+ 18,7	+ 18,1	- 0,3
Propriétaires sans charges de remboursements	+ 22,3	+ 18,4	+ 0,2

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires hors locataires du secteur social non HLM et d'autres personnes morales.
Sources : Insee, *ERFS 2005 et 2011*, *SRCV 2005*, *Budget de famille 2011* ; *SOeS, comptes du logement*.

Pour les locataires et les accédants, la dépense nette de logement croît, en euros courants, à un rythme globalement comparable à celui de la consommation totale. Entre 2005 et 2011, la consommation totale des ménages a en effet augmenté de 17 % (hors loyers imputés³ et SIFIM⁴). La hausse a été un peu plus marquée pour les propriétaires SCR mais leur dépense reste néanmoins à un niveau plus bas que les autres. Le rythme varie selon les composantes de la dépense : la hausse des dépenses d'énergie est d'environ 18 %, celle des loyers est un peu plus faible (15 %), celle des taxes est nettement plus forte (la taxe d'habitation augmente d'environ 50 %, la taxe foncière de plus d'un tiers).

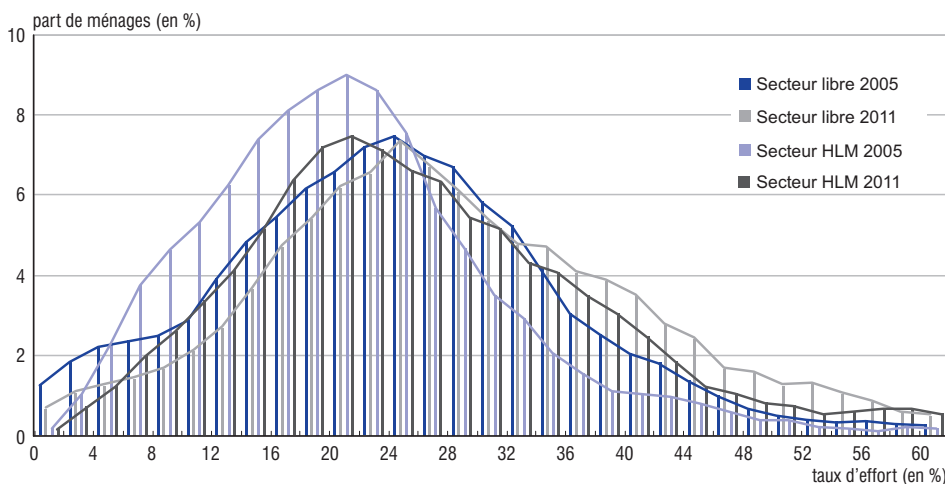
Le revenu des locataires évolue beaucoup plus lentement, notamment celui des ménages du secteur HLM, ce qui entraîne une hausse de leur taux d'effort. Cette faible croissance pourrait être due au départ des locataires les plus aisés vers le secteur libre ou suite à l'achat d'un logement, lesquels auraient été remplacés par des ménages à moindre revenu.

Complétées par d'autres sources (*encadré 1*), les enquêtes Budget de famille permettent de préciser la nature des évolutions subies. Le taux d'effort moyen des ménages en HLM croît de 2,5 points car les ménages aux taux d'effort faibles ou modérés (moins de 20 %) sont moins présents, à l'inverse de plus en plus de ménages aux taux supérieurs à 35 % le sont (*figure 5*).

Chez les locataires du secteur libre, les changements sont un peu plus limités et portent davantage sur les cas extrêmes : seule la proportion de ménages aux taux d'effort particulièrement bas (moins de 10 %) diminue de façon importante, et celle des ménages supportant des taux particulièrement élevés (45 % et plus) augmente singulièrement.

Finalement, alors qu'en 2005, les ménages vivant en HLM connaissaient plus souvent que ceux du secteur libre des taux relativement faibles (moins de 20 %) et moins souvent des taux entre 35 % et 50 %, ce n'est plus le cas en 2011 : les taux d'effort des deux secteurs se sont rapprochés. ■

5. Évolution du taux d'effort des locataires entre 2005 et 2011



Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires hors locataires du secteur social non HLM et d'autres personnes morales.

Lecture : en 2005, 1 % des ménages locataires du secteur HLM supportait un taux d'effort compris entre 40 % et 42 %. En 2011, ils sont 2,5 %.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 2005 et 2011.

3. La comptabilité nationale considère que les propriétaires de leur résidence principale se louent leur logement ; elle leur impute, en dépense et en revenu, le montant du loyer que ce logement obtiendrait sur le marché (voir *encadré 2*).

4. Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) : ils représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle, mais pour laquelle ces intermédiaires se rémunèrent via une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent.

Pour en savoir plus :

Commissariat général au développement durable, *Comptes du logement 2011*, Références, décembre 2012.

Arnault S., Crusson L., « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 », *Insee Première* n° 1395, Insee, mars 2012.

Herpin N., Michel C., « Avec le passage à la retraite, le ménage restructure ses dépenses de consommation », in *France Portrait Social*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Les jeunes conjuguent bonne santé et comportements à risque

Muriel Moisy*

Au cours du passage à l'âge adulte, souvent source d'inquiétudes, la santé est rarement au cœur de la préoccupation des jeunes. La plupart se déclarent en bonne santé et plutôt bien informés en matière de prévention.

Pourtant, cette transition vers l'indépendance, ponctuée d'expérimentations, peut fragiliser leur état de santé physique et mentale. Addictions, troubles alimentaires, conduites routières dangereuses, ces comportements n'exposent pas nécessairement les jeunes à un risque de décès immédiat mais peuvent avoir des répercussions sur leur santé, de la marginalisation sociale aux risques accrus de maladies et de troubles psychiques à l'âge adulte.

Les évolutions récentes incitent à la vigilance. La consommation quotidienne de tabac est repartie à la hausse depuis 2008. Aujourd'hui, près d'un tiers des jeunes de 17 ans fument tous les jours. Les épisodes d'ivresse ont progressé depuis 2005, particulièrement chez les jeunes filles. À 17 ans, plus d'une sur deux déclare avoir déjà été ivre en 2011. Par ailleurs, les prévalences du surpoids et de l'obésité augmentent depuis les années 2000 chez les 18-24 ans.

Dans cette recherche de transgression des règles, les garçons paient un lourd tribut avec près de 2 300 décès chez les 15-24 ans en 2010, des décès associés à des morts violentes (accidents de la route et suicides). Chez les filles, le corps est l'expression de leur mal-être : en classe de 3^e, 42 % se perçoivent trop « grosses », une insatisfaction qui peut les conduire vers des troubles alimentaires et s'accompagne parfois de pensées suicidaires voire de tentatives de suicide (2 % des filles âgées de 15 à 19 ans en 2010).

La santé des enfants, des adolescents et des jeunes adultes est au cœur des enjeux de santé publique récents (*encadré*). L'intérêt porté à la santé des jeunes s'explique en grande partie par le fait que, si les jeunes se déclarent pour une très large majorité d'entre eux en bonne ou très bonne santé, le niveau de santé et de bien-être mais aussi les habitudes de vie dans l'enfance conditionnent l'état de santé à l'âge adulte. Si la santé est rarement au cœur de la préoccupation, des adolescents et des jeunes adultes, certains de leurs comportements peuvent les exposer à court terme à un risque de décès, notamment chez les garçons, et, à plus long terme, amoindrir leur « capital santé ».

Entre 16 et 24 ans, filles et garçons se déclarent globalement en bonne santé

Lorsque l'on interroge les jeunes sur leur état de santé, plus de neuf enquêtés sur dix, âgés de 16 à 24 ans, se déclarent en « bonne » ou « très bonne » santé en 2011¹, un résultat déjà

* Muriel Moisy, Drees.

1. Enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011. La question posée dans le volet santé était la suivante : « Comment est votre état de santé en général ? » avec 5 modalités de réponse proposées : « Très bon », « Bon », « Assez bon », « Mauvais » et « Très mauvais ».

mis en avant en 2007 à partir d'un panel d'élèves entrés en 6^e en 1995 [Degorre, Guyon et Moisy, 2009]. À noter que depuis le début des années 2000, la part des jeunes se déclarant en « très bonne » santé a sensiblement reculé (de 72 % à 61 % entre 2004 et 2011) au profit, notamment, des enquêtés se déclarant en « bonne » santé (de 22 % à 31 % sur la même période). Cette part de jeunes en « bonne » ou « très bonne » santé est logiquement plus élevée que celle observée pour l'ensemble de la population de 16 ans ou plus (68 %).

Un point commun cependant chez les jeunes comme chez les adultes : les hommes se déclarent plus fréquemment en « bonne » ou « très bonne » santé (93 % des garçons de 16-24 ans *versus* 90 % des filles). Sans surprise, les jeunes apparaissent peu concernés par les maladies chroniques ou les limitations d'activité² : moins de 13 % des 16-24 ans déclarent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique (36 % parmi les personnes âgées de 16 ans ou plus) et moins de 10 % se disent touchés par des limitations d'activité (25 % parmi les personnes âgées de 16 ans ou plus). Les pathologies déclarées par les jeunes apparaissent le plus souvent de faible gravité (troubles de la vision, maladies de la peau, etc.). Toutefois, les jeunes évoquent des maladies ou problèmes psychiques qui apparaissent essentiellement à l'adolescence et témoignent de la nécessité de nuancer l'image d'une jeunesse en parfaite santé.

Le type de conduites à risques diffère chez les garçons et les filles [Choquet et Ledoux, 2000]. Pour les premiers, cela passe davantage par une recherche de plaisir et d'adrénaline avec l'adoption de comportements à risque pouvant les mettre en danger ou exposer les autres au danger. Chez les secondes, les troubles apparaissent plus intériorisés, avec notamment une image négative de leur corps.

À 17 ans, un jeune sur deux a été ivre au moins une fois au cours de l'année

Certaines conduites à risque sont parfois difficiles à appréhender parce qu'elles se déroulent souvent dans un contexte festif, entouré des pairs. Les jeunes ont du mal à considérer ces pratiques comme dangereuses alors même que la famille et les proches sont parfois à l'origine de ces expérimentations, à l'image du premier verre d'alcool. De l'ensemble des substances psychoactives, l'alcool est en effet celle qui est expérimentée le plus jeune. En classe de CM2, 54 % des enfants déclarent avoir déjà consommé de l'alcool. Plus tard, au lycée, l'expérimentation de l'alcool est quasiment généralisée pour les deux sexes (*figure 1*).

Le rapport des jeunes à la consommation d'alcool est très spécifique, avec un mode de consommation plutôt ponctuel. 77,0 % des jeunes de 17 ans déclarent, en 2011, avoir bu dans le mois qui s'est écoulé, même si la consommation régulière progresse depuis 2008 (10,5 % des jeunes de 17 ans disent avoir consommé au moins dix fois de l'alcool dans le mois écoulé). Plus de 5 points séparent les proportions de filles et de garçons de cet âge qui ont consommé de l'alcool au moins une fois au cours du dernier mois, respectivement 74,2 % et 79,7 % ; et les écarts sont plus élevés encore en ce qui concerne la consommation régulière. Quant au phénomène des ivresses répétées et régulières, il prend de l'ampleur sur la période récente, aussi bien chez les jeunes filles que chez les garçons. Un jeune sur deux déclare au moins une ivresse au cours de l'année. Bien que ponctuelle, la consommation d'alcool des jeunes n'en demeure pas moins dangereuse, sous la forme d'une hyperalcoolisation sur un très court laps de temps (« *binge drinking* »).

2. Concernant les limitations d'activité, la question posée était la suivante : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens ont habituellement ? », « Oui, fortement limité(e) », « Oui, limité(e), mais pas fortement », « Non, pas limité(e) du tout ».

1. Évolution du rapport des jeunes de 17 ans à l'alcool

en %

	Filles			Garçons			Ensemble		
	2005	2008	2011	2005	2008	2011	2005	2008	2011
Expérimentation	91,2	91,7	90,0	93,3	93,5	91,8	92,3	92,6	91,0
Usage									
Au cours du mois	75,3	74,2	74,2	82,0	80,5	79,7	78,7	77,4	77,0
Régulier ¹	6,1	4,0	5,6	17,7	13,6	15,2	12,0	8,9	10,5
Quotidien	0,3	0,2	0,3	2,1	1,3	1,6	1,2	0,8	0,9
Ivresse									
Au cours de la vie	49,6	54,3	53,3	63,4	65,1	63,5	56,6	59,8	58,5
Au cours de l'année	41,0	44,1	44,1	57,2	56,6	56,4	49,3	50,5	50,3
Répétée ²	18,3	18,9	21,3	33,4	32,0	34,0	26,0	25,6	27,8
Régulière ³	5,0	4,6	5,7	14,2	12,4	15,0	9,7	8,6	10,5

1. L'usage régulier d'alcool se définit comme au moins 10 usages dans le mois.

2. Les ivresses répétées correspondent à au moins 3 épisodes d'ivresses au cours de l'année écoulée.

3. Les ivresses régulières correspondent à au moins 10 épisodes d'ivresse au cours de l'année écoulée.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 17 ans.

Lecture : en 2011, 90,0 % des jeunes filles de 17 ans ont déjà expérimenté l'alcool. 74,2 % déclarent en avoir consommé dans le mois de l'enquête, 5,6 % en consommation régulièrement et 0,3 % quotidiennement. En matière d'ivresse, 53,3 % ont déjà connu au moins un épisode d'ivresse au cours de leur vie, 44,1 % au moins une ivresse au cours de l'année. 21,3 % ont atteint un état d'ivresse de manière répétée et 5,7 % de manière régulière.

Source : Observatoire français des drogues et toxicomanies, enquêtes sur la Santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) 2005, 2008 et 2011.

En 2011, plus de 30 % des jeunes de 17 ans fument quotidiennement

L'expérimentation de la cigarette est plus tardive que celle du premier verre d'alcool (6 % des enfants déclarent avoir déjà fumé une cigarette en classe de CM2) et reste à des niveaux inférieurs à l'âge de 17 ans avec 68 % des jeunes de 17 ans qui déclarent avoir déjà fumé contre 91 % qui disent avoir déjà bu un verre d'alcool. À 17 ans, les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons à avoir déjà essayé la cigarette (69,9 % contre 66,9 % en 2011) (figure 2). Elles sont aussi plus nombreuses à fumer occasionnellement (en 2011, 11,5 % versus 9,6 %). En revanche, elles fument moins souvent quotidiennement : 30,2 % des filles âgées de 17 ans contre 32,7 % parmi les garçons du même âge. Les tendances qui apparaissent ces dernières années témoignent d'un rebond entre 2008 et 2011 de la consommation quotidienne de tabac chez les jeunes de 17 ans (de 28,9 % à 31,5 % pour les deux sexes) alors qu'elle avait reculé entre 2005 et 2008 (33,0 % en 2005). Les filles comme les garçons sont concernés par cette évolution défavorable. Si l'on met en perspective ces évolutions avec celle du prix du tabac en France ces dernières années, il apparaît difficile de faire un rapprochement entre le comportement tabagique des jeunes et les politiques d'intervention en matière de prix. En effet, entre 2005 et 2008, le prix moyen du paquet de

2. Évolution du rapport des jeunes de 17 ans au tabac

en %

	Filles			Garçons			Ensemble		
	2005	2008	2011	2005	2008	2011	2005	2008	2011
Expérimentation	73,5	71,0	69,9	71,0	70,5	66,9	72,2	70,7	68,4
Usage									
Occasionnel	8,5	11,5	11,5	7,7	11,6	9,6	8,1	11,5	10,5
Quotidien	32,3	27,9	30,2	33,6	29,9	32,7	33,0	28,9	31,5
Intensif (> 9 cigarettes/jour)	9,1	6,2	5,8	11,0	9,1	9,6	10,1	7,7	7,7

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 17 ans.

Lecture : en 2005, 73,5 % des jeunes filles de 17 ans ont déjà expérimenté le tabac.

Source : Observatoire français des drogues et toxicomanies, enquêtes sur la Santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) 2005, 2008 et 2011.

20 cigarettes est resté relativement stable (de 5 euros en 2005 à 5,30 euros en 2008) alors que les hausses de prix ont été beaucoup plus soutenues et régulières sur la période 2008-2011 puisque le prix moyen atteint 6,20 euros en 2011 et avoisine 7 euros en 2013. Les études sur le sujet soulignent que les adolescents et les jeunes adultes sont sensibles aux hausses de prix du tabac mais que ces hausses auraient plus d'impact sur l'initiation tabagique que sur les consommateurs quotidiens [Grignon et Reddock, 2012].

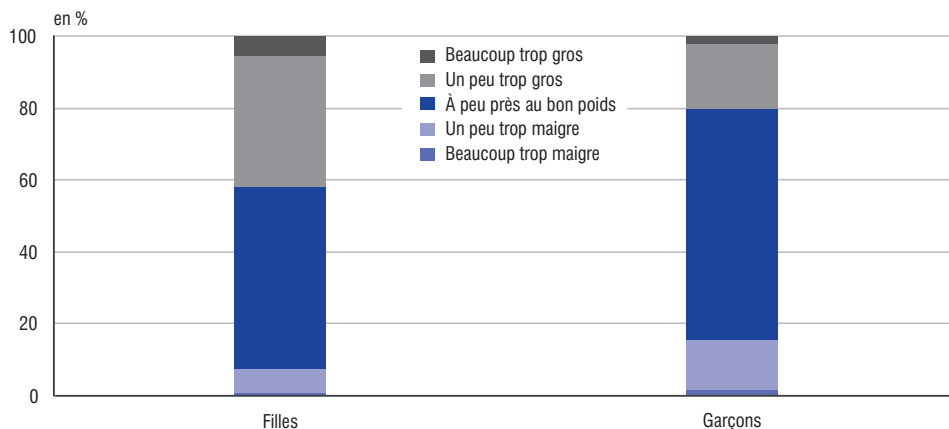
Les jeunes expérimentent et consomment de moins en moins souvent du cannabis

Loin derrière le tabac et l'alcool, le cannabis est la première substance illicite consommée par les jeunes. À 17 ans, quatre jeunes sur dix déclarent en avoir déjà fait usage, une proportion en baisse depuis le début des années 2000 mais qui semble se stabiliser sur la période récente. Non seulement les jeunes se tournent moins vers cette substance mais pour ceux qui consomment, les usages dans l'année ou le mois diminuent depuis 2002 : 32 % des jeunes déclaraient avoir consommé du cannabis au moins une fois dans le mois en 2002, ils sont 22 % en 2011. Seule reste stable, autour de 3 %, la part des jeunes qui en consomment quotidiennement. Pour les autres substances illicites (cocaïne, ecstasy, héroïne), les niveaux d'expérimentation sont stables ou en recul, et concernent de 1 % à 3 % des jeunes.

En classe de 3^e, plus de 4 collégiennes sur 10 se considèrent trop « grosses »

Chez les adolescentes, le corps est souvent le terrain d'expression de leur mal-être. L'insatisfaction d'un corps qui se transforme et ne correspond pas forcément à la représentation d'un idéal féminin socialement valorisé fait de l'alimentation un enjeu majeur. Cette mauvaise image de soi commence tôt. Quand on demande aux jeunes de 3^e : Penses-tu que ton corps est ? « beaucoup trop maigre », « un peu trop maigre », « à peu près au bon poids », « un peu trop gros » et « beaucoup trop gros », l'insatisfaction apparaît plus grande chez les filles (*figure 3*). En outre, elle n'apparaît pas de même nature puisque, chez les garçons, cette

3. Image du corps en fonction du sexe



Champ : France métropolitaine, élèves de 3^e.

Lecture : en classe de 3^e, 50,1 % des filles se trouvent « à peu près au bon poids », contre 64,2 % des garçons.

Source : OMS, données françaises de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children (HBSC), 2010.

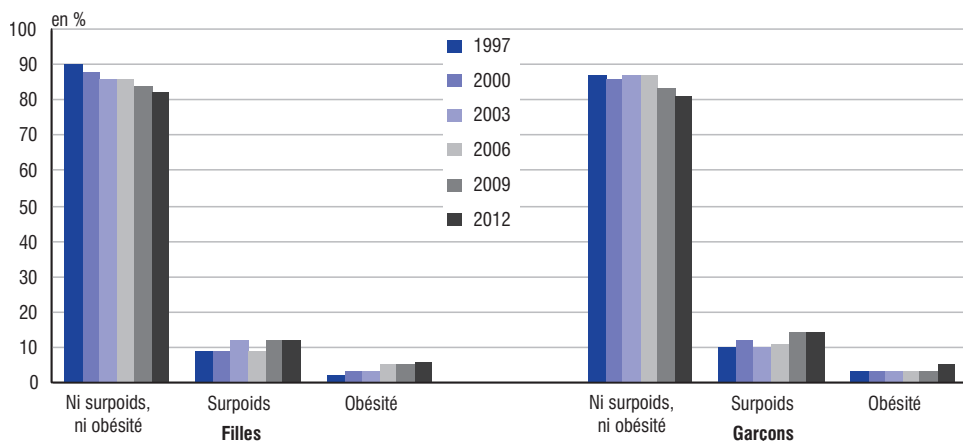
insatisfaction s'équilibre entre ceux qui se trouvent « un peu » ou « beaucoup » trop maigres (16 %) et ceux qui s'estiment « un peu » ou « beaucoup » trop gros (20 %). Chez les adolescentes, en revanche, l'insatisfaction penche essentiellement vers des kilos en trop : 42 % se voient « un peu » ou « beaucoup » trop grosses contre 8 % « un peu » ou « beaucoup » trop maigres. Près d'une collégienne sur cinq en classe de 3^e déclare suivre un régime en 2010 (contre 5 % des garçons). Plus d'une sur quatre déclare ne pas faire de régime mais avoir besoin de perdre du poids (15 % chez les garçons). À partir des enquêtes de Santé scolaire réalisées par le ministère de la Santé, il est possible de confronter ces données subjectives à des données mesurées par un médecin ou une infirmière sur la corpulence des adolescents. Ainsi en 2008-2009, un adolescent sur cinq en classe de 3^e est en surcharge pondérale³. On observe assez peu de différences entre les sexes et une relative stabilité depuis le début des années 2000⁴ : environ 14 % des adolescents et des adolescentes sont considérés en surpoids et 4 % sont obèses.

Entre 18 et 24 ans, 2 jeunes sur 10 se déclarent en surpoids ou obèses

Le surpoids et l'obésité sont plus fréquents chez les jeunes adultes (18-24 ans) et s'inscrivent dans une évolution à la hausse depuis le début des années 2000, notamment en ce qui concerne l'obésité féminine (figure 4).

Ces évolutions distinctes chez les adolescents et les jeunes adultes peuvent résulter d'une part, d'un effet de génération qui expliquerait que les plus jeunes aient bénéficié des campagnes de prévention des années 2000 et, d'autre part, d'un effet d'âge avec un contrôle de l'alimentation des adolescents par leurs parents qui laisserait place à de « mauvais »

4. Évolution de la répartition des jeunes âgés de 18 à 24 ans selon leur indice de masse corporelle et selon le sexe



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 24 ans.

Lecture : en 2012, 82 % des jeunes filles âgées de 18 à 24 ans ne sont ni en surpoids ni obésité, contre 90 % en 1997.

Note : les trois catégories décrites ici reposent sur les seuils standards de l'IMC : « ni surpoids, ni obésité » correspond à un IMC inférieur à 25 kg/m², « surpoids » correspond à un IMC compris entre 25 kg/m² et 29,9 kg/m² et « obésité » renvoie à un IMC supérieur ou égal à 30 kg/m².

Source : enquêtes ObEpi-Roche 1997, 2000, 2003, 2006, 2009 et 2012.

3. Les seuils chez les adolescents ne sont pas les mêmes que ceux pour les adultes. Il s'agit des seuils qui répondent à la norme IOTF (International obesity task force), définis pour chaque sexe et pour chaque tranche d'âge de six mois.

4. Si l'on compare aux résultats des enquêtes de santé scolaire réalisées auprès de la même classe d'âge en 2000-2001 et en 2003-2004.

comportements alimentaires après le départ du domicile parental. D'autres facteurs tels que la diminution du temps de sommeil, mise en évidence dans les enquêtes Emploi du temps [Ricroch, 2012] peuvent aussi contribuer à expliquer l'augmentation de la surcharge pondérale chez les jeunes adultes. En effet, la diminution du temps de sommeil est considérée comme un facteur de risque d'obésité et de prise de poids [HAS, 2011].

Avec ces problèmes de poids et d'image de soi peuvent apparaître des troubles des conduites alimentaires (TCA) considérés comme des affections psychiatriques. C'est le cas de l'anorexie mentale, de la boulimie nerveuse ou encore de l'alimentation compulsive, parmi les plus connues. Toutes les jeunes filles (dans neuf cas sur dix, il s'agit d'une jeune fille) qui pratiquent un régime d'auto-restriction alimentaire ne basculent pas dans l'anorexie mentale ou la boulimie nerveuse, des pathologies pour lesquelles il reste difficile d'établir une estimation chiffrée des prévalences et incidences. Selon l'Inserm, environ 5 % des jeunes femmes de moins de 25 ans présentent certains symptômes de l'anorexie mentale mais pas l'ensemble des critères diagnostiques⁵.

Les conduites sexuelles à risque : les deux sexes concernés

Les conduites sexuelles à risque peuvent avoir des répercussions à court et plus long terme et impliquent l'un et l'autre sexe. Certains risques, comme les maladies sexuellement transmissibles, sont partagés, d'autres risques ont des répercussions qui incombent aux jeunes filles, comme les grossesses non désirées. À ces risques peut se greffer un contexte de violences sexuelles subies à des âges où la sexualité se déroule moins souvent qu'à l'âge adulte dans le cadre d'une relation amoureuse stable⁶.

En France, les indicateurs liés à l'entrée dans la sexualité et à la contraception témoignent d'une utilisation élevée du préservatif lors du premier rapport sexuel et d'une bonne couverture contraceptive chez les adolescentes et les jeunes filles. Selon le baromètre Santé 2010, 90 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont déclaré avoir utilisé un préservatif lors de leur premier rapport sexuel et 88 % lors du premier rapport sexuel avec un nouveau partenaire⁷. En matière de contraception, seule une minorité de jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, non enceintes et

5. Pratiques contraceptives des femmes âgées de 15 à 24 ans

	en %		
	15-17 ans	18-19 ans	20-24 ans
Pilule seule	37,3	55,2	63,5
Pilule et préservatif	14,5	23,0	11,7
Autre méthode hormonale ¹	< 0,1	0,5	5,1
Stérilet	< 0,1	0,0	1,8
Préservatif seul	44,7	16,5	10,9
Stérilisation	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Autre méthode	2,0	2,3	4,0
Aucune méthode	1,0	2,4	2,7

1. Parmi les autres méthodes hormonales figurent : l'anneau vaginal, le patch contraceptif, l'implant contraceptif ou encore l'injection contraceptive.

Champ : France métropolitaine, femmes non stériles ni enceintes, sexuellement actives et ne désirant pas d'enfant.

Lecture : en 2010, 37,3 % des jeunes femmes âgées de 15 à 17 ans, non stériles ni enceintes, sexuellement actives et ne désirant pas d'enfant, utilisent la pilule, et la pilule seulement, comme méthode de contraception.

Sources : Inserm, Ined, enquête Fecond 2010.

5. www.inserm.fr/thematiques/neurosciences-sciences-cognitives-neurologie-psychiatrie/dossiers-d-information/anorexie

6. Le multipartenariat se concentre chez les moins de 25 ans : 35 % des garçons et 23 % des filles âgés de 15 à 19 ans ont eu au moins 2 partenaires dans les 12 mois précédant l'enquête. Des pourcentages qui restent élevés chez les jeunes adultes de 20-24 ans (37 % des garçons et 14 % des filles) tandis qu'ils diminuent assez nettement par la suite, notamment après 30 ans (moins de 10 % pour les deux sexes) (baromètre Santé 2005).

7. Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS) 2012.

sexuellement actives, déclarent n'avoir utilisé aucune méthode contraceptive alors qu'elles ne souhaitaient pas d'enfant (figure 5).

Toutefois, en évolution, il ressort une baisse du recours à la pilule, de l'ordre de 5 % entre 2000 et 2010⁸. Cette baisse est plus importante chez les 20-24 ans (- 10 %) et surtout non compensée par le report vers d'autres méthodes contraceptives. Bajos *et al.* [2012] suggèrent, entre autres, un effet de la mauvaise conjoncture économique, parmi les explications possibles de cette baisse du recours à la pilule.

De plus, malgré la couverture contraceptive élevée chez les jeunes filles, la part des grossesses non désirées reste élevée. 8 % des jeunes filles de 15-19 ans déclarent une grossesse non prévue au cours des cinq dernières années, un pourcentage qui s'élève à 15 % parmi les 20-24 ans (baromètre Santé 2010). Les principales raisons citées chez les 15-19 ans sont un problème avec le préservatif (40 % des cas) suivi d'un oubli de pilule (29 %) et un rapport sans protection (22 %). Parmi les 20-24 ans, c'est d'abord un oubli de pilule (42 %) suivi d'un problème de préservatif (22 %) et de l'absence de contraception (18 %) (baromètre Santé 2005).

À la suite de ces rapports sexuels à risque, une partie des jeunes se tournent vers la contraception d'urgence⁹. Si les pilules contraceptives réservées aux cas d'urgence existent, en France, depuis la fin des années 1980, c'est l'autorisation de la mise sur le marché de la pilule contraceptive NorLevo[®] en avril 1999 puis, en 2002, l'accès gratuit pour les mineures et sans ordonnance pour l'ensemble des femmes qui marquent un tournant et ouvrent la voie à une montée en charge de ce contraceptif d'urgence. En 2000, 12 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans et 16 % des jeunes de 20-24 ans avaient déjà eu recours au moins une fois au cours de leur vie à la pilule du lendemain (figure 6). En 2010, elles sont respectivement 42 % et 43 %.

6. Part de femmes âgées de 15 à 24 ans ayant déjà eu recours à la contraception d'urgence selon l'âge

	en %		
	2000	2005	2010
15-17 ans	12,3	27,9	40,6
18-19 ans	10,9	30,1	43,7
15-19 ans	11,6	29,0	42,4
20-24 ans	15,7	29,8	43,3

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 24 ans sexuellement actives.

Lecture : en 2010, 40,6 % des femmes âgées de 15 à 17 ans, sexuellement actives, ont déjà eu recours à la contraception d'urgence, contre 12,3 % en 2000.

Note : il s'agit de l'âge au moment de l'enquête et non de l'âge au moment du recours à la contraception d'urgence.

Source : INPES, baromètres Santé 2000, 2005 et 2010.

Passé le délai de 3 à 5 jours après le rapport sexuel non protégé, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) prend le relais de la contraception d'urgence et permet de mettre un terme à une grossesse non désirée. Malgré des taux de couverture contraceptive élevée et l'accès facilité à la contraception d'urgence, 27 076 adolescentes âgées de 15 à 19 ans ont eu recours à une IVG en 2011, soit un taux de recours de 14 ‰. Ce taux a connu une évolution en deux temps au cours des années 2000 : en nette hausse jusqu'en 2005 puis en légère baisse depuis 2006.

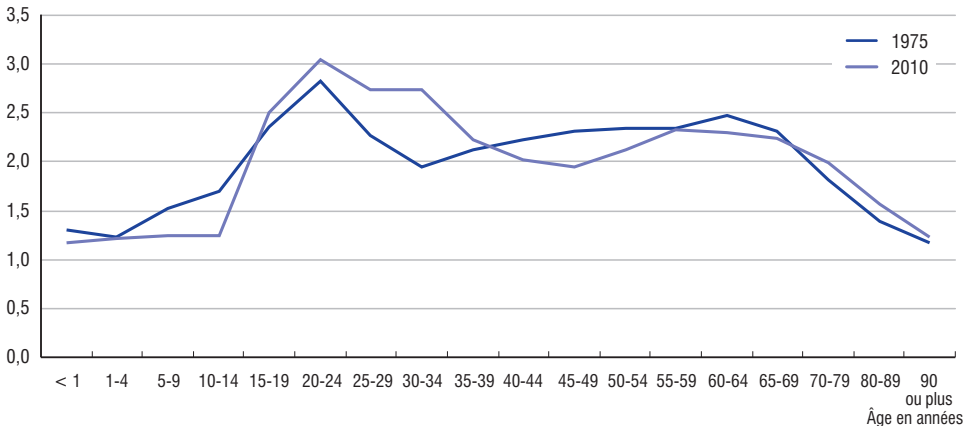
8. Estimations obtenues à partir des données de l'enquête de cohorte sur la contraception (Cocon) 2000 et de l'enquête Fecond 2010.

9. En France, il existe une pilule dite du « lendemain » efficace dans les 72 heures après un rapport sexuel non protégé et une pilule dite du « surlendemain », avec un délai un peu plus long, de l'ordre de 120 heures après le rapport à risque.

Une surmortalité masculine aux âges jeunes associée à des morts violentes

Si parfois les conduites à risque masculines peuvent refléter des tendances suicidaires sous-jacentes, le plus souvent, elles traduisent un désir de vivre intensément et de repousser les limites et les interdits. Aux âges jeunes, les garçons sont particulièrement exposés au risque de décès. En 2010, la mortalité masculine est 3 fois plus élevée entre 20 et 24 ans que celle des jeunes femmes. La surmortalité masculine est restée stable avec le temps chez les adolescents (15-19 ans) comme chez les jeunes adultes (20-24 ans) avec des ratios hommes/femmes compris entre 2,5 et 3 depuis 1975. En revanche, au cours de ces quatre décennies, les écarts de mortalité entre hommes et femmes sont de plus en plus marqués entre 25 et 34 ans (*figure 7*).

7. Surmortalité masculine par âge



Champ : France métropolitaine en 1975, France en 2010.

Lecture : en 2010, entre 20 et 24 ans, la mortalité masculine est 3 fois plus élevée que celle des femmes. Entre 1975 et 2010, la surmortalité masculine s'est accentuée entre 25 et 34 ans.

Note : la surmortalité masculine par âge désigne dans chaque tranche d'âge le rapport du taux de décès des hommes et du taux de décès des femmes.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population 1975 et 2010.

L'évolution des taux de mortalité par âge et sexe souligne que la mortalité chez les jeunes s'inscrit dans une tendance régulière à la baisse depuis le milieu des années 1970 avec des taux de mortalité qui sont passés, entre 1975 et 2010, de 0,9 ‰ à 0,3 ‰ pour les 15-19 ans et de 1,2 ‰ à 0,5 ‰ pour les 20-24 ans. À noter que la baisse est plus marquée pour les garçons parmi les 15-24 ans.

En écho au faible pourcentage de maladies chroniques déclarées par les jeunes, les causes de décès à ces âges-là sont à rechercher ailleurs que sur un plan médical. En 2010, environ 3 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans sont décédés : dans près de trois cas sur quatre il s'agit d'un jeune homme (*figure 8*). Les deux tiers de ces décès « masculins » sont dus à des causes de décès dites « externes », au premier rang desquelles les accidents de la circulation (33 % des décès masculins chez les 15-24 ans), suivi des suicides (17 %) et des « autres causes externes », intoxication, chutes ou homicides (15 %). Ces décès, notamment les accidents de la circulation, peuvent être imputés à des comportements à risque de type consommation d'alcool par exemple¹⁰.

10. Concernant les accidents de la route, parmi les 18-24 ans, près de 4 jeunes tués sur 10 ont été victimes d'un accident avec alcool en 2010 (données 2010, direction de la Sécurité et de la circulation routières, fichiers, bulletins d'analyse des accidents, France métropolitaine).

8. Nombre et taux de décès chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans selon le sexe et la cause du décès

	Filles		Garçons		Ensemble	
	Nombre de décès	Taux de décès (pcm ¹)	Nombre de décès	Taux de décès (pcm ¹)	Nombre de décès	Taux de décès (pcm ¹)
Maladies infectieuses et parasitaires	13	0,3	21	0,5	34	0,4
Tumeurs	102	2,7	207	5,2	309	4,0
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	22	0,6	15	0,4	37	0,5
Maladies de l'appareil circulatoire	43	1,1	78	2,0	121	1,6
Maladies de l'appareil respiratoire	15	0,4	25	0,6	40	0,5
Troubles mentaux et du comportement	16	0,4	31	0,8	47	0,6
Causes externes de décès	362	9,4	1 471	37,2	1 833	23,5
Accidents de transports	160	4,2	755	19,1	915	11,7
Suicides	116	3,0	380	9,6	496	6,4
Autres causes externes (intoxication, chutes, homicides, etc.)	86	2,2	336	11,5	422	5,4
Ensemble	762	19,8	2 273	57,5	3 035	38,9
Répartition des décès selon le sexe (en %)	///	25,1	///	74,9	///	100

1. Pcm : pour cent mille.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 24 ans.

Lecture : en 2010, 13 filles âgées de 15 à 24 ans sont décédées de maladies infectieuses ou parasitaires, soit un taux de décès de 0,3 pour 100 000.

Sources : INSERM-CépiDC 2010.

Les jeunes filles payent un tribut moins lourd en termes de décès. Un peu moins de 800 jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont décédées en 2010, soit un taux de mortalité de 20 pour 100 000 (contre 58 pour 100 000 chez les garçons). Cette différence s'explique notamment par un plus faible nombre de décès liés à des causes externes comme les accidents de la route et les suicides. Il y a trois fois moins de filles qui décèdent par suicide que de garçons. Pour autant, les prévalences des idées suicidaires et des tentatives de suicide sont davantage répandues chez les filles. Selon les données du baromètre Santé 2010, 4,4 % des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois et 2,0 % avoir tenté de se suicider (figure 9). Ces pourcentages s'établissent respectivement à 2,2 % et 0,4 % chez les garçons de la même classe d'âge. Concernant la proportion de jeunes personnes ayant eu des pensées suicidaires au cours de la vie (et non pendant les seuls 12 derniers mois), les résultats sont nettement en deçà de ce qui a pu être observé avec les éditions antérieures du baromètre Santé. En effet, en 2000, les jeunes femmes de 15-19 ans étaient 12,0 % à avoir déjà eu des pensées suicidaires et 11,4 % en 2005. Chez les garçons, le recul est moins spectaculaire compte tenu des pourcentages plus faibles (respectivement 3,7 % et 5,9 % en 2000 et 2005). Mais, pour ce qui est des tentatives de suicide au cours des douze derniers mois, elles sont en légère hausse chez les jeunes filles de 15-19 ans (de 1,3 % à 2,0 % entre 2005 et 2010) et stables chez les garçons (autour de 0,5 %).

9. Pensées suicidaires et tentatives de suicide au cours des 12 derniers mois chez les jeunes âgés de 15 à 25 ans.

	2010				2005			
	15-19 ans		20-25 ans		15-19 ans		20-25 ans	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Pensées suicidaires	2,2	4,4	2,6	3,7	5,9	11,4	6,1	4,5
Tentatives de suicide	0,4	2,0	0,6	1,1	0,5	1,3	0,2	0,3

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 25 ans.

Lecture : en 2010, 2,2 % des garçons âgés de 15 à 19 ans ont déclaré avoir des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois.

Source : INPES, baromètres Santé 2005 et 2010.

Les données pour les 20-25 ans témoignent d'un rapprochement des comportements entre filles et garçons dû à un net recul chez les filles des pensées suicidaires et des tentatives de suicide.

Les décès féminins sont proportionnellement plus souvent associés à des tumeurs, des maladies endocriniennes ou de l'appareil circulatoire que chez les garçons mais restent plus faibles en termes de taux de décès.

Cet examen des causes de décès éclaire une prise de risque plutôt masculine qui les expose davantage au risque de décès immédiat mais dont les répercussions peuvent aussi être visibles à plus long terme.

Une surmortalité masculine aux âges plus élevés, liée aux répercussions de comportements à risque souvent initiés à l'adolescence

Outre le pic de surmortalité masculine aux âges jeunes, on note un rebond de la surmortalité masculine à partir de 50 ans (*figure 7*). Avant 65 ans, ces décès sont comptabilisés au sein de la mortalité prématurée¹¹ et considérés, pour une partie d'entre eux comme des décès évitables¹². Parmi les principales causes de décès des hommes entre 45 et 65 ans figurent le cancer du poumon, de la prostate, du colon et du rectum mais aussi la mortalité par cirrhose et psychose alcoolique, autant de pathologies qui mettent en évidence les conséquences de mauvaises habitudes de consommation de tabac et d'alcool souvent initiées à l'adolescence par de nombreuses générations masculines.

Néanmoins, la surmortalité des hommes entre 40 et 60 ans est plus faible en 2010 qu'en 1975. Cette tendance suggère un rapprochement des comportements féminins et masculins, qui concerne autant leur rapport aux conduites à risque (notamment la consommation de substances psychoactives licites et illicites) que leur rapport au monde du travail et à la santé. Ce mouvement a été initié par les générations de femmes nées dans les années 1960 et suivantes qui se sont mises à fumer et boire davantage que leurs aînées alors même que les hommes suivaient le chemin inverse. Depuis le début des années 1990, la mortalité prématurée masculine est en baisse de 31 % contre « seulement » 22 %, chez les femmes¹³. De même, le poids de la mortalité évitable, plus élevée chez les hommes que chez les femmes, connaît une évolution plus favorable chez les hommes avec un recul de 20 % sur la période 2000-2008 (- 8 % chez les femmes). On observe ainsi un recul de l'avantage féminin en matière de santé, même si des différences subsistent encore. ■

11. La mortalité prématurée regroupe l'ensemble des décès survenus avant l'âge de 65 ans.

12. Il s'agit de décès associés à des causes de décès qui pourraient être évitées en l'absence de comportements à risque.

13. Résultats issus de l'édition 2011 du rapport de la Drees « l'état de santé de la population en France ».

Le plan Santé des jeunes 2008 et les mesures récentes

Le plan Santé des jeunes annoncé en février 2008 ainsi que les dispositions prises dans le cadre de la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) de juillet 2009 ont fixé les priorités en matière de santé publique afin de mieux protéger la santé des jeunes de 16 à 25 ans et de favoriser leur autonomie. Les 4 axes prioritaires sont : la lutte contre les conduites à risque, l'aide aux jeunes les plus vulnérables, le développement des activités physiques et sportives, l'encouragement des jeunes vers plus d'autonomie en matière de prise en charge de leur santé.

Certains dispositifs concrets ont été mis en place de façon immédiate comme l'interdiction de la vente de tabac et d'alcool aux mineurs, la nécessité de vendre des boissons non alcoolisées lors des « *happy hours* » pour ne pas favoriser la consommation d'alcool ou encore la mise en place d'une consultation annuelle gratuite de prévention pour les jeunes de 16 à 25 ans. D'autres mesures sont intervenues plus récemment parmi lesquelles :

- le remboursement de la contraception pour les jeunes filles : cette mesure a été votée dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013. La Sécurité sociale remboursera désormais à

hauteur de 100 % les moyens de contraception déjà remboursables (pilule, implant, stérilet). Les autres méthodes, et notamment les préservatifs, n'entrent pas dans le cadre de cette législation.

- une meilleure prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les jeunes : le plan Obésité 2010-2013 prévoit notamment de promouvoir le dépistage précoce chez l'enfant et d'assurer la prise en charge et le suivi sur plusieurs années. Cela passe, par exemple, par une volonté de systématiser la mesure et l'interprétation de l'indice de masse corporelle à chaque visite puis d'identifier les professionnels de santé auxquels les enfants dépistés peuvent être confiés.

- une révision de la politique fiscale du tabac pour protéger les jeunes : selon l'OMS, les jeunes sont trois fois plus sensibles au prix du tabac que les fumeurs plus âgés. Fixer des objectifs de hausses efficaces des prix permettra d'éviter à certains jeunes de commencer à fumer et conduira les autres à arrêter avant d'être entrés dans un cycle addictif. Le prix du tabac a augmenté de 20 à 40 centimes d'euros en juillet 2013. La dernière hausse remontait à octobre 2012.

Pour aller plus loin

Bajos N., Bohet A., Le Guen M., Moreau C., « La contraception en France : nouveau contexte, nouvelles pratiques ? », *Population et Sociétés* n° 492, Ined, septembre 2012.

Beck F., Guignard R., Du Roscoät E., Saias T., « Tentatives de suicide et pensées suicidaires en France en 2010 », *Bulletin Épidémiologique hebdomadaire* n° 47-48, InVS, 13 décembre 2011.

Beck F., Richard J-B., « La santé des 15-30 ans : une lecture du Baromètre santé », Agora, *Sciences-Po Les presses* n° 63, INJEP, 2013.

Beck F., Richard J-B., *Le comportement de santé des jeunes. Analyses du Baromètre santé 2010*. INPES, Saint-Denis : Inpes, coll. Baromètres santé 2013.

Choquet M., Ledoux S., « Les adolescentes. Comment filles et garçons passent différemment de l'enfance à l'âge adulte », in *La santé des femmes*, B. Blondel, M.-J. Saurel-Cubizolles, 2000.

« Comment améliorer l'accès des jeunes à la contraception ? Une comparaison internationale », *La note d'analyse* n° 226, Centre d'analyse stratégique, juin 2011.

« Contraception d'urgence, Prescription et délivrance à l'avance, Recommandations en santé publique », Haute Autorité de santé, avril 2013.

Degorre A., Guyon V., Moisy M., « Sur dix jeunes entrés en 6^e en 1995, neuf se déclarent en bonne ou très bonne santé en 2007 », *Insee Première* n° 1261, octobre 2009.

Grignon M., Reddock J., « L'effet des interventions contre la consommation de tabac : une revue des revues de littérature », *Question d'économie de la santé* n° 182, Irdes, décembre 2012.

Moisy M., « Sources de données disponibles pour mesurer la santé des enfants et des jeunes », *Document de travail*, Drees, à paraître.

Spilka S., Le Nezet O., Tovar M-L., « Les drogues à 17 ans, premiers résultats de l'enquête ESCAPAD 2011 », *Tendances* n° 79, OFDT, février 2012.

Spilka S., Le Nezet O., Beck F., Ehlinger V., Godeau E., « Alcool, tabac et cannabis durant les « années collège », *Tendances* n° 80, OFDT, avril 2012.

Vilain A., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2011 », *Études et résultats* n° 843, Drees, juin 2013.

Dossiers

Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ?

Luc Masson*

De plus en plus d'hommes n'ont pas d'enfant. En 2011, c'est le cas de 21 % des hommes nés entre 1961 et 1965. Cette hausse résulte en partie de l'augmentation de la proportion d'hommes n'ayant jamais vécu en couple, mais pas seulement : la hausse de l'infécondité concerne aussi les hommes qui ont vécu en couple (12 % d'entre eux n'ont pas d'enfant en 2011). La proportion de femmes sans enfant, mesurée en fin de vie féconde, n'augmente que pour les dernières générations observées (13,5 % des femmes nées entre 1961 et 1965 n'ont pas eu d'enfant). Cette hausse récente de l'infécondité s'accompagne chez les femmes d'une baisse de la part des familles nombreuses, notamment chez les immigrées. Les femmes nées entre 1961 et 1965 ont eu en moyenne 1,99 enfant ; c'est nettement moins que les générations plus anciennes (2,48 pour les femmes nées entre 1931 et 1935).

Pour les femmes, les disparités de fécondité par niveau de diplôme et par catégorie sociale ont beaucoup diminué au cours des trente dernières années. Elles n'ont toutefois pas disparu : les femmes cadres nées entre 1961 et 1965 restent plus souvent sans enfant et, lorsqu'elles ont des enfants, elles en ont moins. Les femmes sans diplôme ont eu en moyenne beaucoup plus d'enfants que les femmes diplômées.

La convergence du nombre d'enfants selon la catégorie sociale se retrouve aussi pour les hommes qui ont eu des enfants, de manière même plus nette que pour les femmes. En revanche, les écarts en matière d'infécondité ne se sont pas réduits chez les hommes.

L'indicateur conjoncturel de **fécondité** de la France, stabilisé au-dessus de 2 enfants par femme depuis 2008, est parmi les plus élevés d'Europe. Cette mesure permet de donner une tendance récente de la fécondité mais mélange les femmes de toutes les générations en âge de procréer. L'enquête Famille et logements, menée début 2011, permet d'analyser les comportements de fécondité de chaque génération.

Cette étude présente ainsi un panorama des comportements de fécondité des hommes et des femmes nés entre 1931 et 1965. Après avoir exposé l'évolution de l'**infécondité** et le contexte sociétal et médical susceptible de l'expliquer, le présent article décrit l'évolution de la **descendance finale** et la répartition du nombre d'enfants, puis l'influence du diplôme et de la catégorie sociale sur la fécondité et sur l'infécondité, pour les hommes et pour les femmes. Un zoom sur l'évolution de la fécondité des femmes immigrées est aussi présenté.

* Luc Masson, Insee.

En 2011, plus d'un homme sur cinq nés entre 1961 et 1965 n'a pas d'enfant

La proportion d'hommes sans enfant, mesurée à l'âge où la très grande majorité d'entre eux n'aura plus d'enfant (*encadré 1*), augmente fortement pour les hommes nés après 1950 (*figure 1 et annexe 1*). Dans l'enquête Famille et logements menée début 2011, un homme sur cinq (20,6 %) âgés de 45 à 49 ans, donc nés entre 1961 et 1965, déclare ne pas avoir eu d'enfant. Cette proportion va légèrement baisser dans les prochaines années car un petit nombre d'hommes de cette génération va devenir père par la suite. Cependant, cette baisse

Encadré 1

Source, champ de l'étude et définitions

Source statistique utilisée

L'enquête Famille et logements a été menée par l'Insee début 2011. Associée au recensement de la population, elle porte sur 360 000 adultes répondants répartis dans 1 400 communes. Elle apporte notamment des informations sur le Pacs, la vie en couple des non-cohabitants ou des personnes de même sexe, les familles recomposées, les modes de garde d'enfants. Elle aborde également les thèmes de la multirésidence et du déploiement géographique des familles et permet d'étudier la fécondité ou les familles sur trois générations.

Champ de l'étude

Cette étude propose d'analyser l'évolution de l'infécondité et des disparités sociales de fécondité jusqu'aux générations d'hommes et de femmes nés entre 1961 et 1965, c'est à dire âgés de 45 à 49 ans au moment de l'enquête. Si l'on peut considérer que les femmes âgées de 45 ans ont atteint la fin de leur vie féconde, ce n'est pas le cas pour les hommes. D'après l'état civil, les naissances de femmes âgées de plus de 45 ans ne représentent en effet que 0,3 % des naissances et le nombre d'adoptions est négligeable, mais près de 5 % des nouveaux-nés ont un père de plus de 45 ans (il ne s'agit pas forcément d'un premier enfant). Pour couvrir une proportion de naissances identiques entre hommes et femmes, il faudrait étudier les hommes au-delà de 55 ans (et donc nés avant 1956).

Le choix de conserver les hommes nés entre 1956 et 1965 a été fait pour deux raisons :

- ces générations ont connu une hausse importante de l'infécondité qui ne sera pas remise en cause par les enquêtes futures. D'après l'enquête Famille et logements 2011, les premiers-nés issus de pères de plus de 45 ans ne représentent que 1 % des naissances, alors que l'infécondité a augmenté de 5 points pour ces générations. La hausse importante de l'infécondité sera donc légèrement atténuée mais demeurera ;
- de plus, ne pas observer les hommes nés entre

1956 et 1965 aurait compliqué la comparaison entre hommes et femmes : il aurait en effet fallu distinguer ce qui relève des différences de fécondité entre hommes et femmes et ce qui relève des effets générationnels.

L'étude de l'infécondité des hommes et des femmes âgés de 45 à 49 ans pose un autre problème, mais plus mineur. D'après l'enquête sur l'histoire familiale datant de 1999, environ 0,7 % des hommes et 0,5 % des femmes se mettent en couple pour la première fois après 45 ans. La part des personnes nées entre 1956 et 1965 qui n'ont jamais vécu en couple sera donc un peu diminuée dans les enquêtes à venir et la part des personnes sans enfant, parmi celles qui ont vécu en couple, pourrait légèrement augmenter. Mais ces modifications à venir restent très faibles, et ne sont pas en mesure de modifier les conclusions présentées ici.

Définitions

La **fécondité**, à un âge donné, des mères ou des pères correspond au nombre de naissances et d'adoptions rapporté au nombre de femmes ou d'hommes qui ont eu au moins un enfant.

L'**infécondité** est la proportion de personnes, à un âge donné, qui n'ont pas eu de descendance (ni enfant biologique, ni enfant adopté). Elle ne doit pas être confondue avec l'infertilité ou la stérilité qui est l'incapacité de concevoir.

La **descendance finale** est le nombre total d'enfants biologiques et adoptés d'une génération au terme de sa vie féconde.

Une personne est en **couple** si elle a répondu positivement à la question « Êtes-vous actuellement en couple ? » de l'enquête Famille et logements. Elle n'a jamais vécu en couple si elle a répondu à cette question « non, vous n'avez jamais été en couple ». C'est le point de vue de la personne qui est retenu, sans critère de durée ou de fréquence pour la présence du conjoint dans le logement.

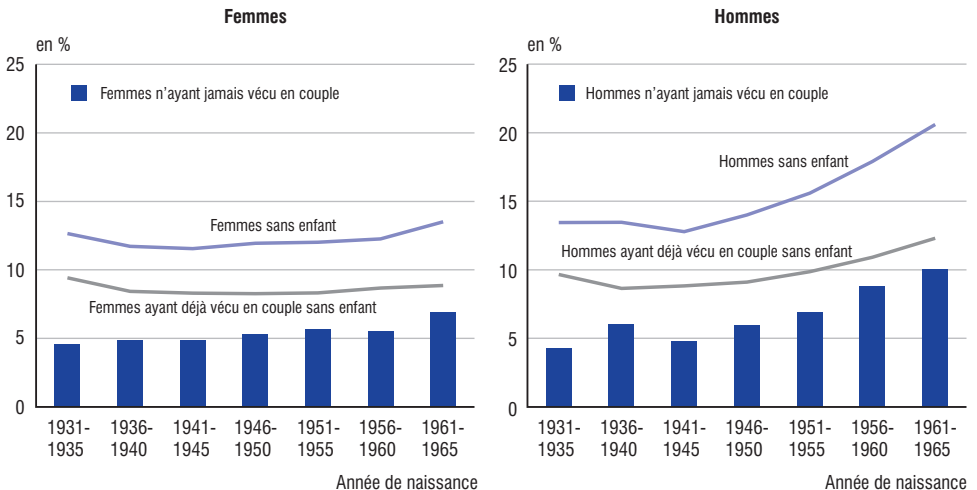
ne devrait pas dépasser 1 point, donc la proportion d'hommes nés entre 1961 et 1965 n'ayant pas eu d'enfant devrait rester supérieure à 19,6 %. En comparaison, dans les générations nées entre 1941 et 1945, cette proportion est, en 2011, de 12,8 %.

Le fait de n'avoir jamais vécu en **couple** est le déterminant principal de l'infécondité : près d'un homme sans enfant sur deux n'a jamais vécu en couple. Jusqu'aux générations 1956-1960, la cause principale de la hausse de l'infécondité est l'augmentation de la proportion d'hommes n'ayant jamais vécu en couple. Cette proportion est passée de 4,8 % pour les hommes nés entre 1941 et 1945 à 8,8 % pour ceux nés 15 ans plus tard et atteint 10,0 % pour les générations 1961-1965. Entre les générations 1956-1960 et 1961-1965, la hausse de la proportion d'hommes n'ayant pas eu d'enfant provient à l'inverse majoritairement d'hommes ayant vécu en couple au cours de leur vie. La part d'hommes sans enfant, parmi ceux qui ont déjà vécu en couple, a augmenté de 1,5 point en 5 ans pour atteindre 12,3 %.

La hausse de la proportion de femmes sans enfant, mesurée à la fin de leur vie féconde, est modérée et ne concerne que les dernières générations observées, nées entre 1961 et 1965 (figure 1). En 2011, 13,5 % de ces femmes n'ont jamais eu d'enfant contre 12,0 % pour les cinq générations précédentes (1956-1960). Cette hausse récente provient plutôt d'une augmentation de la part de femmes n'ayant jamais vécu en couple. L'infécondité chez les femmes qui ont déjà vécu en couple est, en effet, quasi stable, aux alentours de 8,5 %.

Les niveaux élevés d'infécondité observés pour les générations nées entre 1961 et 1965 ne sont pas inédits dans l'histoire. Au début du xx^e siècle, la proportion de femmes sans enfant dépassait 20 %. Le célibat était beaucoup plus fréquent, et la part des couples sans enfant plus importante. L'infécondité a ensuite baissé jusqu'aux générations nées en 1945 en lien avec le recul du célibat et l'amélioration des conditions de grossesse et d'accouchement (plus de grossesses menées à terme, moins de mortalité infantile) [Toulemon, 1995].

1. Part des personnes sans enfant et des personnes n'ayant jamais vécu en couple en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 20,6 % des hommes nés entre 1961 et 1965 déclarent en 2011 ne pas avoir eu d'enfant au cours de leur vie. Par ailleurs 10,0 % des hommes nés entre 1961 et 1965 déclarent n'avoir jamais vécu en couple. Parmi les 90 % d'hommes ayant déjà vécu en couple, 12,3 % n'ont pas eu d'enfant.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Accès généralisé à la contraception, vie en couple moins fréquente

La hausse récente de l'infécondité, parmi les personnes qui ont déjà vécu en couple, concerne des générations qui ont eu accès, dès le début de leur vie sexuelle et féconde, aux différentes formes de contraception médicalisée. En 1970, l'utilisation de la pilule, légalisée en 1967, était encore marginale en France ; en 1978, 60 % des femmes de 20 ans l'utilisaient [Guibert-Lantoine et Leridon, 1998]. La pilule offre la possibilité de dissocier sexualité et projet d'avoir des enfants. De son côté, l'avortement, légalisé en 1975, permet d'éviter les naissances non désirées. Dès 1976, leur nombre est estimé à 250 000 par an [Blayo, 1995]. Pour les personnes nées entre 1956 et 1965, qui ont eu 20 ans à la fin des années 1970 et au début des années 1980, le choix de ne pas avoir d'enfant était donc plus accessible. À cet égard, la hausse de la part de couples sans enfant dans ces générations d'hommes et de femmes pourrait traduire un refus de la parentalité plus fréquent que dans les générations précédentes, car rendu réalisable par un nouvel environnement sociétal et médical.

L'accès aux méthodes de contraception a aussi permis aux couples de mieux planifier les naissances. Le désir de stabilité matérielle et affective, d'ajuster la fécondité au projet professionnel et de profiter de la vie en couple avant d'avoir des enfants, a repoussé l'âge de la procréation [Régnier-Loilier, 2007]. L'âge moyen des femmes au premier enfant est ainsi passé de 24 ans en 1970 à 26 ans en 1990 [Davie, 2012]. La fertilité déclinant avec l'âge, la baisse de fécondité avant 25 ans n'est pas entièrement compensée par la hausse de fécondité après 30 ans, malgré le développement de la procréation médicalement assistée. Les générations nées entre 1956 et 1965 sont donc plus souvent confrontées à l'impossibilité d'avoir des enfants que les générations qui les ont précédées [Toulemon, 1995].

L'augmentation récente de la part des personnes qui n'ont jamais vécu en couple peut, quant à elle, s'expliquer en partie par un désir d'autonomie et une pression moins importante des conventions sociales en matière de vie de couple et de vie familiale depuis les années 1980. Cette augmentation est beaucoup plus marquée chez les hommes. Pour les générations nées entre 1961 et 1965, 10 % des hommes et 7 % des femmes n'ont jamais vécu en couple, alors que l'écart était quasi nul pour les générations nées avant 1950. Cet écart ne s'explique pas par un déséquilibre important des effectifs masculins et féminins. Autrefois, en effet, l'immigration était principalement masculine, et contribuait au déséquilibre des populations des deux sexes aux âges de formation des couples. Aujourd'hui, elle concerne de plus en plus de femmes, ce qui tend à rétablir l'équilibre. Cet écart entre hommes et femmes s'explique donc autrement, par un choix délibéré de ne pas vivre en couple plus fréquent chez les hommes, et une part d'hommes exclus de toute vie conjugale plus élevée [Prioux, 2003].

L'écart d'infécondité entre hommes et femmes augmente

L'écart d'infécondité entre hommes et femmes est de 7 points pour les générations nées entre 1961 et 1965. Plusieurs explications, de natures très différentes, peuvent expliquer cet écart, et son augmentation récente.

Une faible partie de cet écart s'explique par la plus grande longévité de la vie féconde des hommes : environ 1 % auront un premier enfant après 45 ans alors que cette proportion est négligeable pour les femmes. La différence d'infécondité entre hommes et femmes sera donc moins importante *in fine* lorsque la vie féconde des hommes de ces générations sera achevée (encadré 1).

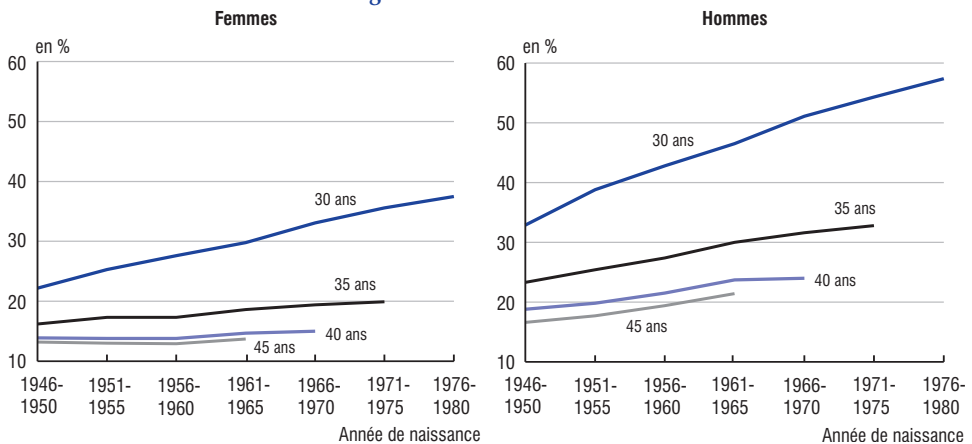
Par ailleurs, près de 4 %¹ des enfants ne sont pas reconnus par leur père l'année de leur naissance. Ces non-reconnaisances d'enfants ne sont pas forcément le signe d'un rejet de toute paternité de la part de ces pères, mais plutôt le reflet d'un désengagement vis-à-vis de cette naissance. Toutefois, cette proportion d'enfants non reconnus par leur père n'a jamais été aussi faible depuis 30 ans [Pison, 2008]. Elle peut donc expliquer une part importante de l'écart d'infécondité entre hommes et femmes pour les générations les plus anciennes, mais pas son augmentation récente².

Enfin, dans les générations nées entre 1961 et 1965, le désir d'être parent a peut-être été plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. L'écart d'infécondité entre hommes et femmes, parmi ceux qui ont vécu en couple, est en effet de 3 points pour les dernières générations observées alors qu'il était inexistant 15 ans plus tôt. L'accès à la contraception médicalisée a pu permettre à une part plus importante d'hommes de concilier le désir de vivre en couple à un moment de leur vie avec celui de ne pas avoir d'enfant.

L'infécondité continuera-t-elle de progresser ?

Pour les générations nées après 1965, la part des hommes et des femmes sans enfant à 30, 35 et 40 ans continue de croître (figure 2). L'infécondité des femmes à 30 ans augmente fortement depuis les générations 1946-1950. Pour autant, l'infécondité des femmes à la fin de leur vie féconde ne suit pas forcément la même évolution. Par exemple, la proportion de femmes infécondes à 45 ans est la même pour toutes les générations de femmes nées entre 1946 et 1960 (13 %), alors que leur infécondité, mesurée lorsqu'elles avaient 30 ans, augmentait (figure 2). Les femmes deviennent mères simplement de plus en plus tard [Davie, 2012].

2. Taux d'infécondité à différents âges



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : parmi les femmes nées entre 1946 et 1950, la part des femmes sans enfant est de 22,2 % à 30 ans et de 13,2 % à 45 ans. Pour les femmes nées entre 1966 et 1970, on ne connaît pas encore leur infécondité à 45 ans.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

1. Ces 4 % d'enfants non reconnus ne comptent pas à hauteur de 4 points dans l'écart d'infécondité entre hommes et femmes. Les hommes qui ne reconnaissent pas leur enfant peuvent déjà être père ou le devenir par la suite.

2. Cette récente augmentation est expliquée par la plus forte proportion d'hommes qui n'ont jamais vécu en couple, mais aussi par la part plus importante d'hommes qui fondent plusieurs familles, parfois avec des femmes qui n'avaient pas encore eu d'enfant.

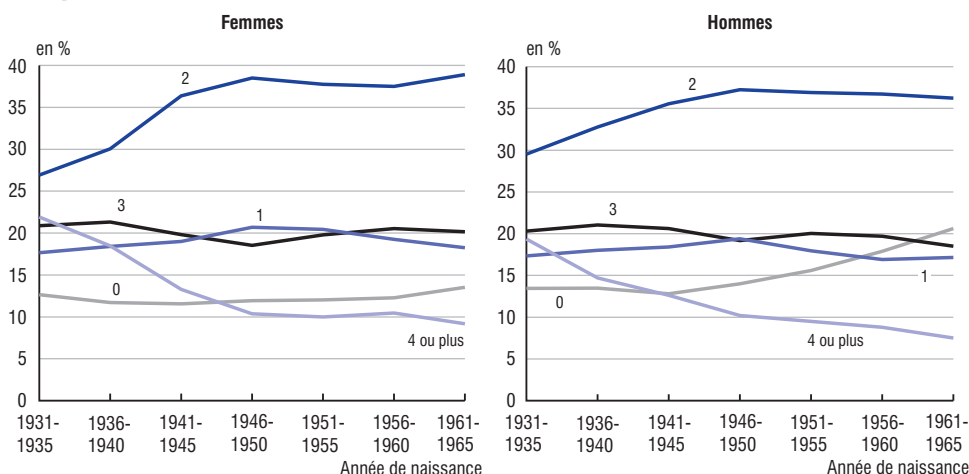
L'infécondité en fin de vie féconde (à 45 ans) des femmes nées en 1970 - qui n'ont que 40 ans à la date de l'enquête - ne peut donc pas se déduire avec certitude de celle qu'on a mesurée à 35 ans (qui augmente légèrement) ou même à 40 ans (qui reste quasiment stable). Si la tendance à faire son premier bébé de plus en plus tard se poursuit, l'infécondité mesurée à 45 ans pourrait rester stable elle aussi au cours des cinq prochaines années, ou pourquoi pas diminuer [Mazuy et Toulemon, 2001]. Les mêmes conclusions valent pour les hommes.

Moins de mères de familles nombreuses, plus de mères de deux enfants

Outre la forte hausse de l'infécondité, l'enquête Famille et logements 2011 permet d'observer d'autres évolutions importantes de fécondité, notamment le recul des familles nombreuses. Entre les générations 1931 et 1950, la part des hommes et des femmes parents de 4 enfants ou plus s'est réduite de moitié et atteint 10 % pour les hommes et les femmes des générations 1946-1950 (*figure 3 et annexe 1*). Pour les femmes, cette part se stabilise puis baisse à nouveau pour les générations 1961-1965. Si cette baisse est en partie expliquée par l'importante diminution de la forte fécondité des femmes immigrées (*encadré 2*), elle concerne aussi les femmes non immigrées. Parallèlement, la part des mères de deux enfants augmente (39 % des mères nées entre 1961 et 1965 contre 27 % de celles nées entre 1931 et 1935).

Chez les hommes, la part de pères de familles nombreuses diminue continûment. La proportion de pères de famille de 2 enfants diminue pour les dernières générations observées, tout comme celle de pères de 3 enfants (*figure 3*). Néanmoins, l'importance de ces diminutions sera légèrement moindre une fois comptabilisés les enfants qu'ils auront eus après 45 ans.

3. Répartition du nombre d'enfants en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : parmi les femmes nées entre 1931 et 1935, 26,9 % déclarent avoir eu, en 2011, 2 enfants.

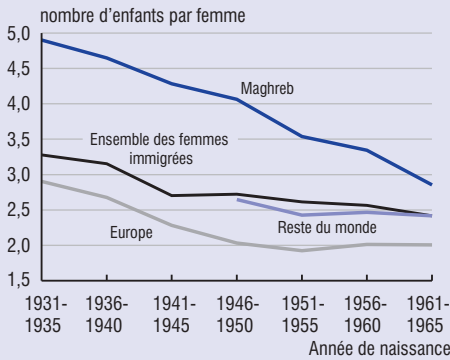
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

La fécondité des femmes immigrées continue de baisser

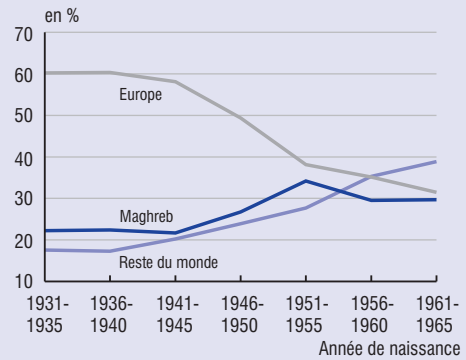
Le nombre moyen d'enfants par femme continue de baisser pour les dernières générations de femmes immigrées ayant atteint la fin de leur vie féconde. En 2011, les immigrées nées entre 1961 et 1965 ont eu en moyenne 2,42 enfants au cours de leur vie. La fécondité des immigrées nées entre 1931 et 1935 était beaucoup plus élevée (3,28 enfants en moyenne). La baisse récente de la fécondité des femmes immigrées est principalement le fait des femmes nées au Maghreb (figure 1). Pour les générations 1931-1935, six immigrées sur dix venaient d'Europe. Cette part a diminué de moitié en 30 ans au profit des autres pays (figure 2). La baisse récente de la fécondité des immigrées

provient d'une part de la hausse de leur infécondité, et d'autre part de la baisse de la part des mères d'au moins 4 enfants. Cette part est en effet passée de 26 % pour les femmes nées entre 1956 et 1960 à 22 % pour celles nées entre 1961 et 1965 (figure 3). La diminution de la fécondité des femmes immigrées résulte aussi d'évolutions sociales, et s'explique d'une part par la diminution de la fécondité des moins diplômées et d'autre part par l'augmentation de la proportion de femmes diplômées, qui ont une fécondité plus faible. Les immigrées qui ont un niveau de diplôme supérieur ou égal au baccalauréat ont en effet une fécondité identique à celle des non-immigrées (figure 4).

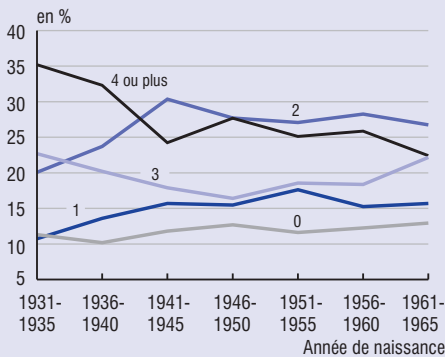
1. Nombre moyen d'enfants par femme pour les femmes immigrées selon leur origine



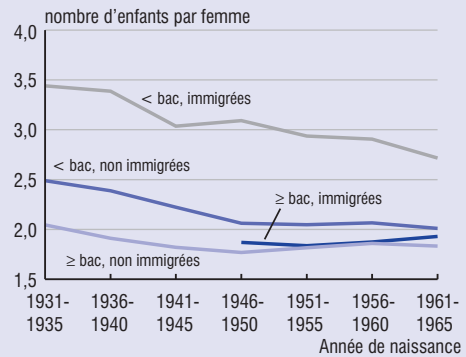
2. Répartition des femmes immigrées selon leur origine



3. Répartition du nombre d'enfants chez les femmes immigrées



4. Nombre d'enfants par femme selon leur origine et leur diplôme

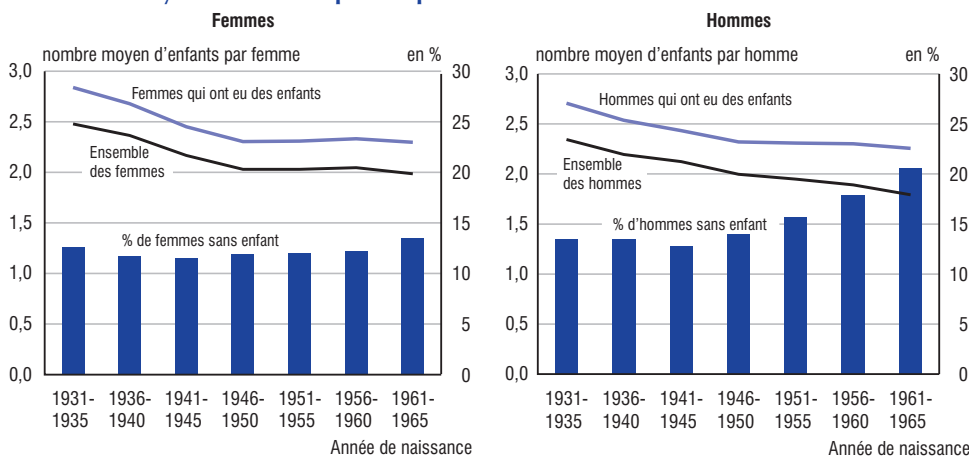


Champ : France métropolitaine, femmes vivant en ménage ordinaire.
 Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

La descendance finale des femmes nées entre 1961 et 1965 est plus faible que celle de leurs aînées

Le nombre d'enfants par femme, mesuré à la fin de la vie féconde, baisse légèrement, après avoir été stable pendant 15 ans (*figure 4 et annexe 1*). Une femme née entre 1961 et 1965 a eu en moyenne 1,99 enfant au cours de sa vie, soit un peu moins que les femmes nées entre 1956 et 1960 (2,05 enfants). Les femmes nées entre 1931 et 1935 ont eu en moyenne 2,48 enfants (*encadré 3*).

4. Nombre moyen d'enfants et part de personnes sans enfant



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2011, les femmes nées entre 1961 et 1965, ont eu en moyenne 1,99 enfant au terme de leur vie féconde contre 2,48 pour les femmes nées entre 1931 et 1935 (échelle de gauche, courbe « ensemble des femmes »). En 2011, 13,5 % des femmes nées entre 1961 et 1965 déclarent ne jamais avoir eu d'enfant (échelle de droite, bâtons). Enfin, parmi les femmes ayant eu au moins un enfant, les femmes nées entre 1961 et 1965 ont eu en moyenne 2,30 enfants (échelle de gauche, courbe « femmes qui ont eu des enfants »).

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Cette baisse récente provient à la fois de la part plus importante de femmes qui n'ont jamais eu d'enfant et de la légère baisse du nombre d'enfants des femmes qui en ont eu (2,30 pour les générations 1961-1965 et 2,33 pour les générations 1956-1960).

Ces résultats ne sont pas en contradiction avec la hausse, depuis 1993, de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF). Les effets de calendrier (retard ou accélération de la programmation des naissances désirées) et les générations retenues dans le champ de l'étude expliquent les écarts observés. Ce sont les âges les plus féconds, c'est-à-dire entre 25 et 35 ans, qui pèsent le plus sur le niveau de l'ICF : l'ICF de 2010 (qui s'établit à 2,03 enfants par femme) est donc fortement influencé par la fécondité des femmes nées entre 1975 et 1985.

Les différences de fécondité se réduisent entre non-diplômés et diplômés

Étudier la fécondité et l'infécondité sur longue période selon les caractéristiques sociales, comme le diplôme ou la catégorie sociale, pose le problème de la prise en compte de l'évolution de la répartition de la population selon ces caractéristiques. Les bacheliers sont beaucoup plus nombreux que par le passé. De même, être femme et cadre aujourd'hui est un fait moins rare que dans les années 1970.

La descendance finale selon les sources utilisées

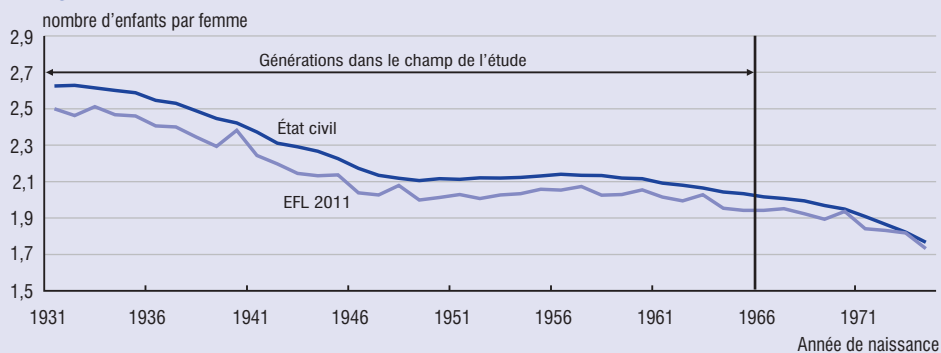
La descendance finale, calculée à partir de l'enquête Famille et logements 2011, est moins élevée que celle issue de l'état civil. Son évolution au fil des générations pour les femmes nées entre 1925 et 1975, est en revanche très semblable dans ces deux sources.

Des différences de champ et de concepts peuvent expliquer les différences : l'état civil retrace chaque année l'ensemble des naissances enregistrées sur le territoire. Les femmes enquêtées début 2011 par l'enquête Famille et logements déclarent le nombre d'enfants qu'elles ont eus au cours de leur vie, y compris adoptés ou décédés. On y compte donc des enfants nés à l'étranger (à l'inverse de l'état civil), et inversement, les enfants enregistrés en France, mais dont la mère a émigré à l'étranger ou est

décédée, ne sont pas comptabilisés (car la mère n'est pas enquêtée). L'enquête retrace donc la situation en 2011 des femmes qui résident au moment de l'enquête sur le territoire, tandis que l'état civil cumule des naissances survenues sur le territoire issues de femmes qui n'y résident peut-être plus.

L'écart entre les deux sources est un peu plus important pour les générations anciennes. Aux différences de champ et de concepts peut s'ajouter un biais de déclaration. Les personnes âgées pourraient en effet avoir tendance à ne pas déclarer leurs enfants, en particulier les enfants décédés très tôt (ce qui était fréquent pour les générations de femmes les plus anciennes) ou qu'elles ne voient plus depuis longtemps [Régnier-Loilier, 2011].

Nombre d'enfants par femme, déclaré à l'enquête Famille et calculé à partir des données enregistrées dans l'état civil



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil, enquête Famille et logements 2011.

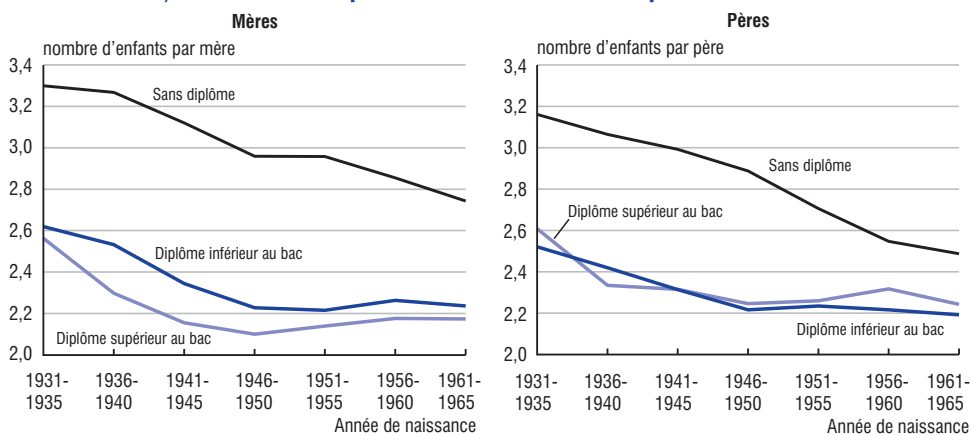
Privilégiant la simplicité, nous séparons la population d'hommes et de femmes étudiée en trois grandes classes : les sans-diplôme, les diplômés de niveau inférieur au bac et les diplômés de niveau bac ou plus. Pour les dernières générations considérées, il n'a pas été utile de distinguer les diplômés du second cycle des autres diplômés car les comportements de fécondité et d'infécondité sont similaires pour tous les diplômés de niveau bac ou supérieur.

Plus les femmes ont un niveau de diplôme faible, plus elles ont eu d'enfants. Les années passées à étudier retardent l'âge de la première union, qui a une influence déterminante sur la fécondité [Robert-Bobée, 2006]. À cet effet mécanique s'ajoute le fait que l'importance des aspirations professionnelles, qui tend à retarder l'âge à la première maternité, est souvent liée à l'investissement scolaire. Inversement, la naissance d'un

enfant peut entraîner l'arrêt de la scolarité [Bodson, 2010]. Pour autant, les écarts se sont réduits entre femmes diplômées et non diplômées. Le nombre moyen d'enfants chez les femmes sans diplôme continue de baisser pour les générations nées après 1951, contrairement aux femmes diplômées (*figure 5*). Malgré leur réduction, les écarts restent élevés : en 2011, parmi les femmes nées entre 1961 et 1965, les mères sans diplôme ont eu en moyenne 2,74 enfants au cours de leur vie contre 2,17 pour les mères titulaires du bac ou d'un diplôme du supérieur (*annexe 2*).

Chez les pères, le nombre moyen d'enfants baisse jusqu'aux générations nées avant 1950, quel que soit le niveau de diplôme. Dans les générations suivantes, cette baisse ne se prolonge que pour les pères non diplômés. Les pères sans diplôme, nés entre 1961 et 1965, ont eu en moyenne 2,49 enfants en 2011 contre 2,24 pour les pères ayant le baccalauréat ou un diplôme du supérieur (*figure 5 et annexe 2*). L'écart de fécondité entre hommes non diplômés et diplômés s'est ainsi réduit de moitié en dix générations.

5. Nombre moyen d'enfants des parents selon le niveau de diplôme



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire ayant eu au moins un enfant.

Lecture : les mères sans diplôme nées entre 1931 et 1935 ont eu en moyenne 3,3 enfants.

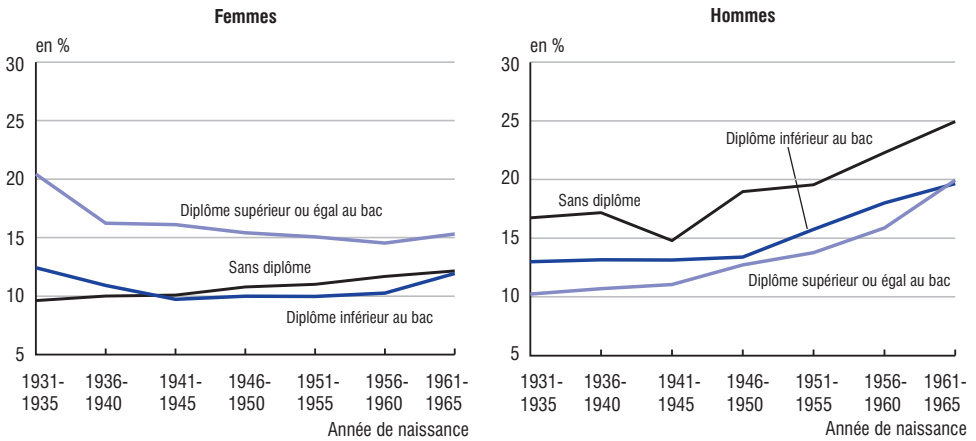
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Les disparités d'infécondité entre diplômés se réduisent

L'infécondité des femmes sans diplôme est en constante augmentation depuis les générations 1931-1935 ; et en 2011, 12 % des femmes sans diplôme, nées entre 1961 et 1965, n'ont jamais eu d'enfant (*figure 6 et annexe 2*). Les femmes les plus diplômées ont globalement suivi le mouvement inverse, si bien que l'écart d'infécondité entre les femmes sans diplôme et les femmes diplômées est passé de 10 points à 3 points en trente ans. La hiérarchie reste cependant toujours la même : les femmes diplômées sont plus fréquemment infécondes (15 % pour les générations 1961-1965).

La proportion d'hommes sans enfant augmente quel que soit le niveau de diplôme. Si les hommes sans diplôme demeurent les plus inféconds (plus d'un quart en 2011), l'infécondité des hommes plus diplômés a augmenté un peu plus vite que les autres. Elle a doublé en 30 ans, passant de 10 % pour les générations 1931-1935 à 20 % pour les générations 1961-1965, contribuant légèrement à réduire les disparités entre diplômés (*figure 6*).

6. Part de femmes et d'hommes sans enfant selon le niveau de diplôme



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 25 % des hommes sans diplôme nés entre 1961 et 1965 n'ont pas eu d'enfant.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

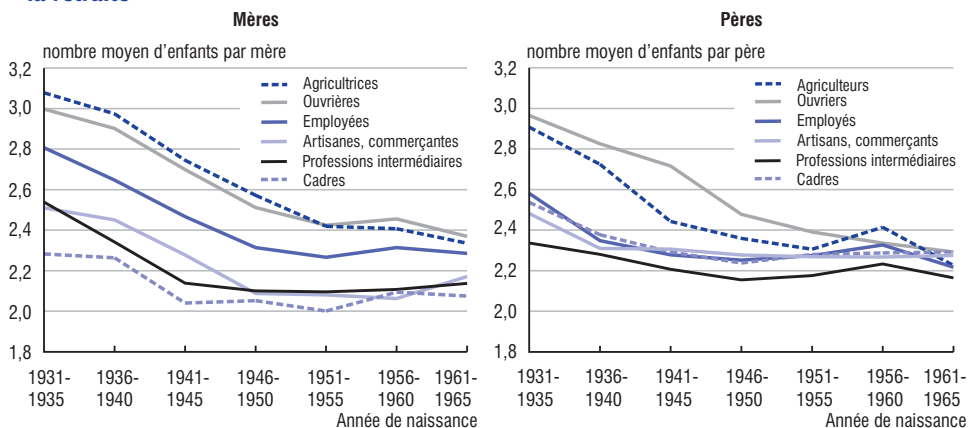
Les différences de fécondité des mères et des pères se réduisent entre catégories sociales

Comme pour les diplômes, la répartition de la population par catégories sociales a fortement évolué en trente ans. De plus, la catégorie sociale peut évoluer au cours de la carrière. Enfin, dans les générations considérées ici, de nombreuses femmes n'ont jamais travaillé, et il conviendrait alors de leur attribuer la catégorie sociale de leur mari. Toutefois, identifier dans l'enquête les personnes qui n'ont jamais travaillé est problématique pour les générations anciennes. Par souci de simplicité, seules les fécondité et infécondité des personnes ayant déclaré une catégorie sociale dans l'enquête seront décrites dans la suite dans les évolutions par groupe de générations.

La fécondité des mères a convergé d'une catégorie sociale à une autre. Elle a encore, récemment, légèrement baissé chez les ouvrières et les employées (figure 7). Comme pour les diplômés, les disparités de fécondité entre catégories sociales s'amenuisent, mais elles demeurent. Les femmes cadres sont encore plus souvent sans enfant, et restent moins fécondes lorsqu'elles ont des enfants : les mères cadres nées entre 1961 et 1965 ont eu en moyenne 2,07 enfants, soit moins que les ouvrières (2,37 enfants). Cela témoigne vraisemblablement de difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'aspirations différentes, les femmes les mieux insérées sur le marché du travail étant moins nombreuses à cesser ou réduire leur activité pour cause de maternité, contrairement aux plus précaires [Pailhé et Solaz, 2006].

Le nombre d'enfants par homme, parmi les hommes qui ont eu des enfants, a encore plus convergé que pour les femmes, au point qu'il est désormais quasiment le même pour les hommes de toutes les catégories sociales (figure 7). En trente ans, le nombre d'enfants d'un père ouvrier est passé de 2,96 enfants à 2,29 enfants, désormais identique au nombre moyen d'enfants d'un père cadre.

7. Nombre moyen d'enfants des parents selon la catégorie sociale actuelle ou occupée avant la retraite



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, ayant eu au moins un enfant et ayant déclaré une activité professionnelle présente ou passée.

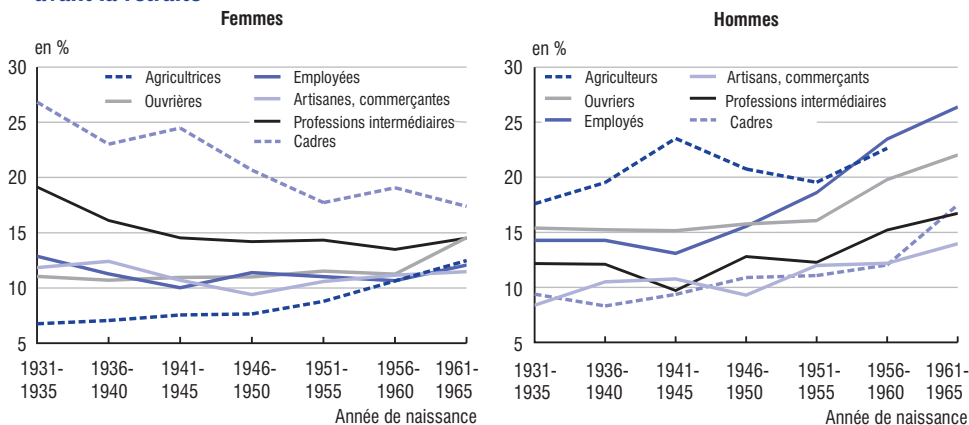
Lecture : les pères ouvriers nés entre 1931 et 1935 ont eu en moyenne 2,96 enfants.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Les différences d'infécondité entre catégories sociales sont plus marquées pour les hommes que pour les femmes

La convergence de l'infécondité observée entre les femmes diplômées et les non-diplômées se retrouve aussi entre catégories sociales. La proportion de femmes sans enfant chez les cadres est ainsi passée de 27 % à 17 % en trente ans (figure 8). Pour les plus jeunes générations observées, l'infécondité a augmenté dans toutes les autres catégories sociales, hausse particulièrement marquée pour les ouvrières et les agricultrices, pour lesquelles l'infécondité était encore la plus basse cinq générations avant.

8. Part de femmes et d'hommes sans enfant selon la catégorie sociale actuelle ou occupée avant la retraite



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire et ayant déclaré une activité professionnelle présente ou passée.

Lecture : parmi les personnes nées entre 1961 et 1965, 14,5 % des ouvrières et 22 % des ouvriers n'ont pas eu d'enfant.

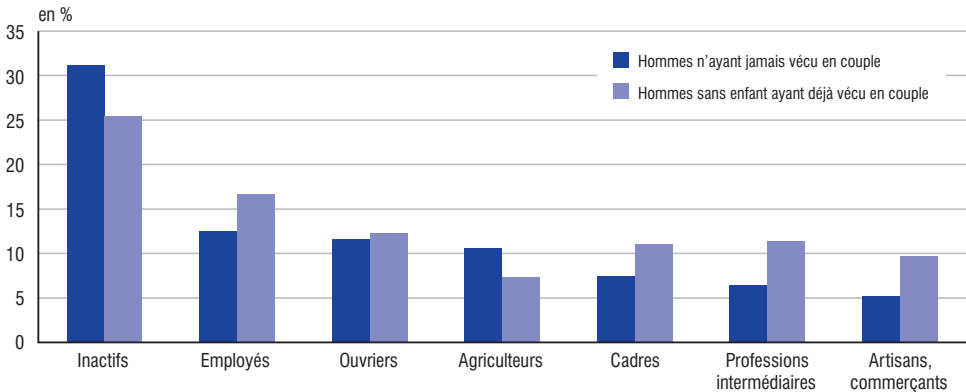
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

À l'inverse des femmes, les disparités sociales d'infécondité des hommes ne se sont pas réduites. Parmi les hommes nés entre 1961 et 1965, la proportion d'employés qui n'ont pas eu d'enfant est désormais presque deux fois plus importante que celle des artisans et des commerçants (*figure 8 et annexe 3*). La hausse de la part d'hommes sans enfant se retrouve dans toutes les catégories sociales, mais démarre à des dates différentes. Parmi les employés nés entre 1961 et 1965, plus d'un quart sont sans enfant contre 14 % vingt ans plus tôt. Cette tendance est apparue dix ans plus tard pour les ouvriers. La part d'ouvriers sans enfant est passée de 16 % à 22 % entre les générations 1951-1955 et 1961-1965. Pour les cadres, la hausse est encore plus récente : parmi ceux nés entre 1956 et 1960, 12 % restent inféconds en 2011 ; cette proportion a augmenté de 5 points dans les générations 1961-1965.

Les hommes des classes sociales moins favorisées sont plus nombreux à ne jamais avoir vécu en couple

Les employés, les ouvriers et les agriculteurs, nés entre 1961 et 1965, ont eu plus de difficultés à former une union que les hommes de catégories sociales plus favorisées. Ils étaient ainsi entre 11 % et 12 % à déclarer en 2011 n'avoir jamais vécu en couple, contre 7,5 % pour les cadres (*figure 9*).

9. Part d'hommes nés entre 1961 et 1965 n'ayant, en 2011, jamais vécu en couple et part d'hommes sans enfant ayant déjà vécu en couple selon la catégorie sociale



Champ : France métropolitaine, hommes nés entre 1961 et 1965 vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Parmi les hommes ayant vécu en couple, les disparités sociales d'infécondité sont moins importantes. Les employés ayant vécu en couple sont plus souvent restés sans enfant (17 % en 2011). Les inactifs, qui ne représentent que 5 % des hommes nés entre 1961 et 1965, se distinguent : près d'un tiers n'ont jamais vécu en couple et parmi ceux qui ont formé une union, près d'un quart n'ont pas eu de descendance (*figure 9*). Toutefois, l'inactivité chez les hommes d'âges actifs a ceci de particulier qu'elle est souvent associée à des problèmes de santé ou de handicap [Barnay, 2005]. ■

Annexe 1

			Année de naissance						
			1931-35	1936-40	1941-45	1946-50	1951-55	1956-60	1961-65
			Hommes						
Ensemble	Répartition selon le nombre d'enfants (en %)	0 enfant	13,5	13,5	12,8	14,0	15,6	17,9	20,6
		1 enfant	17,4	18,0	18,4	19,4	18,0	16,9	17,2
		2 enfants	29,5	32,8	35,6	37,3	36,9	36,7	36,2
		3 enfants	20,3	21,0	20,6	19,2	20,0	19,7	18,5
		4 enfants ou plus	19,4	14,7	12,6	10,2	9,5	8,8	7,5
	Nombre d'enfants	Ensemble des hommes	2,34	2,20	2,12	2,00	1,95	1,89	1,79
		Hommes ayant eu au moins un enfant	2,71	2,54	2,43	2,32	2,31	2,30	2,26
			% de l'ensemble des hommes						
Hommes qui ont déjà vécu en couple	Répartition selon le nombre d'enfants (en %)	0 enfant	95,7	94,0	95,3	94,1	93,1	91,2	90,0
		1 enfant	9,7	8,7	8,8	9,1	9,9	10,9	12,3
		2 enfants	18,1	19,1	19,3	20,5	19,1	18,1	18,7
		3 enfants	30,8	34,7	37,2	39,3	39,5	40,0	40,1
	4 enfants ou plus	21,2	22,2	21,5	20,3	21,4	21,4	20,5	
Nombre d'enfants	Ensemble des hommes	2,45	2,32	2,22	2,11	2,08	2,06	1,98	
		Hommes ayant eu au moins un enfant	2,71	2,53	2,43	2,32	2,31	2,31	2,26
			% de l'ensemble des hommes						
Hommes qui n'ont jamais vécu en couple	Répartition selon le nombre d'enfants (en %)	0 enfant	4,3	6,0	4,8	6,0	6,9	8,8	10,0
		1 enfant	98,2	89,4	92,2	91,4	92,9	90,1	95,3
		2 enfants	0,0	0,7	1,7	2,3	3,0	4,8	3,2
		3 enfants	1,4	3,4	2,1	4,2	2,6	2,5	1,1
	4 enfants ou plus	0,4	2,2	2,6	0,9	1,2	2,4	0,3	
Nombre d'enfants	Ensemble des hommes	0,04	0,41	0,22	0,19	0,13	0,18	0,06	
		Hommes ayant eu au moins un enfant	2,33	3,84	2,81	2,24	1,81	1,80	1,37
			Femmes						
			Année de naissance						
			1931-35	1936-40	1941-45	1946-50	1951-55	1956-60	1961-65
Ensemble	Répartition selon le nombre d'enfants (en %)	0 enfant	12,7	11,7	11,6	11,9	12,0	12,3	13,5
		1 enfant	17,6	18,4	19,0	20,7	20,4	19,3	18,2
		2 enfants	26,9	30,1	36,4	38,5	37,8	37,5	38,9
		3 enfants	20,9	21,3	19,8	18,5	19,8	20,5	20,2
		4 enfants ou plus	21,9	18,5	13,3	10,4	10,0	10,5	9,2
	Nombre d'enfants	Ensemble des femmes	2,48	2,36	2,17	2,03	2,03	2,05	1,99
		Femmes ayant eu au moins un enfant	2,84	2,68	2,45	2,31	2,31	2,33	2,30
			% de l'ensemble des femmes						
Femmes qui ont déjà vécu en couple	Répartition selon le nombre d'enfants (en %)	0 enfant	95,5	95,2	95,2	94,7	94,4	94,5	93,1
		1 enfant	9,4	8,4	8,3	8,3	8,3	8,7	8,9
		2 enfants	17,9	18,8	19,2	21,0	20,7	19,5	18,5
		3 enfants	28,1	31,3	37,9	40,3	39,7	39,3	41,4
	4 enfants ou plus	21,7	22,3	20,7	19,5	20,8	21,6	21,5	
Nombre d'enfants	Ensemble des femmes	2,58	2,46	2,26	2,12	2,13	2,14	2,10	
		Femmes ayant eu au moins un enfant	2,85	2,69	2,46	2,32	2,32	2,34	2,31
			% de l'ensemble des femmes						
Femmes qui n'ont jamais vécu en couple	Répartition selon le nombre d'enfants (en %)	0 enfant	4,5	4,8	4,8	5,3	5,6	5,6	6,9
		1 enfant	80,9	76,5	75,2	77,5	73,9	73,0	76,1
		2 enfants	12,0	11,3	14,6	14,3	16,4	15,7	14,5
		3 enfants	1,7	5,3	6,7	5,5	5,0	7,2	5,9
	4 enfants ou plus	3,1	3,1	2,0	1,3	2,3	2,0	1,6	
Nombre d'enfants	Ensemble des femmes	0,38	0,49	0,40	0,35	0,46	0,46	0,41	
		Femmes ayant eu au moins un enfant	1,96	2,10	1,62	1,56	1,74	1,71	1,69

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Annexe 2

Femmes nées de 1961 à 1965

en %

Niveau de diplôme	Part dans la population	Répartition selon le nombre d'enfants					Nombre d'enfants	
		0	1	2	3	4+	Ensemble des femmes	Femmes ayant eu au moins un enfant
Sans diplôme	17,3	12,2	16,5	28,0	22,4	21,0	2,41	2,74
Diplôme inférieur au bac	36,8	11,9	19,1	40,9	20,3	7,8	1,97	2,24
Diplôme supérieur ou égal au bac	46,0	15,3	18,2	41,4	19,2	5,9	1,84	2,17
Ensemble	100,0	13,5	18,2	38,9	20,2	9,2	1,99	2,30

Hommes nés de 1961 à 1965

en %

Niveau de diplôme	Part dans la population	Répartition selon le nombre d'enfants					Nombre d'enfants	
		0	1	2	3	4+	Ensemble des hommes	Hommes ayant eu au moins un enfant
Sans diplôme	15,9	25,0	15,7	28,6	18,5	12,2	1,87	2,49
Diplôme inférieur au bac	45,2	19,7	18,8	37,1	17,9	6,6	1,76	2,19
Diplôme supérieur ou égal au bac	38,9	19,9	15,9	38,3	19,2	6,7	1,80	2,24
Ensemble	100,0	20,6	17,2	36,2	18,5	7,5	1,79	2,26

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Annexe 3

Femmes nées de 1961 à 1965

en %

Catégorie sociale	Part dans la population	Répartition selon le nombre d'enfants					Nombre d'enfants	
		0	1	2	3	4+	Ensemble	Femmes ayant eu au moins un enfant
Agricultrice	1,0	12,5	15,1	41,3	23,6	7,5	2,04	2,34
Artisane, commerçante, chef d'entreprise	3,8	11,5	23,4	37,9	20,2	6,9	1,92	2,17
Cadre, profession intellectuelle supérieure	10,8	17,4	19,6	41,8	17,6	3,6	1,71	2,07
Profession intermédiaire	22,7	14,5	18,4	43,8	18,1	5,2	1,83	2,14
Employée	40,8	12,1	18,4	39,5	21,1	9,0	2,01	2,29
Ouvrière	9,4	14,6	17,5	36,1	20,6	11,3	2,02	2,37
Inactive	11,6	13,6	15,7	26,1	22,6	22,0	2,43	2,82
Ensemble	100,0	13,5	18,2	38,9	20,2	9,2	1,99	2,30

Hommes nés de 1961 à 1965

en %

Catégorie sociale	Part dans la population	Répartition selon le nombre d'enfants					Nombre d'enfants	
		0	1	2	3	4+	Ensemble	Hommes ayant eu au moins un enfant
Agriculteur	2,9	17,4	15,5	38,3	24,8	4,0	1,84	2,23
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	10,2	14,0	18,4	40,2	18,3	9,2	1,96	2,27
Cadre, profession intellectuelle supérieure	18,3	17,5	13,6	40,6	21,4	7,0	1,89	2,29
Profession intermédiaire	21,3	16,7	18,7	40,1	19,0	5,6	1,80	2,17
Employé	10,1	26,4	17,1	33,0	16,8	6,7	1,63	2,22
Ouvrier	32,9	22,0	18,7	33,0	17,2	9,2	1,79	2,29
Inactif	4,4	47,2	12,9	17,2	14,5	8,1	1,29	2,45
Ensemble	100,0	20,6	17,2	36,2	18,5	7,5	1,79	2,26

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Mesurer l'évolution de l'infécondité et de la fécondité : à partir de quelles sources ?

L'enquête Famille et logements de 2011 suit un protocole assez semblable à celui de l'enquête précédente, l'enquête sur l'Histoire familiale (EHF), passée en 1999. D'autres enquêtes sur le même sujet ont été adossées aux recensements précédents, en 1990, 1982, etc. Pour mesurer l'évolution de l'infécondité des femmes ayant terminé leur vie féconde, on pourrait comparer les réponses des femmes âgées de plus de 45 ans dans chaque enquête. Pour que cette comparaison soit possible, il faudrait que l'infécondité dans l'enquête Famille et logements de 2011, calculée sur les générations d'étude de l'enquête 1999 (1945-1953), donne les mêmes résultats qu'en 1999, ou peu s'en faut : en 1999, seulement 0,1 % des nouveaux-nés avaient une mère de plus de 45 ans (contre 0,3 % en 2011). *A priori*, la part des femmes de ces générations qui n'ont jamais eu d'enfant ne peut qu'être plus faible en 2011 qu'en 1999. Or, cette part est de 11,9 % dans l'enquête Famille et logements de 2011, plus forte donc que les 10,3 % de l'enquête sur l'Histoire familiale de 1999. Les très faibles déformations de structure de ces générations (par pays de naissance, par diplôme etc.) entre les deux dates de collecte, dues aux décès ou aux migrations des femmes nées entre 1945 et 1953, ne justifient en aucun cas ces écarts.

La façon de construire la base, c'est-à-dire d'apurer les variables, d'imputer les valeurs manquantes etc. est légèrement différente dans les deux enquêtes. En ne retenant que les valeurs brutes de l'enquête Famille et logements de 2011 (sur ce qui concerne la vie en couple et le nombre d'enfants) la part de femmes sans enfants n'est, de fait, plus que de 9,5 %.

Ensuite, la façon dont sont présentés le thème de l'enquête et les questions dans le questionnaire des différentes enquêtes peut influencer la réponse, ou la non-réponse. Une enquête sur

l'histoire familiale comme celle de 1999, qui débute par le nombre d'enfants eus au cours de la vie, peut rebuter les personnes qui n'ont eu aucun enfant, et qui ne se sentent pas concernées. La non-réponse sera alors le fait de personnes qui n'ont pas eu d'enfant, et la mesure de l'infécondité, qui résultera des répondants, sera sous-estimée tandis que la descendance finale se verra au contraire surestimée. Une enquête qui débute sur les questions de couple, comme celle de 2011, peut éviter un tel rejet de l'enquête, mais peut, de son côté, gêner ceux pour qui ces questions semblent indiscrettes ou douloureuses. La non-réponse aux questions sur le nombre d'enfants concernera alors d'autres personnes, introduisant d'autres biais.

La comparaison des différentes enquêtes soulevant de réels problèmes, il a été jugé préférable de mesurer l'évolution de la fécondité et de l'infécondité en comparant les réponses de différentes générations (regroupées par tranches de cinq générations) à une même enquête (l'enquête Famille et logements 2011). Cela pose d'autres problèmes, notamment des problèmes sur les générations les plus anciennes : les personnes décédées à la date de l'enquête ont peut-être un comportement de fécondité particulier, les femmes sans enfant ayant une mortalité supérieure de 17 % à celle des femmes avec enfants [Mejer et Robert-Bobée, 2003]. Les problèmes de mémoire peuvent aussi influencer les réponses. C'est pourquoi nous nous limitons aux réponses des générations nées après 1930.

La hausse importante de l'infécondité est néanmoins confirmée par d'autres enquêtes récentes : l'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) effectuée par l'Insee en 2011 et l'enquête Trajectoires et origines (TeO) réalisée conjointement par l'Insee et l'Ined en 2008.

Bibliographie

- Barnay T., « Une analyse microéconomique de la cessation d'activité : l'effet de la santé », *Cahiers de recherche* n° 1, EURISCO, janvier 2005.
- Bodson L., « De plus en plus de femmes sans enfant », *Les cahiers du Ceps/Instead* n° 5, avril 2010.
- Blayo C., « L'évolution du recours à l'avortement en France depuis 1976 », *Population* n° 3, Ined, 1995.
- Davie E., « Un premier enfant à 28 ans », *Insee première* n° 1419, octobre 2012.
- Davie E. et Niel X., « Mesurer la fécondité par secteur d'activité (secteur public / secteur privé / non salarié) et par catégorie sociale à partir des recensements », *Document de travail* n° F1203, Insee, 2012.
- Guibert-Lantoine C. et Leridon H., « La contraception en France : un bilan après 30 ans de libéralisation », *Population* n° 4, Ined, 1998.
- Mazuy M., Toulemon L., « Les naissances sont retardées mais la fécondité est stable », *Population* n° 4, Ined, 2001.
- Mejer L. et Robert-Bobée I., « Mortalité des femmes et environnement familial », *Insee Première* n° 892, avril 2003.
- Pailhé A., Solaz A., « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population & Sociétés* n° 426, Ined, 2006.
- Pison G., « La population de la France en 2007 », *Population & Sociétés* n° 443, Ined, 2008.
- Prioux F., « L'âge à la première union en France : une évolution en deux temps », *Population* n° 4-5, Ined, 2003.
- Régnier-Loilier A., « Avoir des enfants en France », *Cahiers de l'Ined* n° 159, 2007.
- Régnier-Loilier A., « Présentation, questionnaire et documentation de la troisième vague de l'étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi-GGS 2011) », *Documents de travail* n° 187, Ined, 2011.
- Robert-Bobée I., « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes diplômées et les hommes moins diplômés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », éditon 2006.
- Toulemon L., « Très peu de couples restent volontairement sans enfant », *Population* n° 4-5, Ined, 1995.
-

Emploi, conditions de travail et santé des 30-50 ans : des trajectoires contrastées entre 2006 et 2010

*Corinne Mette, Nicolas de Riccardis, Lucie Gonzalez, Thomas Coutrot**

Les inégalités sociales de santé sont fortement liées aux carrières professionnelles. Pour analyser finement ces liens d'interdépendance, 4 600 hommes et femmes âgés de 30 à 50 ans en 2006 ont été interrogés en 2006 puis en 2010 sur leur situation d'emploi, leurs conditions de travail et leur état de santé. Au cours de ces quatre années marquées par le début de la crise économique de 2008, leur situation sur le marché du travail est relativement stable : 86 % des hommes et 73 % des femmes sont en emploi à la fois en 2006 et en 2010. Les conditions de travail déclarées se dégradent pour les personnes en emploi, sans toutefois d'effet notable sur leur santé. Ces évolutions globales masquent des disparités importantes au niveau individuel, dans les situations initiales et les évolutions entre 2006 et 2010. Six grands types de parcours permettent d'illustrer la diversité des trajectoires d'emploi, de conditions de travail et de santé entre 2006 et 2010. En particulier, la dégradation comme l'amélioration de l'exposition aux risques psychosociaux au travail (travailler sous pression, vivre des tensions avec le public, avoir des difficultés à concilier travail et obligations familiales, ne pas avoir les moyens de faire un travail de qualité, etc.) s'accompagnent d'une évolution parallèle de la santé mentale (épisodes dépressifs ou troubles anxieux).

À 35 ans, un homme ouvrier a une espérance de vie inférieure de 6,3 ans à celle d'un cadre [Blanpain, 2011] : c'est une des traductions du lien existant entre l'état de santé d'une personne et sa position dans la hiérarchie sociale. Ces inégalités sociales de santé, observées dans tous les pays, ont des causes multiples, qui ne se limitent pas à des conditions inégales d'accès aux soins de santé [OMS, 2008]. Le travail fait partie des déterminants majeurs des inégalités sociales de santé tout d'abord parce qu'il détermine pour une large part les conditions de vie, de revenus, de logement et de protection sociale des personnes. En outre, la situation sur le marché du travail et les conditions de travail contribuent elles aussi directement à la consolidation ou à la dégradation de l'état de santé. Depuis une vingtaine d'années, le travail se densifie, les rythmes s'accroissent, l'autonomie se réduit [Gollac et Volkoff, 1996 ; Askenazy, 2004]. Dans ce contexte « d'intensification » du travail, la prévention des risques professionnels – dans leurs dimensions physiques et environnementales mais aussi organisationnelles et psychosociales – est un enjeu majeur de santé publique.

Le rôle protecteur ou néfaste du travail sur la santé est difficile à mesurer car il relève de multiples dimensions : le statut sur le marché du travail et les contraintes qui lui sont associées, incluant notamment la précarité de l'emploi (CDD, intérim et temps partiel subi, sécurité et dynamique de la carrière professionnelle, etc.), mais aussi la pénibilité physique, les contraintes organisationnelles et l'articulation avec la vie personnelle. En outre, les effets du travail sur la santé passent par de multiples canaux : ils peuvent affecter la santé physique ou mentale de façon positive ou négative [Bodier et Gollac, 2011 ; Lasfargues, 2005]. Ces effets peuvent être

* Thomas Coutrot, Corinne Mette, Dares ; Lucie Gonzalez, Nicolas de Riccardis, Drees.

immédiats ou différés, réversibles ou non. La mesure est rendue plus délicate encore par le fait que la santé joue aussi sur la participation au marché du travail et les conditions de travail de l'emploi occupé – ce que l'on appelle la sélection par la santé. Les situations d'emploi, de travail et de santé sont donc imbriquées de façon complexe.

L'objectif de ce dossier est de décrire la diversité des situations d'emploi, de travail et de santé en 2006 et de leurs dynamiques entre 2006 et 2010, pour les personnes au cœur des âges actifs. L'ambition est descriptive et non explicative ; on ne cherchera pas ici à se prononcer sur le sens causal des relations entre travail et santé. L'étude repose sur un panel de 4 600 personnes âgées de 30 à 50 ans fin 2006, interrogées en 2006 et à nouveau en 2010, sur leur situation d'emploi, leurs conditions de travail (pour les personnes en emploi) et leur santé dans le cadre de l'enquête Santé et itinéraire professionnel (*encadré 1*). En combinant l'information disponible sur l'emploi et la santé des répondants en 2006 et 2010, six grandes classes de trajectoires types sont distinguées. Leur description permet de faire ressortir les associations entre santé et conditions de travail et de les mettre en regard des parcours professionnels et personnels antérieurs à 2006. Les influences réciproques entre travail et santé sont en effet de nature à se cumuler dans le temps et à interagir avec des éléments de la vie personnelle ou familiale des personnes [Volkoff, 2000 ; Lang, 2009].

86 % des hommes et 73 % des femmes sont en emploi à la fois en 2006 et en 2010

Parmi les répondants âgés de 30 à 50 ans en 2006 et ayant travaillé au moins un an avant 2010, la part des hommes qui occupent un emploi reste stable entre 2006 (91 %) et 2010 (92 %), tandis que celle des femmes progresse de 6 points pour atteindre 84 % en 2010 (*figure 1*).

Les allers et retours entre emploi et non-emploi sont plus fréquents chez les femmes : 11 % d'entre elles sont passées du chômage ou de l'inactivité à l'emploi entre 2006 et 2010, contre un peu moins de 6 % des hommes. Inversement, près de 5 % des hommes et des femmes sont sortis de l'emploi entre ces deux dates. Pour l'écrasante majorité, leur situation vis-à-vis de l'emploi est la même en 2006 et en 2010. Ainsi, 86 % des hommes et 73 % des femmes sont en emploi aux deux dates, et 11 % des femmes et 4 % des hommes sont au chômage ou inactifs en 2006 comme en 2010.

1. Évolution des situations d'emploi entre 2006 et 2010 selon le sexe

en %

	Situation d'emploi en 2006	Situation d'emploi en 2010		
		Emploi avec de bonnes conditions de travail	Emploi avec de mauvaises conditions de travail	Non-emploi
Hommes		36	55	8
Emploi avec de bonnes conditions de travail	40	24	15	2
Emploi avec de mauvaises conditions de travail	51	11	37	3
Non-emploi	9	2	4	4
Femmes		44	40	16
Emploi avec de bonnes conditions de travail	44	29	14	2
Emploi avec de mauvaises conditions de travail	34	9	22	2
Non-emploi	22	6	5	11

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondantes aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : 3 % des hommes passent d'un emploi avec de « mauvaises » conditions de travail en 2006 à une situation de chômage ou d'inactivité (non-emploi) en 2010.

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

À partir des déclarations des personnes en emploi, il est possible de construire un score synthétique d'exposition à de mauvaises conditions de travail, tant physiques qu'organisationnelles ou psychosociales (*encadré 2*). On considère ici par convention que, tant en 2006 qu'en 2010, les personnes en emploi dont le score d'exposition est inférieur à la médiane calculée en 2006 ont de « bonnes » conditions de travail, tandis que l'autre partie de la population en emploi a de « mauvaises » conditions de travail.

Encadré 1

Source et champ de l'étude

L'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP)

En France, le système statistique public fournit depuis des décennies des évaluations chiffrées sur les risques professionnels à partir des enquêtes *Conditions de travail* et *Surveillance médicale des risques professionnels* (SUMER), et sur la santé de la population et la présence de handicaps avec les enquêtes décennales *Santé*, l'enquête *Handicaps-incapacités-dépendance* et l'enquête *Handicap-Santé*. L'enquête SIP apporte un éclairage novateur en abordant de façon combinée et dynamique les interactions entre, d'une part, les conditions de travail et d'emploi et d'autre part l'état de santé, sur un échantillon représentatif de toute la population, en emploi ou non. Cette enquête a été conçue dans le cadre d'un partenariat entre la Drees et la Dares, avec l'appui scientifique du Centre d'études de l'emploi. Sa mise en œuvre a été assurée par l'Insee.

L'enquête SIP comporte une approche rétrospective biographique collectée lors de la première vague de l'enquête fin 2006-début 2007, ainsi qu'une approche longitudinale reposant sur une réinterrogation à quatre ans d'intervalle (fin 2010). Ainsi, 11 000 individus âgés de 24 à 78 ans en 2010 et vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine ont répondu aux deux vagues de l'enquête, quelle que soit leur situation vis-à-vis de l'emploi (études, emploi, inactivité, retraite, etc.). L'attrition liée au panel est relativement modeste (19 %) et a été corrigée à l'aide d'un modèle de correction de la non réponse totale suivi d'un calage sur marges [de Riccardis, 2012].

Lors de la première vague de l'enquête ont été identifiés : les événements marquants dans l'enfance (problèmes de santé, épisodes traumatiques) et dans la vie adulte (naissances,

hébergements précaires, etc.), l'ensemble des étapes de l'itinéraire professionnel depuis la fin des études initiales et les événements de santé. De plus, chacune de ces deux vagues décrit de façon détaillée la situation, au moment de l'enquête, des personnes interrogées au regard du travail, de l'emploi et de la santé.

Deux limites sont inhérentes à ce type d'enquête. D'une part, comme on n'interroge que les personnes vivant en ménage ordinaire, sont exclues du champ celles dont les conditions de travail ou les expositions professionnelles ont pu contribuer à entraîner des décès ou des hébergements en institution, ce qui conduit à une légère sous-estimation des effets négatifs du travail sur la santé. D'autre part, le caractère principalement rétrospectif et déclaratif des informations recueillies a des limites bien connues de la statistique et des sciences humaines : les effets de mémoire, de reconstruction ou de rationalisation (relativisation, légitimation, etc.) *a posteriori* des événements vécus. La subjectivité des réponses est aussi une richesse dans la mesure où elle reflète la perception que les personnes ont de leur situation [Guilho-Bailly *et al.*, 2009 ; Caroly et Cholez, 2009].

Le champ de l'étude

L'échantillon de l'étude est composé des personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondantes aux deux vagues de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010. Sont exclues les quelques personnes qui, malgré la tranche d'âge restreinte retenue, se déclarent retraitées (12 en 2006 et 32 en 2010), de même que, bien entendu, les 40 répondants de la première vague décédés entre les deux vagues. On dispose ainsi de près de 4 600 répondants représentant 17 millions de personnes.

Globalement, les hommes sont plus exposés aux risques professionnels

Ce score synthétique de mauvaises conditions de travail est décliné selon cinq dimensions : les contraintes horaires, les contraintes physiques, la latitude décisionnelle, les exigences du travail et les autres contraintes organisationnelles. En ligne avec les résultats des enquêtes sur les conditions de travail [Arnaudo, 2012], les agriculteurs, les artisans et les ouvriers déclarent des conditions de travail globalement plus difficiles que les autres catégories, en raison des contraintes physiques (charges lourdes, produits toxiques, etc.) et horaires (travail de nuit, travail posté, journées morcelées, etc.). Les cadres et les professions intermédiaires signalent

Encadré 2

La construction d'un score d'exposition aux conditions de travail

Dans l'enquête SIP, les personnes en emploi sont interrogées de manière détaillée sur leurs conditions de travail. Au total, ont été introduites 29 questions issues d'autres enquêtes portant sur les conditions de travail ou de la littérature, notamment épidémiologique, sur le lien entre expositions professionnelles et santé. Pour les expositions psychosociales en particulier, le questionnaire SIP repose sur les travaux du collègue d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail [Bodier et Gollac, 2011] (pour le libellé exact des questions, voir le questionnaire de l'enquête en ligne www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/questionnaire_enquete_sip_2010.pdf).

Les 29 questions sont réparties en cinq groupes :

– **les contraintes horaires** : travail entre minuit et 5 heures du matin ; durée du travail souvent supérieure à 48 heures par semaine ; travail posté ; déplacements fréquents obligeant à dormir hors du domicile ; horaires irréguliers difficilement prévisibles ; journée de travail morcelée ;

– **les contraintes physiques** : travail physiquement exigeant ; port de charges lourdes ; postures pénibles ou fatigantes à la longue ; bruit ; froid, chaleur, humidité ou saleté ; vibrations ; produits nocifs ou toxiques ;

– **la latitude décisionnelle** ou **l'autonomie** : travail répétitif ; ne pas employer pleinement ses compétences ; avoir peu de liberté pour décider comment faire le travail ; ne pas avoir les moyens de faire un travail de qualité ;

– **les exigences du travail** : travail sous pression ; penser à trop de choses à la fois ;

penser encore à son travail avant de s'endormir ; effectuer une quantité de travail excessive ;

– **les autres contraintes organisationnelles** : devoir cacher ses émotions ; travailler avec la peur de perdre son emploi ; faire des choses que l'on désapprouve ; avoir peur pendant son travail ; vivre des tensions avec le public ; ne pas voir son travail reconnu à sa juste valeur ; difficultés à concilier travail et obligations familiales ; pas de bonnes relations de travail avec les collègues.

La fréquence des expositions est mesurée à partir de quatre modalités : jamais, parfois, souvent et toujours. Pour chaque question posée, on attribue une valeur en fonction de la réponse donnée par l'enquêté, de 0 pour « jamais » à 3 pour « toujours ». Un indicateur synthétique global est ensuite construit en sommant les indicateurs partiels, pondérés de façon à ce que chacun d'eux contribue pour 20 % à l'indicateur global. Ainsi le poids de chacune des cinq dimensions dans l'indicateur global est le même et ne dépend pas du nombre de questions du groupe. Le score global croit entre 0 et 15, en fonction du nombre de contraintes au travail déclarées.

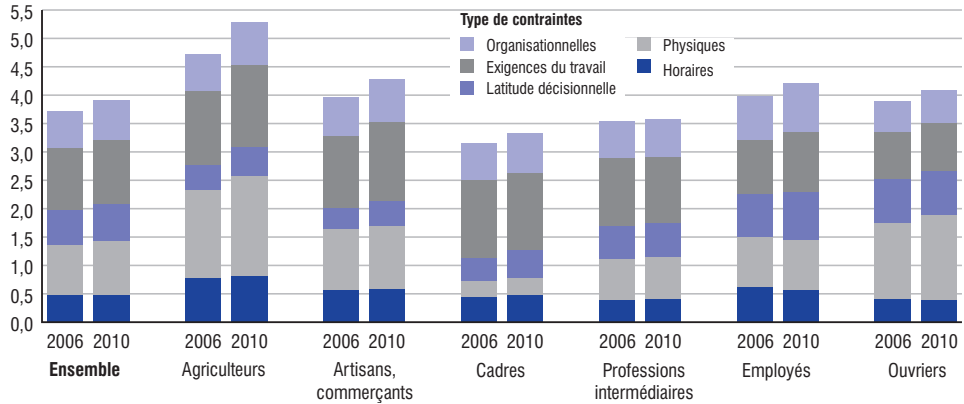
Enfin, les personnes sont classées en fonction de leur situation vis-à-vis de la médiane du score de 2006. Ainsi, les personnes en emploi dont le score est strictement inférieur à la médiane de 2006 sont considérées comme bénéficiant de « bonnes conditions de travail », les autres de « mauvaises conditions de travail ».

Les résultats présentés dans ce dossier résistent à des modifications du choix du seuil au-dessus duquel le score correspond à de « mauvaises » conditions de travail.

davantage que les employés et les ouvriers subir de fortes exigences dans leur travail (« travailler sous pression », « devoir penser à trop de choses à la fois », « avoir une quantité de travail excessive », etc.) (figures 2 et 3).

Avec les indicateurs ici retenus, les hommes apparaissent plus souvent exposés à des conditions de travail difficiles que les femmes. C'est notamment le cas pour les agriculteurs, les employés et les artisans. Chez les hommes agriculteurs ou artisans, les contraintes physiques

2. Score moyen d'exposition aux risques professionnels par catégorie sociale chez les hommes



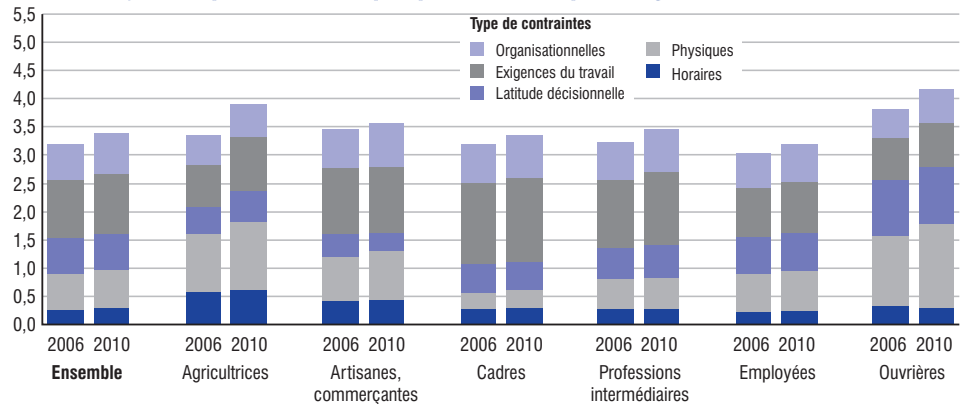
Champ : France métropolitaine, hommes en emploi, âgés de 30 à 50 ans en 2006, répondants aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : les hommes en emploi en 2010 affichent un score moyen d'exposition aux risques professionnels de 3,9, contre 3,7 pour les hommes en emploi en 2006. Avec un score moyen de 5,3, les agriculteurs en emploi en 2010 sont particulièrement exposés. Ce score se décompose en contraintes horaires (0,80), contraintes physiques (1,75), faible latitude décisionnelle (0,55), exigence au travail (1,45) et contraintes organisationnelles (0,75).

Note : le score moyen d'exposition aux risques professionnels est calculé de la sorte : en 2006 parmi les hommes en emploi en 2006, et en 2010 parmi les hommes en emploi en 2010.

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

3. Score moyen d'exposition aux risques professionnels par catégorie sociale chez les femmes



Champ : France métropolitaine, femmes en emploi, âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondantes aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : les femmes en emploi en 2010 affichent un score moyen d'exposition aux risques professionnels de 3,4, contre 3,2 pour les femmes en emploi en 2006. Avec un score moyen de 4,2, les ouvrières en emploi en 2010 sont particulièrement exposées. Ce score se décompose en contraintes horaires (0,3), contraintes physiques (1,5), latitude décisionnelle (1,0), exigence au travail (0,8) et contraintes organisationnelles (0,6).

Note : le score moyen d'exposition aux risques professionnels est calculé de la sorte : en 2006 parmi les femmes en emploi en 2006, et en 2010 parmi les femmes en emploi en 2010.

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

sont particulièrement fortes, chez les hommes employés, ce sont les contraintes horaires. Chez les cadres et les ouvriers, hommes et femmes ont des niveaux d'expositions semblables¹.

Les conditions de travail déclarées se dégradent entre 2006 et 2010

Le score moyen de mauvaises conditions de travail augmente d'environ 6 % entre 2006 et 2010. En effet, pour les hommes, il passe de 3,7 en 2006 à 3,9 en 2010, et pour les femmes, de 3,2 à 3,4 (figure 4).

4. Score moyen d'exposition aux risques professionnels selon les situations d'emploi en 2006 et 2010

	score moyen									
	Hommes					Femmes				
	Emploi en 2006		Non-emploi en 2006		Ensemble	Emploi en 2006		Non-emploi en 2006		Ensemble
Emploi en 2010	Non-emploi en 2010	Emploi en 2010	Non-emploi en 2010	Emploi en 2010		Non-emploi en 2010	Emploi en 2010	Non-emploi en 2010		
2006	3,7	4,6	///	///	3,7	3,2	3,6	///	///	3,2
2010	3,9	///	4,5	///	3,9	3,4	///	3,2	///	3,4

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondantes aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : les hommes en emploi en 2006 et en 2010 ont un score moyen d'exposition aux risques professionnels de 3,7 en 2006 et de 3,9 en 2010.

Note : en raison des effectifs relativement faibles d'hommes et de femmes dont la situation d'emploi change entre 2006 et 2010, les scores moyens d'ensemble se distinguent peu des scores moyens des hommes et des femmes en emploi à la fois en 2006 et en 2010 (l'écart n'est apparent que sur la deuxième décimale du score d'ensemble).

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

Ces tendances se retrouvent également pour les personnes en emploi à la fois en 2006 et en 2010. Par définition, il n'est pas possible d'examiner l'évolution des conditions de travail de ceux n'ayant pas d'emploi à l'une ou l'autre de ces dates. On peut néanmoins remarquer que les personnes n'ayant plus d'emploi en 2010 déclaraient des conditions de travail en 2006 en moyenne moins bonnes que celles en emploi aux deux dates. Par ailleurs, en 2010, les hommes en emploi qui étaient au chômage ou inactifs en 2006 déclarent en moyenne des conditions de travail plus mauvaises que l'ensemble des hommes en emploi (score moyen de 4,5 contre 3,9). Ce n'est pas le cas pour les femmes qui ont retrouvé un emploi entre 2006 et 2010 : leurs conditions de travail en 2010 sont en effet meilleures que dans l'ensemble (3,2 contre 3,4). Ces contrastes, purement descriptifs, soulignent l'intérêt de construire une typologie prenant en compte à la fois la situation des personnes vis-à-vis de l'emploi et leurs conditions de travail aux deux dates.

La crise économique survenue à compter de 2008 s'est accompagnée d'une dégradation des conditions de travail en Europe [Eurofound, 2012]. L'évolution défavorable des conditions de travail observée ici pourrait donc partiellement s'expliquer par les effets du contexte économique. Ainsi, 14 % des répondants ayant un emploi à chacune des vagues ont déclaré avoir vécu, dans l'année précédant l'enquête de 2010, une diminution non souhaitée de leur temps de travail et de leur rémunération (assimilable pour les salariés à du chômage partiel), ou un plan de licenciement au sein de leur établissement employeur. Pour ces personnes, l'autonomie dans le travail a plus fortement reculé et les exigences du travail se sont davantage accrues que pour l'ensemble du panel.

1. Ces résultats issus de SIP diffèrent sur ce point de ceux observés dans l'enquête SUMER 2010 où les femmes subissent un peu plus de tension au travail, de manque de latitude décisionnelle et de manque de soutien social que les hommes.

Entre 2006 et 2010, à l'effet de vieillissement près, l'état de santé déclaré est stationnaire

La mesure de l'état de santé est complexe car multidimensionnelle. Dans cette étude, sept indicateurs, répartis en quatre groupes, permettent d'appréhender diverses facettes de l'état de santé déclaré par les enquêtés en 2006 et en 2010. Il s'agit de l'état de santé « perçu », des limitations fonctionnelles et d'activité, des troubles du sommeil ou musculo-squelettiques, et enfin, de la santé mentale (encadré 3).

Comme dans toutes les enquêtes, les femmes se déclarent plus souvent en mauvaise santé que les hommes. Cela s'explique en partie par le fait que, tout au long de leur vie, les femmes sont plus attentives à leur état de santé et sont plus proches du système de soins que les hommes [Fourcade *et al.*, 2013]. Ainsi, en 2006, 18 % des hommes et 22 % des femmes interrogés déclarent un état de santé altéré (figure 5). Concernant la santé mentale, les femmes sont plus nombreuses à déclarer des épisodes dépressifs majeurs ou des troubles anxieux généralisés.

5. Les indicateurs de santé par sexe

	Hommes			Femmes			en %
	30-50 ans en 2006	34-54 ans en 2010	34-54 ans en 2006	30-50 ans en 2006	34-54 ans en 2010	34-54 ans en 2006	
Santé altérée	18	23	22	22	27	26	
Limitations fonctionnelles							
d'activité	9	13	12	10	15	13	
Troubles musculo-squelettiques							
du sommeil	10	14	13	12	15	14	
Santé mentale							
Épisodes dépressifs majeurs	42	47	44	43	48	46	
Troubles anxieux généralisés	42	43 ¹	56 ¹	49	55 ¹	49 ¹	
Épisodes dépressifs majeurs	4	6	5	8	8	9	
Troubles anxieux généralisés	4	4	5	7	8	7	

1. Les écarts entre le chiffre de la deuxième colonne et celui de la troisième colonne (pour les hommes et pour les femmes respectivement) sont significatifs au seuil de 5 % : cela signifie que l'évolution de la prévalence des troubles du sommeil entre 2006 et 2010 pour les personnes du panel est significativement différente de celle qui aurait découlé du seul vieillissement de 4 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondantes aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010, ainsi que les personnes âgées de 34 à 54 ans en 2006 et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : en 2006, 18 % des hommes âgés de 30 à 50 ans déclarent un état de santé altéré ; ils sont 23 % en 2010. Parmi les répondants de la première vague âgés de 34 à 54 ans en 2006 et ayant travaillé au moins un an, 22 % déclaraient une santé altérée.

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

Entre 2006 et 2010, la santé déclarée par les enquêtés se dégrade : ainsi 25 % d'entre eux signalent une santé altérée en 2010 contre 20 % en 2006. Cependant, cette évolution est pour l'essentiel imputable au vieillissement des personnes interrogées. En effet, entre 2006 et 2010, celles-ci ont vieilli de 4 ans et sont donc âgées de 34 à 54 ans. Leurs indicateurs de santé en 2010 sont similaires à ceux des personnes âgées de 34 à 54 ans en 2006. Seule la prévalence des troubles du sommeil apparaît plus élevée qu'attendue chez les femmes en 2010, mais moins élevée chez les hommes. La santé des personnes interrogées ne s'est donc pas dégradée au-delà de l'effet naturel de l'âge.

Ces résultats ne rejoignent pas complètement les résultats obtenus jusqu'ici dans les travaux sur les liens entre crise économique et santé [Jusot, 2012]. Contrairement aux idées reçues, en raison d'une moindre intensité du travail, la mortalité et les problèmes de santé ont tendance à se réduire pendant les récessions, en dehors des suicides et des problèmes de santé mentale. Par ailleurs, le nombre de personnes en emploi étant plus faible, le nombre

La mesure de la santé dans l'enquête SIP

Les sept indicateurs de santé retenus sont répartis en quatre groupes.

Le premier groupe est le plus général et concerne l'état de santé « perçu ». Bien que très générale et subjective, la santé perçue est reconnue comme une mesure synthétique de l'état de santé [Montaut, 2010]. Ainsi, la santé perçue sera dite « altérée » lorsque l'enquêté perçoit son état général de santé comme « moyen », « mauvais » ou « très mauvais », et inversement « non altérée » lorsqu'il le perçoit comme « bon » ou « très bon ». Ce regroupement permet de mieux identifier les personnes qui ont une vision négative de leur santé.

Le deuxième groupe se rapporte aux limitations fonctionnelles et aux limitations d'activité. Les limitations fonctionnelles sont des altérations de fonctions physiques non passagères rencontrées dans la vie quotidienne. Quatre d'entre elles ont été retenues ici : difficultés pour manipuler de petits objets, pour se baisser ou s'agenouiller,

pour monter ou descendre un escalier ou pour se couper les ongles des orteils (afin de traduire le manque de souplesse). Ces limitations fonctionnelles peuvent à leur tour conduire ou non à des limitations d'activité, approchées par les déclarations des personnes sur leurs difficultés, pour des raisons de santé, à effectuer seules certains actes de la vie quotidienne.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) concernent les douleurs ressenties à l'épaule, au coude, au poignet, à la main, au dos ou au bras. Déclarer au moins une de ces douleurs est ainsi associé à un TMS. Ces derniers sont regroupés avec les troubles du sommeil dans un troisième groupe sous le libellé « troubles ».

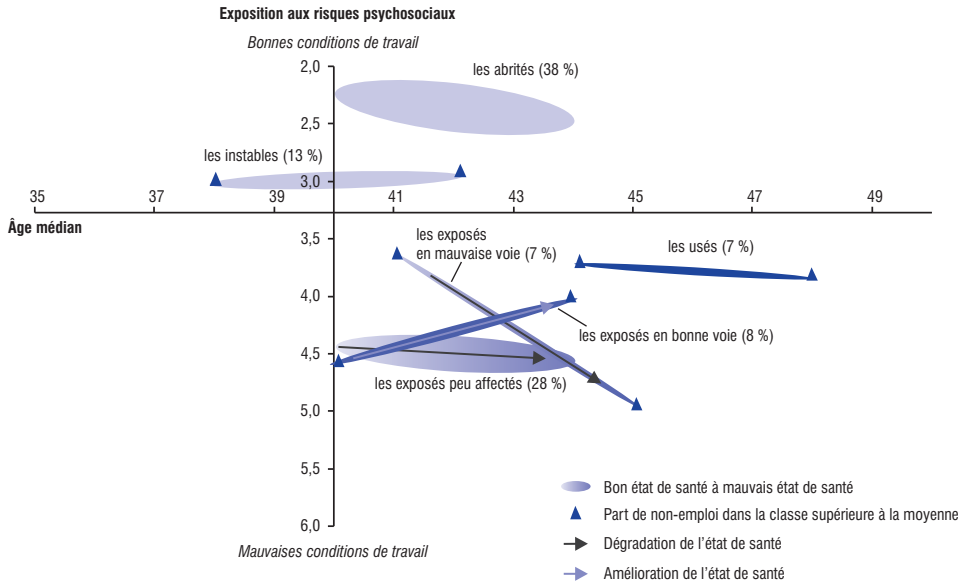
Enfin, le groupe « santé mentale » rassemble deux indicateurs relatifs aux épisodes dépressifs majeurs et aux troubles anxieux généralisés, calculés à l'aide d'un outil statistique diagnostique, le MINI (*Mini international neuropsychiatric interview*).

d'accidents du travail ou de maladies professionnelles tendent à diminuer. Mais, dans le panel SIP étudié ici, la crise économique ne se traduit à ce stade ni par une baisse de la proportion de personnes en emploi, ni par une plus faible intensité du travail (c'est plutôt l'inverse pour ce dernier point). Par ailleurs, les récessions tendraient à aggraver les inégalités sociales de santé car les effets de court terme seraient plus néfastes pour les moins favorisés. Les résultats présentés dans la suite sur les grands types de trajectoires d'emploi, de travail et de santé entre 2006 et 2010 illustrent ces phénomènes, même s'ils restent descriptifs et ne permettent pas d'établir de liens de cause à effet. Il ressort enfin de cette revue de littérature que les difficultés économiques peuvent dégrader la santé à long terme si elles sont durables, notamment en raison du renoncement aux soins pour raisons financières.

Six grands types de trajectoires emploi-travail-santé entre 2006 et 2010 se distinguent

À l'aide d'indicateurs synthétiques résumant les situations sur le marché du travail et les états de santé en 2006 et en 2010, les trajectoires individuelles sur la période 2006-2010 peuvent se regrouper en six grands types de parcours. Ces six « classes » rassemblent des personnes dont les situations d'emploi, de conditions de travail et de santé sont proches, aussi bien en niveau en 2006 qu'en évolution entre 2006 et 2010 (*encadré 4*). On distingue d'une part deux groupes faiblement exposés aux risques professionnels, les « abrités » et les « instables », et d'autre part, quatre groupes plus fortement exposés mais dont les situations au regard de la santé ou de l'emploi se différencient : il s'agit des « exposés peu affectés », des « exposés en bonne voie », des « exposés en mauvaise voie » et des « usés » (*figure 6*).

6. Les six classes de la typologie



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 en 2006, répondantes aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010. Lecture : les deux dimensions du plan correspondent, en abscisse, à l'âge médian de la classe et, en ordonnée, au niveau d'exposition médian aux risques professionnels. Les deux axes se croisent à l'âge médian et au niveau d'exposition médian en 2006 du panel d'étude. Pour chacune des classes, l'extrémité gauche des aires représente donc le positionnement de la classe en 2006 et l'extrémité droite son positionnement en 2010 sur les deux dimensions (âge médian et niveau d'exposition aux risques professionnels). L'aire traduit le poids de la classe dans l'ensemble de la population. Les triangles de couleur bleue signalent une part de personnes sans emploi dans la classe supérieure à la moyenne. L'état de santé déclaré est indiqué par le dégradé de couleurs allant du violet clair (bon) au violet foncé (mauvais) ; son évolution, lorsqu'elle est significativement différente de l'évolution moyenne, est matérialisée par les flèches de couleurs noire (dégradation) et violette (amélioration).

L'âge médian des « exposés en mauvaise voie » est de 41 ans en 2006 (et donc 45 ans en 2010). Leur niveau médian d'exposition aux risques professionnels augmente (aire inclinée vers le bas à droite), de 3,6 en 2006 à 4,9 en 2010. En 2010, 24 % des personnes de cette classe n'ont pas d'emploi, une part supérieure à la moyenne obtenue sur l'ensemble de la population (12 %). L'aire est colorée en clair en 2006 et en foncé en 2010. Son état de santé déclarée s'est donc dégradé et de manière significative (flèche noire).

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

Encadré 4

La construction des typologies

La construction de la typologie est faite en deux étapes. Tout d'abord, une analyse factorielle multiple (AFM) permet d'identifier les principaux axes factoriels expliquant l'évolution temporelle conjointe des situations d'emploi, de conditions de travail et de santé. Ainsi, les variables utilisées pour cette AFM sont : emploi avec de bonnes conditions de travail, emploi avec de mauvaises conditions de travail, non-emploi, santé altérée, présence (oui ou non) de limitations fonctionnelles, de limitations d'activité, de troubles musculo-squelettiques, de troubles du sommeil, d'épisode

dépressif majeur ou de trouble anxieux généralisé en 2006 et 2010. Sept axes factoriels représentant 60 % de l'inertie sont retenus. Ensuite, une classification ascendante hiérarchique (CAH) permet de regrouper les personnes « proches » en fonction de leurs distances aux axes factoriels précédemment obtenus. La typologie a été construite à partir des données tous sexes confondus, les écarts d'état de santé entre les classes ainsi obtenues sont de bien plus grande ampleur que ceux observés entre hommes et femmes.

Les âges médians des personnes de ces six classes sont assez proches, autour de 40 ans, sauf pour la classe des « instables », un peu plus jeune, et celle des « usées », un peu plus âgée (figure 7).

7. Caractéristiques des six classes de la typologie

	en %		
	Poids de la classe dans le panel	Âge médian en 2006 (en années)	Part de femmes
Les abrités	38	40	49
Les instables	13	38	71 ¹
Les exposés peu affectés	28	40	37 ¹
Les exposés en bonne voie	8	40	62 ¹
Les exposés en mauvaise voie	7	41	59 ¹
Les usés	7	44	54
Ensemble	100	40	51

1. Ces données présentent des écarts à la moyenne significatifs au seuil de 5 %.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondant aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : la classe des « instables » rassemble 13 % des individus du panel, dont la moitié à moins de 38 ans en 2006, et 71 % sont des femmes.

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

Les « abrités » : pas de chômage et des conditions de travail saluaires

Près de quatre enquêtés sur dix appartiennent à la classe des « abrités » (38 %). Ils ont tous un emploi à la fois en 2006 et en 2010, avec pour la plupart de « bonnes » conditions de travail (83 % en 2006 et 74 % en 2010) (figure 8). Les « abrités » ont passé en moyenne plus des trois quarts de leur carrière dans des emplois non exposés au travail de nuit, aux travaux répétitifs ou physiquement exigeants, ou aux produits nocifs (figure 9) ; autant de « pénibilités physiques » reconnues comme susceptibles de dégrader durablement la santé [Lasfargues, 2005]. Parmi les « abrités », une personne sur deux est cadre ou profession intermédiaire contre environ deux sur cinq dans l'ensemble du panel d'étude. En matière de parité, avec près de 49 % de femmes, la classe des « abrités » est la plus équilibrée.

8. Situation d'emploi aux deux vagues d'enquête des six classes de la typologie

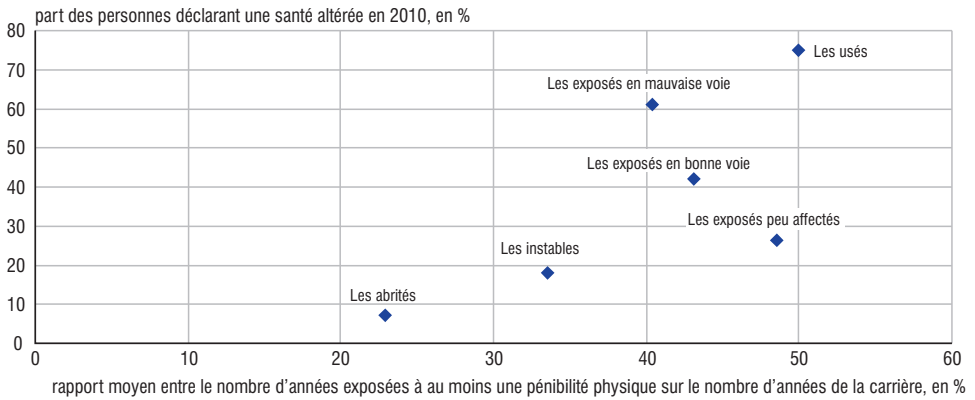
	Situation d'emploi en 2006				Situation d'emploi en 2010				en %
	En emploi avec de bonnes conditions de travail	En emploi avec de mauvaises conditions de travail	Non-emploi	Ensemble	En emploi avec de bonnes conditions de travail	En emploi avec de mauvaises conditions de travail	Non-emploi	Ensemble	
Les abrités	83	17	0	100	74	26	0	100	
Les instables	10	9	82	100	27	22	52	100	
Les exposés peu affectés	13	87	0	100	12	88	0	100	
Les exposés en bonne voie	16	56	28	100	24	51	24	100	
Les exposés en mauvaise voie	35	48	17	100	19	57	24	100	
Les usés	29	45	26	100	28	45	27	100	
Ensemble	42	42	16	100	40	48	12	100	

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondantes aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : en 2010, dans la classe des « exposés en mauvaise voie », 19 % sont en emploi avec de bonnes conditions de travail, 57 % sont en emploi avec de mauvaises conditions de travail et 24 % sont inactifs ou au chômage.

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

9. État de santé et pénibilité des carrières dans les six classes de la typologie



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondantes aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : les « abrités » ont passé 23 % de leurs années de carrière professionnelle en étant exposés aux pénibilités physiques, et 7 % d'entre eux signalent une santé altérée en 2010.

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

La santé des « abrités » est meilleure que celle des autres enquêtés tant en 2006 qu'en 2010 (figure 10). Ainsi, seulement 7 % des « abrités » déclarent une santé altérée en 2010, contre 25 % dans l'ensemble du panel. Un tiers des « abrités » signale souffrir de troubles musculo-squelettiques ou de troubles du sommeil, contre la moitié des enquêtés en 2010.

10. Les indicateurs de santé par classe aux deux vagues

	en %													
	Santé altérée		Limitations				Troubles				Épisodes dépressifs majeurs		Troubles anxieux généralisés	
			fonctionnelles		d'activité		musculo-squelettiques		du sommeil					
2006	2010	2006	2010	2006	2010	2006	2010	2006	2010	2006	2010	2006	2010	
Les abrités	4	7	2	3	1	2	32	31	32	35	0	0	0	0
Les instables	14	19	2	10 ¹	6	11	31	40	36	38	0	0	0	0
Les exposés peu affectés	18	26 ¹	7	14 ¹	7	16 ¹	47	55	46	52 ¹	0	0	0	0
Les exposés en bonne voie	51	41 ¹	17	19	21	23	57	60	86	74 ¹	66	31 ¹	64	30 ¹
Les exposés en mauvaise voie	34	61 ¹	16	33 ¹	18	43 ¹	50	74 ¹	62	92 ¹	8	64 ¹	1	53 ¹
Les usés	79	75	69	65	76	57 ¹	80	83	77	72	13	0 ¹	7	1 ¹
Ensemble	20	25	10	14	11	15	43	47	46	49	6	7	5	6

1. L'évolution entre 2006 et 2010 est significativement plus forte que celle associée au vieillissement de quatre ans.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondantes aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010.

Lecture : en 2006, 20 % des individus du panel d'étude déclarent un état de santé altéré, et 25 % en 2010. Cette évolution est liée au vieillissement des répondants entre les deux dates.

Note : voir l'encadré 3 pour une description des indicateurs de santé.

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

Les « instables » : sans emploi ou en emploi instable, de santé moyenne

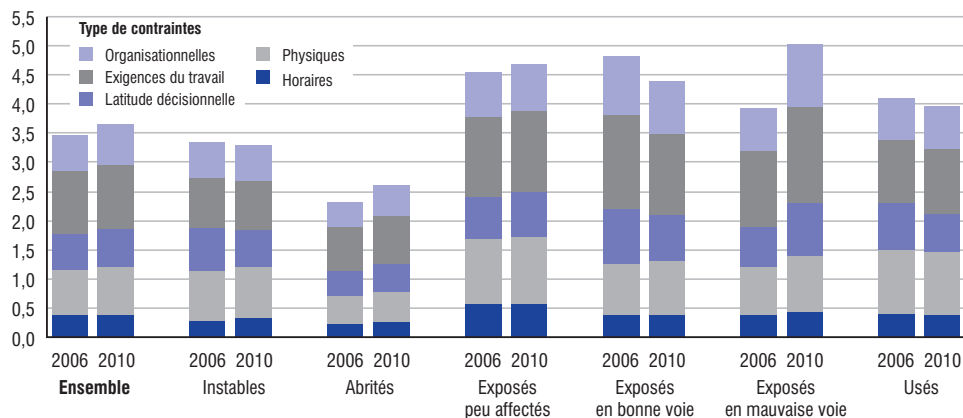
Les « instables » (13 % des personnes du panel) sont souvent au chômage ou inactifs, particulièrement en 2006. Près de 82 % des « instables » n'avaient pas d'emploi en 2006, contre seulement 16 % dans l'ensemble. Si nombre d'entre eux ont accédé à l'emploi en 2010, ils sont encore 52 % sans emploi à cette date contre 12 % pour l'ensemble du panel étudié.

Quand les personnes de cette classe ont un emploi, c'est un emploi qui n'a pas duré puisqu'aucune de celles qui étaient en emploi en 2006 ne l'est encore en 2010. Par ailleurs, un quart des « instables » n'a exercé aucun emploi entre les deux dates, contre seulement 7 % dans l'ensemble du panel. Pour ceux qui ont occupé un emploi entre 2006 et 2010, c'est plus souvent sur une courte période : 41 % d'entre eux ont travaillé de un à trois ans, contre seulement 9 % du panel.

La classe des « instables » est la plus jeune ; l'âge médian y est de 38 ans. Elle est aussi très féminine (71 %). Les femmes y sont souvent employées, et les hommes majoritairement ouvriers. Les femmes ont plus souvent été continûment sans emploi sur toute la période 2006-2010 que les hommes : 30 % contre 10 %. Trois femmes sur quatre dans cette situation se sont déclarées « au foyer » en 2010. L'inactivité de certaines de ces femmes « instables » pourraient donc être en partie liée à la maternité et à l'éducation de leurs enfants.

Lorsqu'ils sont en emploi, les « instables » sont plus exposés aux risques professionnels que les « abrités », mais moins que l'ensemble du panel, hormis pour les contraintes physiques et le manque d'autonomie (figure 11). D'une santé meilleure que l'ensemble des personnes du panel d'étude, les « instables » déclarent néanmoins beaucoup plus souvent que les « abrités » un état de santé altéré (14 % contre 4 % en 2006, et 19 % contre 7 % en 2010) et des limitations d'activité.

11. Score moyen d'exposition aux risques professionnels dans les six classes



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2006, répondant aux vagues 2006 et 2010 de l'enquête et ayant travaillé au moins un an avant 2010. Lecture : en 2006, le score moyen d'exposition aux mauvaises conditions de travail des personnes en emploi est de 3,5, il passe à 3,7 en 2010. Pour les personnes en emploi de la classe des « instables », le score moyen est de 3,3 en 2006. Il peut être décomposé en « contraintes horaires » (0,30), « contraintes physiques » (0,85), « latitude décisionnelle » (0,70), « exigences du travail » (0,85) et « autres contraintes organisationnelles » (0,60).

Note : le score moyen d'exposition aux risques professionnels dans chaque classe est calculé de la sorte : en 2006 parmi les personnes en emploi en 2006, et en 2010 parmi les personnes en emploi en 2010.

Sources : Dares, Drees, enquête Santé et itinéraire professionnel 2006 et 2010.

Les « exposés peu affectés » : des travailleurs exposés, plutôt en bonne santé, quoiqu'en dégradation

La classe des « exposés peu affectés » regroupe 28 % des personnes du panel. Ils ne sont pas touchés par le chômage ou l'inactivité : tous sont en emploi en 2006 comme en 2010. En revanche, dans près de neuf cas sur dix, ils sont exposés à de mauvaises conditions de travail, notamment des contraintes horaires (travail de nuit, travail en équipes, etc.) et un travail physiquement exigeant. En moyenne, ils ont passé près de la moitié de leur carrière dans des emplois exposés à la pénibilité physique.

Pour autant, leur santé n'est initialement pas mauvaise : pour tous les indicateurs étudiés, ils se situent en 2006 autour de la moyenne, hormis pour la santé mentale où ils sont et demeurent exempts de troubles anxieux généralisés ou d'épisodes dépressifs majeurs.

Si leur niveau d'exposition aux risques professionnels ne connaît pas d'aggravation sur la période, leur santé se dégrade entre 2006 et 2010 plus vite que ce que le passage de quatre années aurait laissé attendre. C'est particulièrement le cas pour les limitations fonctionnelles et les limitations d'activité. Les troubles musculo-squelettiques touchent 55 % d'entre eux en 2010 (contre 47 % dans l'ensemble).

Dans cette classe, les hommes sont majoritaires (63 %) et ils occupent plus souvent que la moyenne des postes d'artisans ou d'agriculteurs. Il s'agit sans doute de personnes dont la santé relativement robuste a résisté à des expositions fortes, au moins jusqu'en 2006², même si une dégradation semble alors s'enclencher pour certains d'entre eux.

Les « exposés en bonne voie » : des conditions de travail et une santé mentale en amélioration, notamment grâce à une plus forte mobilité professionnelle

Deux classes se distinguent par des évolutions marquées mais en sens opposés de leurs conditions de travail et de leur santé : les « exposés en bonne voie » (8 % du panel) connaissent une forte amélioration de leurs conditions de travail et de leur santé entre 2006 et 2010, alors que les « exposés en mauvaise voie » (7 %) subissent une nette détérioration de leur situation dans ces deux domaines. Ces deux classes sont composées en majorité de femmes (62 % et 59 % respectivement).

Les « exposés en bonne voie » ont les plus hauts scores moyens de mauvaises conditions de travail en 2006, notamment sur la dimension « exigences du travail », et sur les autres contraintes organisationnelles. L'amélioration de leurs conditions de travail résulte d'une plus grande autonomie et d'exigences au travail et autres contraintes organisationnelles moins fortes en 2010. Cette évolution favorable des conditions psychosociales du travail est associée à une amélioration de leur santé, particulièrement sur le plan mental. Ainsi, la part des personnes déclarant un épisode dépressif majeur ou un trouble anxieux généralisé, initialement très élevée (respectivement 66 % et 64 %), est divisée par deux entre 2006 et 2010 ; les troubles du sommeil se réduisent eux aussi. L'amélioration de leurs conditions psychosociales de travail et de leur santé mentale est associée à une mobilité professionnelle plus fréquente : 27 % des « exposés en bonne voie » ont changé d'employeur entre 2006 et 2010, contre 19 % dans l'ensemble du panel.

Les « exposés en mauvaise voie » : des risques psychosociaux en forte hausse et une santé mentale très dégradée

Les « exposés en mauvaise voie » qui restent en emploi, voient leurs conditions de travail se dégrader de manière importante entre les deux vagues de l'enquête. Leur niveau médian d'exposition aux risques professionnels, déjà élevé en 2006, augmente de 37 % entre 2006 et 2010 (+ 8 % pour l'ensemble du panel). Cette augmentation touche davantage les hommes que les femmes, et s'explique surtout par un durcissement des exigences du travail et des autres contraintes organisationnelles.

2. Lasfargues [2005], notamment, montre que la santé n'est pas nécessairement plus dégradée pour les personnes exposées physiquement le plus longtemps. En effet, les travailleurs dont l'état de santé est dégradé, que ce soit dû ou non à des expositions professionnelles, tendent à quitter plus précocement ces emplois, voire le marché du travail. À l'inverse, les travailleurs initialement en meilleure santé ou plus résistants que les autres parviennent mieux à supporter de longues périodes de conditions de travail pénibles : ce phénomène est appelé « effet du travailleur sain » dans la littérature épidémiologique.

Les « exposés en mauvaise voie » connaissent aussi une dégradation de leur situation sur le marché du travail puisque la part des personnes au chômage ou inactives passe de 17 % en 2006 à près de 24 % en 2010.

Parallèlement, les « exposés en mauvaise voie » connaissent une nette dégradation de l'ensemble de leurs indicateurs de santé, particulièrement de santé mentale, avec une apparition marquée d'épisodes dépressifs majeurs et de troubles anxieux généralisés. Ainsi 8 % d'entre eux signalaient un épisode dépressif en 2006, cette proportion monte à 64 % en 2010.

Ces deux classes – « exposés en bonne ou mauvaise voie » – se distinguent donc fortement du reste du panel par la prévalence des problèmes de santé mentale. Au-delà des conditions psychosociales du travail, difficiles pour ces deux classes, ces problèmes font écho à une histoire personnelle parfois éprouvante, comme en témoigne la proportion importante dans ces classes de personnes ayant vécu un événement traumatique, comme un deuil ou des violences familiales dans l'enfance (23 % pour les « exposés en bonne voie » et 15 % pour les « exposés en mauvaise voie »³, contre 9 % dans l'ensemble du panel).

Enfin, les « exposés en bonne ou mauvaise voie » s'estiment plus souvent en situation d'isolement social. En effet, 27 % des « exposés en bonne voie » et 22 % des « exposés en mauvaise voie » déclarent au moins à l'une des deux dates n'avoir personne dans leur entourage pour « discuter de choses personnelles pour prendre une décision difficile », contre 12 % pour l'ensemble du panel d'étude.

Néanmoins, au-delà de ces traces durables laissées par l'histoire personnelle, le contraste entre ces deux classes indique le caractère potentiellement réversible de brusques dégradations ou de fortes améliorations conjointes des conditions de travail et de l'état de santé.

Les « usés », avec une santé dégradée, connaissent des fins de carrière difficiles

La dernière classe est celle des « usés » (7 % des personnes du panel). Ils sont pour les deux tiers d'entre eux en emploi en 2006 et en 2010, souvent avec de mauvaises conditions de travail (trois fois sur cinq en 2006 comme en 2010). Les « usés » présentent cependant des niveaux d'exposition aux risques du travail en 2006 et 2010 moins élevés que les « exposés peu affectés ». Mais comme ces derniers, les « usés » ont passé en moyenne presque la moitié de leur carrière exposés à des pénibilités physiques. Cependant, à la différence des « exposés peu affectés », l'autonomie au travail des « usés » s'améliore assez nettement entre 2006 et 2010.

C'est sur le plan de la santé que les « usés » se distinguent le plus fortement. Ils sont près de trois sur quatre à déclarer une santé altérée en 2006 comme en 2010. Les « usés » déclarent très fréquemment des limitations fonctionnelles (69 % en 2006) et des limitations d'activité (76 %) ; ces dernières sont moins souvent signalées en 2010 mais restent à un niveau élevé (57 %). Leur santé mentale, un peu plus dégradée que la moyenne en 2006, s'améliore néanmoins en 2010, probablement en lien avec une plus grande autonomie au travail observée chez les « usés » en emploi.

C'est une classe un peu plus âgée que les autres – l'âge médian y est de 44 ans – et qui compte davantage d'ouvriers, plutôt peu diplômés. Là encore, on observe une interaction entre cette usure de la santé associée au travail et des fragilités personnelles : les « usés » sont 20 % à signaler avoir connu de sérieux problèmes de santé dans leur enfance contre 9 % du panel (et 5 % des « abrités »). De même, 22 % d'entre eux signalent avoir manqué de soutien social dans leur vie personnelle au cours de la période contre 14 % pour l'ensemble du panel et 8 % des « abrités ». ■

3. La différence n'est pas significative « toutes choses égales par ailleurs » avec l'ensemble du panel pour les « exposés en mauvaise voie ».

Pour en savoir plus

Askenazy P., « Les désordres du travail, enquête sur le nouveau productivisme », *La République des idées*, Seuil, 2004.

Arnaudo B., Cavet M., Coutrot T., Léonard M., Rivalin R., Sandret N., « L'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010 : premiers résultats de l'enquête SUMER », *Dares Analyses* n° 023, 2012.

Blanpain N., « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », *Insee Première* n° 1372, octobre 2011.

Bodier M., Gollac M. (sous la direction de), « Rapport du Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail », 2011.

www.college-risquespsychosociaux-travail.fr/site/Rapport-College-SRPST.pdf

Caroly S., Cholez C., « Santé et itinéraires professionnels des moins de 35 ans : insertion, apprentissage et construction identitaire », *Document de travail, série Études et recherches* n° 96, Drees, décembre 2009.

De Riccardis N., « Traitements de la non-réponse et calages pour l'enquête santé et itinéraire professionnel de 2010 », *Document de travail, série Sources et méthodes* n° 36, Drees, septembre 2012.

Eurofound, « After restructuring : Labour markets, working conditions and life satisfaction », Publications Office of the European Union, ERM report 2012.

Fourcade N., Gonzalez L., Husson M., Rey S., « La santé des femmes en France », *Études et résultats* n° 834, Drees, mars 2013.

Gollac M., Volkoff S., « Citius, altius, fortius, l'intensification du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 114, p.54-67, 1996.

Guiho-Bailly M.-P., Bertin C., Dubre J.-Y., Lancien N., Machefer J., Parent D., « Rapport subjectif au travail : sens des trajets professionnels et construction de la santé. Rapport final », *Document de travail, série Études et recherches* n° 95, Drees, décembre 2009.

Jusot F., « Les récessions économiques sont-elles vraiment mauvaises pour la santé ? », *Les Tribunes de la santé*, 2012/3 n° 36, p.73-80.

Lang T., « La santé se construit dans un environnement social » *Questions de santé publique* n° 7, décembre 2009.

Lasfargues G., « Départs en retraite et « travaux pénibles » : l'usage des connaissances scientifiques sur le travail et ses risques à long terme pour la santé », *Rapport de recherche* n° 19, Centre d'étude de l'emploi, 2005.

Montaut A., « Santé et recours aux soins des femmes et des hommes », *Études et résultats* n° 717, Drees, 2010.

OMS, « Comblent le fossé en une génération. Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé », Commission on social determinants of health (CSDH), Rapport final, août 2008.

Volkoff S., « Santé au travail : l'inégalité des parcours » in *Les inégalités sociales de santé*, sous la direction de Leclerc A., Fassin D., Grandjean H., Kaminski M., Lang Th., La Découverte, 2000.

La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés

Rémi Josnin*

En 2004, 500 000 personnes ont fait l'objet d'une condamnation pour un délit ou une contravention « grave », inscrite dans le casier judiciaire. Parmi elles, quatre sur dix ont déjà des antécédents judiciaires au moment de la condamnation de 2004. Entre 2004 et 2011, si l'on exclut les infractions à la circulation routière, qui constituent un cas de récidive fréquent et atypique, 38 % des condamnés ont récidivé. Ce taux de récidive atteint 59 % pour les condamnés présentant des antécédents judiciaires.

Environ 40 % des récidivistes retournent devant la Justice pour la même infraction que celle sanctionnée en 2004. La récidive est très fréquente chez les jeunes, voire très jeunes, délinquants : six condamnés sur dix en 2004, mineurs au moment des faits reprochés, ont récidivé avant 2011. À nature, type d'infraction et peine prononcée donnés, les jeunes délinquants récidivent davantage et plus vite que les condamnés plus âgés.

Pour l'opinion publique, la récidive mesure l'efficacité de la réponse pénale. Régulièrement, des faits divers réveillent le débat sur la façon de lutter contre ce phénomène. Entre 2004 et 2011, la récidive a fait l'objet de six nouvelles lois. Plus récemment, une conférence de consensus a été organisée afin de déterminer les grands axes d'une nouvelle politique de prévention de la récidive. Le phénomène est complexe et difficile à appréhender car peu d'informations sur les infractions commises et leurs auteurs sont disponibles. Le casier judiciaire, qui constitue « la mémoire pénale » du condamné, permet d'évaluer l'importance de la récidive pour les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation, et de dégager quelques constats structurels sur un comportement relativement stable dans le temps [Carrasco et Timbart, 2010] (*encadré 1*).

En 2010, 4 condamnés sur 10 avaient déjà des antécédents judiciaires

Parmi les condamnés en 2010 par les **juridictions de jugement** (les tribunaux de police, les tribunaux correctionnels ou les cours d'assises ; *encadré 2*), 42 % avaient déjà été condamnés au cours des 8 années précédentes. Ce constat recouvre deux notions distinctes sur le plan juridique. D'une part, ce que l'on appelle la **récidive « légale »** qui répond à des conditions strictement définies par le code pénal, de similitude d'infraction et de délai notamment : cette situation de récidive légale s'applique à 11 % des condamnés de 2010. D'autre part, la « **réitération** » qui se définit comme la recondamnation, hors récidive légale, pour des faits commis après une première condamnation : la réitération concerne 31 % des condamnés de 2010. Ces deux situations – récidive légale et réitération – constituent ce que l'on peut appeler la « récidive au sens large » qui fait l'objet de cette étude.

* Rémi Josnin, ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études.

Le suivi sur longue période de condamnés sanctionnés une même année permet non seulement de mesurer le phénomène de récidive mais aussi d'identifier les éléments la favorisant. Dans cette étude, l'année de condamnation de référence retenue est 2004 : elle permet à la fois de disposer d'une information sur le passé du condamné et d'un suivi sur une période suffisamment longue pour mesurer la récidive (*encadré 3*). Les résultats obtenus à partir de la cohorte de personnes condamnées en 2004 sont similaires à ceux obtenus à partir d'une autre année de condamnation : la récidive au sens large est un phénomène relativement stable dans le temps. Ainsi, dans la suite de l'étude, sera considérée comme non-récidiviste une personne qui n'aura pas commis de nouvelle infraction dans les 8 années qui suivent sa condamnation initiale, donc ici entre 2004 et 2011. Symétriquement, une condamnation en 2004 sera considérée comme une première condamnation si aucune condamnation n'a été enregistrée durant les 8 années précédentes, donc entre 1996 et 2003¹. On parlera alors de « **primo-condamnés** ».

En 2004, 500 000 personnes ont fait l'objet d'une condamnation pour un **délit** ou une **contravention de 5^e classe**². Mais tous ces condamnés ne sont pas dans la même situation vis-à-vis de la justice : 41 % ont déjà été condamnés auparavant alors que les 59 % restant sont des primo-condamnés, car ils ne présentent pas d'antécédent judiciaire entre 1996 et 2003. Bien sûr, le nombre de primo-condamnés dépend de la fenêtre d'observation choisie : on recense en effet 59 % de primo-condamnés en 2004 lorsque l'on examine leur passé judiciaire sur 8 ans, de 1996 à 2003 ; on en recenserait 63 % si l'on examinait leur passé sur seulement 6 années, de 1998 à 2003.

Encadré 1

Source et champ de l'étude

La récidive étant une circonstance d'aggravation de la sanction pénale, les juges doivent être renseignés sur le passé pénal d'une personne avant de prononcer une condamnation. À cette fin, a été institué en 1848 le casier judiciaire, avec pour mission la tenue d'un fichier centralisant les renseignements relatifs au passé pénal de chaque condamné. En 1980, a été constitué à Nantes le casier judiciaire national automatisé (CJN). À compter du 1^{er} janvier 1984, il gère l'intégralité de tous les casiers manuels précédemment tenus en métropole. Conformément aux articles 768 et 769 du code de Procédure pénale, il enregistre les informations relatives aux personnes physiques et morales dont la condamnation est définitive. Il s'agit donc d'un fichier exhaustif des condamnations. Les acquittements, les relaxes ainsi que la plupart des contraventions n'y figurent pas. Depuis 1984, une exploitation statistique du casier judiciaire est réalisée chaque année pour

dresser le bilan des condamnations prononcées. Le suivi longitudinal des condamnés est, lui, possible depuis 1996.

Pour les besoins de l'analyse on distinguera dans l'ensemble de l'étude, un champ de départ et un champ exploré. Le champ de départ correspond aux condamnés de 2004 pour délits et contraventions de 5^e classe (*encadré 2*). Les crimes sont exclus de ce champ de départ : la peine prononcée dans le cas d'une condamnation pour crime étant élevée la plupart du temps, elle « neutraliserait » le condamné sur cette période. Le champ exploré recouvre l'ensemble des condamnations ultérieures pour crime, délit, ou contravention de 5^e classe prononcées à l'égard des condamnés de la cohorte 2004, sur la période de 2004 à 2011 (les compositions pénales, mesures comportant une peine et créées en 2004, font partie du champ exploré).

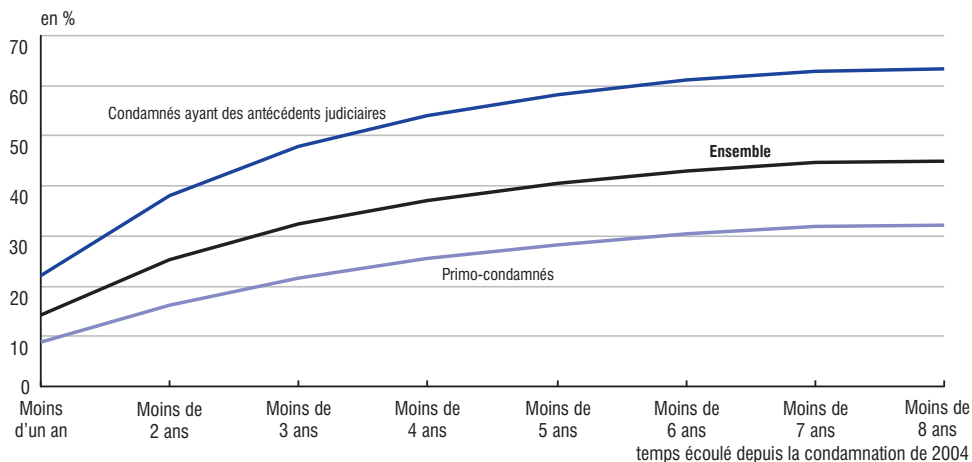
1. Le casier judiciaire national existe depuis 1984 mais le suivi des condamnés n'est possible que depuis 1996 (*encadré 1*).

2. Les contraventions sont classées en cinq classes selon leur gravité. La contravention de 5^e classe (la plus grave) peut atteindre 1 500 euros maximum et être accompagnée de peines complémentaires (*encadré 2*). 18 % des personnes condamnées en 2004 ont reçu une contravention de 5^e classe.

Une récidive deux fois moins fréquente chez les primo-condamnés

Globalement, parmi l'ensemble des condamnés de 2004, 45 % ont récidivé entre 2004 et 2011. Un quart a récidivé dans les deux premières années et 14 % dès la première année. La propension à récidiver est très différente selon que le condamné a ou non des antécédents judiciaires. En effet, parmi les condamnés ayant déjà des antécédents judiciaires en 2004, 63 % ont récidivé à nouveau entre 2004 et 2011. Seuls 32 % des primo-condamnés de 2004 sont dans ce cas (figure 1). Les taux de récidive depuis la condamnation sont ainsi beaucoup plus faibles pour les primo-condamnés que pour les condamnés avec antécédents, que la récidive soit mesurée avec un recul d'un an, de deux ans, trois ans, etc. depuis la condamnation de 2004. Quand les primo-condamnés récidivent, ils le font plus tardivement d'où une différence de comportement encore plus marquée au cours des premières années suivant la condamnation (38 % des condamnés avec antécédents ont récidivé au bout de 2 ans contre 16 % des primo-condamnés). Au bout de 6 ans, le taux de récidive des primo-condamnés se stabilise à un niveau deux fois moins élevé que celui des condamnés avec antécédents.

1. Taux de récidive cumulé selon les antécédents judiciaires en 2004



Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004 ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011.

Lecture : 32 % de l'ensemble des condamnés de 2004 ont récidivé dans un délai de moins de trois ans.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

Plus de la moitié des condamnés pour vols, recels « aggravés » ou escroqueries récidive

La nature de l'infraction sanctionnée en 2004 est une caractéristique déterminante du parcours judiciaire des condamnés vis-à-vis de la récidive, car toutes les infractions ne présentent pas la même propension à la récidive. Les infractions à la sécurité routière³, qui représentent 40 % des condamnations de 2004, constituent une délinquance particulière par sa fréquence et par la variété des profils touchés. Elles concernent une part bien plus importante de l'ensemble de la population que les autres **contentieux**, et constituent une sorte de délinquance diffuse.

3. Les infractions à la circulation routière regroupent ici les délits et les contraventions de 5^e classe liées à la route (conduite en état alcoolique, conduite sans permis, défaut d'assurance, grand excès de vitesse, etc.) qui ont fait l'objet d'une inscription au casier judiciaire (ce qui exclut évidemment les simples PV pour stationnement non autorisé, par exemple).

Petit glossaire juridique

En France, il existe **trois juridictions pénales de jugement** de droit commun : le tribunal de police, le tribunal correctionnel et la cour d'assises. Il existe également des juridictions pénales d'exception, comme le tribunal pour enfants.

Les **infractions pénales** sont classées en 3 groupes en fonction de leur gravité. Les **contraventions** désignent les infractions les moins graves et sont elles-mêmes regroupées en cinq classes. Les contraventions de 5^e classe (les plus graves) peuvent atteindre 1 500 euros d'amende et être accompagnées de peines complémentaires (suspension de permis de conduire, par exemple). Les contraventions sont jugées par le tribunal de police. Le **délit**, comme le crime mais contrairement à la contravention, est défini par la loi. Les délits sont jugés par le tribunal correctionnel et sont passibles de peines allant d'une amende de 3 750 euros à 10 ans de prison. Enfin, le crime est jugé par la cour d'assises. Il est puni, selon sa gravité, d'une peine de réclusion pouvant aller de 15 ans à la perpétuité.

L'expression « **contentieux** » pénal désigne un ensemble d'infractions présentant des caractéristiques communes quant à leur nature ou à toute autre caractéristique : on parle ainsi de contentieux de masse, de contentieux de la circulation routière, du contentieux des stupéfiants, etc.

La **récidive légale** :

En matière délictuelle : le premier terme de la récidive doit être un délit, et le deuxième terme le même délit, ou un délit assimilé par la loi, commis dans le délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine (art. 132-10 du code pénal).

En matière criminelle : le premier terme de la récidive doit être un crime ou un délit puni de 10 ans d'emprisonnement, et le deuxième terme doit être un crime (art. 132-8 du code pénal).

Dans tous les cas, la récidive fait encourir le double des peines prévues (ou la perpétuité pour un crime puni de 20 ou 30 ans de réclusion).

La **réitération** :

Il y a réitération d'infractions pénales lorsqu'une personne a déjà été condamnée définitivement pour un crime ou un délit et commet une nouvelle infraction qui ne répond pas aux conditions de la récidive légale (art. 132-16-7 al.1 du code pénal). Cette définition légale de la réitération est récente puisque qu'elle n'est introduite dans le code pénal qu'en décembre 2005 par la loi n° 2005-1549.

La définition de **primo-condamné** est ici statistique et non juridique. Il s'agit des condamnés n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation dans les 8 années qui précèdent la condamnation de référence.

Garder les infractions à la circulation routière dans l'analyse de la récidive conduirait à retenir des configurations qui ne renvoient pas à l'idée commune de récidive (un vol suivi d'une infraction routière par exemple). Ainsi, 44 % des condamnés récidivistes ont commis une infraction à la circulation routière lors de leur seconde condamnation, soit une part de condamnation très élevée (*figure 2*). Les infractions routières pèsent donc fortement sur le taux moyen de récidive et masquent les réels parcours de délinquants. Dans toute la suite de l'article, elles sont donc écartées de la condamnation de départ en 2004 mais aussi des condamnations observées jusqu'en 2011. Une fois ces condamnations exclues, le taux moyen de récidive sur l'ensemble des condamnés de 2004 passe de 45 % à 38 %. Il est désormais de 59 % pour les condamnés de 2004 avec antécédents, et de 25 % pour les primo-condamnés de 2004.

Ce sont les condamnés pour vols, recels « aggravés » ou escroqueries qui affichent les taux de récidive les plus élevés au bout de 8 ans (53 %). Dès la première année suivant leur condamnation, ils sont plus d'un sur cinq à avoir récidivé. On observe des fréquences de récidive très proches pour les auteurs de vols ou recels simples (49 %), de destructions ou dégradations, ou encore d'outrages (46 %), et d'infractions relatives aux stupéfiants (43 %).

Certaines infractions présentent des taux de récidive plus faibles comme les atteintes aux mœurs, le travail illégal, l'abandon de famille ou les atteintes à l'ordre économique et financier. Mais un taux faible pour des infractions graves et complexes ne traduit pas nécessairement une

2. Taux de récidive en 2011 des condamnés en 2004 selon la nature de l'infraction initiale

	Personnes condamnées		Taux de récidive en 2011 (%)	Entre 2004 et 2011		Taux de récidive hors infractions routières en 2011 (%)
	Effectif	Part (%)		Récidivistes hors infractions routières	Non-récidivistes	
Vols, recels « aggravés », escroqueries	59 341	12	60	26 551	23 964	53
Vols, recels simples	33 705	7	56	14 015	14 761	49
Destructions, dégradations	17 600	4	55	6 787	7 902	46
Outrages	20 244	4	55	7 660	9 014	46
Trafics et usages de stupéfiants	25 745	5	54	9 107	11 831	43
Autres atteintes à la personne	9 058	2	49	3 049	4 660	40
Violences volontaires	48 654	10	48	15 828	25 458	38
Autres ¹	14 527	3	34	3 134	9 556	25
Atteintes aux mœurs	9 337	2	29	1 962	6 593	23
Police des étrangers	5 419	1	25	1 172	4 046	22
Infractions liées aux transports	14 221	3	25	3 041	10 675	22
Circulation routière	198 373	40	43	///	///	///
Atteintes à l'ordre économique	12 549	3	25	2 108	9 410	18
Travail illégal	5 124	1	24	760	3 896	16
Abandon de famille	5 295	1	25	762	3 951	16
Atteintes à l'environnement	6 868	1	21	900	5 457	14
Homicides ou blessures involontaires	10 815	2	21	960	8 544	10
Ensemble hors infractions routières	298 502	60	///	97 796	159 718	38
Ensemble	496 875	100	45	///	///	///

1. Association de malfaiteurs, falsification de documents, sûreté publique, désertion, etc.

Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004 ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011.

Lecture : 60 % des condamnés pour vols, recels « aggravés » ou escroqueries en 2004 ont récidivé entre 2004 et 2011. Si l'on exclut les infractions liées à la circulation routière lors de la récidive, 53 % de ces condamnés ont récidivé.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

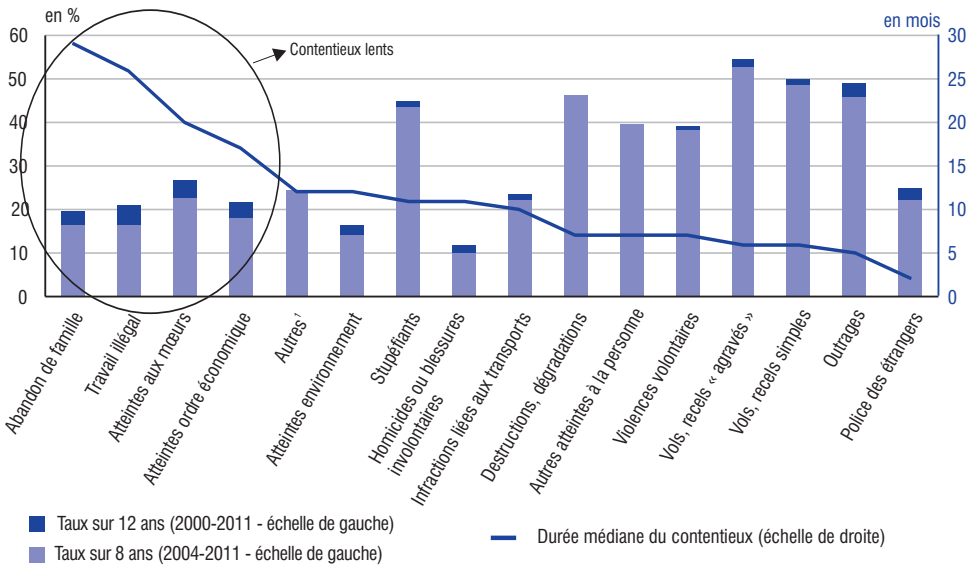
récidive moins fréquente. En effet, la mesure du taux de récidive est dans ce cas difficile car la procédure judiciaire associée à ces délits est plus longue, avec une instruction qui allonge en moyenne de 2 ans les délais entre les faits et la condamnation. Or, pour les récidivistes, la date de la nouvelle infraction n'est connue qu'*a posteriori*, c'est-à-dire lorsque la nouvelle condamnation est prononcée et inscrite au casier judiciaire (*encadré 3*). Pour ces contentieux que l'on qualifiera de « lents », l'observation de la récidive sur une période de 8 ans peut se révéler insuffisante. Ainsi, sur une période d'observation de 12 ans (à partir de l'année 2000), les taux de récidive des contentieux lents seraient supérieurs de 3 à 5 points aux taux observés sur 8 ans (à partir de 2004), alors que ceux des autres contentieux restent stables (*figure 3*).

Similitude d'infraction ou récidive « protéiforme »

La confrontation des infractions sanctionnées en 2004 avec celles sanctionnées lors de la deuxième condamnation renseigne sur le parcours délinquant des récidivistes. Elle permet d'identifier les similitudes entre les deux infractions et de distinguer les délinquances plutôt « spécialisées » de celles plutôt « diversifiées ».

La part de la récidive à l'identique (38 %) est très variable selon la nature de l'infraction : elle est majoritaire pour les infractions en matière de transports routiers – qui correspondent à des infractions à la réglementation sur les conditions de travail en matière de transport routier – et les infractions à la police des étrangers, atteignant respectivement 82 % et 59 % des condamnés récidivistes (*figure 4*). La récidive à l'identique domine nettement en matière de trafic ou d'usage de stupéfiants (46 %), de vols, recels « aggravés » et escroqueries (44 %) et

3. Taux de récidive et durée médiane du contentieux selon la nature de l'infraction sanctionnée en 2004



1. Association de malfaiteurs, falsification de documents, sûreté publique, désertion etc.
 Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.
 Lecture : la durée médiane du contentieux « travail illégal » est de 26 mois en 2004. Ce contentieux a un taux de récidive observé sur une période de 8 ans de 16 % et sur une période de 12 ans de 20 %.
 Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

de violences volontaires (40 %). En revanche, elle est moins fréquente parmi les condamnés pour outrages (28 %) ou destructions (23 %). Ces derniers ainsi que les condamnés pour injures et menaces présentent plutôt des profils de récidives « protéiformes » : les infractions qu'ils commettent lors de la récidive sont beaucoup plus diversifiées que chez les autres condamnés.

Dans certains cas, la récidive marque une aggravation du parcours délinquant : ainsi 25 % des récidivistes condamnés en 2004 pour vol simple sont condamnés la seconde fois pour un vol « aggravé » et 20 % des récidivistes condamnés pour destructions ou dégradations en 2004 sont ensuite sanctionnés pour des coups et violences volontaires.

Six condamnés mineurs sur dix récidivent

En 2004, l'écrasante majorité des condamnés sont des hommes (90 %). Ce fort déséquilibre ne permet pas dans la suite d'étudier séparément les comportements de récidive des hommes et des femmes. On peut retenir qu'entre 2004 et 2011, sur le champ étudié qui exclut les infractions à la circulation routière, le taux de récidive moyen des hommes est de 41 % et celui des femmes de 20 %. Les condamnés sont par ailleurs jeunes : 54 % avaient moins de 30 ans au moment des faits, 10 % étaient mineurs et 33 % avaient entre 18 et 25 ans. Près d'un tiers étaient âgés de 30 à 49 ans. Enfin, 11 % des condamnés étaient âgés de 50 ans ou plus au moment de l'infraction sanctionnée en 2004 (dont 3 % de seniors âgés de 60 ans ou plus).

Les mineurs au moment de l'infraction sanctionnée en 2004 récidivent beaucoup plus fréquemment que les condamnés plus âgés. Près de la moitié des condamnés mineurs au

4. Condamnés récidivistes selon la nature de l'infraction sanctionnée en 2004 et celle observée en récidive, hors infractions à la circulation routière

en %

	Nature de l'infraction sanctionnée en 2004							
	Infractions liées aux transports	Police des étrangers	Stupéfiants	Vols, recels « aggravés », escroqueries	Violences volontaires	Abandon de famille	Atteintes aux mœurs	Vols, recels simples

Infraction observée en récidive entre 2004 et 2011

Infractions liées aux transports	81,7	0,3	0,2	0,2	0,4	1,8	0,3	0,2
Police des étrangers	0,2	59,3	1,0	0,7	0,3	0,3	1,5	0,8
Stupéfiants	0,5	5,0	45,7	9,4	8,6	4,2	5,6	9,1
Vols, recels « aggravés », escroqueries	1,1	10,8	11,9	43,7	13,9	8,1	11,3	25,0
Violences volontaires	2,9	5,5	12,1	11,8	40,0	18,6	14,7	11,5
Abandon de famille	0,4	0,4	0,2	0,2	1,1	38,8	0,5	0,2
Atteintes aux mœurs	0,0	1,3	0,4	0,6	1,1	1,6	35,7	0,6
Vols, recels simples	0,7	6,3	8,0	13,8	7,6	5,4	7,6	33,3
Atteintes à l'environnement	2,2	0,3	0,5	0,4	0,6	1,0	0,4	0,3
Atteintes à l'ordre économique	2,7	0,9	1,2	1,0	1,0	3,7	0,9	1,5
Outrages	1,0	3,2	7,8	7,1	9,0	4,2	9,0	6,8
Destructions, dégradations	0,3	1,5	4,1	5,2	6,4	2,9	3,9	4,6
Menaces et injures	0,6	0,6	2,3	2,2	4,9	3,0	3,7	2,3
Travail illégal	3,5	1,2	0,2	0,3	0,7	2,1	0,5	0,3
Homicides ou blessures involontaires	0,9	0,3	1,4	0,7	1,3	1,7	1,3	0,7
Autres ¹	1,1	3,1	2,8	2,4	2,8	2,1	1,9	2,5

	Nature de l'infraction sanctionnée en 2004							
	Atteintes à l'environnement	Atteintes à l'ordre économique	Outrages	Destructions, dégradations	Menaces et injures	Travail illégal	Homicides ou blessures involontaires	Autres ¹

Infraction observée en récidive entre 2004 et 2011

Infractions liées aux transports	6,0	3,3	0,4	0,1	0,4	13,2	2,6	1,6
Police des étrangers	0,1	1,2	0,5	0,3	0,5	2,4	0,7	1,6
Stupéfiants	4,7	6,5	11,2	10,1	7,9	1,4	14,0	10,6
Vols, recels « aggravés », escroqueries	7,1	14,0	13,5	17,3	13,8	6,1	10,0	16,9
Violences volontaires	12,6	11,1	19,2	20,3	20,7	11,7	20,2	17,4
Abandon de famille	1,2	1,0	0,3	0,4	1,2	2,2	1,6	0,6
Atteintes aux mœurs	1,3	1,1	0,9	1,1	1,5	1,1	1,7	1,4
Vols, recels simples	7,0	9,5	9,4	9,1	7,8	3,4	8,2	10,3
Atteintes à l'environnement	31,1	2,8	0,6	0,4	0,9	4,9	2,1	1,1
Atteintes à l'ordre économique	5,7	29,1	1,1	0,7	1,1	14,1	2,4	3,2
Outrages	4,7	4,7	27,8	9,5	10,4	4,2	8,6	8,2
Destructions, dégradations	4,1	2,9	6,0	22,6	6,4	2,0	5,3	4,9
Menaces et injures	2,6	1,6	4,4	3,8	22,2	3,4	4,4	3,2
Travail illégal	6,0	5,5	0,5	0,3	0,7	21,6	2,4	1,8
Homicides ou blessures involontaires	2,1	1,6	1,0	0,9	1,0	2,5	12,3	1,5
Autres ¹	3,8	3,9	2,9	2,6	3,1	5,9	3,3	15,4

1. Association de malfaiteurs, falsification de documents, sûreté publique, désertion etc.

Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.

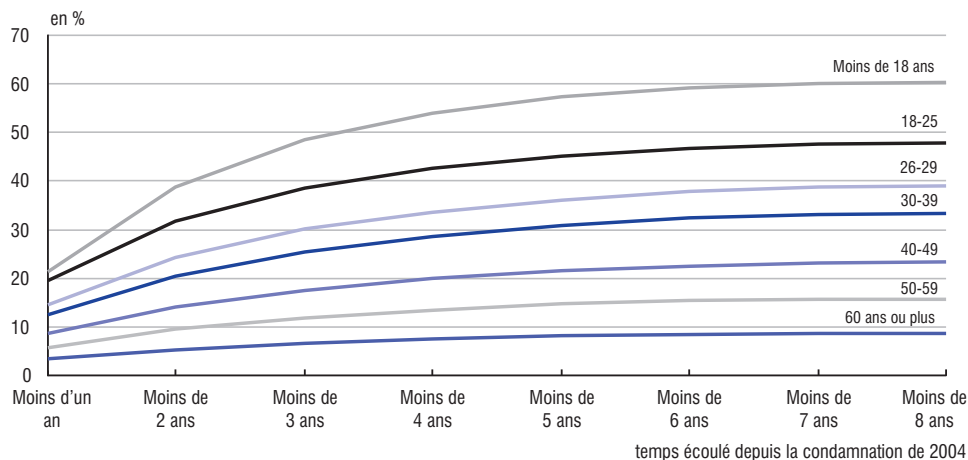
Lecture : 33,3 % des condamnés pour vol ou recel simple en 2004 ont commis à nouveau un vol ou recel simple entre 2004 et 2011 suite à leur première condamnation et 25,0 % un vol, recel « aggravé » ou escroquerie.

Note : les crimes, qui font partie des infractions commises au moment de la récidive mais qui ne font pas partie du champ de départ, ont bien été pris en compte dans le calcul sans pour autant apparaître dans la figure ci-dessus pour des raisons de symétrie. Selon l'infraction de départ, ils constituent entre 0 et 0,2 % des infractions commises au moment de la récidive.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

moment des faits récidive moins de trois ans après leur condamnation contre à peine un quart des plus de 25 ans. Au total, entre 2004 et 2011, 60 % des condamnés mineurs lors de l'infraction initiale et 48 % des 18-25 ans ont récidivé. À l'autre extrémité, seuls 9 % des seniors (60 ans ou plus) et 16 % des quinquagénaires ont récidivé sur la période (figure 5).

5. Taux de récidive cumulé selon l'âge au moment de l'infraction sanctionnée en 2004



Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.

Lecture : 25 % des condamnés âgés de 30 à 39 ans au moment de l'infraction initiale ont récidivé dans un délai de moins de trois ans.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

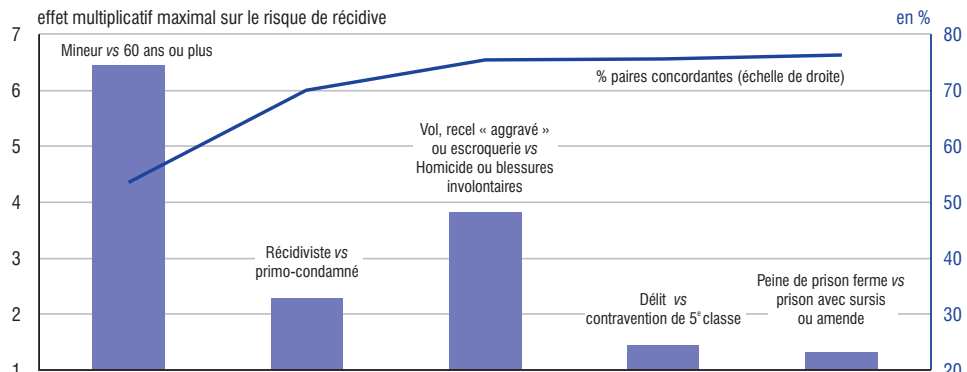
Les jeunes (plus particulièrement les mineurs), les condamnés pour vols et ceux qui avaient déjà des antécédents judiciaires en 2004 affichent, pris séparément, les taux de récidive les plus élevés et semblent donc présenter davantage de risques de s'installer dans la délinquance. Ce résultat est à nuancer puisque 61 % des condamnés pour vols sont justement des jeunes (âgés de moins de 26 ans) et que ces derniers représentent aussi 52 % des condamnés avec antécédents judiciaires en 2004. Les facteurs qui expliquent la récidive au sens large sont interdépendants. La nature de l'infraction commise lors de la première condamnation est liée à l'âge du condamné et la peine infligée sera en partie expliquée par la gravité de l'infraction, l'âge ou le fait que le condamné ait ou non des antécédents judiciaires. Il convient donc d'isoler ces effets et de fournir une mesure de l'influence de chacun d'entre eux « toutes choses égales par ailleurs » (encadré 4).

Deux facteurs de risque dominant : l'âge du condamné et son passé délinquant

Pour conduire cette analyse « toutes choses égales par ailleurs » sont écartés non seulement les infractions à la circulation routière mais aussi les contentieux lents et les condamnés à une peine supérieure à deux ans de prison ferme (dans ce dernier cas, l'exécution d'une peine de prison ferme « neutralise » le condamné et l'empêche ainsi matériellement de récidiver ; 95 % des condamnés n'ont pas de peine de prison ferme ou une peine de prison ferme inférieure ou égale à deux ans). Ce champ restreint représente 212 000 condamnés, soit 43 % des condamnations prononcées en 2004 pour délit ou contravention de 5^e classe.

L'âge au moment de l'infraction présente l'effet le plus élevé sur le risque de récidiver, loin devant la présence ou non d'antécédents judiciaires, la nature de l'infraction, le type d'infraction et la condamnation ou non à une peine de prison ferme (figure 6).

6. Influence des facteurs sur la récidive



Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière, contentieux lents et peines de prison ferme de plus de deux ans ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.

Lecture : pour l'âge, l'effet multiplicatif maximal sur le risque de récidive s'observe entre les condamnés mineurs et ceux âgés de plus de 60 ans : un mineur a 6,4 fois plus de risque de récidiver qu'un condamné âgé de 60 ans ou plus « toutes choses égales par ailleurs ». Le pourcentage de paires concordantes mesure la qualité globale du modèle. Ainsi, le premier facteur (l'âge) permet de simuler, à lui seul, 54 % des cas observés de récidive. Dans l'ensemble, le modèle retenu explique correctement 76 % des cas de récidive.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

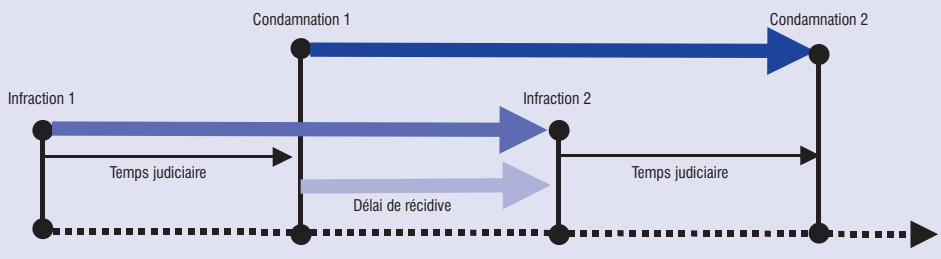
Encadré 3

Mesure du délai de récidive et choix de la cohorte

C'est commettre à nouveau un fait délictueux après avoir été déjà condamné dans le passé qui crée la situation de récidive, mais cette situation n'est appréhendée qu'en cas de nouvelle condamnation et inscription au casier judiciaire. Le délai de récidive d'un condamné est, dans cette étude, le temps qu'il met à commettre une nouvelle infraction après avoir été condamné. Cette notion nécessite de prendre une grande marge sur la période d'observation, certains faits n'étant connus dans le casier judiciaire que longtemps après avoir été commis, du fait des délais de procédure qui peuvent être importants.

Quelle que soit l'année de condamnation de départ pour l'observation des condamnés récidivistes, le taux de récidive est sensiblement le même sur les années 2000 (on observe un taux de récidive de 42 % sur la période 2000-2007, de 44 % sur la période 2002-2009 et de 45 % sur la période 2004-2011). L'année 2004 a été retenue car elle permet à la fois un bon repérage des « primo-condamnés » (encadré 2) et un temps d'observation de la récidive suffisamment long. Pour s'assurer qu'il n'y a pas de biais de sélection, on a vérifié que depuis 2002, « toutes choses égales par ailleurs », la probabilité de récidiver dans l'année qui suit l'année de condamnation est la même quelle que soit l'année de première condamnation.

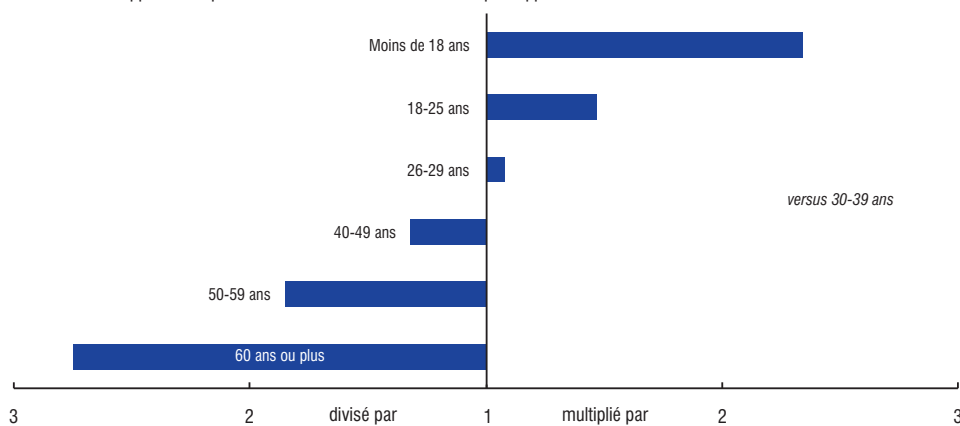
Mesure du délai de récidive



Plus le condamné est jeune au moment des faits, plus son risque de récidiver dans les 8 ans qui suivent sa condamnation est élevé ; un condamné qui était mineur lors de l'infraction initiale a 1,6 fois plus de risques de récidiver qu'un condamné âgé de 18 à 25 ans et 2,3 fois plus qu'un condamné ayant entre 30 et 39 ans. Inversement, un condamné de 60 ans ou plus a 2,7 fois moins de risques de récidiver qu'un condamné âgé de 30 à 39 ans au moment des faits (figure 7).

7. Effet de l'âge sur la probabilité de récidiver

rapport de la probabilité de récidiver d'une modalité par rapport à la modalité de référence « 30-39 ans »



Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière, contentieux lents et peines de prison ferme de plus de deux ans ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.

Lecture : si la condamnation sanctionne un condamné mineur, la probabilité de récidiver est multipliée par 2,3 par rapport à l'âge de référence (condamné âgé de 30-39 ans) « toutes choses égales par ailleurs ».

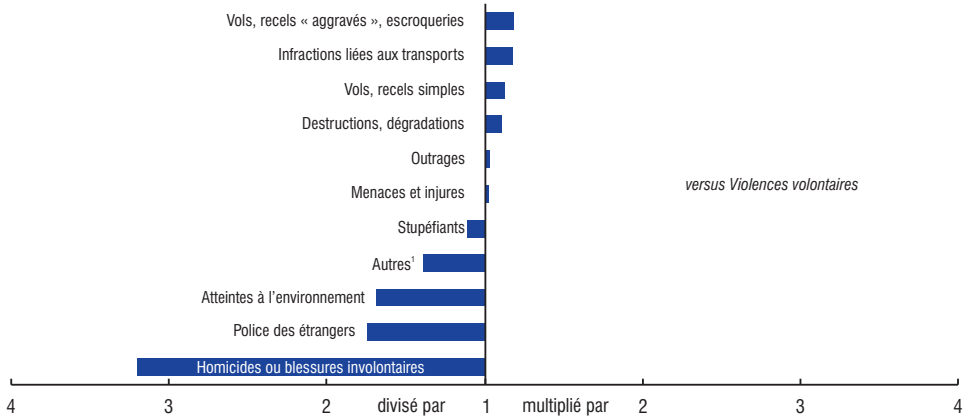
Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

La présence d'antécédents judiciaires lors de la condamnation de 2004 influence également le risque de récidive « toutes choses égales par ailleurs ». Un condamné ayant des antécédents judiciaires dans les 8 ans qui précèdent sa condamnation présente ainsi 2,3 fois plus de risques de récidiver qu'un primo-condamné.

La nature de l'infraction commise lors de la première condamnation joue également un rôle dans les comportements de récidive (figure 8). Les auteurs d'homicides ou de blessures involontaires affichent un risque de récidiver 3,8 fois moins grand que celui des auteurs de vols et recels « aggravés » ou escroqueries qui présentent, eux, le risque le plus élevé. Si la propension à récidiver des condamnés pour homicides ou blessures involontaires, tout comme celle des condamnés pour infractions à la législation des étrangers, est faible, cela tient à la nature même de ces deux contentieux. En effet, les homicides ou blessures involontaires sont, par définition, accidentels et la récidive est donc logiquement rare. De même, la plupart des condamnés pour une infraction concernant la législation des étrangers ne peuvent mécaniquement pas récidiver du fait des mesures de reconduite à la frontière dont ils font l'objet. Ces deux contentieux particuliers mis à part, les rapports de risque de récidive entre les différentes infractions apparaissent plus modérés : un condamné pour vol « aggravé » a ainsi 2 fois plus de risques de récidiver qu'un condamné pour atteintes à l'environnement et un risque à peine plus élevé qu'un condamné pour injures et menaces (1,2 fois plus) alors que l'écart observé entre les taux de récidive moyens de ces deux infractions est de près de 9 points.

8. Effet de la nature d'infraction sur la probabilité de récidiver

rapport de la probabilité de récidiver d'une modalité par rapport à la modalité de référence « Violences volontaires »



1. Association de malfaiteurs, falsification de documents, sûreté publique, désertion, etc.

Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière, contentieux lents et peines de prison ferme de plus de deux ans ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.

Lecture : si la condamnation sanctionne un vol, recel « aggravé » ou escroquerie, la probabilité de récidiver est multipliée par 1,2 par rapport à la nature d'infraction de référence « violences volontaires », « toutes choses égales par ailleurs ».

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

Le risque de récidive est plus élevé après avoir commis un délit plutôt qu'une contravention

À nature d'infraction identique, le type d'infraction, à savoir délit ou contravention, est révélateur de la gravité de l'acte commis. Le rôle du type d'infraction sur le risque de récidive est du même ordre que celui de la nature de l'infraction (si l'on ne tient pas compte des homicides ou blessures involontaires et des infractions à la législation des étrangers). Ainsi, le fait d'avoir commis un délit plutôt qu'une contravention de 5^e classe multiplie par 1,4 la probabilité de récidiver, et ce, quels que soient la nature de l'infraction considérée (destruction, dégradation, injures et menaces, etc.), l'âge du condamné ou ses antécédents judiciaires.

Pour être complète, l'analyse devrait prendre en compte des facteurs socioéconomiques, comme le fait d'avoir un travail, un logement, un entourage familial, etc. qui constituent autant d'éléments favorables à la sortie de la délinquance [Kazemian et LeBel, 2012]. Ces éléments ne sont pas disponibles dans les systèmes d'information du ministère de la Justice où ne sont saisies que les données utiles à la procédure et à la gestion des affaires. L'individualisation de la peine prononcée tient notamment compte de la « dangerosité » potentielle du délinquant et de l'appréciation de ses possibilités de réinsertion, or ces facteurs personnalisés ne sont pas enregistrés, même s'ils sont évalués par le juge. Échappant à l'analyse, ils sont pourtant des déterminants majeurs de la peine prononcée. En effet les juges tiennent compte de la situation du prévenu quand ils choisissent un certain type de peine. La peine prononcée, corrigée potentiellement de l'effet de gravité, peut donc constituer un indicateur approché de l'ensemble de ces informations non disponibles.

Ainsi, le fait d'avoir été condamné à une peine de prison ferme lors de la première condamnation, multiplie par 1,4 le risque de récidiver « toutes choses égales par ailleurs ». Plus le condamné sera considéré comme « dangereux », plus sa peine sera lourde. On peut alors interpréter ce résultat en considérant qu'un condamné jugé dangereux pour la société, et donc condamné à une peine lourde (prison ferme), aura plus de risques de récidiver qu'un condamné jugé moins dangereux, et bénéficiant donc d'une peine plus légère (emprisonnement avec sursis, amende), sans que l'on puisse en tirer des conclusions sur l'efficacité d'une peine plutôt qu'une autre à réduire le risque de récidive.

Le risque de récidiver diminue avec le temps

L'analyse du risque de récidive est indissociable du délai que mettra un condamné à récidiver. Pour évaluer la rapidité des condamnés à récidiver, les condamnés âgés de 60 ans ou plus, qui ont peu de risques de récidiver dans des délais importants, ont été retirés (ils concernent 5 000 condamnés sur le champ restreint précédent ce qui porte le nouveau champ à 207 000 condamnés⁴).

Le taux de récidive, conditionné au fait que le condamné n'a pas encore récidivé, décroît avec le temps. Ainsi, plus un condamné va tarder à récidiver et plus son risque de récidiver exactement à cette date va diminuer (*encadré 4*). Un condamné sans antécédent judiciaire,

Encadré 4

Méthodologie

Méthode d'analyse « toutes choses égales par ailleurs »

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet de déterminer les facteurs qui ont une influence significative sur le phénomène étudié (ici le fait de récidiver ou non) et de mesurer l'effet propre de chacun de ces facteurs, indépendamment les uns des autres. Pour mesurer l'effet propre d'un facteur sur la récidive, on choisit une modalité de référence, en général la plus fréquente, à laquelle vont être comparées les autres modalités du facteur. À partir de la définition d'une « personne de référence », on compare le « risque » de récidiver d'un condamné, ayant toutes les modalités de référence sauf une, au « risque » de récidiver de la personne de référence. On en déduit la façon dont la modification de cette caractéristique affecte le « risque » de récidiver, ce qui détermine son effet propre. (Ici, la personne de référence sera un homme âgé de 30 à 39 ans, condamné pour un délit de violence volontaire, primo-condamné et n'ayant pas été condamné à une peine de prison ferme). Le seuil de significativité est fixé à 1 %.

On notera que le terme d'analyse « toutes choses égales par ailleurs » est cependant excessif puisqu'il ne prend en compte que les facteurs introduits dans le modèle, ce qui exclut en particulier des facteurs d'ordre socioéconomique (le fait d'avoir un travail, un logement, un entourage familial, etc.) non disponibles dans la source utilisée ici, mais dont on sait par des enquêtes ponctuelles qu'ils influencent la récidive [Kazemian et LeBel, 2012].

Méthode d'analyse des durées

Les méthodes d'analyse des durées permettent de mesurer les effets de différents facteurs sur la survenance d'un événement d'intérêt – ici la récidive – au cours du temps. Ces modèles évaluent le risque que cet événement ait lieu à une date donnée et mesurent la probabilité qu'à tout moment cet événement ait lieu sachant qu'il n'a pas encore eu lieu. Différents modèles existent afin de mesurer la survenance ou non d'un événement au bout d'un certain temps dont les plus connus sont les modèles exponentiels et de Weibull.

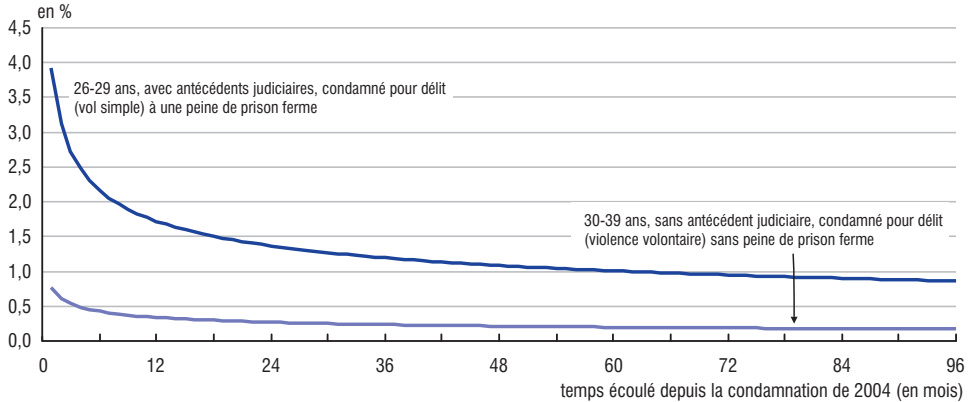
Lorsque la période d'observation n'est pas suffisamment longue pour observer systématiquement la survenance de l'événement d'intérêt, on considère qu'il existe une « censure » après la dernière date d'observation du phénomène. La méthode d'estimation permet néanmoins de prendre en compte les observations incomplètes dans le modèle.

Dans la présente étude, un modèle non paramétrique (Kaplan-Meier) a été réalisé pour le choix du modèle paramétrique avec examen des distributions empiriques des fonctions de survie et de hasard. Il a conduit à retenir le modèle de Weibull. Ce modèle a été appliqué à la cohorte des condamnés de 2004 pour mesurer la probabilité de récidiver au cours des 8 années qui suivent l'année 2004, en introduisant les mêmes facteurs explicatifs que dans le modèle d'analyse « toutes choses égales par ailleurs ». Comme la récidive des condamnés n'a pas pu être observée au-delà de l'année 2011, les données observées sont censurées au-delà de 8 ans.

4. Pour rappel, sont exclus : les infractions à la circulation routière, les contentieux lents, les condamnés à une peine supérieure à deux ans de prison ferme et les condamnés âgés de 60 ans ou plus.

âgé de 30 à 39 ans et sans peine de prison ferme qui n’aura pas récidivé au bout d’un an aura un risque « instantané » de récidiver (c’est-à-dire exactement à ce moment là) de 0,3 %. Ce risque « instantané » sera de 0,2 % au bout de trois ans s’il n’a pas récidivé jusque là et de moins de 0,2 % au bout de cinq ans s’il ne l’a pas fait jusque là. De son côté, un condamné avec antécédents judiciaires, âgé de 26 à 29 ans et condamné à de la prison ferme⁵ aura un risque « instantané » de récidiver au bout d’un an de 1,7 %, de 1,2 % s’il n’a pas récidivé au bout de trois ans et de 1,0 % au bout de cinq ans (figure 9).

9. Risque « instantané » de récidive d’un condamné conditionné au fait qu’il n’a pas encore récidivé



Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière, contentieux lents, peines de prison ferme de plus deux ans et condamnés âgés de 60 ans ou plus au moment des faits ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.

Lecture : un condamné avec antécédent judiciaire, âgé de 26-29 ans lors de l’infraction initiale et condamné à deux ans ou moins de prison ferme pour vol et qui n’a pas récidivé au bout de deux ans, a 1,4 % de risque de récidiver exactement à ce moment-là.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

Les facteurs qui « accélèrent » la récidive sont aussi ceux qui la favorisent. Quel que soit le délai après la condamnation, plus un condamné est jeune, plus il aura de risque de récidiver. Un an après sa condamnation, comme 8 ans après, un condamné mineur qui n’a pas encore récidivé, aura toujours 5,5 fois plus de risques de le faire qu’un condamné âgé de 50 à 59 ans au moment des faits et 2,9 fois plus qu’un condamné âgé de 30 à 39 ans. À tout moment, un condamné avec déjà des antécédents judiciaires aura 2,9 fois plus de risques de récidiver qu’un primo-condamné. Le passé judiciaire du condamné est ainsi le deuxième facteur par ordre d’importance qui influence le délai de récidive. La nature de l’infraction influence significativement le délai de récidive, mais de façon moins marquée. Hormis les condamnés pour homicides ou blessures involontaires, dont le risque de récidiver est 4 fois moins élevé que pour le reste des infractions, on remarque que la propension à récidiver au cours du temps est environ 2 fois moindre pour les infractions à la législation sur les étrangers et les atteintes à l’environnement. Les autres natures d’infraction sont plutôt homogènes du point de vue du comportement de récidive au cours du temps.

5. En 2004, parmi les condamnés à de la prison ferme (hors infractions à la circulation routière, et condamnés âgés de 60 ans ou plus au moment des faits) : 26 % sont condamnés à une peine inférieure à 3 mois, 28 % à une peine allant de 3 mois à moins de 6 mois, 22 % de 6 mois à moins de 1 an, 13 % de 1 an à moins de 2 ans et enfin 11 % à 2 ans ou plus.

Délai de récidive pour quelques profils « types » de condamnés

Pour rendre compte concrètement du rythme de récidive, sept groupes de condamnés ont été retenus : ils rassemblent 35 % des condamnés de 2004 (dans le champ restreint), et constituent des profils de récidivistes (*figure 10*). On y trouve notamment aux extrêmes les condamnés pour vol (simple ou « aggravé »), jeunes adultes au moment des faits, condamnés à une peine de prison ferme de moins d'un an et déjà récidivistes, à fort risque de récidive et inversement, les condamnés à une contravention de 5^e classe autre que des violences volontaires, de 40-49 ans primo-condamnés à faible risque de récidive. Les autres catégories choisies ont des profils de récidive moins spécifiques mais permettent d'observer des comportements intermédiaires entre les deux groupes de condamnés les plus opposés en matière de récidive.

10. Poids de quelques profils choisis de condamnés

	Effectif	Part dans l'effectif total des condamnés (%)
18-25 ans, primo-condamné, délit, vol	15 004	7
18-25 ans, récidiviste, délit, vol	17 620	9
Moins de 18 ans, primo-condamné, délit, vol	11 452	6
18-25 ans, primo-condamné, autre délit	11 763	6
18-25 ans, récidiviste, autre délit	8 353	4
30-39 ans, primo-condamné, délit, violence volontaire	4 107	2
40-49 ans, primo-condamné, C5 autre que des violences volontaires	3 036	1

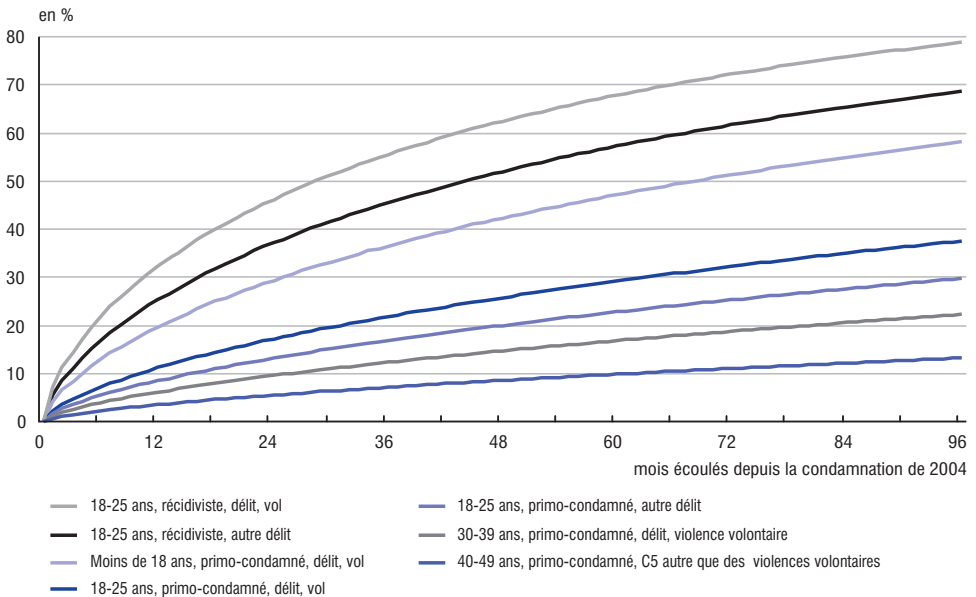
Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière, contentieux lents, peines de prison ferme de plus de deux ans et condamnés âgés de 60 ans ou plus au moment des faits ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

Le groupe le moins récidiviste atteint un risque de 13 % de récidive au bout de 8 ans alors que le groupe le plus récidiviste a déjà atteint ce risque en 3 mois seulement. Ce groupe atteint une probabilité de récidive de 32 % au bout d'un an et de 79 % au bout de 8 ans. Le délai de récidive est beaucoup plus long pour un condamné âgé de 30 à 49 ans, plus particulièrement si cette première infraction est une contravention de 5^e classe autre que des violences volontaires ou un délit de violences volontaires (*figure 11*).

Parmi les différents profils étudiés, quatre grands groupes apparaissent, depuis ceux qui récidivent le plus jusqu'à ceux qui ont le moins de risques de récidiver : les condamnés de moins de 25 ans en état de récidive (avec une probabilité d'avoir récidivé au bout de 8 ans de l'ordre de 70-80 %), les mineurs non récidivistes condamnés pour vol (avec une probabilité de presque 60 %), les primo-condamnés de 18 à 40 ans, pour vol ou violences délictuelles (avec une probabilité comprise entre 20 et 40 %), et enfin ceux qui sont condamnés pour la première fois entre 40 et 50 ans, pour une contravention de 5^e classe autre que des violences volontaires (avec une probabilité de seulement 13 %). ■

11. Probabilité d'avoir récidivé en fonction du temps



Champ de départ : France, condamnés pour délits et contraventions de 5^e classe (C5) en 2004, hors infractions à la circulation routière, contentieux lents, peines de prison ferme de plus de deux ans et condamnés âgés de 60 ans ou plus au moment des faits ; champ exploré : condamnés pour crimes, délits et C5 entre 2004 et 2011, hors infractions à la circulation routière.

Lecture : Les condamnés pour vol, avec des antécédents judiciaires en 2004 et âgés de 18 à 25 ans au moment de leur infraction sont beaucoup plus rapides à récidiver que les autres profils de condamnés. Il faut moins de 3 mois pour que ces derniers aient une probabilité d'avoir récidivé de 13 % alors qu'il faut 8 ans pour obtenir la même probabilité d'avoir récidivé chez les primo-condamnés pour une contravention de 5e classe (autre que violence volontaire), âgés de 40-49 ans au moment de leur infraction.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire.

Pour en savoir plus

- Burricand C., « La récidive des crimes et délits sexuels », *Infostat Justice* n° 50, SDSE, décembre 1997.
- Carrasco V., Timbart O., « Les condamnés de 2007 en état de réitération ou de récidive », *Infostat Justice* n° 108, SDSE, septembre 2010.
- Kazemian L., LeBel T-P., « Réinsertion et sorties de délinquance » in *Les sorties de la délinquance*, Collection Recherches, Éd. La Découverte, 2012.
- Kensey A., Benaouda A., « Les risques de récidive des sortants de prison – une nouvelle évaluation », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques* n° 36, DAP, mai 2011.
- Lecomte C., Timbart O., « Les condamnés de 2001 en état de récidive », *Infostat Justice* n° 68, SDSE, août 2003.
- Razafindranovona T., « Les condamnés de 2004 en état de récidive », *Infostat Justice* n° 88, SDSE, juin 2006.
- Razafindranovona T., Lumbroso S., « Une analyse statistique du traitement judiciaire de la délinquance des mineurs », *Infostat Justice* n° 96, SDSE, septembre 2007.
- « Une mesure détaillée de la récidive », Rapport d'étude, SDSE, septembre 2002.
- « La récidive des mineurs condamnés », Rapport d'étude, SDSE, février 2003.
- « La réitération d'infraction après condamnation des mineurs », Rapport d'étude, SDSE, octobre 2007.

Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées

Marie Gouyon et Frédérique Patureau*

Les professionnels qui exercent un métier artistique sont presque deux fois plus nombreux aujourd'hui qu'au début des années 1990. En 2009, 365 000 personnes travaillent à titre principal en tant qu'artistes, auteurs, photographes, graphistes, designers, artisans ou ouvriers d'art ou encore personnels technico-artistiques des spectacles. Ces professionnels exercent leur métier dans le champ des activités artistiques, mais aussi au-delà, par exemple dans l'industrie, la publicité ou le commerce.

Les métiers artistiques sont peu féminisés, exercés par des actifs très diplômés, souvent franciliens et issus d'un milieu social favorisé. Ils s'exercent sous des formes très variées : les artisans, photographes ou auteurs sont très majoritairement non-salariés alors que les professionnels du spectacle sont fréquemment salariés et sous contrat de travail court.

Au sein de ces métiers, les durées de travail et les revenus sont inégalement répartis et l'organisation du temps de travail se révèle particulièrement malléable (horaires variables, travail le soir, la nuit ou le week-end).

Les métiers de la création artistique occupent une place singulière au sein des métiers. D'un côté, la notion même de création artistique, qui exige à la fois engagement personnel et autonomie dans l'exercice de l'activité, peut paraître antinomique avec celle de « métier », au sens d'un travail exercé sur la base de compétences établies, codifiées et donnant lieu à rémunération. De l'autre, au vocable de « création artistique » est associé un ensemble d'activités fortement attractives, pour lesquelles des formations professionnelles spécialisées de haut niveau se sont continûment développées et diversifiées. Ces activités jouissent d'un très grand prestige social, proportionnel à la place dévolue à l'art et à la culture dans nos sociétés, mais aussi à l'aura médiatique et à la réussite économique dont peuvent se prévaloir certains représentants de ces métiers.

Mais que recouvrent exactement les « métiers artistiques » ? S'agissant des métiers de « vocation », d'accès largement ouvert, dont l'exercice n'est pas nécessairement générateur de revenu (du moins, de revenu régulier), où pratiques professionnelle et amateur peuvent se confondre, cette simple question reste ouverte et suscite un débat sans fin sur ce qu'il convient – ou non – d'appeler « professionnel d'un métier artistique ».

La présente étude se fonde résolument sur l'une des définitions possibles : celle proposée par la nomenclature française des professions (la PCS). Il sera donc question ici des métiers de la création et de l'interprétation suivants : artistes et techniciens des spectacles, auteurs littéraires (écrivains, scénaristes, dialoguistes), artistes des arts visuels (plasticiens, sculpteurs, graveurs, photographes, etc.), professionnels des métiers d'art, des arts graphiques, de la mode et de la décoration (*encadré 1*). Cet ensemble, lui-même extrêmement composite,

* Marie Gouyon et Frédérique Patureau, Deps.

Nomenclature des métiers artistiques

L'étude s'appuie principalement sur la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles, la PCS de 2003. Notons que le passage de la nomenclature de 1982 à celle de 2003 n'a que très peu affecté les grandes familles de métiers artistiques retenus ici. Les métiers sur lesquels porte la présente étude sont (en gras) :

- les professions du spectacle qui couvrent d'une part les **artistes des spectacles**, avec les artistes de la musique et du chant, les artistes dramatiques et les artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers, et d'autre part, les **professionnels technico-artistiques des spectacles**, tels les directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles, les cadres artistiques et technico-artistiques, les assistants techniques, les ouvriers et techniciens et les indépendants gestionnaires de spectacle : ils sont réalisateurs, chefs opérateurs, ingénieurs du son, costumiers, etc.
- les **auteurs littéraires** qui rassemblent les écrivains, scénaristes, dialoguistes.
- parmi les auteurs de la création visuelle, on distingue les **artistes plasticiens** – tels les peintres, sculpteurs, plasticiens proprement dits – et les **photographes**. Ces derniers rassemblent des professionnels aussi différents que les

photojournalistes, les photographes de mode, de publicité, les photographes « de boutique », etc.

- les **professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration** qui regroupent différents métiers : graphistes, *designers*, architectes d'intérieur, stylistes, etc.
- les métiers d'art qui regroupent les **artisans d'art** et les **ouvriers d'art** : ils sont, par exemple, facteurs d'orgues, céramistes d'art, graveurs d'art, lapidaires, etc.

Il est à noter que les architectes sont ici exclus du champ des métiers artistiques. D'une part, les architectes, avant le milieu des années 1990, étaient rattachés au ministère de l'Équipement et non au ministère de la Culture et de la Communication. D'autre part, le métier d'architecte est très encadré et réglementé (existence d'un Ordre depuis 1940, protection du titre par la loi du 3 janvier 1977, réglementation du cursus d'études, etc.) et se distingue en cela très nettement des autres métiers artistiques et culturels.

Pour la composition détaillée de ces métiers, on se reportera à la nomenclature disponible sur le site www.insee.fr.

Effectifs dans les métiers artistiques en 2009

PCS	Libellé de la profession	Effectifs
Artistes des spectacles		73 500
354B	Artistes de la musique et du chant	32 000
354C	Artistes dramatiques	29 600
354D	Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	11 900
Professionnels technico-artistiques des spectacles		112 800
353B	Directeurs et responsables de programmation	22 700
353C	Cadres artistiques et technico-artistiques	24 400
465B	Assistants techniques	43 700
637C	Ouvriers et techniciens	13 000
227A	Indépendants gestionnaires de spectacles	9 000
Auteurs littéraires		10 600
352B	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	10 600
Métiers des arts visuels		52 600
354A	Artistes plasticiens	34 100
465C	Photographes	18 500
Métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration		91 700
465A	Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration	91 700
Métiers d'art		23 600
214E	Artisans d'art	10 900
637B	Ouvriers d'art	12 700
Ensemble des métiers artistiques		364 880

Champ : France, ensemble des actifs en emploi dans les métiers artistiques.

Lecture : en 2009, on recense 32 000 artistes de la musique et du chant.

Sources : Insee, recensement de la population de 2009 ; Deps.

résulte de l'élargissement progressif du champ des métiers artistiques, autour d'un noyau historique constitué des métiers de la création et de l'interprétation, et progressivement étendu à des métiers à fort contenu technique, artisanal et/ou commercial (métiers technico-artistiques du cinéma, métiers d'art, graphistes, etc.).

La mobilisation et l'analyse des sources statistiques offrent l'avantage de pouvoir comparer à tout moment les caractéristiques des métiers artistiques (et des personnes qui les exercent) avec celles des autres métiers, de mettre en évidence certaines singularités de l'univers artistique et de les suivre dans le temps, en prenant la mesure de leur transformation ou de leur permanence. Il s'agit donc dans cette étude de déterminer en quoi les métiers de la création se distinguent des autres métiers. Leurs caractéristiques sont-elles propres à l'ensemble des métiers artistiques ou plutôt à certains d'entre eux ? Quelle est aujourd'hui la réalité d'exercice de ces métiers en termes de statut d'emploi, de conditions de travail et de rémunération ?

Le nombre d'actifs exerçant un métier artistique a presque doublé en 20 ans

Les métiers artistiques se sont considérablement développés au cours des vingt dernières années : en 1990, en France, 202 000 personnes déclaraient exercer à titre principal¹ un métier artistique. Ils sont 365 000 en 2009, soit près de deux fois plus. Dans le même temps, la population active en emploi dans l'ensemble du pays a certes augmenté mais de façon nettement plus modérée. Le poids des métiers artistiques dans l'ensemble des actifs en emploi a ainsi presque doublé sur la période, s'établissant à 1,4 % en 2009.

Cette explosion des effectifs a été portée par un double mouvement : la progression sur longue période de la part des dépenses de consommation des ménages consacrée à la culture et aux loisirs² [Besson, 2004 ; Donnat, 2009] et celle, tout aussi importante, de l'offre artistique et culturelle. Dès la fin des années 1970, celle-ci s'est en effet considérablement élargie, étendue et diversifiée en raison du dynamisme des industries culturelles (audiovisuel, cinéma, livre, disque, etc.) et de l'essor de l'action culturelle publique. L'accroissement des dépenses de l'État – avec un fort effet d'entraînement sur les dépenses des collectivités locales [Delvainquière et Dietsch, 2009] – a ainsi contribué à la création de nombreuses structures fixes de diffusion et d'enseignement artistiques (centres dramatiques et chorégraphiques nationaux, orchestres régionaux, fonds régionaux d'art contemporain, écoles d'art, conservatoires nationaux de région, écoles nationales de musique et de danse, etc.). Dans le même temps, les financements publics se sont déployés sous forme d'aides ponctuelles, contribuant au développement d'une multitude d'organisations légères, de microstructures de production et de projets artistiques ponctuels (manifestations saisonnières, évènements, festivals, spectacles de rue, expositions temporaires, etc.). Cette double action de maillage progressif du territoire en structures fixes de création, diffusion et enseignement artistiques, d'une part, et d'aide ciblée sur des projets courts toujours plus diversifiés, d'autre part, a eu pour effet d'encourager les vocations professionnelles et de fournir aux actifs des métiers artistiques de nouvelles opportunités d'emplois, permanents pour certains, très ponctuels pour beaucoup d'autres.

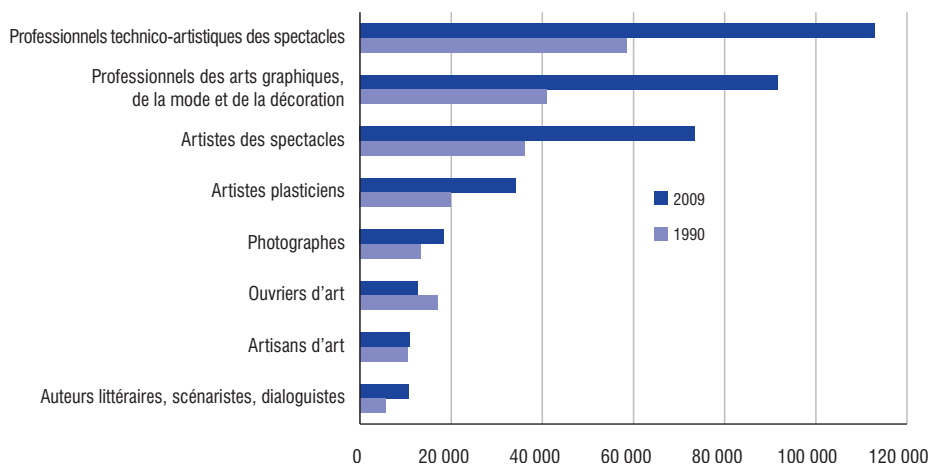
1. L'estimation du nombre d'actifs exerçant un métier artistique peut varier sensiblement d'une source à l'autre selon le mode de comptage adopté, du fait notamment d'un recours très répandu à la multiactivité dans ces métiers. Il s'agit bien ici des personnes ayant déclaré ce métier comme métier principal (et pouvant en exercer d'autres à titre secondaire) lors du recensement.

2. Par exemple, la part des dépenses des ménages en spectacles vivants et cinéma est passée de 0,33 % en 1990 à 0,53 % en 2000 et 0,65 % en 2010 (Insee, *Les comptes de la Nation* - Base 2005).

Boom des métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration en lien avec l'essor des nouvelles technologies

En 2009, trois quarts des 365 000 professionnels se concentrent dans les métiers des spectacles (artistes et professionnels technico-artistiques) qui rassemblent plus de 185 000 professionnels, et dans les métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration, qui en comptent plus de 90 000 (figure 1). Ces métiers, déjà en tête en matière d'effectifs en 1990, sont aussi ceux qui se sont le plus développés ces vingt dernières années. Les effectifs des métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration ont progressé de 124 %, portés par l'essor des activités économiques de *design*, tant en nombre de créations d'entreprises que de diversification des activités (*design* conseil, multimedia interactif, *webdesign*, animation 3D, *design* sonore, jeux vidéo, etc.) [rapport DGCIS, 2010]. La palette des formations spécialisées proposées s'est adaptée et enrichie, et le nombre de jeunes professionnels dotés des nouvelles compétences requises pour l'exercice de ces métiers et désireux de s'y professionnaliser a augmenté.

1. Effectifs dans les métiers artistiques en 1990 et 2009



Champ : France, ensemble des actifs en emploi exerçant à titre principal un métier artistique.

Lecture : en 2009, 73 500 personnes déclaraient occuper un emploi en tant qu'artistes des spectacles ; en 1990, elles étaient 36 000.

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 2009 ; Deps.

Les effectifs d'artistes et de professionnels technico-artistiques des spectacles ont, eux, augmenté de 104 % et de 93 %. Cette forte croissance s'explique pour partie par le développement considérable de l'offre de spectacles et de formations (destinées aux professionnels et aux amateurs) au cours de la période, mais aussi par la domination progressive d'une organisation de l'activité par projet [Coulangeon, 2004 ; Menger, 2002]. L'activité repose désormais sur la constitution d'équipes professionnelles, réunies temporairement pour les besoins d'un spectacle, le tournage d'un film ou d'une série télévisée. Cette organisation suppose la présence d'un excédent de main-d'œuvre très qualifiée, toujours disponible et immédiatement mobilisable, et la généralisation de contrats de travail courts, adaptés à la discontinuité de l'activité [Menger, 2011]. C'est le système de l'intermittence, caractérisé par une grande flexibilité de l'emploi et une forte concurrence entre professionnels, et encadré par un système spécifique d'assurance chômage propre à réduire les risques liés à cette instabilité structurelle de l'emploi (encadré 2).

Le métier d'écrivain, le plus petit en effectif des métiers artistiques, compte seulement 10 600 professionnels en 2009, bien que la hausse des effectifs ait été forte entre 1990 et 2009 (+ 90 %). Les métiers des arts visuels – artistes plasticiens et photographes – se sont également développés, mais de façon moins marquée (+ 71 % et + 38 % respectivement) et comptent ainsi environ 53 000 professionnels en 2009.

Les métiers d'art, qui regroupent en 2009 environ 24 000 ouvriers et artisans très qualifiés (céramistes d'art, ébénistes, décorateurs sur verre, facteurs d'instruments de musique, etc.) sont les seuls à ne pas être concernés par ces fortes hausses d'effectifs. Depuis le début des années 1990, le nombre d'ouvriers d'art s'est réduit d'un quart, tandis que celui des artisans d'art stagne, traduisant un mouvement plus général de recul de l'artisanat et du travail hautement qualifié au profit de modes de production employant des procédés moins techniques que technologiques, assistés par ordinateur.

Encadré 2

L'intermittence dans les métiers du spectacle

La création dans l'audiovisuel et le spectacle vivant repose sur la notion de projet (monter une pièce de théâtre ou un ballet, donner un concert, réaliser un film, un spot publicitaire ou une émission de télévision, etc.). La réalisation de chaque projet suppose la mobilisation d'équipes professionnelles diverses, aux compétences complémentaires, pour une durée limitée et une échéance déterminée. Pour les salariés participant à ces projets, ce mode d'organisation induit une alternance de périodes d'emploi et de périodes chômées, alternance qui est à l'origine de la mise en place d'un dispositif particulier d'indemnisation du chômage.

Le dispositif des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage

Les premiers dispositifs conventionnels relatifs à l'intermittence dans le spectacle ont été négociés en 1936 pour fournir aux cadres et aux techniciens du cinéma une protection sociale adaptée à la particularité de leurs conditions d'emploi – le salariat à employeurs multiples et l'alternance de périodes d'emploi et de chômage. Le régime actuel d'assurance chômage des intermittents a été créé dans les années 1960, sous forme de deux annexes à la convention de l'Unedic : l'annexe 8 assure le risque chômage des techniciens, cadres et ouvriers de l'audiovisuel et du spectacle vivant tandis que l'annexe 10

indemnise les artistes salariés dans ces branches. Depuis la réforme de 2003, tout salarié ayant effectué plus de 507 heures de travail sur dix mois et demi pour les artistes, ou sur dix mois pour les cadres et techniciens, bénéficie de l'indemnisation chômage au titre des annexes 8 et 10 pour les périodes chômées. Ce dispositif, pour l'heure sans équivalent en Europe, fait l'objet d'une nouvelle négociation à la fin de l'année 2013.

Une forte croissance des effectifs depuis le milieu des années 1980

Le mode dominant d'organisation de l'activité dans les spectacles, en reconfigurant à chaque fois les équipes professionnelles autour de projets ponctuels, rend particulièrement incertain le déroulement des carrières dans ce secteur. De ce fait, l'estimation des effectifs intermittents est rendue difficile, car une proportion importante de techniciens, et surtout d'artistes, n'intervient sur ce marché du travail que de façon extrêmement épisodique. Par exemple, pour quelques cachets ponctuels en tant que figurant dans le tournage d'un film ou musicien de renfort dans une prestation d'orchestre.

L'estimation la plus large, une année donnée, est fournie par la source Audiens : celle-ci dénombre ainsi, en 2009, 240 400 salariés intermittents¹.

1. Audiens est l'organisme chargé de la gestion administrative et comptable de la protection sociale des professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. Il établit ses données à partir de l'exploitation des DADS. Audiens définit comme intermittents du spectacle les salariés cadres et non cadres, techniques et artistiques, employés en contrats à durée déterminée, dont la fonction figure soit dans la liste des emplois d'une des conventions collectives du spectacle et de l'audiovisuel pour lesquels le recours aux contrats à durée déterminée d'usage est autorisé, soit dans la liste des emplois des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage. Les artistes, afin d'être reconnus intermittents, ne doivent pas être titulaires d'un contrat d'exclusivité prévoyant une période d'emploi de douze mois consécutifs ou plus.

Encadré 2 (suite)

Deux autres sources permettent d'approcher, une année donnée toujours, le noyau le mieux inséré des salariés intermittents. La source Pôle emploi mesure ainsi, chaque année, l'effectif des intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, c'est-à-dire ceux ayant pu faire preuve d'un certain volume annuel d'activité. La source Caisse des congés spectacles recense, elle, les salariés intermittents ayant fait valoir leurs droits à congés payés, qu'ils soient ou non indemnisés au titre des annexes 8 et 10.

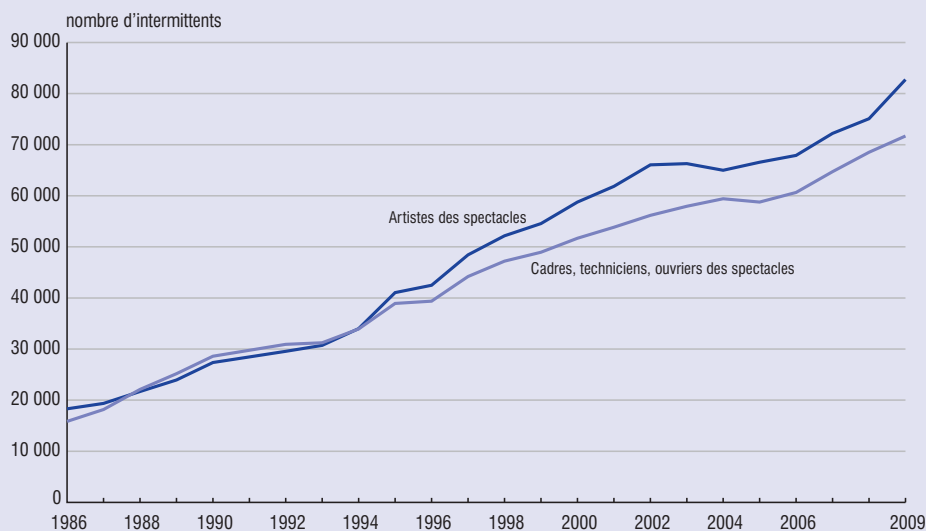
Cette dernière population, qui peut être considérée comme la mieux insérée, a connu une très forte expansion de ses effectifs au cours des dernières années : leur nombre a été multiplié par

4,5 depuis 1986 pour s'établir à 83 000 artistes intermittents et 72 000 cadres, techniciens et ouvriers intermittents en 2009 (*figure 1*).

Sur cette période, le nombre moyen de contrats d'un intermittent du spectacle a globalement triplé : de moins de cinq contrats en moyenne dans l'année en 1986, les artistes et techniciens sont passés à environ quinze contrats en 2009. Parallèlement, la durée de chaque contrat n'a cessé de se réduire : la durée moyenne d'un contrat artistique est passé de 17 jours en 1986 à moins de 3 jours en 2009 ; celle d'un contrat technique de 26 à 5 jours et demi.

Avec la croissance des effectifs, les durées de travail annuelles de chacun se sont réduites, davantage pour les artistes (de 88 jours de

1. Évolution des effectifs d'artistes et techniciens relevant des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage et ayant fait une demande de versement de droits auprès de la Caisse des congés spectacle



Champ : France, ensemble des artistes et techniciens relevant des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage, ayant conclu au moins un CDD d'usage au cours de l'année et fait une demande de versement de droits à congés auprès de la Caisse des congés spectacles.

Lecture : en 1986, la Caisse des congés spectacles dénombrait 18 300 artistes des spectacles relevant de l'annexe 10 au règlement de l'assurance chômage, et 82 700 en 2009.

Note : les données de la Caisse des congés spectacles portent sur les personnes qui ont effectivement demandé le paiement de leurs droits à congés. Cette limite conduit à exclure une partie des personnes qui n'ont été artistes ou professionnels techniques des spectacles qu'à titre marginal et qui ne sont pas suffisamment insérées dans ce champ professionnel pour en revendiquer ou même en connaître les droits.

Les professionnels ici décomptés peuvent exercer leur métier artistique à titre secondaire (contrairement aux données présentées dans l'encadré 1 qui prennent en compte uniquement les actifs exerçant un métier artistique à titre principal) mais excluent les salariés n'intervenant que très occasionnellement dans le milieu du spectacle.

Sources : Caisse des congés spectacles ; Cespra ; Deps.

Encadré 2 (suite)

travail en 1986 à 44 jours en 2009 en moyenne) que pour les cadres, techniciens et ouvriers (de 96 jours en moyenne à 81 jours, sur la même période). Depuis le début des années 2000, ces durées moyennes sont toutefois relativement stables (figure 2) [Menger, 2011].

Pour les artistes intermittents, le salaire brut journalier moyen (exprimé en euros constants 2009) a progressé globalement jusqu'en 2003 pour diminuer depuis et s'établir à 208 euros en 2009. Il est en deçà pour les cadres, techniciens et ouvriers intermittents, et est relativement stable sur longue période, gravitant autour de 203 euros en moyenne par jour. Mécaniquement, pour un artiste ou technicien intermittent du spectacle, du fait de la contraction du volume de travail réalisé au cours d'une année et de la stabilité du salaire journalier sur la longue période, le revenu annuel moyen tiré de l'activité dans le spectacle s'est

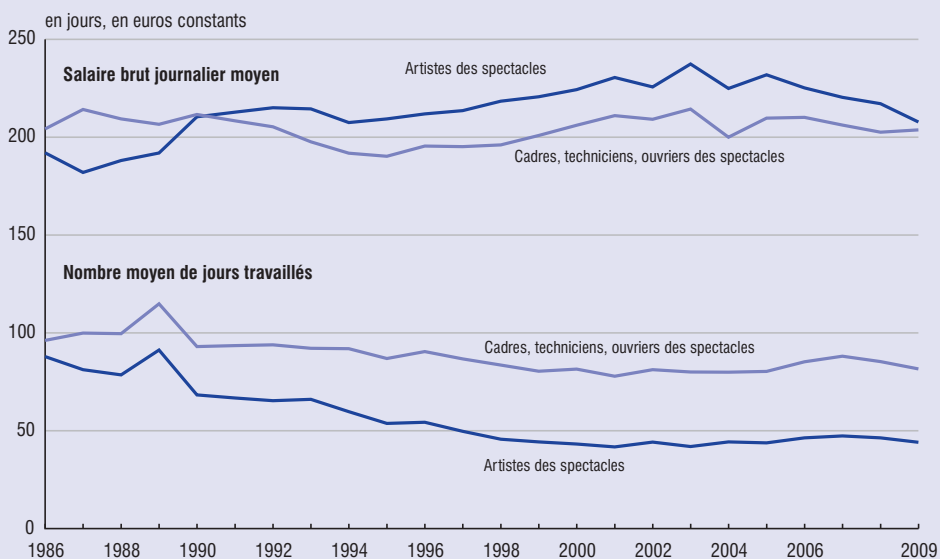
fortement réduit, davantage pour les artistes (de près de 17 000 euros en moyenne en 1986 à 9 200 euros en 2009) que pour les professionnels techniques (de 19 600 euros en 1986 à 16 600 euros en 2009).

Les intermittents indemnisés par l'assurance chômage

Selon Pôle emploi, en 2009, près de 106 000 salariés sont indemnisés au titre des annexes 8 et 10 : 49 400 artistes et 56 400 techniciens. Le montant total des prestations versées s'élève à 1,28 milliard d'euros (en 2011, près de 109 000 salariés sont indemnisés pour un montant total de prestations de 1,27 milliard d'euros).

La part des allocations chômage dans le revenu des intermittents est plus importante pour les artistes (leur revenu en 2009 est composé à 49 % de salaires et à 51 % d'allocations chômage) que pour les cadres et techniciens (respectivement 63 % et 37 %).

2. Évolution du volume de travail et du salaire brut journalier moyens entre 1986 et 2009



Champ : France, ensemble des artistes et techniciens relevant des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage, ayant conclu au moins un CDD d'usage au cours de l'année et fait une demande de versement de droits à congés auprès de la Caisse des congés spectacles.

Lecture : en 1986, un artiste relevant de l'annexe 10 au règlement de l'assurance chômage travaillait en moyenne 88 jours pour un salaire brut journalier de 192 euros (euros constants 2009) en moyenne. En 2009, il travaille en moyenne 44 jours et son salaire brut journalier moyen s'établit à 208 euros.

Sources : Caisse des congés spectacles ; Cespra ; Deps.

La moitié des professionnels artistiques exercent dans des secteurs d'activité non artistiques

La plupart des métiers artistiques s'exercent dans des secteurs propres à leur cœur de compétences : les professionnels des spectacles, dans le spectacle vivant et l'audiovisuel ; les artistes plasticiens, dans la création artistique ; les photographes, dans les activités photographiques et les auteurs littéraires, dans la création littéraire indépendante, la presse et l'édition écrite.

Les graphistes et *designers*, les artisans et les ouvriers d'art échappent à cette règle : par exemple, 63 % des artisans d'art et 25 % des professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration travaillent pour l'industrie manufacturière (habillement, imprimerie, bijouterie, production d'instruments de musique, travail de la céramique, du verre, de la pierre, etc.), 16 % des ouvriers d'art pour le commerce, et 12 % des professionnels des arts graphiques pour la publicité (figure 2). Dans l'ensemble, en 2009, 49 % des professionnels des métiers artistiques exercent dans des secteurs d'activités artistiques contre moins de 2 % des actifs en emploi pris dans leur ensemble.

Cette pluralité de secteurs d'activité des métiers artistiques s'accompagne d'un recours fréquent à la multiactivité, qu'il s'agisse d'exercer un même métier pour plusieurs employeurs, d'exercer plusieurs métiers ou bien encore de cumuler plusieurs statuts professionnels (encadré 3).

2. Répartition des professionnels des métiers artistiques selon le secteur d'activité en 2009

en %

	Art. des spect. ¹	Prof. des spect. ²	Auteurs ³	Artistes plasticiens	Photo-graphes	Prof. des arts graph., mode et déco. ⁴	Artisans d'art	Ouvriers d'art	Ensemble	
									métiers artistiques	actifs en emploi
Activités artistiques et connexes										
Presse	0,2	0,7	14,3	0,9	4,3	2,9	0,1	0,9	1,7	0,3
Autre édition écrite, traduction	0,2	0,2	11,8	0,6	0,5	1,4	0,4	0,3	0,9	0,1
Audiovisuel	8,4	33,1	12,7	2,1	2,3	3,5	0,4	0,4	13,5	0,4
Spectacle vivant	38,1	20,1	10,2	8,2	1,4	1,7	3,0	1,1	15,6	0,4
Création relevant des arts plastiques	2,2	0,4	3,1	8,8	0,6	1,4	3,9	0,5	2,0	0,0
Autre création artistique ⁵	16,8	2,8	27,6	40,5	2,8	3,9	8,4	0,9	10,3	0,2
Activités photographiques	0,0	0,5	0,5	0,2	61,6	1,0	0,1	0,3	3,6	0,1
Activités spécialisées de <i>design</i>	0,1	0,1	0,1	1,7	0,4	3,5	0,3	0,1	1,1	0,0
Ensemble	65,9	57,9	80,3	62,8	73,9	19,3	16,6	4,5	48,7	1,5
Activités non artistiques										
Industrie manufacturière	1,7	2,2	1,5	5,5	2,8	24,6	62,8	49,7	11,5	12,5
Commerce	1,4	2,0	1,4	3,3	4,4	12,8	4,6	15,7	5,4	13,0
Publicité	0,8	2,0	0,7	6,5	1,8	12,0	0,4	1,2	4,6	0,4
Autres activités	30,2	35,9	16,1	21,9	17,2	31,3	15,5	28,8	29,9	72,6
Ensemble	34,1	42,1	19,7	37,2	26,1	80,7	83,4	95,5	51,3	98,5
Tous secteurs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Artistes des spectacles.

2. Professionnels technico-artistiques des spectacles.

3. Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes.

4. Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration.

5. Activités des compositeurs de musiques, des journalistes et écrivains indépendants.

Champ : France, ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi.

Lecture : en 2009, 8,4 % des artistes des spectacles travaillent dans l'audiovisuel ; ce secteur accueille 0,4 % de l'ensemble des actifs en emploi en 2009.

Sources : Insee, recensement de la population de 2009 ; Deps.

La diversification des activités dans les métiers artistiques

Au sein d'une semaine de travail, un actif peut exercer plusieurs professions, une même profession pour plusieurs employeurs, ou encore combiner plusieurs statuts (salarié et indépendant par exemple).

Une semaine d'exercice d'un métier artistique implique au moins l'un de ces modes de diversification dans 5 % des cas, c'est-à-dire presque deux fois plus que dans l'ensemble de la population en emploi. La diversification relève d'abord d'interventions dans plusieurs secteurs d'activité, puis de l'exercice de plusieurs métiers et enfin de la combinaison de statuts différents.

Ce sont les artistes des spectacles et les photographes qui sont les plus touchés par ce phénomène (10 % de leurs effectifs dans les deux cas, au cours d'une semaine donnée). La majeure partie des artistes des spectacles concernés interviennent alors dans plusieurs secteurs d'activité (par exemple, au cours d'une même semaine d'activité, en travaillant à la fois dans un établissement du spectacle vivant et auprès d'un producteur de films). Les photographes, pour leur part, cumulent les trois modes de diversification en exerçant plusieurs métiers, en intervenant dans plusieurs secteurs et en travaillant à la fois en tant qu'indépendant et en tant que salarié au cours d'une même semaine.

Modes de diversification de l'activité au sein d'une semaine de travail dans les métiers artistiques en 2009-2011

	en %			
	Au cours de la semaine de référence :			
	exercice de plusieurs professions	intervention dans plusieurs secteurs d'activité	combinaison de plusieurs statuts	au moins un mode de diversification
Artistes des spectacles	5	9	5	10
Professionnels technico-artistiques des spectacles	2	3	2	4
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	3	2	1	3
Artistes plasticiens	6	5	5	6
Photographes	9	9	9	10
Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration	3	3	3	4
Artisans d'art	4	3	3	4
Ouvriers d'art	3	3	3	3
Ensemble des métiers artistiques	4	5	3	5
Ensemble des actifs en emploi	2	3	2	3

Champ : ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi vivant en France métropolitaine, hors communautés.

Lecture : sur la période 2009-2011, 5 % des artistes des spectacles exercent, au cours d'une même semaine, plusieurs professions différentes ; cette proportion atteint 4 % dans l'ensemble des métiers artistiques, et 2 % dans l'ensemble de la population active en emploi.

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Les métiers artistiques se féminisent mais restent loin de la parité

Les femmes représentent 39 % des actifs ayant un métier artistique en 2009, contre 47 % dans l'ensemble des actifs en emploi. Monde traditionnellement masculin, les métiers artistiques se sont ouverts aux femmes au cours des vingt dernières années, dans les mêmes proportions que l'ensemble des métiers (+ 5 points entre 1990 et 2009).

Les métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration sont la seule famille professionnelle artistique à atteindre la parité en 1990 comme en 2009 (50 % et 49 % de femmes respectivement). Avec seulement 29 % de femmes en 2009, le métier de photographe est, lui, le plus masculin des métiers artistiques ; c'était déjà le cas en 1990. Mais les métiers les moins féminins au début des années 1990 sont précisément ceux qui se sont le plus ouverts aux femmes ensuite. Entre 1990 et 2009, la progression a été de 5 points parmi les auteurs

littéraires et les photographes, de 11 points parmi les plasticiens, de 13 points parmi les ouvriers d'art et de 15 points parmi les artisans d'art (figure 3).

Exception de taille : les métiers du spectacle (en particulier les métiers technico-artistiques), peu féminisés en 1990, ne le sont guère davantage vingt ans plus tard. Cette résistance tient sans doute aux conditions d'exercice de ces métiers, et à leurs conséquences en termes d'organisation de la vie privée : les horaires variables d'une semaine sur l'autre, le travail le soir, la nuit, ou le week-end sont difficiles à concilier avec des responsabilités familiales. De façon générale, le travail féminin se caractérise plus souvent par des horaires de travail réguliers, diurnes, en semaine³.

Les jeunes sont nettement minoritaires chez les écrivains, les plasticiens et les artisans d'art

Globalement, les jeunes professionnels sont surreprésentés dans les métiers artistiques : presque un professionnel sur deux a moins de 40 ans en 2009, contre 45 % dans l'ensemble des actifs en emploi (figure 3). Cette part s'est toutefois fortement contractée depuis vingt ans, dans les métiers artistiques (- 11 points) comme dans l'ensemble de la population active en emploi (- 13 points).

3. Caractéristiques sociodémographiques des professionnels des métiers artistiques en 1990 et 2009

	en %							
	Femmes		Moins de 40 ans		Bac + 3 ou plus		Franciliens	
	1990	2009	1990	2009	1990	2009	1990	2009
Artistes des spectacles	35	36	69	49	14	26	51	42
Professionnels technico-artistiques des spectacles	29	32	60	51	10	28	49	48
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	38	43	36	30	34	53	67	53
Artistes plasticiens	31	42	41	30	21	37	47	41
Photographes	24	29	60	41	5	18	40	38
Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration	50	49	67	61	11	26	54	42
Artisans d'art	23	39	40	26	7	16	26	20
Ouvriers d'art	25	37	63	46	1	6	32	25
Ensemble des métiers artistiques	34	39	60	49	11	27	48	43
Ensemble des actifs en emploi	42	47	58	45	8	18	21	20

Champ : France, ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi.

Lecture : les femmes représentent 35 % des artistes des spectacles en 1990, 36 % en 2009.

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 2009 ; Deps.

Les moins de 40 ans sont particulièrement nombreux parmi les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration (61 % en 2009, - 6 points depuis 1990), suivis des métiers des spectacles, avec respectivement 49 % d'artistes et 51 % de personnels technico-artistiques des spectacles âgés de moins de 40 ans (en net recul toutefois par rapport à 1990, de 20 points et de 9 points). On peut faire l'hypothèse que le poids des jeunes professionnels est dû à la fois à la forte attractivité que ces métiers exercent sur eux, mais aussi aux difficultés que les professionnels rencontrent pour se maintenir dans ces métiers.

Les moins de 40 ans sont devenus minoritaires chez les photographes et les ouvriers d'art : ils représentent respectivement 41 % et 46 % de ces populations en 2009, contre près de 20 points de plus au début des années 1990. Les possibilités de débouchés se sont en effet raréfiées pour les ouvriers d'art, mais aussi chez les photographes avec le développement du numérique.

3. Voir *Femmes et Hommes - Regards sur la parité*, fiche « Conditions de travail et pénibilité », coll. « Insee Références », édition 2012.

Les populations d'auteurs littéraires, d'artisans d'art et d'artistes plasticiens, déjà plutôt âgées en 1990 (avec entre 36 % et 41 % de moins de 40 ans), le sont encore plus en 2009 : désormais, entre 26 % et 30 % ont moins de 40 ans.

En dépit du poids élevé des jeunes, l'âge moyen dans les métiers artistiques en 2009 est le même que dans l'ensemble de la population active en emploi (41 ans), en raison d'une forte présence de professionnels encore en emploi à des âges avancés. Ceci est une caractéristique des métiers de vocation, artistiques ou non.

43 % des professionnels des métiers artistiques vivent en région parisienne, dont près de la moitié à Paris *intra-muros*

En 2009, 43 % des personnes exerçant un métier artistique habitent en Île-de-France : c'est deux fois plus que dans l'ensemble de la population active en emploi (*figure 3*). Pour eux, Paris *intra-muros* est un lieu de résidence privilégié : 48 % de ces « artistes » franciliens vivent dans la capitale en 2009, alors que c'est le cas de seulement 20 % de l'ensemble des actifs en emploi franciliens.

Ces professionnels sont même plus franciliens et plus parisiens que les cadres et professions intellectuelles supérieures pris dans leur ensemble : en 2009, 35 % des actifs relevant de cette catégorie résident en région parisienne (dont un tiers à Paris *intra-muros*).

Habiter au cœur des grandes capitales est une caractéristique des professionnels des métiers artistiques d'ici et d'ailleurs [Menger, 2009]. La longue tradition française de centralisation politique, administrative, économique et intellectuelle accentue encore ce phénomène. C'est à Paris en effet que se trouvent les principales institutions culturelles (de formation, de conservation, de diffusion, etc.) et entreprises de production et de diffusion⁴. C'est donc à Paris que se regroupent d'une part les artistes, au plus près des réseaux d'information les plus performants et des lieux de production et de diffusion les plus prestigieux et, d'autre part, les catégories de publics les plus consommatrices de produits et productions artistiques et culturels.

En 2009, l'Île-de-France abrite ainsi 53 % des auteurs littéraires, 48 % des personnels technico-artistiques des spectacles et environ 40 % des artistes des spectacles et des professionnels de la création visuelle (plasticiens, photographes, graphistes, *designers*). En revanche, les métiers d'art sont beaucoup plus également répartis sur le territoire : 80 % des artisans d'art et 75 % des ouvriers d'art sont établis hors de la région parisienne.

L'Île-de-France est toutefois moins surreprésentée qu'elle ne l'était au début des années 1990 : elle abritait alors 48 % des professionnels des métiers artistiques (et 21 % de l'ensemble des actifs en emploi). Ce léger recul est un effet des actions de décentralisation conduites depuis les années 1980 dans certains domaines artistiques fortement soutenus financièrement par l'État et les collectivités territoriales, notamment dans le spectacle vivant et le patrimoine.

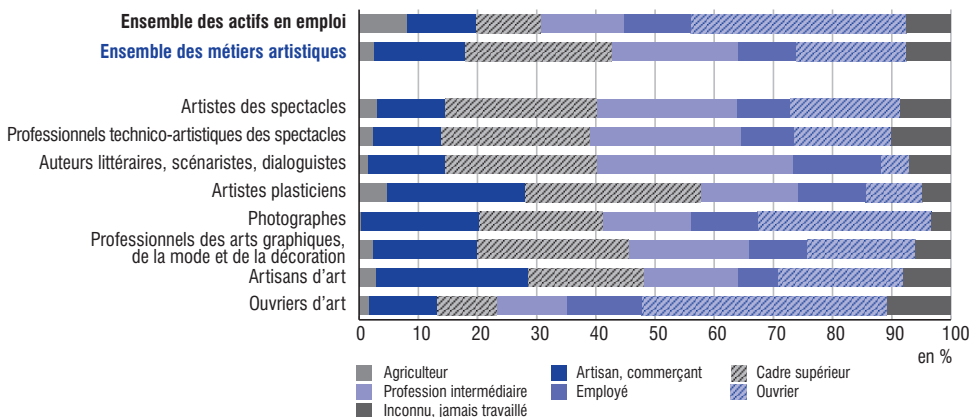
Dans les métiers artistiques, un professionnel sur quatre a un père cadre supérieur

Les professionnels exerçant des métiers artistiques se distinguent des autres par une origine sociale souvent favorisée : comparés à l'ensemble de la population active en emploi, ils ont nettement plus souvent un père cadre supérieur (25 % contre 11 %) ou profession

4. En 2010, 58 % des établissements dont l'activité principale relève de l'audiovisuel sont implantés en Île-de-France. Le poids des établissements franciliens est particulièrement fort pour l'édition et la distribution vidéo (64 %), l'édition d'enregistrements sonores (69 %), la distribution de films cinématographiques (72 %), la post-production de films (73 %), ainsi que dans la production de films pour la télévision (73 %) et le cinéma (78 %) (Sources : Insee, DADS / Deps).

intermédiaire (22 % contre 14 %) et beaucoup moins fréquemment un père ouvrier (19 % contre 36 %) (figure 4).

4. Répartition des professionnels des métiers artistiques selon la catégorie sociale du père



Champ : ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi vivant en France métropolitaine, hors communautés.
 Lecture : sur la période 2009-2011, 26 % des artistes des spectacles ont/avaient un père cadre supérieur ; cette proportion atteint 25 % dans l'ensemble des métiers artistiques et 11 % dans l'ensemble de la population active en emploi.
 Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Ce sont les artistes plasticiens qui sont issus du milieu social le plus favorisé (30 % ont un père cadre supérieur), suivis, dans une moindre mesure, des auteurs littéraires (26 %) et des professionnels des spectacles, qu'ils soient artistes (26 %) ou professionnels technico-artistiques (25 %). Plus précisément, 8 % des auteurs littéraires ont un père qui exerce ou exerçait une profession de l'information, des arts et des spectacles ; c'est le cas de 5 % des artistes des spectacles, 3 % des personnels technico-artistiques des spectacles et 3 % des artistes plasticiens. C'est donc bien davantage que pour l'ensemble de la population active en emploi : 0,4 % des pères des actifs en emploi sur la période 2009-2011 sont, ou étaient, professionnels de l'information, des arts et des spectacles. Les professionnels exerçant un autre métier artistique sont moins de 2 % à avoir un père professionnel de l'information, des arts et des spectacles. D'ailleurs, les photographes et surtout les ouvriers d'art sont issus d'un milieu social plutôt populaire : respectivement 29 % et 41 % ont un père ouvrier.

Les artisans d'art, les artistes plasticiens et les photographes – toutes professions qui s'exercent majoritairement ou exclusivement de façon non salariée – ont souvent (dans 20 % à 26 % des cas) un père artisan ou commerçant, c'est-à-dire lui-même non salarié. La famille peut en effet jouer un rôle important : elle peut fournir une partie des fonds nécessaires ou servir de caution sur le marché du crédit ; elle peut également transmettre esprit d'entreprise, goût du risque, connaissance du milieu, et réseau relationnel [Laferrère, 1998].

Un quart des professionnels des métiers artistiques ont un diplôme de niveau supérieur ou égal à Bac + 3

Nécessaire à l'exercice de leur profession mais aussi en lien avec leur origine sociale souvent favorisée, 27 % des professionnels des métiers artistiques sont titulaires, en 2009, d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à Bac + 3, contre 18 % des actifs en emploi (figure 3). Les filières diplômantes suivies relèvent surtout des arts et lettres (pour 21 % d'entre eux) et de l'information-communication (21 %).

Dans le détail, plus de la moitié des auteurs littéraires sont diplômés d'un niveau équivalent ou supérieur à Bac + 3 (53 %), suivis des artistes plasticiens (37 %). Plus d'un quart des personnes exerçant un métier du spectacle ou des arts graphiques, de la mode et de la décoration, ont aussi atteint ce niveau de diplôme.

Les photographes, artisans d'art et ouvriers d'art sont plus souvent titulaires d'un diplôme professionnalisant, comme un CAP ou un BEP (dans des disciplines multiples telles que le bâtiment, le travail du bois, l'ameublement, la métallurgie, la mécanique, etc.) : 22 % chez les photographes, 30 % chez les artisans d'art et 41 % parmi les ouvriers d'art. En ce qui concerne les diplômes de niveau supérieur ou égal à Bac + 3, les photographes et les artisans d'art sont dans la moyenne nationale des actifs en emploi (18 % et 16 %), les ouvriers d'art bien en deçà (6 %).

Si le poids des diplômés de niveau Bac + 3 ou plus s'est considérablement élevé toutes professions confondues en 20 ans (+ 10 points entre 1990 et 2009), il a progressé plus encore dans les métiers artistiques (+ 16 points), suivant en cela la progression très marquée du nombre de formations supérieures artistiques offertes, notamment privées, au cours de ces années.

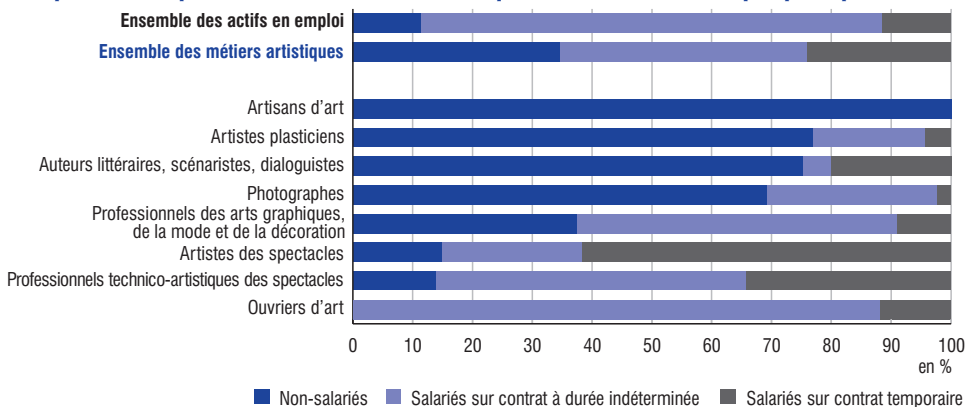
Les conditions d'emploi dans les métiers artistiques sont elles aussi assez singulières : le recours au statut d'indépendant et aux contrats salariés courts est fréquent, les temps de travail sont fractionnés, les horaires de travail atypiques, les revenus inégalement répartis.

Dans les métiers artistiques, un professionnel sur trois est indépendant ou employeur

Autour d'un tiers des professionnels exercent leur métier artistique de façon non salariée, soit une proportion nettement plus élevée que dans l'ensemble de la population active en emploi (11 %). Le plus souvent, les non-salariés des métiers artistiques sont indépendants (86 %), mais également employeurs (13 % ; par exemple, un artiste plasticien qui dirige un atelier et emploie des préparateurs) voire aides familiaux (1 %). Sur longue période, le poids des non-salariés se maintient dans les métiers artistiques, tandis qu'il s'érode dans l'ensemble de la population active en emploi (les non-salariés représentaient 15 % des actifs en emploi en 1990).

Le poids du non-salariat est variable d'un métier artistique à l'autre (figure 5). Ainsi, les auteurs littéraires, les artistes plasticiens, les photographes et, par définition, les artisans d'art sont majoritairement non-salariés. Les métiers des arts graphiques, de la mode et de la

5. Répartition des professionnels des métiers artistiques selon le statut de l'emploi principal en 2009



Champ : France, ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi.

Lecture : en 2009, 15 % des artistes des spectacles exerçaient leur métier en tant que non-salariés ; cette proportion atteint 35 % dans l'ensemble des métiers artistiques et 11 % dans l'ensemble des actifs en emploi.

Sources : Insee, recensements de la population 2009 ; Deps.

décoration sont mixtes à dominante salariée : 53 % de ces professionnels sont salariés en contrat à durée indéterminée, 37 % sont non-salariés. Les ouvriers d'art et les professionnels technico-artistiques des spectacles sont majoritairement salariés sur contrat à durée indéterminée (en 2010 respectivement, 88 % et 50 % sont en CDI). Enfin, les artistes des spectacles sont majoritairement salariés sur contrat temporaire (62 %).

Un usage répandu du travail à temps partiel, y compris parmi les hommes

Sur la période 2009-2011, le recours au travail à temps partiel est moins répandu parmi les salariés des personnels technico-artistiques des spectacles, les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration et, surtout, chez les ouvriers d'art (8 %) que dans la moyenne du salariat (18 %). En revanche, il l'est bien davantage parmi les artistes des spectacles (52 %), catégorie particulièrement marquée par le déséquilibre entre la croissance des effectifs professionnels et celle, beaucoup plus modérée, de la demande de travail (*encadré 2 et figure 6*).

6. Travail à temps partiel des salariés des métiers artistiques en 2009-2011

	Artistes des spectacles salariés	Salariés techn.-artist. des spectacles	Salariés des arts graph., de la mode et de la déco.	Ouvriers d'art	Ensemble des salariés des métiers artistiques	Ensemble des salariés
Part de salariés à temps partiel (en % de la population en emploi)						
Hommes	51	15	10	2	22	6
Femmes	52	17	15	24	25	31
Ensemble	52	15	13	8	23	18
Quotité du temps partiel (en % de la population en emploi à temps partiel)						
Au plus un mi-temps	71	55	40	36	59	40
Plus de 50 % et moins de 80 %	20	30	17	39	24	27
80 % ou plus	9	15	43	25	25	32
Motif principal du temps partiel (en % de la population en emploi à temps partiel)						
N'a pas trouvé d'emploi à temps plein	59	47	17	28	46	32
Pour exercer une autre activité professionnelle	13	17	26	14	16	10
Pour s'occuper de ses enfants	3	11	34	32	12	29
Pour disposer de temps libre	5	3	16	5	8	15
Pour une autre raison	21	21	7	20	18	14
Situation de sous-emploi (en % de la population en emploi à temps partiel)						
	55	41	13	19	42	29

Champ : ensemble des salariés exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des salariés vivant en France métropolitaine, hors communautés.
Lecture : sur la période 2009-2011, 52 % des salariés exerçant comme artistes des spectacles travaillent à temps partiel. Parmi ceux qui travaillent à temps partiel, 71 % font au plus un mi-temps ; 59 % déclarent travailler à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein et 55 % sont en situation de sous-emploi (c'est-à-dire souhaitent travailler plus d'heures et sont disponibles pour le faire, qu'ils recherchent effectivement ou non un autre emploi, ou ont involontairement moins travaillé que d'habitude en raison de chômage partiel ou d'intempéries).

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Une large majorité de ces artistes à temps partiel déclarent travailler à mi-temps ou pour une quotité moindre (71 %) et expliquent travailler à temps partiel faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein (59 %). Plus de la moitié (55 %) souhaiteraient effectuer un plus grand nombre d'heures et sont donc de ce fait en situation de sous-emploi. Le contraste est fort avec la situation moyenne des salariés à temps partiel, qui sont 40 % à exercer au plus un mi-temps, justifient dans 32 % des cas leur temps partiel par le fait qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein⁵ et sont confrontés à une situation de sous-emploi dans 29 % des cas.

5. Les salariés pris dans leur ensemble déclarent assez souvent travailler à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants ou d'un membre de leur famille (29 %) ou encore pour disposer de temps libre (15 %).

Dans l'ensemble du salariat, les hommes travaillent peu à temps partiel (6 % des hommes salariés sur la période 2009-2011). Cette pratique est bien plus répandue parmi les hommes exerçant un métier artistique (22 %), en particulier chez les artistes des spectacles (51 %), mais aussi parmi les personnels technico-artistiques des spectacles (15 %) et, dans une moindre mesure, parmi les hommes exerçant un métier des arts graphiques, de la mode ou de la décoration (10 %).

Des durées hebdomadaires de travail très variables d'un métier artistique à l'autre, mais aussi au sein de chaque métier

Sur la période 2009-2011, les professionnels des métiers artistiques déclarent travailler en moyenne 36 heures par semaine (*encadré 4*) dans le cadre de leur emploi principal⁶, ce qui est proche de la durée moyenne de travail de l'ensemble des actifs en emploi. Toutefois, d'une profession à l'autre, les écarts sont importants et fortement corrélés au statut d'emploi et à l'usage très inégal du temps partiel dans les métiers à dominante salariée (*figure 7*).

7. Temps de travail hebdomadaire dans les métiers artistiques en 2009-2011

en heures

	Temps de travail au cours de la semaine de référence		
	Moyen	Médian	9 ^e décile
Métiers à dominante non salariée			
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	39,6	40	63
Artistes plasticiens	37,0	40	60
Photographes	42,4	40	60
Artisans d'art	39,6	40	60
Métiers à dominante salariée			
Artistes des spectacles	28,7	30	50
Professionnels technico-artistiques des spectacles	37,7	36	55
Ouvriers d'art	36,0	35	42
Métier mixte			
Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration	36,8	37	50
Ensemble des métiers artistiques	36,2	36	50
Ensemble des non-salariés	47,7	50	70
Ensemble des salariés	35,0	35	45
Ensemble des actifs en emploi	36,6	36	50

Champ : ensemble des actifs en emploi exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi vivant en France métropolitaine, hors communautés.

Lecture : sur la période 2009-2011, les artistes des spectacles déclarent travailler en moyenne 28,7 heures au cours de la semaine de référence. La moitié travaillent moins de 30 heures par semaine et les 10 % qui travaillent le plus effectuent au moins 50 heures par semaine.

Note : les temps de travail détaillés ici portent sur la durée de travail effectuée dans le cadre de l'emploi principal lors d'une semaine donnée (la « semaine de référence ») et non au cours d'une semaine « moyenne ».

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Ainsi, les durées hebdomadaires les plus élevées s'observent dans des métiers où la part du non-salariat est importante. Les photographes exercent leur métier 42 heures par semaine en moyenne, suivis des auteurs littéraires et des artisans d'art (40 heures). Ces durées sont toutefois très en deçà du volume moyen de travail déclaré par les non-salariés en général (près de 48 heures par semaine).

Parmi les professions artistiques exercées majoritairement ou exclusivement de façon salariée, les personnels technico-artistiques des spectacles déclarent des temps de travail relativement importants (38 heures par semaine en moyenne). Ils sont suivis par les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration (37 heures) et par les ouvriers d'art

6. Il s'agit du temps consacré à l'exercice du métier artistique. Il exclut donc le temps éventuellement consacré à un emploi secondaire non artistique. En revanche, il peut inclure les jours de congés et des temps non rémunérés (répétition, entretien de l'instrument, du matériel, etc.). Voir l'*encadré 4* pour davantage de précisions sur la mesure du volume de travail.

Caractériser les métiers artistiques : sources mobilisées et limites rencontrées

Les sources disponibles pour évoquer les métiers artistiques sont de deux ordres.

Certaines sont générales et proviennent de la statistique publique :

- Le **recensement de la population** permet de dégager les caractéristiques socio-démographiques des métiers artistiques, de les comparer à celles des autres professions et de suivre leurs évolutions.

- L'**enquête Emploi** est réalisée en continu par l'Insee auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant dans un « ménage ordinaire » (hors communautés : foyers, cités universitaires, hôpitaux, maisons de retraite, prisons). L'échantillon de l'enquête est partiellement renouvelé tous les trimestres. Pour étudier les conditions d'emploi (statut d'emploi, type de contrat, durée de travail) dans les métiers artistiques, trois années consécutives (2009 à 2011) d'enquête ont été mobilisées, ce qui conduit à raisonner en moyenne sur cette période. Cela permet de renforcer la robustesse des résultats sur un type de métier qui reste marginal, en termes d'effectifs, dans l'ensemble de la population, en triplant le nombre de réponses. Les répondants à l'enquête Emploi indiquent les heures de travail qu'ils ont réalisées au cours d'une semaine de référence. Par ailleurs, l'enquête repose sur une définition du temps de travail à la fois étendue et, en partie, « subjective » : les volumes de travail déclarés par les répondants à l'enquête ne correspondent pas nécessairement à des temps rémunérés. Ainsi, ces estimations peuvent comprendre le temps consacré à la préparation, à l'entraînement, à l'apprentissage des rôles, à la répétition, à l'entretien de la voix, de l'instrument ou du matériel.

- Les **DADS** (déclarations annuelles de données sociales) sont une source administrative relative à l'emploi salarié. Elles sont remplies annuellement par tout employeur (entreprise, association, collectivité locale, administration d'État, particulier employeur) salariant, une heure ou plus, au moins un actif en France. Elles sont exploitées ici au titre de l'année 2010 pour étudier la dispersion des salaires nets dans les métiers artistiques qui s'exercent principalement ou exclusivement de façon salariée, c'est-à-dire les artistes et professionnels technico-artistiques des spectacles, les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration ainsi que les ouvriers d'art. Entrent dans le champ de l'analyse les salariés qui exercent à titre principal l'un de ces métiers,

c'est-à-dire qui consacrent la majeure partie de leur temps de travail salarié à l'exercice du métier artistique. Pour ceux-là, on retient l'ensemble des salaires perçus au cours de l'année pour l'exercice de ce métier artistique.

D'autres sources portent sur certains métiers en particulier et correspondent à des données de gestion d'organismes sociaux :

- Pour étudier la dispersion des revenus dans les métiers artistiques exercés le plus souvent de façon non salariée, l'information mobilisée découle des droits d'auteur déclarés à l'**Agessa** (pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique) et à la **Maison des artistes** (pour les œuvres d'arts graphiques et plastiques), c'est-à-dire les revenus engendrés par la vente ou la cession d'œuvres. Sous conditions de ressources et s'ils en font la demande, les artistes auteurs sont affiliés à ces deux associations agréées et bénéficient alors des prestations sociales du régime de protection sociale des artistes auteurs (indemnités journalières, congés maternité, etc.) – qui est un régime spécifique rattaché au régime général des salariés. Pour ces deux sources, la dernière année disponible est 2010. La principale limite de ces sources est que le champ qu'elles couvrent est très parcellaire. D'abord, elles ne concernent qu'une sous-population de plasticiens (peintres, dessinateurs, sculpteurs, auteurs d'œuvres plasticiennes), des illustrateurs, des photographes, des écrivains et assimilés (écrivains, auteurs d'œuvres dramatiques, traducteurs, auteurs de logiciels), des auteurs-compositeurs (de compositions musicales, d'œuvres chorégraphiques), des auteurs du cinéma et de la télévision, des artisans d'art (céramistes, vitraillistes, tapissiers, graveurs, dessinateurs textile, décorateurs) mais également des graphistes (dont une partie non négligeable exerce son métier sous statut indépendant). Ensuite, ces deux sources n'intègrent pas les éventuels revenus tirés d'une activité salariée complémentaire ou d'une autre activité indépendante. Enfin dernier point important, l'affiliation à ces deux associations n'est pas obligatoire et est soumise à conditions de ressources (en 2010, les revenus d'auteur devaient être supérieurs à 7 947 euros) ; ce qui conduit donc à gommer « artificiellement » la concentration des revenus puisque les artistes auteurs qui retirent peu de revenus de leur création ne peuvent être affiliés.

Encadré 4 (suite)

C'est pourquoi la dispersion des revenus des artistes auteurs ne peut être comparée ni à celle des revenus des salariés dans les métiers artistiques ni à celle des revenus d'activité de l'ensemble des non-salariés. En revanche, elle peut donner lieu à une comparaison d'une catégorie d'artistes non salariés à l'autre.

- Les données de la **Caisse des congés spectacles** (disponibles en évolution de 1986 à 2009) et de **Pôle emploi** (actualisées jusqu'en 2011) permettent de suivre les intermittents du spectacle.

Ces différentes sources ne reposent pas sur une définition uniforme des métiers artistiques : les données issues de la statistique publique s'appuient sur la nomenclature nationale des

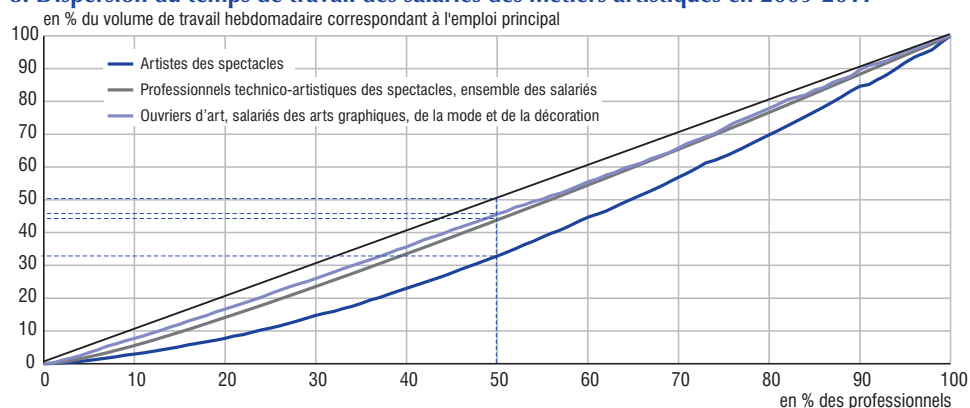
professions (PCS), tandis que chaque source professionnelle a sa propre définition du métier artistique, adaptée aux besoins de sa gestion. Les unes et les autres ne sont, naturellement, pas strictement comparables entre elles. De plus, la notion même d'emploi varie d'une source à l'autre. Ainsi, le recensement ou l'enquête Emploi, s'intéressent à l'emploi principal, c'est-à-dire à celui auquel l'individu consacre le plus de temps, ou celui dont il tire le plus de revenus, ou encore celui avec lequel il s'identifie le plus. Les sources administratives (DADS, organismes gestionnaires) considèrent qu'il y a emploi dès qu'une heure de travail est effectuée ou qu'un euro de revenus est versé.

(36 heures). En raison de forts taux de temps partiel et du caractère très fractionné de leurs contrats de travail, les artistes des spectacles déclarent les temps de travail les plus faibles (en moyenne 29 heures par semaine).

Les disparités observées d'une profession à l'autre ne doivent pas faire oublier une autre caractéristique des métiers artistiques : la forte dispersion des volumes de travail parmi les individus exerçant le même métier. On est loin en effet d'une situation parfaitement uniforme, où 25 % des professionnels de chaque métier réaliseraient 25 % du volume de travail de la profession, 50 % en effectueraient 50 %, etc.

Parmi les métiers artistiques qui s'exercent majoritairement ou exclusivement de façon salariée, les ouvriers d'art, les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration et les personnels technico-artistiques des spectacles sont proches de l'équilibre : dans ces métiers, la moitié des effectifs se partage entre 44 % et 46 % du volume total de travail salarié en 2009-2011 (figure 8). À l'opposé de cette situation, 50 % des artistes des spectacles effectuent seulement un tiers du volume de travail réalisé par l'ensemble des artistes des spectacles salariés.

8. Dispersion du temps de travail des salariés des métiers artistiques en 2009-2011



Champ : ensemble des salariés exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des salariés vivant en France métropolitaine, hors communautés.

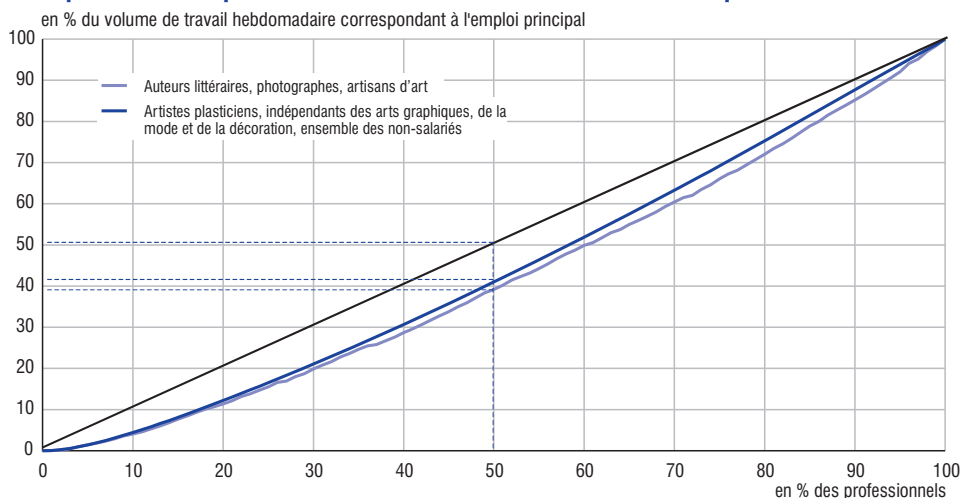
Lecture : sur la période 2009-2011, 50 % des artistes des spectacles salariés (c'est-à-dire la plupart des artistes des spectacles) effectuent 33 % du volume de travail hebdomadaire de l'ensemble de la profession.

Note : les temps de travail détaillés ici portent sur la durée de travail effectuée dans le cadre de l'emploi principal lors d'une semaine donnée (la « semaine de référence ») et non au cours d'une semaine « moyenne ». Les deux courbes relatives à la dispersion des temps de travail des professionnels technico-artistiques des spectacles d'une part et de l'ensemble des salariés d'autre part, se superposent. Il en va de même de celles portant sur la dispersion des temps de travail des ouvriers d'art et des salariés des arts graphiques, de la mode et de la décoration.

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Pour les non-salariés des métiers artistiques, les volumes de travail sont moins inégalement répartis. Un premier groupe de professionnels non salariés (*figure 9*) est peu inégalitaire : il est constitué des indépendants des arts plastiques ainsi que des non-salariés des arts graphiques, de la mode et de la décoration. Il est comparable à l'ensemble des non-salariés : la moitié des effectifs effectuent 41 % du volume de travail total du groupe. Plus inégalitaire, le second groupe rassemble les auteurs littéraires, les photographes et les artisans d'art : 50 % réalisent 39 % du volume de travail de ce groupe de professionnels.

9. Dispersion du temps de travail des non-salariés des métiers artistiques en 2009-2011



Champ : ensemble des non-salariés exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des non-salariés vivant en France métropolitaine, hors communautés. Lecture : sur la période 2009-2011, 50 % du groupe de non-salariés constitué par les auteurs littéraires, les photographes et les artisans d'art (c'est-à-dire la plupart des actifs de ces métiers) effectuent 39 % du volume de travail hebdomadaire de l'ensemble du groupe.

Note : les temps de travail détaillés ici portent sur la durée de travail effectuée dans le cadre de l'emploi principal lors d'une semaine donnée (la « semaine de référence ») et non au cours d'une semaine « moyenne ». Les trois courbes relatives à la dispersion des temps de travail des auteurs littéraires, des photographes et des artisans d'art se superposent. Il en va de même des trois courbes détaillant la dispersion des temps de travail des plasticiens, des indépendants des arts graphiques, de la mode et de la décoration ainsi que de l'ensemble des non-salariés.

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Dans les métiers artistiques, un professionnel sur deux travaille en horaires variables d'une semaine sur l'autre

Plus d'un professionnel des métiers artistiques sur deux travaille en horaires variables d'une semaine sur l'autre, contre un actif en emploi sur quatre dans l'ensemble (*figure 10*). Le travail en horaires variables est même majoritaire dans les métiers artistiques qui s'exercent principalement ou exclusivement de façon non salariée : 82 % des auteurs littéraires déclarent ainsi travailler en horaires variables d'une semaine sur l'autre, 72 % des artistes plasticiens, 67 % des photographes et 55 % des artisans d'art. Il est également très répandu auprès de deux types de professionnels essentiellement salariés : les professionnels technico-artistiques des spectacles (51 %) et, surtout, les artistes des spectacles (72 %).

Les métiers artistiques se distinguent également par d'autres aspects organisationnels, notamment le travail le soir, la nuit ou le dimanche. Sur ce plan, les artistes des spectacles et les auteurs littéraires sont les plus concernés : autour de 80 % d'entre eux travaillent habituellement ou occasionnellement le soir (entre 20 heures et minuit – ce qui correspond aux horaires de scène), près d'un sur deux la nuit (entre minuit et 5 heures du matin) et plus de huit sur dix déclarent travailler le dimanche, de façon habituelle ou occasionnelle.

10. Organisation du temps de travail dans les métiers artistiques en 2009-2011

en %

	En heures variables ¹	Travaille le soir (entre 20h et minuit) de façon...			Travaille la nuit (entre minuit et 5h) de façon...			Travaille le dimanche de façon...		
		habi- tuelle	occasion- nelle	jamais	habi- tuelle	occasion- nelle	jamais	habi- tuelle	occasion- nelle	jamais
		Artistes des spectacles	72	57	27	16	22	27	51	49
Professionnels technico-artistiques des spectacles	51	33	35	32	12	29	59	24	38	39
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	82	37	42	21	17	27	56	26	55	19
Artistes plasticiens	72	25	44	31	4	24	72	28	46	26
Photographes	67	22	49	29	9	31	60	19	49	33
Professionnels des arts graph., de la mode et de la déco.	34	12	32	56	1	13	85	5	27	68
Artisans d'art	55	14	35	51	4	7	89	17	51	31
Ouvriers d'art	11	3	8	89	1	6	93	2	2	96
Ensemble des métiers artistiques	52	27	33	39	9	22	69	21	35	44
Ensemble des non-salariés	49	21	37	42	5	16	79	28	27	45
Ensemble des salariés	22	16	17	67	7	8	85	13	15	72
Ensemble des actifs en emploi	25	17	19	64	7	9	84	14	17	69

1. D'une semaine sur l'autre.

Champ : ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi vivant en France métropolitaine, hors communautés.

Lecture : sur la période 2009-2011, 72 % des artistes des spectacles déclarent travailler en horaires variables d'une semaine sur l'autre.

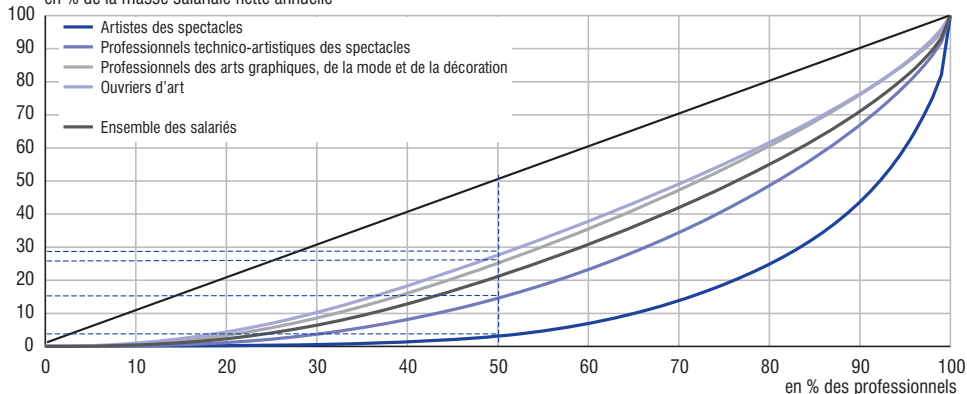
Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Des revenus d'activité inégalement répartis, en particulier pour les artistes *stricto sensu*

Les revenus d'activité (*encadré 4*) des professionnels exerçant un métier artistique, comme leur volume horaire, sont très inégalement distribués. Parmi les salariés, ces disparités sont particulièrement marquées pour les artistes des spectacles : en 2010, 10 % des artistes salariés des spectacles les mieux rémunérés captent ainsi plus de la moitié de la masse salariale de la profession (*figure 11*). Dans ce métier, l'inégale répartition des volumes de

11. Dispersion des salaires nets dans les métiers artistiques s'exerçant principalement dans le cadre du salariat en 2010

en % de la masse salariale nette annuelle



Champ : France ; ensemble des salariés exerçant à titre principal un métier artistique (artiste ou professionnel technico-artistique des spectacles, professionnel des arts graphiques, de la mode et de la décoration, ouvrier d'art) et ensemble des salariés.

Lecture : en 2010, 50 % des salariés qui travaillent principalement en tant qu'artistes des spectacles captent 3 % de la masse salariale nette totale de la profession. Parallèlement, la moitié des salariés, toutes professions confondues, capte 21 % de la masse salariale nette totale produite en France en 2010.

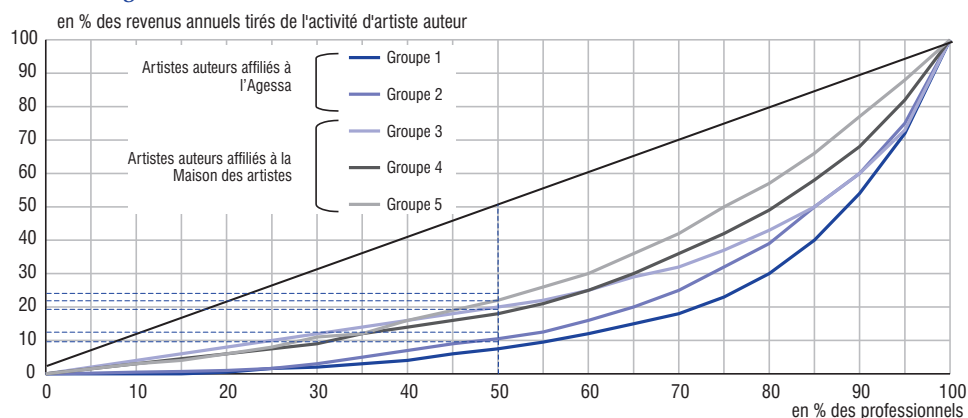
Note : on s'intéresse ici aux salaires nets des actifs qui exercent à titre principal un métier artistique, le caractère principal étant déterminé par le temps de travail consacré à l'activité. Pour ceux-là, on ne tient compte que des salaires engendrés par l'exercice du métier artistique (que cet exercice soit fait auprès d'un ou de plusieurs employeurs).

Sources : Insee, DADS 2010 ; Deps.

travail aggrave une répartition fortement inégale des revenus. Pour les professionnels technico-artistiques des spectacles, le dixième le mieux rémunéré capte un tiers de la masse salariale totale. Pour les salariés des spectacles – artistes et professionnels technico-artistiques – le régime de l’intermittence permet à ceux qui en remplissent les conditions d’être indemnisés pendant les périodes chômées et de compléter ainsi les salaires perçus sur des périodes souvent discontinues (*encadré 2*).

Parmi les métiers s’exerçant majoritairement de façon non salariée, les informations disponibles sont beaucoup plus partielles (*encadré 4*). Elles ne concernent que certaines professions voire sous-populations particulières au sein de ces professions. Il en est ainsi des populations d’artistes auteurs (plasticiens, graphistes, écrivains, auteurs-compositeurs, photographes, etc.) pour lesquelles seuls les revenus des individus affiliés aux organismes sociaux de sécurité sociale spécifiques sont connus. L’examen de ces droits d’auteur suggère également une concentration très inégalitaire des revenus d’activité dans ces métiers (*figure 12*).

12. Dispersion des revenus perçus par les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l’Agessa en 2010



Champ : France, artistes auteurs affiliés à l’Agessa ou à la Maison des artistes.

Lecture : en 2010, 50 % des auteurs-compositeurs (groupe 1) affiliés à l’Agessa ont perçu 7,5 % de l’ensemble des droits d’auteurs de cette catégorie d’artistes auteurs.

Note : Groupe 1, auteurs-compositeurs (auteurs de compositions musicales, auteurs d’œuvres chorégraphiques) ; Groupe 2, photographes, auteurs du cinéma et de la télévision (dont auteurs du multimedia interactif), écrivains (auteurs et illustrateurs de livres et d’écrits littéraires et scientifiques, auteurs de traductions, d’œuvres dramatiques, de logiciels) ; Groupe 3, peintres, dessinateurs, sculpteurs, auteurs d’œuvres plasticiennes ; Groupe 4, illustrateurs (hors illustrateurs de l’écrit), artisans d’art (céramistes, vitraillistes, graveurs, tapissiers, dessinateurs pour le textile, décorateurs) ; Groupe 5, graphistes.

Sources : Agessa, Maison des artistes 2010 ; Deps.

Cette concentration est particulièrement marquée chez les auteurs de compositions musicales et les chorégraphes : la moitié des auteurs-compositeurs se partagent en effet moins de 10 % des droits des affiliés de cette catégorie, tandis que les 10 % d’auteurs les plus favorisés en perçoivent près de la moitié. À l’inverse, les revenus des graphistes sont les moins concentrés : la moitié d’entre eux capte 22 % de l’ensemble des droits des graphistes affiliés et les 10 % de graphistes les mieux rémunérés déclarent 23 % des revenus d’auteur de la discipline. La distribution des revenus des auteurs d’œuvres d’art plastique (plasticiens, dessinateurs, peintres, sculpteurs), du groupe composé des illustrateurs et des artisans d’art et de celui constitué des photographes, des auteurs du cinéma et de la télévision et des écrivains, se situe entre ces deux extrêmes. ■

Pour en savoir plus

- Besson D., « 40 ans de services culturels et récréatifs », *Insee Première* n° 983, 2004.
- Coulangeon P., *Les musiciens interprètes en France*, Paris, La Documentation Française, 2004.
- Delvainquière J.-C., Dietsch B., « Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2006 : près de 7 milliards d'euros pour la culture », *Culture Chiffres* n° 3, Deps, mars 2009.
- Donnat O., *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication/La Découverte, 2009.
- Gouyon M., Patureau F., « Le salariat dans le secteur culturel en 2009 : flexibilité et pluriactivité », *Culture Chiffres* n° 2, Deps, 2012.
- Gouyon M., « Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009 », *Culture Chiffres* n° 4, avril 2011.
- Gouyon M., « Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008 », *Culture Chiffres* n° 3, Deps, avril 2011.
- Laferrière A., « Devenir travailleur indépendant », *Économie et statistique* n° 319-320, Insee, 1998.
- Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle. Sociologie du travail flexible*, Paris, EHESS, 2^e édition, 2011.
- Menger P.-M., « Les artistes en quantités. Ce que sociologues et économistes s'apprennent sur le travail et les professions artistiques », *Revue d'économie politique*, Vol. 120, 1, janvier-février 2010.
- Menger P.-M., *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Seuil/Gallimard, collection « Hautes études », avril 2009.
- Menger P.-M., « Les professions artistiques et leurs inégalités », in Demazière D. et Gadea C. (sous la direction de), *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2009.
- Meron M., Omalek L., Ulrich V., « Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes », in *France Portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2009.
- Rapport de la Direction Générale de la Compétitivité et des Services (DGCIS), *Étude sur l'économie du design en France*, 2010.
- Rapport de la mission d'information commune sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques, « Métiers artistiques : être ou ne pas être des travailleurs comme les autres ? », Assemblée Nationale, *rapport d'information* n° 941, 2013.
-

Fiches thématiques

Économie générale

1.1 Environnement macroéconomique

En 2012, le produit intérieur brut (PIB) **en volume aux prix de l'année précédente** stagne après avoir crû en 2011 de 2,0 %. La production industrielle recule à nouveau (- 2,2 %) après deux années de hausse (+ 4,8 % en 2010 et + 2,0 % en 2011). Hormis l'agroalimentaire, toutes les grandes branches manufacturières se replient. De même, après une éclaircie en 2011 (+ 1,5 %), la production dans la construction est à nouveau en baisse (- 0,6 %). Enfin, la production des branches de services principalement marchands ralentit nettement (+ 0,3 % après + 2,8 %), en particulier dans les services aux entreprises (+ 0,7 % après + 4,6 %).

L'investissement et les variations de stocks pèsent sur la croissance. Après deux années de croissance, la formation brute de capital fixe (FBCF) de l'ensemble des agents économiques fléchit en 2012 (- 1,2 % après + 1,4 % en 2010 et + 2,9 % en 2011). Ce repli tient principalement aux entreprises non financières (- 2,1 % après + 3,1 %). Les ménages freinent également leurs investissements (- 0,3 % après + 2,4 %), ainsi que les administrations publiques (- 0,5 % après + 0,2 %). Par ailleurs, après avoir augmenté leurs stocks en 2011, les entreprises cessent de les reconstituer en 2012, ce qui contribue pour - 0,9 point à l'évolution du PIB, après + 1,1 point en 2011. Au total, l'investissement des entreprises et le déstockage contribuent pour - 1,1 point à l'évolution du PIB, après + 1,5 point en 2011.

Déjà ralenties en 2011, les dépenses de consommation des ménages diminuent en

2012 de 0,4 % en euros constants (après + 0,5 %). C'est la deuxième baisse depuis l'après-guerre après celle de 1993 (- 0,2 %). Parmi les biens manufacturés, les dépenses en biens d'équipement (produits informatiques et électrologiques, appareils électroménagers), généralement les plus dynamiques, ralentissent en 2012. Les autres postes stagnent ou reculent, avec en particulier une baisse marquée des achats d'automobiles. Les dépenses de services ralentissent également, même si celles en information-communication ne faiblissent pas.

Enfin, en 2012, le solde du commerce extérieur s'améliore. Le recul de la demande intérieure finale (- 0,9 %) conduit d'une part au repli des importations (- 1,1 % après + 5,1 % en 2011). D'autre part, les exportations continuent d'augmenter, mais à un rythme ralenti (+ 2,4 % après + 5,4 %), en ligne avec la décélération du commerce mondial. Au total, comptablement, le commerce extérieur contribue positivement à l'activité, à hauteur de 1,0 point de PIB, après une contribution neutre en 2011.

En 2012, le déficit public s'élève à 4,8 % du PIB. Comme en 2011, les recettes publiques progressent à un rythme soutenu (+ 3,9 %, contre + 1,5 % pour le PIB en valeur) sous l'effet de nouvelles mesures fiscales et sociales. Les dépenses publiques augmentent un peu plus rapidement qu'en 2011 (+ 2,9 % en 2012 après + 2,1 %). Fin 2012, la dette publique atteint 90,2 % du PIB, soit une augmentation de + 4,4 points par rapport à 2011. ■

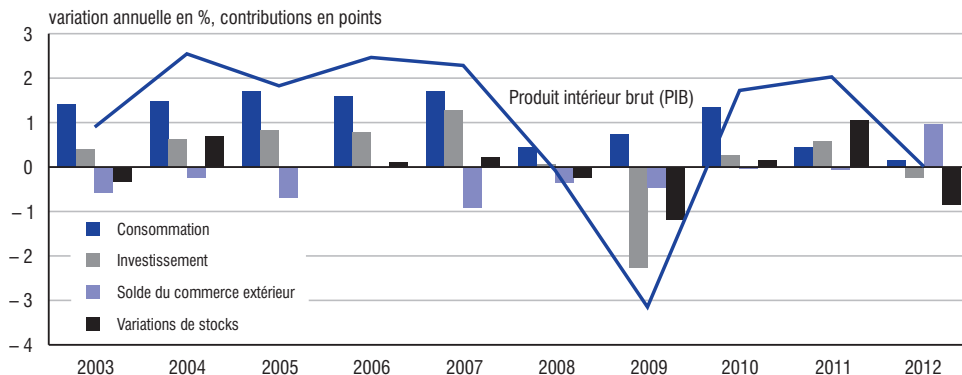
Définitions

Évolutions en volume aux prix de l'année précédente : dans les comptes nationaux, les grandeurs exprimées en volume (c'est-à-dire corrigées de l'évolution générale des prix) sont publiées aux prix de l'année précédente chaînés. Ainsi, le poids de chaque composante élémentaire est réestimé chaque année. Le chaînage permet de prendre en compte la déformation de structure de l'économie (prix relatifs, poids des différents produits dans la consommation, etc.) ce qui est souhaitable en particulier dans le cas de séries longues ou de composantes connaissant une évolution rapide (matériel électronique par exemple).

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2012 - Le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- « Les comptes des administrations publiques en 2012 - Le déficit se réduit, mais la dette continue de grimper », *Insee Première* n° 1446, mai 2013.
- *L'économie française - comptes et dossiers*, collection « Insee Références », édition 2013.
- Voir aussi : *fiches 4.1 et 4.5*.

1. Contributions à l'évolution du PIB en volume



Champ : France.

Lecture : en 2012, la consommation contribue pour + 0,2 point à l'évolution du PIB.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

2. Le PIB et les opérations sur biens et services

	Évolution en volume aux prix de l'année précédente (en %)			2012		
	2010	2011	2012	Prix, évolution depuis 2011 (en %)	Valeur (en milliards d'euros)	Contribution à la croissance du PIB en volume (en point de %)
Produit intérieur brut (PIB)	1,7	2,0	0,0	1,5	2 032,3	0,0
Importations	8,9	5,1	-1,1	1,9	602,6	-0,3
Total des emplois finals	3,2	2,7	-0,2	1,6	2 634,9	-0,3
Consommation effective des ménages	1,6	0,8	0,0	1,6	1 500,6	0,0
<i>dont dépenses de consommation :</i>						
<i>des ménages¹</i>	1,5	0,5	-0,4	1,9	1 129,8	-0,2
<i>individualisable des administrations publiques¹</i>	1,7	1,5	1,4	1,0	328,3	0,2
Consommation collective des administrations publiques	2,0	-1,5	1,5	1,4	174,4	0,1
Formation brute de capital fixe (investissement)	1,4	2,9	-1,2	1,7	401,8	-0,2
<i>dont : entreprises non financières</i>	6,6	3,1	-2,1	1,3	208,4	-0,2
<i>ménages</i>	-0,4	2,4	-0,3	2,3	110,5	0,0
<i>administrations publiques</i>	-8,1	0,2	-0,5	2,2	63,7	0,0
Variations de stocks (en contribution au PIB) ²	0,1	1,1	-0,9	///	0,5	-0,9
Exportations	9,5	5,4	2,4	1,2	557,6	0,6

1. La dépense de consommation des ménages correspond aux dépenses que les ménages supportent directement. La dépense de consommation individualisable des administrations publiques est celle dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. Elle correspond à des prestations en nature (biens ou services) dont bénéficient les ménages (dépenses pour l'éducation et pour la santé par exemple).

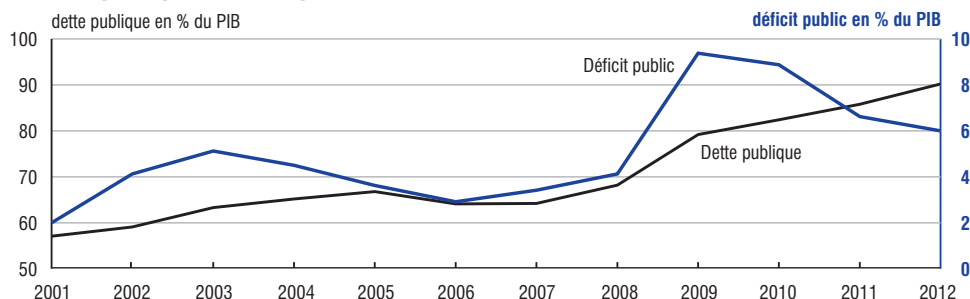
2. Les variations de stocks sont y compris « acquisitions moins cessions d'objets de valeurs ».

Champ : France.

Lecture : en 2012, l'investissement contribue à hauteur de - 0,2 point à l'évolution du PIB.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Dette publique et déficit public



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

1.2 Opinion des ménages sur la situation économique

L'opinion des ménages concernant leur environnement économique est appréhendée à travers l'enquête de conjoncture auprès des ménages, réalisée mensuellement par l'Insee depuis 1987. Les ménages livrent leur perception sur l'environnement économique en France, leur situation économique personnelle ainsi que leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne. Ces informations fournies en termes qualitatifs (amélioration, stabilité, détérioration) sont retracées dans des **soldes d'opinion**. Ceux-ci permettent de mesurer les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages. Des enquêtes similaires sont effectuées dans tous les pays de l'Union européenne.

L'**indicateur synthétique de confiance des ménages** rend compte de l'information commune apportée par ces soldes. Il a atteint des valeurs historiquement basses lors du regain d'inflation de 2008 puis au plus fort de la crise économique de fin 2008-début 2009, le plus bas niveau étant de 78 en juillet 2008. Il s'est ensuite redressé pour une courte embellie : début 2010, il avait seulement retrouvé un niveau proche des valeurs planchers déjà observées avant 2008 (93 en janvier 2010). Depuis lors, malgré quelques périodes plus favorables, la confiance des ménages a eu tendance à diminuer et l'indicateur synthétique a retrouvé son minimum historique (78) en juin 2013.

Après un pic en avril 2011, l'augmentation des prix perçue par les ménages s'est nettement

atténuée. Le solde d'opinion sur l'**évolution passée des prix** a ainsi décliné quasi continuellement depuis le printemps 2011 et est passé en juillet 2012 sous sa moyenne depuis le passage à l'euro. Le solde d'opinion sur les **perspectives d'évolution des prix** s'est quant à lui stabilisé au-dessus de sa moyenne depuis le passage à l'euro.

Les craintes des Français face au chômage ont en revanche atteint un nouveau sommet mi-2013, pour s'approcher de leur niveau maximal de mi-2009. Après avoir reculé début 2011, pour s'établir au niveau de sa moyenne de long terme en mai, le solde sur les **perspectives d'évolution du chômage** a ainsi regagné 50 points en deux ans.

L'opinion des ménages sur les variables macroéconomiques comme le chômage ou les prix ne diffère pas significativement d'une catégorie de ménage à une autre. En revanche, sur les questions personnelles comme la capacité d'épargne ou la situation financière du ménage, des différences d'appréciation apparaissent en fonction de ces catégories. Par exemple, les ménages ayant un revenu appartenant au plus haut quartile de revenus ont une évolution plus optimiste de l'évolution passée de leur situation financière personnelle. Mais les variations conjoncturelles des soldes par catégorie sont généralement de même sens. ■

Définitions

Solde d'opinion : pour chaque question posée, un solde d'opinion est calculé par différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives. Le niveau de ces soldes n'étant pas directement interprétable, les commentaires s'appuient sur leurs évolutions ou leur niveau comparé à la moyenne de long terme.

Indicateur synthétique : l'indicateur phare de cette enquête a été modifié en janvier 2011. Cet indicateur synthétique est une moyenne pondérée des soldes d'opinion de huit questions posées aux ménages sur le niveau de vie en France, passé et futur, leur situation financière, passée et future, leur capacité d'épargne présente et future, l'emploi futur, et sur l'opportunité d'effectuer des achats importants. Calculé par analyse factorielle, l'indicateur synthétique permet d'extraire la tendance commune à l'ensemble des soldes de réponse de l'enquête.

Évolution passée et perspectives d'évolution des prix : les questions posées aux ménages sont :

- pour l'évolution passée : « Trouvez-vous que, au cours des douze derniers mois, les prix ont fortement augmenté / modérément augmenté / un peu augmenté / stagné / diminué » ?

- pour les perspectives d'évolution : « Par rapport aux douze derniers mois, quelle sera à votre avis l'évolution des prix au cours des douze prochains mois ? La hausse va être plus rapide / se poursuivre au même rythme / être moins rapide / les prix vont rester stationnaires / les prix vont diminuer. »

L'indicateur est la différence, en points de pourcentage, entre la première et les trois dernières réponses. Ainsi, une hausse de l'indicateur traduit une anticipation par les ménages d'une montée de l'inflation.

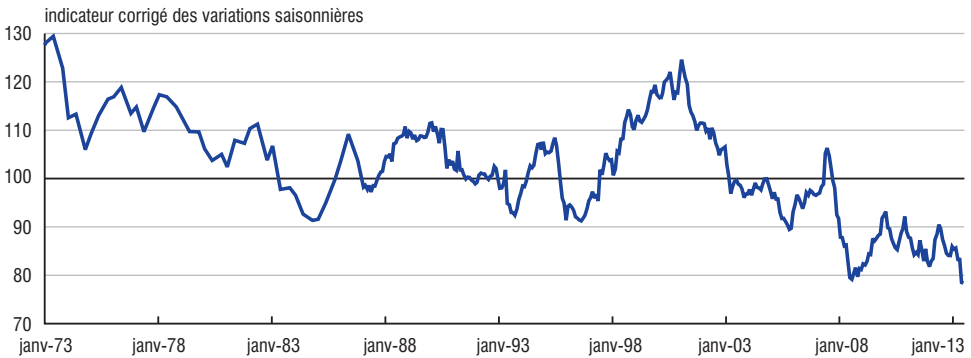
Perspective d'évolution du chômage : la question posée aux ménages est : « Pensez-vous que, dans les douze prochains mois, le nombre de chômeurs va : fortement augmenter / un peu augmenter / rester stationnaire / un peu diminuer / fortement diminuer ? ». L'indicateur est le solde entre les deux premières et les deux dernières réponses. Une hausse de cet indicateur est donc signe que les ménages anticipent une montée du chômage.

Pour en savoir plus

- « Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages - juin 2012 », *Informations rapides* n°158, série « Principaux indicateurs », Insee, juin 2012 (et note méthodologique associée).

Opinion des ménages sur la situation économique 1.2

1. Indicateur synthétique de confiance des ménages

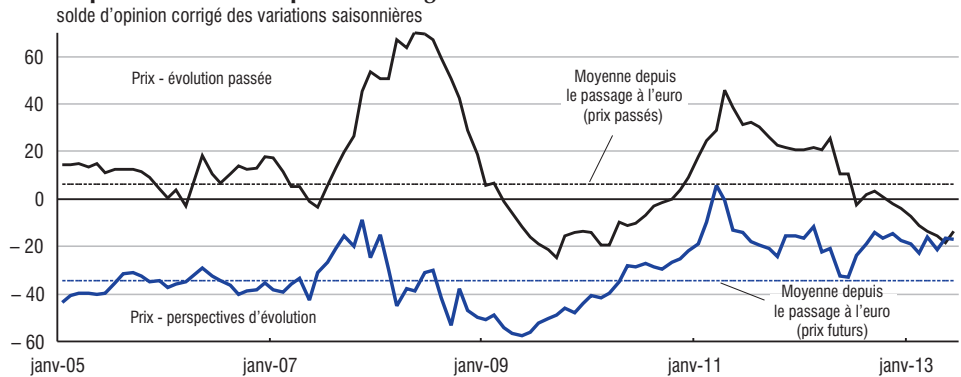


Champ : France métropolitaine.

Lecture : après une courte embellie suivant la crise, la confiance des ménages a continué de se dégrader pour atteindre un minimum historique de 78 en juin 2013.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

2. Perception de l'inflation par les ménages

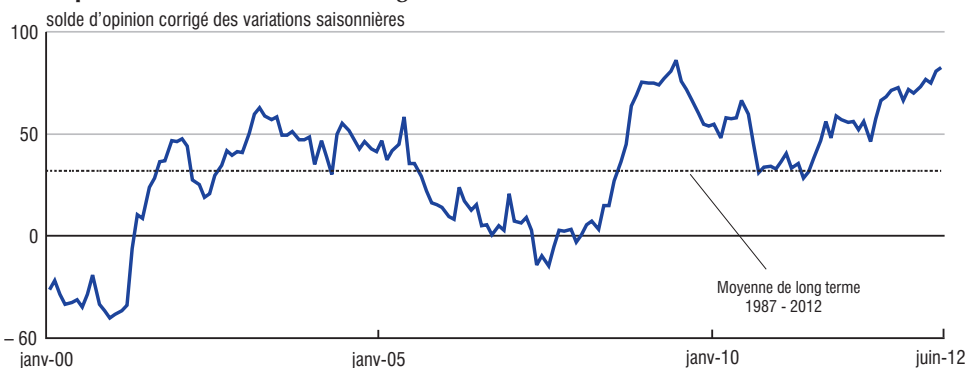


Champ : France métropolitaine.

Lecture : depuis le printemps 2011, les ménages perçoivent une inflation de moins en moins élevée, en dessous de sa moyenne de long terme depuis juillet 2012 ; les anticipations d'inflation se sont quant à elles stabilisées au dessus de leur moyenne de long terme.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

3. Perspectives d'évolution du chômage



Champ : France métropolitaine.

Lecture : depuis l'été 2011, les craintes face au chômage grandissent et s'approchent de leur maximum atteint au plus fort de la crise, à l'été 2009.

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

Fiches thématiques

Population,
éducation

2.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2013, 65,8 millions de personnes résident en France (Mayotte inclus), dont 63,7 millions en France métropolitaine et 1,9 million dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Par ailleurs, début 2012, Mayotte comptait 0,2 million d'habitants. La population française a augmenté d'environ 300 000 personnes en 2012 (+ 0,47 %). Comme par le passé, cette croissance est davantage imputable au **solde naturel** (+ 251 000) qu'au **solde migratoire** (+ 54 000). Le niveau élevé du solde naturel en France s'explique en partie par la forme de la pyramide des âges, marquée par un *baby-boom* particulièrement important et durable (1946-1974) : ainsi, les classes d'âges sont plus nombreuses aux âges de forte fécondité qu'aux âges où les décès sont plus fréquents. En 2012 cependant, le solde naturel est parmi les plus bas enregistrés depuis 2003.

En 2012, 822 000 bébés sont nés en France. C'est un petit peu moins que les quatre années précédentes, mais le niveau reste plus élevé qu'au début des années 2000. Ce léger recul résulte d'un double effet : le nombre de femmes en âge de procréer diminue et leur fécondité est stable. Depuis 2008, l'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) a passé la barre des 2 enfants par femme et s'établit ainsi à 2,01 en 2012. Cet indicateur synthétise les comportements des différentes générations de femmes qui contribuent à la natalité d'une année. Sa baisse entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1990 s'expliquait en grande partie par l'augmentation de l'âge à la maternité : les générations de femmes les plus âgées, qui avaient déjà eu leurs enfants, n'en avaient plus, et leurs cadettes repoussaient le moment d'en avoir. Ces effets de génération disparaissant, le nombre de naissances

est remonté à partir du milieu des années 1990, ainsi que l'ICF. D'une part, la fécondité des femmes de 30 ans ou plus a augmenté. D'autre part, celle des plus jeunes (les 20-24 ans) a cessé de baisser. En 2012, l'âge moyen des mères à l'accouchement augmente encore et atteint 30,1 ans, soit + 0,7 an en 10 ans ; l'âge moyen au premier enfant est d'environ 28 ans.

Après un nombre de décès relativement peu élevé en 2011, la France a enregistré un nombre record de décès en 2012 (571 000). Des générations plus nombreuses arrivent en effet aux âges où les taux de mortalité sont élevés. Par ailleurs, en février 2012, la France a connu une vague de froid exceptionnelle, une forte épidémie de grippe et d'autres épidémies respiratoires et de gastro-entérites. En plus de leur effet direct sur la mortalité, ces épidémies ont pu rendre des personnes déjà fragiles plus vulnérables et ainsi prolonger la surmortalité les mois suivants.

En raison de ce contexte climatique et épidémiologique, l'**espérance de vie à la naissance** marque le pas en 2012 après avoir beaucoup augmenté en 2011. Dans les conditions de mortalité de 2012, un homme vivrait 78,4 ans et une femme, 84,8 ans. Depuis 2000, l'espérance de vie a progressé de trois ans pour les hommes, et de deux ans pour les femmes. L'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes s'est ainsi réduit, passant à 6,4 années.

Au 1^{er} janvier 2013, la France compte 17,5 % d'habitants âgés de 65 ans ou plus. La progression s'accélère depuis 2011, année qui voit la première génération nombreuse du *baby-boom* (1946) fêter ses 65 ans. La population de 75 ans ou plus a elle aussi progressé et atteint 9,0 % des résidents en 2013, contre 6,2 % en 1993. ■

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire : différence entre les entrées et les sorties du territoire.

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération fictive de femmes qui auraient pendant leur vie féconde (15-50 ans) les taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance : durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- « La fécondité dans les régions depuis les années 1960 », *Insee Première* n° 1430, janvier 2013.
- « Bilan démographique 2012 - La population croît mais plus modérément », *Insee Première* n° 1429, janvier 2013.
- « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première* n° 1419, octobre 2012.
- Voir aussi : *fiches 5.3 et 6.1 et dossier « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? ».*

1. Évolution générale de la situation démographique @

en milliers

Année	Population au 1 ^{er} janvier	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire évalué	Ajustement ¹
1985	56 445	796,1	560,4	235,7	39,4	+ 0,0
1990	57 996	793,1	534,4	258,7	77,4	- 52,3
1995	59 281	759,1	540,3	218,7	42,2	- 54,1
2000	60 508	807,4	540,6	266,8	72,0	+ 94,5
2005	62 731	806,8	538,1	268,7	92,2	+ 94,5
2006	63 186	829,4	526,9	302,4	112,1	+ 0,0
2007	63 601	818,7	531,2	287,5	73,7	+ 0,0
2008	63 962	828,4	542,6	285,8	56,8	+ 0,0
2009	64 305	824,6	548,5	276,1	32,3	+ 0,0
2010	64 613	832,8	551,2	281,6	54,0 p	+ 0,0
2011	64 949 p	823,4	545,1	278,3	54,0 p	+ 0,0
2012	65 281 p	822,0 p	571,0 p	251,0 p	54,0 p	+ 0,0
2013	65 586 p

1. Composante fictive de la variation de population qui permet d'assurer la cohérence entre résultats du recensement, solde naturel et solde migratoire.

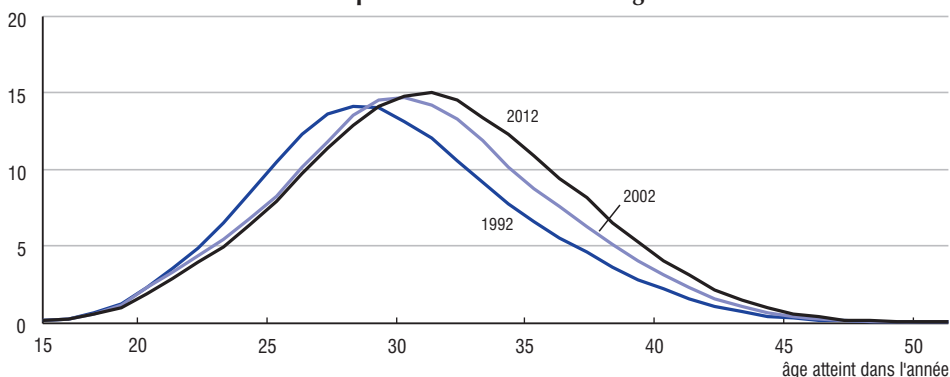
p : résultats provisoires arrêtés à fin 2012.

Champ : France.

Note : en tenant compte de Mayotte, la population en 2013 est de 65,8 millions d'habitants.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

2. Nombre de naissances vivantes pour 100 femmes selon l'âge @



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

3. Espérance de vie à la naissance et à 60 ans @

en années

	Hommes		Femmes	
	0 an	60 ans	0 an	60 ans
1995	73,8	19,7	81,9	24,9
2000	75,2	20,4	82,8	25,6
2005	76,7	21,4	83,8	26,4
2006	77,1	21,8	84,2	26,7
2007	77,4	21,9	84,4	26,9
2008	77,6	22,0	84,3	26,8
2009	77,7	22,2	84,4	27,0
2010 p	78,0	22,4	84,6	27,1
2011 p	78,4	22,7	85,0	27,4
2012 p	78,4	22,6	84,8	27,2

p : résultats provisoires arrêtés à fin 2012.

Champ : France.

Lecture : en 2012, l'espérance de vie des hommes à 60 ans est de 22,6 ans.

Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2012.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

4. Évolution de la population par tranche d'âge @

en %

	Répartition par âge			
	Moins de 20 ans	20 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans ou plus
1995	26,4	53,7	5,0	14,9
2000	25,8	53,8	4,6	15,8
2005	25,3	54,0	4,4	16,3
2006	25,1	54,0	4,5	16,4
2007	25,0	53,8	4,9	16,3
2008	24,9	53,4	5,3	16,4
2009	24,8	53,0	5,7	16,5
2010 p	24,8	52,6	6,0	16,6
2011 p	24,7	52,3	6,3	16,7
2012 p	24,7	51,9	6,3	17,1
2013 p	24,7	51,5	6,3	17,5

p : résultats provisoires arrêtés à fin 2012.

Champ : France.

Source : Insee, estimations de population.

2.2 Ménages et familles

En 2010, en France, 63,1 millions de personnes habitent dans 27,8 millions de résidences principales, constituant autant de **ménages**. La taille des ménages diminue depuis les années 1970 (2,3 personnes en moyenne en 2010, 3,1 en 1968), en lien notamment avec le vieillissement de la population et la plus grande fragilité des unions.

Entre 25 et 65 ans, les hommes et les femmes résident de moins en moins fréquemment en **couple**. En revanche, la hausse de l'espérance de vie permet aux plus de 65 ans de vivre plus longtemps avec leur conjoint qu'auparavant. La proportion de jeunes de moins de 25 ans vivant en couple est restée stable depuis 1999 pour les femmes et a augmenté pour les hommes, alors qu'elle avait nettement baissé entre 1982 et 1999, les unions devenant plus tardives. La baisse du nombre de mariages se poursuit (252 000 mariages en 2011 contre 294 000 en 1999). Inversement, le nombre de Pactes civils de solidarité (Pacs) conclus chaque année continue de progresser (206 000 en 2010). Néanmoins, la part des personnes pacsées reste faible : 4 % des personnes majeures se déclarant en couple en 2011 sont concernées, soit 1,4 million de personnes. Pour les 200 000 personnes en couple de même sexe, cette part dépasse 40 %.

En 2010, 34 % des ménages sont constitués uniquement d'une personne ; ils regroupent 15 % de la population, soit 2 points de plus qu'en 1999. Avant 55 ans, les personnes habitant seules dans leur logement sont surtout des hommes, mais à partir de 75 ans, les femmes sont nettement majoritaires (80 %). Celles-ci

survivent souvent à leur conjoint : elles sont en général plus jeunes et vivent en moyenne plus longtemps que lui. La part des ménages constitués d'un couple sans **enfant** au domicile augmente également : 26 %, soit + 1,4 point depuis 1999. Le vieillissement de la population est largement en cause : il explique à lui seul la moitié de l'augmentation du nombre de personnes seules et les quatre cinquièmes de celle du nombre d'adultes vivant en couple sans enfant. En 2010, 5 % des ménages sont dits « **complexes** » : ils sont composés par exemple de frères cohabitants, ou d'une mère âgée qui vit avec son fils et sa belle-fille. Dans trois quarts de ces ménages, il n'y a aucun enfant mineur.

En 2010, 29 % des ménages comptent un ou plusieurs enfants mineurs vivant avec un ou deux parents (voire un beau-parent). Sur les 7,9 millions de familles avec enfant(s) de moins de 18 ans, 1,7 million sont des **familles monoparentales**. Leur part dans l'ensemble des familles avec enfant(s) mineur(s) augmente : 17 % en 1999, 21 % en 2010. Dans 85 % des cas, les enfants résident (ou résident principalement) avec leur mère. Les familles monoparentales comptent en moyenne moins d'enfants au domicile que les couples avec enfants : respectivement 1,6 et 1,8 en 2010. Ainsi, près de six familles monoparentales sur dix ne comptent qu'un enfant mineur, contre quatre sur dix pour les couples avec enfants. En parallèle, la part des familles nombreuses diminue. En 2010, 17 % des familles avec enfants comprennent au moins trois enfants mineurs au domicile, c'est 1,5 point de moins qu'en 1999. ■

Définitions

Un **ménage**, au sens du recensement, désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. 1,5 million de personnes vivent « hors ménage » : marinières, sans-abri et personnes en habitation mobile ou en communauté (maisons de retraite, résidences universitaires, etc.). Un enfant en résidence alternée est rattaché au ménage du parent chez qui il séjournait le premier jour de collecte de l'enquête de recensement. Un ménage « **complexe** » est un ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne seule, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

Pour étudier la composition des familles, on utilise la définition d'un « **couple** au sein d'un ménage » : un homme et une femme vivant dans la même résidence principale, qu'ils soient ou non mariés.

Un **enfant** désigne toute personne légalement célibataire n'ayant ni conjoint ni enfant au domicile et qui vit avec au moins un de ses parents.

Une **famille monoparentale** comprend un parent résidant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

Pour en savoir plus

- « Le couple dans tous ses états », *Insee Première* n° 1435, février 2013.
- « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? », *Insee Première* n° 1392, février 2012.
- « Un million de pacsés début 2010 », *Insee Première* n° 1336, février 2011.
- « Vivre en couple : la proportion de jeunes en couple se stabilise », *Insee Première* n° 1281, février 2010.
- « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1259, octobre 2009.

1. Proportion d'hommes et de femmes vivant en couple par tranche d'âges

	en %			
	1982	1990	1999	2010
Population de 15 ans ou plus vivant en couple	62,5	60,9	59,5	58,2
Hommes en couple	65,0	63,4	62,0	60,8
15 à 19 ans	0,9	0,7	0,7	0,7
20 à 24 ans	28,2	20,1	14,9	16,5
25 à 39 ans	76,8	71,3	64,7	62,8
40 à 54 ans	82,8	82,2	78,4	73,2
55 à 64 ans	83,5	82,1	80,4	77,3
65 à 79 ans	76,5	79,2	78,1	77,9
80 ans ou plus	52,9	56,5	57,5	62,8
Femmes en couple	60,3	58,6	57,2	55,7
15 à 19 ans	6,1	3,4	2,6	2,6
20 à 24 ans	50,8	38,6	30,6	30,2
25 à 39 ans	81,7	77,2	71,6	69,7
40 à 54 ans	82,0	80,0	75,6	70,9
55 à 64 ans	69,8	71,2	71,3	68,6
65 à 79 ans	41,9	46,8	50,4	54,3
80 ans ou plus	11,5	13,5	13,2	20,2

Champ : France métropolitaine.

Note : âges en années révolues.

Source : Insee, recensements de la population.

2. Ménages et population des ménages

	Nombre de ménages				Nombre de personnes ¹			
	1999		2010		1999		2010	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Ménage composé uniquement								
d'un homme seul	3 023	12,4	3 942	14,2	3 023	5,1	3 942	6,2
d'une femme seule	4 469	18,4	5 457	19,6	4 469	7,6	5 457	8,6
d'un couple sans enfant	5 966	24,5	7 189	25,9	11 931	20,3	14 379	22,8
d'un couple avec enfant(s) ²	7 689	31,6	7 453	26,8	29 918	50,8	28 687	45,4
dont : avec enfant(s) de moins de 18 ans	6 076	25,0	6 066	21,8	24 587	41,8	24 130	38,2
d'une famille monoparentale	1 840	7,6	2 301	8,3	4 712	8,0	5 914	9,4
dont : avec enfant(s) de moins de 18 ans	1 103	4,5	1 493	5,4	3 071	5,2	4 134	6,5
Ménage complexe	1 346	5,5	1 442	5,2	4 783	8,1	4 747	7,5
dont : avec enfant(s) de moins de 18 ans	423	1,7	365	1,3	2 185	3,7	1 799	2,8
Ensemble	24 332	100,0	27 786	100,0	58 836	100,0	63 127	100,0

1. Au sein de la population des ménages.

2. Une partie des couples avec enfants sont des familles recomposées : un enfant au moins est né d'une union précédente de l'un des conjoints.

Champ : France, population des ménages.

Note : les « enfants » sont pris en compte sans limite d'âge, les « enfants de moins de 18 ans » le sont en âge révolu.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010 (exploitations complémentaires).

3. Familles avec enfants de moins de 18 ans

	en milliers			
	Nombre de familles		Nombre d'enfants mineurs	
	1999	2010	1999	2010
Famille constituée d'un couple avec enfant(s)	6 339	6 257	11 664	11 360
Famille monoparentale	1 289	1 687	2 022	2 657
Ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans	7 628	7 944	13 686	14 017
Part des familles monoparentales (en %)	16,9	21,2	14,8	19,0
Part de familles mère-enfant(s) au sein des familles monoparentales (%)	88,5	85,2	88,3	86,0

Champ : France, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Note : certaines « familles » partagent le logement avec d'autres personnes, voire une autre famille (et font donc partie d'un ménage « complexe ») ; les chiffres présentés ici par type de famille diffèrent donc de ceux de la figure 2 par type de ménage. Une partie des couples avec enfants sont des familles recomposées (voir figure 2, note 2).

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010 (exploitations complémentaires).

2.3 Population immigrée

En 2010, 5,5 millions d'**immigrés** vivent en France, dont 5,4 millions en métropole (8,5 % de la population métropolitaine) et 0,1 million dans les Dom (5,9 % de la population des Dom). L'immigration en France est un phénomène ancien : au début du XX^e siècle, 1 million d'immigrés résidaient en France métropolitaine ; ils étaient 2,3 millions en 1954 et 4,2 millions en 1990. Après une stabilisation dans les années 1990, la population des immigrés augmente à nouveau depuis 1999. Plus de quatre immigrés sur dix sont devenus français (41 %).

Jusqu'au milieu des années 1970, les flux d'immigration étaient majoritairement masculins, comblant les besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction d'après-guerre, puis de la période des Trente Glorieuses. En 1974, un frein est mis à l'immigration de main-d'œuvre non qualifiée et les migrations familiales prennent une part croissante dans les flux d'immigration. Ces flux sont majoritairement composés de femmes qui viennent rejoindre leur conjoint déjà présent sur le territoire. En 2010, 51 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1968.

En France, la part des immigrés originaires du continent européen a baissé : ils représentent en 2010 moins de 4 immigrés sur 10 contre un sur deux en 1990 et deux sur trois en 1975. En 2010, 43 % des immigrés sont nés dans un pays du continent africain, soit 2,3 millions de personnes. 70 % d'entre eux viennent des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et 16 % du Sénégal, du Mali, de Côte d'Ivoire, du Cameroun ou du

Congo, anciens pays sous administration française. 14 % des immigrés sont originaires d'Asie : parmi eux, 31 % sont nés en Turquie, 21 % dans un des pays de la péninsule indochinoise et 11 % en Chine. Les immigrés originaires d'Amérique et d'Océanie sont beaucoup moins nombreux (5 %).

En 2012, 2,8 millions d'immigrés âgés de 15 ans ou plus sont présents sur le marché du travail en métropole, qu'ils exercent une activité professionnelle ou qu'ils soient au chômage ; ils représentent 10 % de la population active. Le **taux d'activité** des immigrés de 15 à 64 ans s'élève à 69 % ; il est inférieur de 3 points à celui des non-immigrés. En effet, si les hommes immigrés sont plus souvent actifs que les autres (80 % contre 75 % pour les non-immigrés), le taux d'activité des femmes immigrées (58 %) est en revanche nettement inférieur à celui des femmes qui ne sont pas immigrées (68 %).

Le **taux de chômage** des immigrés (16,9 % en 2012) est supérieur de 8 points à celui des non-immigrés (9,1 %). La moindre qualification des immigrés et des emplois qu'ils occupent n'explique pas à elle seule ce différentiel. En effet, l'écart est marqué chez les plus diplômés : le taux de chômage des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est le double de celui de leurs homologues non-immigrés. Par ailleurs, les immigrés non originaires de l'Union européenne ont un taux de chômage encore plus élevé (20,2 %) alors que celui des immigrés natifs d'un pays de l'Union européenne à 27 est identique à celui des non-immigrés (9,1 %). ■

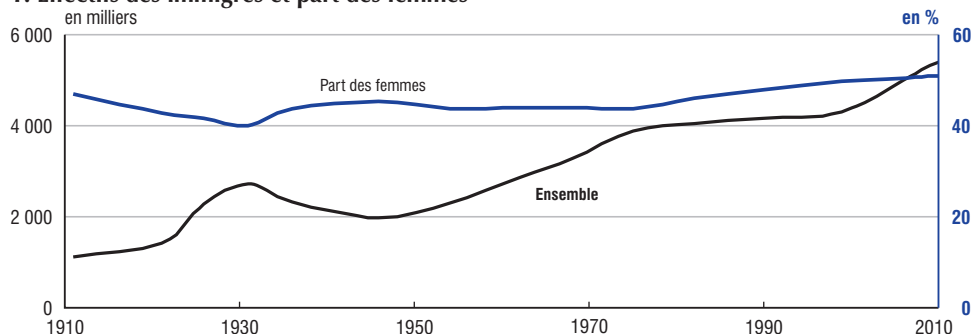
Définitions

Immigrés : la population immigrée est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.
Taux d'activité, taux de chômage : voir *fiches 3.2 et 3.4*.

Pour en savoir plus

- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « L'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants », *Infos migrations* n° 48, DSED, janvier 2013.
- « Trajectoires et origines - enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats », *Documents de travail* n° 168, Ined, octobre 2010.
- « Langues, diplômés : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail », *Insee Première* n° 1262, novembre 2009.

1. Effectifs des immigrés et part des femmes



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population de 1911 à 2010.

2. Origine géographique des immigrés au 1^{er} janvier 2010

	Répartition des immigrés	Proportion de moins de 30 ans	Proportion de 60 ans ou plus
Europe	37,5	16	36
<i>dont : Espagne</i>	4,5	6	55
<i>Italie</i>	5,5	6	65
<i>Portugal</i>	10,7	11	27
<i>Autres pays de l'UE27</i>	12,4	22	31
<i>Autres pays d'Europe</i>	4,3	33	20
Afrique	42,9	22	18
<i>dont : Algérie</i>	13,3	17	27
<i>Maroc</i>	12,2	21	19
<i>Tunisie</i>	4,4	17	24
<i>Autres pays d'Afrique</i>	13,0	30	8
Asie	14,3	27	12
<i>dont : Turquie</i>	4,5	26	11
<i>Cambodge, Laos, Vietnam</i>	2,9	14	21
<i>Autres pays d'Asie</i>	6,8	33	9
Amérique, Océanie	5,4	36	10
Ensemble	100,0	21	24

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2010.

3. Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrés et des non-immigrés en 2012

	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux d'activité			
Non-immigrés	74,8	67,6	71,2
Immigrés	79,9	58,3	68,6
De l'UE27	78,4	67,1	72,5
Hors UE27	80,4	55,0	67,0
Taux d'emploi			
Non-immigrés	68,1	61,4	64,7
Immigrés	66,7	48,1	57,0
De l'UE27	71,5	60,8	66,0
Hors UE27	64,9	43,2	53,4
Taux de chômage			
Non-immigrés	9,0	9,3	9,1
Immigrés	16,4	17,5	16,9
De l'UE27	8,8	9,4	9,1
Hors UE27	19,4	21,3	20,2

Champ : France métropolitaine, population des ménages ; personnes âgées de 15 à 64 ans pour le taux d'activité et le taux d'emploi ; personnes actives âgées de 15 ans ou plus pour le taux de chômage.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestres 2012.

2.4 Parité entre hommes et femmes

En 2012, le **taux d'activité** des femmes de 15 à 64 ans est de 66,6 %, inférieur de près de 9 points à celui des hommes. L'écart était de 17 points en 1990 et de 12 points en 2000. Par ailleurs, le **taux de chômage** est légèrement supérieur pour les femmes : en 2012, 10,0 % des femmes actives de 15 ans ou plus sont au chômage, contre 9,7 % de leurs homologues masculins. Cet écart de taux de chômage entre hommes et femmes a diminué : il était de 4 points en 1990 et de 3 points en 2000.

Les femmes salariées du secteur public et du secteur privé ont perçu en moyenne un **revenu salarial** net annuel de 17 200 euros en 2011, soit 24 % de moins que les hommes. Le revenu salarial en équivalent-temps plein des femmes est inférieur de 17 % à celui des hommes. La durée moyenne travaillée dans l'année des femmes est inférieure de 8 % à celle des hommes. L'écart de revenu salarial entre les femmes et les hommes évolue peu au cours du temps. Il était en 2008 au même niveau qu'en 1995, autour de 27 %. L'écart s'est légèrement réduit avec la crise économique. D'une part, le chômage partiel a davantage touché des secteurs d'activité où travaillent majoritairement des hommes, comme l'industrie ou la construction. D'autre part, une partie des femmes qui occupaient des emplois courts ne travaillaient plus en 2009 et ne sont plus comptées dans le calcul du revenu salarial moyen.

Le niveau d'études des femmes progresse plus rapidement que celui des hommes. En 2010, 28 % des femmes de 25 à 34 ans sont diplômées du supérieur, contre 24 % des hommes du même âge. L'écart est moindre pour les générations précédentes : 21 % des femmes âgées de 35 à 44 ans sont diplômées

du supérieur contre 19 % de leurs homologues masculins. En revanche, parmi les personnes âgées de 45 à 54 ans, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à être diplômés du supérieur : 12 % contre 11 %.

Malgré la convergence du niveau d'études entre hommes et femmes, des différences marquées persistent dans l'orientation des études. En 2011, parmi les filles candidates au baccalauréat général, 23 % le présentent en filière littéraire, 36 % en sciences économiques et sociales et 41 % en filière scientifique. Cette répartition est très différente pour leurs homologues masculins avec seulement 8 % des candidats au baccalauréat général en filière littéraire, 29 % en filière économique et sociale mais 63 % en filière scientifique.

Ces disparités dans les parcours scolaires sont à rapprocher de celles liées aux compétences en calcul : en 2011, selon l'enquête Information et vie quotidienne, 35 % des hommes de 18 à 65 ans affichent d'excellents résultats dans ce domaine (au moins 80 % de réussite) contre seulement 24 % des femmes. *A contrario*, 19 % des femmes éprouvent des difficultés en calcul, contre 13 % des hommes. Mais les hommes perdent l'avantage en ce qui concerne les performances à l'écrit : lecture, production de mots et compréhension d'un texte simple. La proportion d'hommes qui éprouvent des difficultés à l'écrit est légèrement supérieure à celle des femmes, de 17 % contre 15 %. Lorsqu'ils ont des difficultés, celles-ci sont plus souvent graves ou fortes. En effet, trois hommes sur quatre ayant des difficultés à l'écrit ont des difficultés graves ou fortes dans ce domaine, seulement deux femmes sur trois sont dans ce cas. ■

Définitions

Taux d'activité : voir fiche 3.2.

Taux de chômage : voir fiche 3.4.

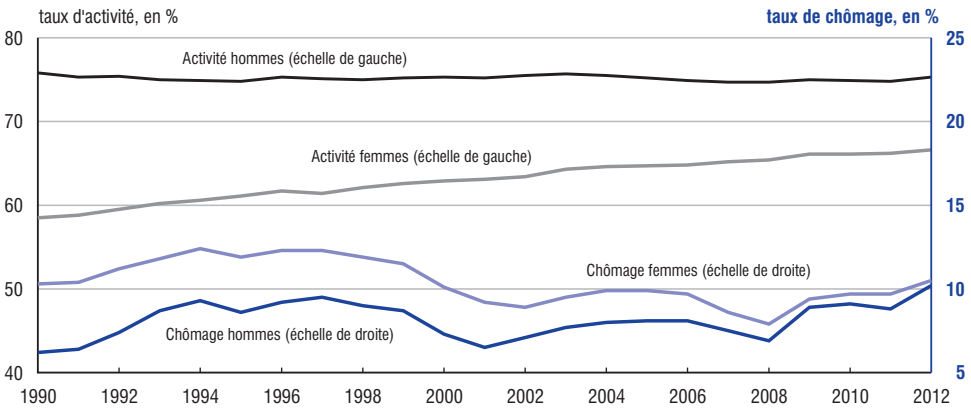
Le **revenu salarial** correspond à la somme de tous les salaires perçus par une personne au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Pour en savoir plus

- « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes », *Insee Première* n° 1436, mars 2013.
- « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul », *Insee Première* n° 1426, décembre 2012.
- « Femmes et hommes en début de carrière - les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », *Insee Première* n° 1284, février 2010.
- Femmes et Hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »).

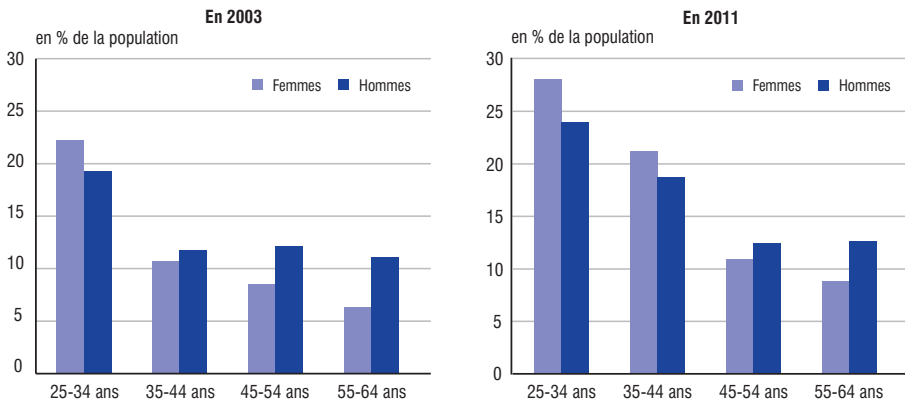
Parité entre hommes et femmes 2.4

1. Taux d'activité et de chômage selon le sexe depuis 1990



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Part des femmes et hommes diplômés du supérieur selon l'âge en 2003 et en 2011



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 25 à 64 ans.
Note : résultats en moyenne annuelle.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Difficultés à l'écrit, en calcul et en compréhension orale

	En difficulté à l'écrit		Performances médiocres en calcul	Performances médiocres en compréhension orale
	dans au moins un des trois domaines fondamentaux	dont : difficultés graves ou fortes		
Hommes	17	13	13	15
Femmes	15	10	19	15
Ensemble	16	11	16	15

Champ : personnes de 18 à 65 ans en France métropolitaine.
Lecture : 17 % des hommes ont des difficultés dans au moins un des trois domaines fondamentaux de l'écrit ; 13 % des hommes ont des difficultés graves ou fortes à l'écrit.
Source : Insee, enquête Information et vie quotidienne, 2011.

2.5 Population scolaire et universitaire

À la rentrée 2012, le nombre d'élèves, d'apprentis et d'étudiants dépasse 15 millions en France. On compte 50 000 jeunes scolarisés de plus qu'à la rentrée 2011. Cette croissance est due au développement de l'enseignement supérieur y compris par apprentissage : hausse de 36 000 étudiants (+ 1,5 %) et de 14 000 apprentis (+ 11,2 %). La population étudiante augmente dans toutes les composantes de l'enseignement supérieur, exception faite des IUT. Elle est en forte croissance dans les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs et les sections de techniciens supérieurs (3 % ou plus).

L'effectif de l'enseignement scolaire (premier et second degrés, tous ministères) s'élève à près de 13 millions d'élèves et d'apprentis, effectif stable par rapport à 2011. Dans le premier degré, les effectifs de l'élémentaire font plus que compenser le recul du nombre d'écoliers scolarisés dans le préélémentaire. Dans le second degré, l'augmentation du nombre de collégiens et de lycéens généraux et technologiques (+ 1 %) ne suffit pas à compenser la moindre scolarisation dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti. En effet, la période de transition liée à la **réforme de la voie professionnelle** arrivant à son terme, désormais

seuls sont scolarisés en second cycle professionnel des jeunes issus de la réforme de 2009. À la rentrée 2011, le **taux de scolarisation** global des jeunes de 18 à 25 ans est en légère augmentation (40,4 %), après une stabilisation autour de 40 % aux deux rentrées précédentes. Le taux de scolarisation des jeunes de 18 ans dépasse 75 %. Celui des jeunes de 21 ans est de l'ordre de 40 %, celui des jeunes de 25 ans de l'ordre de 10 %. Les taux entre 22 et 24 ans sont ceux qui progressent le plus.

Après une croissance soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années, l'**espérance de scolarisation** a, depuis, perdu 0,6 année : de 19,0 ans de scolarité en 1995, elle s'est stabilisée dans les années récentes autour de 18,4 ans. Il faut voir dans cette baisse le résultat des scolarités accomplies plus rapidement tant dans le premier que dans le second degré (baisse des redoublements). En 2011, les taux de scolarisation permettent ainsi d'« espérer » 18,4 années de formation initiale pour un enfant entrant en maternelle et de 6,4 années pour un jeune de 15 ans. L'écart entre les filles et les garçons est stable. Il s'établit à 0,5 année à l'avantage des premières. ■

Définitions

La **réforme de la voie professionnelle**, entamée en 2008, a été généralisée en 2009 avec pour objectif de conduire davantage de jeunes à une qualification de niveau IV (niveau baccalauréat). Cela s'est traduit par la mise en place du baccalauréat en trois ans, directement après la classe de troisième, en remplacement du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans ».

Le **taux de scolarisation**, pour une population d'une tranche d'âge donnée, correspond au rapport entre l'effectif d'élèves, d'apprentis et d'étudiants de cette tranche d'âge, et l'effectif de la population totale correspondante. En 2007, les séries longues ont été modifiées suite à un changement de méthode. Les doublons entre les sources du supérieur et l'enquête Apprentissage ont été supprimés. Ceci a pour conséquence une baisse des taux de scolarisation entre 20 et 24 ans.

L'**espérance de scolarisation** d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges (de 2 à 34 ans) cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2013.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », Depp, édition 2013, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : *fiches 2.6, 2.7 et 6.2.*

Population scolaire et universitaire 2.5

1. Effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis @

en milliers

À la rentrée...	1990	2000	2005	2010r	2011r	2012p
Premier degré	6 953	6 552	6 625	6 664	6 711	6 719
dont : préélémentaire	2 644	2 540	2 612	2 539	2 562	2 557
élémentaire	4 218	3 953	3 962	4 081	4 102	4 116
Second degré éducation nationale	5 726	5 614	5 485	5 353	5 416	5 422
dont : 1 ^{er} cycle	3 254	3 291	3 139	3 126	3 185	3 217
2 nd cycle général et technologique	1 608	1 502	1 513	1 426	1 440	1 452
2 nd cycle professionnel	750	705	724	706	695	658
Enseignement scolaire relevant d'autres ministères¹	204	233	231	221	226	220
Apprentissage dans le secondaire et dans le supérieur	227	376	396	434	443	448
dont : apprentis dans l'enseignement supérieur	1	51	71	111	123	137
Enseignement supérieur	1 717	2 160	2 283	2 320	2 351	2 387
dont : classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	64	70	75	80	80	82
sections de techniciens supérieurs (STS)	199	239	230	242	246	254
instituts universitaires de technologie (IUT)	74	119	113	116	116	115
universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) ²	1 075	1 254	1 284	1 300	1 270 ³	1 281
écoles d'ingénieurs	58	96	108	126	130	134
écoles de commerce	46	63	88	121	127	131
Ensemble	14 828	14 935	15 020	14 992	15 147⁴	15 196
dont : ensemble élèves du premier degré (tous ministères)	7 033	6 625	6 693	6 729	6 776	6 784
ensemble élèves et apprentis du second degré (tous ministères)	6 076	6 099	5 973	5 832	5 897	5 888

1. Ministères en charge de l'agriculture et de la santé (établissements médico-sociaux et hospitaliers).

2. Depuis 2008, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) font partie intégrante des universités.

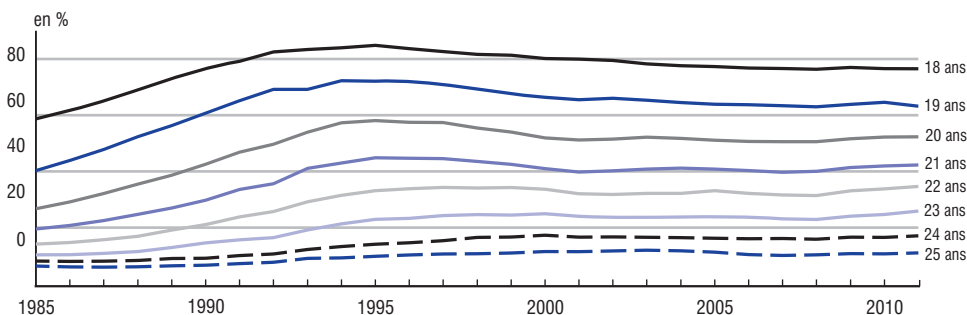
3. Évolution du champ des universités : les effectifs du grand établissement Université de Lorraine, créé en 2011 par fusion des universités de Nancy 1, Nancy 2, Metz et de l'institut national polytechnique de Lorraine, sont sortis du décompte des effectifs universitaires (soit plus de 50 000 étudiants). À champ comparable, les effectifs des universités ont augmenté de 0,9 % à la rentrée 2011.

4. L'augmentation des effectifs entre 2010 et 2011 est pour partie due à l'intégration de Mayotte comme cinquième département d'outre-mer le 31 mars 2011 (+ 85 000 élèves).

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : Depp.

2. Taux de scolarisation de la population de 18 à 25 ans



Champ : France.

Note : les données 2011 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement publiées en 2013.

Source : Depp.

3. Espérance de scolarisation

en années

À la rentrée ...	1985	1990	1995	2000	2005r	2009r	2010r	2011p
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,4	18,4	18,4
Garçons	17,0	18,0	18,8	18,6	18,4	18,2	18,2	18,2
Filles	17,2	18,2	19,2	19,0	18,9	18,7	18,7	18,7
À partir de 15 ans	4,9	5,8	6,7	6,5	6,4	6,4	6,4	6,4

Champ : France.

Note : l'âge est défini en différence de millésime à la rentrée de l'année scolaire. Les taux 2009 et 2010 ont été révisés. Les données 2011 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement publiées en 2013.

Sources : Depp ; SIES ; Insee.

2.6 Diplômes

Lors de la session 2012, 661 100 diplômes nationaux du brevet (DNB) ont été délivrés en France (y compris Mayotte), soit un taux de réussite de 84,7 % jamais égalé jusqu'alors. Les nombres de CAP et de BEP délivrés, en forte évolution ces dernières années du fait de la **réforme de la voie professionnelle** (+ 25 000 CAP et - 32 000 BEP entre 2010 et 2011), se sont stabilisés en 2012. Les taux de réussite, respectivement 83,5 % et 78,2 %, sont les plus élevés jamais atteints.

En 2012, 721 800 candidats se sont présentés au baccalauréat et 609 900 ont obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite global en baisse par rapport à 2011 (84,5 % contre 85,9 %). D'après les résultats provisoires de juin 2013, le taux de réussite serait en nette hausse. La baisse observée en 2012 résulte d'une moindre réussite au baccalauréat professionnel, filière en forte expansion, malgré une hausse de la réussite dans les filières générales et technologiques, en faible évolution en volume. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de bacheliers a, en effet, fortement augmenté en 2012 du fait de la réforme en cours de la voie professionnelle ; le vivier des candidats au baccalauréat professionnel est alimenté à la fois par l'ancien et par le nouveau cursus. Ainsi, la **proportion de bacheliers dans une génération** atteint 76,7 % en 2012 (+ 5,7 points par rapport à 2011) : 37,1 % dans les séries générales, 15,7 % dans les séries technologiques et 23,9 % dans

les séries professionnelles. Cette proportion de bacheliers professionnels dans une génération va diminuer dans les années à venir, une fois la réforme de la voie professionnelle achevée, mais sera nettement au-dessus de ce qu'elle était avant la réforme.

160 000 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) en 2011. Avec un taux de réussite de 71,8 % (+ 2 points par rapport à la session 2010) ce sont 1 500 diplômes de BTS supplémentaires qui ont été délivrés pour un nombre de candidats en baisse de 2 400. À l'opposé, le nombre de diplômés universitaires de technologie délivrés (46 300 DUT) diminue à nouveau cette année.

Les universités françaises ont délivré 164 400 licences **LMD** en 2011, soit une progression de 1,4 % sur la période 2007-2011. Les évolutions sont contrastées entre les licences générales qui ont diminué de 6,4 % sur la période, tandis que les licences professionnelles se sont fortement développées (+ 30,1 %).

Le nombre de masters délivrés s'élève à 124 600 en 2011. Globalement, il est en augmentation de 32,7 % entre 2007 et 2011. Si les masters professionnels continuent d'être majoritaires, les masters indifférenciés sont en forte progression et représentent le tiers des masters délivrés. En 2011, le nombre de doctorats (13 400, habilitations à diriger des recherches comprises) augmente de 3,9 % sur un an. ■

Définitions

Réforme de la voie professionnelle : entamée en 2008, elle a été généralisée en 2009 avec pour objectif de conduire davantage de jeunes à une qualification de niveau IV (niveau baccalauréat). Cela s'est traduit par la mise en place du baccalauréat en trois ans, directement après la classe de troisième, en remplacement du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans ». Dans le cadre de la réforme, il est prévu que les lycéens passent une certification intermédiaire (CAP ou BEP) en cours de préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans (en principe en classe de première professionnelle).

Proportion de bacheliers dans une génération : il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux.

LMD : dans le cadre de l'harmonisation des cursus européens d'enseignement supérieur, le cursus universitaire français s'organise depuis le milieu des années 2000 autour des trois diplômes que sont la licence, le master et le doctorat. Cette nouvelle organisation, dite « LMD », permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

Pour en savoir plus

- « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », *Note d'information* n° 13.02, Depp, mars 2013.
- *L'état de l'École*, Depp, édition 2013.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », Depp, édition 2013, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : *fiches 2.4, 2.5, 2.7 et 6.2.*

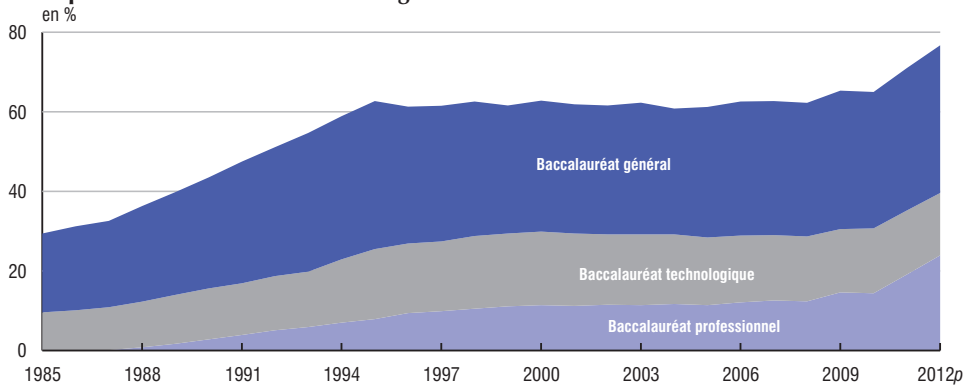
1. Principaux diplômes délivrés dans le second degré

	2010		2011		2012	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)
Brevet (DNB)	624 000	83,5	637 600	83,4	661 100	84,7
<i>dont : série collègue</i>	570 200	84,5	584 400	84,5	607 200	86,2
CAP	154 300	81,5	179 600	82,8	180 100	83,5
BEP	157 000	76,0	125 500	75,6	127 500	78,2
Baccalauréat	531 800	85,6	569 400	85,7	609 900	84,5
Baccalauréat général	279 800	87,3	283 800	88,3	293 800	89,6
Série L	45 700	85,1	45 500	85,7	46 500	86,9
Série ES	88 200	86,1	92 900	87,7	96 500	89,1
Série S	145 900	88,7	145 400	89,4	150 900	90,8
Baccalauréat technologique	133 400	81,6	129 500	82,3	125 100	83,2
<i>dont : Bac STI (sciences et technologies industrielles)</i>	30 000	80,0	28 200	80,4	26 900	83,9
<i>Bac STL (sciences et technologies de laboratoire)</i>	6 900	87,1	6 500	87,2	6 700	89,8
<i>Bac ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)</i>	20 600	76,1	21 600	80,6	21 400	81,3
<i>Bac STG (sciences et technologies de la gestion)</i>	68 000	83,8	65 000	83,3	62 900	83,2
Baccalauréat professionnel	118 600	86,5	156 100	84,0	190 900	78,4

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : Depp.

2. Proportion de bacheliers dans une génération @



Champ : France métropolitaine avant 2001, France depuis 2001.

Note : de 2001 à 2007, les proportions sont calculées à partir des estimations de population de l'Insee. Les données 2011 et 2012 sont provisoires.

Source : Depp.

3. Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

	2007	2008	2009	2010	2011
Brevet de technicien supérieur (BTS)	101 400	106 000	110 500	113 500	114 900
Diplôme universitaire de technologie (DUT)	45 400	46 700	48 000	47 300	46 300
Licence professionnelle	34 900	37 700	40 500	44 000	45 400
Licence générale	127 200	123 500	121 600	117 000	119 000
Master professionnel / DESS	65 700	65 200	62 800	60 100	64 900
Master recherche / DEA	23 200	22 100	20 700	18 900	19 600
Master indifférencié	5 000	7 100	12 900	24 500	40 100
Diplôme d'ingénieur	27 500	28 600	28 300	28 900	30 400
Diplôme d'école de commerce et de gestion	24 400	22 400	28 100	28 900	30 200
<i>dont : diplôme d'école de commerce et de gestion visés</i>	12 900	11 700	14 300	16 300	18 000
Doctorat (y compris HDR)	12 000	12 400	12 700	12 900	13 400
Diplôme de docteur (santé)	7 200	6 800	7 000	7 400	8 200

Champ : France.

Note : les habilitations à diriger des recherches (HDR) sont comptabilisées avec les doctorats.

Sources : DGESIP ; DGRI ; SIES.

2.7 Dépenses d'éducation

En 2012, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 139,4 milliards d'euros, soit 6,9 % du produit intérieur brut (PIB). Elle correspond à une dépense de 2 130 euros par habitant, ou 8 330 euros par élève ou étudiant.

Entre 1980 et 2012, la dépense d'éducation en euros constants a crû légèrement plus vite que le PIB (+ 2,0 % par an en moyenne contre + 1,8 %). Mais sa part dans le PIB a fluctué sur la période : elle a régulièrement augmenté entre 1989 et 1993 (passant de 6,5 % à 7,6 %), du fait notamment d'un engagement financier important des collectivités territoriales et de la revalorisation de la carrière des personnels enseignants. Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'en 1997. À partir de 1998, elle a régulièrement diminué pour revenir en 2008 à 6,7 % du PIB. En 2009, la part de la DIE dans le PIB a augmenté pour atteindre 7,0 %, sous l'effet d'une hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB dû à la crise. Elle a baissé à 6,8 % en 2011, pour augmenter à nouveau en 2012 et atteindre 6,9 % du PIB.

L'État assure 58,5 % du **financement initial** de la DIE en 2012, très majoritairement sur le budget des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche (53,5 % de la DIE) et les collectivités territoriales en assurent 24,5 %. La part qu'elles financent s'accroît dans le second degré et le supérieur depuis 2006, notamment du fait du transfert aux régions et aux départements de nouvelles compétences (gestion des ex-personnels TOS - techniciens,

ouvriers et personnels de service – ainsi que de nouvelles compétences en matière de formations sanitaires et sociales de l'enseignement supérieur).

Sur longue période, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui de la dépense moyenne par élève, qui, tous niveaux confondus, augmente de 1,8 % par an en moyenne depuis 1980 en euros constants. Néanmoins, depuis 1999, la dépense moyenne par élève progresse plus modérément (+ 0,6 % par an en moyenne). Après une baisse en 2011, le coût moyen de l'élève ou de l'étudiant en 2012 se stabilise en euros constants, conséquence d'une hausse de même ordre de la DIE (+ 0,3 %) et des effectifs (+ 0,4 %). C'est dans le premier degré que la dépense moyenne pour un élève a le plus augmenté sur 32 ans : + 1,8 % en moyenne par an (contre 1,5 % dans le second degré), notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. En revanche, la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 1,1 % en moyenne par an entre 1980 et 2012, la forte hausse des effectifs sur la période ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur. Au cours des années 2006-2009, elle croît néanmoins plus rapidement (en moyenne + 3,5 % par an). Puis la tendance s'inverse avec - 0,4 % en moyenne par an de 2009 à 2012. ■

Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés : intégration des Dom, nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels, réévaluation des dépenses des ménages. À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de Finances (Lolf) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. L'évolution de la DIE en euros constants est mesurée en corrigeant de l'évolution du prix du PIB.

Le **financement initial** de la DIE représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, le montant des bourses sera attribué à l'État en financement initial, et aux ménages en financement final après transferts. Ainsi, le financement final est la notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2013.
- Voir aussi : *fiches 2.5, 2.6 et 6.2.*

1. Dépense intérieure d'éducation

	1980	1990	2000	2010	2011	2012p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)¹						
DIE en valeur (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	136,2	136,9	139,4
DIE en euros constants (en milliards d'euros 2012)	74,4	96,6	129,9	140,0	139,0	139,4
DIE par habitant (en euros 2012)	1 380	1 660	2 140	2 130	2 160	2 130
DIE par élève ¹ (en euros 2012)	4 600	5 720	7 670	8 440	8 340	8 330
Structure du financement initial de la DIE (en %)						
État	69,1	63,7	65,2	59,0	58,7	58,5
<i>dont : MEN - MESR²</i>	60,9	56,5	57,4	53,9	53,8	53,5
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	24,4	24,3	24,5
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,7	2,1	1,8	1,9	2,1
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,8	7,0	7,0
Ménages	10,8	11,2	7,4	8,0	8,1	7,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

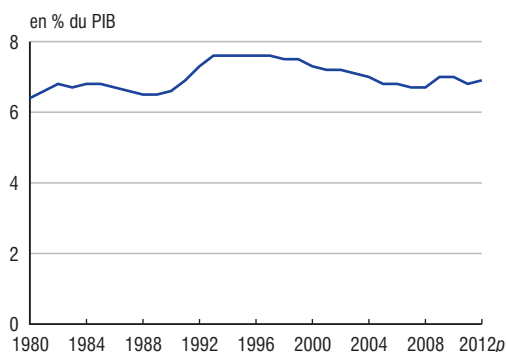
1. Suite à la rénovation du compte en 1999, la dépense intérieure d'éducation (DIE) a été recalculée de 1980 à 1998. En revanche, les dépenses moyennes par élève n'ont pas été recalculées.

2. MEN : ministère de l'Éducation nationale ; MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Champ : France.

Source : Depp.

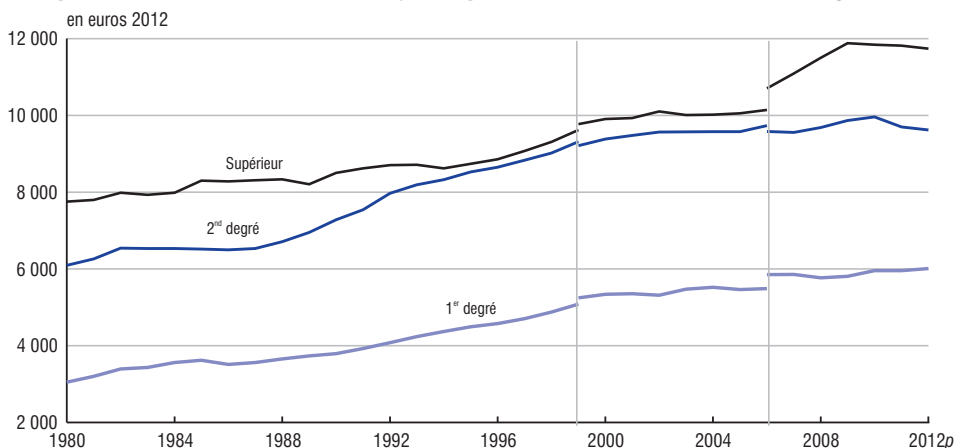
2. Part de la dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut



Champ : France.

Source : Depp.

3. Dépense intérieure d'éducation moyenne par élève, selon les niveaux d'enseignement



Champ : France.

Note : le graphique présente deux ruptures de série, symbolisées par les traits verticaux (rénovation du compte de l'éducation en 1999 et prise en compte de la Lof en 2006, voir Définitions).

Source : Depp.

Fiches thématiques

Emploi, salaires

3.1 Formation et emploi

Jusqu'au milieu des années 1990, le niveau de diplôme des jeunes a fortement progressé. Il s'est stabilisé depuis. Ainsi, 42 % des jeunes qui sortent de formation initiale entre 2009 et 2011 sont diplômés du supérieur, au lieu de 15 % environ à la fin des années 1970. L'obtention d'un **diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire** correspond au seuil minimum de qualification défini par l'Union européenne (repris par les critères de référence de la stratégie Europe 2020). En 2012, en France métropolitaine, 16 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas acquis un tel diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Les filles réussissent mieux leur parcours de formation que les garçons : 13 % d'entre elles n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 18 % des jeunes hommes.

Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes sont plus souvent au chômage que les actifs ayant davantage d'ancienneté sur le marché du travail. En 2012, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale se situe à 20,4 %, contre 9,8 % pour l'ensemble des actifs. À distance plus grande de la **sortie de formation initiale**, le taux de chômage diminue et atteint 12,0 % pour ceux qui ont achevé leurs études depuis cinq à dix ans.

Les jeunes peu diplômés sont plus exposés au chômage. Ainsi, en 2012, 46,9 % des jeunes actifs sortis depuis un à quatre ans du système éducatif sans diplôme ou avec seulement le brevet sont au chômage. En comparaison, le taux de chômage des titulaires d'un CAP ou d'un BEP également sortis depuis un à quatre ans est de 27,7 % et celui des diplômés du supérieur long se situe juste en dessous de 10 %. Quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail mais il subsiste toujours un écart entre diplômés et non-diplômés.

Définitions

Diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire : cette catégorie rassemble les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les brevets d'études professionnelles (BEP), les baccalauréats ainsi que les diplômes équivalents (niveau V ou IV).

Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins un an du parcours de formation (études scolaires ou universitaires, y compris l'apprentissage s'il s'est effectué dans la continuité de la scolarité).

Pour en savoir plus

- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Portrait de la population »).
- « Repères et références statistiques », Depp, édition 2012.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2013 à paraître.
- « Femmes et hommes en début de carrière », *Insee Première* n° 1284, février 2010.

Les jeunes actifs occupent d'autant moins fréquemment des emplois temporaires (intérim, contrats à durée déterminée, contrats aidés, stages, etc.) qu'ils sont diplômés. Parmi les jeunes actifs ayant un emploi, 26 % des diplômés de l'enseignement supérieur long ont un contrat à durée limitée, alors que c'est le cas de 47 % des personnes titulaires au plus d'un brevet des collèges.

En début de vie active, le diplôme a aussi une forte influence sur le salaire. En 2012, un à quatre ans après la fin des études, le salaire médian des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long est supérieur à celui des diplômés du supérieur court (1 770 euros nets mensuels contre 1 450 euros, tous temps de travail confondus). Les débutants titulaires d'un baccalauréat (1 220 euros), d'un CAP-BEP (1 200 euros) ou peu diplômés (1 100 euros) ont un salaire médian proche du Smic à temps plein. Les diplômés du supérieur perçoivent des salaires plus élevés car ils ont des emplois plus qualifiés et travaillent rarement à temps partiel. Parmi les sortants de l'enseignement secondaire, les jeunes femmes sont particulièrement concernées par les emplois à temps partiel. Ainsi, 42 % des débutantes qui possèdent un CAP-BEP et ont un emploi travaillent à temps partiel contre seulement 10 % de leurs homologues masculins. Lors des périodes de ralentissement économique, la situation des débutants se dégrade davantage que celle de l'ensemble des actifs. Ainsi, entre 2008 et 2009, le taux de chômage des jeunes ayant terminé leur formation depuis un à quatre ans s'est accru de 5,8 points et celui de l'ensemble des actifs de 1,7 point. Le taux de chômage des jeunes actifs a légèrement reculé entre 2010 et 2011 mais il est à nouveau en hausse en 2012, atteignant la même valeur qu'en 2009, soit 20,4 %. Cette hausse a touché tous les débutants, quel que soit leur niveau de diplôme. ■

1. Niveau de diplôme et d'inscription le plus élevé des jeunes de 20-24 ans

en %

	2003	2006	2009	2012				
				Ensemble			Hommes	Femmes
				Ensemble (en milliers)				
Diplômés	83	83	84	84	3 125	82	87	
Enseignement supérieur, bac et équivalents	64	66	66	70	2 583	65	74	
CAP-BEP	19	17	18	14	542	17	13	
Sortis sans diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire en...	17	17	16	16	576	18	13	
classe de terminale	5	4	4	3	143	4	3	
dernière année de CAP ou BEP	5	4	4	4	131	5	3	
année de 2 ^{es} ou 1 ^{re} de bac général ou technologique	1	2	2	2	58	2	1	
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année de CAP ou BEP	6	7	6	7	244	7	6	
Ensemble	100	100	100	100	3 701	100	100	

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp, Insee.

2. Taux de chômage au sens du BIT en 2012 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la fin des études initiales @

en %

	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplôme de l'enseignement supérieur long ¹	9,9	5,6	5,6
Diplôme de l'enseignement supérieur court ²	11,0	6,3	5,7
Baccalauréat	22,0	11,0	10,0
CAP, BEP	27,7	17,0	9,7
Aucun diplôme, certificat d'études ou brevet	46,9	31,5	16,0
Ensemble	20,4	12,0	9,8

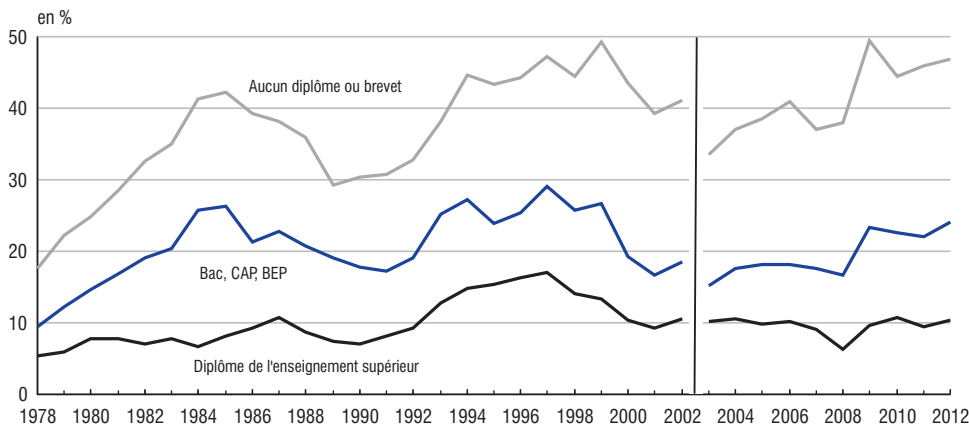
1. Notamment licence, master, doctorat, écoles de commerce et d'ingénieur.

2. Notamment DUT, BTS, Deug, diplômes paramédicaux et sociaux.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2012.

3. Taux de chômage au sens du BIT selon le diplôme, 1 à 4 ans après la fin des études initiales



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : les taux de chômage présentés dans ce graphique correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation d'Eurostat, adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3.2 Population active

En moyenne en 2012, la **population active** est estimée à 28,6 millions de personnes en France métropolitaine, selon l'**enquête Emploi**, dont 14,9 millions d'hommes et 13,6 millions de femmes. Le **taux d'activité** des personnes âgées de 15 à 64 ans augmente par rapport à 2011, de 0,6 point, et s'établit à 70,9 %.

Cette augmentation est due à la hausse de 2,5 points du taux d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans, qui s'établit à 61,1 % en 2012. Celui-ci augmente pour la quatrième année consécutive, avec une accélération en 2012 tirée par la vigueur du taux d'emploi des seniors. Les années précédentes, les départs à la retraite des premières générations du *baby-boom* avaient pesé sur son évolution.

Les réformes récentes des retraites sont la principale raison du dynamisme du taux d'activité des seniors. Pour les 55-64 ans, l'accélération du taux d'activité est encore plus vive, il gagne 3,5 points en 2012, et 7,9 points depuis 2008. L'**espérance apparente d'activité** à 50 ans des 50-64 ans, qui permet de neutraliser les effets démographiques, s'établit à 9,1 ans, en progression bien plus rapide en 2012 (+ 0,4 année) qu'entre 2009 et 2011 (+ 0,2 année par an), ou de 2003 à 2008 (+ 0,1 année par an).

La hausse du taux d'activité des personnes de 50 ans ou plus masque la poursuite de la baisse du taux d'activité avant 50 ans. Le taux d'activité des 25-49 ans baisse en effet légèrement, de 0,1 point, atteignant 88,9 %, soit un

niveau proche de celui de 2007. Quant au taux d'activité des 15-24 ans, il baisse de 0,6 point et retrouve son niveau de 2002.

En 2012, les taux d'activité des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans s'établissent respectivement à 75,3 % et 66,6 %, tous deux en hausse sous l'effet de l'augmentation du taux d'activité des hommes et des femmes de 50 à 64 ans. Le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans s'est stabilisé depuis 2010, après une augmentation quasi ininterrompue depuis 1975. Pour ces âges, le taux d'activité féminine a augmenté moins vite à la fin des années 2000 que par le passé, et il baisse même légèrement depuis 2010 (- 0,4 point). Le taux d'activité des hommes de 25 à 49 ans baisse lui aussi à nouveau en 2012 (- 0,2 point, soit - 1,0 point depuis 2008). Entre 2009 et 2012, les taux d'activité des jeunes hommes et des jeunes femmes (15-24 ans) ont baissé de 2,2 points, et s'établissent respectivement à 40,6 % et 34,0 % en 2012.

Selon les dernières projections de l'Insee, le nombre d'actifs augmenterait fortement jusqu'en 2025, puis se stabiliserait, avant de repartir à la hausse à partir de 2035 si la fécondité demeurait à un niveau élevé. Il serait de 30,1 millions en 2030 et de 31,2 millions en 2060. La hausse de l'activité des 60-64 ans se poursuivrait jusqu'en 2050, sous l'effet combiné des réformes des retraites et de l'allongement de la durée des études. ■

Définitions

La **population active** regroupe les personnes en emploi (la population active occupée) et les chômeurs ; ces concepts sont entendus ici selon les définitions BIT (voir *fiches 3.3 et 3.4*).

L'**enquête Emploi**, réalisée par l'Insee depuis 1950, est la source statistique qui permet de mesurer le chômage et l'emploi au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, la durée du travail, les emplois précaires et permet de mieux cerner les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, elle est trimestrielle et réalisée en continu au cours de chaque trimestre.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Pour une année donnée, l'**espérance apparente d'activité** est la somme des taux d'activité à chaque âge observés cette année. Cet indicateur est un résumé de l'activité de l'année, indépendant de la structure démographique de la population : il représente l'activité d'une génération fictive qui aurait les mêmes comportements à chaque âge que ceux observés pendant l'année. Cet indicateur ne tient pas compte des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, d'où le qualificatif « apparente ».

Avertissement : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013, voir *fiche 3.4*.

Pour en savoir plus

- « Projections à l'horizon 2060 : des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2012 », *Insee Résultats* n° 138 soc, janvier 2013.
- « Rechercher et retrouver un emploi après 55 ans », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Voir aussi : *fiches 3.3 et 3.4*

1. Population active et taux d'activité @

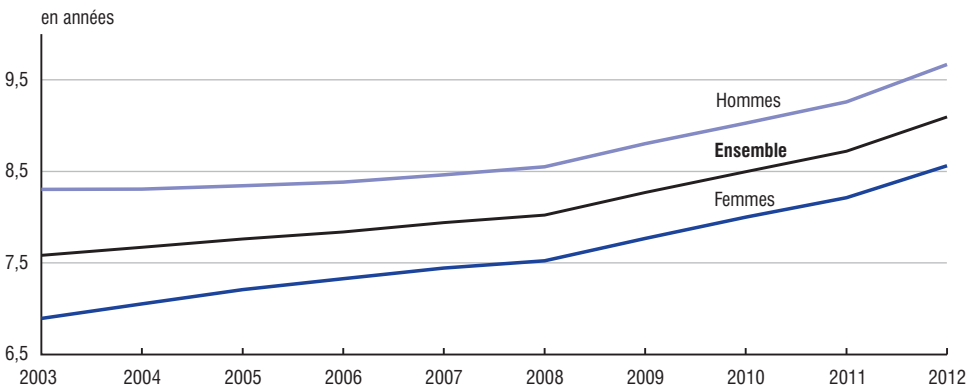
	en moyenne annuelle							
	1980	1990	2000	2008	2009	2010	2011	2012
Population active totale (en milliers)	23 879	24 886	26 260	27 950	28 207	28 309	28 345	28 566
Hommes	14 157	13 978	14 176	14 681	14 776	14 813	14 811	14 927
Femmes	9 722	10 908	12 084	13 269	13 431	13 496	13 534	13 639
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	70,0	67,1	69,0	70,0	70,4	70,4	70,3	70,9
Hommes	83,3	75,8	75,3	74,7	75,0	74,9	74,7	75,3
Femmes	56,8	58,5	62,9	65,4	66,0	66,1	66,1	66,6
15-24 ans	54,8	43,9	36,8	38,4	39,5	38,9	37,9	37,3
25-49 ans	81,9	85,9	87,8	89,4	89,5	89,4	89,0	88,9
50-64 ans	59,7	47,4	52,9	55,9	56,9	57,6	58,6	61,1
<i>dont : 55-64 ans</i>	<i>50,6</i>	<i>34,0</i>	<i>32,0</i>	<i>40,0</i>	<i>41,5</i>	<i>42,6</i>	<i>44,4</i>	<i>47,9</i>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : en moyenne en 2012, 70,9 % de la population en âge de travailler (conventionnellement de 15 à 64 ans) est active (en emploi ou au chômage).

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1980-2012.

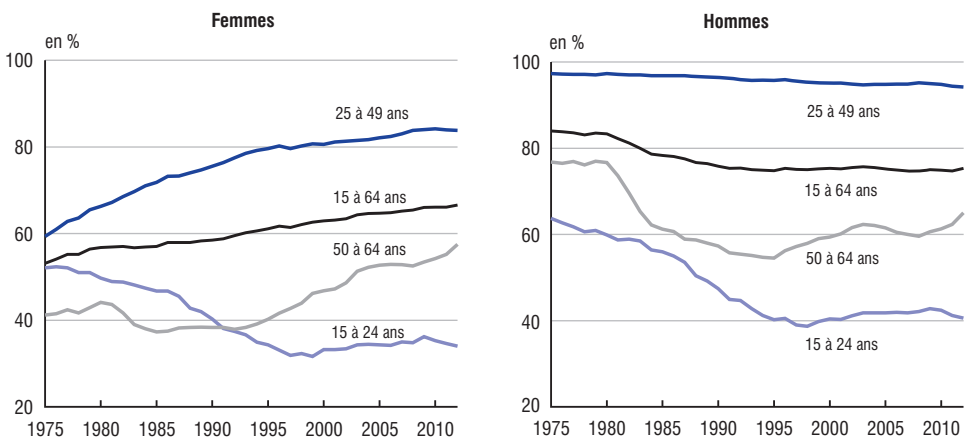
2. Espérance apparente d'activité des personnes âgées de 50 à 64 ans



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 50 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2003-2012.

3. Évolution du taux d'activité selon le sexe et la tranche d'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2012.

3.3 Emploi

En moyenne en 2012, 25,8 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine, selon les données de l'**enquête Emploi**.

Le taux d'emploi des 15-64 ans augmente de 0,1 point en 2012, et s'établit à 63,9 %. Le taux d'emploi des hommes est en léger repli (- 0,2 point) à l'inverse de celui des femmes (+ 0,3 point). Les évolutions du taux d'emploi sont encore plus contrastées entre les seniors et les moins de 50 ans. En effet, le taux d'emploi des personnes de moins de 50 ans continue de baisser (- 1,5 point pour les 15-24 ans, - 0,7 point pour les 25-49 ans en 2012). Au total depuis 2008, le taux d'emploi des 15-24 ans a diminué de 2,9 points et celui des 25-49 ans de 2,7 points. En revanche, entre 50 et 64 ans, le taux d'emploi bondit de 2,0 points en 2012, et de 3,6 points depuis 2008. Cette hausse est encore plus forte pour les personnes âgées de 55 à 64 ans : + 3,0 points en un an, et + 6,3 points depuis 2008. Les nombreux départs à la retraite des premières générations du *baby-boom* ont pesé jusqu'en 2008 sur l'évolution du taux d'emploi. Le **taux d'emploi sous-jacent** permet de corriger l'évolution des taux d'emploi de ces effets de structure démographique : le taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans augmente aussi fortement en 2012 (+ 2,9 points), et de 10,3 points depuis 2005, sous l'effet du recul de l'âge des départs en retraite.

En 2012, près de 9 actifs occupés sur 10 sont salariés. Le salariat est plus fréquent chez les femmes (92,3 %) que chez les hommes (85,1 %). Parmi les salariés, 22,1 % travaillent dans la fonction publique en 2012. Les formes particulières d'emploi (contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage) représentent 12,0 % de l'emploi total, soit le niveau d'avant-crise. Cette proportion avait baissé en 2008 et 2009 : les formes particulières d'emploi ont été les premières à subir les effets de la mauvaise conjoncture via un moindre recours à ces contrats, avant que les contrats à durée indéterminée (CDI) ne soient également affectés en 2009 et en 2010. À partir de mi-2009, l'intérim est reparti à la hausse, suivi par les CDD, alors que le nombre de CDI diminuait. Depuis 2011, les taux d'emploi en CDI ou selon des formes particulières sont demeurés relativement stables.

En 2012, 18,0 % des personnes en emploi sont à temps partiel. Depuis 2008, la part des personnes à temps partiel a augmenté de 1,0 point ; la hausse a été plus forte pour les hommes (+ 1,2 point) que pour les femmes (+ 0,7 point). L'écart entre les hommes et les femmes reste cependant très élevé : en 2012, 6,9 % des hommes en emploi sont à temps partiel, contre 30,2 % des femmes en emploi.

En moyenne sur l'année 2012, le **sous-emploi au sens du BIT** concerne 5,3 % des actifs occupés, soit 0,2 point de plus qu'en 2011. Ainsi, 1,4 million de personnes en France métropolitaine travaillent moins qu'elles ne le souhaiteraient. ■

Définitions

Les personnes qui sont en **emploi au sens du BIT** (les « actifs occupés ») sont celles qui ont travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée.

Enquête Emploi : voir *fiche 3.2*.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Le **taux d'emploi sous-jacent** est la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Non pondéré par la taille des cohortes, il permet de neutraliser les effets de composition démographique, particulièrement importants avec l'arrivée depuis 2001 des premières cohortes du *baby-boom* dans la tranche d'âge des 55 ans et plus, qui affectent fortement le niveau du taux d'emploi effectif de cette tranche d'âge.

Le **sous-emploi au sens du BIT** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire ainsi que toutes les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

Avertissement : le questionnaire de l'**enquête Emploi** a été rénové en 2013, voir *fiche 3.4*.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2012 », *Insee Première* n° 1466, septembre 2013.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2012 », *Insee Résultats* n° 138 soc, janvier 2013.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Voir aussi : *fiches 3.2, 3.4 et 6.3*.

1. Statut d'emploi, catégorie socioprofessionnelle et situation de sous-emploi des actifs occupés en 2012

en moyenne annuelle

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)
Ensemble	13 476	100,0	12 278	100,0	25 754	100,0
Personnes en situation de sous-emploi	384	2,8	969	7,9	1 353	5,3
Par statut						
Non-salariés	2 014	15,0	941	7,7	2 956	11,5
Salariés	11 462	85,1	11 337	92,3	22 799	88,5
Intérimaires	348	2,6	154	1,3	502	2,0
Apprentis	240	1,8	150	1,2	390	1,5
Contrats à durée déterminée	877	6,5	1 301	10,6	2 179	8,5
Contrats à durée indéterminée	9 996	74,2	9 732	79,3	19 727	76,6
Par catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs exploitants	365	2,7	143	1,2	507	2,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 209	9,0	453	3,7	1 662	6,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 782	20,7	1 859	15,1	4 641	18,0
Professions intermédiaires	3 093	23,0	3 255	26,5	6 349	24,7
Employés	1 695	12,6	5 552	45,2	7 247	28,1
Ouvriers	4 330	32,1	1 017	8,3	5 347	20,8

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2012.

2. Taux d'emploi selon le sexe et l'âge @

en %

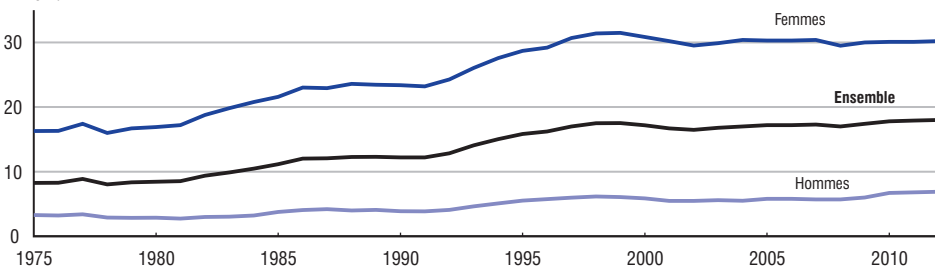
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ensemble des 15-64 ans	63,7	63,6	64,3	64,8	64,0	63,9	63,8	63,9
<i>dont : en équivalent-temps plein</i>	59,2	59,2	59,9	60,5	59,6	59,4	59,4	59,5
Sexe								
Hommes de 15-64 ans	69,1	68,9	69,1	69,5	68,3	68,1	68,1	67,9
Femmes de 15-64 ans	58,4	58,6	59,6	60,2	59,8	59,7	59,7	60,0
Âge								
15-24 ans	30,2	29,8	31,0	31,3	30,3	30,0	29,5	28,4
25-49 ans	81,2	81,6	82,4	83,6	82,3	81,9	81,6	80,9
50-64 ans	53,6	53,2	53,2	53,2	53,4	53,9	54,8	56,8
<i>dont : 55-64 ans</i>	38,5	38,1	38,2	38,2	39,0	39,8	41,5	44,5
<i>Taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans</i>	34,0	34,3	35,2	36,0	37,5	39,1	41,4	44,3

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2005-2012.

3. Proportion d'actifs occupés à temps partiel @

en %



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2012.

3.4 Chômage

En moyenne en 2012, 2,8 millions de personnes sont au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine selon l'**enquête Emploi**. Le **taux de chômage** s'élève à 9,8 % de la population active en moyenne annuelle, en hausse de 0,6 point par rapport à 2011.

Le taux de chômage augmente de 1,8 point en moyenne annuelle pour les jeunes actifs de 15 à 24 ans, de 0,7 point chez les 25-49 ans, et de 0,5 point chez les 50 ans ou plus. Selon l'âge, les taux de chômage s'établissent à des niveaux très différents : 23,9 % pour les 15-24 ans, 9,0 % pour les 25-49 ans et 6,8 % pour les personnes de 50 ans et plus. Ils reflètent néanmoins des comportements spécifiques sur le marché du travail (composé des personnes en emploi et des personnes au chômage au sens du BIT). Ainsi, une majorité de jeunes de 15 à 24 ans poursuivent leurs études à l'écart du marché du travail et sont donc inactifs. Rapportée à l'ensemble de la population des 15-24 ans (actifs et inactifs), la proportion de chômeurs est ainsi de 8,9 % en 2012, soit 0,9 point au-dessus des 25-49 ans.

En moyenne, le taux de chômage des hommes augmente en 2012 de 1,0 point, et celui des femmes augmente plus faiblement, de 0,3 point. Les hommes, qui avaient bénéficié des créations d'emploi en 2010 et début 2011, ont été plus touchés par les suppressions d'emploi intervenues depuis la mi-2011, notamment dans l'intérim.

En 2012, seuls les cadres ont été épargnés par la hausse du chômage ; pour les autres catégories sociales, le taux de chômage a augmenté de 0,4 point pour les professions intermédiaires à 1,9 point pour les ouvriers non qualifiés. Le taux de chômage des ouvriers non qualifiés est, en 2012, 5,5 fois plus élevé que le taux de chômage des cadres, contre 4,9 fois il y a un an.

En lien avec l'afflux de nouveaux chômeurs, la part des **chômeurs de longue durée** dans le chômage avait mécaniquement baissé en 2009, puis était remontée jusqu'à retrouver en 2011 son niveau d'avant la crise. En 2012 cette part se replie légèrement : 40,8 % des chômeurs sont au chômage depuis plus d'un an. La part des personnes au chômage depuis deux ans ou plus a augmenté en 2010 et 2011 ; elle se stabilise à 20,2 % des chômeurs en 2012. ■

Définitions

Le **chômage au sens du BIT** : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Enquête Emploi : voir fiche 3.2.

Le **taux de chômage** représente la part des chômeurs dans la population active (les personnes en emploi, c'est-à-dire les « actifs occupés », et les personnes au chômage).

Un **chômeur de longue durée** est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Avertissement

- En 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Certaines reformulations de questions ont joué sur la teneur des réponses d'une petite proportion des personnes enquêtées. Ceci a un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs tirés de l'enquête Emploi (en particulier les taux d'emploi, de chômage et d'activité), mais n'affecte pas les variations d'un trimestre à l'autre. Pour plus de précisions, se reporter à www.insee.fr/fr/indicateurs/ind14/20130905/CP_chomage_050913.pdf
- Dans cet ouvrage, les chiffres tirés de l'enquête Emploi sont tous antérieurs à 2013, donc sont produits à partir des réponses à l'ancien questionnaire.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 2013-037, juin 2013.
- *Note de conjoncture*, Insee, juin 2013.
- Voir aussi : *fiches 3.2, 3.3 et 6.3.*

1. Chômage au sens du BIT selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

	en moyenne annuelle									
	1980 ¹	1990	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Nombre de chômeurs (en milliers)	1 276	1 976	2 239	2 223	2 064	2 573	2 635	2 604	2 811	
Hommes	524	862	1 023	1 092	1 014	1 316	1 329	1 295	1 451	
Femmes	752	1 113	1 215	1 131	1 050	1 257	1 306	1 309	1 361	
Taux de chômage (en %)	5,3	7,9	8,5	8,0	7,4	9,1	9,3	9,2	9,8	
Par sexe										
Hommes	3,7	6,2	7,2	7,5	6,9	8,9	9,0	8,7	9,7	
Femmes	7,7	10,2	10,1	8,6	7,9	9,4	9,7	9,7	10,0	
Par âge										
15-24 ans	11,9	15,4	16,3	19,1	18,6	23,2	22,9	22,1	23,9	
25-49 ans	3,7	6,9	8,0	7,2	6,5	8,0	8,3	8,3	9,0	
50 ans ou plus	4,1	5,8	6,4	5,3	4,9	6,0	6,3	6,3	6,8	
Par catégorie socioprofessionnelle										
Cadres	3,2	3,3	4,1	3,2	3,0	3,8	3,9	3,8	3,7	
Professions intermédiaires	3,8	3,8	4,9	4,6	4,0	5,3	4,9	5,0	5,4	
Employés	6,5	9,0	9,5	8,2	7,4	8,8	9,5	9,8	10,3	
Ouvriers	7,9	10,0	9,9	10,6	10,2	13,1	13,4	12,9	14,4	
<i>dont : ouvriers qualifiés</i>	6,2	6,8	7,1	7,5	7,4	9,2	9,9	9,6	11,0	
<i>ouvriers non qualifiés²</i>	9,8	14,0	14,3	15,8	15,3	19,9	19,4	18,5	20,4	
Rapport ouvriers non qualifiés / cadres ³	3,1	4,2	3,5	5,0	5,1	5,3	4,9	4,9	5,5	

1. Pour la catégorie socioprofessionnelle, il s'agit de données de 1982.

2. Y compris ouvriers agricoles.

3. Ce rapport figure dans la liste d'indicateurs de base proposée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) pour suivre l'évolution des inégalités sociales (voir *Annexe - Indicateurs d'inégalités sociales*).

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1980-2012.

2. Part du chômage de longue durée selon l'âge

	en moyenne annuelle, en %									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Personnes au chômage depuis un an ou plus¹	40,8	41,3	42,3	40,4	37,8	35,4	40,4	41,6	40,8	
15 à 24 ans	23,6	23,9	25,4	24,7	24,5	25,7	30,0	28,3	28,5	
25 à 49 ans	42,1	43,0	44,2	41,3	38,7	35,3	40,9	41,9	40,1	
50 ans ou plus	61,2	61,8	61,9	61,1	55,7	51,9	53,8	57,8	57,9	
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus¹	19,9	20,8	21,2	21,6	18,7	16,3	18,6	20,2	20,2	

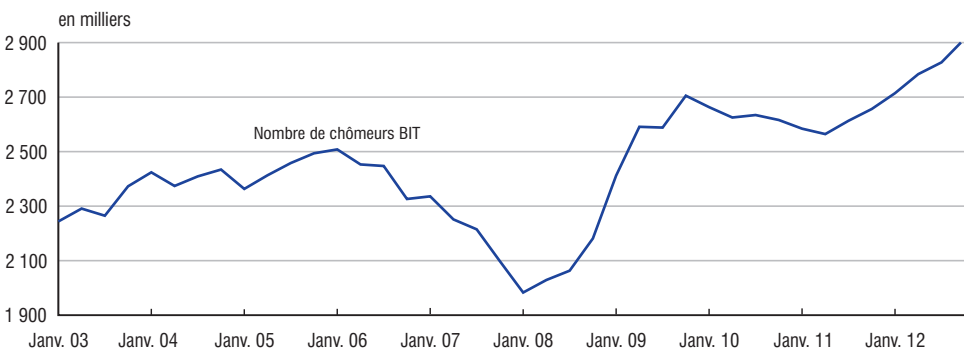
1. La proportion de chômeurs d'un an ou plus ou de deux ans ou plus est calculée sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2012, 28,5 % des chômeurs de 15 à 24 ans sont au chômage depuis un an ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Chômage



3.5 Politiques du marché du travail

En 2012, les **entrées** dans les **dispositifs ciblés de la politique de l'emploi** augmentent globalement en France métropolitaine : les entrées en emplois aidés dans le secteur non marchand et en formation sont en hausse tandis que celles en emplois aidés marchands et en dispositifs de retrait d'activité diminuent. Les sorties de ces dispositifs étant plus nombreuses que les entrées, le nombre de bénéficiaires en fin d'année poursuit la baisse entamée en 2010 et s'établit à 1,6 million.

Dans le secteur marchand, les entrées en contrats en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) amorcent une légère baisse, en lien avec la dégradation de la conjoncture ; les entrées en contrats aidés hors alternance et dans les autres dispositifs du secteur marchand diminuent encore cette année mais plus modérément. Le contrat unique d'insertion (CUI) a été introduit en France métropolitaine le 1^{er} janvier 2010 et étendu aux Dom en 2011. Dans le secteur marchand, le CUI-CIE (contrat initiative emploi) a pris le relais du CIE et du CI-RMA (contrat insertion-revenu minimum d'activité). En 2012, les embauches en CUI-CIE sont restées stables. Les entrées dans le volet marchand des emplois d'avenir – dispositif entré en vigueur au 1^{er} novembre 2012 et destiné aux jeunes en difficulté – ont été marginales en 2012. Entre fin 2011 et fin 2012, le nombre total de bénéficiaires d'un emploi aidé marchand a diminué (- 34 000).

Dans le secteur non marchand, le CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) s'est substitué au CAE et au contrat d'avenir (CAV) depuis le 1^{er} janvier 2010. Après avoir baissé en 2011, les entrées en CUI-CAE sont

remontées à 398 000 en 2012. Cette hausse est induite par l'augmentation de l'enveloppe initialement prévue par la loi de finances, ainsi que par la sollicitation des conseils généraux pour accroître, comme dans le secteur marchand, le nombre de contrats conclus avec des bénéficiaires du RSA socle. Les entrées en emplois d'avenir non marchands se sont élevées à 1 200 entre novembre et décembre 2012. Fin 2012, le nombre de bénéficiaires d'un emploi aidé non marchand est quasiment stable (- 3 000) après une forte contraction en 2011 (- 50 000).

Plus largement, en 2011, les **dépenses pour les politiques du marché du travail** s'élèvent à 46,75 milliards d'euros en France, soit 2,3 % du PIB. Après les fortes hausses observées en 2009 et 2010, elles baissent en 2011, de 7 % en euros courants, retrouvant un niveau assez proche de celui de 2009. Les dépenses d'indemnisation du chômage, qui en constituent la principale composante avec 28,0 Md€, ont à peine fléchi en 2011 (- 0,1 %). Les moyens affectés au Service public de l'emploi (5,0 Md€) diminuent également après deux années de forte hausse. Mais la baisse provient principalement des dépenses pour les politiques actives, qui descendent à 13,6 Md€ en 2011, soit une baisse de 15,5 %. Ces mesures actives incluent notamment les contrats aidés du secteur non marchand (2,8 Md€), en baisse de 32 % (après une hausse de 42 % en 2010), et la formation des demandeurs d'emploi (7,2 Md€, dont 1,8 Md€ pour les aides et exonérations en faveur d'apprentis et 1,4 Md€ pour les allocations de reclassement professionnel). ■

Définitions

Les **entrées** comprennent les entrées initiales et les reconductions de contrats.

Les **dispositifs ciblés de la politique de l'emploi** désignent les mesures de la politique d'emploi destinées aux personnes éprouvant des difficultés à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail : aides à l'emploi, stages de formation pour les jeunes et les demandeurs d'emploi ou mesures de retrait d'activité anticipé.

Les **dépenses pour les politiques du marché du travail** correspondent aux dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail. Les dépenses de formation continue, les aides ou exonérations de cotisations sociales « zonées » et les dispositifs sectoriels sont exclus.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2010 », *Dares Analyses* n° 007, janvier 2013.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, juin 2013.
- « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.

1. Flux d'entrées dans les divers dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

	en milliers				
	2009	2010	2011	2012	Évolution entre 2011 et 2012 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	772	803	758	741	- 2,3
<i>dont : contrats en alternance</i>	425	428	459	448	- 2,4
<i>contrats hors alternance</i>	117	113	53	51	- 3,5
Emplois aidés dans le secteur non marchand	359	377	357	400	12,1
<i>dont : contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	///	377	357	398	11,7
<i>emplois d'avenir non marchands</i>	///	///	///	1	///
<i>contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)</i>	260	///	///	///	///
<i>contrats d'avenir (CAV)</i>	98	///	///	///	///
Formation des demandeurs d'emploi	660	730	682	706	3,6
Retraits d'activité	79	59	27	3	- 88,0
Ensemble	1 871	1 969	1 823	1 850	1,4

Champ : France métropolitaine.

Note : les entrées comprennent les entrées initiales et les reconductions. L'emploi marchand aidé comprend les contrats aidés du secteur marchand hors alternance (CUI-CIE, emplois d'avenir marchands, CIE, CI-RMA et SEJE), les contrats en alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), les exonérations zonées, l'insertion par l'activité économique, l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE) et l'accompagnement des restructurations. L'emploi non marchand aidé correspond aux contrats aidés du secteur non marchand (CUI-CAE, emplois d'avenir non marchands, CAE, CAV, emplois jeunes, CEC et CES). La formation des demandeurs d'emploi inclut ici les contrats de transition professionnelle et les conventions de reclassement personnalisé. Les séries sur la formation des demandeurs d'emploi ont été révisées suite à une modification des sources utilisées.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle Emploi.

2. Bénéficiaires de dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

	nombre de bénéficiaires au 31 décembre, en milliers				
	2009	2010	2011	2012	Évolution entre 2011 et 2012 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	1 005	1 001	994	960	- 3,4
<i>dont : contrats en alternance</i>	568	566	593	588	- 1,0
<i>contrats hors alternance</i>	96	64	44	26	- 40,4
Emplois aidés dans le secteur non marchand	247	254	205	202	- 1,2
<i>dont : contrats uniques d'insertion non marchands (CUI-CAE)</i>	///	241	204	201	- 1,7
<i>emplois d'avenir non marchands</i>	///	///	///	1	///
<i>contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)</i>	176	8	///	///	///
<i>contrats d'avenir (CAV)</i>	69	5	///	///	///
Formation des demandeurs d'emploi	295	334	281	302	7,6
Retraits d'activité	412	330	202	120	- 40,6
Ensemble	1 958	1 919	1 682	1 584	- 5,8

Champ : France métropolitaine.

Note : voir note figure 1. Les données présentées sont issues de séries corrigées des variations saisonnières.

Sources : Dares ; ASP ; Pôle Emploi.

3. Dépenses pour les politiques du marché du travail

	en millions d'euros courants					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Services						
Services du marché du travail ¹	4 357	4 237	4 006	4 894	5 879	5 048
Mesures actives						
Formation professionnelle	5 194	5 685	5 491	6 856	7 363	7 153
Incitations à l'emploi ²	2 206	2 089	1 963	1 835	2 086	1 167
Emploi protégé ³	1 196	1 253	1 338	1 429	1 438	1 426
Création directe d'emplois ⁴	3 548	3 882	2 984	2 958	4 201	2 846
Aide à la création d'entreprise ⁵	173	490	612	738	1 056	1 053
Soutiens						
Maintenance et soutien du revenu en cas de perte d'emploi ⁶	24 168	22 666	22 338	26 747	27 942	27 924
Prétraitements	817	795	452	296	198	130
Ensemble	41 660	41 096	39 185	45 751	50 163	46 748
Ensemble en % de PIB	2,32	2,18	2,03	2,43	2,59	2,34

1. Services assurés par les services publics de l'emploi et autres organismes, qui assurent l'accompagnement et facilitent l'insertion des demandeurs d'emploi ou assistent les employeurs dans le recrutement de personnel. – 2. Contributions aux coûts salariaux afin de faciliter le recrutement de chômeurs ou d'autres groupes particuliers (emplois aidés dans le secteur marchand). – 3. Mesures pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. – 4. Mesures qui créent des emplois supplémentaires pour des chômeurs de longue durée ou des personnes ayant des difficultés particulières d'insertion (emplois aidés dans le secteur non marchand). – 5. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus. – 6. Prestations chômage (assurance et solidarité) ou de chômage partiel.

Champ : France.

Source : Dares pour Eurostat (Base de données « Politiques du marché du travail »).

3.6 Durée et conditions de travail

En 2012, la **durée hebdomadaire moyenne du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi est de 37,9 heures en France métropolitaine : 41,1 heures pour celles à temps complet et 23,0 heures pour celles à temps partiel. Cette durée moyenne, après avoir diminué avec le passage progressif à une **durée légale hebdomadaire du travail** à 35 heures, est stable depuis 2003. La durée hebdomadaire moyenne du travail est largement supérieure chez les indépendants : 54,7 heures pour les agriculteurs et 49,2 heures pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise en 2012.

Certaines personnes ont des horaires de travail atypiques, de façon régulière ou occasionnelle. Travailler le samedi concerne un peu plus de la moitié des personnes de 15 ans ou plus en emploi et le dimanche, un travailleur sur trois. La proportion d'agriculteurs et d'artisans-commerçants qui déclare travailler le soir, le samedi ou le dimanche, est de loin supérieure à celle des salariés. Les cadres sont plus concernés que les autres salariés par le travail à domicile (44 %) ou le soir (51 %), et les ouvriers par les horaires alternés (15 %) ou le travail de nuit (20 %).

En 2010, les salariés affiliés au régime général de la Sécurité sociale ont subi 22 **accidents du travail** avec arrêt de travail pour un million d'heures travaillées. En cinq ans, ce taux a

baissé de 11 %. Comparé à l'ensemble, les accidents du travail sont deux fois plus fréquents dans la construction. Le secteur de la santé, l'hébergement médico-social et l'hébergement-restauration sont les autres secteurs d'activité qui regroupent les salariés les plus exposés au risque d'accident du travail. Il existe une forte disparité entre les différentes catégories de salariés. Le nombre moyen d'accidents pour un million d'heures de travail s'élève à 43 pour les ouvriers, contre 3 pour les cadres et 7 pour les professions intermédiaires. Pour un nombre d'heures de travail donné, les jeunes sont plus touchés que leurs aînés et les hommes plus que les femmes.

Plus de 50 000 **maladies professionnelles** ont été reconnues en 2010, dont 85 % de troubles musculo-squelettiques (TMS). Les ouvriers et les femmes, tout particulièrement les ouvrières, sont les plus exposés. Dans l'ensemble des maladies professionnelles reconnues, la part que représentent les maladies provoquées par l'amiante est faible, mais elles constituent la grande majorité des cancers professionnels et leurs issues sont souvent mortelles. La surdité affecte principalement les ouvriers de l'industrie, tandis que les jeunes coiffeuses sont les plus exposées aux dermatoses. La reconnaissance d'une maladie professionnelle intervient le plus souvent entre 40 et 59 ans. ■

Définitions

Durée hebdomadaire du travail : nombre d'heures déclaré par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée (dans l'enquête Emploi). Elle diffère de la durée collective hebdomadaire du travail, qui mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Depuis 2000 dans les entreprises de plus de 20 salariés et depuis 2002 dans les autres, la **durée légale hebdomadaire du travail** est fixée à 35 heures pour les salariés à temps complet. La durée collective reste aujourd'hui supérieure en moyenne à 35 heures car elle inclut des heures supplémentaires « structurelles », effectuées chaque semaine par certains salariés soumis à un horaire collectif supérieur à la durée légale.

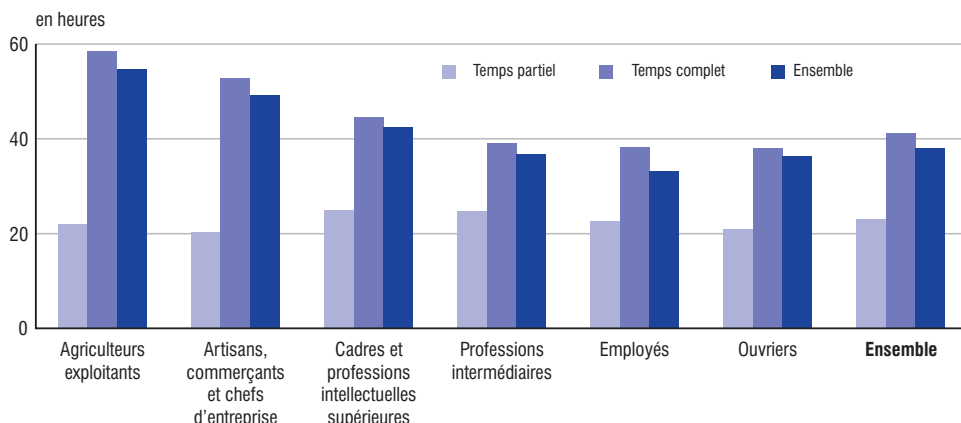
Accident du travail : accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam-TS, et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Maladie professionnelle : c'est une atteinte à la santé contractée au cours du travail et qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine. Les symptômes apparaissent après une période de latence.

Pour en savoir plus

- « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 47, juillet 2013.
- *Emplois et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013 (*fiches 3.3 et 3.6*).
- « Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse », *Dares Analyses*, à paraître.
- « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007 », *Dares Analyses* n° 56, septembre 2010.
- « L'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007 », *Dares Analyses* n° 50.2, décembre 2009.

1. Durée hebdomadaire moyenne du travail en 2012



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestres 2012.

2. Horaires atypiques habituels ou occasionnels selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

en %

	Travail habituel ou occasionnel ...					Horaires de travail irréguliers	
	au domicile	le soir (20h-00h)	la nuit (00h-5h)	le samedi	le dimanche	Alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc.	Variables d'une semaine à l'autre
Agriculteurs exploitants (2 %)	73	68	38	96	85	0	58
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 %)	48	49	15	84	45	0	47
Cadres et professions intellectuelles supérieures (18 %)	44	51	15	51	34	1	28
Professions intermédiaires (25 %)	20	36	15	48	31	5	25
Employés (28 %)	9	26	13	53	33	5	25
Ouvriers (21 %)	2	28	20	42	18	15	17
Ensemble	21	36	16	52	32	6	26

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent la répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2012.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestres 2012.

3. Nombre d'accidents du travail pour un million d'heures de travail en 2010

	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres et chefs d'entreprise	2	3	3
Professions intermédiaires	7	8	7
Employés	24	17	19
Ouvriers	43	40	43
Âge			
De 15 à 19 ans	54	25	44
De 20 à 29 ans	35	19	28
De 30 à 39 ans	26	15	22
De 40 à 49 ans	23	16	20
De 50 à 59 ans	19	16	18
60 ans ou plus	13	12	13
Ensemble	26	16	22

Champ : France, salariés du régime général présents dans les DADS (sont notamment exclus les salariés des autres régimes de sécurité sociale couvrant le risque d'accident du travail comme les agents titulaires de la SNCF, les agents contractuels des organismes de l'État et les salariés des services domestiques).

Lecture : en 2010, pour un million d'heures de travail salariées, les femmes ouvrières totalisent en moyenne 40 accidents du travail reconnus par le régime général.

Sources : Cnam-TS (accidents du travail) ; Insee, DADS (heures salariées) ; calculs Dares.

3.7 Salaires du secteur privé et des entreprises publiques

En 2011, un salarié **du secteur privé ou d'une entreprise publique** perçoit en **équivalent-temps plein** (EQTP) en moyenne par an 25 560 euros nets de tous prélèvements à la source (soit un salaire mensuel moyen de 2 130 euros). En euros courants, le salaire net moyen progresse un peu plus en 2011 qu'en 2010 (+ 2,3 % contre + 2,0 %). Cette hausse des salaires intervient dans un contexte d'augmentation de l'inflation (+ 2,1 % en moyenne en 2011 après + 1,5 % en 2010). De ce fait, le salaire net moyen en euros constants ralentit pour la deuxième année consécutive en 2011 : sa progression est limitée à 0,2 %, après + 0,5 % en 2010 et + 1,2 % en 2009.

Le salaire annuel net moyen en EQTP varie de 23 200 euros dans le commerce à 27 450 euros dans l'industrie.

En 2011, après une année d'amélioration succédant à deux années de repli, le salaire moyen des cadres baisse de nouveau de 1,5 % en euros constants en 2011. Les rémunérations des cadres sont plus cycliques car elles comprennent une part variable plus élevée que pour les autres catégories socioprofessionnelles. Le salaire moyen des cadres baisse dans tous les secteurs sauf dans les activités financières et d'assurance (+ 0,6 % en euros constants). Celui des professions intermédiaires baisse de 0,3 %, celui des employés augmente de 1,0 % et celui des ouvriers augmente de 2,1 %. De fait, les pertes d'emplois enregistrées dans l'industrie, la construction et l'intérim, qui touchent surtout des salariés peu qualifiés et faiblement rémunérés, conduisent

mécaniquement à une hausse du salaire moyen des ouvriers.

Le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 1,6 % le 1^{er} janvier 2011 (après une hausse limitée à 0,5 % en 2010 du fait d'une très faible inflation en 2009). Ainsi, en 2011, le Smic horaire baisse de 0,3 % en euros constants. Un salarié à temps plein au Smic a perçu 1 074 euros nets par mois en 2011.

Le **rapport interdécile**, qui mesure la dispersion des salaires, reste stable à 2,9 depuis 2004 : les salaires des cadres sont davantage dispersés (3,0) que ceux des professions intermédiaires (2,2), des employés (1,9) et des ouvriers (1,9). Le salaire annuel net médian, qui partage les salariés en EQTP en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 20 550 euros (soit 1 710 euros par mois). Il est inférieur de près de 20 % au salaire net moyen et augmente également de 0,2 % en euros constants. 10 % des salariés en EQTP ont gagné moins de 14 040 euros en 2011 (1 170 euros mensuels), tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % gagnent plus de 40 810 euros (3 400 euros mensuels).

En 2011, le salaire moyen progresse pour les femmes (+ 0,5 %) alors qu'il stagne pour les hommes, ce sur l'ensemble de la hiérarchie salariale. Aussi, l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes se réduit de nouveau légèrement : en EQTP, une salariée gagne en moyenne 19,3 % de moins qu'un salarié homme. À âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et temps travaillé équivalents, il reste un écart de salaire entre hommes et femmes de l'ordre de 11 %.

Définitions

Le **secteur privé et les entreprises publiques** recouvrent l'ensemble des salariés, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles, ainsi que les apprentis, stagiaires et titulaires d'emplois aidés.

Le **salaire en équivalent-temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte *pro rata* de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Le **Smic** (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier (au 1^{er} juillet jusqu'en 2009). Jusqu'en 2012, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac », à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le Smic est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de cet indice des prix. Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

Rapport interdécile : voir *fiche 3.8*.

Sauf mention contraire, les niveaux de salaires sont exprimés en euros courants et les évolutions en euros constants.

Pour en savoir plus

- « Secteur privé et entreprises publiques : en 2011 », *Insee Première*, à paraître.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), *fiches 3.8 et 6.4*.

Salaires du secteur privé et des entreprises publiques 3.7

1. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	2001	2010	2011	en moyenne par an entre 2001 et 2011	2010-2011
Ensemble	20 300	24 980	25 560	0,9	0,2
Cadres ¹	41 270	47 560	47 850	0,1	-1,5
Professions intermédiaires	21 240	25 730	26 190	0,7	-0,3
Employés	14 440	18 090	18 650	1,2	1,0
Ouvriers	15 020	18 820	19 620	1,3	2,1
Hommes	22 140	27 170	27 750	0,9	0,1
Cadres ¹	43 980	51 330	51 620	0,2	-1,5
Professions intermédiaires	22 410	27 210	27 710	0,7	-0,3
Employés	15 330	19 140	19 780	1,1	1,2
Ouvriers	15 500	19 340	20 160	1,2	2,1
Femmes	17 360	21 830	22 390	1,2	0,5
Cadres ¹	33 810	39 740	40 340	0,4	-0,6
Professions intermédiaires	19 610	23 790	24 140	0,7	-0,6
Employées	14 110	17 660	18 180	1,1	0,8
Ouvrières	12 780	16 120	16 770	1,3	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers 2001 et 2010 définitifs et 2011 semi-définitif (exploitation au 1/12).

2. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le secteur

	Niveau en euros courants		Évolution 2010-2011 en euros constants (en %)	Structure des effectifs (en %)	
	2010	2011		2010	2011
Industrie	26 620	27 450	1,0	19,8	19,5
Construction	22 980	23 580	0,5	8,8	8,7
Transports	24 830	25 510	0,6	8,2	8,2
Commerce	22 750	23 200	-0,1	17,6	17,5
Services	25 550	26 040	-0,2	45,6	46,1
Ensemble	24 980	25 560	0,2	100,0	100,0

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers 2010 définitif et 2011 semi-définitif (exploitation au 1/12).

3. Distribution des salaires annuels nets en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle en 2011

	en euros				
	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	14 040	24 780	16 760	13 180	13 620
2 ^e décile (D2)	15 660	29 190	19 110	14 340	15 070
3 ^e décile (D3)	17 130	32 860	21 000	15 270	16 240
4 ^e décile (D4)	18 710	36 250	22 730	16 190	17 360
5^e décile (médiane)	20 550	39 730	24 430	17 160	18 510
6 ^e décile (D6)	22 830	43 740	26 240	18 300	19 760
7 ^e décile (D7)	25 880	49 030	28 380	19 760	21 230
8 ^e décile (D8)	30 830	57 290	31 340	21 810	23 150
9 ^e décile (D9)	40 810	74 060	36 450	25 450	26 320
Rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,0	2,2	1,9	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés des particuliers-employeurs.

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 14 040 euros par an.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichier semi-définitif (exploitation au 1/12).

3.8 Salaires de la fonction publique

Fin 2011, en France, la fonction publique emploie 5,5 millions de salariés dont 2,1 millions dans la fonction publique d'État hors militaires (FPE), 1,9 million pour la fonction publique territoriale (FPT) et 1,0 million dans le **secteur hospitalier public** (SHP).

En 2011, en France, un **salarié** gagne en moyenne par an en **équivalent-temps plein** (EQTP) 29 210 euros nets dans la fonction publique d'État (FPE), 21 870 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 26 490 euros dans le secteur hospitalier public (SHP). Ces écarts salariaux reflètent essentiellement des répartitions par catégorie statutaire très différentes entre les trois fonctions publiques. En effet, dans la FPE, 64 % des titulaires sont de catégorie A, contre 24 % dans le SHP (hors personnel médical) et 9 % dans la FPT. À l'inverse, les agents titulaires de catégorie C, moins qualifiés, sont beaucoup plus nombreux dans la FPT (77 %) et dans le SHP (51 %).

Entre 2010 et 2011, dans la FPE, le salaire moyen net en EQTP augmente de 2,0 % en euros courants, soit une baisse de 0,1 % en euros constants, compte tenu de la hausse des prix en 2011 (+ 2,1 %). La diminution atteint 0,6 % en euros constants dans le SHP et 0,8 % dans la FPT. La forte diminution de salaires des titulaires de catégorie A dans le SHP s'explique par le passage d'environ la moitié des infirmiers (en majorité des jeunes en début de carrière) de la catégorie B à la catégorie A. Les infirmiers restés dans la catégorie B sont en moyenne plus âgés et mieux rémunérés, c'est pourquoi l'écart est faible entre les salaires moyens des catégories A et B dans le SHP. Par ailleurs, ils ont bénéficié d'une revalorisation comme les agents de catégorie B des corps techniques, médico-techniques, administratifs et de rééducation.

Définitions

Salaires en équivalent-temps plein (EQTP) : voir *fiche 3.7*.

Secteur hospitalier public (SHP) : ce sont des établissements publics (catégorie juridique agrégée des personnes morales et organismes soumis au droit administratif) dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z, NAF rév.2) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

Avertissement - Changements de champ dans la fonction publique d'État

Les agents des établissements publics administratifs ont été intégrés dans la fonction publique d'État alors qu'ils étaient auparavant exclus du champ FPE de la fiche de l'édition 2012 de *France, portrait social*.

Pour en savoir plus

- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP, édition 2013.
- « Légère baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2010 et 2011 », *Informations rapides* n° 184, août 2013.

Suite à la faible revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+ 0,25 % en 2011) et de l'indice minimum de la fonction publique (+ 3 points en 2011), le salaire des agents titulaires de catégorie C diminue de 1,2 % en euros constants dans la FPE. Par contre, celui des non-titulaires de la FPE augmente de 0,9 % en euros constants sous l'effet notamment de l'intégration d'un établissement de 8 000 non-titulaires dans le périmètre de la FPE en 2011, qui explique 0,4 point de hausse. Le salaire des titulaires de la FPT diminue de 0,9 % en euros constants. Avec la forte baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés entre 2010 et 2011, celui des non-titulaires augmente en revanche de 0,3 %.

Dans les trois versants de la fonction publique, le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, pour toutes les catégories statutaires mais plus particulièrement pour les titulaires de catégorie A. Dans la FPE et la FPT, l'écart salarial entre hommes et femmes au sein des titulaires de catégorie A atteint 19 %, contre 16 % dans le SHP (hors personnel médical). Dans le SHP, 19 % des hommes appartiennent au personnel médical, dont le salaire moyen est nettement plus élevé, contre seulement 4 % des femmes. Sur l'ensemble des agents du SHP, l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes atteint 22 %. Dans la FPE et la FPT, les écarts entre les hommes et les femmes sont un peu moins marqués (respectivement 15 % et 11 %).

La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, est légèrement plus importante dans la FPE (2,4) et dans le SHP (2,3) que dans la FPT (2,0). Elle est, par ailleurs, plus faible dans chacune des fonctions publiques que dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 2,9 en 2011. ■

Salaires de la fonction publique 3.8

1. Salaire annuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire dans la fonction publique en 2011

	Fonction publique d'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveaux (en euros)	Évolution 2010/2011 (en % et en euros constants)	Niveaux (en euros)	Évolution 2010/2011 (en % et en euros constants)	Niveaux (en euros)	Évolution 2010/2011 (en % et en euros constants)
Salaire annuel net moyen en EQTP						
Titulaires	31 040	-0,2	22 630	-0,9	24 600	-0,1
Catégorie A	34 210	-0,3	38 700	-1,4	29 570	-17,5
Catégorie B	28 350	0,2	26 930	-1,2	27 730	3,5
Catégorie C	22 170	-1,2	20 020	-1,1	20 670	-0,2
Non-titulaires	23 880	0,9	18 870	0,3	18 430	-0,5
Personnel médical	///	///	///	///	60 130	-3,0
Ensemble	29 210	-0,1	21 870	-0,8	26 490	-0,6
Répartition des effectifs en EQTP (en %)						
Titulaires	74		80		77	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)						
Catégorie A	64		9		24	
Catégorie B	19		14		26	
Catégorie C	16		77		51	
Non-titulaires	26		20		15	
Personnel médical	///		///		8	
Ensemble	100		100		100	
Part des femmes (en %)	59		58		77	

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

2. Salaire annuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire et par sexe dans la fonction publique en 2011

	Fonction publique d'État (FPE)			Fonction publique territoriale (FPT)			Secteur hospitalier public (SHP)		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
Salaire annuel net moyen en EQTP (en euros)									
Titulaires	34 000	28 920	15	23 980	21 580	10	25 120	24 470	3
Catégorie A	38 740	31 280	19	43 710	35 520	19	34 250	28 670	16
Catégorie B	29 110	27 490	6	28 790	25 870	10	28 950	27 510	5
Catégorie C	23 150	21 610	7	21 360	18 900	12	21 020	20 560	2
Non-titulaires	25 980	22 520	13	20 290	18 010	11	20 200	17 920	11
Personnel médical	///	///	///	///	///	///	63 900	55 250	14
Ensemble	32 030	27 240	15	23 320	20 800	11	31 820	24 870	22
Répartition des effectifs en EQTP (en %)									
Titulaires	75	74		82	78		67	80	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)									
Catégorie A	60	66		8	10		19	25	
Catégorie B	25	15		11	16		20	27	
Catégorie C	14	18		80	74		61	48	
Non-titulaires	25	26		18	22		14	15	
Personnel médical	///	///		///	///		19	4	
Ensemble	100	100		100	100		100	100	

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).

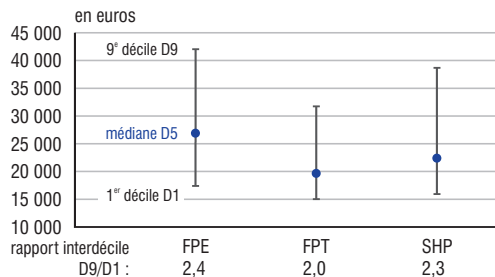
Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

3. Indicateurs de dispersion des salaires annuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2011

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % des salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 17 500 euros par an en EQTP dans la FPE.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).



Fiches thématiques

Revenus,
niveaux de vie

4.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

Le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages** recule en 2012 (-0,9 % après +0,7 %). Cette baisse provient du ralentissement du revenu disponible brut des ménages (+0,9 % après +2,7 %) couplée à une progression modérée des prix.

Les revenus d'activité, principale source de revenu des ménages, sont moins bien orientés. La rémunération des salariés ralentit (+2,1 % après +3,2 %), sous l'effet du recul de l'emploi et du léger fléchissement du salaire moyen par tête. Les revenus des entrepreneurs individuels sont également moins dynamiques (+1,7 % après +2,7 %).

Alors qu'ils avaient soutenu le pouvoir d'achat en 2011, les revenus du patrimoine (constitués des loyers réels et des **loyers imputés**, ainsi que des revenus financiers) décélèrent fortement en 2012. Les dividendes perçus par les ménages sont moins dynamiques (+1,9 % après +6,4 %) et les rémunérations des contrats d'assurance-vie, assis sur le rendement des placements des assureurs, reculent (-4,0 %). Inversement, les placements des ménages en produits liquides bénéficient de taux d'intérêts plus rémunérateurs (+17 points de base en moyenne sur l'année pour le livret A) et du relèvement des plafonds de certains supports (livrets A et de développement durable).

Les impôts sur le revenu et le patrimoine accélèrent, avec la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales (désindexation du barème de l'impôt sur le revenu, hausse du prélèvement social sur les revenus du capital et

instauration d'une contribution exceptionnelle sur la fortune notamment). En 2012, ils pèsent à hauteur de -1,3 point sur l'évolution du RDB.

Le soutien des prestations sociales reçues par les ménages au RDB est à nouveau important en 2012 (contribution de +1,3 point après +0,9 point en 2011). Les indemnités chômage progressent nettement et certaines prestations du régime général (vieillesse et famille notamment) sont dynamiques.

Les **dépenses « pré-engagées »** sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses de logement ou de téléphonie par exemple). Depuis 50 ans, leur part dans les dépenses de consommation des ménages a doublé : ces dépenses représentent aujourd'hui plus du quart du RDB des ménages. En 2012, le pouvoir d'achat du **revenu « arbitrable » des ménages** (-2,2 %) diminue plus vite que le pouvoir d'achat du revenu disponible (-0,9 %). En effet, les dépenses de consommation « pré-engagées » sont plus dynamiques que le revenu disponible brut des ménages (+2,8 % contre +0,9 %), notamment du fait des dépenses liées au logement.

Le pouvoir d'achat est une grandeur macroéconomique. Pour approcher une mesure plus individuelle, il faut tenir compte du nombre et de la composition des ménages en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat à celle des **unités de consommation** (UC). Le pouvoir d'achat par UC recule très nettement en 2012 (-1,5 %). ■

Définitions

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, loyers, etc.) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versés. L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB, corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation des ménages.

Loyers imputés : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on rehausse en comptabilité nationale le revenu des ménages propriétaires occupant leur logement en leur imputant un loyer qu'ils se versent à eux-mêmes.

Revenu « arbitrable » des ménages : différence entre leur revenu disponible brut et les **dépenses de consommation « pré-engagées »** (voir *fiche 4.5*).

Unités de consommation : voir *fiche 4.2*.

Pour en savoir plus

- *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les comptes de la Nation en 2012 – Le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- Voir aussi : *fiches 1.1. et 4.5*.

Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages 4.1

1. Revenu disponible, revenu arbitrage des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat par UC

		2008	2009	2010	2011	2012
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	a	1 259,3	1 265,0	1 290,9	1 326,3	1 338,4
Dépense de consommation « pré-engagée »	b	353,6	349,5	357,0	362,9	373,2
Revenu « arbitrage »	a-b	905,6	915,5	933,9	963,4	965,3
Évolutions (en %)						
Du revenu disponible brut		3,3	0,5	2,0	2,7	0,9
Du revenu « arbitrage »		2,7	1,1	2,0	3,2	0,2
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages		2,9	-0,7	1,1	2,1	1,9
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que « pré-engagée »		2,8	-0,2	1,2	2,2	2,4
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹		0,4	1,2	0,9	0,7	-0,9
Du pouvoir d'achat « arbitrage » des ménages ²		-0,2	1,3	0,8	1,0	-2,2
Du nombre d'unités de consommation		0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation¹		-0,2	0,7	0,4	0,0	-1,5
Du pouvoir d'achat « arbitrage » par unité de consommation ²		-0,7	0,8	0,2	0,3	-2,7

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

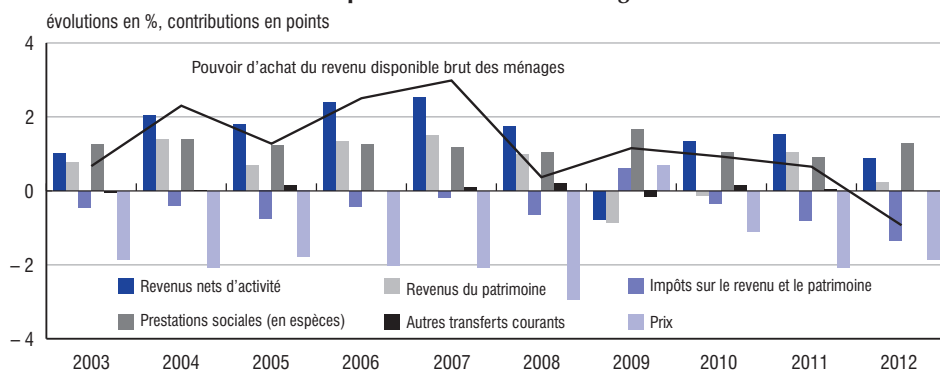
2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

		En 2012		Évolution en valeur	
		Montant (en milliards d'euros)	Part dans le revenu disponible brut	2011	2012
Rémunération des salariés	1	1 097,4	82,0	3,2	2,1
<i>dont : salaires et traitements bruts</i>		<i>802,7</i>	<i>60,0</i>	<i>2,6</i>	<i>1,9</i>
Revenus mixtes	2	123,8	9,2	2,8	1,7
<i>dont : entrepreneurs individuels</i>		<i>118,4</i>	<i>8,8</i>	<i>2,7</i>	<i>1,7</i>
Revenu du patrimoine	3	292,7	21,9	4,9	1,0
Revenu primaire	4=1+2+3	1 514,0	113,1	3,5	1,9
Impôts sur le revenu et le patrimoine	5	192,3	14,4	6,3	10,2
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées	6	142,0	10,6	2,9	3,9
Cotisations sociales employeurs versées	7	294,8	22,0	4,6	2,7
Prestations sociales reçues en espèces	8	444,4	33,2	2,8	4,0
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	9	9,2	0,7	5,2	-13,1
Revenu disponible brut (RDB)	(4-5-6-7+8+9)	1 338,4	100,0	2,7	0,9

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages



Champ : France.

Lecture : en 2012, les impôts sur le revenu et le patrimoine contribuent pour - 1,3 point à la baisse de 0,9 % du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

4.2 Niveaux de vie

En 2011, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** inférieur à 19 550 euros annuels en France métropolitaine, soit 1 630 euros par mois (niveau de vie **médian**, D5). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 530 euros (1^{er} **décile**, D1). Les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 450 euros (9^e décile, D9), soit 3,6 fois plus que le 1^{er} décile. Les 20 % des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles détiennent 8,6 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en détiennent 39,5 %, soit 4,6 fois plus.

En 2010, pratiquement toutes les catégories de population avaient subi une baisse de leur niveau de vie ; seul le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 5 % de personnes les plus aisées avait progressé. En 2011, la situation s'améliore plus largement dans la moitié haute de la distribution, mais elle continue de se dégrader pour la moitié basse. Le 9^e décile progresse de 2,1 % en euros constants, plus fortement que les trois déciles qui le précèdent (de + 0,1 % à + 0,8 %). À l'inverse, les quatre premiers déciles de niveau de vie continuent à diminuer en 2011 en euros constants (entre - 0,2 % et - 0,8 % selon le décile), mais à un rythme moins élevé que les deux années précédentes (entre - 0,7 % et - 1,7 % en 2010, et entre - 0,4 % et - 1,1 % en 2009). En conséquence, le ratio du dernier décile sur le

premier décile continue d'augmenter (3,6 après 3,5 en 2010 et 3,4 en 2009).

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie médian des **chômeurs** (13 500 euros) est inférieur de 38 % à celui des personnes **en emploi** (21 820 euros). Il est également inférieur de 27 % à celui des **inactifs**. En 2011, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 19 500 euros, dépassant celui des étudiants vivant chez leurs parents (18 640 euros). Les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents ont un niveau de vie médian plus faible que les actifs, notamment parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage tout en augmentant le nombre d'**unités de consommation** de celui-ci. Les autres inactifs (femmes au foyer, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont le niveau de vie médian le plus faible parmi les inactifs : 14 270 euros, soit 27 % de moins que les retraités.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes, dans un premier temps sous l'effet des revenus d'activité qui s'accroissent, puis dans un second temps sous l'effet de l'augmentation des revenus du patrimoine. Ainsi, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 12 % à celui des 25-29 ans. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : de plus en plus de personnes sont seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières incomplètes. ■

Définitions

Le **niveau de vie** correspond au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les **unités de consommation** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaires, de revenus, etc.), les **déciles** (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1^{er} décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9^e décile (D9), la **médiane** D5 partage la population en deux parts égales.

Population active, inactif, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches* 3.2, 3.3, 3.4) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches* 4.3 et 6.4.

1. Quelques indicateurs sur le niveau de vie depuis 1996

montants annuels en euros constants 2011

	1996	1999	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Niveau de vie médian	16 690	17 310	18 530	18 710	18 980	19 380	19 710	19 780	19 680	19 550	19 550
Niveau de vie moyen	18 980	20 030	21 490	21 610	22 140	22 490	22 950	22 960	23 060	23 050	23 130
1 ^{er} décile (D1)	8 870	9 520	10 330	10 340	10 480	10 680	10 920	10 800	10 640	10 620	10 530
9 ^e décile (D9)	31 180	32 790	35 060	34 640	35 710	36 170	36 900	37 170	37 030	36 670	37 450
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6
S20 (%)	9,0	9,1	9,3	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6
S50 (%)	31,0	30,9	31,1	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8
S80 (%)	63,0	62,3	62,3	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,1	4,2	4,3	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6
Indice de Gini²	0,279	0,284	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2011, les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,6 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,5 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80).

Note : la masse de niveau de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % (respectivement les 50 %, les 80 %) les plus modestes. Le ratio « (100-S80)/S20 » met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996-2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2011.

2. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'activité en 2011

niveaux de vie en euros constants 2011

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Actifs de 18 ans ou plus	11 420	21 110	39 110	24 610	3,4	1,9	1,8
En emploi	12 550	21 820	40 170	25 540	3,2	1,8	1,7
Au chômage	7 450	13 500	25 560	15 760	3,4	1,9	1,8
Inactifs de 18 ans ou plus	10 440	18 370	36 730	22 550	3,5	2,0	1,8
Étudiants	9 230	18 640	40 750	23 830	4,4	2,2	2,0
Retraités	11 880	19 500	37 430	23 590	3,2	1,9	1,6
Autres inactifs	7 850	14 270	31 800	18 770	4,1	2,2	1,8
Enfants de moins de 18 ans	9 520	17 900	34 100	20 920	3,6	1,9	1,9
Ensemble	10 530	19 550	37 450	23 130	3,6	1,9	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'âge en 2011

niveaux de vie en euros 2011

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	9 520	17 900	34 100	20 920	3,6	1,9	1,9
18 à 24 ans	8 170	17 080	32 300	20 040	4,0	1,9	2,1
25 à 29 ans	10 570	19 540	31 720	20 840	3,0	1,6	1,8
30 à 39 ans	10 850	20 260	36 310	22 780	3,3	1,8	1,9
40 à 49 ans	10 690	19 960	37 690	23 220	3,5	1,9	1,9
50 à 64 ans	11 470	22 160	43 500	26 950	3,8	2,0	1,9
65 ans ou plus	11 880	19 230	38 640	24 000	3,3	2,0	1,6
Ensemble	10 530	19 550	37 450	23 130	3,6	1,9	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

4.3 Pauvreté monétaire

En 2011, 8,7 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie** médian. Ce seuil s'établit en 2011 à 977 euros par mois. Le **taux de pauvreté** s'élève ainsi à 14,3 % de la population.

Dans un contexte économique encore difficile, le taux de pauvreté continue d'augmenter, mais plus modérément que les deux années précédentes (+ 0,3 point, après + 0,5 point en 2010, et + 0,6 point en 2009). La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 790 euros mensuels. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 467 euros pour une personne seule et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) de 742 euros (au 1^{er} avril 2011), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. L'indicateur d'**intensité de la pauvreté** est stable (+ 0,1 point) à 19,1 % en 2011.

Parmi les **actifs**, 10,9 % sont en situation de pauvreté monétaire. L'emploi joue un rôle protecteur important puisque 38,9 % des **chômeurs** sont dans cette situation contre 8,0 % des personnes en **emploi**. Dans un contexte où le chômage est resté relativement stable en moyenne annuelle entre 2010 et 2011, l'augmentation du nombre de chômeurs pauvres provient en partie de l'accroissement des durées de chômage, s'accompagnant elle-même d'une légère hausse du nombre de ceux qui ne perçoivent plus d'indemnisation. Le nombre de personnes en emploi vivant sous le seuil de pauvreté augmente également. Leur taux de pauvreté atteint 8,0 % après 7,5 % en 2010. Cette hausse est liée notamment à la

diminution des bas salaires en euros constants, le Smic baissant de 0,3 % en euros constants, après avoir diminué de 0,4 % en 2010. À l'inverse, le taux de pauvreté des retraités diminue, passant de 10,0 % à 9,3 %. Cette amélioration provient en partie de la revalorisation des pensions au 1^{er} avril 2011 (+ 2,1 % pour le régime général) et de l'arrivée de retraités bénéficiant de carrières salariales plus favorables. Elle est aussi due à la revalorisation du minimum vieillesse au 1^{er} avril 2011 (+ 4,7 % pour une personne seule et + 2,1 % pour un couple).

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. Près d'un tiers de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,2 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Entre 2005 et 2011, le taux de pauvreté des familles monoparentales a augmenté, passant de 29,7 % à 32,1 %. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 22,2 % sont confrontées à la pauvreté en 2011. Les couples avec un ou deux enfants sont moins touchés par la pauvreté. Toutefois, le taux de pauvreté des personnes vivant en couple avec un enfant augmente sensiblement (9,5 % après 8,4 % en 2010). Les personnes vivant en couple sans enfant sont les moins touchées par la pauvreté (6,6 % en 2011 comme l'année précédente). Enfin, 17,6 % des personnes seules, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle que permet la vie en couple, ni du revenu supplémentaire que peut apporter le conjoint, sont en dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté. La pauvreté monétaire est mesurée de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la **médiane**.

Niveau de vie, médiane : voir *fiche 4.2*.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus les situations de pauvreté sont fortes.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.2, 3.3, 3.4*) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches 4.2 et 6.4*.

1. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2011

	1996	1999	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Taux de pauvreté (en %)	14,5	13,5	12,9	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1	14,0	14,3
Seuil de pauvreté (en euros 2011 par mois)	835	866	926	936	969	985	989	984	978	977
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2011 par mois)	674	711	772	760	793	803	801	798	792	790
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 745	7 495	7 766	8 035	7 836	8 173	8 617	8 520	8 729
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	17,8	16,6	18,8	18,2	18,5	19,0	18,9	19,0	19,1

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 1996 à 2011.

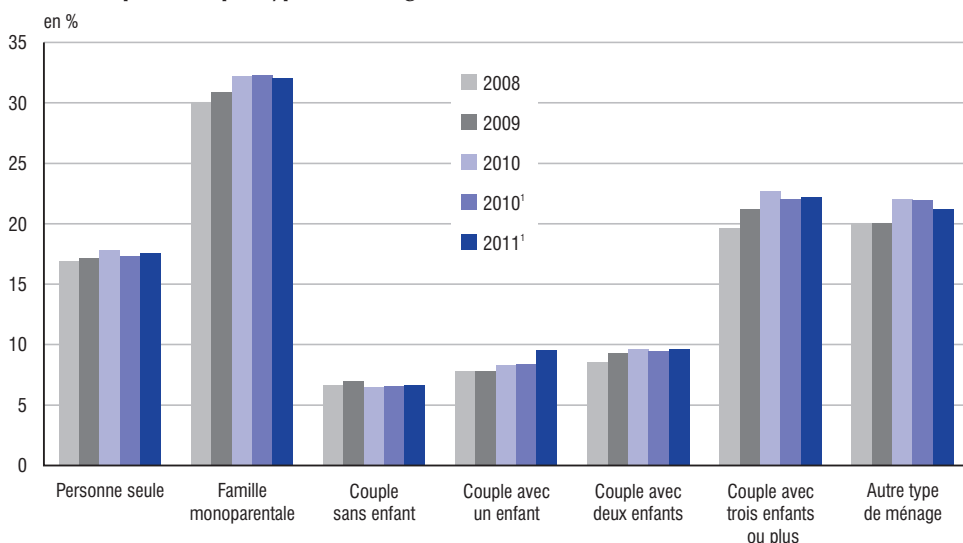
2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2011

	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	3 057	10,9	20,5
En emploi	2 022	8,0	18,1
Au chômage	1 035	38,9	25,1
Inactifs de 18 ans ou plus	2 993	15,4	17,7
Étudiants	345	18,9	22,8
Retraités	1 243	9,3	12,3
Autres inactifs	1 406	32,7	22,5
Enfants de moins de 18 ans	2 679	19,5	19,5
Ensemble de la population	8 729	14,3	19,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

3. Taux de pauvreté par type de ménage



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Ainsi, par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants mais ceux-ci ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2011.

4.4 Protection sociale

En 2011, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 673 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 639 milliards d'euros consacrés aux prestations de **protection sociale** (soit 31,9 % du PIB). Les prestations de protection sociale progressent de 3,0 % en valeur en 2011, après + 3,2 % en 2010. Cette croissance est inférieure à celle observée sur plus longue période (+ 4,6 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2009).

Les prestations sont réparties en six grands risques sociaux. Les risques santé (218 milliards d'euros) et vieillesse-survie (290 milliards d'euros) représentent ensemble 80 % des prestations totales. Les 20 % restants se répartissent entre les risques maternité-famille, emploi, logement et pauvreté-exclusion sociale.

Les prestations vieillesse-survie croissent plus fortement en 2011 qu'en 2010 (+ 4,1 % contre + 3,5 %), en raison notamment d'une revalorisation des pensions nettement plus élevée en 2011 qu'en 2010. La progression des prestations maladie (+ 2,6 % en 2011) est modérée depuis 2005, du fait d'une meilleure maîtrise des dépenses. Les dépenses du risque emploi connaissent des évolutions conjoncturelles ; elles diminuent en 2011 (- 1,0 %), dans un contexte de quasi-stabilité du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage (+ 0,1 % en moyenne en 2011). La diminution des dépenses du risque emploi est, toutefois, en grande partie due à

la disparition du **fonds d'investissement social**. Les prestations liées à la famille augmentent plus en 2011 qu'en 2010, en raison notamment d'une revalorisation plus importante de la base mensuelle des allocations familiales (+ 1,5 % après une revalorisation nulle en 2010).

En 2011, la croissance des ressources redevient supérieure à celle des dépenses. Le rebond de la croissance des recettes tient d'une part à une nette augmentation des **assiettes** liée à l'amélioration temporaire du contexte économique et d'autre part à une augmentation des prélèvements.

Les cotisations sociales effectives croissent de 3,6 % en 2011, contre + 1,5 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2010. Cette forte croissance s'explique par la progression de la masse salariale brute, mais aussi par l'annualisation du calcul des exonérations de cotisations sociales et par le relèvement du taux de cotisation « accidents du travail ».

Les impôts et taxes affectés progressent de 8,1 % en 2011, alors qu'ils n'ont progressé que de 1,7 % en 2010. Cette accélération tient notamment au rebond des assiettes et à l'augmentation des prélèvements sur les revenus du capital et de placement : élargissement de l'assiette de CSG des plus-values de cessions mobilières, relèvement du taux du forfait social et du taux du prélèvement social sur les revenus du capital. Enfin, les contributions publiques augmentent de 2,6 % en 2011, après +1,2 % en 2010. ■

Définitions

La **protection sociale** recouvre l'ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : santé ; vieillesse et survie du conjoint ; maternité et charges de famille ; perte d'emploi ; logement ; pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment).

Le **fonds d'investissement social** (FISO), créé en 2009 pour une durée de deux ans, avait pour objet de coordonner les efforts en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle accomplis par l'État et les partenaires sociaux dans la lutte contre la crise.

Les **assiettes** correspondent aux grandeurs macroéconomiques sur lesquelles sont assis les prélèvements.

Pour en savoir plus

- « La protection sociale en France et en Europe en 2011 - édition 2013 », *Document de travail* n° 181, Drees, juin 2013.
- « La hausse du nombre d'allocataires des minima sociaux se poursuit en 2011 », *Études et résultats* n° 844, Drees, juin 2013.
- Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2013.

1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

	en milliards d'euros courants					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Santé	186,6	193,2	199,4	206,7	212,7	218,2
Maladie	149,3	154,5	159,7	165,9	170,4	174,0
Invalidité et accidents du travail	37,2	38,7	39,7	40,8	42,3	44,1
Vieillesse - survie	232,8	245,9	258,2	269,0	278,5	290,1
Maternité - famille	50,7	52,2	53,3	55,0	55,6	56,2
Emploi	37,0	36,2	35,9	40,5	42,6	42,1
Logement	14,3	14,6	15,7	16,1	16,2	16,8
Pauvreté - exclusion sociale	10,7	11,1	11,1	14,0	14,8	15,5
Ensemble des prestations	532,0	553,3	573,7	601,3	620,4	638,8
Autres dépenses ¹	29,8	30,5	31,2	32,6	33,5	34,1
Ensemble des dépenses	561,8	583,8	604,8	634,0	653,9	672,9

1. Frais de gestion, frais financiers et dépenses diverses.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2005).

2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

	effectifs au 31 décembre, en milliers					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Retraités de droit direct	13 640	14 020	14 418	14 740	15 080	15 291
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹	599	586	575	583	576	573
Chômeurs indemnisés	2 283	2 114	2 201	2 505	2 507	2 540
Bénéficiaires des aides au logement ²	5 661	5 706	6 033	6 058	6 033	6 122
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 619	4 639	4 659	4 682	4 708	4 747
Bénéficiaires du complément familial (CF)	830	814	821	822	823	820
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	2 836	2 798	2 899	2 862	2 861	2 838
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 027	2 126	2 216	2 267	2 286	2 288
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	684	712	705	736	732	727
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ³	1 256	1 151	1 121	139	140	///
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ³	216	204	200	30	30	///
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ³	///	///	///	1 697	1 798	2 032
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	772	782	818	851	883	924
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	147	145	153	160	169	191

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA socle remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009 en métropole, et du 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer (au 1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

Champ : France.

Sources : Cnaf, Drees, Pôle emploi.

3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

	en milliards d'euros courants					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cotisations totales	367,2	380,6	391,3	395,6	404,3	419,0
Cotisations effectives	324,5	335,6	344,5	347,2	354,3	367,1
Cotisations des employeurs	204,2	211,5	217,5	218,1	222,4	232,8
Cotisations des salariés	96,7	99,9	101,4	102,2	104,2	106,7
Cotisations des travailleurs indépendants	20,9	21,5	23,3	23,9	24,6	24,5
Autres cotisations effectives	2,6	2,7	2,3	3,0	3,1	3,2
Cotisations imputées ¹	42,7	44,9	46,8	48,4	50,0	51,9
Impôts et taxes affectés	129,6	137,4	147,7	147,7	150,2	162,4
Contributions publiques²	56,5	59,2	61,1	64,8	65,6	67,3
Produits financiers	4,7	5,1	5,7	4,7	3,8	4,1
Autres ressources	12,2	12,7	13,2	9,7	9,2	8,8
Ensemble des ressources	570,2	595,0	619,0	622,5	633,1	661,5

1. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires de l'État).

2. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2005).

4.5 Consommation et épargne des ménages

En 2012, la dépense de **consommation des ménages** se replie en volume (-0,4 % après +0,5 %). En effet, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut enregistre en 2012 une nette diminution (-0,9 % après +0,7 % en 2011) que la baisse du **taux d'épargne des ménages** ne suffit pas à compenser (-0,4 point). Le **taux d'épargne financière** des ménages diminue par ailleurs de 0,6 point, à 6,1 %. La consommation effective des ménages, qui inclut les dépenses directement financées par la collectivité, est stable.

La part des **dépenses « pré-engagées »** dans le revenu disponible brut est de 27,9 % en 2012. Les dépenses de logement, chauffage et éclairage, qui correspondent aux trois quarts de celles-ci, rebondissent en 2012. En particulier, la consommation d'électricité, de gaz et d'autres combustibles pour le logement se retourne à la hausse (+6,2 % en volume après -11,5 %), du fait du retour à la normale des températures après une année 2011 particulièrement douce, alors que les prix ralentissent (+5,6 % après +9,9 %). Par ailleurs, les prix des loyers directement pris en charge par les ménages, *i.e.* hors aides au logement mais y compris loyers imputés, accélèrent après six années de ralentissement (+1,6 % après +0,9 %).

La baisse de la consommation est la seconde enregistrée en 60 ans, la première datant de 1993. Elle affecte la plupart des postes. La consommation en automobiles neuves est la plus touchée : le marché du neuf chute pour la troisième année consécutive (-13,6 % en volume après -1,4 %) alors que celui des voitures d'occasion est stable (-0,2 %). Les loisirs et la culture pâtissent de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, comme les dépenses d'habillement. En revanche, la consommation des ménages en économie de l'information reste dynamique (+3,0 % en volume) grâce au marché des téléphones mobiles, en lien avec l'essor des *smartphones* et des services de télécommunications. L'appétence des ménages pour l'informatique ne se dément pas en 2012, les tablettes ayant pris le relais des ordinateurs. À l'inverse, les achats de téléviseurs reculent après plusieurs années de vive croissance portée par l'arrivée de la télévision numérique terrestre (TNT) et l'équipement des ménages en écran plat. La consommation en produits alimentaires se maintient. ■

Définitions

Consommation des ménages : dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » (ou « dépense de consommation des ménages ») qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple, pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense.

- la « consommation finale effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Taux d'épargne des ménages : le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière : l'épargne des ménages peut être utilisée soit pour l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisition de logements, soit pour des placements financiers ou des remboursements d'emprunt. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement (ainsi que de quelques autres opérations en capital, paiement de droits de succession par exemple). Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Dépenses « pré-engagées » : elles correspondent à celles qui sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers dits « imputés » (correspondant aux montants que les propriétaires occupants de leur logement verseraient s'ils étaient locataires) et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantines ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Pour en savoir plus

- « La consommation des ménages en berne en 2012 », *Insee Première* n° 1450, juin 2013.
- « Les comptes de la Nation en 2012 - Le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- Voir aussi : *fiche 4.1.*

Consommation et épargne des ménages 4.5

1. Évolution de la consommation des ménages par fonction @

en %

	Variations en volume au prix de l'année précédente				Coefficients budgétaires ¹
	2009	2010	2011	2012	2012
Alimentation et boissons non alcoolisées	0,2	1,2	0,8	0,7	13,8
<i>dont : produits alimentaires</i>	0,0	1,0	0,6	0,8	12,6
Boissons alcoolisées et tabac	0,8	-0,2	0,1	-2,8	3,2
Articles d'habillement et chaussures	-3,4	0,8	-1,0	-2,3	4,2
Logement ² , chauffage, éclairage	0,4	1,4	-1,1	1,7	25,9
Équipement du logement	-3,0	2,4	1,5	-1,4	5,8
Santé (dépenses à la charge des ménages)	3,0	2,4	2,9	2,8	3,9
Transports	-1,0	-0,4	0,6	-3,6	14,1
Communications ³	0,5	2,9	5,6	9,1	2,7
Loisirs et culture ³	0,8	2,8	2,5	-1,5	8,1
<i>dont : appareils électroniques et informatiques</i>	12,3	8,6	6,7	0,0	1,6
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	-5,5	-0,9	-0,1	1,0	0,8
Hôtels, cafés et restaurants	-3,4	1,6	1,3	-1,4	7,1
Autres biens et services	2,9	1,1	1,4	0,3	11,3
Dépenses de consommation des ménages	0,1	1,5	0,5	-0,4	100,0
Dépenses de consommation des ISBLSM⁴	4,4	3,8	1,6	1,9	///
Dépenses de consommation des APU⁴	2,2	1,7	1,5	1,4	///
<i>dont : santé</i>	3,4	2,8	2,1	2,2	///
<i>éducation</i>	-0,2	0,3	0,3	0,4	///
Consommation effective des ménages	0,7	1,6	0,8	0,0	///

1. Le coefficient budgétaire représente la part de la dépense en valeur consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) dans la dépense de consommation des ménages. Pour que la somme des coefficients budgétaires soit égale à 100,0, il faut y ajouter le poids de la correction territoriale (différence entre les achats à l'étranger des résidents et les achats en France des non-résidents) : -0,9.

2. Y compris les loyers dits « imputés ».

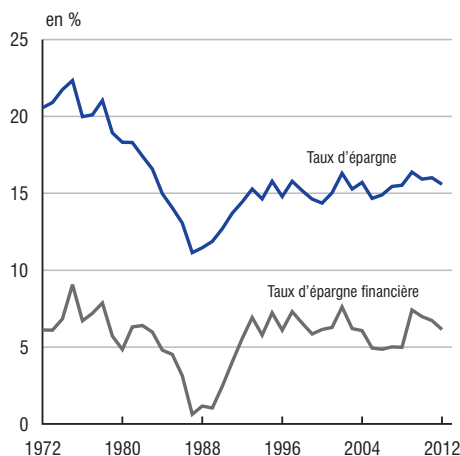
3. Principaux postes concernés par l'économie de l'information.

4. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs, etc.) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

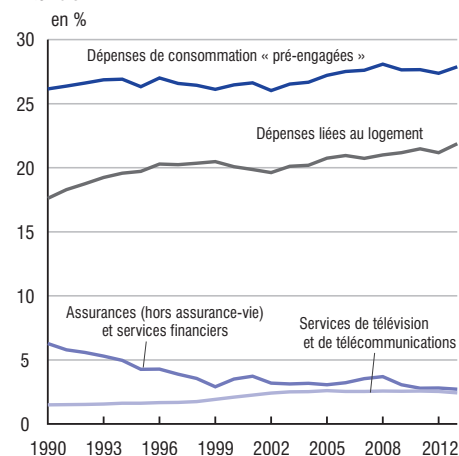
2. Taux d'épargne des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Part des dépenses de consommation « pré-engagées » dans le revenu disponible brut



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

Fiches thématiques

Conditions de vie

5.1 Logement

Au 1^{er} janvier 2013, on compte 34,4 millions de logements en France, soit 1,0 % de plus qu'en 2012. Le parc de logements est essentiellement composé de **résidences principales** (83,3 %).

Le poids des **résidences secondaires** et des **logements occasionnels** est en légère diminution depuis une dizaine d'années (9,9 % en 2000 et 9,3 % en 2013), alors que celui des **logements vacants** remonte légèrement ces dernières années (6,9 % en 2009 et 7,4 % en 2013).

Les logements dans l'habitat **individuel** restent majoritaires (56,4 %). La part de ménages propriétaires de leur résidence principale a sensiblement augmenté entre 2000 et 2009, passant de 55,6 % à 57,6 %. Depuis, elle s'est stabilisée et s'établit à 57,8 % en 2013. Plus de 70 % de ces propriétaires n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt pour ce logement ; les 30 % restants représentent les propriétaires « accédants » c'est-à-dire n'ayant pas fini de rembourser leur emprunt.

Environ 17,5 % des ménages sont logés dans le secteur social ; cette part est en légère diminution depuis dix ans tandis que la part des ménages locataires dans le secteur locatif privé est stable à près de 22 %.

En 2010, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). Ce chiffre a augmenté régulièrement sur plus de 30 ans. En 1984, selon l'enquête nationale sur le logement, 15 % des logements ne disposaient pas de ce confort de base.

Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage. Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement, pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location.

Un logement **individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement. Un logement **collectif** est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.

Pour en savoir plus

- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 - Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.
- « Conditions de logement de 2005 à 2010 - Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première* n° 1396, mars 2012.
- « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première* n° 1351, mai 2011.
- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, mai 2010.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- Voir aussi : *fiches 5.2 et 6.6.*

Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2010, 1,6 million de logements ne disposent pas de chauffage central ou électrique tandis que 7 millions de logements sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. De plus, 9 % des logements sont jugés trop sombres tandis que près de 12 % présentent des fuites dans la toiture, ont des murs ou des sols humides ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol. Un logement est considéré comme confortable s'il dispose des équipements sanitaires de base et si, selon le ménage occupant, il ne comporte aucun des défauts cités précédemment. Le logement est de confort moyen s'il compte un ou deux défauts et de confort insuffisant s'il liste trois défauts ou plus. En 2010, 64,1 % des ménages considèrent leur résidence principale comme confortable, 33,4 % moyennement confortable et 2,4 % avec un confort insuffisant.

Les logements sont de plus en plus grands : la surface moyenne d'un logement dépasse 90 m² depuis le début des années 2000, contre 77 m² en 1978. Ceci est surtout imputable à l'augmentation de la surface des maisons individuelles, alors que celle des appartements reste quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement baisse : en moyenne, chaque logement est occupé par 2,2 personnes ; en 1984, le nombre moyen de personnes par logement était de 2,7 et, selon les projections réalisées par l'Insee, il devrait être de 2,0 personnes en 2030. ■

1. Répartition des logements @

	en %							
	2000	2003	2006	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de logements (en milliers)	29 613	30 664	31 776	32 943	33 306	33 665	34 016	34 371
Résidences principales	83,2	83,7	83,9	83,6	83,4	83,4	83,3	83,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	9,9	9,8	9,7	9,5	9,4	9,4	9,3	9,3
Logements vacants	6,9	6,5	6,4	6,9	7,2	7,2	7,3	7,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Individuel	56,0	56,4	56,7	56,6	56,6	56,5	56,5	56,4
Collectif	44,0	43,6	43,3	43,4	43,4	43,5	43,5	43,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France.

Sources : Insee, SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

2. Statut d'occupation du parc de résidences principales @

	en %							
	2000	2003	2006	2009	2010	2011	2012	2013
Propriétaires	55,6	56,3	57,1	57,6	57,6	57,7	57,7	57,8
Sans charges de remboursement	34,3	35,8	37,6	39,0	39,4	39,8	40,1	40,5
Accédants	21,3	20,5	19,5	18,5	18,2	17,9	17,6	17,2
Locataires	39,8	39,5	39,2	39,0	39,1	39,1	39,1	39,2
Secteur social	18,0	17,7	17,6	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5
Secteur locatif privé	21,8	21,8	21,7	21,6	21,6	21,6	21,6	21,7
Autres¹	4,6	4,1	3,7	3,4	3,3	3,2	3,1	3,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Principalement les personnes logées gratuitement.

Champ : France.

Sources : Insee, SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

3. Caractéristiques du parc de résidences principales

	en %		
	2005	2008	2010
Logements construits avant 1949	29,5	29,8	28,2
Logements sans confort sanitaire ¹	2,1	1,7	1,4
Surface moyenne des logements (en m ²)	91,6	91,5	92,9
Nombre moyen de personnes par logement	2,3	2,3	2,2
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,9	5,3
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	12,7	11,7
Logement trop sombre, pas assez de lumière	8,0	9,0	9,1
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,2	26,4	26,9

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

5.2 Dépenses de logement

En 2011, selon les comptes du logement, les **dépenses de logement** représentent 22,2 % du PIB. Ces dépenses comprennent à la fois les **dépenses d'investissement** et les **dépenses courantes de logement** ; 10,1 % de ces dépenses sont prises en charge par la collectivité. L'augmentation des dépenses courantes de logement, qui représentent 70 % des dépenses de logement, ralentit en 2011. Cela s'explique notamment par la baisse des dépenses d'énergie, conséquence de conditions météorologiques particulièrement clémentes : l'année 2011 s'avère la plus douce dans l'Hexagone depuis 1900. Les dépenses courantes de logement (hors logements en collectivité), s'établissent à 298 milliards d'euros, soit en moyenne 9 500 euros annuels par logement. Elles varient de 6 600 euros en moyenne pour un ménage locataire du secteur social à 11 600 euros pour un ménage accédant à la propriété.

Le logement occupe une place croissante du budget des ménages. Les dépenses courantes de logement (nettes des **aides personnelles**) représentent 26,3 % de la dépense de consommation des ménages en 2011, contre 22,0 % 20 ans plus tôt. Près des trois quarts des dépenses courantes concernent les loyers (**réels** ou **imputés**), 17 % les dépenses d'énergie et d'eau et 10 % les charges.

En 2011, 16,4 milliards d'euros d'aides personnelles sont versés à 6,1 millions de ménages pour financer leurs dépenses courantes de logement. Ces allocations représentent en moyenne 18,2 % des dépenses courantes des locataires du parc social, 14,5 % de celles

des locataires du parc privé et 1,6 % de celles des propriétaires accédants. En vingt ans, la part des dépenses courantes de logement couvertes par les aides s'est accrue pour les locataires, passant de 11,5 % en 1991 à 15,9 % en 2011. Ceci s'explique notamment par l'extension à partir de 1990 des aides personnelles à des publics de plus en plus larges, en particulier aux personnes isolées sans enfant (principalement les étudiants).

L'activité immobilière, mesurée par les dépenses d'acquisition de logements, de gros travaux et de frais et droits afférents à ces opérations, s'élève à 297 milliards d'euros en 2011. Les ménages sont à l'origine de plus de 90 % des acquisitions et des travaux. La reprise de l'activité immobilière, intervenue en 2010, se maintient en 2011 (+ 11,9 % en valeur après + 14,6 % en 2010). L'investissement en logements neufs repart à la hausse (+ 8,9 % après - 13,0 % en 2010) tandis que les acquisitions dans l'ancien décélèrent (+ 16,0 % après + 36,4 %). Le marché de l'ancien s'ajuste plus rapidement à la conjoncture économique alors que l'activité immobilière dans le neuf réagit avec décalage en raison de l'inertie liée aux délais de construction des logements.

Les pouvoirs publics ont versé 8,9 milliards d'euros pour aider l'investissement dans le logement. Ces **aides à la pierre** sont en forte progression depuis cinq ans, du fait de l'accroissement des aides et subventions en faveur du logement locatif social, en particulier de celles liées aux programmes de rénovation urbaine et au volet du plan de relance de fin 2008. ■

Définitions

Dépenses de logement : dépenses courantes que les ménages consacrent à l'usage de leur logement (« dépenses courantes de logement ») et dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses d'investissement : dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.

Dépenses courantes de logement : loyers que doivent acquitter les locataires (**loyers réels**) et loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement (**loyers imputés**), dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et charges. Du fait de la présence de loyers imputés, ces dépenses s'interprètent comme une mesure de la consommation de service de logement et non comme une dépense réelle des ménages pour se loger.

Aides personnelles : aides versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Aides à la pierre : aides apportées à l'investissement des ménages et des sociétés qui construisent, acquièrent ou réhabilitent des logements.

Pour en savoir plus

- « Comptes du logement 2011 - premiers résultats 2012 », *RéférenceS*, Rapport CGDD, décembre 2012.
- « Dépense en logement en 2012 : rebond des dépenses courantes et maintien de l'investissement en logements neufs », *Le point sur* n° 150, SOeS, décembre 2012.

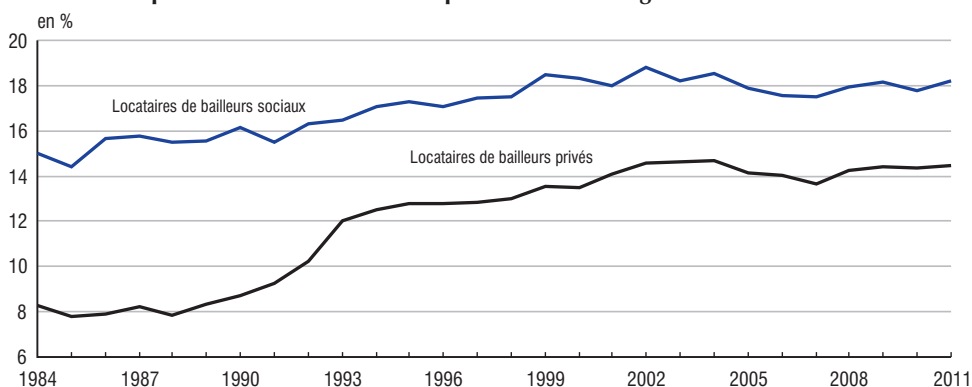
1. Dépenses courantes de logement

	en euros courants						
	1984	1990	2000	2005	2009	2010	2011
Dépenses courantes totales (milliards)	84,8	125,0	197,1	245,8	283,1	293,7	297,8
Loyers	52,1	87,1	143,4	180,0	208,8	213,9	218,2
<i>dont : locataires</i>	17,5	28,2	44,8	54,0	61,8	63,4	64,6
Énergie	23,5	25,1	34,9	41,9	46,6	51,2	49,7
Charges	9,2	12,8	18,9	23,9	27,7	28,6	29,9
Dépenses courantes moyennes par logement selon la filière	3 682	5 025	7 105	8 313	9 185	9 437	9 479
Résidences principales	3 857	5 264	7 386	8 609	9 490	9 755	9 790
Propriétaires accédants	5 523	7 066	9 481	10 754	11 436	11 643	11 569
Propriétaires non accédants	3 780	5 317	8 181	9 826	10 926	11 268	11 321
Locataires (secteur privé)	3 037	4 444	6 213	7 147	7 983	8 207	8 285
Locataires (secteur social)	3 116	3 897	5 177	5 826	6 417	6 612	6 641
Résidences secondaires	2 219	3 176	4 732	5 753	6 492	6 622	6 710

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

2. Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

3. Dépenses de l'activité immobilière

	en milliards d'euros courants						
	1984	1990	2000	2005	2009	2010	2011
Investissement en logements neufs	30,5	37,7	46,0	67,0	71,6	62,3	67,8
<i>dont : acquis par les ménages</i>	25,6	31,0	40,5	60,0	60,6	50,4	55,1
Travaux	16,5	23,1	31,7	37,7	44,7	46,0	47,0
<i>dont : réalisés par les ménages</i>	14,5	19,9	28,5	34,3	39,9	39,7	40,8
Acquisitions de logements anciens	20,8	45,9	82,3	142,0	114,8	156,7	181,8
<i>dont : acquis par les ménages</i>	20,4	45,0	81,1	139,9	112,4	153,5	178,3
Total des acquisitions et travaux	67,9	106,7	160,1	246,7	231,1	264,9	296,5
<i>dont : ménages</i>	60,5	95,9	150,1	234,2	212,9	243,6	274,2

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

5.3 État de santé de la population

En France, en 2011, 68 % des personnes s'estiment en bonne ou en très bonne santé, ce qui situe la France légèrement au-dessus de la moyenne européenne. L'espérance de vie des femmes (85,7 ans) est toujours la plus élevée d'Europe, celle des hommes (78,7 ans) est dans la moyenne. En effet, les femmes, qui cumulent des désavantages dans de nombreux domaines de la vie sociale, ont un état de santé meilleur que celui des hommes. À âge donné, elles sont aussi moins souvent en **affection de longue durée**. Cet avantage s'explique en partie par leurs comportements de santé plus protecteurs : elles boivent moins d'alcool et fument moins, malgré une tendance au rapprochement des comportements. En outre, elles recourent plus aux professionnels de santé, notamment en raison des suivis médicaux liés aux grossesses. De façon pourtant paradoxale, elles se déclarent cependant moins souvent en bonne ou très bonne santé que les hommes à âge égal, probablement en raison de leur meilleure connaissance de leurs problèmes de santé, même les plus mineurs.

Malgré les résultats favorables de la France sur l'espérance de vie, les inégalités sociales de santé persistent. L'espérance de vie à 35 ans des hommes cadres est de 6,3 ans supérieure à celle des ouvriers. L'écart est moindre chez les femmes (3 ans).

Les inégalités de santé et de suivi médical ont des répercussions sur la santé périnatale. En 2010, 3,6 % des nouveau-nés de mère cadre pesaient moins de 2,5 kg contre 6,5 % lorsque la mère est ouvrière. Les inégalités sociales s'observent également dans le suivi de la grossesse. Alors que la Haute Autorité de santé recommande un minimum de sept consultations prénatales, en 2010, parmi les femmes ayant accouché à terme et déclaré leur

grossesse au 1^{er} trimestre, 4 % des femmes en emploi ont eu moins de sept visites, contre 8 % des femmes étudiantes et 13 % des femmes au foyer. Le suivi est également moins régulier pour les femmes n'ayant pas la nationalité française : 13 % des femmes d'Afrique du nord et 10 % des femmes européennes (hors France) n'ont pas bénéficié des sept consultations prénatales recommandées, contre 5 % des Françaises. Dans l'ensemble, ce sont 6 % des femmes en 2010 qui ont eu moins de sept consultations prénatales.

Plus tard dans l'enfance, les inégalités de santé et les inégalités de recours aux soins continuent de se cumuler. En 2008, en classe de CM2, moins de 1 % des enfants de cadres étaient obèses, contre près de 7 % des enfants d'ouvriers. Depuis le début des années 2000, la prévalence de l'obésité en fin de primaire s'est stabilisée mais les inégalités sociales ont persisté. La santé buccodentaire est un autre domaine dans lequel les inégalités se maintiennent, malgré une amélioration sensible pour l'ensemble des enfants depuis une vingtaine d'années. En 2006, en grande section de maternelle, à la visite de santé scolaire obligatoire, 29 % des enfants d'ouvriers avaient déjà eu des caries, contre seulement 8 % des enfants de cadres. De plus, en 2008, alors que la Haute Autorité de santé recommande une visite annuelle chez le dentiste, 8 enfants de cadres âgés de 5 à 15 ans sur 10, y avaient eu recours dans l'année, contre 6 enfants d'ouvriers sur 10. Les inégalités en termes d'état de santé buccodentaire se doublent d'une détection plus tardive. À la visite de santé scolaire obligatoire de grande section de maternelle, 23 % des enfants d'ouvriers avaient des caries non soignées, contre 4 % des enfants de cadres. ■

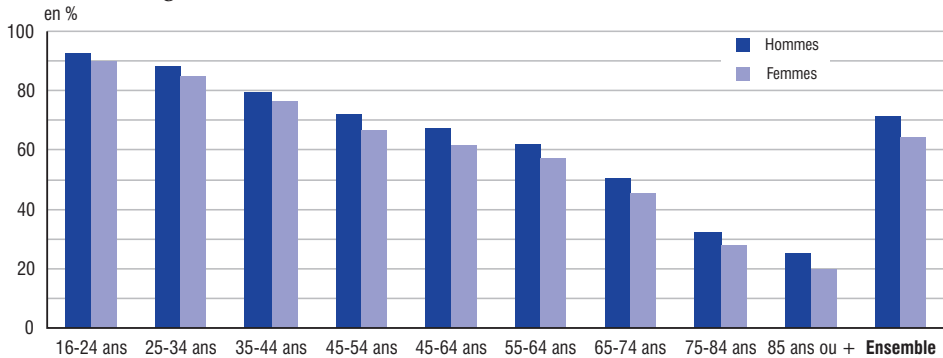
Définitions

Le dispositif des **affections de longue durée** permet de prendre en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé ou une thérapeutique particulièrement coûteuse.

Pour en savoir plus

- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 - Une situation contrastée selon l'origine sociale des élèves », *Études et Résultats* n° 853, Drees, septembre 2013.
- « Surveillance de la grossesse en 2010 : des inégalités sociodémographiques », *Études et Résultats* n° 848, Drees, juillet 2013.
- « Santé buccodentaire : des inégalités dès le plus jeune âge », *Études et Résultats* n° 847, Drees, juillet 2013.
- « La santé des femmes en France », *Études et Résultats* n° 834, Drees, mars 2013.
- « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités face à la mort demeurent », *Insee Première* n° 1372, octobre 2011.

1. État de santé général déclaré bon ou très bon en 2011



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 16 ans ou plus.

Lecture : en 2011, dans l'ensemble, 71 % des hommes et 64 % des femmes se déclarent en « bonne » ou « très bonne » santé.

Note : la question est « Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais ou très mauvais ? ».

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

2. Part de femmes ayant eu moins de sept visites prénatales au cours du suivi de grossesse selon la nationalité et le statut d'activité

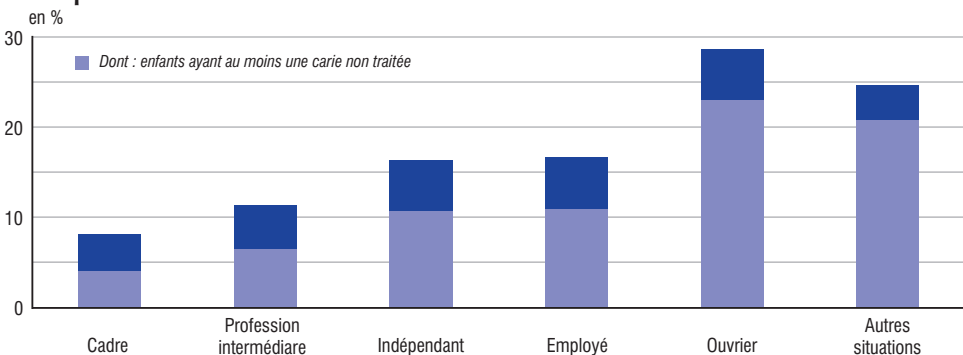
	en %
Moins de 7 visites prénatales au cours du suivi de grossesse	
Ensemble	6
Nationalité	
France	5
Europe	10
Afrique du nord	13
Afrique autre	15
Autres nationalités	10
Activité	
En emploi	4
Au foyer	13
Étudiante	8
Au chômage	6
Autre	8

Champ : femmes ayant accouché à terme en France métropolitaine et dont la grossesse a été déclarée au 1^{er} trimestre.

Lecture : en 2010, parmi les femmes au foyer ayant accouché à terme et déclaré leur grossesse au 1^{er} trimestre, 13 % ont eu moins de 7 visites prénatales au cours de leur grossesse.

Source : Drees, enquête nationale périnatale 2010.

3. Part des enfants de grande section de maternelle avec des caries selon la catégorie sociale des parents



Champ : France, enfants en classe de grande section de maternelle.

Lecture : 29 % des enfants d'ouvriers scolarisés en grande section de maternelle ont déjà eu des caries : 23 % des enfants ont au moins une carie non soignée et 6 % n'ont que des caries soignées.

Note : l'échelle retenue pour classer les groupes socioprofessionnels est la suivante : a au moins un parent cadre, à défaut un parent profession intermédiaire, à défaut un parent agriculteur, artisan ou profession libérale, à défaut un parent employé, à défaut un parent ouvrier, à défaut est classé « autres situations ».

Sources : Drees/DGESCO, enquête nationale de santé auprès des élèves de grande section de maternelle 2005-2006.

5.4 Dépenses de santé

En 2012, la **dépense courante de santé** (DCS), qui regroupe l'ensemble des dépenses du système de santé, s'élève à 243 milliards d'euros, soit 12 % du PIB, une part stable depuis 2009.

La **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) atteint 183,6 milliards d'euros en 2012, soit 9 % du PIB, ce qui représente une consommation par habitant d'environ 2 800 euros sur un an.

Les dépenses hospitalières représentent 46 % de la CSBM, les **soins de ville** 26 %, les médicaments 19 %, les transports de malades et autres biens médicaux 9 %.

Le ralentissement de la hausse de la CSBM amorcé en 2008 se confirme en 2012 : + 2,2 % en valeur après + 2,5 % en 2011. Son évolution reste nettement inférieure à celle observée au début des années 2000 (+ 5,3% en moyenne par an entre 2000 et 2005). C'est le recul historique de la dépense de médicaments conjugué à un ralentissement de la dépense de soins de ville qui explique la faible croissance de la CSBM en 2012.

Côté financement, avec 138,6 milliards d'euros en 2012, la part de la Sécurité sociale dans le financement de la CSBM atteint 75,5 %. La prise en charge par les organismes complémentaires atteint 25 milliards d'euros en 2012, soit 13,7 % de la CSBM. Le reste à charge des ménages s'élève à 17,6 milliards d'euros en 2012, soit 9,6 % de la CSBM, une part stable depuis 2009. Le reste à charge des

ménages demeure élevé pour certaines dépenses comme l'optique, les soins dentaires ou les médicaments. Il est très faible pour les transports de malades et les soins hospitaliers.

Sur la dernière décennie, la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale a légèrement diminué, passant de 77 % entre 1995 et 2005 à 75,5% en 2012. Cette diminution s'explique par la moindre prise en charge de certains médicaments et dispositifs médicaux. Toutefois les dépenses les mieux prises en charge par l'assurance maladie (soins hospitaliers, soins d'infirmiers, transports, médicaments coûteux) constituent les postes les plus dynamiques, ce qui limite la diminution de la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale.

La diminution de la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale sur la dernière décennie s'accompagne d'une augmentation de la part prise en charge par les organismes complémentaires pour les soins hospitaliers, les soins de ville et les biens médicaux. Cet accroissement a par ailleurs plus que compensé la réduction continue de la prise en charge des médicaments par les organismes complémentaires.

Le reste à charge des ménages reste relativement stable. Cette relative stabilité résulte d'une moindre prise en charge de certains médicaments, compensée par une meilleure prise en charge des biens médicaux par les organismes complémentaires. ■

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) : valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national pour la satisfaction des besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades, les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques, petits matériels et pansements).

Dépense courante de santé (DCS) : somme de toutes les dépenses courantes engagées par les financeurs publics et privés pour la fonction santé : CSBM, soins aux personnes âgées ou handicapées en établissement, services de soins à domicile (SSAD), indemnités journalières, subventions au système de soins, consommation de prévention individuelle et collective, dépenses de recherche et de formation, coûts de gestion de la santé.

Soins de ville : au sens des comptes nationaux de la santé, c'est-à-dire hors honoraires en cliniques privées et hors dépenses de biens médicaux et de transports.

Pour en savoir plus

- « Comptes nationaux de la santé - 2012 », *Études et résultats* n° 851, Drees, septembre 2013.
- « Comptes nationaux de la santé - 2012 », *Document de travail* n° 185, série Statistiques, Drees, septembre 2013.
- « Les prix des médicaments de 2000 à 2010 », *Insee Première* n° 1408, juillet 2012.

1. Consommation de soins et de biens médicaux

	en milliards d'euros courants					
	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Soins hospitaliers	54,1	68,5	79,2	81,3	83,1	85,1
Soins de ville	28,6	37,4	43,3	44,1	45,8	47,3
Médecins ¹	13,2	16,5	18,6	18,5	19,3	19,7
Auxiliaires médicaux	5,8	8,1	10,4	11,0	11,5	12,4
Dentistes	6,7	8,7	9,7	10,0	10,3	10,5
Analyses de laboratoires	2,6	3,8	4,2	4,3	4,4	4,3
Cures thermales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Transports de malades	1,9	2,8	3,6	3,8	3,9	4,1
Médicaments	24,0	30,7	34,1	34,5	34,6	34,3
Autres biens médicaux ²	6,0	8,8	11,0	11,6	12,2	12,8
Ensemble	114,6	148,1	171,1	175,2	179,6	183,6

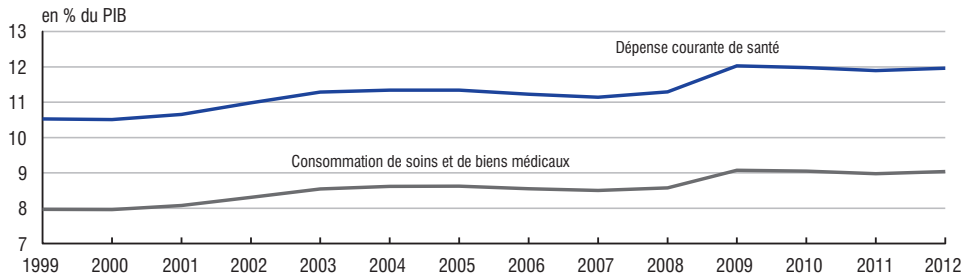
1. À l'occasion de la publication de la nouvelle base dite « base 2005 », les comptes de la santé, compte satellite des comptes nationaux, ont fait l'objet de plusieurs modifications. Ainsi, en base 2005, les soins de médecins isolés dans la CSBM correspondent aux seuls soins des médecins de ville (cabinets libéraux et centres de santé) : ils diminuent de près de 3 milliards d'euros par rapport au niveau de la base 2000 où ils intégraient aussi les consultations externes effectuées dans les hôpitaux publics et une partie des honoraires de médecins perçus en établissement privé.

2. Optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques, petits matériels et pansements.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2005).

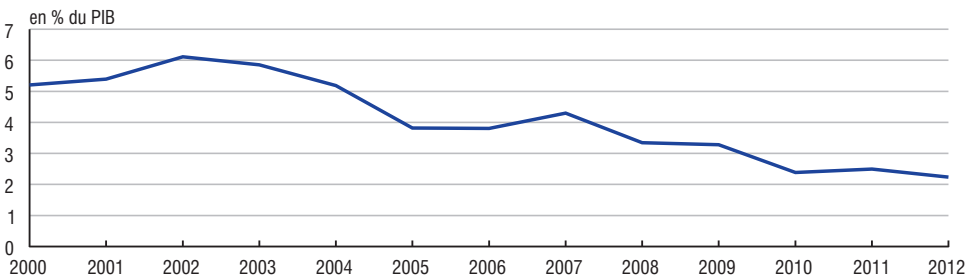
2. Parts de la consommation de soins et de biens médicaux et de la dépense courante de santé dans le PIB



Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2005).

3. Évolution annuelle de la consommation de soins et de biens médicaux, en valeur



Champ : France.

Note : l'évolution est présentée en valeur, c'est-à-dire qu'elle n'est pas corrigée du montant de l'inflation.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2005).

4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

	en %					
	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Sécurité sociale de base ¹	76,7	77,0	75,8	75,7	75,5	75,5
État et CMU-C ² organismes de base	1,2	1,3	1,2	1,2	1,3	1,2
Organismes complémentaires ³	12,4	12,9	13,4	13,5	13,7	13,7
Ménages	9,7	8,8	9,6	9,5	9,6	9,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Y compris déficit des hôpitaux publics. 2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2005).

5.5 Culture et loisirs

En 2012, en France, les ménages consacrent 8,1 % de leur budget à la culture et aux loisirs. Cette part des dépenses consacrées à la culture et aux loisirs a progressé entre 1996 et 2004 et s'est maintenue aux environs de 9 % jusqu'en 2007. Depuis 2008, elle diminue régulièrement et atteint en 2012 son niveau le plus bas depuis 1988. Cette baisse ces quatre dernières années s'explique à la fois par un effet volume (-0,7 % par an en moyenne contre +1,8 % sur l'ensemble de la consommation) mais aussi par une baisse des prix (-0,9 % par an en moyenne, contre +1,4 % dans l'ensemble).

Depuis 2005, le premier poste de dépenses culturelles et de loisirs est constitué des services culturels, qui regroupent la contribution à l'audio-visuel public, les abonnements aux chaînes de télévisions payantes (mais pas les offres « triple play »), les dépenses de cinéma, concerts, théâtre et autres spectacles vivants. Ils représentent 18,1 % des dépenses de loisirs et culture en 2012, contre 13,2 % vingt ans plus tôt. Viennent ensuite les achats d'articles pour le jardinage ou les animaux de compagnie (15,1%) et les dépenses de presse, livres et papeterie (13,9 %).

En 20 ans, la part des dépenses culturelles consacrées à la presse et aux livres, effectuées en magasin ou en ligne, a baissé de plus d'un tiers, passant de 21,4 % à 13,9 %. Malgré un sursaut dans le milieu des années 2000 en lien avec l'arrivée des écrans plats, la part des dépenses en matériel hi-fi, vidéo et en télévision a également nettement reculé, en partie sous l'effet de baisses de prix (de 13,3 % des dépenses en 1992 contre 9,1 % en 2012). Parallèlement, la part des dépenses en informatique a fortement augmenté entre 1992 et 2002 (de 1,8 % à 6,9 %). Depuis 2002, elle est plutôt stable et oscille entre 6,8 % (2003) et 8,0 % (2007) pour s'établir à 7,8 % en 2012.

En 2012, en France métropolitaine, plus de 7 ménages sur 10 disposent à domicile d'une

connexion à Internet, contre un sur deux en 2007. En termes d'utilisation, 75 % des personnes âgées de 15 ans ou plus déclarent avoir utilisé Internet au cours des trois derniers mois contre 56 % en 2007. La grande majorité de ces **internautes** se connecte quotidiennement (80 % en 2012 contre 64 % en 2007). En seulement cinq ans, **l'internet mobile** s'est fortement développé : 40 % des internautes l'utilisent en 2012 contre 11 % cinq ans plus tôt. Il séduit particulièrement les jeunes internautes (15-29 ans) qui sont 75 % en 2012 à surfer sur Internet via un smartphone ou un ordinateur portable, grâce à une connexion au réseau *wifi* ou au réseau de téléphonie mobile (25 % en 2007).

Sans surprise, Internet est en premier lieu utilisé pour communiquer : en 2012, près de 90 % des internautes ont échangé des courriels au cours des 3 derniers mois (80 % en 2007). Sur cette même période, 85 % des internautes l'ont utilisé pour rechercher des informations sur des biens ou des services. Les achats en ligne sont d'ailleurs en forte augmentation (+12 points entre 2007 et 2012). Les internautes ne font pas qu'acheter sur Internet, ils vendent aussi de plus en plus aux enchères (34 % d'internautes au cours des trois derniers mois en 2012 contre 11 % en 2007). En dehors des biens et services, Internet reste une plateforme de choix pour s'informer en général : sur l'état de son compte bancaire (66 % des internautes), sur la santé (55 %), sur l'actualité (38 % ont lu ou téléchargé des journaux ou des magazines au cours des trois derniers mois). En lien avec l'extension du haut débit, le téléchargement en général (jeux, musiques, vidéo, presse ou logiciels) se développe entre 2007 et 2012. Enfin, les réseaux sociaux attirent de plus en plus d'internautes (40 % en 2012 contre 32 % en 2007). ■

Définitions

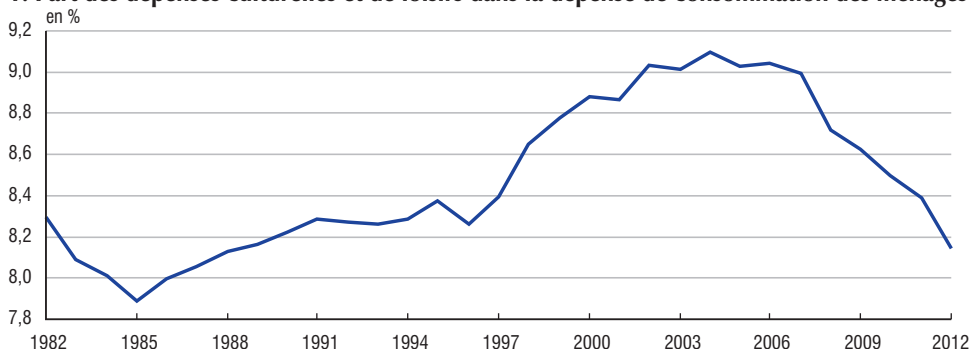
Internaute : personne de 15 ans ou plus ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois.

Internet mobile : accès à Internet « sans fil » via des moyens de communication comme le téléphone portable, le *wifi* ou les ordinateurs de poche.

Pour en savoir plus

- « Statistiques de la culture - Chiffres clés 2013 », Deps, juin 2013.
- « Dépenses culture-médias des ménages en France au milieu des années 2000 : une transformation culturelle », *Culture études*, Deps, septembre 2011.
- « En 2012, plus d'une personne sur deux a déjà acheté sur Internet », *Insee Première* n° 1453, juin 2013.
- « L'internet de plus en plus prisé, l'internaute de plus en plus mobile », *Insee Première* n° 1452, juin 2013.

1. Part des dépenses culturelles et de loisirs dans la dépense de consommation des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

2. Structure des dépenses culturelles et de loisirs @

	en %				
	1992	1997	2002	2007	2012
Télévision, hi-fi, vidéo, photo	13,3	10,8	10,8	12,0	9,1
Informatique (y compris logiciels, cédéroms)	1,8	5,3	6,9	8,0	7,8
Disques, cassettes, pellicules photo	6,5	6,4	6,2	3,8	2,4
Presse, livres et papeterie	21,4	18,7	16,5	14,6	13,9
Services culturels ¹ (y compris redevance TV)	13,2	15,3	15,8	16,0	18,1
Jeux, jouets, articles de sport	9,6	9,6	9,9	10,5	10,0
Jardinage, animaux de compagnie	14,9	13,9	12,8	13,1	15,1
Services récréatifs et sportifs ² , voyages à forfait, week-ends, etc.	7,6	8,1	8,1	8,3	9,7
Jeux de hasard	8,0	8,9	9,6	9,6	9,8
Autres biens culturels et de loisir	3,7	3,0	3,5	4,0	4,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

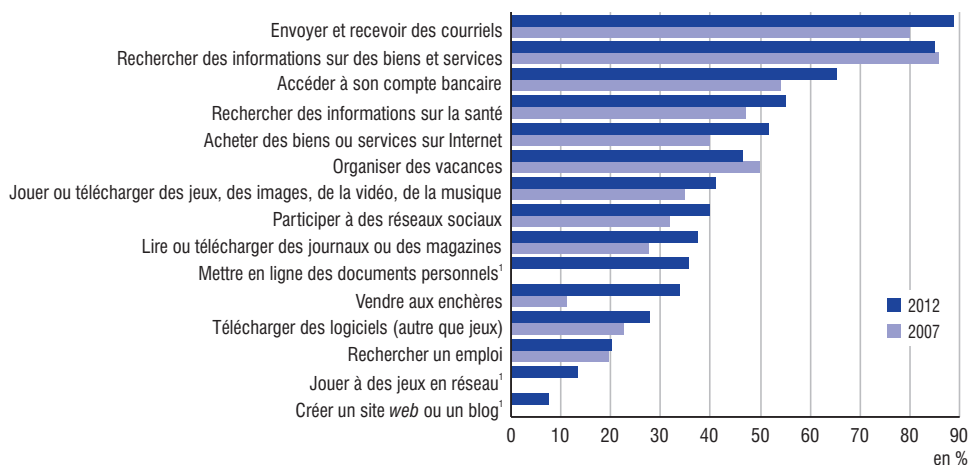
1. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels, développements de tirages de photographies, etc.

2. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines ou encore parcs d'attractions.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Utilisations d'Internet au cours des trois derniers mois



1. En 2007, ces items n'étaient pas proposés dans le questionnaire, il n'y a donc pas de données correspondantes.

Champ : personnes de 15 ans ou plus ayant utilisé Internet au cours des 3 derniers mois.

Lecture : En 2012, 89 % des internautes utilisent Internet pour envoyer et recevoir des courriels; ils étaient 80 % en 2007.

Source : Insee, enquêtes Technologies de l'information et de la communication 2007 et 2012.

5.6 Vie sociale et vie publique

Dans l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), les personnes enquêtées, âgées de 16 ans ou plus, sont invitées à s'exprimer sur l'importance qu'elles attachent à leur travail (ou à leurs études), à leur famille, à leurs amis, à leur vie associative et civique, et au lieu où elles vivent.

La famille apparaît sans conteste comme la dimension la plus importante dans leur vie. En 2011, plus des trois quarts des personnes interrogées considèrent la famille comme « très importante ». Avant 25 ans et après 60 ans, l'attache à la famille est forte (« très importante » pour 74 %) et l'est encore plus entre 25 et 59 ans. C'est entre 30 et 39 ans, à l'âge où les enfants sont encore petits, que l'importance de la famille culmine : pour 86 % des 30-39 ans, la famille est « très importante ».

Pour les jeunes, après la famille, viennent les études et les amis : en 2011, ce sont deux dimensions « très importantes » pour plus de la moitié des moins de 25 ans. Pour les moins jeunes, en particulier les seniors, le cadre de vie arrive en 2^e position après la famille et avant le travail, les amis ou les loisirs. Le travail est jugé « très important » par 42 % des 25-59 ans et « plutôt important » par 40 %. Les seniors, majoritairement retraités, se déclarent, sans surprise, massivement non concernés par la dimension travail (64 %).

La vie associative et civique arrive en dernière place de ce palmarès. Seulement 8 % des personnes interrogées la juge « très importante ». La vie associative et civique est plus fréquemment que la famille, le lieu de vie, les études, les amis ou les loisirs, jugée « peu voire pas importante du tout », en particulier chez les jeunes. En outre, 12 % des personnes ne se sentent tout simplement pas concernées par cette dimension-là.

Les scrutins présidentiel et législatif marquent un temps fort dans la vie publique des Français. En 2012, 93 % des Français - en âge de voter et résidant en métropole - étaient inscrits sur les listes électorales. Malgré une procédure d'inscription d'office des jeunes de 18 ans, le taux d'inscription des 18-25 ans ne dépasse pas 90 %, du fait notamment des déménagements. Autour de la trentaine, les taux d'inscription restent relativement faibles, en particulier celui des jeunes hommes. Inversement, le taux d'inscription atteint plus de 95 % au-delà de 50 ans, et les différences entre hommes et femmes sont estompées. Deux tiers seulement des **immigrés** ayant acquis la nationalité française sont inscrits contre 94 % des Français nés en France. Les catégories sociales les plus défavorisées sont moins présentes que les autres sur les listes électorales : les non-diplômés sont moins inscrits que les diplômés du supérieur, les ouvriers et employés moins que les cadres et les chômeurs moins que les personnes en emploi.

Parmi les inscrits, les plus âgés et les très jeunes sont les plus abstentionnistes : 25 % des plus de 75 ans et 19 % des 18-25 ans n'ont pas voté aux élections présidentielles de 2012, contre 13 % de l'ensemble des Français inscrits. De même que pour l'inscription sur les listes électorales, la participation est plus faible parmi les non-diplômés, les chômeurs, les ouvriers et les employés. En revanche, les Français nés hors de France participent autant au scrutin présidentiel que les Français nés en France et ce, qu'ils soient immigrés ou non-immigrés (même une fois prises en compte les différences sociodémographiques de ces groupes). Les Français immigrés s'inscrivent donc moins fréquemment sur les listes électorales mais, une fois inscrits, se rendent aux urnes autant que les autres pour l'élection présidentielle. ■

Définitions

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Pour en savoir plus

- « L'inscription et la participation électorales en 2012 », *Insee Première* n° 1411, septembre 2012.
- « Identité et rapport au métier selon l'enquête Trajectoires et origines », *Dares Analyses* n° 88, décembre 2011.
- « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « La famille : un espace pour se définir ? » in *En quête d'appartenances, l'enquête Histoire de vie sur la construction des identités*, coll. « Grandes enquêtes », Ined, 2009.

1. Importance que l'on attache dans sa vie à la famille, au travail/aux études, aux amis/relations, au lieu où l'on vit, aux loisirs et à la vie associative et civique

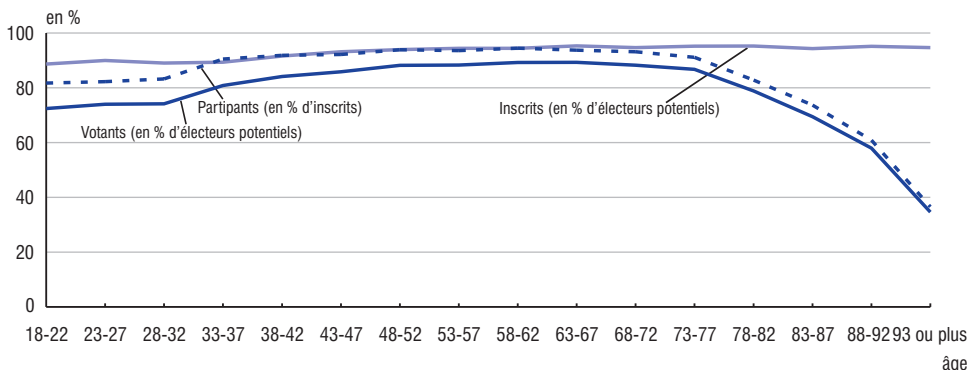
	en %					
	Famille	Lieu où l'on vit	Travail / Études	Amis / Relations	Loisirs	Vie associative et civique
16-24 ans						
Très important	74	38	54	53	36	12
Plutôt important	17	39	35	36	42	26
Moyennement important	6	18	5	9	19	33
Peu voire pas du tout important	1	3	2	2	2	24
Ne sait pas/non concerné	1	2	4	1	1	5
25-59 ans						
Très important	80	47	42	35	23	6
Plutôt important	15	38	40	45	46	30
Moyennement important	4	10	8	15	22	37
Peu voire pas du tout important	0	3	3	3	8	19
Ne sait pas/non concerné	1	1	7	2	2	7
60 ans ou plus						
Très important	74	52	17	24	11	9
Plutôt important	18	32	12	43	32	24
Moyennement important	4	9	4	18	34	28
Peu voire pas du tout important	1	3	3	9	13	18
Ne sait pas/non concerné	3	4	64	6	11	20
Ensemble						
Très important	78	44	37	35	20	8
Plutôt important	15	38	30	41	38	27
Moyennement important	3	11	7	16	25	31
Peu voire pas du tout important	1	4	3	5	10	21
Ne sait pas/non concerné	3	3	23	4	7	12

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus.

Lecture : en 2011, pour 74 % des personnes interrogées, la famille est jugée « très importante ».

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

2. Taux d'inscription et de participation aux élections de 2012 par tranche d'âge



Champ : Français résidant en France métropolitaine.

Lecture : en 2012, parmi les Français âgés de 18 à 22 ans, 89 % sont inscrits sur les listes électorales. Parmi les inscrits, 82 % ont participé à au moins un tour des scrutins présidentiel et législatif. Ainsi, au total, 72 % de l'ensemble des Français âgés de 18 à 22 ans ont voté à la moins une fois aux élections de 2012.

Source : Insee, enquête Participation électorale 2012.

3. Taux d'inscription et de participation selon le pays de naissance

	Ensemble	Français nés en France	Français nés à l'étranger	
			Ensemble	Nés Français à l'étranger
Inscription (en % d'électeurs potentiels)	93	94	75	67
Participation (en % des inscrits)	88	88	88	89
A voté aux 2 scrutins	66	66	65	61
Aux présidentielles seulement	21	21	23	27
Aux législatives seulement	1	1	1	1
Abstentionnistes systématiques (en % des inscrits)	12	12	12	11

Champ : Français résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Participation électorale 2012.

5.7 Insécurité, délinquance

Selon l'enquête **Cadre de vie et sécurité** de 2012, 2,5 % des femmes et 2,9 % des hommes vivant en France métropolitaine déclarent avoir été victimes, en 2010 ou en 2011, d'une **agression physique** par une personne extérieure à leur ménage. Les premières victimes de ces agressions physiques sont les jeunes : 5,5 % des femmes et 7,1 % des hommes de 14 à 24 ans sont concernés. Les 14-24 ans représentent à eux seuls 38 % des victimes. Les jeunes sont aussi plus souvent victimes de **vols sans violence** et d'**agressions verbales**. Par ailleurs, 2,5 % des femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'une personne vivant avec elles ; c'est deux fois plus que pour les hommes majeurs. Ces violences domestiques sont six fois plus souvent des violences physiques que des violences sexuelles.

En 2010 ou en 2011, 3,4 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un **cambrilage ou d'une tentative de cambrilage** de leur logement, soit le taux le plus élevé observé depuis cinq ans. De plus, 4 % des ménages font état d'actes de **destruction ou de dégradation volontaires de leur logement**. 2 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule sur la même période.

Définitions

L'enquête **Cadre de vie et sécurité** permet depuis 2007 de recenser et de caractériser précisément les faits subis par les ménages et les personnes au cours des deux années qui précèdent l'enquête :

- **agression physique** : violences physiques (hors ménage) et vol ou tentative de vol avec violences physiques ;
- **agression verbale** : menaces et injures ;
- **vol sans violence** : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études sans violences physiques ;
- **cambrilage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol ;
- **destruction ou dégradation volontaires du logement** : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc.) ;
- **vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage ;
- **destruction ou dégradation volontaires de la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule.

Ces statistiques sont différentes des chiffres reflétant l'activité de la police et de la gendarmerie, qui recensent les faits faisant l'objet d'une plainte et ceux sans victimes directes.

Les **faits constatés** sont les faits portés pour la première fois à la connaissance des services de police et de gendarmerie et retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer.

La notion de **personne mise en cause** est définie dans le cadre de l'outil statistique d'enregistrement des faits constatés (« état 4001 »). Elle ne correspond à aucun état juridique du Code de procédure pénale. S'il existe des charges contre une personne entendue par procès-verbal pour un fait ayant été constaté, celui-ci sera considéré comme élucidé et la personne sera comptée comme « mise en cause ».

Pour en savoir plus

- « Criminalité et délinquance enregistrées en 2012 », *Bulletin pour l'année 2012*, ONDRP, janvier 2013.
- « Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans ou plus de 2006 à 2011 d'après les enquêtes Cadre de vie et sécurité », *Rapport annuel 2012*, ONDRP, novembre 2012.

Cette proportion continue de diminuer depuis cinq ans (4,3 % lors de l'enquête de 2007). 9,1 % ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture, les ménages résidant dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants étant les plus touchés. Enfin, les **vols à la roulotte** sont deux fois plus fréquents dans l'agglomération parisienne que dans le reste du territoire.

Les **faits constatés** par les services de police et de gendarmerie en ce qui concerne les atteintes aux biens diminuent en 2011 pour la 9^e année consécutive (- 1,7 %). Depuis 2006, ils ont baissé de plus de 15 %. En revanche, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) augmentent à nouveau (+ 0,2 %) et ont augmenté de 13 % depuis 2006. Les escroqueries et les infractions économiques et financières continuent de baisser (- 1,5 %). En 2011, près de 1,2 million de **personnes** ont été **mises en cause**, soit 6,6 % de plus que cinq ans auparavant. La très grande majorité sont des hommes (84 %). Plus de 200 000 mineurs ont été mis en cause ; ils représentent 18 % de l'ensemble des personnes mises en cause ; les mineurs sont particulièrement impliqués dans les vols, les destructions ou les dégradations de biens. ■

1. Victimes d'agression ou de vol en 2010 ou en 2011

en %

Âge	Agression de la part d'une personne extérieure au ménage						Violence physique ou sexuelle au sein du ménage ¹	
	Agression physique		Agression verbale		Vol sans violence		Femmes	Hommes
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
14-24 ans	5,5	7,1	21,4	20,3	6,9	5,4	} 3,6	2,2
25-39 ans	3,0	3,4	19,2	16,3	2,6	2,9		
40-49 ans	2,9	2,4	17,5	16,9	2,8	1,2	} 2,2	1,0
50-59 ans	1,9	2,2	11,6	12,6	1,9	1,8		
60-69 ans	0,9	0,6	7,8	7,3	1,9	1,1	} 1,5	0,5
70 ans ou plus	0,7	0,6	3,1	4,5	2,2	1,0		
Ensemble	2,5	2,9	13,6	13,6	3,0	2,3	2,5	1,3

1. Pour cet indicateur, le champ est restreint aux personnes âgées de 18 à 75 ans.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 14 ans ou plus.

Lecture : en 2012, 5,5 % des femmes âgées de 14 à 24 ans déclarent avoir été victimes d'agression physique de la part d'une personne extérieure à leur ménage dans les deux années précédant l'enquête. 3,6 % des femmes âgées de 18 à 39 ans ont subi des violences au sein de leur ménage.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2012.

2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture ou d'actes de destruction ou de dégradation en 2010 ou en 2011

en %

Taille d'agglomération ¹	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Destruction ou dégradation volontaires du logement	Vol ou tentative de vol de la voiture	dont : vol	Vol à la roulotte	Destruction ou dégradation volontaires de la voiture
Agglomération parisienne	4,6	0,7	3,5	3,6	1,4	10,4	11,0
De 200 000 à 1 999 999 habitants	4,0	1,7	5,6	2,6	0,4	7,8	11,9
De 100 000 à 199 999 habitants	4,5	1,8	5,5	2,5	0,7	6,9	14,0
De 20 000 à 99 999 habitants	3,4	1,9	5,3	2,1	0,7	5,9	10,6
Moins de 20 000 habitants	2,4	1,5	3,8	1,3	0,4	3,8	7,3
Commune rurale	2,2	2,0	1,6	0,9	0,4	2,8	4,6
Ensemble	3,4	1,6	4,0	2,0	0,6	5,9	9,1

1. Unité urbaine (zonage de 2010).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les destructions ou dégradations de logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les destructions ou dégradations de voiture. Lecture : en 2012, 3,4 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage dans les deux années précédant l'enquête.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2012.

3. Faits constatés et personnes mises en cause selon la nature des infractions

en %

	Faits constatés			Personnes mises en cause				
	2011 (en milliers)	Évolution		2011 (en milliers)	Évolution		Part des mineurs	Part des femmes
		2010/2011 - 2006/2011	2010/2011 - 2006/2011		2010/2011 - 2006/2011	2010/2011 - 2006/2011		
Atteintes aux biens	2 146,5	-1,7	-15,3	305,7	-2,8	-4,1	32,2	18,2
Vols	1 804,6	0,0	-11,6	238,3	-0,8	2,2	31,2	20,6
Destructions et dégradations	341,9	-10,1	-30,8	67,4	-9,3	-21,3	35,7	9,8
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	347,0	0,2	13,0	240,5	0,2	12,4	18,7	14,4
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	336,6	-1,5	4,1	88,8	6,2	13,3	4,5	29,2
Infractions révélées par l'action des services	382,4	6,4	14,1	382,0	5,9	13,1	12,1	8,8
Autres	223,7	3,6	-1,0	155,5	5,4	2,7	8,9	25,7
Ensemble¹	///	///	///	1 172,5	2,3	6,6	18,0	16,2

1. Calculer un nombre total de faits constatés ne serait pas pertinent car la nature des infractions est très hétérogène.

Champ : France métropolitaine.

Source : direction centrale de la Police judiciaire, état 4001 annuel.

5.8 Justice

En 2011, 1,9 million de nouvelles affaires sont introduites au fond devant les tribunaux civils, soit sensiblement autant qu'en 2010. Un quart d'entre elles relève du droit de la famille, comme les contentieux liés à un mariage, un divorce, un décès ou encore à l'éducation des enfants, en cas de séparation des parents. En 2011, 133 000 divorces ont été prononcés, un nombre stable depuis quatre ans. Huit procédures de divorces sur dix résultent désormais d'un accord des deux époux (par consentement mutuel dans deux cas sur trois, sinon par demande acceptée par l'autre). Un quart des nouvelles affaires sont liées au droit des contrats et portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels (paiements de loyer, demandes d'expulsion), aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Viennent ensuite les procédures relevant du droit des personnes (16 %), qui peuvent aboutir à l'application d'un régime de protection de majeurs sous la forme de tutelle ou de curatelle. Suite à des changements législatifs, leur nombre est en forte hausse depuis 2008. Le droit du travail et de la protection sociale, généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, regroupe 14 % des nouvelles affaires. Enfin 12 % concernent les entreprises en difficulté.

En 2011, tous types d'infractions confondus, les tribunaux pénaux ont prononcé 604 000 condamnations, soit une diminution de 1 % par rapport à 2010. Cette tendance à la baisse touche tous les types d'infractions à l'exception de celles liées à la circulation routière, aux transports routiers, aux stupéfiants et à la législation sur les étrangers ; quatre contentieux dont l'importance dépend directement de l'activité des services de police et de gendarmerie. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 44 % des condamnations ; dans un cas sur deux, il s'agit de conduite en état alcoolique. Les condamnations pour grand excès de vitesse sont encore en hausse (+ 15 % en 2011). En revanche, les condamnations pour conduite sans permis (permis de conduire jamais

passé ou bien suspendu ou annulé) restent stables. Les atteintes aux biens (vols, recels, destructions ou dégradations essentiellement), qui représentent un peu plus d'une condamnation sur cinq, continuent de reculer. Les condamnations pour atteintes aux personnes (17 % des condamnations pénales en 2011) poursuivent leur baisse, après avoir augmenté jusqu'en 2008. Dans deux cas sur trois, il s'agit de coups et violences volontaires et dans moins d'un cas sur dix d'atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires (9 % des condamnations pour atteintes aux personnes) sont essentiellement le fait d'accidents de la route. Enfin, avec un peu plus de 50 000 cas en 2011, les condamnations pour trafic, détention, transport, cession et usage de stupéfiants augmentent encore (+ 2 % en 2011 après + 6 % en 2010).

Les personnes condamnées par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs de nationalité française. En 2010, 11 % des personnes condamnées pour avoir commis un délit pénal étaient en état de récidive légale, avec des taux plus élevés (autour de 16 %) parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique.

Au 1^{er} janvier 2013, l'administration pénitentiaire dispose de 57 000 places de détention réparties dans 190 établissements pour 66 572 détenus ; soit une surpopulation carcérale de 17 % (13 % au 1^{er} janvier 2012). À la même date, on compte environ 10 000 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique, en placement à l'extérieur ou en semi-liberté). Plus du quart des personnes écrouées sont âgées de moins de 25 ans et 18 % sont de nationalité étrangère. 36 % des condamnés purgent une peine de moins d'un an et 22 % de cinq ans ou plus. Depuis 2000, le nombre de personnes écrouées ne cesse d'augmenter, en lien avec l'augmentation des condamnations à de l'emprisonnement et celle des durées (suite à la loi sur les peines planchers). En 2012, l'administration pénitentiaire a recensé 106 suicides et 1 671 tentatives de suicides. ■

Définitions

L'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

L'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

Récidive légale : voir encadré 2 du dossier « La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés ».

Pour en savoir plus

- « L'annuaire de la justice 2011-2012 », en ligne sur www.justice.gouv.fr.
- « Divorces : une procédure à deux vitesses », *Infostat justice* n° 117, mai 2012.
- Voir aussi : dossier « La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés » et fiche 5.7.

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble	1 829	1 793	1 759	1 811	1 867	1 885	1 853
dont : droit des personnes	195	199	199	221	261	265	298
droit de la famille	465	466	449	448	445	452	435
entreprises en difficulté	195	183	180	175	186	185	223
droit des contrats	436	428	432	435	438	462	434
droit du travail et de la protection sociale	277	265	256	272	276	274	262

Champ : France, nouvelles affaires introduites au fond (hors cours de cassation) : cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

Note : la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit que toutes les mesures en cours (c'est-à-dire ouvertes avant le 1^{er} janvier 2009) soient revues et révisées dans un délai de cinq ans. Cela a impliqué l'ouverture de nombreux dossiers pour statuer sur le renouvellement des protections (tutelle, curatelle, etc.). Par ailleurs, la loi du 5 juillet 2011 vient de réformer la mesure d'hospitalisation psychiatrique sans consentement. Le juge doit désormais intervenir dans cette procédure de manière systématique. Ces deux lois expliquent les fortes hausses de nouvelles affaires relatives au droit des personnes.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, répertoire général civil.

2. Justice pénale : condamnations et compositions pénales

en milliers

	1994	2000	2005	2007	2008	2009r	2010r	2011p	Évolution 2010/2011 (en %)
Condamnations et compositions pénales	487,0	582,9	636,4	701,3	703,7	703,8	682,5	674,6	- 1,2
Compositions pénales	///	///	18,4	58,5	63,8	70,1	72,5	70,6	- 2,6
Toutes condamnations	487,0	582,9	618,0	642,8	639,9	633,7	610,0	604,0	- 1,0
Nature de l'infraction									
Atteinte aux personnes	86,2	103,0	108,2	113,3	115,4	112,1	106,6	101,8	- 4,5
dont : homicides volontaires	0,5	0,5	0,5	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0
atteintes sexuelles	7,3	10,5	13,0	11,8	11,6	10,9	10,1	9,9	- 2,0
dont : viols	1,1	1,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,4	1,3	- 7,1
coups et violences volontaires	36,7	53,8	62,7	70,1	72,6	71,8	69,3	66,3	- 4,3
homicides et blessures involontaires	29,4	22,6	13,7	12,3	12,2	10,7	9,2	8,9	- 3,3
dont : par conducteur	27,8	20,6	12,0	10,7	10,7	9,4	8,0	7,7	- 3,8
Atteinte aux biens	140,1	153,5	153,9	147,2	143,2	137,4	133,5	125,6	- 5,9
dont : vols, recels, destructions, dégradations	125,2	134,0	138,7	131,4	126,9	121,1	117,3	110,7	- 5,6
Matière économique et financière	25,5	26,0	22,7	20,0	18,8	17,8	15,9	14,0	- 11,9
dont : chèques	2,9	3,4	3,3	2,9	2,7	2,6	2,6	2,1	- 19,2
travail illégal	5,7	6,3	4,8	5,2	5,3	5,2	4,6	3,9	- 15,2
Circulation routière et transports	157,2	227,3	248,1	274,5	266,9	270,3	257,1	266,4	3,6
dont : défaut d'assurance	23,2	35,2	36,8	37,7	33,2	32,5	29,5	30,1	2,0
conduite en état alcoolique	101,3	108,5	118,3	132,0	129,6	126,8	117,8	123,0	4,4
grand excès de vitesse	///	33,0	13,9	13,7	12,6	12,9	12,4	14,2	14,5
conduite sans permis ou malgré suspension	10,3	17,3	39,3	52,2	52,9	58,1	57,2	57,2	0,0
Autres infractions	77,1	73,2	85,1	87,8	95,6	96,1	96,9	96,2	- 0,7
dont : stupéfiants (trafic, détention, transport, cession, usage)	20,6	22,8	34,1	37,4	43,4	47,3	49,0	50,1	2,2
séjour irrégulier des étrangers	11,8	4,2	4,5	4,0	4,3	3,8	3,4	3,5	2,9
Caractéristiques des condamnés (en %)									
Part des mineurs	3,8	6,5	8,9	8,9	9,0	8,7	8,6	8,4	///
Part des femmes	10,0	9,6	9,4	9,4	9,5	9,4	9,5	9,6	///
Part des étrangers	15,3	12,3	13,5	12,7	12,3	12,3	12,7	13,2	///

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du casier judiciaire.

3. Nombre de personnes écrouées

au 1^{er} janvier de chaque année

	1991	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Écroués détenus	49 083	53 935	51 441	58 231	62 252	60 978	60 544	64 787	66 572
Écroués non détenus ¹	///	///	///	966	3 926	5 111	6 431	8 993	10 226
Ensemble des personnes écrouées	49 083	53 935	51 441	59 197	66 178	66 089	66 975	73 780	76 798
Part des femmes (en %)	4,1	4,1	3,7	4,0	3,4	3,4	3,4	3,4	3,6
Part des moins de 25 ans (en %)	29,4	28,4	24,7	26,0	25,8	25,7	25,9	26,0	25,8
Part des étrangers (en %)	29,5	28,9	22,3	22,0	18,0	17,6	17,6	17,2	18,0

1. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les personnes écrouées non détenues sont comptabilisées à part. Ces personnes regroupent les placés sous surveillance électronique ou à l'extérieur sans hébergement.

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2012.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.

Fiches thématiques

Cadrage européen

6.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2013, l'Union européenne à 27 (UE) compte 502 millions d'habitants. Au cours de l'année 2012, la population européenne a progressé de près de 1,9 ‰. La croissance démographique de l'UE s'est amoindrie continuellement depuis 2007 : elle dépassait 4 ‰ par an entre 2002 et 2008, se situait juste en dessous de 3 ‰ entre 2009 et 2011 mais passe à moins de 2 ‰ en 2012.

Les situations entre pays sont très diverses : l'Allemagne, pays toujours le plus peuplé de l'UE mais qui perdait des habitants depuis 2003, en a gagné en 2011 puis en 2012 (+ 2,4 ‰). Le **solde migratoire** largement positif (+ 4,8 ‰ en 2012) a compensé le déficit dû au **solde naturel**. Avec des soldes naturels et migratoires négatifs ou nuls depuis le début des années 2000, la plupart des pays d'Europe de l'Est (en dehors de la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie) perdent de la population.

Pour la première fois depuis 2001, l'Espagne connaît en 2012 une baisse importante de sa population. Cela contraste fortement avec des taux de croissance de plus de 16 ‰ par an entre 2002 et 2007 : les soldes migratoires espagnols étaient alors les plus importants de l'UE, autour de 15 ‰. De même, la Grèce et le Portugal sont deux pays où la population diminue depuis peu. Avant 2010, ces deux pays attiraient les migrants ; ils sont désormais des pays d'émigration. Par ailleurs, au Portugal, le solde naturel en 2012 est un des plus bas de l'Europe de l'Ouest. De son côté, l'Irlande a connu une inversion des flux migratoires dès 2009 : la crise économique a freiné les migrations et a incité un certain nombre d'habitants à partir. Toutefois, la fécondité y est forte et la population relativement jeune, si bien que le solde naturel compense largement le solde migratoire négatif. Certains pays restent, au contraire, des pays d'immigration. Ainsi, conjugué à un solde naturel juste positif (Autriche), voire

plus important (Belgique, Suède), le solde migratoire permet à leur population de croître. Le Royaume-Uni, qui était dans cette situation jusqu'en 2011, ne voit sa population progresser en 2012 que grâce à un solde naturel encore important, avec un solde migratoire nul.

Depuis 1998, hormis en 2005 et 2006, années où elle est devancée par la France, l'Irlande détient le record de fécondité dans l'UE. Avec 2,05 enfants par femme en 2011, elle dépasse légèrement la fécondité française (2,01). C'est en Hongrie et en Roumanie que l'**indicateur conjoncturel de fécondité** est le plus faible (1,25). En moyenne, il a cessé de progresser dans l'UE depuis 2008 : jusqu'en 2010, il s'est maintenu à 1,6 enfant par femme, pour baisser légèrement en 2011 à 1,57.

En 2011, l'**espérance de vie à la naissance** continue sa progression dans presque tous les pays de l'UE, de près de 5 mois en moyenne pour les hommes et de 4 mois pour les femmes. C'est en France, en Espagne, puis en Italie qu'elle est la plus élevée pour les femmes (plus de 85 ans), et en Italie et en Suède pour les hommes (80 ans).

L'**espérance de vie en bonne santé** à 65 ans est par contre la même pour les hommes et les femmes dans l'UE et atteint 8,6 ans. C'est au Danemark et en Suède que les hommes et les femmes de 65 ans ou plus peuvent espérer vivre le plus longtemps en bonne santé (plus de 12 ans).

Le vieillissement de la population européenne se poursuit : en 10 ans, la part des 65 ans ou plus dans la population est passée de 16,0 % à 17,8 % au 1^{er} janvier 2012. C'est à Malte et en Lituanie qu'elle a le plus progressé (près de 4 points en 10 ans), puis en Allemagne où elle est passée de 17,1 % à 20,6 % sur la même période. En Belgique, au Luxembourg et en Espagne, la part des plus de 65 ans a progressé beaucoup plus lentement (moins de 0,5 point sur la période). ■

Définitions

Solde migratoire, solde naturel, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance : voir fiche 2.1. L'**espérance de vie en bonne santé** mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge déterminé peut s'attendre à vivre sans problème de santé grave ou modéré, en continuant ses activités habituelles.

Pour en savoir plus

- « Années de vie en bonne santé en 2011 - À la naissance, dans l'UE, les hommes et les femmes peuvent espérer vivre 62 ans en bonne santé et 9 années supplémentaires à l'âge de 65 ans », *Communiqué de presse* n° 35/2013, Eurostat, mars 2013.
- Voir aussi : *fiche 2.1.*

1. Quelques indicateurs démographiques dans l'Union européenne

	Population au 1 ^{er} janvier 2013 (en milliers) ¹	Évolution de la population entre 2012 et 2013 (en %)			Part des naissances vivantes hors mariage en 2012 ³ (en %)	Part des 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier 2012 (en %)	Espérance de vie à la naissance en 2011 (en années)	
		Due à l'accroissement naturel ¹	Due aux migrations ^{1,2}	Total ¹			Femmes	Hommes
Allemagne ⁵	80 524	-2,4	4,8	2,4	34,1	20,6	83,2	78,4
Autriche	8 489	-0,1	5,4	5,3	41,5	17,8	83,9	78,3
Belgique	11 183	2,1	5,8	7,9	52,8	17,3	83,2	77,8
Bulgarie	7 282	-5,5	-0,7	-6,2	57,4	18,8	77,8	70,7
Chypre	862	4,8	21,3	26,1	16,9	12,8	83,1	79,3
Danemark	5 603	1,0	4,1	5,1	50,3	17,3	81,9	77,8
Espagne	46 006	1,0	-5,1	-4,1	35,5	17,4	85,4	79,4
Estonie	1 286	-1,1	-5,1	-6,2	58,4	17,2	81,3	71,2
Finlande	5 427	1,4	3,3	4,7	41,5	18,1	83,8	77,3
France	65 586	3,9	0,8	4,7	56,7	17,1	85,0	78,4
Grèce	11 291	-0,4	-1,3	-1,7	7,4	19,7	83,1	78,5
Hongrie	9 906	-4,0	1,3	-2,7	44,5	16,9	78,7	71,2
Irlande	4 598	9,4	-6,0	3,4	35,1	11,9	82,8	78,3
Italie ⁵	59 685	-1,3	6,2	4,9	23,4	20,6	85,3	80,1
Lettonie	2 018	-4,5	-7,4	-11,9	45,0	18,6	78,8	68,6
Lituanie	2 972	-3,5	-7,1	-10,6	28,8	18,1	79,3	68,1
Luxembourg	537	4,0	18,9	22,9	37,4	14,0	83,6	78,5
Malte	421	1,7	7,1	8,8	25,8	16,5	82,9	78,6
Pays-Bas	16 780	2,1	0,9	3,0	45,3	16,2	83,1	79,4
Pologne	38 533	0,0	-0,2	-0,2	22,3	13,8	81,1	72,6
Portugal	10 487	-1,7	-3,6	-5,3	45,6	19,4	84,0	77,6
République tchèque	10 516	0,0	1,0	1,0	43,4	16,2	81,1	74,8
Roumanie	21 305	-2,6	0,2	-2,4	31,0	15,0	78,2	71,0
Royaume-Uni	63 716	3,8	0,2	4,0	47,6	16,9	83,1	79,1
Slovaquie	5 411	0,6	0,6	1,2	35,4	12,8	79,8	72,3
Slovénie	2 059	1,2	0,4	1,6	57,0	16,8	83,3	76,8
Suède	9 556	2,2	5,4	7,6	54,4	18,8	83,8	79,9
Union européenne⁴	502 038	0,5	1,4	1,9	39,9	17,8	83,2	77,4

1. Grèce et Chypre : données 2012. 2. Y compris ajustements de population. 3. Chypre, Italie, Pays-Bas, Grèce : données 2011.

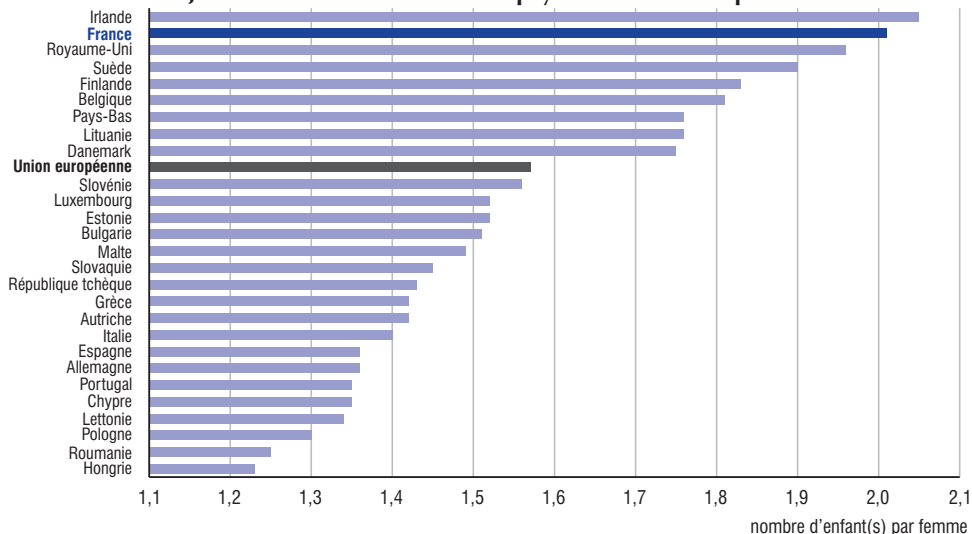
4. Pour l'Union européenne à 27 pays, la population et ses évolutions ainsi que la part des naissances hors mariages sont des calculs Insee.

5. Italie et Allemagne : les données de population et leurs évolutions proviennent des instituts nationaux.

Note : les nouvelles collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ne sont pas incluses dans les données de la France et de l'Union européenne à 27 pays reprises ici, mais le sont dans les données publiées sur le site d'Eurostat car ces territoires font partie de l'Union européenne.

Sources : Eurostat (extraction des données en août 2013), sauf France : Insee, estimations de population.

2. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2011



Source : Eurostat (extraction des données en août 2013).

6.2 Éducation

Les gouvernements de l'Union européenne (UE) se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Six questions prioritaires à l'horizon 2020 font l'objet d'objectifs chiffrés ; deux d'entre elles sont également des « grands objectifs » d'Europe 2020, stratégie de croissance sur dix ans de l'Union européenne. Au-delà des cibles fixées pour l'Union européenne, des cibles nationales précisent les « grands objectifs » dans de nombreux pays, tels la France.

Le développement de l'enseignement supérieur est un « grand objectif » d'Europe 2020. Ainsi, à cette date, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient avoir terminé avec succès des études supérieures dans l'ensemble de l'UE, contre 35,8 % observé en 2012 (+ 1,2 point par rapport à 2011). Comme la France (43,6 %), près de la moitié des pays ont déjà atteint la cible, tandis que quatre pays (Italie, Roumanie, Slovaquie, et Malte) sont en deçà de 25 %. L'objectif 2020 fixé par la France est de 50 %.

Le second « grand objectif » d'Europe 2020 concernant l'éducation est de faire passer la proportion de jeunes « **sortants précoces** » sous le seuil de 10 %. Cette proportion est de 12,8 % dans l'UE en 2012. Une dizaine de pays ont déjà atteint la cible, au premier rang desquels la Slovénie (4,4 %), la Slovaquie (5,3 %) et la République tchèque (5,5 %). En revanche, le Portugal, l'Espagne et Malte en sont très éloignés (20 % à 25 % de sortants précoces). La France, qui vise 9,5 % à l'horizon 2020, est encore légèrement au-dessus du seuil de 10 % (11,6 % observé en 2012).

Troisième objectif : développer la formation tout au long de la vie. En 2020, au moins 15 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir suivi un cours ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête, que ce soit dans les établissements d'enseignement (lycées, centres de formation d'apprentis, universités, etc.) ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises, etc.). En 2012, cette proportion est de 9,0 % au sein de l'UE et s'élève à 5,7 % en France. Elle est supérieure à 20 % dans les pays nordiques, et a *contrario*, inférieure à 5 % en Grèce et dans les pays d'Europe centrale.

La proportion d'adolescents aux faibles **compétences « de base » en lecture** devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020. En France, cette proportion est de 20 % en 2009. Seuls trois pays (Finlande, Estonie et Pays-Bas) répondent déjà à l'objectif. Les marges de progrès sont importantes pour un grand nombre de pays.

L'enseignement préélémentaire devrait être développé de façon à ce que 95 % des enfants soient scolarisés en 2020, de l'âge de 4 ans à celui de l'obligation scolaire. L'objectif est déjà atteint par la moitié des pays. Les proportions les plus faibles s'observent en Grèce et en Finlande (74 %).

Enfin, l'**employabilité** est un nouvel objectif assigné en 2012. L'UE vise, en 2020, un taux d'emploi de 82 % des diplômés des enseignements supérieur ou secondaire peu après l'obtention du diplôme. Sept pays ont déjà atteint la cible, notamment les Pays-Bas, l'Autriche et Malte où ce taux est supérieur à 90 %. La France occupe une place intermédiaire avec une employabilité de 77,2 % en 2011. Avec des taux inférieurs à 60 %, l'Italie, la Bulgarie et la Grèce restent très éloignées de la cible. ■

Définitions

Sortants précoces : ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans, ayant arrêté leurs études en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou n'ayant pas « réussi » le second cycle. En France, le taux de sortants précoces mesure la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat ni diplôme supérieur.

Compétences « de base » en lecture : elles permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante et sont considérées acquises lorsque le score aux tests de littéracie du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA), soumis à des enfants de 15 ans, est d'au moins 407 points dans l'édition 2009 du test.

Employabilité : elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés du secondaire ou du supérieur, qui n'étudient plus et ont obtenu leur diplôme depuis 3 ans ou moins.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2013.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », Depp, édition 2013.
- « Education and Training Monitor 2012 », European Commission, 2012.
- Voir aussi : *fiches 2.5, 2.6 et 2.7.*

1. Situation des pays vis-à-vis des objectifs européens de Lisbonne en matière d'éducation et de formation professionnelle de 2020

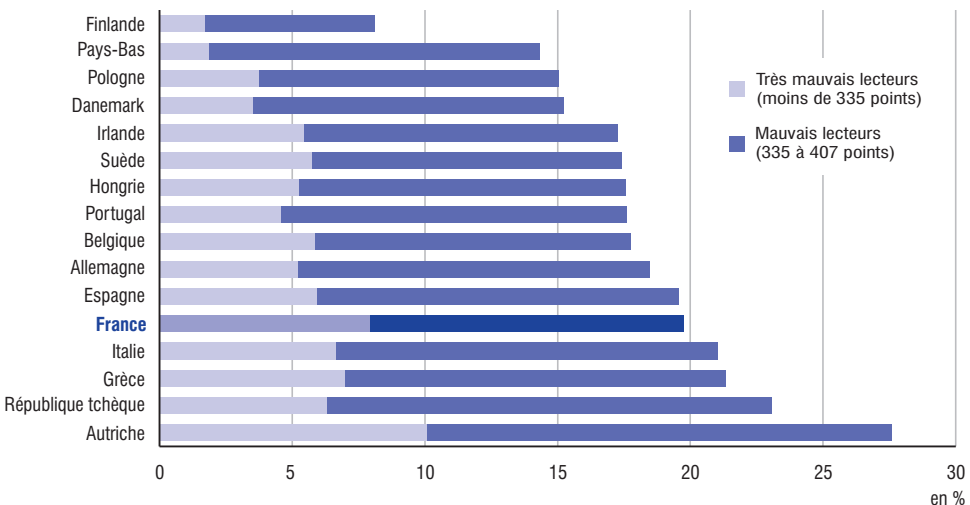
en %

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sortants précoces	Formation tout au long de la vie	Enseignement préélémentaire	Employabilité
	2012	2012	2012	2011	2011
Allemagne	31,9	10,5 <i>p</i>	7,9	96,4	88,2
Autriche	26,3	7,6	14,1	94,3	91,0
Belgique	43,9	12,0	6,6	98,1	80,8
Bulgarie	26,9	12,5	1,5	86,6	57,5
Chypre	49,9	11,4	7,4	85,0	73,1
Danemark	43,0	9,1	31,6	98,3	83,0
Espagne	40,1	24,9	10,7	100,0	66,4
Estonie	39,1	10,5	12,9	89,1	75,1
Finlande	45,8	8,9	24,5	74,0	78,4
France	43,6	11,6	5,7	100,0	77,6
Grèce	30,9	11,4	2,9	74,6	50,2
Hongrie	29,9	11,5	2,8	94,5	73,5
Irlande	51,1	9,7	7,1	99,7	71,4
Italie	21,7	17,6	6,6	96,8	57,6
Lettonie	37,0	10,5	7,0	92,7	72,7
Lituanie	48,7	6,5	5,2	84,2	69,4
Luxembourg	49,6	8,1 <i>p</i>	13,9	95,6	86,1
Malte	22,4	22,6	7,0	100,0 ¹	91,2
Pays-Bas	42,3 <i>p</i>	8,8 <i>p</i>	16,5 <i>p</i>	99,6	92,2
Pologne	39,1 <i>p</i>	5,7 <i>p</i>	4,5 <i>p</i>	78,4	75,4
Portugal	27,2	20,8	10,6	95,4	76,0
République tchèque	25,6	5,5	10,8	87,8	80,3
Roumanie	21,8	17,4	1,4	82,0	70,4
Royaume-Uni	47,1	13,5	15,8	97,0	81,2
Slovaquie	23,7	5,3	3,1	76,9	70,3
Slovénie	39,2	4,4	13,8	92,9	76,0
Suède	47,9	7,5	26,7	95,3	84,4
Union Européenne	35,8	12,8 <i>p</i>	9,0	...	77,2
UE année précédente	34,6	13,5	8,9	92,4	77,5
Objectif 2020	40,0	10,0	15,0	95,0	82,0

1. Rupture de série.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail et bases de données sur les statistiques scolaires.

2. Proportion de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2009



Lecture : en France, selon les tests de littéracie de l'enquête PISA de 2009, 8,0 % des élèves de 15 ans sont de très mauvais lecteurs (moins de 335 points), 11,8 % sont de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 19,8 % d'élèves de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture.

Source : calculs OCDE à partir des données du Programme international pour l'évaluation des élèves (PISA).

6.3 Emploi et chômage

En 2012, 64,2 % des habitants de l'Union européenne à 27 (UE), âgés de 15 à 64 ans, ont un emploi. Le **taux d'emploi** de l'UE se stabilise globalement depuis 2010, après une baisse de 1,7 point entre 2008 et 2010.

Le taux d'emploi des hommes (69,8 %) est supérieur de 11,2 points à celui des femmes (58,6 %) en 2012. Cet écart se réduit de façon structurelle de 0,4 point par an environ depuis le début des années 2000, avec une diminution encore plus forte en 2009 lorsque l'emploi masculin a été plus durement touché par la crise que l'emploi féminin. Ainsi, en Suède, en Finlande, en Bulgarie ou dans les pays baltes, l'écart est inférieur à 5 points. À Malte, en Grèce, en Italie et en République tchèque, il est supérieur à 15 points. Dans les pays où l'emploi continue de baisser comme en Grèce, en Italie, en Espagne ou au Portugal, les écarts se réduisent plus fortement car les suppressions de postes touchent davantage les emplois masculins.

Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés au début des années 2000, prévoyaient d'atteindre en 2010 un taux d'emploi global de 70 % et un taux d'emploi féminin de 60 %. Depuis 2010, cinq pays remplissent les objectifs : l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. Le Royaume-Uni a atteint cet objectif en 2012. Six pays, l'Estonie, la Finlande, la France, la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie remplissent seulement l'objectif portant sur l'emploi féminin.

Au sein de l'UE, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans a baissé depuis le début de la crise : il s'élève à 32,9 % en 2012 contre 37,4 % en 2008. Là aussi, les disparités sont fortes : alors que moins de 25 % des jeunes sont en emploi dans 11 pays de l'UE dont l'Espagne, l'Italie et la Grèce, ils sont plus de 50 % en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. Ces différences viennent des scolarités et des cumuls emploi-études variables d'un pays à l'autre mais aussi d'insertion des

jeunes plus ou moins aisée sur le marché du travail. Seul pays où le taux d'emploi des 15-24 ans a augmenté entre 2008 et 2011, l'Allemagne a vu son taux d'emploi des jeunes se replier en 2012, pour s'établir à 46,6 %, contre 28,4 % pour la France.

Le taux d'emploi des européens de 55 à 64 ans se situe à 48,9 %, en-dessous de l'objectif européen de 50 % mais en progression de 1,5 point sur un an. Dix pays dépassent cet objectif en 2012, dont l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie et la Suède. En France, le taux d'emploi des 55-64 ans est de 44,5 % (+ 3,0 points en un an).

Au sein de l'UE, une personne en emploi sur cinq est à temps partiel. Le temps partiel est particulièrement fréquent aux Pays-Bas (49,8 %). Il est élevé en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Irlande, au Royaume-Uni et en Suède (environ un quart de l'emploi). Depuis 2008, il a augmenté dans presque tous les pays, sauf en Pologne et en Suède.

En 2012, 13,7 % de salariés de l'UE ont un contrat à durée déterminée. En Espagne, en Pologne et au Portugal, les contrats à durée déterminée représentent plus d'un contrat sur cinq, alors que c'est le cas de moins d'un contrat sur vingt en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie.

Après une stabilisation en 2011, le **taux de chômage** de l'UE augmente à nouveau en 2012, de 0,8 point et s'établit à 10,4 %. Le taux de chômage est particulièrement élevé en Espagne (25,0 %) et en Grèce (24,3 %). Pour ces deux pays, la hausse a été très forte en 2012, respectivement + 3,3 et + 6,3 points. Le taux de chômage baisse dans 9 pays en 2012, dont l'Allemagne (- 0,4 point) et le Royaume-Uni (- 0,1 point). Le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans a augmenté en 2012, de 1,5 point, et s'établit à 22,8 %. En Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Slovaquie, plus d'un jeune actif sur trois est au chômage. ■

Définitions

Taux d'emploi, taux de chômage : voir *fiches 3.3 et 3.4.*

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site epp.eurostat.ec.europa.eu/
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2013 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- Voir aussi : *fiches 3.2, 3.3, 3.4.*

1. Taux d'emploi et indicateurs sur l'emploi en 2012

en %

	Taux d'emploi					Part de l'emploi à temps partiel ¹	Part des salariés en contrat à durée déterminée ²
	15-64 ans			15-24 ans	55-64 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble				
Allemagne	77,6	68,0	72,8	46,6	61,5	26,7	13,8
Autriche	77,8	67,3	72,5	54,6	43,1	25,7	9,3
Belgique	66,9	56,8	61,8	25,3	39,5	25,1	8,1
Bulgarie	61,3	56,3	58,8	21,9	45,7	2,4	4,5
Chypre	70,4	59,4	64,6	28,1	50,7	10,7	15,0
Danemark	75,2	70,0	72,6	55,0	60,8	25,7	8,5
Espagne	60,2	50,6	55,4	18,2	43,9	14,7	23,6
Estonie	69,7	64,7	67,1	33,0	60,6	10,4	3,7
Finlande	70,5	68,2	69,4	41,8	58,2	15,1	15,6
France³	67,9	60,0	63,9	28,4	44,5	18,0	15,2
Grèce	60,6	41,9	51,3	13,1	36,4	7,7	10,0
Hongrie	62,5	52,1	57,2	18,6	36,9	7,0	9,4
Irlande	62,7	55,1	58,8	28,2	49,3	24,0	10,2
Italie	66,5	47,1	56,8	18,6	40,4	17,1	13,8
Lettonie	64,6	61,7	63,1	28,7	52,8	9,4	4,7
Lituanie	62,5	61,9	62,2	21,6	51,8	9,4	2,6
Luxembourg	72,5	59,0	65,8	21,7	41,0	19,0	7,7
Malte	73,3	44,2	59,0	43,8	33,6	14,0	6,9
Pays-Bas	79,7	70,4	75,1	63,3	58,6	49,8	19,5
Pologne	66,3	53,1	59,7	24,7	38,7	7,9	26,9
Portugal	64,9	58,7	61,8	23,6	46,5	14,3	20,7
République tchèque	74,6	58,2	66,5	25,2	49,3	5,8	8,8
Roumanie	66,5	52,6	59,5	23,9	41,4	10,2	1,7
Royaume-Uni	75,2	65,1	70,1	46,9	58,1	27,2	6,3
Slovaquie	66,7	52,7	59,7	20,1	43,1	4,1	6,8
Slovénie	67,4	60,5	64,1	27,3	32,9	9,8	17,1
Suède	75,6	71,8	73,8	40,2	73,0	26,5	16,4
Union européenne à 27	69,8	58,6	64,2	32,9	48,9	20,0	13,7
Croatie	55,1	46,2	50,7	16,9	36,7	8,4	12,8
Union européenne à 28	69,6	58,5	64,1	32,8	48,8	19,9	13,7

1. Parmi l'ensemble des personnes en emploi.

2. Parmi l'ensemble des salariés.

3. France métropolitaine.

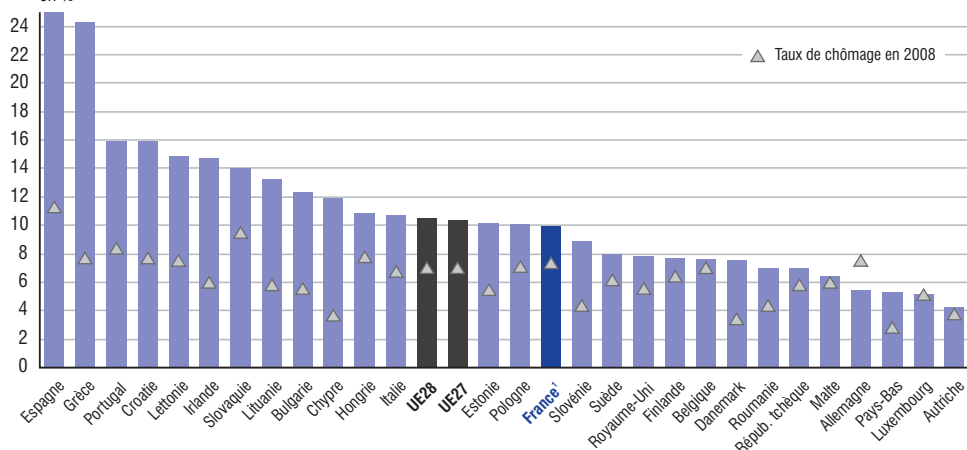
Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

 Note : la Croatie est entrée dans l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013, portant à 28 le nombre de ses pays membres. Les données concernant les contrats à durée déterminée renvoient à la définition européenne qui est plus large que la définition française.

Sources : Eurostat ; Insee pour la France (sauf part des salariés en CDD : Eurostat), enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en août 2013).

2. Taux de chômage en 2012

en %



1. Les données portent sur la France et les 15-74 ans. Elles diffèrent donc de celles de la fiche 3.4 qui porte sur la France métropolitaine et les 15 ans ou plus.

Champ : population des ménages, personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en août 2013).

6.4 Salaires et revenus

Dans l'Union européenne à 27 (UE) en 2011, le **salaire brut** moyen d'un salarié à temps complet dans l'industrie ou les services marchands est compris entre 4 700 euros par an en Bulgarie et 60 000 euros par an au Danemark, soit près de 13 fois plus. Dans l'ensemble, le salaire brut annuel moyen est inférieur à 12 000 euros dans les pays d'Europe de l'Est, compris entre 16 000 et 30 000 euros dans les pays du sud de l'Europe et supérieur à 30 000 euros dans les autres pays de l'UE. Avec un salaire brut annuel moyen de 36 200 euros, la France occupe la 11^e position des pays de l'UE devant la Grèce (29 200 euros) et derrière le Royaume-Uni (40 000 euros). Ces écarts sont toutefois délicats à interpréter : les politiques de prélèvements obligatoires, de prestations sociales ainsi que le coût de la vie, qui participent aux différences observées, ne sont en effet pas pris en compte.

Le **niveau de vie** d'une personne est une mesure qui, précisément, comprend non seulement les salaires mais aussi l'ensemble des autres revenus du ménage, en particulier les prestations sociales, diminués des impôts directs. De plus, le niveau de vie tient également compte du nombre d'adultes et d'enfants qui composent le ménage. En 2011, le niveau de vie moyen annuel pour l'ensemble de l'UE s'élève à 17 130 euros. Les niveaux des prix sont très variables d'un pays à l'autre, donc pour pouvoir comparer le niveau de vie moyen des pays européens, il faut connaître la quantité moyenne de biens que l'on peut se procurer au sein de chaque pays pour un même montant d'euros. On utilise la **parité de pouvoir d'achat** (PPA) qui permet la traduction des valeurs en euros en valeurs comparables. En euros comme en PPA, c'est au Luxembourg que le niveau de

vie annuel moyen est le plus haut ; il est 7,3 fois plus élevé qu'en Roumanie où il est le plus faible. Mis à part ces deux pays aux valeurs extrêmes, le niveau de vie (en PPA) en Europe de l'Ouest et du Nord est en moyenne 1,3 fois plus élevé qu'en Europe centrale et du sud, et 2,5 fois plus élevé qu'en Europe orientale ou dans les pays baltes. En PPA, la France occupe la 4^e position des pays de l'UE en matière de niveau de vie moyen, derrière le Luxembourg, l'Autriche et Chypre.

Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian dans chaque pays. Schématiquement, en parité de pouvoir d'achat et par an, le seuil de pauvreté est compris entre 10 000 et 12 000 euros dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (16 000 euros au Luxembourg), entre 6 000 et 10 000 euros dans les pays d'Europe du Sud et il est inférieur à 6 000 euros dans les pays d'Europe orientale et les pays baltes.

Le **taux de pauvreté** est de 17 % dans l'ensemble de l'UE en 2010. La pauvreté étant définie de manière relative, il n'y a pas de lien direct entre niveau de vie moyen observé et taux de pauvreté dans un même pays. Ainsi, le niveau de vie moyen est relativement faible en République tchèque et en Slovaquie, pourtant le taux de pauvreté y est bas (10 % et 13 % respectivement). Les pays scandinaves, l'Autriche, la France et les Pays-Bas ont à la fois un niveau de vie moyen élevé et les taux de pauvreté les plus modérés (de 11 % à 14 %). En Espagne et en Grèce, pays fortement secoués par la crise économique, les taux de pauvreté sont particulièrement hauts (22 % et 21 % respectivement) ; tout comme dans les pays baltes, en Bulgarie et en Roumanie qui cumulent niveau de vie faible et pauvreté élevée (de 18 % à 22 %). ■

Définitions

Le **salaire brut** inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, y compris cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales. Les écarts de salaires entre pays dépendent donc en partie de la répartition entre prélèvements sociaux et fiscaux dans chaque pays.

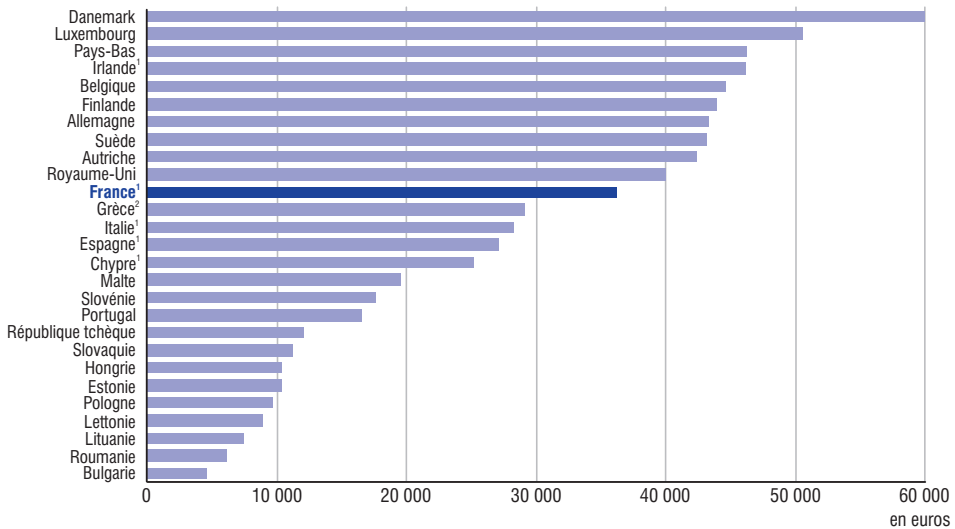
La **parité de pouvoir d'achat** (PPA) désigne le taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune (correspondant au niveau moyen des prix dans l'UE) les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et services.

Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté : voir *fiche 4.2*.

Pour en savoir plus

- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2013 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- « Living standards falling in most Member States », *Statistics in focus*, Eurostat, août 2013.
- European social statistics, *Pocketbooks*, Eurostat, édition 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus ») ; *fiches 3.7, 4.2, 4.3, 6.5*.

1. Salaire brut annuel moyen pour un temps complet en 2011 dans l'industrie et les services marchands



1. Données 2010. 2. Données 2009.

Champ : salariés à temps complet, sauf Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie : salaire moyen en équivalent-temps plein ; secteurs de l'industrie et des services marchands nomenclature Nace rév. 2 ; entreprises de 10 salariés ou plus sauf Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Italie, Luxembourg, Pologne et République tchèque.

Source : Eurostat (extraction des données en août 2013).

2. Niveau de vie et pauvreté dans l'Union européenne en 2010

	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté ¹		Taux de pauvreté (en %)
	En euros	En parité de pouvoir d'achat	En euros	En parité de pouvoir d'achat	
Allemagne	21 550	20 640	11 430	10 950	16
Autriche	23 640	22 460	12 790	12 150	13
Belgique	21 630	19 450	12 010	10 800	15
Bulgarie	3 420	6 730	1 740	3 420	22
Chypre	20 020	22 380	10 330	11 540	15
Danemark	28 580	20 230	15 840	11 210	13
Espagne	14 250	14 700	7 510	7 740	22
Estonie	6 570	8 610	3 360	4 400	18
Finlande	24 150	19 630	13 100	10 650	14
France²	23 880	21 570	12 000	10 830	14
Grèce	12 630	13 200	6 590	6 890	21
Hongrie	5 110	7 900	2 720	4 210	14
Irlande	22 890	19 520	11 840	10 100	15
Italie	18 060	17 540	9 580	9 310	20
Lettonie	5 090	6 950	2 490	3 400	19
Lituanie	4 610	7 100	2 400	3 700	20
Luxembourg	36 660	30 050	19 520	16 000	14
Malte	12 140	15 680	6 520	8 420	15
Pays-Bas	22 560	20 830	12 190	11 250	11
Pologne	5 810	9 490	3 020	4 920	18
Portugal	10 410	11 860	5 050	5 750	18
République tchèque	8 440	11 170	4 470	5 920	10
Roumanie	2 410	4 050	1 270	2 130	22
Royaume-Uni	20 790	20 390	10 280	10 080	16
Slovaquie	6 980	9 800	3 780	5 310	13
Slovénie	12 890	14 830	7 200	8 290	14
Suède	23 870	19 590	13 500	11 080	14
Union européenne	17 130	n.d.	///	///	17

1. Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

2. France métropolitaine. Les données pour la France diffèrent de celles des fiches 4.2. et 4.3. Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Champ : population des ménages.

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue pour les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en août 2013).

6.5 Protection sociale

En 2010, les **dépenses de protection sociale** représentent 29,4 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne, un niveau équivalent à 2009, mais toujours 2,7 points de plus qu'en 2006, avant la crise. Les pays « historiques » de l'Union Européenne se distinguent des nouveaux entrants car ils consacrent une part plus importante de leur richesse à leurs dépenses de protection sociale. Depuis 2009, cette part est en hausse dans tous les pays européens sans exception car le PIB a reculé fortement alors que les dépenses sociales sont, par nature, plus inertes. En Autriche, comme dans l'ensemble des pays nordiques, en Allemagne mais aussi en France, les dépenses de protection sociale dépassent 30 % du PIB, alors qu'en Pologne, en Bulgarie, en Roumanie, comme dans les pays baltes, elles sont inférieures à 20 %.

Au sein de l'Union européenne, en 2010, 45 % des **prestations sociales** sont liées à la vieillesse et à la survie (la survie recouvrant principalement des pensions de reversion). Cette part est relativement stable depuis 2006. Ce sont l'Italie et la Pologne qui consacrent la plus grande part de leurs prestations sociales à ce risque (plus de 60 %), où la population est relativement âgée. En outre, pour l'Italie, le système de retraite était autrefois très généreux. En revanche, en raison de la jeunesse de sa population, l'Irlande y consacre moins d'un quart de ses prestations sociales. Après le risque vieillesse viennent les dépenses de maladie et de soins de santé (29,4 %). Cette part est stable depuis 2005. Elle atteint 43,3 % en Irlande, et 20,8 % en Lettonie. Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables

selon les pays. En dehors du Luxembourg (17,8 %), les prestations liées à la famille et aux enfants sont élevées au Danemark, en Estonie, en Hongrie et en Irlande avec plus de 12,4 % de leurs prestations sociales qui y sont consacrées. La part des prestations consacrée au chômage augmente depuis 2009 dans l'Union européenne et atteint 6,2 % en 2009 et 6,0 % en 2010, après un point bas de 5,0 % en 2006. En 2010, la France y consacre 6,9 % de ses prestations et retrouve le niveau de 2006. Selon l'ampleur de la crise traversée et le système d'allocation chômage, les prestations qui y sont consacrées ont plus ou moins augmenté : l'Espagne alloue en 2010 14,1 % de ses prestations au chômage contre 10,5 % en 2006. En revanche, au Royaume-Uni, où le montant des allocations chômage est forfaitaire, cette part n'est que de 2,7 % en 2010.

Sur l'ensemble de l'Europe, en 2010, les recettes dites de protection sociale représentent 29,9 % du PIB. Elles sont financées à 56,4 % par les cotisations sociales et à 43,6 % par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** ou d'**impôts et taxes affectés**. Près des trois quarts des pays de l'Union européenne financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales mais de nombreux pays ont eu tendance à diminuer cette part depuis deux décennies, au profit d'un financement par des recettes fiscales. Celles-ci ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale et visant à couvrir les charges résultant pour les personnes ou les ménages d'un ensemble défini de risques sociaux identifiés (vieillesse, maladie, invalidité, maternité et famille, chômage, logement, exclusion sociale). En particulier, ces prestations sociales n'ont pas de contrepartie équivalente et simultanée de la part des bénéficiaires, contrairement au cas des assurances privées.

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée - CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur le site epp.eurostat.ec.europa.eu/
- « La protection sociale en France et en Europe en 2011 », Drees, juin 2013.
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2013 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus ») ; *fiche 4.4*.

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2010

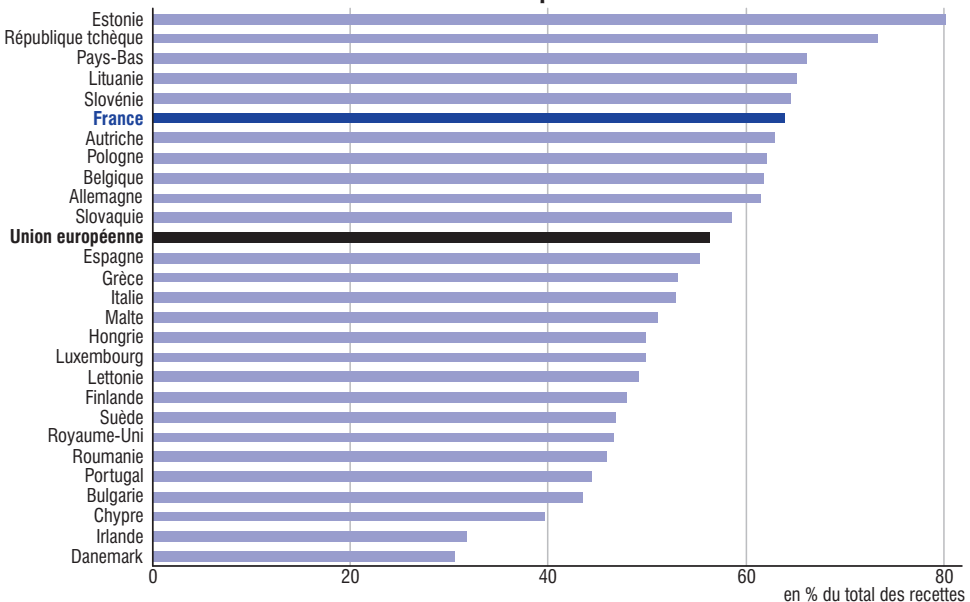
	Répartition des prestations sociales par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)	Dépense moyenne par habitant (en PPA ¹)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale		
Allemagne	40,2	32,2	8,2	10,9	5,8	2,7	30,7	124
Autriche	49,6	25,2	7,6	10,4	5,7	1,5	30,4	130
Belgique	39,6	28,2	7,5	7,7	13,3	3,6	29,9	121
Bulgarie	51,5	24,2	8,0	11,4	3,4	1,5	18,1	27
Chypre	45,7	23,4	3,5	10,0	5,0	12,4	21,6	71
Danemark	37,7	22,5	14,9	12,4	7,5	5,0	33,3	143
Espagne	42,4	28,6	7,1	6,0	14,1	1,8	25,7	87
Estonie	44,2	26,8	10,9	12,7	4,2	1,1	18,1	39
Finlande	39,2	25,2	12,1	11,1	8,2	4,2	30,6	119
France	44,9	28,8	6,1	8,3	6,9	5,0	33,8	124
Grèce	50,1	29,2	4,7	6,4	6,1	3,6	29,1	87
Hongrie	46,4	25,2	8,5	13,0	4,0	2,9	23,1	51
Irlande	23,4	43,3	4,7	12,9	12,4	3,3	29,6	129
Italie	60,6	25,6	5,9	4,6	2,9	0,3	29,9	102
Lettonie	53,5	20,8	7,6	8,5	7,4	2,2	17,8	31
Lituanie	44,0	25,8	9,9	11,9	4,4	3,9	19,1	37
Luxembourg	36,2	25,5	11,4	17,8	5,6	3,6	22,7	207
Malte	54,9	29,2	4,4	6,3	2,8	2,5	19,8	56
Pays-Bas	39,2	35,2	8,2	4,1	5,2	8,1	32,1	145
Pologne	60,9	24,2	7,4	4,2	2,2	1,1	18,9	40
Portugal	51,7	27,4	8,2	5,7	5,7	1,3	27,0	73
République tchèque	47,2	32,3	7,8	6,8	4,2	1,7	20,1	55
Roumanie	50,7	25,5	9,1	9,6	3,2	1,7	17,6	28
Royaume-Uni	42,3	31,5	10,2	6,9	2,7	6,4	28,0	107
Slovaquie	43,0	30,8	8,7	9,8	5,1	2,6	18,6	46
Slovénie	46,3	32,4	7,2	8,9	2,8	2,4	24,8	72
Suède	42,1	24,9	14,2	10,4	4,5	3,9	30,4	129
Union européenne (27 pays)	45,0	29,4	8,0	8,0	6,0	3,6	29,4	100

1. En parité de pouvoir d'achat (voir fiche 6.4), la moyenne de l'Union européenne étant à 100.

2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables car une part importante des prestations est versée à des personnes vivant en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment). Sans compter ces versements, les dépenses par habitant baisseraient d'environ 18 %.

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2013).

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2010



Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2013).

6.6 Consommation et conditions de vie

Le logement est le 1^{er} poste de **dépenses de consommation** des ménages dans tous les pays de l'Union européenne à 27 (UE), à l'exception de la Lituanie et de la Roumanie. En 2011, le logement représente 29,5 % des dépenses de consommation des états de l'UE (27,6 % en 1995). Le poids des **dépenses liées au logement** avoisine les 32 % en Finlande, en Suède, en Slovaquie et en République tchèque et atteint même 34 % au Danemark. Il est nettement plus faible à Malte, au Portugal et en Lituanie où les loyers (réels et imputés) pèsent moins lourd dans les dépenses de consommation des ménages (moins de 10 % contre 17 % en moyenne dans l'UE).

Le transport, qui comprend l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, constitue le 2^e poste de dépenses de consommation des ménages dans l'ensemble de l'UE (13,2 % en 2011). C'est le cas en Allemagne, en France et au Royaume-Uni mais aussi au Luxembourg, en Slovaquie, en Irlande et en Autriche. Avec des taxes faibles sur les véhicules et les carburants, le Luxembourg attire de nombreux frontaliers et la part des dépenses liées au transport y atteint 19,1 %.

Le poids de l'alimentation dans la consommation des ménages diminue, passant de 14,4 % en 1995, à 12,9 % en 2011. La part budgétaire de l'alimentation est très variable d'un pays à l'autre et les disparités qui existent reflètent largement les écarts de niveaux de vie moyens entre pays. Ainsi, dans 11 pays (et notamment ceux entrés plus récemment dans l'UE), l'alimentation constitue encore le 2^e poste de dépenses, et même le 1^{er} en Lituanie et en Roumanie. Dans les pays les plus riches de l'UE, la part des dépenses consacrées à l'alimentation est tombée en dessous de 15 % depuis une quinzaine d'années.

Définitions

Les **dépenses de consommation** correspondent aux dépenses effectivement réalisées par les ménages dans le pays, qu'ils y soient résidents ou pas. Elles incluent la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement à leur charge, mais excluent la part prise en charge par la collectivité.

Les **dépenses liées au logement**, au sens large, incluent ici les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, articles de ménage, etc.), y compris les loyers imputés (*fiche 4.1*).

Pour en savoir plus

- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2013 », *Livres statistiques*, Eurostat, à paraître.
- « European social statistics », *Pocketbooks*, Eurostat, édition 2013.
- « Analysis of EU-27 household final consumption expenditure - Baltic countries and Greece still suffering most from the economic and financial crisis », *Statistics in focus*, Eurostat, mars 2013.

Les dépenses consacrées à la culture, aux loisirs et aux communications représentent 11,5 % des dépenses de consommation dans l'UE en 2011. Dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas, c'est le 2^e poste de dépenses de consommation. Malgré une baisse significative du prix des équipements, ces dépenses ont été portées ces dernières années par le dynamisme des nouvelles technologies.

La part des dépenses des ménages dans les hôtels, cafés et restaurants, qui incluent les dépenses des ménages étrangers sur le territoire national, est significativement plus élevée dans les pays du sud de l'Europe, en raison du tourisme. De fait, cette catégorie de dépenses représente le 2^e poste de dépenses en Espagne (17,7 %), à Malte (16,5 %) et à Chypre (15,3 %), bien au-delà de la moyenne européenne située à 8,6 %.

Dans l'UE, en 2011, près de 6 personnes sur 10 habitent en maison, le plus souvent en maison individuelle non mitoyenne. La part des personnes résidant en maison est particulièrement élevée (supérieure à 75 %) à Chypre, aux Pays-Bas, en Belgique et en Grande-Bretagne. Dans ces pays, les maisons mitoyennes sont majoritaires. À l'inverse, en Estonie, en Lettonie et en Espagne, seul un tiers de la population habite en maison. De même, mais dans une moindre mesure, en Grèce, en Lituanie, en Allemagne et en République tchèque, l'appartement est l'habitat dominant. Dans les pays baltes et en Espagne, les personnes en appartement vivent le plus souvent dans des immeubles de plus de 10 logements. En France, la part de personnes vivant en appartement est moins élevée que la moyenne européenne (33 % contre 41 % en 2011), mais ces personnes sont plus souvent dans des immeubles de plus de 10 appartements (65 % contre 59 %). ■

Consommation et conditions de vie 6.6

1. Répartition de la dépense de consommation des ménages dans l'Union européenne en 2011, en valeur

en %

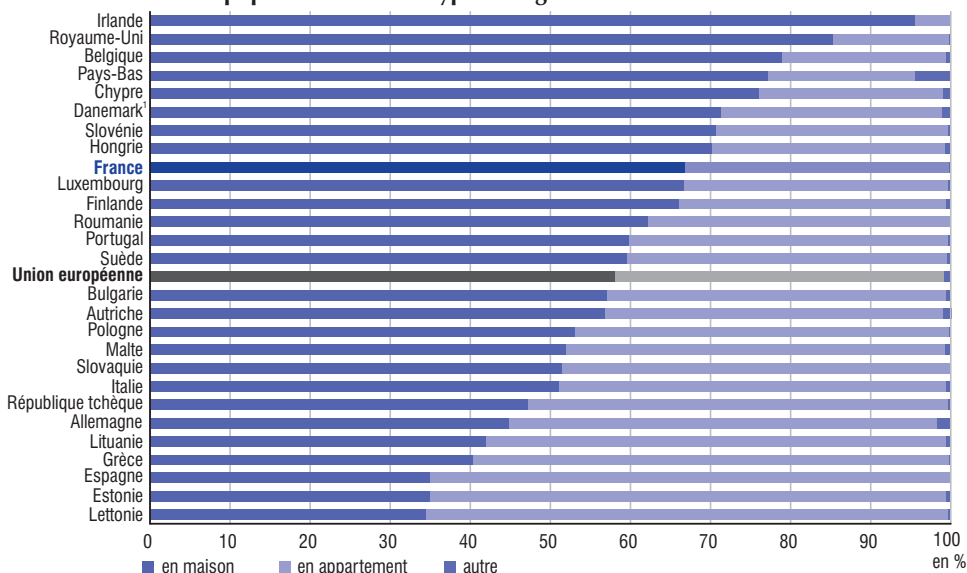
	Logement ¹	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres
Allemagne	30,6	14,0	11,5	11,5	5,9	26,5
Autriche	27,8	13,3	10,0	12,5	11,9	24,5
Belgique	29,6	12,4	13,4	11,1	6,1	27,4
Bulgarie ²	24,4	16,8	18,8	13,6	6,2	20,2
Chypre	23,6	11,5	12,6	11,3	15,3	25,7
Danemark	34,1	12,3	11,4	12,6	5,2	24,4
Espagne	25,2	11,5	13,8	10,9	17,7	20,9
Estonie	24,0	13,2	19,8	9,7	7,5	25,8
Finlande	32,0	11,3	12,3	13,4	6,4	24,6
France	30,8	14,3	13,4	11,1	7,1	23,3
Grèce	27,8	11,8	16,2	8,5	11,7	24,0
Hongrie	26,2	13,0	17,1	11,2	6,7	25,8
Irlande	26,1	13,3	10,4	10,4	13,1	26,7
Italie	29,6	12,8	14,2	9,7	10,2	23,5
Lettonie	28,3	13,6	19,9	10,6	4,8	22,8
Lituanie ²	21,6	14,6	25,4	9,1	2,8	26,5
Luxembourg	30,3	19,1	8,5	8,6	7,0	26,5
Malte	18,7	12,8	15,2	14,0	16,5	22,8
Pays-Bas	29,8	12,5	11,8	14,1	5,1	26,7
Pologne	28,8	10,0	18,9	10,6	2,8	28,9
Portugal	21,1	12,6	16,8	10,3	11,2	28,0
République tchèque	31,8	9,3	14,7	12,4	7,7	24,1
Roumanie ²	27,2	11,0	27,5	10,7	3,3	20,3
Royaume-Uni	30,3	14,1	9,1	12,9	9,8	23,8
Slovaquie	31,6	7,3	17,4	13,2	5,5	25,0
Slovénie	25,5	15,1	14,8	11,9	6,9	25,8
Suède	31,9	13,3	12,2	14,4	5,6	22,6
Union européenne	29,5	13,2	12,9	11,5	8,6	24,3

1. Voir Définitions.

2. Bulgarie et Roumanie, données 2010 ; Lituanie, données 2009.

Source : Eurostat, comptes nationaux (extraction des données en août 2013).

2. Distribution de la population selon le type de logement en 2011



1. Données 2010.

Lecture : en France, 67 % de la population réside en maison en 2011.

Note : les autres types de logement comprennent les bâtiments qui ne sont pas en principe des lieux d'hébergement (écoles, églises, etc.) ainsi que les habitations atypiques telles que les grottes, cabanes, caves, etc.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en août 2013).

Annexes

Indicateurs d'inégalités sociales

Le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales¹ » a été présenté le 18 décembre 2006 à l'Assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Il rassemble les réflexions d'un groupe de travail créé sur proposition de cette dernière. Présidé par Jacques Freyssinet, le groupe avait pour mission de réfléchir à la mise en place d'un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté, facilement accessible au grand public comme aux initiés.

Parmi les propositions faites par le groupe pour répondre à cette commande figurent deux listes d'indicateurs repérés comme centraux pour l'étude des inégalités : une liste comprenant une cinquantaine d'indicateurs dits « de base », puis une liste restreinte à une dizaine, dits « indicateurs privilégiés ». Ces indicateurs complètent ceux retenus par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) dans son rapport annuel. Certains figurent par ailleurs dans la liste d'indicateurs statistiques sur la pauvreté et l'exclusion sociale approuvée par le Conseil européen de Laeken en 2001.

Le souhait du groupe de travail était de parvenir à la mise en place d'une « publication annuelle sur support papier, présentant les indicateurs retenus, y compris les principales désagrégations pertinentes, mis en séries chronologiques. Les commentaires associés étant à finalité essentiellement de guide méthodologique simplifié ».

France, portrait social a souhaité aller dans ce sens en intégrant ce chapitre rassemblant les données relatives aux principaux indicateurs d'inégalités mis en exergue par le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales ». Tous n'y figurent pas, les données étant parfois indisponibles ; les auteurs du rapport ont en effet parfois anticipé sur la production effective d'une source statistique, voire proposé des indicateurs dont le calcul suppose la mise en place d'une nouvelle source (*encadré*). Dans certains cas, des indicateurs alternatifs sont suggérés, ils sont portés en bleu dans les tableaux. Par ailleurs, pour plusieurs indicateurs, le rapport du Cnis préconise de réaliser des désagrégations supplémentaires (par exemple calculer le taux de sous-emploi par catégorie socioprofessionnelle). Ces désagrégations n'ont pas été reproduites ici mais sont pour la plupart disponibles sur www.insee.fr.

Les tableaux qui suivent présentent donc les estimations des indicateurs de base actuellement calculables pour les années 2005² à 2011. Pour un certain nombre d'indicateurs, notamment ceux relatifs à l'emploi, les valeurs pour 2012 sont disponibles et donc également présentées. À l'inverse, pour d'autres indicateurs, les années ne sont pas toutes renseignées car la collecte de l'information n'est pas annuelle. Les dix **indicateurs « privilégiés »** par le groupe de travail figurent en caractères gras dans les différents tableaux thématiques.

1. Ce rapport est téléchargeable sur le site du Cnis, à l'adresse suivante : www.cnis.fr/cms/accueil/publications/Les_rapports_du_Cnis?publication=82603
2. Pour certains indicateurs, des données antérieures à 2005 sont fournies sur [insee.fr](http://www.insee.fr).

Encadré

Parmi la liste des indicateurs de base du système d'information sur les inégalités sociales, certains n'ont pas pu être calculés et d'autres ont dû être modifiés à la marge.

Indicateurs non calculables avec les sources actuellement disponibles

Récurrence du chômage : nombre de mois de chômage sur les 5 dernières années. Cet indicateur pourrait être calculé à partir du fichier historique de Pôle emploi, sous réserve de travaux méthodologiques préalables.

Exposition aux principaux risques professionnels : le groupe de travail n'ayant pu faute de temps approfondir le thème des indicateurs de qualité de l'emploi, les indicateurs afférents n'ont pas été définis dans le rapport. Le groupe souhaitait alors que le thème soit repris et approfondi au niveau de la formation compétente du Cnis.

Indicateurs modifiés

Niveaux de sortie du système éducatif : l'indicateur proposé à l'origine n'inclut que le niveau 0 de la classification internationale type de l'éducation (CITE), c'est-à-dire les personnes n'ayant jamais fait d'études. Pour des raisons d'effectifs liés à la source utilisée, le niveau d'éducation a été étendu aux niveaux 1 et 2 de la CITE (personnes ayant un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges) et les premier et dernier déciles de niveau de vie ont été étendus respectivement aux trois premiers et aux trois derniers déciles.

Formation continue : l'indicateur proposé est le « nombre de jours moyen de formation continue ». Ce nombre moyen a été estimé à partir des données disponibles dans l'enquête Emploi. Néanmoins, l'indicateur ainsi construit reste expérimental et doit de ce fait être considéré comme tel, c'est-à-dire avec prudence. Un indicateur alternatif, *a priori* plus solide, sur la proportion d'individus ayant eu accès à la formation continue, est également proposé.

Espérance de vie à 60 ans par catégorie sociale et mortalité prématurée : les espérances de vie à 60 ans et les taux de mortalité prématurée étaient jusqu'à récemment seulement calculés sur la population agrégée, c'est-à-dire dans son ensemble. Des travaux complémentaires utilisant les données de l'état civil et du recensement dans l'échantillon démographique permanent permettent de publier une valeur moyenne de ces indicateurs par catégorie sociale sur la période 2000-2008¹.

Consommation : le rapport du Cnis ne prévoit pas d'indicateur précis sur ce thème, mais conseille l'utilisation des enquêtes Budget des familles. Trois indicateurs ont été produits, correspondant à des rapports de coefficients budgétaires entre ménages de cadres et ménages d'ouvriers. Sur la période 2001-2006, les écarts sociaux se creusent pour ce qui concerne les dépenses alimentaires ou le logement (le coefficient budgétaire est plus élevé chez les ménages ouvriers que chez les ménages cadres et l'écart augmente) ou les dépenses de culture et loisirs (le coefficient budgétaire est plus faible chez les ménages ouvriers et l'écart augmente)².

1. « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », *Insee Première* n° 1372, octobre 2011.

2. Pour les évolutions des structures de consommation selon les catégories sociales, voir chapitre « Consommation et conditions de vie » de l'édition 2007 de *France, portrait social* et *Cinquante ans de consommation en France*, coll. « Insee Références », septembre 2009.

Liste des indicateurs de base du système d'information

Revenus

Variable retenue	Indicateur de base	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Niveau de vie	Masse détenue par les 20 % les plus riches (en %)	38,0	38,4	38,2	38,4	38,2	39,0	39,3	39,5
Niveau de vie	Masse détenue par les 50 % les plus riches (en %)	69,0	69,3	69,3	69,1	69,3	69,8	69,9	70,2
Niveau de vie	Masse détenue par les 80 % les plus riches (en %)	91,0	91,0	91,0	91,0	91,1	91,3	91,3	91,4
Niveau de vie	Rapport interdécile D9/D1	3,35	3,41	3,39	3,38	3,44	3,48	3,45	3,56
Niveau de vie	Rapport moyenne du dernier décile / moyenne du premier décile²	6,53	6,63	6,60	6,66	6,73	7,07	7,22	7,34
Niveau de vie	Rapport médiane famille monoparentale / médiane couple sans enfant	0,66	0,65	0,65	0,65	0,64	0,63	0,63	0,63
Niveau de vie	Rapport médiane région la plus riche / médiane région la plus pauvre ³	-	1,26	1,26	1,24	1,25	1,25	-	-
Niveau de vie	Rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés ⁴	1,95	1,98	1,95	1,91	2,01	1,98	1,97	2,00
Niveau de vie avant redistribution ⁵	Rapport interdécile D9/D1	5,23	5,25	5,26	5,29	5,34	5,68	5,63	5,95
Niveau de vie	Rapport médiane ménages retraités / médiane ménages d'actifs ⁶	0,91	0,94	0,92	0,92	0,92	0,91	0,91	0,93
Niveau de vie	Taux de persistance de la pauvreté monétaire⁷ (en %)	-	6,4	-	-	-	-	-	-

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. Rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % des personnes les plus aisées et le niveau de vie moyen des 10 % des personnes les plus modestes.

3. La source Revenus disponibles localisés (RDL) permet l'élaboration d'indicateurs sur les niveaux de vie et la pauvreté au niveau régional ou départemental. Ces indicateurs sont cohérents avec ceux de l'Enquête nationale sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

4. Personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est active (en emploi ou au chômage) et cadre ou ouvrier non qualifié. La catégorie socioprofessionnelle est celle du dernier emploi occupé pour les chômeurs (ne sont pas pris en compte les chômeurs n'ayant jamais travaillé).

5. Le niveau de vie avant redistribution est le niveau de vie (voir fiche 4.2) sans prendre en compte les prestations sociales et les prélèvements directs.

6. Les ménages de retraités sont les ménages où la personne de référence est retraitée, les ménages d'actifs sont les ménages où la personne de référence est active.

7. La persistance de la pauvreté est ici définie comme le fait d'être pauvre au moins 3 années sur 4 dans SRCV. Une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (égal à 60 % du niveau de vie médian).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; sauf 7^e indicateur : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul, et dernier indicateur : France métropolitaine, personnes vivant en ménages.

Note : le niveau de vie, les déciles et la médiane sont définis dans la fiche 4.2 de cet ouvrage. Le niveau de vie est calculé au niveau individuel pour tous les indicateurs sauf pour le 10^e où il est calculé au niveau du ménage.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011, sauf 7^e indicateur : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés (RDL), et dernier indicateur : Insee, dispositifs SRCV.

Patrimoine

Variable retenue	Indicateur de base	1998	2004	2010	2010 ²
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 10 % des ménages les plus riches (en %)	46	46	47	48
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 50 % des ménages les plus riches (en %)	92	93	93	93
Patrimoine détenu	Rapport patrimoine moyen du dernier décile / patrimoine moyen du premier décile¹	1 632	2 135	2 888	920

1. Le premier décile regroupe les 10 % de ménages détenant le patrimoine le plus faible, le dernier décile les 10 % de ménages détenant le patrimoine le plus élevé. Compte tenu de la forte concentration du patrimoine, cet indicateur est très volatil.

2. En 2010, la méthode d'estimation du patrimoine a été améliorée. Pour cette raison, deux indicateurs de dispersion sont calculés en 2010 : le premier selon une méthodologie comparable aux enquêtes précédentes, et le second selon la nouvelle méthodologie.

Champ : ménages de France métropolitaine pour 1998, 2004, France pour 2010 (nouvelle méthodologie).

Note : le patrimoine détenu comprend les biens immobiliers, les actifs financiers ainsi que le patrimoine professionnel pour les travailleurs indépendants.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1998, 2004 et 2010.

Salaires

Variable retenue	Indicateur de base	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Salaire annuel¹	25-55 ans : rapport interdécile D9/D1	-	7,78	7,07	7,06	7,02	6,87	6,80
Salaire annuel¹	25-55 ans : rapport médiane hommes / médiane femmes	-	1,22	1,22	1,22	1,19	1,18	1,19
Salaire annuel ¹	25-55 ans : rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés ²	-	3,11	3,03	3,07	2,72	2,76	2,69
Salaire annuel ¹ + allocations chômage	Rapport interdécile D9/D1	7,42	7,45	7,07	6,89	7,45	7,36	7,91

1. Il s'agit ici du revenu salarial, c'est-à-dire de l'ensemble des salaires nets perçus par chaque individu au cours de l'année. Pour les trois premiers indicateurs, les données 2005 ne sont pas présentées car leur qualité est altérée par des problèmes d'intégration des données en provenance des agences d'intérim.

2. En raison d'une refonte du processus de codification des professions et catégories socioprofessionnelles, il y a une rupture de série en 2009 et en 2011.

Champ : France, salariés de 25 à 55 ans (1^{er} et 2^e indicateur) ; France, salariés de 25 à 55 ans du secteur privé et semi-public (3^e indicateur) ; France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (4^e indicateur).

Note : les déciles et la médiane sont définis dans la *fiche 4.2* de cet ouvrage.

Sources : Insee, DADS, SIASP et fichiers de paie des agents de l'État (1^{er} et 2^e indicateur) ; Insee, DADS (3^e indicateur) ; Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux, Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010 (4^e indicateur).

Emploi

Variable retenue	Indicateur de base	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Transition emploi vers chômage entre T-1 et T ¹	Probabilité de passer au chômage en étant en emploi un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres	4,3	4,7	3,6	4,8	5,6	3,1	3,9	4,6
Transition chômage vers chômage entre T-1 et T¹	Probabilité d'être au chômage en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres	1,0	1,1	1,4	1,4	1,3	1,1	1,3	1,3
Transition chômage vers emploi entre T-1 et T ¹	Probabilité de passer en emploi en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres	1,1	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7
Taux de chômage	Rapport ouvriers non qualifiés / cadres	3,8	4,3	4,9	5,1	5,4	5,0	4,9	5,5
Taux de chômage	Part des chômeurs de longue durée (en %)	41,4	42,3	40,4	37,8	35,5	40,4	41,5	40,8
Récurrence du chômage	Nombre de mois de chômage sur les cinq dernières années						Voir encadré		
Sous-emploi ²	Taux de sous-emploi parmi l'emploi total (en %)	5,2	5,3	5,5	4,8	5,6	5,9	5,1	5,2
Conditions de travail : exposition aux risques professionnels							Voir encadré		

1. Les trois premiers indicateurs ont été calculés en utilisant les enquêtes Emploi en panel, avec une pondération longitudinale spécifique. Pour le rapport ouvriers non qualifiés/cadres, la catégorie socioprofessionnelle est celle de l'emploi occupé l'année n-1 pour les personnes en emploi l'année n-1, et celle du dernier emploi occupé pour les chômeurs l'année n-1. Dans le cas des transitions « chômage ≥ chômage », certaines personnes n'ayant jamais travaillé n'ont pas de catégorie socioprofessionnelle.

2. Définition du sous-emploi : voir *fiche 3.3*. À partir de 2008, la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures utilisée pour le calcul du sous-emploi, ainsi que la définition du sous-emploi, ont été modifiées pour se rapprocher du concept BIT. D'une part, le souhait d'effectuer un plus grand nombre d'heures est désormais exprimé, comme pour la mesure du chômage BIT, pour une semaine donnée et non plus à un horizon indéterminé. D'autre part, ne sont plus comptés dans le sous-emploi les personnes à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures, recherchant un emploi, mais n'étant pas disponibles. Cette modification rend délicate la comparaison avec les années précédentes.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au dernier jour de la semaine de référence).

Note : indicateurs en moyenne annuelle sur les quatre trimestres de chaque année.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Éducation

Variable retenue	Indicateur de base	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Compétences de base	Note moyenne en français aux évaluations d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	1,27	1,30	1,30	1,26	-	-	-	-
Compétences de base	Note moyenne en mathématiques aux évaluations d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	1,28	1,25	1,26	1,27	-	-	-	-
Niveaux de sortie	25-35 ans : rapport effectifs en CITE 4-6 / effectifs en CITE 0-1 ¹	9,2	10,4	10,6	11,6	14,5	12,5	12,6	-
Niveaux de sortie	25-35 ans, CITE 0-21 : rapport effectifs dans les trois premiers déciles de niveau de vie / effectifs dans les trois derniers déciles de niveau de vie	5,1	5,5	5,4	5,0	5,9	5,3	7,23	-
Formation continue	Nombre de jours moyens de formation continue ² : rapport 25-29 ans / 55-59 ans	6,9	5,5	4,2	3,8	5,2	5,0	4,1	5,1
Formation continue	Nombre de jours moyens de formation continue ² : rapport cadres / ouvriers	1,6	1,9	1,8	2,0	1,7	1,5	1,6	1,9
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport 25-29 ans / 55-59 ans	3,3	3,0	2,6	2,4	2,3	2,1	2,0	1,8
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport cadres / ouvriers	2,5	2,8	2,8	2,6	2,4	2,5	2,4	2,5

1. La CITE est la classification internationale type des enseignements de l'Unesco. Les niveaux 0-1 correspondent à un niveau d'éducation inférieur ou égal au primaire ; les niveaux 0-2 à un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges ; les niveaux 4-6 à un niveau strictement supérieur au baccalauréat.

2. Le nombre moyen de jours de formation est estimé en multipliant le taux d'accès à la formation sur un mois par la durée de la dernière formation (divisée par le nombre de mois sur lesquels elle s'étend s'il est supérieur à un), voir *encadré*.

Champ : France métropolitaine, élèves entrés en 6^e (compétences de base) ; France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 35 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (niveaux de sortie) ; France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus (âge au dernier jour de la semaine de référence) ayant terminé leurs études initiales depuis au moins un mois (formation continue).

Sources : Depp (compétences de base) ; Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010 (niveaux de sortie) - Insee, enquêtes Emploi (formation continue).

Logement

Variante retenue	Indicateur de base	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'effort ¹ net des aides	Parc privé : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie	-	3,1	-	-	-	-	-	-
Taux d'effort ¹ net des aides	Parc social : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie	-	2,2	-	-	-	-	-	-
Surpeuplement²	Part du surpeuplement : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie	-	12,6	-	-	-	-	-	-
Confort du logement	Part des ménages sans aucune difficulté ³ de confort de logement (en %)	45,2	44,6	47,0	46,8	48,4	47,0	49,8	-
Sans-domicile	Nombre de sans-domicile ⁴	-	-	-	-	-	-	-	141 500

1. Le taux d'effort rapporte la somme des montants de loyer ou remboursements d'emprunt, des charges locatives et des dépenses en énergie et eau payés par l'ensemble des locataires à la somme des revenus perçus par ces ménages. Il mesure donc la part des ressources consacrées au logement par le ménage.

2. Le caractère surpeuplé d'un logement est déterminé en fonction de critères dépendant du nombre de pièces et de la surface. Le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant. La superficie nécessaire au ménage est de 25 m² pour une personne vivant dans un logement d'une pièce et de 18 m² par personne pour les autres ménages.

3. Difficultés de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant.

4. Dont 22 500 personnes dépendant du dispositif national d'accueil des étrangers. L'augmentation du nombre de sans-domicile est de l'ordre de 50 % depuis 2001 à champ constant. Les sans-abris représentent 9 % des sans-domicile.

Champ : France métropolitaine, ménages (sauf dernier indicateur).

Note : les 10 % de ménages les plus modestes appartiennent au premier décile de niveau de vie, les 10 % de ménages les plus aisés au dernier décile.

Sources : Insee, enquêtes Logement (taux d'effort, surpeuplement) ; dispositif SRCV (confort) ; Insee-Ined, enquête sans-domicile 2012.

Année 2012

Septembre

9 Remise au ministre du Redressement productif d'un rapport faisant suite à la réorganisation annoncée le 12 juillet 2012 sur la situation du groupe PSA. Le rapport confirme les difficultés du groupe et reconnaît la nécessité de restructuration.

14 Conférence environnementale autour de cinq thèmes : biodiversité, santé-environnement, fiscalité écologique, transition énergétique et gouvernance environnementale. Ce débat aboutira à un projet de loi de programmation sur la transition énergétique au second semestre 2013.

19 Le ministre de la Justice présente en Conseil des ministres une circulaire définissant les axes de la nouvelle politique pénale et les nouvelles modalités de relations entre la Chancellerie, les procureurs de la République et les procureurs généraux.

25 Remise du rapport des inspections générales de l'administration, des finances et des affaires sociales sur la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ce rapport fait apparaître que la RGPP a essentiellement consisté à rechercher des économies budgétaires rapides, la règle de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux prenant le pas sur les autres objectifs de réformes des politiques publiques. Trois orientations sont proposées : lancer un examen des politiques partagées avec d'autres acteurs, en particulier les collectivités locales ; recueillir leurs propositions sur le fonctionnement des services et faire de l'amélioration de la gestion des ressources humaines un chantier prioritaire, afin de se donner les moyens d'accompagner les futures réformes.

28 Mouvement d'entrepreneurs, auto-désignés « Les pigeons », de *startups* Internet et autres « *business angels* » opposés au projet gouvernemental de taxer à plus de 60 % les plus-values de cessions de sociétés inscrit dans le projet de loi de finances 2013.

Octobre

1^{er} La Commission européenne a présenté ses conclusions sur les tests de résistance des centrales nucléaires aux catastrophes naturelles, aux accidents d'avions et aux erreurs humaines de gestion, ainsi que l'efficacité des mécanismes de gestion des coupures d'électricité au sein de l'Union européenne. Les centrales européennes disposent en général de standards de qualité élevés mais des améliorations sont à prévoir dans une majorité d'entre elles, pour un montant de travaux estimé entre 10 et 25 milliards d'euros. La France, qui représente plus du tiers du parc nucléaire européen, est notamment épinglée pour les lacunes de son évaluation des risques sismique et inondation. L'Autorité française de sûreté nucléaire (ASN) a émis des « réserves » sur ces propos et déplore que la Commission ait ignoré certaines mesures décidées en France, comme la mise en place de brigades de secours mobiles prêtes à intervenir en cas d'accident grave.

9 La concertation sur la refondation de l'école s'achève par la remise d'un rapport de synthèse au président de la République. Les orientations devraient servir de base au futur projet de loi d'orientation et de programmation sur l'école. Le président de la République en détaille les neuf points principaux :

- rythmes scolaires : une semaine de quatre jours et demi à l'école, contre quatre actuellement ;
- lutte contre l'échec scolaire : mise en place d'un référent dans les collèges et les lycées professionnels à fort taux d'absentéisme ;
- création tous les ans de 10 000 postes dans l'éducation nationale (60 000 au total sur toute la mandature). 6 000 « emplois d'avenir professeur » seront également créés dès janvier 2013 ;
- la scolarisation des moins de trois ans sera relancée dès la rentrée 2013 dans les territoires en difficulté ;
- assurer le socle commun des connaissances au collège et améliorer le passage du CM2 à la 6^e en misant sur une meilleure collaboration entre les établissements ;
- favoriser « une complémentarité entre les formations en apprentissage et celles sous statut scolaire » ;
- l'orientation des élèves sera entièrement revue ;
- les nouvelles technologies devront être utilisées comme « un levier de changement, d'ouverture » ;
- mise en place de l'enseignement de la morale laïque.

23 Promulgation de la loi autorisant la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire. Le texte prévoit que les États de la zone instaurent une règle budgétaire afin que les budgets des administrations publiques soient en équilibre ou en excédent. Le déficit structurel ne doit pas dépasser 0,5 % du PIB. Il prévoit également que les États peuvent s'éloigner de cet objectif en cas de récession économique. Par ailleurs, en cas de non-respect de la transposition du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) dans le droit national, la Cour de justice européenne saisie par l'un des États de l'Union, peut infliger des sanctions financières allant jusqu'à 0,1 % du PIB.

27 Promulgation de la loi sur les emplois d'avenir : il s'agit de contrats de travail subventionnés par l'État à hauteur de 75 % du Smic dédiés aux jeunes (16-25 ans) peu ou pas qualifiés, vivant dans des zones urbaines ou rurales défavorisées, ou en Outre-mer, ainsi qu'à des personnes handicapées peu qualifiées de moins de 30 ans. Le gouvernement se fixe l'objectif de 150 000 emplois d'avenir créés d'ici 2014, dont 100 000 dès 2013.

Ces emplois seront généralement à temps plein, en CDI ou en CDD de trois ans (ou un an renouvelable jusqu'à trois ans) rémunérés au moins au Smic. Ils sont destinés à des jeunes peu ou pas qualifiés recrutés dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emploi.

Par ailleurs, un dispositif spécifique dénommé « emplois d'avenir professeur » est créé. Il vise à faciliter l'insertion professionnelle de 18 000 jeunes sur trois ans (6 000 par an de 2013 à 2015) dans les métiers du professorat. Il est destiné aux jeunes titulaires de bourses de l'enseignement supérieur inscrits en 2^e ou 3^e année de licence ou en 1^{re} année de master, âgés de 25 ans au plus et se destinant aux métiers de professorat (30 ans lorsque l'étudiant présente un handicap). Ce nouveau dispositif est applicable au 1^{er} novembre 2012.

31 Remise au Premier ministre par le Haut-conseil du financement de la protection sociale d'un « état des lieux » des « caractéristiques et évolutions » du système français de protection sociale.

Publications du décret et de l'arrêté qui balisent les modalités de mise en œuvre des emplois d'avenir. Après avoir délimité les publics bénéficiaires, les textes apportent des précisions sur la forme des contrats de travail et les montants et modalités d'octroi de l'aide financière. Un autre décret tire les conséquences réglementaires de la prescription des contrats uniques d'insertion et un dernier décret prévoit la mise en œuvre immédiate des trois textes à compter du 1^{er} novembre 2012.

Novembre

5 Remise au Premier ministre du rapport de Louis Gallois sur la compétitivité. Le rapport propose notamment 30 milliards d'allègement de cotisations pour les entreprises et la reprise des recherches sur l'exploitation du gaz de schiste.

Décembre

10-11 Conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion, présidée par le Premier ministre. Est annoncé un plan de lutte contre la pauvreté dont le coût est estimé entre 2 et 2,5 milliards d'euros sur cinq ans. Ces mesures, largement étoffées à l'issue des travaux réalisés par l'ensemble des acteurs de la solidarité, sont inscrites dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

18 Promulgation de la loi organique de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2020. Cette loi est destinée à mettre en œuvre le traité européen de stabilité qui institue la « règle d'or » budgétaire. La loi crée notamment le Haut conseil des finances publiques chargé de se prononcer sur les prévisions macroéconomiques du gouvernement et sur le respect de la trajectoire des finances publiques. Le 13 décembre, le Conseil constitutionnel l'avait déclarée conforme à la Constitution.

Promulgation de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 qui s'inscrit dans une stratégie de retour à l'équilibre structurel de toutes les administrations publiques dès 2016. Elle fait suite à la loi de finances rectificative d'août 2012 et rapportera environ 5 milliards d'euros de recettes supplémentaires aux régimes de Sécurité sociale et au Fonds de solidarité vieillesse. Le texte supprime le plafonnement des cotisations à l'assurance maladie des travailleurs indépendants, instaure une contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,15 % en 2013 sur les retraités imposables et prévoit une hausse des taxes sur la bière au profit de la branche vieillesse du régime de protection sociale des non-salariés agricoles et de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Parmi les autres mesures :

- à partir du 31 mars 2013, prise en charge à 100 % de l'interruption volontaire de grossesse par l'assurance maladie et remboursement à 100 % des contraceptifs prescrits aux mineures dès 15 ans ;

- à compter de janvier 2013, le congé de paternité devient le congé de paternité et d'accueil d'enfant, ouvert au père, mais également au conjoint salarié de la mère, ou à la personne salariée liée à elle par un PACS ou vivant maritalement avec elle ;

- à partir du 1^{er} janvier 2013, suppression de l'assiette forfaitaire ouverte aux particuliers employeurs pour l'acquittement des cotisations sociales dues pour l'emploi de leur salarié à domicile ;

- création, dès 2013, du praticien territorial de médecine générale afin de lutter contre les déserts médicaux ;

- augmentation au 15 juillet 2013 des taux du droit de consommation applicables aux cigarettes et au tabac à rouler ;

- encadrement de la publicité des produits de santé (spécialités pharmaceutiques et dispositifs médicaux). Décret paru le 29 janvier 2013.

19 Promulgation de l'ordonnance relative au renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des médicaments, à l'encadrement de la vente de médicaments sur Internet et à la lutte contre la falsification de médicaments.

22 Promulgation de la loi relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. Depuis 2005, la surveillance, dans un but préventif, des données de connexion (Internet, géolocalisation, factures détaillées de téléphone) est autorisée. La loi prolonge jusqu'au 31 décembre 2015 cette disposition temporaire qui arrivait à expiration le 31 décembre 2012. Elle modifie le code pénal permettant de poursuivre les actes de terrorisme commis par des ressortissants français à l'étranger et les personnes ayant participé à des camps d'entraînement terroriste à l'étranger.

26 Promulgation de la loi visant à suspendre à compter du 1^{er} janvier 2013, la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de tout conditionnement, contenant ou ustensile, comportant du bisphénol A et destiné à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires pour les nourrissons et enfants de moins de trois ans. En outre, tout « conditionnement, contenant ou ustensile, comportant du bisphénol A » sera accompagné d'un avertissement sanitaire déconseillant son usage aux femmes enceintes et allaitantes.

Une suspension prendra effet, dans les mêmes conditions, au 1^{er} janvier 2015 pour tout autre conditionnement, contenant ou ustensile, comportant du bisphénol A et destiné à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires.

29 Publication de la loi de finances pour 2013 qui prévoit un redressement des comptes publics de 25,8 milliards d'euros. L'effort se répartit entre une baisse des dépenses, une hausse d'impôts sur les plus grandes entreprises et une hausse d'impôts sur les ménages, essentiellement les plus aisés. Les principales mesures sont les suivantes :

- une nouvelle tranche marginale de l'impôt sur le revenu à 45 % est créée, pour les contribuables déclarant plus de 150 000 euros par part. Parallèlement, l'avantage apporté par le quotient familial est limité à 2 000 euros par enfant, au lieu de 2 336 euros ;

- l'avantage lié aux niches fiscales est plafonné à 10 000 euros (au lieu de 18 000 euros et 4 % du revenu imposable), hors Outre-mer et culture. Cette mesure s'appliquera sur l'imposition des revenus de 2013 ;

- les revenus du capital (intérêts, dividendes, plus-values mobilières) sont imposés au même titre que les revenus du travail et selon le même barème. Le prélèvement forfaitaire libératoire, qui bénéficiait aux plus hauts revenus, est supprimé. Ces mesures s'appliquent aux revenus perçus en 2013 ;

- le barème de l'impôt sur le revenu en vigueur est maintenu, avec un principe de non-indexation sur l'inflation. Cependant, les ménages des classes populaires et moyennes bénéficient d'une majoration de la décote : si leur revenu n'a pas augmenté, les contribuables situés dans les deux premières tranches ne subiront pas de hausse d'impôt ;

- afin de revenir au rendement antérieur à la réforme de 2011, l'ancien barème progressif de l'ISF est rétabli. Le seuil d'entrée est fixé à 1,31 million. L'impôt est plafonné à 75 % des revenus ;

- la taxe sur les logements vacants est due dès la première année de vacance ; son taux passe à 25 % la deuxième année, au lieu de 15 % ;

- afin de favoriser le développement des entreprises, le crédit d'impôt recherche est élargi aux PME pour certaines dépenses liées à l'innovation ;

- un dispositif en faveur de l'investissement locatif intermédiaire est mis en place, ouvrant droit à une réduction d'impôt de 18 % sur les logements loués à des prix inférieurs au marché. Le dispositif est ciblé sur les zones présentant un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013 ;

- le texte proroge et renforce le dispositif du malus applicable aux voitures particulières les plus polluantes à partir de 2013. Il s'agit d'en élargir le champ et d'en augmenter les tarifs.

Publication de la 3^e loi de finances rectificative pour 2012 qui maintient l'objectif de réduction du déficit public à 4,5 % du PIB en 2012 soit 83,6 milliards d'euros. Le texte prévoit

également l'octroi de garanties de l'État à l'Unédic et à PSA Finance, et l'apport de la contribution de la France à la recapitalisation de Dexia. Les autres mesures concernent la lutte contre la fraude et l'optimisation en matière fiscale : taxation à 60 % des sommes non déclarées et placées à l'étranger par des particuliers ; renforcement des moyens de lutte contre la fraude à disposition des administrations avec l'extension des procédures de flagrante fiscale et d'enquête fiscale judiciaire. La lutte contre la fraude qui touche le commerce du tabac est aussi spécifiquement visée ainsi que la fraude en matière de TVA aux voitures d'occasion.

Un amendement instaure un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), pour les entreprises employant du personnel salarié, égal à 4 % en 2013 de la masse salariale brute pour les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 Smic, puis à 6 % en 2014. Le texte prévoit la réforme des taux de TVA en janvier 2014 (taux réduit ramené de 5,5 % à 5 %, taux intermédiaire porté de 7 % à 10 % et taux normal porté de 19,6 % à 20 %). Ce crédit d'impôts sera de 20 milliards d'euros en régime de croisière ; il sera mis en œuvre en deux temps : 13 milliards d'euros en 2013 puis 20 milliards d'euros dès 2014.

Année 2013

Janvier

1^{er} En application du décret publié le 26 décembre 2012, le plafond du livret A passe de 19 125 à 22 950 euros. Le plafond du Livret de développement durable augmente également de 25 %.

En application des mécanismes légaux de revalorisation, le salaire minimum interprofessionnel de croissance est revalorisé de 0,3 %. Le nouveau montant horaire brut est porté à 9,43 euros (contre 9,40 euros au 1^{er} juillet 2012), soit 1 430,22 euros bruts et 1 121,93 euros nets mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées. C'est ce qu'indique une circulaire du 20 novembre 2012. Les mesures administratives d'opposition à la sortie du territoire sont maintenues pour répondre aux urgences des parents qui craignent un départ imminent et illicite de leur enfant à l'étranger.

La TVA sur les livres et le spectacle vivant passe à nouveau à 5,5 % au lieu de 7 %, taux qui leur était appliqué depuis avril dernier.

Publication de la loi créant la Banque publique d'investissement (BPI) qui a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises, et aux entreprises de taille intermédiaire, en conformité avec les règles européennes. Elle offrira également des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export. Elle sera accessible pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région. La Banque publique d'investissement sera une compagnie financière, dont l'État et la Caisse des dépôts et consignations seront actionnaires à parité. Elle sera gouvernée par un conseil d'administration présidé par le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et dirigée par un directeur général exécutif. La BPI sera dirigée par Nicolas Dufourcq et présidée par Jean-Pierre Jouyet.

Promulgation de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017. Ce texte modifie les procédures budgétaires conformément aux principes du traité

sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire. Il introduit des évolutions majeures en confiant aux lois de programmation pluriannuelles des finances publiques le soin de mettre en œuvre la « règle d'or » fixée par le TSCG.

Les lois de programmation devront désormais fixer un objectif de déficit « structurel » (corrigé des variations de la conjoncture) qui ne pourra pas dépasser 0,5 % du PIB, ainsi qu'une trajectoire pour y parvenir. Elle institue un Haut conseil des finances publiques qui veillera au respect de cet objectif par les lois de programmation mais également par les lois financières annuelles. Elle introduit par ailleurs un mécanisme de correction qui devra être mis en œuvre en cas d'écart important à l'objectif de solde structurel constaté en exécution au moment de la loi de règlement.

Entrée en vigueur du « Dispositif Duflot » en remplacement du « Dispositif Scellier » valable jusqu'au 31 mars 2013, institué par la loi de finances 2013. Les principales conditions sont :

- être domicilié en France et acquérir entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 un logement neuf ou en état futur d'achèvement ;
- respecter un plafond de loyer et un plafond de ressources du locataire ;
- la réduction d'impôt sur le revenu est de 18 % du montant de l'investissement et elle est étalée sur 9 ans. Si le logement est situé en Outre-mer, la réduction d'impôt est portée à 29 % du montant de l'investissement.

Signature de l'ordonnance relative au renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des médicaments, à l'encadrement de la vente de médicaments sur Internet et à la lutte contre la falsification de médicaments.

11 Signature d'un accord sur la sécurisation de l'emploi par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et les organisations patronales. La CGT et FO s'y opposent. Cet accord national interprofessionnel tente de concilier flexibilité pour les entreprises et sécurité pour les salariés :

- concernant la taxation de certains contrats de travail à durée déterminée (CDD), la cotisation patronale d'assurance chômage pour les CDD de moins d'un mois devrait passer à 7 % (+ 3 points) et celle pour les CDD compris entre un et trois mois à 5,5 % (+ 1,5 point) ;
- les salariés devraient bénéficier de droits nouveaux : la mise en place de droits rechargeables à l'assurance chômage (un chômeur qui retrouve un emploi ne perd pas les droits non utilisés) ;
- est instauré un compte personnel de formation tout au long de la vie ;
- l'entrée de salariés « avec voix délibérative » dans les conseils d'administration des entreprises employant au moins 10 000 personnes dans le monde ou au moins 5 000 salariés en France ;
- la procédure de licenciement économique collectif (« Plan de sauvegarde de l'emploi », PSE) devrait être modifiée. Il s'agit de limiter les possibilités de contestation des plans sociaux devant les tribunaux ;
- la négociation des accords de compétitivité-emploi (réduction des salaires ou/et du temps de travail en contrepartie du maintien des emplois) devrait être simplifiée. Les salariés refusant les nouvelles conditions de travail ainsi définies pourraient notamment être licenciés.

14 Remise au Premier ministre du rapport de Jean-Yves le Deaut, député, sur l'université. Ce rapport, « Refonder l'université, dynamiser la recherche, mieux coopérer pour réussir », s'appuie sur les conclusions des États généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche, organisés entre juillet et novembre 2012 et concerne la gouvernance des établissements de l'enseignement supérieur, la recherche, l'évaluation de l'enseignement et les conditions de réussite des étudiants.

18 Remise aux ministres en charge de l'économie, du budget et de l'économie numérique d'un rapport sur la fiscalité numérique. Le rapport constate que le droit fiscal, tant national qu'international, peine à s'adapter aux effets de la révolution numérique. Il prévoit de taxer le volume des données personnelles collectées et exploitées par les multinationales de l'Internet.

20 Publication, après validation du Conseil constitutionnel de la loi relative à la mobilisation du foncier public (terrains dont l'État et/ou les collectivités locales sont détenteurs) en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. Parmi les principales mesures : la cession de terrains publics au profit des collectivités locales avec une décote pouvant aller jusqu'à 100 % dans les cas de construction de logements sociaux et le passage de 20 % à 25 % du pourcentage de logements sociaux à atteindre à l'horizon 2025, sauf dans les communes appartenant à une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

21 Adoption du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions. Parmi les principales mesures :

- l'engagement d'un rattrapage du niveau du RSA socle, de 10 %, en sus de l'inflation, d'ici à 2017, avec une première revalorisation de 2 % en septembre 2013. Par ailleurs, lancement d'une réforme du RSA activité, qui souffre d'un taux de non-recours record (68 %), en articulation avec la Prime pour l'emploi ;

- une hausse simultanée, en septembre 2013, du plafond de la Couverture maladie universelle (CMU), complémentaire et de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Ce sont 750 000 personnes supplémentaires qui pourront bénéficier d'un de ces deux dispositifs ;

- l'instauration d'une « garantie » jeunes qui concerne 100 000 jeunes âgés de 18-25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation, en situation d'isolement et de grande précarité. Ce contrat, qui ouvre droit à un accompagnement intensif, à des propositions adaptées de formation ou d'emploi et à une allocation d'un montant équivalent au RSA, sera lancé en septembre prochain sur 10 territoires, avant d'être progressivement généralisé ;

- une aide aux familles monoparentales ou nombreuses en situation de pauvreté, à travers une augmentation du montant de l'Allocation de soutien familial (ASF) et une majoration du Complément familial (CF) ;

- un investissement massif dans l'hébergement et l'accès au logement, avec d'abord des mesures d'urgence : 9 000 places de plus – hébergement classique et accueil des demandeurs d'asile – pour en finir avec la gestion « au thermomètre » de l'hébergement d'urgence ;

- un renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants de familles en situation de pauvreté : sur chaque territoire, le nombre d'enfants en accueil collectif issus de ces familles devra refléter la composition de la population locale, avec un minimum de 10 % ;

- la création d'un registre national des crédits aux particuliers (dit « fichier positif ») pour participer à la lutte contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire, qui appréciera publiquement les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière.

23 Remise au Garde des sceaux d'un rapport sur la surpopulation carcérale. Le rapport préconise la libération conditionnelle automatique aux deux tiers de la peine. Il suggère la création d'une nouvelle peine, la contrainte pénale, en lieu et place de l'emprisonnement et se prononce en faveur de la poursuite de la rénovation du parc pénitentiaire.

26 Publication du décret sur la réforme des rythmes scolaires qui entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015. Le présent décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées afin

d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

Février

1^{er} Promulgation de la loi abrogeant la loi du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire (qui instaurait un système de sanctions en cas d'absentéisme scolaire notamment la suspension des allocations familiales).

Le taux de rémunération du livret A passe de 2,25 % à 1,75 %.

7 Remise du rapport de la commission présidée par Thierry Wahl, inspecteur général des finances, à la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la création d'un Commissariat général à l'égalité des territoires. Plusieurs scénarios sont proposés : rénover la DATAR ; doter l'État et les collectivités d'un outil de prospective commun ; unifier le ministère de l'égalité des territoires et ses politiques instaurer une structure de pilotage aux compétences élargies pour mieux différencier les interventions financières de l'État ; créer un Secrétariat général à l'égalité des territoires.

8 Publication du décret modifiant les modalités de revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic). Le Smic sera indexé sur l'inflation mesurée pour les 20 % des ménages ayant les revenus les plus faibles afin de mieux prendre en compte les dépenses de consommation réelles des salariés à faible revenu, notamment les dépenses contraintes telles que le loyer. Le Smic sera revalorisé par ailleurs sur la base de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (et non plus des seuls ouvriers) afin de tenir compte de la part que représente la catégorie professionnelle des employés. Le gouvernement pourra toujours occasionnellement porter le Smic à un niveau supérieur à celui résultant des seuls mécanismes légaux de revalorisation (coups de pouce).

Ces nouvelles règles de revalorisation seront appliquées pour la première fois à la revalorisation qui interviendra au 1^{er} janvier 2014.

12 La Banque publique d'investissement lance son prêt pour l'innovation et le préfinancement du crédit impôt recherche. Les PME peuvent désormais emprunter entre 30 000 et 1,5 million d'euros auprès de la BPI afin de financer leur innovation. Le prêt s'effectue sur sept ans et est remboursable à partir de la troisième année. Par ailleurs, le crédit d'impôt recherche peut maintenant être préfinancé par l'institution. Concrètement, les PME peuvent bénéficier de cet avantage immédiatement, sans attendre l'année suivante.

Présentation du rapport annuel 2013 de la Cour des comptes. Le rapport considère que l'objectif d'un niveau de déficit à 3 % du PIB a peu de chances d'être atteint et que l'effort de redressement est déséquilibré puisqu'il repose à 75 % sur des hausses de prélèvements obligatoires et à 25 % sur la maîtrise des dépenses. Il préconise d'intensifier la maîtrise de la dépense dans toutes les administrations publiques et de réduire la part de ces dépenses dans le PIB.

19 Réunion du Comité interministériel des villes (CIV) sous la présidence du Premier ministre. Le plan national de rénovation urbaine (PNRU), qui devait prendre fin en décembre 2013, est prolongé jusqu'en décembre 2015. Une nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain est intégrée aux nouveaux contrats de ville (2014-2020). Le nombre de zones prioritaires passe de 2 500 à 1 000.

21 Adoption de la nouvelle politique « Priorité Jeunesse » lors du Conseil interministériel de la Jeunesse (CIJ). Cette politique s'articule autour de 13 chantiers prioritaires, déclinés en 47 mesures pour améliorer la situation des jeunes, en matière de formation, de lutte contre le décrochage scolaire, d'emploi, d'autonomie, de logement, de santé et de valorisation de l'engagement des jeunes. D'autres mesures sont envisagées :

- l'expérimentation de l'orientation des enfants en classe de 3^e en fonction des souhaits de leurs parents ;
- l'expérimentation d'un nouveau service public de l'orientation (SPO), placé sous la responsabilité des régions, à partir de septembre 2013 ;
- l'encadrement des recours excessifs aux stages (la distinction entre stage et emploi permanent sera renforcée) et l'amélioration du statut des stagiaires ;
- le soutien à la création d'entreprise par les jeunes, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, par le microcrédit et les garanties de la Banque publique d'investissement (BPI).

26 Publication par le ministère de l'Éducation nationale de la première enquête nationale sur la perception du climat scolaire par les personnels exerçant dans le second degré : point d'étape sur les travaux de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Mars

3 Promulgation de la loi portant création du contrat de génération. Les principales mesures visent à lutter contre le travail précaire en favorisant à la fois l'embauche des jeunes en contrat à durée indéterminée et le maintien dans l'emploi des salariés seniors et assurer ainsi la transmission des savoirs et des compétences.

Le contrat de génération est applicable aux employeurs de droit privé (et aux établissements publics à caractère industriel et commercial employant au moins 300 salariés). Il est mis en œuvre dans des conditions qui diffèrent selon la taille des entreprises.

5 Publication du rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), établi à la demande du ministre de la ville sur le bilan du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), dix ans après son lancement. Le programme a permis de redonner une certaine attractivité aux quartiers par leur restructuration foncière et par la diversification de l'habitat et des statuts d'occupations mais l'objectif de mixité sociale reste à consolider.

14 Un arrêté de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) juge que la France ne respecte pas les règles européennes en limitant strictement les achats de tabac en provenance d'un autre pays de l'Union européenne. Pour assurer le respect de ces règles, le ministère de l'économie et des finances a adressé aux services douaniers une instruction, entrée en vigueur le 15 mars 2013. Selon cette instruction, quiconque importe plus de 10 cartouches en provenance d'un autre État européen (2 kilogrammes de tabac) est sommé de s'expliquer sur l'usage des cigarettes transportées sous peine d'amende pouvant s'élever à 750 euros.

18-22 50^e congrès de la CGT à Toulouse. Thierry Lepaon succède à Bernard Thibault au poste de secrétaire général.

20 Remaniement ministériel. Suite à la démission de Jérôme Cahuzac, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, deux ministres changent de fonction. Bernard Cazeneuve est nommé ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget ; Thierry Repentin est nommé ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

Avril

5 La Banque publique d'investissement étend la possibilité de préfinancement du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) à l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille. Cette mesure veut rétablir l'équité entre les différentes catégories d'entreprises.

6 Décret installant l'Observatoire de la laïcité, créé en 2007, chargé d'assister le gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité dans les services publics. Pour cela, il a un rôle de centralisateur de données, d'analyste, d'études et de recherches dont l'objectif est d'éclairer les pouvoirs publics sur la laïcité. Il peut proposer au Premier ministre toute mesure qui lui paraît permettre une meilleure mise en œuvre de ce principe, notamment pour assurer l'information des agents publics et des usagers des services publics. Il peut être consulté par le Premier ministre ou les ministres sur des projets de textes législatifs ou réglementaires. Enfin, un rapport dressant l'état des lieux du respect du principe de laïcité en France sera remis tous les ans au Premier ministre.

7 La possibilité pour des départements ou des régions de fusionner est ouverte par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. La fusion n'est possible qu'avec l'accord de toutes les assemblées concernées et de la population consultée par référendum. Le projet de création d'une collectivité territoriale unique en Alsace est rejeté par le référendum de ce jour : 55,74 % des votants rejettent le projet dans le Haut-Rhin, 67,53 % l'approuvent dans le Bas-Rhin dans un contexte de forte abstention. Pour que le projet soit adopté, le oui devait recueillir plus de 50 % des suffrages exprimés et être entériné par au moins 25 % des électeurs inscrits dans chacun des deux départements.

9 Remise au Premier ministre du rapport Fragonard sur les aides aux familles. Le rapport analyse le système des prestations sociales et fiscales mises en œuvre dans la politique familiale. Il préconise le retour à l'équilibre de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) d'ici 2016 et propose des pistes de réformes pour améliorer l'efficacité et l'équité des différents dispositifs, notamment la modulation des allocations familiales en fonction des revenus.

15 Dans le cadre de la moralisation de la vie publique, les déclarations de patrimoine des 38 membres du gouvernement sont publiées sur le portail du gouvernement.

Publication du rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur le régime de l'auto-entrepreneur mis en place au 1^{er} janvier 2009 en vue de faciliter la création d'entreprise par des démarches administratives simplifiées. Les évaluations faites par les deux inspections montrent que :

- le régime a davantage facilité l'exercice d'activités accessoires que promu la création d'entreprises pérennes ;
- il n'a pas fait augmenter le risque de fraudes ;
- il n'y a pas de concurrence déloyale en raison de prélèvements sociaux et fiscaux plus faibles ;
- la part de marché des auto-entreprises dans les secteurs qui leur sont ouverts reste très limitée ;
- il n'est pas possible d'évaluer le risque de dissimulation de travail salarié (« fausse sous-traitance »), faute de données statistiques suffisantes.

Créé par la loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques du 17 décembre 2012, le Haut conseil des finances publiques rend son premier avis. Celui-ci porte sur les « prévisions économiques sur lesquelles repose le projet de programme de stabilité 2013-2017 » de la France.

Le Haut conseil y souligne que l'élaboration des prévisions macroéconomiques retenues par le gouvernement s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs et que ces prévisions ont été « systématiquement affectées par un biais optimiste ». Le Haut conseil estime qu'un « léger recul du PIB en 2013 et une croissance sensiblement inférieure à 1,2 % en 2014 ne peuvent pas être exclus ». Cet avis, transmis au gouvernement et au Parlement, sera joint au document communiqué par la France à la Commission européenne. Le prochain avis est attendu en mai sur le projet de loi de l'année 2012 et en septembre 2014 sur le projet de loi de finances 2014 (voir le 23 mai).

16 Promulgation de la loi visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre. Le texte prévoit une extension des tarifs sociaux de l'énergie. Il crée un service public de la performance énergétique de l'habitat, chargé d'accompagner les consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique.

17 Promulgation de la loi relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte. Le texte prévoit la création d'une commission chargée de veiller au respect des règles déontologiques s'appliquant à l'expertise scientifique et technique et aux procédures d'enregistrement de ces alertes.

23 Le ministre de l'Éducation nationale expose les principales orientations retenues du rapport « Morale laïque : pour un enseignement laïque de la morale » qui sera mis en place dès la rentrée 2015.

La matière sera enseignée du CP aux classes terminales (voies générale, technologique et professionnelle) – en articulation avec l'éducation civique – à raison d'une heure par semaine du primaire au collège, moitié moins au lycée.

25 Publication de la loi renforçant l'information des voyageurs lors de la commercialisation de titres de transport sur les compagnies aériennes figurant sur la liste noire de l'Union européenne.

25 Publication de la loi relative à la prorogation du mécanisme de l'éco-participation répercutée à l'identique et affichée pour les équipements électriques et électroniques ménagers. Ce dispositif déjà existant est prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et permet aux éco-organismes d'assurer la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) mis sur le marché avant le 13 août 2005.

Mai

13 Pierre Lescure, chargé de la mission « Acte II de l'exception culturelle » remet son rapport au président de la République. Le rapport formule 80 propositions centrées sur « l'offre légale en ligne et l'accès des publics à cette offre ; la rémunération des créateurs et le financement de la création ; la défense et l'adaptation du droit d'auteur dans l'ère numérique ».

18 Promulgation et entrée en vigueur de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. La France devient le 9^e pays européen et le 14^e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel. Les couples mariés homosexuels ont désormais, pour certaines dispositions, les mêmes droits que les couples mariés hétérosexuels (congés familiaux, droit à pension). Ce texte ouvre également aux personnes mariées de même sexe la voie de l'adoption, que ce soit l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux ou l'adoption de l'enfant du conjoint. Le texte prévoit le remplacement, lorsque cela est strictement nécessaire, des mots « père et mère » par le mot « parent » et des mots « mari et femme » par le mot « époux », dans les différents codes.

En outre, la loi autorise la transcription des actes relatifs à des mariages célébrés à l'étranger, entre personnes de même sexe, avant son entrée en vigueur.

23 Le Haut conseil des finances publiques, saisi par le Gouvernement, a rendu son deuxième avis sur les objectifs pluriannuels de solde structurel, c'est-à-dire le solde des administrations publiques corrigé des effets liés à la conjoncture économique ainsi que des mesures dites ponctuelles et temporaires. Cet avis s'inscrit dans le cadre du « mécanisme de correction » prévu par le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Le Haut conseil des finances publiques constate que :

- le solde structurel des administrations publiques, qui s'établit à – 3,9 % du PIB en 2012, est supérieur de 0,3 point au niveau prévu dans la loi de programmation. Cet écart résulte pour une large part de révisions de comptes et dans une moindre mesure de l'augmentation de certaines dépenses publiques, partiellement compensée par un surcroît de recettes fiscales ;

- cet écart n'est pas important au regard de la loi organique puisqu'il est inférieur à 0,5 point mais il présente un risque dans la mesure où l'écart sur les années 2012 et 2013 ne doit pas dépasser 0,25 point en moyenne chaque année.

Enfin, le Haut conseil recommande de définir le périmètre des mesures ponctuelles et temporaires qui doivent être déduites du solde structurel et se prononcera le moment venu sur la pertinence des règles qui seront définies.

Juin

3 Le Premier ministre présente au Haut conseil de la famille des mesures visant à « la rénovation de la politique de la famille ». Ces mesures ont trois objectifs : réduire le déficit de la branche famille de la Sécurité sociale, augmenter la capacité d'accueil des jeunes enfants et aller vers un meilleur partage des responsabilités familiales. Parmi les principales mesures :

- un abaissement du quotient familial de 2 000 à 1 500 euros par demi-part « enfant à charge » ;

- à partir du 1^{er} avril 2014, le montant de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant sera diminué de moitié pour les ménages dépassant un certain niveau de ressources ;

- la réduction forfaitaire d'impôts pour cause de frais de scolarité au collège et au lycée sera supprimée ;

- le complément familial versé aux familles nombreuses sera majoré de façon progressive entre 2014 et 2018 ;

- l'allocation de soutien familial versée aux familles monoparentales sera revalorisée entre 2014 et 2018 ;

- 275 000 solutions d'accueil en crèches, chez des assistantes maternelles ou en écoles maternelles seront créées ;

- pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, à partir du 1^{er} juillet 2014, une partie du complément de libre choix d'activité ne pourra être prise que si le second parent y a aussi recours. De plus, pour les enfants nés après le 1^{er} avril 2014, le montant du CLCA sera le même pour toutes les familles alors qu'actuellement il y a une majoration pour les familles aisées ;

- dans le cadre du projet de loi relatif aux droits des femmes, un mécanisme de garantie contre les impayés des pensions alimentaires sera expérimenté.

14 La commission Moreau remet son rapport sur l'avenir des retraites au Premier ministre. Parmi les recommandations les plus marquantes figurent « une augmentation des cotisations patronales, un alignement du taux de la CSG des retraités sur celui des actifs et une révision des règles de calcul des pensions des fonctionnaires ». Plusieurs catégories seraient touchées :

- les actifs puisqu'ils devraient travailler plus longtemps ;

- les retraités :
 - via la suppression de l'exonération d'impôt de 10 % pour frais professionnels dont ils bénéficient comme les salariés ;
 - la fiscalisation des pensions majorées de 10 % pour les parents de trois enfants ou plus ;
 - l'alignement du taux réduit de CSG des retraités aisés sur celui des actifs.
- à propos de la pénibilité au travail, i.e. « le travail de nuit et l'exposition à des substances cancérigènes », deux pistes sont envisagées : mettre en place des congés de fin de carrière ou un système d'acquisition de suppléments de retraite (ajout de points supplémentaires de retraite quand une personne a des conditions de travail pénibles). Le rapport Moreau vise par ailleurs à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en militant « pour la réforme des adroits familiaux liés au nombre d'enfants, car ce système, proportionnel au niveau de la pension, favorise en effet plus les hommes que les femmes ».

Loi relative à la représentation des Français établis hors de France. Le texte crée des conseils consulaires présidés par les ambassadeurs ou consuls élus au suffrage universel direct par les Français de la circonscription consulaire. Le mode d'élection et le rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger sont modifiés.

16 Entrée en vigueur de la loi sur la sécurisation de l'emploi. Le Conseil constitutionnel a censuré une disposition concernant la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés, le texte accorde plus de flexibilité aux entreprises (accord de maintien dans l'emploi, mobilité interne, refonte des procédures de licenciements, etc.) tout en créant de nouveaux droits pour les salariés (accès élargi aux mutuelles, droits rechargeables au chômage, formation...).

Plusieurs dispositions concernant l'entreprise et le salarié entrent en vigueur dès le lundi 17 juin :

- la mobilité volontaire sécurisée : ce dispositif vise les entreprises d'au moins 300 salariés et les salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté qui souhaitent travailler dans une autre entreprise avec l'accord de leur employeur ;
- la mobilité interne : afin de favoriser la mobilité à l'intérieur d'une même entreprise, les entreprises pourront engager (ce n'est pas une obligation) des négociations sur la mobilité géographique et professionnelle des salariés ;
- la loi sur l'emploi crée une durée minimale de temps partiel de 24 heures par semaine (à l'exception du cas des particuliers employeurs ou des salariés âgés de moins de 26 ans poursuivant leurs études). Une nouvelle majoration de 10 % s'appliquera aux heures complémentaires effectuées à partir du 1^{er} janvier 2014 ;

20-21 Deuxième conférence sociale. Au menu de ces entretiens : le bilan de la précédente conférence de juillet 2012, la situation économique et sociale du pays et le fonctionnement de la démocratie sociale. Six tables rondes : mobiliser pour l'emploi et formation professionnelle, assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale, améliorer les conditions de travail, prévenir les risques et protéger la santé des salariés, relancer l'Europe sociale et moderniser l'action publique pour conforter notre modèle de service public.

27 Publication du rapport de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques 2013. L'objectif du gouvernement est de réduire le déficit public à 3 % du PIB en 2015 en diminuant les dépenses publiques de 13 milliards d'euros en 2014 et de 15 milliards en 2015. Selon la Cour des comptes, plusieurs pistes peuvent être envisagées : poursuivre le gel du point d'indice des fonctionnaires, réduire le rythme de progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) et faire évoluer les prestations sociales (allocations familiales, pensions de retraite, aides au logement, indemnités chômage) moins vite que l'inflation.

29 Publication de la loi portant déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement : il s'agit de déblocage exceptionnel de l'intéressement et de la participation des salariés entre le 1^{er} juillet et 31 décembre 2013. Les sommes débloquées ne pourront dépasser 20 000 euros et bénéficieront d'une exonération d'imposition sur le revenu. Les intérêts seront soumis à la CSG et au CRDS.

Entrée en application du dispositif appelé « emplois francs » qui permet à un employeur d'embaucher en contrat à durée indéterminée (CDI) et à temps complet un salarié de moins de 30 ans, résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS). Il s'agit d'une aide de 5 000 euros versée en 2 fois et subordonnée au maintien du jeune dans les effectifs de l'entreprise dans les 2 ans suivant le début du contrat de travail. Le dispositif « emplois francs » va être expérimenté pendant 3 ans.

Juillet

1^{er} La Croatie devient officiellement membre de l'Union européenne qui compte dorénavant 28 pays membres.

Entrée en vigueur des trois décrets d'application de la loi concernant la sécurisation de l'emploi. Cela concerne :

- le régime de l'activité partielle (avec notamment une indemnité horaire versée par l'employeur aux salariés placés en activité partielle, à hauteur de 70 % du salaire horaire brut et de 100 % du salaire net horaire en cas d'actions de formation pendant les heures chômées) ;

- le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et la mise en place d'une instance temporaire de coordination des CHSCT (composition, désignation, fonctionnement) ;

- la réforme de la procédure de licenciement collectif pour motif économique dans les entreprises de 50 salariés et plus, procédant au licenciement économique d'au moins 10 salariés sur une période de 30 jours (avec en particulier les règles de calculs des délais dans le cadre de la procédure d'information/consultation des représentants du personnel).

2 Remaniement ministériel, Philippe Martin est nommé ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il succède à Delphine Batho.

3 Pierre Gattaz succède à Laurence Parisot à la présidence du mouvement des entreprises de France (Medef).

4 Le gouvernement donne le coup d'envoi de la concertation sur les retraites avec les partenaires sociaux. Cette concertation devrait être menée sur la base des propositions de la Commission pour l'avenir des retraites. Le projet de loi devrait être présenté mi-septembre en Conseil des ministres.

9 Publication de la loi sur la refondation de l'école de la République dont les objectifs sont d'élever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants, de réduire les inégalités sociales et territoriales, de réduire le nombre de sorties sans qualification. Parmi les principales mesures :

- la création de 60 000 postes pour les cinq ans à venir dont les deux tiers seront affectés à l'enseignement du premier degré et la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;

- Le dispositif « plus de maîtres que de classes » doit être mis en place dans les zones difficiles et l'accueil des enfants de moins de trois ans développé ;

- l'enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire (CP) ;

- une mission est confiée à l'école : éduquer au numérique. La loi crée un service public de l'enseignement numérique ;
- création d'un fonds spécifique pour aider les communes à mettre en place la réforme des rythmes scolaires ;
- suppression des dispositifs qui permettaient des orientations professionnelles dès la 4^e mais les établissements auront la possibilité d'organiser des enseignements complémentaires au tronc commun ;
- création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif.

Entrée en vigueur du décret qui supprime la sanction de la suspension d'accès à Internet, qui pouvait être prononcée dans le cadre de la procédure de réponse graduée mise en œuvre par l'Hadopi. En cas de condamnation, le juge ne pourra désormais plus prononcer, en plus d'une amende, une « peine complémentaire » suspendant l'accès à Internet.

- 12** Entrée en vigueur de l'arrêté qui fixe les bonnes pratiques de vente de médicaments qui ne nécessitent pas d'ordonnance et qui peuvent être vendus en ligne. En dehors des règles spécifiques au commerce électronique de médicaments (conditions générales de vente, facturation, absence de droit de rétractation, réclamations), d'autres doivent être respectées :
- l'identification précise du site Internet et de l'officine ;
 - la présentation des produits en ligne, prix, publicité ;
 - les conseils pharmaceutiques, quantités maximales délivrées, contrôle pharmaceutique, déclaration d'effets indésirables et information des patients ;
 - la protection de la vie privée et la confidentialité.

15 Le rapport sur « la réforme des dispositifs de soutien aux revenus modestes » est remis au Premier ministre. Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion adopté le 21 janvier 2013 et propose la création d'une prestation unique, la « prime d'activité » ouverte à tous les travailleurs pauvres à partir de 18 ans. Le montant de la prime qui serait versée mensuellement, serait attribuée en fonction des revenus d'activité du seul demandeur, qui devraient être inférieurs à 1,2 fois le Smic. Afin que les familles monoparentales ne soient pas pénalisées par le mode de calcul de la nouvelle prestation, des mesures complémentaires devraient être mises en place, sous la forme d'une majoration de l'allocation de rentrée scolaire ou d'un montant supplémentaire attribué par enfant.

- 18** Suite à la mise en œuvre du « choc de simplification » annoncé par le président de la République, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, 200 mesures de simplification seront mises en œuvre entre 2014 et 2016, dont :
- la durée de validité de la carte d'identité passe à 15 ans au lieu de 10 actuellement ;
 - le paiement de la carte grise pourra se faire en ligne ;
 - mise en place d'un dossier unique sur le plan national pour les demandes de logements sociaux ;
 - dématérialisation des tickets restaurants ;
 - création début 2014 d'un commissariat général à l'égalité des territoires ;
 - suppression de 68 commissions consultatives.

26 Promulgation de la loi relative aux attributions du Garde des sceaux et des magistrats du ministère public en matière de politique pénale et de mise en œuvre de l'action publique. La loi inscrit dans le code de procédure pénale l'interdiction pour le ministre de la justice d'adresser aux procureurs de la République (magistrats du parquet) des instructions individuelles. Le ministre de la justice reste responsable de la politique pénale déterminée par le Gouvernement et pourra en préciser, par des instructions générales rendues publiques, les grandes orientations.

27 Publication de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Ce texte entend tirer les leçons de la crise financière en séparant les activités des banques afin de limiter les risques pour les déposants. Ainsi, les activités que les banques mènent pour leur propre compte devront être séparées dans une filiale. En revanche, les activités utiles au financement de l'économie, comme le financement des entreprises, pourront s'appuyer sur les dépôts des clients et demeureront au sein de la banque. Un fonds de garantie financé par les banques et le secteur financier est mis en place pour contribuer à payer le coût des sinistres.

Le texte renforce les pouvoirs de l'Autorité de contrôle prudentiel qui, dotée d'un nouveau collègue, deviendra l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il crée également une nouvelle autorité, le Haut conseil de stabilité financière, chargée d'identifier le développement d'un risque systémique au sein du secteur bancaire.

31 La parution du décret de reconduction de l'encadrement des loyers qui s'applique du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014 aux logements situés dans certaines communes appartenant à 39 agglomérations. Ce texte fixe la liste des villes visées par l'encadrement des loyers et définit les logements concernés. Il s'agit :

- des logements vacants remis en location après le départ d'un locataire,
- des logements dont le bail est renouvelé (au bout de 3 ans avec le même locataire).

Les conditions de l'encadrement des loyers sont par ailleurs précisées. En principe, le nouveau loyer ne peut dépasser le montant du dernier loyer appliqué à l'ancien locataire, majoré de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL). Des augmentations de loyers supérieures à l'IRL sont toutefois possibles :

- si de gros travaux d'amélioration ont été effectués dans le logement après le départ du dernier locataire ;
- si l'ancien loyer était sous-évalué.

À noter que l'encadrement des loyers ne s'applique ni aux logements meublés ni aux logements mis en location pour la première fois.

Août

1^{er} Le taux de rémunération du livret A passe de 1,75 % à 1,25 %.

2 Loi relative à l'élection des sénateurs. Augmentation du nombre de délégués supplémentaires élus par les conseillers municipaux dans les communes de plus de 30 000 habitants ; un délégué supplémentaire est désigné par tranche de 800 habitants (1 000 à l'heure actuelle). Dans les départements élisant trois sénateurs ou plus, l'élection aura lieu à la représentation proportionnelle. Le Sénat a adopté des amendements visant à imposer la parité entre le candidat et son remplaçant.

5 Publication de l'Ordonnance relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement : toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, [...] de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. En ce qui concerne les décisions autres que les décisions individuelles, cette ordonnance étend ainsi le dispositif existant à l'ensemble des autorités publiques, notamment aux collectivités territoriales.

6 Publication de la loi tendant à modifier la loi n°2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique en autorisant sous certaines conditions la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires. Le texte prévoit de passer du régime actuel d'interdiction de la recherche sur l'embryon avec dérogation à une autorisation encadrée.

27 Le Premier ministre présente, après la concertation avec les partenaires sociaux les mesures décidées pour la réforme des retraites. L'objectif est de « garantir le système de retraites dans la durée, prévenir et prendre en compte la pénibilité, rendre le système des retraites plus juste, et aussi plus simple et plus lisible pour les assurés ». Parmi les principales mesures annoncées :

- augmentation des cotisations vieillesse pour les actifs et pour les employeurs, de + 0,15 point en 2014, puis de + 0,05 point pour les trois années suivantes (soit un total de + 0,3 point de 2014 à 2017) ;

- report de la revalorisation des pensions de retraite du 1^{er} avril au 1^{er} octobre ;

- fiscalisation de la majoration de pension de 10 % pour les retraités ayant élevé trois enfants ;

- allongement de la durée d'assurance pour une retraite à taux plein d'un trimestre tous les trois ans à partir de 2020 pour atteindre 43 ans en 2035 (génération née en 1973) ;

- création, à partir de 2015, d'un compte personnel de prévention de la pénibilité : les points accumulés sur ce compte (un point par trimestre d'exposition à un facteur de pénibilité) pourront être utilisés pour des formations, travailler à temps partiel en fin de carrière ou bénéficier de validation de trimestres supplémentaires ;

- pour les femmes, les modes de calcul seront modifiés pour prendre en compte, plus favorablement, les congés maternité et les majorations de pension pour enfant ;

- pour les jeunes, l'assiette de cotisation des apprentis sera réformée afin de permettre la validation d'un nombre de trimestres identique au nombre de trimestres travaillés. Un tarif préférentiel de rachat de trimestres d'études sera ouvert aux jeunes entrant dans la vie active ;

- pour tous, une meilleure prise en compte du temps partiel.

Septembre

1^{er} Le revenu de solidarité active (RSA) est revalorisé de 2 %. Le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule sans enfant par exemple s'établit à 493 euros à compter du 1^{er} septembre 2013 (contre 483 euros depuis le 1^{er} janvier 2013).

9 Le ministre de l'Éducation nationale a présenté la Charte de la laïcité dans l'école. Celle-ci devra désormais être affichée dans tous les établissements scolaires publics des premier et second degrés au même titre que le drapeau tricolore, la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » et la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

La Charte de la laïcité rappelle les règles du « vivre ensemble » à l'école et elle vise à aider à une meilleure compréhension de ces règles. Quinze articles reprennent les principes fondamentaux de la République : l'interdiction du port de signes religieux à l'école, le caractère laïc des enseignements et des programmes scolaires ouverts à tous les sujets du questionnement scientifique, la neutralité des personnels, le rejet des discriminations et la garantie de l'égalité entre les filles et les garçons. Ce texte doit être publié officiellement en annexe d'une circulaire consacrée aux valeurs et symboles de la République.

19 Publication du décret qui précise les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

Cette prime de 1 350 euros est destinée aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux de rénovation énergétique dans leur résidence principale située sur le territoire national et achevée depuis plus de 2 ans sous réserve de :

- respecter certaines conditions de ressources ;

- faire réaliser des travaux d'isolation (murs, toitures, ou parois vitrées) ou d'installation d'équipements performants (production d'énergie, chauffage ou eau chaude sanitaire) par un professionnel.

Cette prime est accordée une seule fois par foyer. Les demandes peuvent être présentées jusqu'au 31 décembre 2015.

27 Publication du décret fixant les dates des élections municipales et européennes prévues en France :

- les municipales doivent se dérouler les dimanches 23 et 30 mars 2014. Le gouvernement a retenu ces dates afin de faciliter la participation des électeurs (aucune zone ne se trouve en période de congés scolaires) ;

- les européennes sont fixées au dimanche 25 mai 2014 en France, à l'exception de certains départements et collectivités d'outre-mer. Par une décision du 14 juin 2013, le Conseil de l'Union européenne avait en effet avancé les dates des élections dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne à la période du 22 au 25 mai 2014.

À noter : des élections sénatoriales sont également prévues en septembre 2014 pour la moitié des sièges de sénateurs.

Organismes cités dans l'ouvrage

Agessa

Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs

ASP

Agence de services et de paiement, née de la fusion du Cnasea et de l'AUP

Audiens

Groupe de protection sociale des professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle

BIT

Bureau international du travail

CAS

Conseil d'analyse stratégique

CCMSA

Caisses centrales de la mutualité sociale agricole

CCS

Caisse des congés spectacles

Ceps

Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socioéconomiques

Cereq

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

Cespra

Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (laboratoire de recherche de l'EHESS)

CGDD

Commissariat général au développement durable

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales

Cnam-TS

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

Cnis

Conseil national de l'information statistique

CPO

Conseil des prélèvements obligatoires (Cour des comptes)

DAP

Direction de l'administration pénitentiaire

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé)

Depp

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative)

Deps

Département des études, de la prospective et des statistiques (Ministère de la Culture et de la Communication)

DGAFP

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

DGCIS

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Dgesco

Direction générale de l'enseignement scolaire

DGESIP

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

DGFIP

Direction générale des finances publiques (Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État)

DGRI

Direction générale pour la recherche et l'innovation (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère des Affaires sociales et de la Santé)

DSED

Département des statistiques, des études et de la documentation (Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration)

EHESS

École des hautes études en sciences sociales

Eurostat

Office statistique des communautés européennes

Irdes

Institut de recherche et documentation en économie de la santé

Ined

Institut national d'études démographiques

Injep

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Inpes

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Insee

Institut national de la statistique et des études économiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

InVS

Institut de veille sanitaire

MDA

Maison des artistes

OCDE

Organisation de coopération et de développement économique

OFDT

Observatoire français des drogues et des toxicomanies

OMS

Organisation Mondiale de la Santé

ONDRP

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Onpes

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

SDSE

Sous-direction de la statistique et des études (Ministère de la Justice)

SIES

Système d'information et études statistiques (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

SOeS

Service de l'observation et des statistiques (Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement)

Liste des dossiers antérieurs

Démographie/Famille

Mourir avant 60 ans, le destin de 12 % des hommes et 5 % des femmes d'une génération de salariés du privé

Rachid Bouhia - édition 2008

La destinée sociale varie avec le nombre de frères et soeurs

Dominique Merllié et Olivier Monso - édition 2007

Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés

Isabelle Robert-Bobée - édition 2006

La vie familiale des immigrés

Catherine Borrel et Chloé Tavan - édition 2003/2004

Vers une baisse du nombre moyen d'enfants par femme ? Une simulation à comportements inchangés

Isabelle Robert-Bobée - édition 2001/2002

Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées

Nicolas Herpin et Lucile Olier - édition 1997/1998

Éducation

L'évolution du nombre d'élèves en difficulté face à l'écrit depuis une dizaine d'années

Jeanne-Marie Daussin, Saskia Keskaik, Thierry Rocher - édition 2011

Les bacheliers « de première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions ?

Jean-Paul Caille et Sylvie Lemaire - édition 2009

Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution

Jean-Paul Caille et Fabienne Rosenwald - édition 2006

Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ?

Sylvie Lemaire - édition 2004/2005

La place du projet professionnel dans les inégalités de réussite scolaire à 15 ans

Fabrice Murat et Thierry Rocher - édition 2002/2003

Niveau d'éducation en Europe : le rattrapage français

Louis Chauvel - édition 1998/1999

Marché du travail

Les salariés qui souhaitent travailler davantage y parviennent-ils ?
Mathilde Gaini et Augustin Vicard - édition 2012

Les couples sur le marché du travail
Vincent Biausque, Stéphanie Govillot - édition 2012

Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner
Romain Aeberhardt, Laure Crusson, Patrick Pommier - édition 2011

Les écarts de taux d'emploi selon l'origine des parents : comment varient-ils avec l'âge et le diplôme ?
Romain Aeberhardt, Élise Coudin, Roland Rathelot - édition 2010

Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes
Monique Meron, Laure Omalek et Valérie Ulrich - édition 2009

Les salaires des seniors du privé : plus élevés en moyenne, mais de moindres perspectives d'augmentation
Nicolas Bignon et Marion Goussé - édition 2009

Moins d'artisans, des professions libérales en plein essor
Magali Befly - édition 2006

L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?
Denis Fougère et Mirna Safi - édition 2005/2006

La Fonction publique : vers plus de diversité ?
Julien Pouget - édition 2005/2006

L'activité professionnelle des personnes handicapées
Selma Amira et Monique Meron - édition 2004/2005

La formation professionnelle des chômeurs
Aurore Fleuret et Philippe Zamora - édition 2004/2005

La dynamique des salaires et du coût du travail de 1996 à 2000
Fabrice Romans et Géraldine Séroussi - édition 2003/2004

Le programme « nouveaux services – emplois jeunes » : premiers éléments pour une évaluation
Vanessa Bellamy - édition 2001/2002

Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ?
Jean-Michel Hourriez - édition 2001/2002

Parcours professionnels et retraite : à quel âge partiront les actifs d'aujourd'hui ?
Christine Lagarenne, Corinne Martinez et Guillaume Talon - édition 1999/2000

Les formes particulières d'emploi en France : un marche-pied vers les emplois stables
Laurence Bloch et Marc-Antoine Estrade - édition 1998/1999

Revenus

La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003
Pauline Girardot et Denis Marionnet - édition 2007

En quoi la prise en compte des transferts liés à la santé modifie-t-elle l'appréciation du niveau de vie ?
François Marical - édition 2007

Les systèmes de retraite en Europe à l'épreuve des changements démographiques
Laurent Caussat et Michèle Lelièvre - édition 2003/2004

L'évolution de la redistributivité du système socio-fiscal entre 1990 et 1998 : une analyse à structure constante
Fabrice Murat, Nicole Roth et Christophe Starzec - édition 2000/2001

La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire
Dominique Goux et Éric Maurin - édition 2000/2001

Inégalités de revenus et redistribution : évolutions 1970-1996 au sein des ménages salariés
Pascale Breuil-Genier - édition 2000/2001

Les allocataires du revenu minimum d'insertion : une population hétérogène
Cédric Afsa - édition 1999/2000

Conditions de vie

Avec le passage à la retraite, le ménage restructure ses dépenses de consommation
Nicolas Herpin, Christophe Michel - édition 2012

Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries
Claudine Pirrus - édition 2011

La facture énergétique des ménages serait 10 % plus faible sans l'étalement urbain des 20 dernières années
Lucie Calvet, François Marical, Sébastien Merceron, Maël Theulière - édition 2010

Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006
Pierrette Briant - édition 2010

En France, qui recourt aux services à domicile ?
Claire Marbot - édition 2008

Le bonheur attend-il le nombre des années ?
Cédric Afsa et Vincent Marcus - édition 2008

La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des « parcours-types » ?
Christine Couet - édition 2006

En dix ans, moins d'enfants handicapés mais davantage d'adultes parmi les résidents en établissements
Nathalie Duthel et Nicole Roth - édition 2005/2006

Dix ans de vacances des Français
Céline Rouquette - édition 2002/2003

Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands
Géraldine Martin-Houssart et Nicole Tabard - édition 2002/2003

Les statistiques de la délinquance
Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padieu et Philippe Zamora - édition 2002/2003

La retraite ou le temps des loisirs
Hélène Michaudon - édition 2001/2002

Le recours aux services payants pour la garde de jeunes enfants se développe
Anne Flipo et Béatrice Sédillot - édition 2000/2001

La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale
Cécile Brousse - édition 1999/2000

La dépendance des personnes âgées : recours aux proches et aux aides professionnelles
Pascale Breuil - édition 1998/1999

Dépenses de santé et réforme de l'assurance maladie
Gérard Lattès et Patrick Pauriche - édition 1997/1998

Les sociétés britannique et française depuis vingt-cinq ans
Phillip Lee, Patrick Midy, Allan Smith et Carol Summerfield - édition 1997/1998

Dans la même collection

Parus

Tableaux de l'économie française, édition 2013

Emploi et salaires, édition 2013

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2013

L'économie française, édition 2013

Les entreprises en France, édition 2013

À paraître

Formations et emploi, édition 2013

Trente ans de vie économique et sociale

La France dans l'Union européenne

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Dépôt légal : novembre 2013

